

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 5 et mardi 6 juillet 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais d'abord adresser nos félicitations à Danièle GIAZZI, à Céline BOULAY-ESPERONNIER, qui ont été nommées Chevaliers dans l'Ordre du Mérite, et à Daniel-Georges COURTOIS, qui a été promu Officier.

(Applaudissements).

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Par ailleurs, le compte rendu intégral de la séance des lundi 10 et mardi 11 mai 2010 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 7 et mardi 8 juin 2010 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Communication de M. le Maire de Paris sur l'aide exceptionnelle en faveur des victimes des inondations dans le Département du Var.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant de passer à l'ordre du jour, mes chers collègues, je voudrais vous dire qu'après les pluies violentes qui se sont abattues sur le Var le 15 juin dernier et au cours desquelles 23 personnes sont décédées et trois ont disparu, les dégâts sont considérables, et neuf cantons affrontent une véritable catastrophe humaine, sociale et économique.

Je veux d'abord exprimer en votre nom à tous une pensée particulière pour les familles et les proches des victimes. Aux sinistrés et à ceux qui ont tout perdu, à ceux qui doivent reconstruire leur maison, leur boutique, leur entreprise, leur vie, à toutes les collectivités touchées par ce drame, j'exprime la sympathie de Paris.

Après avoir pris contact avec les élus du Département, pour traduire ce soutien en actes, je propose à notre assemblée, lors des délibérations de la première commission, de voter une aide exceptionnelle de 100.000 euros qui sera versée au Département du Var.

Ainsi, nous contribuerons à l'assistance aux victimes, au redémarrage des services publics et aux travaux de reconstruction.

Mes chers collègues, je souhaitais, en votre nom à tous, au nom du Conseil de Paris, que nous témoignions ainsi à tous les Varois de notre profonde solidarité.

Discussion budgétaire commune Ville et Département.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, je vous propose de passer au budget supplémentaire.

Mes chers collègues, Paris n'a qu'un seul budget : c'est celui que notre assemblée vote en décembre. Nous ne dérogeons pas cette année à la règle de cohérence que l'équipe municipale s'impose depuis neuf ans. Le budget supplémentaire dont nous débattons ce matin prévoit donc simplement les ajustements nécessaires.

La première réalité à laquelle nous adaptons nos prévisions est une légère augmentation de nos recettes due pour l'essentiel à une reprise très relative de la fiscalité immobilière. À partir du mois de décembre, le montant des droits de mutation a en effet progressé de 30 % par rapport à l'an dernier. Mais je nous suggère de modérer notre interprétation de cette reprise, qui reste aléatoire, et dont la pérennité est très loin d'être garantie. Car si notre inscription de recettes à ce titre s'élève désormais pour 2010 à 700 millions d'euros contre 647 l'année dernière, je rappelle que ce montant était en 2008 de 856 millions d'euros et en 2007, surtout, de 940 millions d'euros.

La prudence s'impose d'autant plus que le contexte national et les lourdes incertitudes qui pèsent sur les recettes des collectivités françaises invitent à la plus grande vigilance.

C'est dans cet esprit que nous envisageons quelques dépenses complémentaires précisément ciblées. Celles-ci seront pour l'essentiel d'ordre social. Car c'est bien notre premier devoir : accompagner les victimes de la crise qui sont hélas de plus en plus nombreuses.

Nous consacrons ainsi dans ce budget supplémentaire 8,2 millions d'euros aux allocations d'urgence, et notamment 2,2 millions euros pour les agents de la Ville et du Département confrontés à une perte brutale de logement.

D'autre part, nous renforcerons les moyens de l'aide sociale à l'enfance en mobilisant 20 millions d'euros afin de faire face à l'afflux de mineurs étrangers, souvent en situation de grande détresse sociale.

Enfin, pour les allocataires du R.S.A., dont le nombre a augmenté de 9 % entre mars 2009 et mars 2010, nous majorons de 20 millions d'euros notre prévision.

Je rappelle d'ailleurs une fois de plus que cette dépense, qui a été transférée par l'État aux départements en 2005 aurait dû être intégralement compensée. Or, au titre des seuls R.M.I. et R.S.A., la charge nette pour Paris atteignait au 31 décembre 2009 140 millions d'euros.

Je me joins ici à la colère exprimée la semaine dernière par mes collègues présidents de conseils généraux. Combien de temps encore devrai-je, à chacune de nos séances budgétaires, dénoncer la manière dont, depuis cinq ans, l'État a mis à la charge des collectivités locales des dépenses sociales de plus en plus lourdes sans garantir le transfert des ressources correspondantes ?

D'autant plus que, comble du cynisme, ce même gouvernement n'hésite pas à instruire le procès des collectivités locales en les accusant d'être trop dépensières. Il leur attribue même la responsabilité des déficits publics de notre pays alors que leur budget, les budgets des collectivités locales, sont et doivent être strictement équilibrés, ce qui est très loin d'être le cas du budget de l'État.

Pour le reste et en dépit de ces contraintes, la progression de nos dépenses de fonctionnement se limitera à 17,5 millions d'euros. Je signale notamment que 2,1 millions seront consacrées à la sécurité de nos musées. Nous abonderons en août de 4,6 millions la dotation pour les états spéciaux d'arrondissement dédiés au fonctionnement des équipements de proximité.

Mais, nous le savons tous, la clef pour soutenir l'activité et pour donner à notre ville toutes ses chances, c'est l'investissement. Car c'est par le mouvement, par le dynamisme collectif que Paris traversera la crise avec plus de sérénité et en sortira avec plus de confiance.

Le budget primitif prévoyait pour 2010, 1,6 milliard de dépenses réelles d'investissement ; les ajustements proposés aujourd'hui permettront notamment, grâce au prêt "Paris logement", d'aider les classes moyennes en plus grand nombre à accéder à la propriété puisque les crédits consacrés à ce dispositif passeront de 10 à 30 millions d'euros.

Nous devons en outre maintenir voire accélérer le rythme de nos réalisations, notamment en matière d'urbanisme et la principale autorisation de programme porte sur 40 millions d'euros et concerne l'aménagement des voies sur berges dont notre Assemblée débattera demain matin.

Mes chers collègues, pour conclure, ce budget supplémentaire prend donc acte avec prudence d'une hausse modérée de nos recettes. Il ajuste de façon exigeante nos dépenses de fonctionnement, dans le sens de plus encore de solidarité et il permet de renforcer notre investissement.

Ces décisions s'inscrivent donc exactement dans nos engagements de cohésion sociale, d'initiative économique et de sérieux budgétaire.

Je tiens bien sûr à remercier très chaleureusement Bernard GAUDILLÈRE pour son travail efficace, désintéressé et patient. J'invite notre Assemblée à adopter ce budget supplémentaire pour 2010.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Le débat s'articule autour des projets figurant en tête de l'ordre du jour. Je vous rappelle que, conformément à ce qu'a décidé la conférence d'organisation, il n'y aura pas de reprise de parole pour commenter les amendements et les vœux au moment des votes.

C'est donc maintenant, dans le débat général, que sont évoqués l'ensemble des sujets.

Je donne d'abord la parole à Mme LAGARDE.

Mme Christine LAGARDE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris.

Je voudrais organiser mon propos autour de trois séries de commentaires, si vous le permettez, quelques-uns d'abord concernant la situation budgétaire globale avec quelques commentaires sur les aspects recettes, quelques-uns concernant une réponse à certains des commentaires que vous venez d'indiquer et quelques recommandations, si cela vous sied.

(Réactions dans l'hémicycle).

C'est assez légitime, c'est un processus de partage.

En ce qui concerne le volet recettes de ce budget complémentaire, il n'est pas une novation majeure, il s'inscrit dans la droite ligne du budget précédent dont je rappelle simplement qu'il est fondé sur une chaîne d'impôts qui pèse sur les Parisiens aujourd'hui puisque vous avez augmenté l'imposition qui pèse sur les Parisiens de 9 % l'année dernière.

La taxe départementale a été créée de 3 %, et cette année encore c'est une charge supplémentaire de 8 %. En l'espace de deux ans, la charge supplémentaire d'impôts qui pèsent sur nos concitoyens à Paris aura augmenté de 25 %.

Voilà pour les recettes.

Pour ce qui est de l'utilisation qui en est faite, je constate qu'on trouve des augmentations très fortes dans le volet des dépenses de fonctionnement.

Quand on regarde attentivement les chiffres, on s'aperçoit que, depuis 2000 à peu près, le budget de fonctionnement, en particulier la masse salariale, a augmenté de 45 %, ce qui représente 800 millions d'euros.

En 2000, les effectifs budgétaires en personnels étaient de 39.414, ils sont passés à 49.232 en 2009. C'est bien 10.000 fonctionnaires en plus en l'espace de 10 ans. Seulement dans un contexte où très clairement la crise pèse sur chacun d'entre nous et où il convient d'adopter une politique économique claire, je ne suis pas sûre que ce genre de dépenses soit approprié.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je souhaite intervenir pour calmer l'Assemblée et un Président de Groupe voudrait le faire à ma place. Attendez une seconde. Conquérir la majorité et vous le ferez d'ici.

Je veux dire à tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, qu'ils vont les uns et les autres entendre des choses qu'ils désapprouvent. Écoutez-les sereinement et répondez quand ce sera votre tour.

Je le dis aux élus de la majorité ainsi qu'à ceux de l'opposition qui, en général, interviennent pendant mon intervention. Pas aujourd'hui, mais cela vous arrive aussi.

Laissez dire les choses, que ce soit une intervention de Mme LAGARDE ou tout à l'heure une intervention de quelqu'un d'autre. Écoutez Mme LAGARDE tranquillement. Elle ne va pas vous convaincre, et alors ?

Écoutez-la respectueusement, s'il vous plaît.

Madame LAGARDE, vous avez la parole.

Mme Christine LAGARDE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais tout de même essayer de vous convaincre, j'arrive à la politique de l'État à l'égard des collectivités territoriales et notamment à l'égard de la Ville de Paris, que le plan de relance engagé en 2009 a bénéficié de manière très significative aux Parisiens.

Je voudrais vous donner quelques exemples très pratiques. Vous connaissez le plan de relance, on a prévu un certain nombre de mesures, notamment pour soutenir le secteur automobile et l'emploi dans ce secteur.

On a prévu de soutenir la recherche et le développement, on a prévu d'encourager l'embauche, en particulier dans les toutes petites entreprises, et nous en avons à Paris.

Quelques exemples : à Paris, 12.500 automobilistes ont pu profiter de la prime à la casse, 1.667 entreprises ont perçu du crédit d'impôt recherche pour continuer à investir et à innover dans notre Ville.

48.000 salariés ont été embauchés dans le cadre du plan embauche "zéro charges" par les toutes petites entreprises et ce sont près de 100.000 ménages dont le revenu imposable par part est inférieur à 12.475 euros qui ont bénéficié d'un crédit d'impôt exceptionnel au titre de l'année 2009.

Près de 6.000 logements sociaux ont pu être financés pour un montant de plus de 121 millions d'euros.

C'est une première catégorie de mesures au titre du plan de relance, financées par l'État et dont bénéficient les Parisiens et les Parisiennes.

Deuxième grande série de mesures que vous n'êtes pas sans ignorer, Monsieur le Maire, puisque vous participez à des débats sur le sujet, ce sont toutes les dépenses prévues, en particulier dans le cadre des investissements stratégiques au titre du grand emprunt.

Vous le savez, en particulier dans le domaine de l'investissement, dans le secteur universitaire, dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Ville de Paris est une grande bénéficiaire d'un certain nombre d'investissements dont le principe a été décidé, non seulement le principe mais dont les financements ont déjà été engagés.

Il faut être balancé dans son propos. Nous avons un débat, vous le savez également, puisque le Premier Ministre en a pris l'initiative en ce qui concerne les dépenses mises à la charge des Conseils généraux, en particulier au titre de la protection sociale et du soutien, notamment dans cadre de l'A.P.A.

Il a lancé l'initiative d'un débat avec les collectivités territoriales et leurs responsables pour évoquer cette question. Ne parlons pas systématiquement de ce décalage entre la garantie à l'euro près qui a été effectuée depuis 2003, au bénéfice du Conseil général et de l'ensemble des collectivités territoriales, concentrons-nous sur les dépenses effectives qui bénéficient à Paris, qui sont financées par l'État et comprenons aussi que l'État n'est pas insensible à ces situations, le Premier Ministre a lui-même pris cette initiative.

J'en viens maintenant, pardonnez-moi, c'est de manière extrêmement modeste que je le fais, Monsieur le Maire, à la politique économique que vous engagez dans le cadre de la Ville de Paris au terme de ce budget complémentaire.

Dans la situation où nous sommes actuellement, qu'il s'agisse de Paris ou d'une autre collectivité territoriale, nous avons tout intérêt à concentrer la dépense sur l'investissement.

Je vous rejoins dans votre propos, c'est ce que vous disiez tout à l'heure, mais si on se concentre sur l'investissement, ce qui est la nécessité impérative pour créer de l'activité et développer de l'emploi, cela signifie aussi qu'on engage sur le volet opérationnel une réflexion de fond.

Je ne saurais trop vous engager à une R.G.P.P.P, une revue générale des politiques publiques de la Ville de Paris pour déterminer la dépense utile au bénéfice de nos concitoyens à Paris et comment leur impôt est utilisé.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame, cela appelle évidemment beaucoup de réponses. Bernard GAUDILLÈRE fera cela très bien tout à l'heure.

Madame BERTRAND ?

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Le budget supplémentaire que vous nous présentez, s'il apparaît relativement limité, n'en demeure pas moins...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Écoutez tout le monde, y compris Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - ... pour le groupe Centre et Indépendants peu satisfaisant et sujet à critiques et interrogations. S'agissant de l'ajustement des dépenses, tout d'abord, et des charges de personnel en particulier, il ne nous semble pas raisonnable d'accroître la masse salariale de 4,2 millions d'euros après un accroissement de 30 % depuis 2001, et de 2,7 % en 2009.

Un vœu déposé par notre groupe pour le budget primitif 2010 avait demandé d'établir l'opportunité du maintien ou de la suppression des postes à l'occasion des départs à la retraite. Était-ce si déraisonnable ? Vous expliquez dans le rapport de présentation que ce chiffre découle des accords intervenus en décembre dernier entre les organisations syndicales et la Municipalité parisienne à hauteur de 3,5 millions d'euros. Pourrions-nous en savoir plus ? En outre, à quoi correspondent les 700.000 euros restants ? Seraient-ils liés au GVT ? Le glissement vieillesse technicité ?

En ce qui concerne la proportion non négligeable des charges de fonctionnement de 17,5 millions d'euros, seuls à ce stade 2,1 millions d'euros sont consacrés à la sécurisation des musées qui font la richesse incommensurable du patrimoine culturel de Paris. Espérons qu'il ne s'agit que de premières mesures impérieuses à apporter face aux graves lacunes de sécurité des musées parisiens.

Le soutien à l'investissement, s'il concerne quelques augmentations du compte foncier ou de dépenses d'environnement, se résume à la seule annonce véritable de 40 millions d'euros d'autorisations de programmes pour la reconquête des voies sur berges. N'y avait-il pas de priorité plus capitale pour la vie quotidienne des Parisiens ? Prenons garde comme le déplorait déjà Pascal, que "le divertissement ne nous empêche principalement de songer à nous, et ne nous fasse perdre insensiblement".

Quant aux recettes, à présent, quelle rentrée d'argent inespérée que celle des droits de mutation qui semble se poursuivre à hauteur de 30 % depuis décembre 2009, et vous permet une première inscription de 100 millions d'euros supplémentaires en recettes ! N'est-il pas temps de diminuer les dépenses, et particulièrement de revenir sur la pénalisation très lourde qu'ont subie les Parisiens depuis deux ans. Cela nous amène à soutenir la proposition de Jean-François LEGARET d'une baisse de 5 % de la fiscalité locale assortie d'un plan d'économies véritable. Le prochain budget primitif ne pourra pas faire l'économie d'un tel contexte.

Dans un souci de gestion rigoureuse, nous réitérons notre demande formulée lors du dernier Conseil, d'instaurer un contrôle de gestion strict des états spéciaux d'arrondissement qui se voient gratifiés de 4,6 millions d'euros supplémentaires et dont les comptes devraient être justifiés à l'euro près.

Quelques augmentations de dépenses sociales ne sauraient être contestées quant à elles car elles disent trop bien la dégradation sociale que la crise accentue. Ce sont les 3 fois 20 millions d'euros, les 20 millions d'euros destinés à faire face à la progression de 9 % d'allocataires du R.S.A.-R.M.I., les 20 millions d'euros du prêt "Paris-logement", et les 20 millions d'euros qui révèlent l'ampleur du problème des mineurs isolés et sans domicile en grande partie étrangers.

Deux satisfactions pour conclure : les 120.000 euros alloués aux deux forums pour l'emploi des seniors et des jeunes diplômés, ainsi que les 2,4 millions d'euros alloués à la Préfecture de police qui viennent s'ajouter aux 3 millions d'euros du budget primitif affectés à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Qu'à cette occasion soit saluée la démarche volontariste effectuée par la B.S.P.P. qui rationalise son fonctionnement pour se recentrer sur son cœur de métier : le prompt-secours. En diminuant de 15.000 sur près de 480.000 par an les sorties de véhicules de secours à victimes, c'est tout le problème de soins non urgents mais de proximité qui se trouve constamment posé dans notre métropole. Le vœu adopté à l'unanimité par notre Conseil pour des dispensaires plus nombreux et plus efficaces est plus que jamais d'une cuisante actualité.

Le groupe Centre et Indépendants soutiendra par son vote le budget supplémentaire de la Préfecture de police, mais ne pourra voter favorablement les autres budgets proposés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, chers collègues, le budget supplémentaire qui nous est présenté aujourd'hui reste limité à des ajustements ne remettant pas en cause les choix qui ont été les nôtres en décembre dernier mais viennent les confirmer. Ces choix, face à la crise qui est loin d'être terminée, sont d'une part de répondre à l'urgence sociale et d'autre part de soutenir l'activité notamment par la poursuite d'une politique d'investissement dynamique.

Les premiers mois de l'année 2010, pour notre collectivité, nous conduisent à un optimisme prudent face aux bons indicateurs sur niveau de la fiscalité indirecte car nous pouvons raisonnablement penser que le décrochage des droits de mutation de moins 24 % en 2009 pourrait rester derrière nous et ne pas se confirmer cette année. Cela permet l'inscription de 100 millions d'euros supplémentaires faisant passer ces droits de mutation de 600 à 700 millions d'euros mais il faut rester extrêmement prudent en la matière.

Cette somme est la bienvenue pour amplifier nos efforts de solidarité pour les plus démunis avec 48,2 millions d'euros supplémentaires au titre de l'aide sociale à l'enfance (20 millions d'euros), et du R.M.I.-R.S.A. (20 millions d'euros également) mais aussi le triplement des crédits alloués au dispositif prêt "Paris-logement" ou l'augmentation de plus de 3 millions d'euros des subventions destinées aux écoles et aux collèges. Deux forums pour l'emploi des seniors et des jeunes diplômés seront financés. Ce sont ces dépenses de fonctionnement qui sont dans ce budget supplémentaire, ce n'est pas autre chose. Nous pourrions encore poursuivre nos investissements et même nous donner de nouvelles ambitions, je pense aux 40 millions d'euros qui seront inscrits pour la reconquête des voies sur berges, un beau projet de civilisation qui séduit jusque dans le 20^e arrondissement où je suis élu. Je pense aux 19 millions d'euros sur le compte foncier.

Evidemment, cela se fera sans pour autant dégrader notre capacité à financer par un recours excessif à l'emprunt nos investissements, et préservera ainsi jusqu'à la fin de la mandature la poursuite de notre programme sans nouvelle hausse de la fiscalité directe. La prudence est là, face à une situation sociale inquiétante qui se dégrade, à laquelle le Gouvernement a choisi de répondre après d'inutiles cadeaux fiscaux, par un plan de rigueur qui ne dit pas son nom mais dont on sent de plus en plus les effets, la relance est bien derrière nous. Le refus de compenser l'intégralité des transferts de compétence particulièrement le R.M.I.-R.S.A. le gel et même l'érosion des dotations aux collectivités et la réforme de la taxe professionnelle sont autant de nuages dans le ciel chaotique du Gouvernement actuel et qui n'a pas la beauté de ceux de Turner, j'en suis désolé.

Vous me permettez de faire référence au rapport publié par la Cour des comptes le 23 juin dernier, sur la situation et les perspectives de nos finances publiques. Ainsi, il y est précisé que le taux de couverture par l'Etat des dépenses sociales décentralisées passera en dessous des 60 % cette année, c'est-à-dire qu'il manque au niveau national 40 % des sommes dues au titre de la décentralisation des compétences sociales, c'est écrit noir sur blanc.

Même si notre collectivité n'est sans doute pas dans la situation la plus critique, nous nous devons de le rappeler et d'être solidaires de celles qui notamment, au sein de Paris Métropole voient l'avenir de leur politique d'investissement ou encore de soutien à la vie culturelle fortement compromis non pas du fait de la crise mais d'une politique hasardeuse de moins disant fiscal. Pour reprendre les conclusions de ce rapport, il s'agirait aussi d'agir fortement sur la diminution du coût des dépenses fiscales, les fameuses niches fiscales plutôt que d'annoncer au fil de l'eau des mesures certes symboliques mais loin d'être à la hauteur des enjeux, car c'est bien comme l'écrit la Cour des comptes, la politique fiscale du Gouvernement qui explique la situation des déficits publics dans notre pays.

Pour répondre au sauve-qui-peut démagogique d'une opposition municipale en perte de repère, je rappelle que depuis 2001, à l'Hôtel de Ville, des règles strictes sont respectées en la matière.

Je voudrais d'ailleurs insister sur un point particulier, la bonne gestion de nos effectifs. Je tiens à souligner la grande stabilité de nos charges de personnel rapportées au budget de fonctionnement de la collectivité, ce qui ne nous empêche pas d'ajouter 2,2 millions d'euros pour les agents de notre collectivité qui sont dans la difficulté sociale. Aujourd'hui, dans le cadre de la réforme portant sur la déconcentration et leurs relations avec les mairies d'arrondissement initiées par vous et portées avec intelligence et un grand sens du dialogue par Maité ERRECART, le volet emploi de ce budget supplémentaire comprend le transfert de 252 emplois d'agents de logistique générale vers la Direction des usagers, des citoyens et des territoires qui seront ainsi confirmés dans leur mission de proximité au sein des mairies d'arrondissement. A cela s'ajoute le transfert progressif des agents de la Direction du logement et de l'habitat en charge de l'accueil et des dossiers de demandeurs de logement, avec la mise en place des relais "Information Logement Habitat".

Cette logique d'une meilleure répartition de nos moyens humains en proximité des usagers, mais aussi la création de centres de service partagés, notamment pour les services financiers de la Ville, sont autant d'illustrations de notre volonté d'une gestion plus efficace, non pas dans une approche comptable mais dans celle d'avoir un service public de qualité qui sait évoluer dans ses missions au service des Parisiennes et des Parisiens, sans pour autant être sans cesse dénigré ou remis en cause. C'est un marqueur politique que nous assumons.

C'est pourquoi, sans hésitation, le groupe des élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés votera ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce budget supplémentaire 2010 est une bonne nouvelle. Je m'étonne donc que tous les orateurs qui m'ont précédé n'aient pas fait preuve d'un même enthousiasme. Je ne sais si c'est une mélancolie irréductible, un coup de chaleur momentané ou le goût du paradoxe car il faut être de bien mauvaise foi, ou avoir l'esprit sérieusement chagrin, pour ne pas voir que ce document témoigne d'une excellente santé financière de Paris.

Peut-être cette humeur atrabilaire - on a entendu Mme LAGARDE tout à l'heure - vient-elle de mauvaises habitudes ? Cela arrive quand on est trop près d'un Gouvernement qui gère un Etat, dont le moins que l'on puisse dire est que sa santé financière, à lui, est aussi mauvaise que la nôtre est bonne.

En ce sens, je peux comprendre bien sûr que nos collègues de l'U.M.P. fassent grise mine, qu'ils éprouvent un peu d'envie, c'est très compréhensible. En effet, l'examen de ce budget supplémentaire 2010 est riche de plusieurs enseignements. On y apprend que notre politique de crise, qui a fait des dépenses sociales une priorité, était justifiée.

Quand les plus fragiles et les plus précaires souffrent, quand les familles se privent, il est inacceptable de hausser les épaules en signe d'impuissance et de soupirer que les caisses sont vides.

C'est pour cette raison que nous avons, pour notre part, assumé une hausse de la fiscalité qui pèse d'abord sur les propriétaires et sur les plus favorisés. Elle permet de nouveaux services en faveur des Parisiens, sans mettre en péril l'équilibre budgétaire de Paris, puisque la réévaluation des recettes que nous constatons aujourd'hui nous permet même d'envisager de nouvelles perspectives.

Vous avouerez que le contraste est saisissant, quand on compare les finances de la Ville à celle de l'Etat dont on nous dit que les caisses sont vides. Enfin, quand on dit que les caisses de l'Etat sont vides, ce n'est pas tout à fait vrai, puisque certains trouvaient, il y a quelques semaines encore, un peu de menue monnaie dans le fond des poches des Français pour acheter des cigares !

Je me souviens d'une marionnette, il y a un peu plus de quinze ans, qui faisait beaucoup rire à la télévision, même si c'était un rire jaune parfois. Elle répétait comme une prière : deux ans. Nous aussi, comme tous les Français, nous nous surprenons à répéter en écho "deux ans", deux ans encore à souffrir d'une rhétorique grossière, qui vante d'une main les mécanismes de redistribution et qui les casse de l'autre.

La bonne santé financière de notre collectivité n'est évidemment pas un but en soi, c'est la conséquence de choix politiques. C'est surtout un atout pour aller plus loin. C'est la preuve aussi, qu'entre la Droite et la Gauche, il y a une vraie différence.

Notre action, par exemple, en faveur des fonctionnaires, des personnels de la Ville de Paris, peut nous donner l'occasion de le démontrer. Au 1er juillet, après beaucoup d'hésitations, le Gouvernement a cédé une augmentation du point d'indice de 0,5 % aux fonctionnaires, en annonçant que ce serait bien la dernière fois. Les fonctionnaires peuvent remercier le président du pouvoir d'achat : 0,5 % ! Lui, peut se remercier lui-même d'ailleurs, puisqu'il s'est augmenté de 172 % à son arrivée à l'Élysée en 2007, et de 1,2 % cette année.

Parce que notre logique n'est pas celle-là, nous devons imaginer un signe fort en direction des personnels de la Ville de Paris pour contredire l'égoïsme de ceux qui décident de leur point d'indice.

Notre groupe propose ainsi deux vœux au budget supplémentaire, qui concernent les personnels. Le premier concerne les agents de ménage. La précarité de leur situation n'est en effet plus tenable, surtout en période de crise. Ces agents, des femmes à 80 %, ne sont à temps plein que pour 25 % d'entre eux. Considérant la cherté de la vie à Paris, nous proposons un plan de déprécarisation de ces personnels en vue du budget 2011.

Notre second vœu est une invitation renouvelée à l'augmentation des effectifs, dans les secteurs soumis à une grande tension du fait de la crise. Ainsi, par exemple, de l'Aide sociale à l'enfance, qui fait face en ce moment à un doublement du nombre de mineurs étrangers en grande détresse qui font appel à elle.

Au-delà, nous souhaitons que, dans le cadre du budget 2011, un geste puisse être fait en direction des personnels de catégorie C, qui subissent la crise de plein fouet.

Notre dernière préoccupation concerne le logement. La crise perdure à Paris. Une récente étude, publiée par "The Economist" que l'on ne soupçonnera pas d'être un affreux journal gauchiste, sacre Paris comme la ville la plus chère du monde. C'est pourquoi nous devons poursuivre notre politique en faveur du logement social.

En prévision du débat sur les orientations budgétaires 2011, il faut aussi réfléchir à l'intensification de nos dispositifs municipaux en faveur d'un meilleur accès aux parcs privés, qu'il s'agisse de "Louer solidaire" ou de "L'agence immobilière à vocation sociale".

En outre, mon groupe présente un amendement plus spécifique, concernant la lutte contre le saturnisme. Vous le savez, nous sommes particulièrement sensibles au mal logement, en termes de pénurie de mètres carrés mais aussi en termes d'insalubrité.

Le saturnisme est la maladie la plus emblématique et la plus cruelle du mal logement. Il nous est apparu en début d'année, qu'en dépit des efforts de la Municipalité en la matière, il reste un certain nombre d'actions à mener. Je pense, par exemple, aux écoles : il est, en effet, intolérable que des enfants exposés au plomb chez eux le soient une deuxième fois à l'école, parce que certaines peintures au plomb n'ont pas été supprimées. C'est le sens d'un de nos amendements.

Exprimant ainsi, au nom de notre groupe, notre satisfaction à la lecture du budget supplémentaire de Paris, je voulais, Monsieur le Maire, vous apporter notre soutien et notre contribution.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous débattons ce matin du budget supplémentaire proposé, comme chaque année, en ce mois de juillet.

Nous avons bien compris et entendu que, comme vous nous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, dans votre communication, c'est un simple ajustement budgétaire et qu'il s'inscrit pleinement dans la logique du budget primitif que nous avons débattu et voté en décembre dernier.

A ce titre, nous constatons avec satisfaction que la plupart des modifications proposées confirment et renforcent les décisions budgétaires que notre majorité municipale avait adoptées. A savoir, le maintien d'un effort significatif de notre municipalité en faveur des dépenses sociales de solidarité, d'environnement et pour le logement social.

Nous voterons donc ce budget supplémentaire. Car nul ne devrait contester ici, du moins nous l'espérons, l'impérieuse nécessité de poursuivre notre affection auprès des populations les plus vulnérables de notre Ville, qui subissent encore plus largement les effets de la crise économique, sociale et écologique que nous connaissons.

Aussi, nous approuvons totalement la décision d'ajouter 20 millions d'euros, en prévision des dépenses au titre du Revenu de solidarité active (R.S.A.). Cela répond à une urgence sociale indiscutable. Je signale simplement que c'est juste 10 millions d'euros de moins que ce qu'a reçu Mme Bétencourt comme remboursement du bouclier fiscal !

De même notre municipalité mobilise 20 millions d'euros supplémentaires pour l'Aide sociale à l'enfance. Je précise de nouveau que c'est 10 millions de moins que ce qu'a reçu Mme BETTENCOURT comme bouclier fiscal.

Rappelons au passage que cette aide supplémentaire...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous voyez, quand je dis que tout le monde doit s'écouter.

M. Sylvain GAREL. - Mais s'écouter...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez une seconde, Monsieur GAREL, tout à l'heure, vous-même...

M. Sylvain GAREL. - C'est Mme BETTENCOURT qui est dans le caniveau ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GAREL, vous attendez deux secondes, s'il vous plaît.

Tout à l'heure, pendant que Mme Lagarde parlait, il me semble que c'était par là.

Vous vous taisez !

Et maintenant que c'est là...

(Brouhaha).

Vous voyez, Monsieur, je constate que quand des élus perturbent le propos de Mme LAGARDE, et que j'interviens...

Monsieur, vous voulez me laisser parler, s'il vous plaît ?

Quand j'interromps des élus parce qu'ils empêchent Mme LAGARDE de s'exprimer sereinement...

Vraiment ! C'est tantôt d'un côté et tantôt de l'autre.

S'il vous plaît, votre appréciation, c'est que ce n'est pas le même niveau, mais c'est suggestif comme appréciation !

(Vives réactions dans l'hémicycle et brouhaha).

Chers collègues, pour chacune et chacun des intervenants, je souhaite le même respect. Ce n'est pas de droite ou de gauche : c'est une conception de la démocratie. Les ricanelements aussi.

La parole est à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'étais en train d'expliquer que les 20 millions d'euros supplémentaires au titre du R.S.A. et les 20 millions d'euros pour l'aide sociale à l'enfance, chacune des ces dépenses était 10 millions d'euros de moins que ce que Mme BETTENCOURT avait touché pour le bouclier fiscal.

(Vives protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Franchement, il n'y a rien d'insultant là-dedans !

(Protestations vives sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je suis désolé, mais...

Ce n'est qu'un commentaire de faits avérés...

M. Sylvain GAREL. - Je reprends : 30 millions d'euros moins 20 millions, cela fait bien 10 millions d'euros.

(Rire de M. GAREL).

M. LE MAIRE DE PARIS. - ... et, en plus, un commentaire qui n'a rien d'insultant.

La parole est à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

(Brouhaha permanent).

M. Jean-François LAMOUR. - Quand un Président de la République se fait piéger tous ses frais de sa vie privée...

(Protestations).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR...

M. Sylvain GAREL. - Mais je ne parle de la vie privée de personne ! Le bouclier social, ce n'est pas la vie privée de quelqu'un.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une seconde ! Dites donc !

Monsieur LAMOUR, vous êtes libre de vos commentaires et vous les ferez. Vous avez encore tout à l'heure...

Cela ne concerne pas trop la vie municipale, mais ce que vient de dire M. GAREL, c'est simplement le rappel de faits qui ne sont contestés par personne. Voilà !

Si vous voulez contester, pas besoin de se cacher derrière son petit doigt ! Si vous voulez contester le fait que les familles, parce que tout le monde est dans des familles recomposées...

(Brouhaha).

Tout le monde est dans des familles recomposées.

(Protestations).

Si vous voulez contester le fait que les enfants d'un Président de la République, quels qu'ils soient, ont droit à une protection, je suis en tout cas personnellement favorable à ce que toutes les familles d'un président de la République soient protégées.

Mais oui !

Je ne vois pas pourquoi...

(Applaudissements).

Non, non, ce n'est pas la peine !

Je ne vois pas pourquoi vous amenez cela au moment où M. GAREL cite un chiffre incontestable, qui est absolument dans tous les journaux et je l'invite maintenant...

(Brouhaha).

Un intervenant. - Je crois que vous êtes à court d'argument, pour sortir ce genre de phrase !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne sais pas qui est à court d'argument en ce moment !

(Brouhaha).

En ce moment, si je m'en tiens à l'actualité d'hier soir, je ne sais pas qui est à court d'argument.

La parole est à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Rappelons au passage que ces...

(Brouhaha).

Je rappelle donc que ces 20 millions d'euros supplémentaires qui sont donnés pour l'aide à l'enfance...

(Brouhaha - interventions diverses hors micro).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez-y, Monsieur GAREL ! De toute façon, vous avez compris. J'ai parlé de plusieurs conceptions de la démocratie.

Je note...

Une seconde...

Je note que, tout à l'heure, quand j'ai demandé à la majorité de se taire pour que Mme LAGARDE puisse parler, la majorité s'est tue.

(Brouhaha - applaudissements).

La majorité s'est tue.

Madame LAGARDE, quand j'ai demandé à la totalité de l'Assemblée de vous écouter, ils l'ont fait. Regardez comment vos collègues se comportent.

Rien que pour cela, je demande 5 minutes de suspension de séance.

(Brouhaha - bruits divers - applaudissements).

Nous reprenons dans 5 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante cinq minutes, est reprise à neuf heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Discussion budgétaire commune Ville et Département (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de reprendre vos places tranquillement. Je réitère mon appel à ce que l'on écoute tous les orateurs, quels qu'ils soient. La démocratie, par définition, c'est d'écouter des choses auxquelles on n'adhère pas.

La parole est à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je reprends la parole. Je vois que Mme LAGARDE est partie, elle ne pourra pas refaire mes additions !

Je rappelle, concernant ces 20 millions d'euros supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance, que cette augmentation est rendue nécessaire par l'arrivée importante de mineurs étrangers à Paris, ce qui est le résultat scandaleux et dramatique de la décision du Gouvernement, après avoir supprimé le centre de Sangatte en 2002, d'évacuer, sans solution de rechange, il y a quelques mois, la "Jungle" de Calais, avec des conséquences dramatiques que nous déplorons.

Dans ces propositions budgétaires, nous saluons également avec satisfaction la prise en compte de certaines demandes environnementales portées par notre Groupe et qui n'avaient pu être acceptées lors du budget primitif de décembre.

Ainsi, notre Municipalité va consacrer 2,1 millions d'euros supplémentaires pour la rénovation des chaufferies des équipements municipaux et 1,6 million d'euros supplémentaires pour le renouvellement des plantations d'arbres d'alignement. Ces deux décisions, loin d'être anodines, sont indispensables, et nous vous en remercions.

Car rendre nos équipements municipaux plus performants en matière de consommation énergétique est écologiquement indispensable et sage financièrement. Cela s'impose d'ailleurs comme une évidence, lorsqu'on voit que, dans les propositions budgétaires, nous devons par ailleurs abonder les charges de fonctionnement de nos équipements municipaux de 6,5 millions d'euros supplémentaires, correspondant aux dépenses d'énergies supplémentaires dues à l'hiver rigoureux et à l'accroissement du prix de l'énergie que nous avons connu.

Concernant les arbres d'alignement, c'est également une bonne décision dans la mesure où les Parisiennes et les Parisiens ne comprendraient pas que la Ville ne puisse remplacer les arbres abattus ; ils sont très attachés à cette question. C'est aussi pour cette raison que nous vous demandons de ne pas abattre les arbres du stade Jean-Bouin et des Halles tant que vous ne serez pas certains que les permis de construire contestés et contestables seront validés par les tribunaux.

Cependant, comme vous le souligniez dans votre intervention et comme en attestent les documents budgétaires qui nous sont proposés, cette discussion sur le budget supplémentaire intervient dans un contexte légèrement différent du budget primitif 2010, et encore davantage du budget supplémentaire 2009.

En effet, alors qu'il y a quelques mois, nous parlions baisse des recettes et plan d'économies, à l'heure d'aujourd'hui, les recettes de la Ville enregistrent une hausse modérée mais certaine en raison en partie de l'accroissement des droits de mutation qui, au cours de ces derniers mois, ont crû de 25 % à 30 %.

Cela redonne donc à notre municipalité une certaine marge de manœuvre, et c'est pourquoi, tout en demeurant raisonnables et rigoureux, nous portons à l'occasion de ce budget supplémentaire différentes propositions pour permettre des financements supplémentaires sans bouleverser les grands équilibres de notre budget dans certains domaines où notre municipalité n'a pas fait les efforts nécessaires et attendus, et qui pourtant répondent également à des besoins ou à des urgences exprimés par les Parisiennes et les Parisiens.

Ainsi, nous proposons d'accorder des crédits supplémentaires pour l'aménagement de nouveaux quartiers verts et de zones de rencontre. Pour rappel, malgré des projets et des demandes exprimées dans différents arrondissements, aucun aménagement nouveau de quartier vert et de zone de rencontre n'est fait depuis le début de notre seconde mandature.

De même, nous avons porté cette proposition déjà en décembre dernier : il est nécessaire d'allouer des crédits supplémentaires pour de nouvelles ressourceries à Paris.

De même, nous proposons d'allouer des sommes supplémentaires pour l'aménagement de carrés aux biffins ailleurs que dans le 18^e arrondissement de Paris, pour répondre à la crise et à l'urgence sociale qui nourrit l'émergence de marchés de la misère dans certains quartiers du Nord-Est parisien, notamment, pas très loin de la porte de Montreuil.

Enfin, comme nous l'avions déjà souligné lors du budget primitif de décembre, et comme nous le soulignons une nouvelle fois, la Ville de Paris doit en priorité concentrer ses efforts d'investissement et son innovation sur des projets qui rendent service et améliorent la qualité de vie de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. Et surtout, également, des investissements qui rendent notre ville plus robuste face à la crise écologique, sociale et économique que nous subissons.

Ainsi, comme nous le demandons dans un vœu, un effort particulier et prioritaire doit être apporté en matière de transports collectifs, dont le prolongement de la ligne T3 jusqu'à la porte d'Asnières doit être l'une de nos priorités, tout en attendant, espérons-le, que l'État prenne enfin sur cette question ses responsabilités et accepte de contribuer au financement de ces équipements indispensables, comme il l'a fait dans différentes autres grandes villes en France, et ne l'a pas encore fait à Paris.

Ainsi et au-delà, dans les prochains mois et années, nous devons nous montrer volontaires pour accroître nos investissements dans d'autres domaines tout aussi importants, comme la réhabilitation thermique des bâtiments de la Ville...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faudrait conclure, Monsieur GAREL !

M. Sylvain GAREL. - J'ai fini dans 30 secondes.

... l'amélioration des performances énergétiques du parc social comme du parc privé, accentuer nos efforts sur les projets localisés pour la mise en œuvre du plan climat, pour augmenter la part du bio dans les cantines ou encore amplifier une politique de prévention et de réduction des déchets.

Car toutes ces mesures sont des sources d'économies futures et un gisement d'emplois non délocalisables.

Ce sera l'objet de propositions que nous ne manquerons pas de faire dans le budget primitif 2011 que, j'espère, nous élaborerons ensemble avant de le voter.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, certes, ce budget supplémentaire n'est qu'un ajustement, et un ajustement relativement limité. Je dirai qu'il s'inscrit dans la continuité de la politique budgétaire que vous suivez sous le double signe de l'obscurité et de l'esbroufe.

Pour l'obscurité, je dois dire qu'on est particulière servi cette fois-ci, et je dois même dire que vous atteignez et dépassez probablement vos propres records puisque c'est la première fois que dans un document budgétaire, dans le rapport de présentation, je ne trouve absolument aucune explication. Il y a en réalité, en page 20, une énumération qui pourrait tenir la fois prochaine - je vous fais cette suggestion, cela pourrait être une source d'économies - sur un simple ticket de métro, éventuellement recto verso.

Et puis continuité par rapport à votre politique budgétaire, c'est-à-dire négation totale de la situation dans laquelle nous sommes. Je crois que Christine LAGARDE a bien fait de rappeler il y a quelques instants que nous sommes dans un contexte de crise, que cette crise n'épargne personne, à Paris comme ailleurs. Quelle est votre réponse, Monsieur le Maire, à cette situation de crise ? Où sont les efforts d'économies, de maîtrise des dépenses que tous les responsables publics ou privés sont obligés de consentir dans le contexte actuel ?

Esbroufe ; écoutez, ce n'est pas très difficile à démontrer. D'abord parce que les dépenses que vous faites figurer dans ce budget supplémentaire ne sont que des intentions. Je relève notamment la plus grande part des autorisations de programme, je note notamment ce qui figure à la page 9, 55,25 millions d'euros pour la voirie et les déplacements, dont 40 millions d'AP nouvelles pour l'opération des voies sur berges. Lorsqu'on en recherche la traduction en crédits de paiement : zéro ! Zéro crédit de paiement en réponse aux inscriptions des autorisations de programme nouvelles : je dois dire que là aussi, c'est vraisemblablement une novation dans la technique budgétaire.

Qu'est-ce que je constate par ailleurs ? L'autorisation d'emprunt est réduite. C'est la démonstration parfaite de ce que je ne cesse de dénoncer : vous n'investissez pas, en tout cas vous n'investissez absolument pas à hauteur de vos prétentions et de vos promesses. Si c'était le cas, vous mobiliseriez davantage d'emprunts.

Je voudrais signaler de petites mesquineries. Je trouve assez choquant que parmi les justifications très indignes, on nous explique qu'il faut remplacer à Paris des arbres - M. Sylvain GAREL, entre deux accès de psittacisme, vient de nous le rappeler -, on va dépenser, si j'ai bien noté, 1,6 million pour remplacer des arbres d'alignement plus 0,12 million dans le cimetière de Pantin. Tout cela parce que ce sont les conséquences de la tempête Xynthia.

Je voudrais rappeler que la tempête Xynthia est une affaire assez dramatique, qu'il y a eu plus de 60 morts en France, et des ravages considérables dans toute l'Europe. Mais curieusement, cette tempête a à peu près complètement épargné Paris. J'ai d'ailleurs recherché les articles de presse à cette époque. Je lis une responsable du service de l'arbre et des bois à la mairie de Paris qui a déclaré : "On s'en sort très bien, les vents ont été très forts mais la montée en puissance progressive. C'est ce qui explique que seulement 40 arbres d'alignement ont été touchés sur les 100.346 plantés actuellement, et seuls 10 d'entre eux sont tombés sur la voie publique".

Écoutez, Monsieur le Maire, on peut utiliser tous les arguments et faire flèche de tout bois, mais utiliser le prétexte de la tempête Xynthia, je trouve que c'est d'assez mauvais goût quand il s'agit d'une tempête dont les conséquences ont été dramatiques dans de nombreuses régions de France, notamment dans l'ouest, mais pas à Paris.

Il y a d'autres petites mesquineries. C'est ainsi que j'ai découvert assez récemment que le fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France, pourtant amplement soutenu par le Maire de Paris et la majorité, au titre de l'année 2010, fait apparaître une diminution sensible de la contribution des communes aux premiers prélèvements du fonds.

Quand on recherche, on découvre que cette baisse s'explique pour l'essentiel par la diminution de la contribution de la Ville de Paris, qui est naturellement la principale contributrice à ce prélèvement. Ce prélèvement passe de 100.978.000 euros à 86.316.000 euros, ce qui fait 14.665.000 euros de moins. Alors qu'en réalité, dans le même temps, le potentiel financier moyen par habitant des communes de la Région d'Ile-de-France progresse légèrement, le potentiel financier qui est assis sur quatre taxes par habitant de la commune de Paris passe de 1.806 millions à 1.762 millions, ce qui induit mécaniquement une diminution de la contribution de la Ville de Paris au F.S.R.I.F. C'est curieux, mais c'est comme ça !

Alors, vous ne cessez de parler de solidarité, et notamment de solidarité intercommunale au sein de la région d'Ile-de-France mais j'aimerais avoir quelques explications sur cette grande curiosité.

Vous nous présentez ce matin, in extremis, une lettre rectificative n° 2 avec un impact relativement maîtrisé, mesuré de 500.000 euros.

En réalité, il s'agit de répondre positivement, exclusivement à des amendements d'élus appartenant à la Majorité municipale et naturellement de ne tenir aucun compte de nos propositions.

Nos propositions sont pourtant très simples, elles consistent à vous dire d'investir mais dans de vrais investissements durables. Vous avez bénéficié de 100 millions de remboursement anticipé du F.C.T.V.A. à condition de réaliser une augmentation de vos investissements.

Ce n'est pas ce que vous faites, vous aurez beau toujours opposer des montants d'investissement en valeur absolue, cela n'a aucun sens. La seule chose qui compte est de savoir quelle est la proportion de vos investissements comparée au montant de vos recettes.

Cette proportion ne cesse de diminuer, elle est aujourd'hui plus faible qu'en 2000, dernier exercice budgétaire plein avant votre élection. C'est d'ailleurs démontré par les ratios que j'ai encore rappelés lors de notre dernière séance, au moment du vote du compte administratif.

Maîtrisez les dépenses de fonctionnement. Vous en êtes incapables, on ne peut que constater que ces dépenses ne cessent de dérapier d'exercice en exercice, que votre train de vie augmente.

Là aussi, je le rappelle, en période de crise, toutes les administrations, toutes les entreprises, tous les particuliers, tous les Français sont obligés, de gré ou de force, de réaliser des mesures d'économies sur leur train de vie.

Où sont les propositions de diminution du train de vie du Maire de Paris et de ses adjoints ? Nous déposons un amendement en ce sens, nous espérons que vous en tiendrez au moins compte puisque c'est une proposition extrêmement mesurée et raisonnable.

Protégez le patrimoine des Parisiens. Le vol spectaculaire au musée d'Art moderne est un appauvrissement du patrimoine de la Ville de l'ordre de 100 millions d'euros. Comme la Ville est son propre assureur sur ses œuvres d'art, cela représente une perte sèche due à une politique irresponsable de protection des musées.

Nous proposons à ce titre un amendement budgétaire de 10 millions d'euros pour mieux protéger l'ensemble du patrimoine de la Ville. Vous répondez qu'avec 3,2 millions d'euros consacrés à la sécurité du musée d'Art moderne et du musée Carnavalet, cela suffit...

Non, nous considérons qu'il faut tenir compte de l'audit présenté par l'Inspection générale. Il est indispensable de faire un effort supplémentaire.

Monsieur le Maire, diminuez la fiscalité. Vous avez effectivement, Christine LAGARDE l'a rappelé, augmenté la fiscalité de 25 % pour les contribuables parisiens en deux ans, record historique absolu.

Vous avez justifié cette augmentation par le fait que l'État vous devait une dette dont on ne parle plus, d'ailleurs - vous enregistrez page 18 du rapport plus 9 millions d'euros de contribution supplémentaire de l'État - et surtout parce que les droits de mutation s'étaient effondrés.

C'est vrai, il y a eu 300 millions de diminution des droits de mutation entre 2007 et 2009.

Proposez une diminution. Nous vous proposons 5 %, vous pouvez le faire sans effort, vous en avez les moyens, et si vous ne le faites pas, c'est que vous constituez une cagnotte secrète sur laquelle nous n'avons aucune transparence et aucune proposition.

Je le répète, tout cela est de l'obscurité et de l'esbroufe. Je conclus Monsieur le Maire : faites enfin un effort.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez remarqué que nous avons été sages, pourtant, qu'est-ce qu'on a entendu !

Il y avait tellement de choses inexactes. Il y avait des propos insultants, contrairement à ce que disait M. GAREL.

La parole est à Jacques BRAVO, que vous allez écouter avec autant d'attention et de sérénité, bien sûr.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Chers collègues, je me souviens du temps où Jean-François LEGARET, confronté à des problèmes d'ajustement de la fiscalité foncière, était d'une plus grande prudence. Ces temps sont bien éloignés.

Ce budget n'est pas un nouveau budget primitif, comme cela a été dit, c'est un vrai budget supplémentaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pouvez-vous respecter la parole de M. BRAVO ?

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - C'est donc un vrai budget supplémentaire. La meilleure preuve est qu'il ne représente en fonctionnement que 1,5 % des dotations du budget primitif.

Monsieur le Maire, ce budget supplémentaire présente indéniablement une série de bonnes nouvelles pour les Parisiens. A ce stade de notre débat, la nouvelle la plus extraordinaire que je veux relever ce matin, est tout de même qu'en dépit du caractère incontestable de ces bonnes nouvelles, la Droite parisienne fait mine de ne rien voir.

Pire, inconsciemment ou en conscience, elle opère un transfert. Elle ne veut pas admettre qu'à Paris la Gauche municipale puisse faire exactement le contraire des agissements de la Droite gouvernementale.

Mesdames et Messieurs les élus de l'Opposition, vous n'admettez pas que Bertrand DELANOË et que Bernard GAUDILLÈRE, son adjoint pour les finances, soutenus par la Majorité municipale et par les Parisiens, parviennent en temps de crise à abonder les budgets de solidarité et d'investissement de la collectivité parisienne tout en réduisant l'endettement.

Je le dis avec d'autant plus de force que peu de collectivités publiques aujourd'hui en France sont en mesure d'augmenter leurs dépenses sociales et en même temps d'accroître l'investissement.

Au même moment, le Gouvernement SARKOZY, FILLON, LAGARDE, merci, Madame d'être revenue, que vous soutenez et dont vous faites partie, patauge et s'embourbe dans son incapacité à réduire le déficit et l'endettement abyssaux auxquelles vous avez conduit la France.

Même le Président de la République paie de sa personne puisqu'il renonce à la Garden Party de l'Élysée, la belle affaire, surtout quand les commandes sont déjà passées.

C'est le symbole même de ce Gouvernement, lancer des contre-feux mais payer quand même.

Je n'en dis pas davantage, je reviens à l'essentiel. Mesdames et Messieurs les élus de l'Opposition, vous donnez une caricature de vos propres positions. Comment pouvez-vous vous opposer aux 50 millions d'euros supplémentaires affectés à la solidarité alors que le nombre d'allocataires du R.S.A. est en augmentation de 9 % à cause d'une gestion gouvernementale exécutable de la crise ?

Comment osez-vous contester les 20 millions d'euros supplémentaires que la Municipalité parisienne propose d'orienter vers l'aide sociale à l'enfance et les 2 millions d'euros supplémentaires à la disposition des agents de notre collectivité en difficulté ?

Êtes-vous bien conscients de vouloir les leur refuser ? J'ai peur que oui.

J'ajoute, alors qu'une réforme des retraites, aussi injuste qu'inéquitable, cache mal la difficulté des seniors à garder ou à retrouver un emploi, comment pouvez-vous voter contre les deux nouveaux forums pour l'emploi financés par ce budget supplémentaire, l'un en direction desdits seniors, l'autre à l'avantage des jeunes diplômés, également victimes d'une politique gouvernementale incohérente et inefficace ?

Monsieur le Maire, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés préfère soutenir avec enthousiasme et confiance les bonnes nouvelles de ce budget modificatif qui, au total, apporte une disponibilité supplémentaire réelle de 130 millions d'euros, soit 80 millions d'euros du côté du budget de fonctionnement, complétés d'une dotation supplémentaire de près de 50 millions d'euros sur des crédits de paiement pour l'investissement.

J'insiste et je salue le fait que ces dotations supplémentaires ne tombent pas du ciel. Ce n'est pas le fait du hasard, c'est bel et bien le résultat d'une situation saine, qui a permis d'aboutir à 252 millions d'excédents budgétaires nets, arrêtés au 31 décembre 2009, tel que cela ressort du compte administratif que nous avons voté le mois dernier.

Oui, chers collègues, les bonnes nouvelles de ce budget supplémentaire sont le résultat d'une politique budgétaire marchant sur deux pieds : la solidarité et le dynamisme.

Je reprendrai volontiers la belle expression d'Aimé Césaire quand il parlait de la construction de la Nation. Il disait : "Année après année, anneau après anneau".

Nos anneaux pour 2010 sont la solidarité et le dynamisme, nous voterons résolument ce budget supplémentaire.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur GAUDILLÈRE ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle, comme vous l'avez fait en introduisant le débat, que nous avons une conception du budget supplémentaire comme étant un budget uniquement marginal, c'est-à-dire une rectification de chapitres rendue nécessaire, soit parce que les prévisions de recettes ou de dépenses ont changé, soit parce que l'urgence nous commande d'inscrire certains crédits et nous ne sommes pas comme d'autres collectivités, surtout l'Etat, qui bouleversent leur budget en cours d'année.

Le budget supplémentaire que je présente aujourd'hui répond parfaitement à cette définition, prolongement de nos priorités et ajustement aux évolutions de la réalité. Voyons d'abord les recettes : droits de mutation, concours de l'Etat, et report de l'exercice 2009. On parle beaucoup en ce moment des droits de mutation, je crois que l'on a raison puisqu'ils représentaient l'an dernier 10 % du total de nos recettes de fonctionnement. Je me déroberai d'autant moins à ce débat que j'ai adopté dès 2008 sur ce sujet, une transparence absolue. Je communique chaque mois à la commission des finances le dernier chiffre connu et je n'ai d'autre part jamais caché ma perplexité devant l'extraordinaire difficulté de prévision de ces recettes.

Les droits immobiliers ont reculé de 300 millions d'euros entre 2007 et 2009. Aucun redémarrage n'avait eu lieu quand nous avons présenté le budget primitif 2010. Nous avons donc retenu une prévision prudente de 600 millions d'euros. Depuis le début de l'année, la croissance de ces rentrées a été vive, plus 30 % en moyenne, ce que confirment d'ailleurs les chiffres de juin que j'ai reçus jeudi. Voilà les faits.

Comment les interpréter ? J'ai tendance à penser qu'une bonne part de cette augmentation vient de la croissance du nombre des transactions. De nombreux vendeurs ont gardé leurs biens en 2009, année on le sait peu propice aux ventes, et les ont remis sur le marché lorsque celui-ci, voici quelques mois, s'est fluidifié. Dans ces conditions, je n'ai, et personne n'a de visibilité ni sur la durée ni sur l'étendue de cette reprise. Nous tirons les conclusions de cette incertitude en inscrivant une recette supplémentaire de 100 millions d'euros et nous nous réservons d'inscrire un autre supplément en automne s'il y a lieu. Ce processus est parfaitement transparent, je ne vous cache ni les chiffres ni les incertitudes sur l'avenir, et cette transparence rend, permettez-moi ce mot, dérisoire le mot de cagnotte qui amuse tant l'opposition qui, il est vrai, a en ce moment peu d'occasions de rire. La cagnotte, tout le monde sait depuis Harpagon, que c'est quelque chose de caché, d'ailleurs M. LEGARET l'a rappelé à juste titre il y a quelques instants, or je ne cache rien, et il n'y a rien évidemment ici de secret.

Plus sérieuses, si je puis m'exprimer ainsi, sont les discussions sur les conclusions à tirer de cette augmentation. L'opposition nous dit : baisser les impôts. D'autres voix suggèrent de consacrer ce surplus aux dépenses de fonctionnement. A la Droite, je réponds que nous avons calculé l'augmentation fiscale de 2009-2010 non pas pour compenser la baisse des droits de mutation et d'ailleurs nous l'avions annoncée avant cette baisse aux électeurs, mais pour financer nos priorités et répondre aux besoins des Parisiens jusqu'en 2014.

Cette justification demeure intacte.

Pour conclure, je dirai, sans aucun esprit de polémique, qu'il est effarant de s'entendre donner des leçons de justice fiscale par ceux qui soutiennent avec l'énergie du désespoir, un bouclier fiscal de 586 millions d'euros, c'est Mme LAGARDE qui citait ce chiffre il y a deux mois, distribués à quelques centaines de privilégiés.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

A ceux qui voudraient majorer nos dépenses depuis 2001, je répondrai que nous nous sommes toujours gardés d'engloutir les surplus de droits de mutation dans les dépenses de fonctionnement. Je rappelle que ce surplus a représenté un peu plus de 2 milliards dans la précédente mandature, et que ce sont ces 2 milliards qui nous ont permis d'investir beaucoup en empruntant très peu, donc en sauvegardant nos marges de manœuvre pour la deuxième mandature. Qui aujourd'hui s'en plaindrait ? Donc jusqu'ici, nous n'avons jamais consacré ces recettes incertaines à des dépenses pérennes, nous n'allons pas commencer aujourd'hui, parce que cette imprudence nous coûterait très cher en cas de retournement de la conjoncture. Ce surplus des droits de mutation servira bien entendu aux Parisiens, il sera l'une des sources de financement de l'effort d'investissement très lourd que nous avons programmé pour eux.

Notre budget supplémentaire traduit ce choix, puisqu'il enregistre une diminution significative de notre autorisation d'emprunt.

Quant aux dépenses de fonctionnement elles resteront strictement contenues et je dirai en réponse à Mme LAGARDE, que ce budget supplémentaire ne remet en cause à aucun moment, sur aucun chapitre, ni sur aucune ligne les plans d'économie du budget supplémentaire 2009 et du budget primitif 2010.

Quelques mots sur l'ajustement des concours de l'État. A la suite des modifications inscrites dans ce budget supplémentaire, les deux catégories de contribution de l'État qui sont vérifiables dans les documents budgétaires évolueront toutes deux à la baisse sur l'ensemble de l'année.

Dotation de fonctionnement et assimilés : 13.130 millions d'euros en 2009, 13.121 millions cette année.

Compensation des transferts : 356 millions l'an dernier, 354 millions en 2010.

Donc au total un recul de 16.186 à 16.175 millions, moins 11 millions d'euros, moins 0,7 %. Ces chiffres, mes chers collègues, ont-ils besoin de longs commentaires ? J'observe d'ailleurs que Mme LAGARDE ne répond rien à ces chiffres et préfère se concentrer sur d'autres sujets.

Ce recul des contributions et concours de l'État intervient alors même que Paris, comme les autres collectivités ni plus ni moins, fait face avec détermination à la crise sociale et à la quasi-absence d'investissement de l'État. Sur l'investissement de l'État, permettez-moi une remarque, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt l'hommage que Mme LAGARDE rendait à notre effort en matière d'investissement, mais je voudrais souligner que le budget de l'État, lui, ne comprend qu'un budget d'investissement qui est inférieur à 5 % de son total. Je n'ai pas besoin d'insister au-delà de ce sujet sur l'angoisse profonde que suscitent les déclarations récentes du Gouvernement. Il est parfaitement décidé, et il le dit, à enfermer par tout moyen dans un corset d'airain les dépenses des collectivités locales qui ne font pourtant que pallier les conséquences de sa politique. Ce ne sont pas les élus de gauche qui le disent, c'est un discours unanime de tous les élus locaux de ce pays. Et je le dis avec un peu de solennité aux représentants de la majorité nationale qui siègent je parmi nous, notamment les parlementaires, vous n'éluderez pas vos responsabilités, nous saurons inlassablement rappeler aux Parisiens, comme nous venons de le faire aux élections régionales avec le résultat que vous savez, la part que vous prenez à cet étrangement dont ils sont les premières victimes.

Je n'évoquerai que pour mémoire la troisième catégorie de recettes, le report de 2009 qui n'est en fait que le fonds de roulement de la Ville.

Venons-en aux dépenses. Leurs ajustements ont été longuement détaillés par le Maire dans son introduction et dans son rapport, Monsieur LEGARET, il n'y a pas que les documents budgétaires, il y a aussi le rapport du Maire qui est suffisamment détaillé pour que l'accusation de non-transparence n'ait pas beaucoup de sens. Je n'insisterai donc que sur un point fondamental : le respect des priorités que vous avez arrêtées en décembre. Priorités aux dépenses sociales qui présentent environ 60 % des dépenses supplémentaires de fonctionnement à travers trois chapitres extrêmement symboliques de notre volonté d'aide aux plus démunis : 20 millions pour le R.S.A., 20 millions pour l'aide sociale à l'enfance, 8 pour les allocations d'urgence aux familles et aux agents municipaux en détresse.

Les amendements adoptés tout à l'heure par la Commission des finances sur les risques de plomb dans les écoles, les ressourceries, le Carré aux Biffins ainsi que le vœu sur la déprécarisation des agents de ménage et le Bureau de l'aide sociale à l'enfance vont évidemment dans le même sens et je leur donne un avis extrêmement favorable.

Priorité à l'investissement, et je remercie une nouvelle fois la Ministre de l'Economie d'avoir salué notre effort dans ce domaine. Je voudrais répondre à M. LEGARET, peut-être n'avons-nous pas exactement la même conception de l'arithmétique, que la moyenne de l'investissement de 2001 à 2007 a été de 1,2 milliard tandis que la moyenne de l'investissement sur la période 2008-2010 est de 1,5 milliard. Dire qu'il n'y a pas de progression de 1,2 à 1,5 milliard relève peut-être d'une arithmétique non euclidienne, comme on le dit souvent de la géométrie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela vous dérangerait d'écouter l'adjoint légitime aux finances.

(Brouhaha).

D'ailleurs, il a eu des prédécesseurs que nous écoutions.

Donc il faut qu'on vous écoute !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Absolument.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.- Dialogue de sourds !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne sais pas qui est sourd et aveugle !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Donc, disais-je : priorité à l'investissement, soit 46 millions répartis entre des acquisitions foncières pour de nouveaux équipements publics, l'aide à l'accession à la propriété, les espaces verts, la rénovation des chaufferies municipales énergivores et les arbres d'alignement qui sont, je trouve, et c'est peut-être une forme de réponse à M. LEGARET, un des charmes de l'urbanisme haussmannien et parisien.

S'y ajoute une autorisation de programmes de 40 millions d'euros pour les berges de la Seine.

Je m'étonne qu'un ancien adjoint aux finances dise que cette autorisation de programme ne permettra pas de dépenses.

Auriez-vous oublié, Monsieur LEGARET, il est vrai que vous n'êtes plus adjoint aux finances depuis 9 ans, mais auriez-vous oublié que les crédits de paiement sont fongibles ? Et que, si des dépenses doivent intervenir cette année sur les berges de la Seine, nous n'aurons aucun problème pour les financer avec la masse de nos crédits de paiement...

(Brouhaha).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous allez nous demander demain beaucoup de temps de concertation et vous voudriez que je dépense, avant même de lancer le débat !

Soyez cohérent et laissez parler M. GAUDILLÈRE !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Priorité aussi à la décentralisation : 5 millions d'euros pour la gestion des équipements d'arrondissement.

Enfin, une série d'inscriptions, sur laquelle je passerai peut-être un peu plus rapidement, qui traduisent bien la nature d'un budget supplémentaire, c'est-à-dire la nécessité ou l'urgence.

Crédits d'amélioration de la sécurité des musées, d'abord, et je réponds à l'amendement déposé par la Droite. Nous pensons, oui, nous pensons qu'en l'état actuel de nos études, cet amendement permet de répondre aux besoins. Il est clair que d'autres mesures seront prises à la fin de l'année. Il est clair que d'autres crédits seront inscrits au titre du budget 2011, mais nous pensons qu'aujourd'hui cette somme est suffisante.

Je réponds d'ailleurs, au passage, à ce que disait M. LEGARET sur l'assurance. Oui, il est vrai que les œuvres d'art dans les musées parisiens ne sont pas assurées et que la Ville de Paris est son propre assureur, pour une raison toute simple : c'est que les primes d'assurance à payer pour les œuvres d'art dans les musées seraient d'un coût tel qu'elles contrebalanceraient, et au-delà, le risque que nous prenons.

D'ailleurs, je ferai observer - M. LEGARET le sait peut-être - que c'est également ce que fait l'État. Les œuvres d'art dans les musées de l'État ne sont pas non plus assurées.

Ensuite, les dépenses d'énergie, après un hiver rigoureux, la traduction budgétaire d'un accord social conclu au mois de décembre, les crédits pour Haïti ou consécutifs à Xynthia.

Je réponds au passage, puisque je suis sur les inscriptions diverses, que je ne pourrai pas donner un avis favorable à l'amendement de la Droite sur le Châtelet, pour une raison toute simple. Je pense que les subventions culturelles - et je ne crois pas que l'adjoint à la culture me contredise - doivent être appréciées globalement au moment du budget primitif. Il y a des arbitrages à faire. Il est vrai que l'an dernier, nous avons très légèrement diminué, de 1 %, je crois, la subvention au Châtelet. Nous avons préféré faire porter l'effort sur l'ensemble des structures culturelles de proximité. C'est un sujet qui sera réexaminé de manière globale au moment du budget primitif.

Je conclus, et permettez-moi d'insister sur une autre continuité que celle de nos priorités. Ce budget supplémentaire réaffirme une conviction profonde que j'ai déjà exprimée ici et qui, je crois, recueille un consensus. Elle devrait même recueillir un consensus au-delà des contours de la majorité. Et je pense que le contre-exemple de l'État nous aide à ne jamais oublier ce principe. On ne conduit aucune politique durable sans une politique budgétaire et financière sérieuse et prudente. Elle passe par des principes d'une extrême simplicité : la prudence dans les dépenses de fonctionnement, les réformes destinées à dégager des économies, le financement de l'investissement autant qu'on le peut par des ressources définitives, et un recours maîtrisé à l'emprunt.

Ce sont ces principes, en même temps que ces priorités, que je soumets aujourd'hui à votre approbation au nom de la Municipalité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cette intervention exemplaire me permet de faire un commentaire particulièrement bref.

Je pense que c'est le sérieux - le sérieux ! - dans la gestion qui permet d'être extrêmement dynamique en matière de solidarité et très entreprenant en matière d'investissement. Je le dis pour hier et pour aujourd'hui : si, dans la crise, nous avons quelques marges, c'est parce que nous sommes très sérieux.

Je dirai d'ailleurs à M. LEGARET qui disait : "Mais alors, vous commencez quand les économies ?" que nous, nous les avons commencées... Nous en avons rajouté...

D'abord, on a commencé dès 2001, je vous signale, dans bien des domaines. Je tiens à votre disposition beaucoup...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Lesquelles ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oh ! Vous les connaissez parfaitement, Monsieur LEGARET !

Et, dès le début de la crise, nous avons commencé, effectivement. Parfois, c'est très symbolique, vous savez : la diminution des indemnités de représentation des maires d'arrondissement, je crois que c'est de 10 %, nous l'avons faite au début de l'année 2009. Pour le Maire de Paris, c'était de 20 %.

Voilà ! C'est symbolique, ce n'est pas cela qui va changer grand-chose, mais je veux dire vraiment à tous que c'est le sérieux qui nous donne ces marges pour être encore plus solidaires et toujours très dynamiques en matière d'investissement.

Je remercie donc chaleureusement non seulement Bernard GAUDILLÈRE mais la Direction des Finances et toute l'équipe autour de la Secrétaire générale de la Ville de Paris, grâce à qui, avec nos qualités et nos défauts, nous arrivons à gérer, je reprends le mot parce que certains parlent de rigueur, d'autres d'austérité, moi je préfère parler de "sérieux". Voilà ! Le sérieux !

Nous allons maintenant mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement par chapitre puis globalement. Je vous demande beaucoup de silence pendant les votes, s'il vous plaît, y compris les collaborateurs. Beaucoup de silence pendant les votes ! Tout le monde !

Puis globalement suivant la nomenclature qui vous a été distribuée, les états spéciaux, les budgets spécifiques et le budget spécial de la Préfecture de police. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole. Je demanderai simplement à M. GAUDILLÈRE son avis favorable ou défavorable sur les différents vœux ou amendements qui seront maintenus.

2010, DF 38 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010. - 1°) Budget d'investissement. - 2°) Budget de fonctionnement.

Lettre rectificative n° 1.

Lettre rectificative n° 2.

Vœu relatif au financement de l'extension du T3 jusqu'à la Porte d'Asnières. (Les Verts).

Vœu relatif au renforcement et développement des opérations Paris Respire. (Les Verts).

Vœu de l'Exécutif

Vœu relatif au maintien de la subvention de fonctionnement du Théâtre du Châtelet. (UMPPA).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons donc commencer par le budget supplémentaire de la Ville de Paris, le projet de délibération DF 38, sur lequel deux lettres rectificatives, cinq amendements et quatre vœux ont été déposés.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'imagine que l'amendement n° 2 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré ? Me trompé-je ? Le n° 2, je pense qu'il a été répondu.

Il en va de même, me semble-t-il, mais Sylvain GAREL surveille, pour le n° 3, le n° 4 et le n° 5 du groupe "Les Verts", auxquels la lettre rectificative n° 1 a répondu. C'est cela ? Bien.

Je passe donc maintenant à l'amendement n° 6 du groupe U.M.P.P.A. sur lequel votre avis est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 du groupe U.M.P.P.A.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est repoussé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 7 du groupe "Les Verts" est-il retiré, Monsieur GAREL ? Il me semble que oui, mais je ne voudrais pas le faire sans votre accord. C'est bien cela.

En réponse au vœu n° 8 du groupe "Les Verts", l'Exécutif a déposé le vœu n° 8 bis. Le n° 8 est-il retiré ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 164).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GAUDILLÈRE, quel est votre avis sur le vœu n° 9 du groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ? Une abstention.

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Une abstention.

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme (mission par mission) et sur la section de crédits de paiement (chapitre par chapitre), puis globalement sur le projet de délibération DF 38-1°, relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2010, tenant compte de la lettre rectificative, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le Livre III, Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 14 et 15 décembre 2009 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2010 ;

Vu la décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour 2010 des 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 juin 2010, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2010 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2010 est arrêté comme suit :

- à la somme de 6.612.904.226,90 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 2.921.127.582,87 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est minoré de 186.400.324 euros. Celui-ci est ramené de 669.358.203 euros à 482.957.879 euros."

(Voir annexe n° I).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section des autorisations de programme.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 01000 : "Cabinet du Maire".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 03000 : "Inspection générale".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 04000 : "Secrétariat général du Conseil de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : "Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 11000 : "Délégation à l'événementiel et au protocole".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Décentralisation et relations avec les associations, les territoires et les citoyens".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 15000 : "Politique de la ville et de l'intégration".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : "Finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : "Propreté et Eau".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, globalement la section des autorisations de programme.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La section des autorisations de programme est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2010, puis aux recettes de l'exercice 2010.

Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l'exercice.

Dépenses d'équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours".

Ce chapitre est adopté.

Dépenses financières :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45-1 : "Total des opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Dépenses d'ordre d'investissement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice - recettes d'équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Recettes financières :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 165 : "Dépôts et cautionnements reçus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45-2 : "Total des opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Recettes d'ordre d'investissement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, globalement la section des crédits de paiement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La section des crédits de paiement est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2010 est adopté. (2010, DF 38-1°).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous passons au vote du budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010, projet de délibération DF 38-2°. Je rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010, tenant compte de la lettre rectificative, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 14 et 15 décembre 2009 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2010 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville pour 2010 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2010 est arrêté comme suit :

Dépenses : 5.286.037.760,68 euros.

Recettes : 5.286.037.760,68 euros.

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

(Voir annexe n° II).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2010 :

Dépenses de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et de frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice.

Recettes de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuation de charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Recettes réelles de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Recettes d'ordre de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat reporté ou anticipé".

Ce chapitre est adopté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010 est adopté. (2010, DF 38-2°).

2010, DF 39 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2010.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons nous prononcer sur le projet de délibération DF 39 : individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2010.

D'abord, j'ai un amendement n° 10 du groupe "Les Verts", ainsi que deux voeux. Il me semble qu'ils ont été retirés mais je préfère que M. GAREL me le confirme.

M. Sylvain GAREL. - Je vous le confirme.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 39).

2010, DF 40 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2010. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'approbation du budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2010 : adoption des états spéciaux et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 40).

2010, DF-DRH 41 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2010.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DF-DRH 41 : création, suppression, transformation d'emplois dans les services municipaux pour 2010, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu n° 11.

Monsieur GAUDILLIÈRE, votre avis sur ce vœu ?

M. Bernard GAUDILLIÈRE, adjoint, rapporteur. - Avis favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Favorable ! Je m'en réjouis.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 165).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF-DRH 41).

2010, DALIAT 22 - DF 21 - Budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour 2010.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant aux budgets annexes. Nous commençons par le budget supplémentaire du Service technique des Transports automobiles municipaux pour l'exercice 2010.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 22 - DF 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DALIAT 22 - DF 21).

2010, DPE 35 - DF 19 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Budget supplémentaire pour 2010.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe au budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2010.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 35 - DF 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 35 - DF 19).

2010, DPE 36 - DF 20 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Budget supplémentaire pour 2010.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 36 - DF 20 relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPE 36 - DF 20).

2010, DEVE 51 - DF 21 - Budget supplémentaire du fossoyage pour 2010.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget supplémentaire du fossoyage pour l'exercice 2010.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 51 - DF 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DEVE 51 - DF 21).

2010, PP 40 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2010.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2010, le PP 40.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, PP 40).

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je propose, après ces nombreux votes, de suspendre pendant cinq minutes la séance de manière à reprendre dans des conditions sereines pour les prochains orateurs. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures quarante-cinq minutes, est reprise à onze heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au procès intenté par la Fondation Sasakawa à Karoline POSTEL-VINAY.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous sommes toujours dans la 6e Commission et nous examinons un vœu qui ne se rapporte à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 43 relatif au procès intenté par la Fondation Sasakawa à Karoline POSTEL-VINAY, et il a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Chers collègues, lundi 28 juin, s'est ouvert à Paris le procès intenté par la Fondation Sasakawa à Karoline POSTEL-VINAY, directrice de recherches au C.E.R.I.

On lui reproche d'avoir envoyé fin 2008 une pétition demandant au Ministère des Affaires étrangères de renoncer à un colloque parrainé et financé par cette fondation. À l'appui de cette demande, elle avait joint une note rappelant le passé de "criminel de guerre de classe A" de Rvoichi Sasakawa et ses liens avec la pègre japonaise.

Cette fondation s'est dernièrement signalée par son soutien dynamique à des projets de recherches révisionnistes visant à nettoyer l'histoire sanglante de l'occupation japonaise en Chine pendant la Seconde Guerre mondiale. Par ce procès, cette fondation tente de faire taire certaines vérités historiques incontestables, et d'entraver le travail des historiens pour des raisons idéologiques et politiques. En attendant ce procès, elle distille avant tout le doute, propage la rumeur et contredit les analyses des spécialistes. Ainsi, elle influence les débats sur la mémoire au Japon comme en France, et partout dans le monde.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Conseil de Paris apporte son soutien à Karoline POSTEL-VINAY.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame BECKER.

C'est Jean-Louis MISSIKA qui va vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - La réponse sera brève : nous sommes favorables à ce vœu. Il est clair que le procès en question est une tentative d'intimidation d'une chercheuse et représente une forme d'atteinte à la liberté d'expression.

Il faut ajouter que la sommation d'huissier envoyée par la fondation l'a été en plein colloque scientifique, ce qui est proprement inacceptable. Nous sommes face à une situation où un point de vue défendu par un scientifique est contesté au tribunal par une fondation qui veut en quelque sorte protéger la mémoire de son fondateur, dont les pratiques politiques et les pratiques mafieuses étaient avérées.

Nous soutenons donc complètement ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 174).

2010, DPVI 80 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention conclue avec l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 46.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous propose de passer à la 6e Commission, où nous examinons le projet de délibération DPVI 80 qui concerne la signature d'un avenant n° 2 à la convention conclue avec l'association "SOS Racisme - Touche pas à mon pote", pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 46.000 euros.

Madame Karen TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, SOS Racisme, c'est comme les Restos du cœur, on aimerait un jour ne plus en avoir besoin mais la réalité est telle que le racisme, comme la précarité, ont hélas encore de l'avenir.

Si depuis 1984 "SOS Racisme" fait un travail remarquable pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations raciales, on peut le dire, la parole raciste s'est libérée à tous les niveaux de la société. Et chacun le sait, de la parole aux actes il n'y a qu'un pas.

Très récemment, "SOS Racisme" a fait montre d'une extrême vigilance et d'une réactivité face à ce que d'aucuns ont intitulé "l'apéro pinard et saucisson". Un rendez-vous rue de la Goutte d'Or, qui sous couvert d'une ambiance à la bonne franquette relevait d'organisations d'extrême droite.

La Préfecture de police de Paris saisie d'une demande d'interdiction du rassemblement par "SOS racisme" a su réagir en conséquence face à un apéro qui aurait tourné au vinaigre, rance de haine, de racisme et de stigmatisation.

Nous pouvons le dire haut et fort, nous ne voulons pas de cela ni à Paris ni ailleurs. L'ambiance est donc des plus nauséabondes et on assiste à une recrudescence de profanations de cimetières juifs et musulmans, d'agressions, de dégradations, à un antisémitisme déployé, désinhibé. Collégiens à la sortie des écoles, femmes dans le bus, hommes portant kippa se font insulter, traiter de sales juifs, d'autres agresser voire tabasser. Les plaintes enregistrées sont en augmentation inquiétante.

Je voudrais dire ici combien il est important de ne pas importer le conflit israélo-palestinien en France. Comme "SOS Racisme", je tiens d'ailleurs à exprimer ma consternation suite à la récente décision de réseau de salles d'art et essai "Utopia" de déprogrammer le film israélien "A 5 heures de Paris", une jolie comédie qui n'attendait que les compliments des spectateurs. "Utopia" s'est autorisé quelque chose d'absolument intolérable, retirer à la Culture, à laquelle je mets une lettre majuscule, son caractère universel de paix et d'ouverture. Je me félicite que le Maire de Paris ait demandé au distributeur de films de revenir sur cette décision, car il est important de rappeler que l'art, en général, est là pour rapprocher les peuples, et non pour créer des barrières dont on se passerait bien et plus encore aujourd'hui.

Pour paraphraser le slogan de "SOS Racisme", je dirai "touche pas à la culture" car elle doit rester synonyme de partage, de regards croisés et de tolérance.

Enfin, toujours sur l'antisémitisme, mais celui-là se vend et s'achète, je veux dénoncer ici le dernier spectacle de Dieudonné, qui une fois de plus sévit dans son théâtre du 11e arrondissement. Comme nombre d'entre vous j'ai lu avec effroi la description qu'en fait la presse, même si le comédien persiste et signe une fois de plus dans un registre indigne.

De la provocation dès le titre, qui n'est autre que le prénom de l'actuel président iranien, qui chacun le sait a appelé à plus d'une reprise à rayer de la carte du monde l'Etat d'Israël ; de l'antisémitisme comme cette phrase notée par un journaliste : "Quand tu entends BHL, tu te dis que si lui, il est philosophe, peut-être que les chambres à gaz n'ont pas existé". Je ne voudrais pas aller plus loin car ce serait trop d'honneur pour cette personne qui flirte avec le révisionnisme et dont le fonds de commerce n'est qu'antisionisme et antisémitisme.

En tant qu'élus parisiens, nous ne devons tolérer qu'un tel tissu de haine soit déversé.

S'il s'agit par cette délibération, et je m'en félicite, de voter en faveur de "SOS Racisme" et de son projet "Touche pas à mon pote", je vous invite tous ici à rester extrêmement vigilants dans une période où le pire s'entend et se lit notamment sur Internet et à multiplier les actions pour le vivre ensemble, la tolérance et l'ouverture.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame Karen TAÏEB.

La parole est à Mme Fatima LALEM pour vous répondre.

Mme Fatima LALEM, adjointe, au lieu et place de Mme Yamina BENGUIGUI, adjointe, au nom de la 6e Commission. - C'est avec plaisir que je réponds après cette intervention pour Yamina BENGUIGUI. Je remercie Karen TAÏEB pour ses paroles fortes et son appel à la vigilance. Je la remercie pour son intervention qui nous permet de préciser pourquoi et comment nous travaillons avec "SOS Racisme". C'est avec "SOS Racisme" que nous sommes en train de développer notre action de sensibilisation et d'information auprès de tous les élèves des classes de 3e de la Ville de Paris. Ce programme pilote touchera à terme près de 13.000 collégiens par an, c'est en ce qui me concerne une priorité pour s'assurer que toute une classe d'âge sera touchée par les messages de prévention et d'information en matière de lutte contre les discriminations.

Face à la libération de paroles extrémistes, de paroles racistes et antisémites, le travail de terrain des associations comme "SOS Racisme" est fondamental car elles déminent au quotidien des bombes à retardement de l'ignorance et de la haine qui ont été oubliées dans nos quartiers après le débat sur l'identité nationale.

Dans des situations de crise sociale et morale, nous devons plus que jamais soutenir les associations, soutenir les femmes et les hommes qui avec conviction et détermination ne baissent pas les bras devant la montée des inégalités et de l'intolérance. Compte tenu de cette situation, compte tenu de l'intérêt que nous portons à cette association, et des thématiques qu'elle porte autour de la question des Droits de l'Homme et de la lutte contre la discrimination je vous demande de soutenir et de voter cette délibération pour le fonctionnement de "SOS Racisme" et "Touche pas à mon pote", pour un montant proposé de 46.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame LALEM.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je n'ai pas vu sur les bancs de l'UMP... Vous êtes pour le projet DPVI 80 ? Vous vous absteniez ? Vous vous absteniez. Abstention. Ne prend pas part au vote. Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPVI 80).

Vœu relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales (PCF/PG, Les Verts).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 44 relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales a été déposé conjointement par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et le groupe "Les Verts".

Mme ARROUZE a la parole.

Mme Aline ARROUZE. - Mes chers collègues, nous avons déjà parlé du droit de vote des résidents étrangers non communautaires aux élections locales. Nous demandons un référendum d'initiative locale. La France est l'un des États membres de l'Union européenne à maintenir l'une des législations les plus restrictives en matière de droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires aux élections locales.

Depuis 1992, le droit de vote accordé aux résidents étrangers issus des États membres de l'Union européenne crée une discrimination à l'égard des résidents étrangers non communautaires. A Paris, de très nombreux résidents étrangers participent à la vie citoyenne, en tant que responsables d'association, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves. Ils assument une citoyenneté dans cette ville.

La Ville de Paris s'est déjà prononcée en faveur du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extra communautaires aux élections locales.

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, et du groupe "Les Verts", le Conseil de Paris réaffirme son attachement en faveur du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales et demande au Gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour de la session parlementaire un projet de loi instaurant ce droit.

Pour appuyer cette démarche, le Conseil de Paris décide de consulter la population en organisant un référendum d'initiative locale, le dimanche 5 décembre 2010, référendum ouvert à l'ensemble des électeurs de Paris âgés de 18 ans et plus.

Afin de permettre la participation des résidents étrangers de Paris, une votation symbolique sera également organisée en même temps que le référendum par le biais de la mise en place d'une urne symbolique à leur disposition dans l'ensemble des bureaux de vote de la Capitale.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je rappelle que vous avez une minute pour présenter...

Mme Aline ARROUZE. - Le référendum a eu lieu en banlieue depuis longtemps en Seine-Saint-Denis, à Bobigny, et à Saint-Denis.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous demande de conclure.

Mme Aline ARROUZE. - Une commission présidée par le Maire et comprenant notamment un représentant de chaque groupe du Conseil de Paris, présentera les propositions sur les modalités d'information de la population sur le déroulement de la campagne électorale et de l'envoi du matériel aux électrices et électeurs.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Madame ARROUZE, comme vous l'avez dit depuis plusieurs années la Ville de Paris, par la volonté du Maire de Paris, apporte son soutien et une aide logistique au collectif "Votation citoyenne", composé notamment par la Ligue des Droits de l'Homme, espace de démocratie participative, qui permet de faire voter toutes celles et ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet.

Année après année, votation après votation, le nombre de participants s'exprimant en faveur de ce droit de vote devient de plus en plus significatif.

Suite au dernier Conseil et suite à votre vœu concernant cette même demande, et comme je m'y étais engagée, j'ai fait procéder à une expertise juridique et technique de l'organisation d'un tel référendum par les services de la Ville de Paris.

De nombreux obstacles techniques m'amènent à vous proposer, Madame ARROUZE, que nous lancions une votation citoyenne la semaine du 5 décembre 2010 pour laquelle nous accentuerons la participation de la Ville pour les moyens d'organisation, de communication et de logistique. La localisation de ces points de vote devant des écoles de la République et des mairies d'arrondissement donnerait, à mon sens, une dimension institutionnelle à cette votation.

D'autre part, je propose également que la date du 5 décembre soit choisie comme date de lancement d'une initiative populaire nationale, comme la Constitution le permet depuis la Loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la Ve République du 23 juillet 2008 pour obtenir l'organisation d'un référendum national sur le droit de vote des étrangers aux élections locales.

Le dépôt de cette pétition sera d'ailleurs l'occasion de demander au Gouvernement pourquoi les décrets d'application ne sont toujours pas publiés près de deux ans après cette loi.

Afin de donner toutes les chances de réussite à ces deux démarches, je vous propose de réunir en septembre un groupe de travail sur la votation citoyenne, composé d'un représentant par groupe politique, des services de la Ville concernés et des représentants de la Ligue des Droits de l'Homme, organisation coordonnant cette démarche.

Par conséquent, je vous propose donc de retirer votre vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Acceptez-vous le retrait de ce vœu, compte tenu de la réponse faite par l'Exécutif ?

Mme Aline ARROUZE. - Madame la Maire, j'accepte. Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Donc, ce vœu est retiré et les engagements de l'Exécutif ont été très clairs par rapport à cette question du droit de vote des résidents non communautaires, qui nous mobilise régulièrement, en tous les cas chaque année et même au-delà de la régularité actuelle.

Vœu relatif au devenir des familles du 31, rue Ramponeau (20e), déposé par Mmes GIBOUDEAUX et CALANDRA.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - À présent, un vœu n° 45 relatif au devenir des familles du 31, rue Ramponeau dans le 20e arrondissement. Ce vœu a été déposé conjointement par Mmes GIBOUDEAUX et CALANDRA.

Je donne la parole à Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu, qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement le 24 juin dernier a pour objectif d'attirer votre attention et d'apporter surtout notre soutien aux nombreuses familles sans papiers qui occupent le 31, rue Ramponeau dans le 20e arrondissement.

En effet le 31, rue Ramponeau va être rénové, et c'est une très bonne chose, par la S.I.E.M.P., avec un travail très important, avec une enquête sociale qui a été faite auprès des familles, mais restent de nombreuses familles sans papiers qui, comme vous le savez, ne seront pas relogées dans le cadre de ce dispositif.

Ces familles sans papiers sont connues à la fois du réseau associatif, notamment des parents d'élèves. Beaucoup d'enfants sont scolarisés dans le secteur du Bas Belleville, mais aussi des associations culturelles comme "TAMERANTONG", où des enfants aussi participent au travail théâtral mené par cette association très connue.

Nous demandons par ce vœu que la Ville apporte son soutien auprès des familles, des réseaux associatifs et des enseignants qui soutiennent ces familles et que le Maire de Paris intervienne auprès du Préfet de police pour la régularisation de ces familles afin qu'elles puissent rester sur Paris.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Madame GIBOUDEAUX, je tiens à rappeler ici, au Conseil, que le soutien aux personnes sans papiers, qu'ils soient travailleurs, familles d'enfants scolarisés, jeunes majeurs ou personnes malades qui ne peuvent se faire soigner dans leur pays d'origine, est un combat dans lequel, je n'en doute pas, tous les élus de la majorité municipale sont impliqués.

Chaque conseiller de Paris et chaque député est fondé à dénoncer cette politique souvent inhumaine qui a pour conséquence désastreuse de séparer des familles et de stigmatiser l'étranger.

J'espère, en l'occurrence, concernant ce vœu précisé-ment, que l'urgence de la situation de ces familles vous a déjà amenée à intervenir auprès du Préfet de police de Paris sans attendre votre vœu au Conseil de Paris.

En ce qui concerne l'intervention du Maire de Paris, elle est déjà acquise et sera effectuée dès que vous nous ferez parvenir les éléments précis.

Je donne donc un avis favorable à votre vœu. Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 175).

2010, SG 24 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Amicale du Nid (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 37.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 24 qui concerne la signature d'un avenant à la convention passée avec l'Amicale du Nid dans le 10e arrondissement pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 37.000 euros.

Je donne la parole à Mme DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, à ce Conseil ici, il y a, comme d'habitude ou en tout cas comme assez régulièrement, un certain nombre de subventions à des associations qui travaillent auprès des personnes prostituées. Dans ce cas précis, il s'agit de l'Amicale du Nid et il s'agit d'une convention sur la prise en charge psychologique des personnes prostituées.

Bien évidemment, nous nous félicitons que la Ville de Paris travaille avec l'ensemble des associations qui travaillent avec et auprès des personnes prostituées, même si nous savons, tous et toutes ici, que chacune a ses spécificités, a sa façon d'aborder la question et a sa façon d'essayer, avec ou pour les personnes prostituées, d'y apporter un certain nombre de réponses.

Nous avons longuement évoqué la question il y a quelques années, très peu de temps après l'entrée en vigueur de la loi de 2003, la loi pour la sécurité intérieure, qui avait été mise en œuvre par l'actuel Président de la République, alors Ministre de l'Intérieur. Nous avions dit tout le mal, au bout de deux ans, que nous pensions de cette loi qui, introduisant un nouveau délit, celui de racolage passif, n'a eu pour conséquence que la multiplication des interpellations et l'aggravation des conditions d'insécurité dans lesquelles vivent les personnes prostituées.

Nous savons que celles-ci, ceux-ci, afin d'éviter les contrôles de police se sont déplacés dans des zones de plus en plus éloignées des centres villes, des zones de non-droit et dans la clandestinité, disons-le clairement.

Cela a eu pour conséquence d'isoler les personnes prostituées des associations, que nous subventionnons pourtant, de les mettre également beaucoup plus en danger, de les fragiliser vis-à-vis de leurs clients et des violences qu'elles et ils ont à subir, ainsi que des prises de risque, puisque les clients abusent de cette fragilité de fait et de cet éloignement.

J'ai insisté dans mon introduction sur le fait que nous subventionnons toutes les associations, bien qu'elles aient des points de vue, c'est le moins que l'on puisse dire, très divers. Je crois et je le redis, que nous avons, que la Ville de Paris a tout intérêt justement à couvrir ce panel d'associations, de façon à ce que toutes les situations des personnes prostituées puissent être prises réellement en compte. Nous savons que d'aucunes sont abolitionnistes, c'est-à-dire prêchant, et quand je dis "prêchant", c'est exactement le terme que je veux utiliser, pour l'abolition de la prostitution auprès des personnes prostituées et que d'autres sont régulationnistes et insistent sur le fait que la prostitution pourrait être une profession.

Je ne crois pas, Madame la Maire, qu'il y ait de réponse aussi tranchée possible et que - et c'est la raison pour laquelle je réinsiste sur le fait que nous avons tout à fait raison de subventionner l'ensemble de ces associations -, qu'il y ait du blanc ou du noir dans cette problématique extrêmement compliquée qui demande à avoir des réponses très fines, très personnalisées et que l'une ou l'autre de ces associations, avec toutes leurs différences, puisse apporter l'ensemble des réponses possibles aux personnes prostituées.

Je le redis, même si je sais que nous avons énormément de débats sur la question et que ces débats sont loin d'être terminés, je le redis : moi, je crois que nous avons tout intérêt à ne pas considérer que l'une ou l'autre des postures est la seule réponse, la seule bonne façon d'envisager les choses, mais qu'il y a, suivant les cas, des réponses diverses à apporter et que nous devons, nous, Municipalité parisienne, être capable d'entendre l'ensemble de ces réponses, de façon à proposer à ces personnes tout ce qui peut les aider, tout ce qui peut les accompagner dans leur pratique prostitutionnelle.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Fatima LALEM, mais je crois que, depuis 2001, c'est justement dans cet esprit que nous travaillons avec toutes les associations. Et puis, le mot "prêché", je trouve, n'est pas très bien adapté aux unes et pas aux autres. C'est par conviction que les associations défendent telle ou telle position. Je trouve ce mot inapproprié pour parler des associations abolitionnistes. Toutes ne sont pas confessionnelles. Et ne pas l'utiliser, pour le coup, lorsqu'on parle des associations qui sont plutôt réglementaristes.

Mais Fatima LALEM va vous répondre.

Mme Fatima LALEM, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Véronique DUBARRY pour quelques éléments, et surtout pour avoir dit effectivement clairement notre position équilibrée de financer les associations, non pas en fonction de leur positionnement idéologique ou politique, de leur origine - ce que Mme la Maire a dit parce qu'elle connaît bien la question. Je crois que vous avez toutes les deux beaucoup travaillé sur ce chantier.

Je crois qu'il est sain et intéressant qu'on ait fini par adopter cette démarche pragmatique, cette démarche qui permet de soutenir les actions d'accompagnement sur le terrain, de personnes prostituées au-delà de ce que les uns et les autres peuvent porter comme combat idéologique par ailleurs.

Je crois qu'il faut rendre hommage au travail qui a été fait, lors de la première mandature, par Anne HIDALGO. Il y a eu un pilotage, qui a duré plusieurs années et qui a abouti à cette démarche, qui est saluée par les uns et les autres aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'"Amicale du Nid", je voudrais rappeler que son action novatrice effectivement s'inscrit dans un partenariat avec l'hôpital Sainte-Anne et avec le C.M.P. dans cet hôpital, pour un travail d'accompagnement médical personnalisé, et qu'elle a touché près de 500 personnes pour des actes médicaux dans ce sens.

Je crois que c'est un travail qu'il faut saluer, et qui a le mérite, en tout cas, d'offrir un partenariat exigeant et efficace.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame LALEM.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 24).

2010, SG 152 - Subvention à l'association Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, pour son action de lutte contre le mariage forcé et l'excision. Montant : 10.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 152. Il s'agit d'une subvention attribuée au "Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles" pour son action de lutte contre le mariage forcé et l'excision, pour un montant de 10.000 euros.

Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE. - Merci, Madame la Maire.

Je tenais vraiment particulièrement à soutenir cette subvention, car encore aujourd'hui, même si cela est difficilement chiffrable, environ 70.000 jeunes filles seraient menacées de mariage forcé dans notre pays.

Ceci est bien entendu une estimation, car ces mariages forcés et les mutilations sexuelles, liés des traditions culturelles ou religieuses, bien que loin quand même des préconisations religieuses, présentes dans les familles originaires de nombreux pays, sont difficilement chiffrables puisqu'encore trop souvent.

A Paris, en 2009, cette association a reçu 66 jeunes Parisiennes, victimes des agissements des adultes. Fort heureusement, il existe pour ces jeunes femmes des endroits où elles peuvent faire valoir leur droit de dire non.

Le travail d'information et de sensibilisation de ces associations en relation avec les établissements scolaires, les missions locales, la D.A.S.E.S., les points d'accès au droit, donne un résultat plus qu'encourageant.

Paradoxalement, on ne peut que se féliciter du nombre de cas déclarés qui est en augmentation. Cela tient surtout au nombre de jeunes femmes qui aujourd'hui osent défier leurs parents, quelquefois leur communauté, et dirent non.

En tant qu'élue de la République, je ne peux que me féliciter de l'existence de ces structures et, moi aussi, je fais un rêve : qu'elles aient un jour disparues parce qu'on aura enfin éradiqué ce douloureux problème.

Il est indispensable de donner des moyens à ces associations, afin qu'elles puissent informer et communiquer, pour permettre à ces jeunes filles de recevoir toutes les armes pour lutter contre ces pratiques barbares, tout comme nous devons lutter contre toutes les discriminations faites aux femmes, quelle qu'en soit la nature, et éradiquer complètement ces phénomènes d'un autre temps.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame CAPELLE.

Je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Liliane CAPELLE, pour cette intervention remarquable, pour avoir posé le fond du problème, son évolution et notre souhait et notre démarche et détermination pour lutter contre les mariages forcés et les mutilations sexuelles, tout comme sur l'ensemble des violences, dont sont victimes beaucoup trop de femmes.

Aujourd'hui, cette association est financée et soutenue par la Ville de Paris. Nous avons un partenariat soutenu et régulier avec elle, depuis plusieurs années. Elle intervient effectivement, notamment à travers des campagnes de sensibilisation que nous avons mises en place avec le réseau associatif.

Je vous rappelle que, dès 2005, nous avons mis en place une campagne en direction des jeunes et de leurs familles, avec la diffusion de plus de 150.000 guides sur les mariages forcés.

En 2008, j'ai lancé une action forte en direction des élus et des officiers de l'état civil, qui s'est déroulée en deux temps : un premier temps a consisté dans la diffusion d'un guide pédagogique et didactique, et le deuxième temps a consisté dans la formation de trente-sept élus et responsables des services de l'état civil, venus des différents arrondissements.

Pour l'ensemble de ces actions, nous nous sommes appuyés sur des associations comme le G.A.M.S. Mais permettez-moi, Madame la Maire, de saisir cette occasion pour dire ma profonde inquiétude du désengagement de l'Etat, face au travail mené par ces associations qui assurent des actions de solidarité nécessaires aux populations les plus vulnérables, et notamment par temps de crise.

Je voudrais rappeler que la R.G.P.P. préconisé ce matin par Mme LAGARDE, comme un modèle idéal d'organisation, a déjà abouti à un démantèlement total des actions et des services destinés aux droits des femmes et à l'égalité.

Je voudrais rappeler aujourd'hui que malheureusement les structures qui agissent dans ce sens, et que l'ensemble des budgets qui sont destinés au financement des actions portées par ces structures et ces associations, sont vraiment devenus quelque chose de dérisoire.

Et si j'osais, je dirais que cela vaut peut-être à peine le prix d'un voyage en jet privé d'un Ministre !

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci pour ces informations factuelles et engagées.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 152.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 152).

2010, DFPE 352 - Subvention à l'association "Môm'rue Ganne" destinée à financer le fonctionnement de son Antenne du 20e arrondissement. Montant : 5.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 352. Il s'agit d'une subvention à l'association "Môm'rue Ganne", destinée à financer le fonctionnement de son antenne du 20e arrondissement pour un montant de 5.000 euros.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Je tenais à me réjouir de l'attribution d'une subvention à cette association "Môm'rue Ganne" qui illustre parfaitement la politique que souhaite mener notre Municipalité en direction des familles.

L'intervention de "Môm'rue Ganne" s'appuie sur trois principes que je soutiens sans hésitation. Premièrement, un mode de garde des enfants particulièrement innovants. Deuxièmement, la volonté d'inscrire dans la réalité quotidienne l'égalité homme/femme. Troisièmement, le pari de traiter la famille dans son entièreté.

Dans ces conditions, vous comprendrez qu'elle correspond tout à fait au public auquel elle doit s'adresser dans le 20e arrondissement, comme d'ailleurs son association mère "Môm'art" qui agissait dans le 18e arrondissement.

Il s'agit de quartiers peu pourvus en institutions et avec de nombreuses familles monoparentales, familles également souvent obligées de vivre en horaires décalés.

Cette association organise son action autour de cinq types d'activités.

Premièrement, la garde des enfants de 6 à 11 ans bien sûr avec une plage horaire allant jusqu'à 20 heures en semaine, et de 8 heures 30 à 19 heures le mercredi et durant les congés scolaires.

Deuxièmement, ce sont des cours d'alphabétisation pour les adultes.

Troisièmement, l'organisation de moments ludiques et culturels à partager entre adultes et enfants.

Quatrièmement, permettre aux quartiers et à la vie de quartier d'avoir des échanges interactifs avec l'association. Je pense également et plus particulièrement à l'association "Plus loin", à laquelle nous attribuerons également une subvention lors de ce Conseil.

Cinquièmement, et enfin, un excellent travail avec des artistes permettant aux enfants un accès direct avec une forme de culture à laquelle ils ne seraient pas forcément directement confrontés. La manière de faire est intelligente : mise à disposition d'espaces pour des expositions, des vernissages, des répétitions, etc. En échange, les artistes ainsi accueillis s'engagent à intervenir auprès des enfants.

Je ne termine pas sans signaler la signature d'une convention d'objectifs, que nous allons également voter dans cette même séance, suite à la présentation de Mao PENINO, et qui permettra l'attribution d'une deuxième subvention à cette association afin qu'elle puisse continuer à exercer son activité dans de bonnes conditions.

Voilà le type d'interventions auprès des familles que j'aime à voir soutenir, je ne peux qu'en féliciter la municipalité, l'adjointe concernée, Olga TROSTIANSKY et souhaiter que cette association, fille de Montmartre, fasse à son tour des émules.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Marinette BACHE.

La parole est à Mme TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Comme Marinette BACHE, je me réjouis depuis l'automne dernier de l'ouverture de "Môm'rue Ganne" dans ce quartier du 20e arrondissement.

En effet, rares sont les associations qui offrent simultanément les actions partagées parents enfants et les activités périscolaires en horaires décalés, ces horaires décalés permettant notamment aux parents de travailler en étant assurés d'un service fiable et complet pour leur enfant, jusqu'à leur retour du travail.

Madame la Maire, le quartier de la Porte de Bagnolet est l'un de ceux qui comptent le plus de familles monoparentales à Paris, plus de 40 % contre 27 % à Paris.

Ce type de services proposés est donc essentiel pour les plus fragilisées de ces familles afin qu'elles puissent continuer leur activité professionnelle.

Par ailleurs, l'association veille à assurer une diversité socioculturelle des familles qui bénéficient de leurs activités.

En rendant visite à l'association en début d'année, j'ai pu constater leur professionnalisme et leur volonté de se développer dans d'autres arrondissements.

Avec Frédérique CALANDRA et Mao PENINO, nous avons soutenu leur nouveau projet qui débutera en 2011, "Môm'Pelleporte", à la frontière des 19e et 20e arrondissement.

L'association proposera, en plus des activités classiques du réseau "Môm'artre", d'accompagner les mères de famille monoparentale dans leur retour vers l'emploi.

Par ailleurs, je me réjouis qu'à ce Conseil neuf délibérations concernant des ludothèques puissent être votées. Les ludothèques sont des équipements accueillant les familles, qu'elles peuvent fréquenter pour des activités ludiques.

Elles permettent de rompre l'isolement de nombreuses familles, elles favorisent la qualité du lien entre les parents et les enfants et elles constituent de précieux lieux d'animation locale fréquentés par les crèches, les écoles, les centres de loisirs ou encore les centres sociaux.

Pour conclure, Madame la Maire, je rappellerai le rapport 2010 de l'Observatoire des familles présenté la semaine dernière, qui a conclu que Paris était toujours plus accueillante et séduisante pour les familles.

Les familles y sont redevenues aussi nombreuses que dans les années 80. Les ludothèques offrent des possibilités de loisirs pour les familles, qui contribuent à cette tendance. C'est pourquoi j'ai demandé à la mission familles de la DFPE de soutenir leur développement sur tout le territoire parisien.

Je vous propose de voter ce projet de délibération.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 352.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DFPE 352).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à la 7e Commission et nous examinons le projet de délibération DASCO 35.

Il s'agit d'une subvention à l'association "Union départementale des associations familiales de Paris" pour son dispositif parisien "Lire et faire lire", pour un montant de 5.000 euros.

Madame CHRISTIENNE ?

Je ne la vois pas. Nous retirons son intervention, c'était juste une inscription sur un projet de délibération.

2010, DASCO 68 - Evolutions et fixations tarifaires des activités périscolaires.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons donc au projet de délibération DASCO 68, sur les évolutions et fixations tarifaires des activités périscolaires.

M. Jean-François MARTINS s'est inscrit.

Je lui donne la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Une intervention très brève pour dire qu'à l'image du vote qui avait été le mien sur l'harmonisation des tarifs de cantine, je tenais à soutenir très fortement cette délibération tant elle a gagné en simplicité et en fluidité dans les arrondissements pilotes.

L'harmonisation des grilles entre la tarification scolaire et celle des activités périscolaires, au moins au titre des tranches, est "a minima" la décision qui aurait dû être prise depuis bien longtemps et qui gagne en simplicité et en clarté pour les familles.

Je tenais à le souligner et à le féliciter.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Je vous remercie, Monsieur MARTINS, pour votre intervention.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Très bien, tout va bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASCO 68).

2010, DPA 81 - Dépôt de la demande du permis de démolir en vue des travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Projet de délibération DPA 81. Il s'agit du dépôt de la demande de démolir en vue des travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire du 99 de la rue Olivier-de-Serres et du 20 rue de la Saïda, dans le 15e arrondissement.

Monsieur DARGENT, vous avez la parole.

M. Claude DARGENT. - Madame la Maire, chers collègues, le départ de l'important projet de reconstruction des écoles maternelles et élémentaires du 99 rue Olivier de Serres a été donné en mars 2009.

Il comprend l'extension des capacités d'accueil, la mise aux normes du service de restauration, la mise en accessibilité et plus globalement la création de deux établissements scolaires modernes, dignes du début du XXIe siècle.

Deux délibérations ont déjà été votées en notre Conseil à ce sujet et il faut rappeler ici qu'il s'agit d'un projet majeur de la mandature, tant pour le 15e arrondissement que pour Paris.

Au demeurant, les projets qui se rapportent à cette reconstruction ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité au Conseil d'arrondissement du 15e.

Il faut dire que la Droite du 15e a beaucoup à se faire pardonner concernant cet établissement scolaire, situé près du boulevard des Maréchaux, au cœur d'un des quartiers populaires du 15e. La Droite l'a laissé en effet de longues années à l'abandon.

Il était donc souhaitable de sortir de cette situation.

C'est une opération de 35 millions d'euros que nous étudions ici, ce qui est loin d'être négligeable, chacun en conviendra en cette journée de votes budgétaires, qui aboutira à créer deux classes supplémentaires en maternelle et trois en élémentaire.

Cette école verra donc sa capacité d'accueil augmenter d'un tiers. Il s'agit là d'une première réponse à l'accroissement de la population d'âge scolaire que l'on constate et que l'on prévoit dans le 15e arrondissement.

Cela me permet un commentaire sur l'accueil de la population scolaire dans cet arrondissement, puisque la Majorité locale réclame à corps et à cris un nouvel établissement élémentaire.

Depuis qu'elle se trouve dans l'Opposition au Conseil de Paris, la Droite du 15e est devenue en effet très généreuse sur les équipements qu'il conviendrait d'attribuer à cet arrondissement.

Il faudrait à l'entendre dans le 15e une nouvelle école, un nouveau collège un deuxième conservatoire, etc. Tout cela doit être étudié mais, dans l'esprit de rigueur budgétaire dont se réclamait d'ailleurs M. LEGARET ce matin, je voudrais souligner ici que l'accroissement des capacités d'accueil de cet établissement équivaut d'ores et déjà à la création d'un tiers d'une école supplémentaire dans le 15e arrondissement.

C'est donc une première réponse pratique et immédiate à l'augmentation des effectifs, qui évite d'ailleurs de se perdre dans des débats immédiats sur le lieu d'implantation de cette éventuelle future école, un point sur lequel ses partisans sont très divisés.

D'autre part, une révision de la carte scolaire constituerait une autre réponse à la question de l'accueil dans les établissements scolaires du 15e arrondissement. Il existe en la matière des inégalités qui peuvent être résorbées à l'occasion.

Cela ne signifie pas que la création d'une école supplémentaire doive être écartée, mais elle ne peut à mon sens être envisagée que lorsque les autres moyens auront été mis en œuvre.

N'oublions pas qu'il ne suffit pas que la Ville de Paris construise des bâtiments, encore faut-il que l'État y nomme des professeurs des écoles, ce qui, en cette période de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, est pour le moins incertain.

Cette rénovation va donc permettre un accroissement notable des capacités d'accueil.

Je voudrais, pour terminer, souligner combien cette délibération est également exemplaire sur le fond et sur la méthode.

Anne HIDALGO, première adjointe au Maire de Paris et Colombe BROSSEL, en charge de la vie scolaire et de la réussite éducative, ont en effet souhaité associer à la réflexion l'ensemble de la communauté éducative : directrice, enseignants, animateurs, personnels de service, parents mais aussi élèves, les premiers concernés.

Il y a eu mise en place d'ateliers de sensibilisation à la Ville et à l'architecture par le C.A.U.E., le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement avec des CM2.

Tout cela a débouché sur un certain nombre de réalisations, ce travail remarquable a été récompensé puisque le 99, Olivier-de-Serres a été la seule école élémentaire à se voir décernée le label éco-école.

Tout cela me paraît aussi à remarquer.

Pour conclure, importante pour le 15e arrondissement sur le fond et exemplaire dans sa méthode, nous sommes là en face d'une délibération qui, me semble-t-il, a toutes les raisons d'être votée très largement par notre Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur DARGENT.

Je donne la parole à Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Madame la Maire, mes chers collègues, mon intervention sera brève mais pas moins élogieuse pour le travail qui est en train d'être accompli par vous-mêmes, Madame HIDALGO, de concert avec Colombe BROSSEL, au nom de notre municipalité, sur cette opération de reconstruction et d'extension d'un vaste groupe scolaire du 15e arrondissement.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des locaux anciens, inconfortables, peu esthétiques, je dirai même qui donnent parfois une image de désolation.

Ce vaste projet de travaux sera, je le souligne, le plus important de la mandature pour le 15e arrondissement, en termes d'infrastructures scolaires.

La communauté scolaire ne peut que se réjouir du choix qui est fait, à la fois de revaloriser les espaces paysagers existants, tout en augmentant la capacité d'accueil du 20, rue de la Saïda et du 99, rue Olivier-de-Serres, passant ainsi de 6 à 8 classes pour la maternelle et de 9 à 12 pour l'élémentaire.

Autour du projet, on relèvera également un choix tout à fait intéressant, celui d'actions pédagogiques sur la biodiversité et l'alimentation, mais aussi une dynamique qui sera la poursuite du travail déjà accompli aujourd'hui par les élèves sur le développement durable.

La deuxième particularité de ce dossier tient dans la démarche retenue, et que je veux saluer, d'associer à ce vaste projet de reconstruction, dans une véritable concertation, l'ensemble de la communauté scolaire, sans oublier les enfants eux-mêmes qui travaillent sur des maquettes et qui vont rencontrer les architectes. Ceci, à ma connaissance, ne s'est jamais fait à Paris, et on ne suivra qu'avec intérêt le développement de cette démarche.

La Droite du 15e arrondissement a créé une sorte de polémique sur la non-consultation du conseil de quartier, polémique à mon sens bien inutile puisque celui-ci devra et sera bien entendu consulté, mais qu'on laisse d'abord la communauté scolaire débattre de ce projet et en discuter : c'est là le bon ordre des choses.

Je profite enfin de ce débat pour rappeler qu'à proximité immédiate de ce groupe scolaire, se trouve la voie ferrée de la petite ceinture, toujours pas aménagée et toujours pas accessible aux promeneurs. Il pourrait pourtant s'agir là pour les enfants du quartier et de cette école d'un espace tout à fait utile car offrant une végétation abondante et variée en milieu urbain.

Qu'est devenue la convention signée entre R.F.F. et la Ville il y a maintenant plus de trois ans ? La promenade verte reliant le parc André-Citroën et le parc Georges-Brassens se concrétisera-t-elle un jour ? Il faut vraiment que R.F.F. bouge sur ce dossier et se décide à travailler de concert avec notre Municipalité.

Mais en attendant, mes chers collègues, merci à la Ville pour cette belle opération pour le groupe scolaire Saïda-Olivier-de-Serres.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur ALAYRAC.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, voilà un beau projet pour une école du 15e, et les élus, quels qu'ils soient, d'arrondissement, sont évidemment unanimes pour saluer que l'école 99, Olivier-de-Serres puisse faire peau neuve avec une réelle ambition.

Nous nous félicitons d'autant plus que pour la deuxième année consécutive, il faut préciser les propos qui ont été tenus précédemment, l'école a obtenu le label d'éco-école.

Pour autant, je crois que ce genre d'opération doit attirer l'attention des élus que nous sommes sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, cela n'a pas été abordé dans les prises de parole, la question du chantier, qui sera très important et qui impactera évidemment, tant sur la communauté scolaire que sur les familles, ainsi que sur les habitants. Nous ne sommes pas naïfs : nous savons que ces travaux entraînent des nuisances mais il conviendra à l'avenir, et je crois sur l'exemple d'autres chantiers qui ont déjà eu lieu dans l'arrondissement et ailleurs, que nous soyons le plus possible vigilants et que nous accompagnions au mieux ce chantier.

Cela pose aussi la question du chantier côté rue de la Saïda qui, un peu comme la rue Olivier-de-Serres, mais peut-être d'autant plus, est une rue étroite et forcément, entraînera des gênes tout à fait conséquentes pour les riverains.

Alors, autre point, c'est la question de la petite ceinture. Oui, nous sommes toutes et tous mobilisés pour que la petite ceinture ferroviaire du 15e puisse être réaménagée, et l'ouverture qui est donnée par les travaux de l'école Olivier-de-Serres est une bonne opportunité. La seule chose est que nous n'avons pas la même visibilité que vous sur les relations entre la Ville et R.F.F., et je crois savoir que R.F.F. attend toujours la réponse de la Ville de Paris en la matière.

Autre point également, c'est la concertation. Je suis toujours amusé de voir avec quelle malice la Gauche parisienne manie le terme de concertation et jongle avec les conseils de quartier. Quand ça l'arrange, les conseils de quartier doivent être consultés très tôt en amont d'une opération, et quand ça l'arrange moins, on attend en disant qu'il faut encore réfléchir.

C'est exactement l'exemple du 99 Olivier-de-Serres. Pourquoi ? Parce que nous avons prévu une réunion du conseil de quartier pour présenter le projet aux habitants, parce qu'il n'y a pas que les professionnels de l'éducation, il n'y a pas que les familles : il y a les habitants en général.

De quel désappointement n'avons-nous pas été témoins lorsque nous avons dû constater que la DASCOS n'avait pas eu l'autorisation par sa hiérarchie de venir présenter en conseil de quartier, devant les habitants, ce projet !

Ce projet, pourtant, a fait l'objet d'autres présentations précédentes, que ce soit dans le 15e, mais également à l'Hôtel de Ville où on a même eu droit à une grand-messe organisée par la première adjointe et l'adjointe compétente pour présenter un projet qui finalement n'a pas beaucoup évolué en plusieurs mois.

Alors oui, nous le disons, la concertation est largement incomplète. Le maire du 15e, Philippe GOJJON, comme le député de la circonscription, Jean-François LAMOUR, et l'ensemble des élus du 15e appellent et demandent que ce projet se fasse en toute transparence et que les habitants puissent également avoir toutes les informations dans les temps et ne se voient pas présenter un projet tout ficelé.

Enfin, je conclurai mon propos de façon plus globale en me réjouissant que la Gauche parisienne réalise et se rende compte enfin, enfin, pourrions-nous dire, que lorsque la population évolue dans un arrondissement, il faut que les services publics suivent, en particulier en matière d'écoles. Ce sont des remarques qui ont déjà été faites par les élus de l'opposition municipale mais également par les syndicats de l'Éducation nationale lors du dernier C.D.E.N. Rappelez-vous, Madame BROSEL, votre attention a été appelée sur le fait que lorsque la population augmente dans un arrondissement, il faut que les services publics suivent.

Nous nous réjouissons donc que nos collègues de gauche du 15e nous rejoignent dans ce combat pour les écoles, mais également pour les services publics, pour la sécurité et pour la propreté. Pourquoi pas un jour, les élèves habitant en bas de la rue Olivier-de-Serres pourront-ils se rendre à leur école en minibus électrique, qui fait évidemment partie de ce combat d'un quartier globalement desservi en services publics alors que la population augmente.

Vous le voyez, mes chers collègues, ce projet du 99 Olivier-de-Serres, c'est un signe envoyé à la communauté éducative, un signe envoyé aux familles.

Je n'oublie pas également, pour la communauté éducative, toute la problématique des logements de fonction puisque le 99 Olivier-de-Serres a été impacté par la mauvaise gestion de la Ville de Paris en la matière.

Vous le voyez, mes chers collègues, ce projet a un bel avenir ; nous devons le porter mais nous devons le porter intelligemment et pas idéologiquement, et c'est ce à quoi nous serons particulièrement vigilants pour la Droite parisienne.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à Mme Colombe BROSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Trois mots d'abord, un mot moins à l'attention des élus du 15e qu'à l'attention de l'ensemble des élus, puisque les élus du 15e sont déjà fortement sensibilisés et mobilisés sur cette question, pour dire que ce projet, au-delà du structurel du projet, je le rappelle, je l'ai déjà dit dans cet hémicycle, c'est le projet le plus lourd pour la Ville de Paris en terme de restructuration d'une école. Ce projet se situe dans le 15e, c'est vous dire l'attachement que nous avons à la qualité de l'accueil des enfants du 15e dans leurs écoles.

Mais au-delà de cela, il y a en effet une vraie particularité qui est, et pour Anne HIDALGO et pour moi-même, l'expérimentation, et nous l'espérons le début d'une grande série, d'une concertation qui permette d'associer, bien au-delà des acteurs institutionnels, quelle que soit la forme institutionnelle qu'ils représentent, les usagers des services publics et cette partie des usagers que nous oublions trop souvent car ils sont loin d'avoir le droit de vote, qui sont les enfants.

Au-delà de cela, s'appuyant sur le travail vraiment exemplaire réalisé au sein de cette école, tant par les équipes enseignantes que par les équipes péri et extra scolaires qui travaillent avec les enfants, c'est effectivement un projet particulier, un projet adapté qui a permis de travailler à la réalisation d'une charte de propositions avec l'ensemble des usagers de cette école, les parents, les équipes pédagogiques, et évidemment en accompagnement des services de la Ville DPA et DASCOS, le C.A.U.E. de Paris qui va intervenir afin de travailler sur une pédagogie particulière autour de la biodiversité du jardin et des questions d'alimentation.

Ce sont les éléments qui ont été travaillés dans cette charte qui ont été pris en compte par le projet avant sa validation en comité de lancement. De la même manière, nous travaillerons à ce que les projets sur lesquels travaillent en ce moment les cinq équipes d'architectes sélectionnées par la première phase du jury puissent avoir un dialogue avec l'ensemble de ceux qui fréquentent cette école.

Et d'autres choses vont être faites, un travail avec les architectes, notamment via le C.A.U.E. va permettre de travailler en amont avec les enfants afin de pouvoir leur donner les outils pour travailler et nourrir la réflexion, et tous les services de la Ville que ce soit évidemment la DASCOS mais également la DEVE, la DPE, la DVD travaillent avec les parties prenantes.

C'est donc un projet qui au-delà de son aspect structurel est un projet particulier, sur lequel nous souhaitons nous appuyer pour travailler plus largement.

Deuxièmement, un certain nombre d'inquiétudes ont pu émerger sur le suivi des chantiers, le suivi des travaux, la rue de la Saïda, nous avons mis en place un comité de pilotage et évidemment ces questions seront abordées et traitées au sein de ce comité de pilotage qui est le bon lieu pour que s'y expriment ces questions et que nous y trouvions des réponses ensemble.

Enfin, et je terminerai par là, en regrettant la virulence à mon avis déplacée des propos de M. MENGUY. On entend parler d'absence de transparence, de mauvaise gestion, de concertation qui n'en serait pas mais qui serait une grand-messe. Je ne répondrai pas à tous cela parce que je pense que ce serait de la polémique inutile.

En politique, il y a des questions de temps et je ne voudrais pas que vous soyez le seul à être resté dans un temps finalement un peu lointain, voire un peu passéiste pendant que l'ensemble de la communauté scolaire se projette dans l'avenir et dans la réalisation d'un projet, et que vous restiez seul au bord de la route avec vos regrets éternels.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci. Ce serait tellement dommage.

Monsieur le Maire du 15e arrondissement, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - A l'instar des orateurs qui viennent de s'exprimer, je me réjouis bien sûr de ce beau projet, et sans vouloir minimiser l'effort de la Ville, je constate néanmoins que cet effort est balancé sur deux mandatures. C'est l'effort peut-être le plus important pour une école à Paris sous cette mandature, mais je rappellerai néanmoins à nos collègues que ce projet a commencé à être envisagé en 2003.

Je considère donc que ce projet est étalé sur deux mandatures et que d'ailleurs mes prédécesseurs et ceux de M. DELANOË avaient intégré auparavant déjà dans ce groupe scolaire le lycée Fernand Holweck désaffecté, donc des choses ont été faites à l'époque. Il ne faudra pas moins de 10 à 12 ans, puisque ces deux écoles seront ouvertes en 2013 et 2015 pour que les enfants de ce secteur puissent être accueillis dans de bonnes conditions et même pour qu'on puisse en accueillir davantage.

Je regrette aussi que l'on ait perdu près d'une année parce que le conseil de quartier comme l'a dit si justement M. MENGUY a eu l'audace de vouloir se saisir de ce sujet sans que la première adjointe au maire de Paris puisse maîtriser l'ensemble des choses dans son bureau, et sans que le projet ait du tout évolué. Nous avons perdu un an là-dessus.

C'est vrai que le label Eco-Ecole a été donné, d'ailleurs M. DARCOS et Mme JOUANNO étaient venus féliciter cette école à ce sujet, et c'est une école tout à fait particulière puisque les équipes enseignantes ont mûrement réfléchi le travail pédagogique pour que l'école soit non seulement réalisée selon les normes environnementales qui existent pour tous les bâtiments que la Ville construit, mais aussi pour que l'apprentissage des enfants soit en phase avec l'éducation du développement durable et c'est la raison pour laquelle la mairie du 15e a payé des jardins et des serres.

Une surface foncière d'environ 2450 mètres carrés va être libérée. Les élus du 15e demandent à être associés à la réflexion que la Ville ne manquera pas d'engager quant aux décisions en matière d'équipements publics et espaces verts sur ce terrain ainsi libéré, parce que ce que nous voulons sur cet espace libéré dans un secteur qui comprend d'ailleurs énormément de logements sociaux, c'est pourquoi aussi on agrandit cette école, ce sont des équipements publics ou/et des espaces verts dans le prolongement de la coulée verte qui j'espère pourra bientôt être réalisée si la Ville et R.F.F. arrivent enfin à se mettre d'accord. Dans l'attente de la réalisation de ce grand projet et pour terminer, je regrette, c'est un petit regret mais nous y avons pourvu, que des moyens budgétaires spécifiques n'aient pu être alloués à ce groupe scolaire pour des travaux d'urgence parce que d'ici 2013 et 2015, des enfants, la communauté scolaire, les enseignants vont travailler dans ce groupe scolaire dans des conditions difficiles.

Comme la Ville n'a pas pu fournir de crédits supplémentaires, c'est sur l'état spécial du 15e arrondissement que j'ai pu financer des travaux qui seront d'ailleurs réalisés au cours de l'été 2010, de l'entretien courant et des travaux d'urgence, la réfection des ouvrants du préau de l'école maternelle, la peinture du préau de l'école maternelle, la peinture des sanitaires de l'école élémentaire, la peinture du réfectoire des deux écoles. Ainsi, les enfants qui connaîtront déjà les désagréments des travaux ainsi que les enseignants ne doivent pas être défavorisés trop lourdement et pâtir d'une double peine en quelque sorte.

Nous serons très vigilants et nous nous réjouissons malgré ces quelques difficultés, que cette école puisse voir le jour. Je rappelle pour conclure que la Ville de Paris nous avait promis en fin de mandature, la restructuration d'un autre groupe scolaire dans le 15e, le groupe Dupleix-Cardinal Amette, et que nous attendons avec impatience les projets de la Ville.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Pourquoi voulez-vous reprendre la parole, Monsieur MENGUY ? Vous avez été mis en cause par qui ? Par Mme BROUSSE ? Elle n'a pas été gentille, elle a juste dit qu'elle n'était pas d'accord avec vous. C'est une mise en cause ?

Allez-y, Monsieur MENGUY, dites-nous pour vous défendre ce que vous avez à dire puisque vous avez été mis gravement en cause, ce qui justifie une prise de parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame BROUSSE, malgré tout le respect que j'ai pour vous, vous avez été un peu légère. Deux réunions de présentation à presque 6 mois d'intervalles, tantôt dans le 15e pour la communauté scolaire et les élus, tantôt à l'Hôtel de Ville alors qu'en six mois le projet n'a reçu aucune modification.

Et puis quatre mois après, un conseil de quartier organisé pour apprendre la veille de la réunion publique que finalement personne ne viendra présenter le projet. On a regretté que vous ne veniez pas pour dire aux habitants et expliquer pourquoi il n'y aurait pas de respect de l'ordre du jour, et finalement pas de réunion publique.

Si c'est en référence à cela que vous dites que je serai sur le bord du chemin, je préfère être sur mon bord que sur votre bord.

Quant à la virulence de mes propos, si la Gauche défendait l'école à Paris avec autant de virulence, on n'en serait pas là.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Cela s'appelle une explication de vote qui avait déjà été faite. Je vais passer au vote sur ce beau projet, projet sur lequel l'ensemble de la communauté scolaire se réjouit et participe extrêmement activement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je m'en réjouis. (2010, DPA 81).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la carte d'éducation prioritaire dans le 17e arrondissement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, notamment le vœu n° 46 relatif à la carte d'éducation prioritaire dans le 17e arrondissement. Il a été déposé par le groupe socialiste radical de gauche et apparentés.

Mme Isabelle GACHET le présente.

Mme Isabelle GACHET. - Chers collègues, plusieurs écoles du 17e, qui ne sont pas classées en Z.E.P., doivent faire face à des classes surchargées alors même qu'elles accueillent de nombreux élèves en grande difficulté sociale et scolaire. C'est le cas des écoles Marguerite Long, Epinettes et Kellner.

Si l'on ajoute à cela que l'État ne cesse de réduire les moyens des R.A.S.E.D., qui bénéficiaient à ces mêmes élèves, ou encore la réforme de la mastérisation qui induira de fait un défilement des personnels enseignants ou en formation, je n'ose songer aux conséquences dramatiques que cela aura pour ces enfants.

Cette situation met gravement en danger l'apprentissage scolaire des élèves les plus fragiles, mais des autres également. Elle compromet leur avenir. Nous sommes convaincus que ces écoles doivent impérativement disposer d'effectifs réduits qui permettent un suivi particulier de chaque élève en difficulté. Or, il se trouve que la carte de l'éducation prioritaire doit être revue en 2010 et 2011.

C'est pourquoi nous souhaitons, Madame le Maire, que vous insistiez auprès de l'Académie pour que la situation particulière de ces écoles soit prise en considération dans le cadre de cette révision.

Nous vous en remercions.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GACHET.

Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Evidemment, un avis favorable à votre vœu. L'ensemble des données dont nous disposons, données sociologiques au sens le plus large sur les enfants et leurs familles qui fréquentent ces écoles, montrent bien qu'on a effectivement une hétérogénéité de population et des situations difficiles qui nécessiteraient certainement que ces écoles soient classées en Z.E.P.

Donc un avis plus que favorable sur le vœu. Ce sont d'ailleurs des écoles sur lesquelles, à défaut d'un classement en Z.E.P., la Ville de Paris a une attention et une intervention particulière, notamment en termes de mise à disposition de moyens, de soutien à des projets pédagogiques. C'est, j'ai envie de dire, le seul... modeste, mais le seul moyen dont nous disposons pour donner un coup de pouce à ces écoles.

Plus largement, je suis, pour tout vous dire, extrêmement inquiète sur la politique de refonte des Z.E.P. qui aura lieu, le Ministre l'a annoncé, l'année prochaine puisque, lors d'un groupe de travail qui statuait sur les ultimes décisions d'ouverture et de fermeture de classes...

Tiens, je vais faire une parenthèse ! Puisqu'on vient de me dire que, si la Gauche défendait l'école à Paris, on n'en serait pas là ! Je fais juste une parenthèse pour préciser que l'ensemble des groupes politiques de la majorité municipale était présent dans ce groupe de travail mais pas l'Opposition municipale qui a dû juger que cela ne méritait pas de se déplacer. Fin de la parenthèse !

(Applaudissements).

Je suis donc très inquiète parce qu'à cette occasion, l'inspecteur d'Académie qui animait le groupe de travail a redit deux choses qui existent dans les propos de l'Académie depuis trop longtemps, qui consistent à dire que l'Académie de Paris est une académie surdotée ou qui aurait trop de moyens. Je rappelle quand même que nous avons, sur deux ans, moins 85 postes et plus 700 élèves. On voit bien l'équation dans laquelle on est.

Deuxième idée reçue : il y a trop d'écoles classées en Z.E.P. à Paris et donc la refonte de la carte des Z.E.P. à Paris ira nécessairement vers une diminution drastique parce que nous sommes bien trop loin des chiffres nationaux et que, vraiment, tout cela, c'est de la gabegie !

Eh bien, moi, je suis très inquiète parce que j'ai le sentiment profond que, d'une part, c'est méconnaître la réalité parisienne. Lorsque vous soulevez le point sur des écoles telles que celles du 17e, nous pourrions le soulever sur un certain nombre d'arrondissements parce que les réalités locales sont celles-là et parce que nous devons travailler sur ces réalités locales. Eh bien, je suis inquiète.

Et je suis inquiète également parce que, ne nous cachons pas les faits, Mme LAGARDE nous appelait ce matin à faire une R.G.P.P. ! Eh bien, la R.G.P.P. à l'école, c'est moins 50.000 postes d'adultes dans l'école et dans les collèges depuis maintenant trois ans et ce sera, via la refonte de la carte des Z.E.P., la mesure qui permettra de nouveau d'économiser des postes et d'économiser des postes là où il y en a besoin !

(Applaudissements).

Un dernier mot pour dire, et je terminerai par là, Madame le Maire, que je porterai cette parole, pour ce qui concerne le 17e comme pour les autres écoles, si jamais par le plus grand des hasards, nous étions associés à cette réflexion. Je rappelle que le Maire de Paris n'a toujours pas été officiellement informé ni même sollicité sur la question de l'aménagement des rythmes scolaires. Il est vrai que nous ne sommes qu'une petite ville et que l'aménagement sur lequel un certain nombre de personnes travaillent aurait si peu d'impact à Paris que cela ne vaut pas la peine d'avoir le minimum d'élégance et de courtoisie de nous demander notre avis !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 176).

Vœu relatif à la réouverture d'une classe à l'école maternelle rue Jacquier. (PSRGA, Les Verts).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 47, relatif à la réouverture d'une classe à l'école maternelle rue Jacquier a été déposé conjointement par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Considérant que le 16 février dernier, à l'occasion du Conseil départemental de l'Education nationale, le Rectorat de l'Académie de Paris avait annoncé la fermeture d'une classe à l'école maternelle de la rue Jacquier pour la rentrée de septembre 2010 pour des raisons d'effectifs,

Considérant que cette fermeture avait été contestée par la communauté éducative et qu'une pétition contre la fermeture avait été approuvée par près de 400 signataires,

Considérant que l'association des parents d'élèves de l'école, ainsi qu'un représentant de la mairie du 14e et un délégué syndical s'étaient rendus en délégation au Rectorat pour plaider le maintien de la 7e classe sans succès,

Considérant que la mairie du 14e constate que les effectifs prévisionnels dans cette école pour la rentrée prochaine porteraient au nombre de 193 les enfants présents dans cette école, soit, si le maintien de la fermeture de classe est confirmé, une moyenne de 32,16 enfants par classe,

Considérant que la réouverture de la 7e classe est donc, sur cette base, plus que nécessaire,

Considérant que de tels effectifs ne peuvent permettre une réussite scolaire pour tous, pourtant mission de l'école publique,

Considérant, enfin, que les parents et les enseignants, dont le travail est particulièrement apprécié, sont très mobilisés, comme l'atteste d'ailleurs à ce sujet la lettre qu'ils ont envoyée à l'inspecteur d'Académie,

Sur proposition de Pascal CHERKI, Olivia POLSKI et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et le groupe "Les Verts", le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès de l'inspecteur d'Académie afin que le cas de l'école maternelle Jacquier soit réexaminé et que la réouverture de la 7e classe soit décidée pour le bien des enfants de ce quartier.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame POLSKI.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Evidemment, un avis favorable. Nous sommes intervenues de concert avec Olivia POLSKI lors de cette réunion de groupe de travail issu du C.D.E.N. sur cette question.

Là aussi, je ne reviens pas sur la situation dans l'Académie de Paris et sur les choix budgétaires qui sont faits par le Ministère de l'Education nationale et qui, de fait, s'imposent à l'Académie, et qui font que l'on réduit d'année en année le nombre de postes d'enseignants alors que le nombre d'enfants, lui, augmente.

Je le redis, il est totalement inacceptable, lorsque les enfants sont là, que les postes ne soient pas là en regard. Il est totalement inacceptable d'imaginer que, dans une maternelle, on puisse avoir 32 enfants par classe. Il est totalement inimaginable que l'on puisse, comme c'est encore le cas dans un certain nombre d'écoles à Paris, dire aux parents qui viennent inscrire leurs enfants de 3 ans en maternelle : "Eh bien, écoutez, votre enfant sera peut être scolarisé mais nous n'en sommes pas sûr, il n'y a pas d'enseignant". Il est inacceptable de laisser les familles dans cette situation de détresse et d'inconnu et, pour cela, oui, bien sûr, il faut continuer à nous battre !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 177).

Vœu relatif à la situation des Auxiliaires de Vie Scolaire à l'approche de la rentrée 2010. (PSRGA, Les Verts).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 48, relatif à la situation des auxiliaires de vie scolaire à l'approche de la rentrée 2010, a été déposé conjointement par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans certaines familles, la rentrée 2009 reste de sinistre mémoire. Je parle des familles ayant des enfants scolarisés en situation de handicap.

Ces enfants, pour pouvoir accéder à la scolarité et vivre leur citoyenneté, ont besoin de l'aide d'auxiliaires de vie scolaire. Or, la gestion chaotique par le Gouvernement de leur financement, recrutement et formation a engendré des situations dramatiques d'absence de ces A.V.S. lors de la rentrée 2009, allant jusqu'à, pour certains, se voir tout simplement déscolarisés.

Aujourd'hui, les craintes ne sont pas éteintes quand on sait que les quatre associations missionnées par le Gouvernement pour reprendre ces postes viennent de dénoncer leur convention, car les fonds ne venaient pas.

A croire qu'il y a une certaine forme de comique de répétition !

Tranchant avec cela et afin de permettre à l'Etat, via le Recteur d'Académie, de procéder aux affectations à temps, la Ville a demandé aux Maisons départementales des personnes handicapées d'avancer de deux mois les commissions d'attribution des A.V.S., ce qui est fait, puisque ces commissions sont en train de se tenir.

A ce titre, les conditions étant de notre côté réunies pour qu'aucun heurt ne se passe, ce vœu a tout simplement pour objectif de demander que le Maire de Paris s'adresse au Ministre de l'Education nationale Luc CHATEL, afin de savoir quelle organisation il a décidé de mettre en place afin d'éviter de laisser de nouveau de sinistres mémoires dans les mémoires des familles ayant des enfants en situation de handicap pour cette rentrée 2010.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame Colombe BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Gauthier CARON-THIBAUT, pour votre intervention et ce vœu du groupe socialiste et apparentés.

Nous avons effectivement beaucoup travaillé. Nous sommes beaucoup intervenues, avec Véronique DUBARRY, sur cette question tout au long de l'année parce que, et je ne reviendrai pas là-dessus, car vous l'avez tellement bien rappelé et décrit -, effectivement la rentrée dernière a été une rentrée épouvantable pour les enfants, présents dès le jour de la rentrée et qui ont attendu, certains plusieurs semaines, voire plusieurs mois, que l'A.V.S. ou l'E.V.S., qui devait les accompagner dans leur scolarité, soit enfin nommé.

Il est totalement inenvisageable pour nous, pour les enfants, pour les enseignants, pour les familles, qu'une rentrée puisse de nouveau se passer de la sorte. Donc merci d'avoir, par cette piqûre de rappel - c'est comme cela que j'ai envie de qualifier votre vœu -, d'avoir rappelé que nous ne pouvions pas de nouveau vivre cette rentrée.

Je laisserai Véronique DUBARRY développer sur ce que nous avons fait. Effectivement, confrontés à cette situation, nous avons essayé d'améliorer au mieux le dispositif.

Bien entendu, nous nous ferons le relais des inquiétudes que vous portez, et nous continuerons également à nous faire le relais des inquiétudes portées par les personnels. Nous avons, de ce point de vue avec Véronique DUBARRY, continué à alerter les autorités de tutelle des A.V.S. et des E.V.S. sur la précarité du statut qui est le leur.

Cette précarité est souvent un frein à leur professionnalisation, à leur ancrage dans un métier, sur lequel ils ont acquis des compétences et sur lequel ils ont construit un lien avec des enfants, mais qui brutalement est sommé de s'interrompre, parce que leurs contrats s'interrompent.

C'est méconnaître, je crois, la situation particulière qui est la leur, le métier particulier qui est le leur, les compétences qu'ils ont acquises au cours de leurs années d'exercice.

Nous continuerons donc, comme nous l'avons fait, en nous joignant à la pétition de l'intersyndicale, qui a été lancée il y a quelques semaines, à être à leurs côtés pour leur permettre, à eux aussi, de travailler dans des conditions dignes et qui rendent utile le service pour lequel elles sont affectées.

Je laisserai peut-être la parole à Véronique DUBARRY pour quelques minutes pour compléter sur la M.D.P.H., si vous me le permettez, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Véronique DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Je n'interviens pas seulement en tant qu'adjointe au Maire de Paris, mais aussi en tant que présidente de la M.D.P.H., qui avait été assez vivement mise en cause par le Rectorat, qui faisait reposer l'absence d'A.V.S. à la rentrée dernière sur la soi-disant non efficacité de la M.D.P.H. et l'absence de rapidité des décisions.

Le Rectorat reprochait très vertement et fortement à la M.D.P.H. d'avoir pris ses décisions trop tard, c'est-à-dire tout au long du mois de juillet. C'est la raison pour laquelle la M.D.P.H. prendra ses dernières décisions, en ce qui concerne les orientations scolaires cet après-midi, de façon à ce que l'Education nationale puisse ensuite travailler tout au long de l'été à la mise en œuvre de ces orientations.

Cependant, pour que les choses soient bien claires, le Rectorat nous a d'ores et déjà fait savoir que les décisions, qui seraient prises cet après-midi, ne seraient pas suivies d'effet parce que trop tardives. Ce qui est tout de même un peu exagéré.

Par ailleurs, dans le sens d'un meilleur travail et suivi des enfants scolarisés en milieu ordinaire, la M.D.P.H. a travaillé sur les cycles, plutôt que sur des années scolaires, de façon à ne pas revenir chaque année à l'attribution de l'A.V.S. pour X heures.

En sachant, bien évidemment, que les projets personnalisés de scolarisation sont révisables à tout moment, cela ne pose pas de problèmes pour les parents, qui sont même plutôt rassurés de savoir que, pour le cycle CP, CE1 et CE2, il y a une décision en fin de maternelle, qui est valable pour les trois ans à venir.

De fait, je trouve que, pour le coup, l'Education nationale aurait mauvaise grâce à dire que la M.D.P.H. n'anticipe pas suffisamment. L'idée est aussi de désengorger la M.D.P.H. avec ces demandes qui reviennent tous les ans, alors que la situation des enfants n'a pas forcément évolué, et à la fois de permettre à l'Education nationale d'y répondre.

De toute façon, parce qu'il y a ce qui se dit, il y a ce qui est affiché en fin d'année scolaire et après il y a la réalité du 3 septembre. Nous avons prévu avec l'Education nationale de faire un point avec la M.D.P.H., à la fin du mois de septembre, pour voir où on en était.

Je ne veux pas préjuger de quoi que ce soit, ni être horriblement pessimiste. Attendons de voir ce qui se passe au mois de septembre. Le Maire de Paris, Colombe BROSSEL et moi-même sommes systématiquement saisis par les parents, par les équipes enseignantes, qui souffrent également de cette situation.

Dès lors qu'il y a des difficultés, nous les traiterons évidemment au fur et à mesure qu'elles arriveront, mais je crois qu'il est important de réaffirmer que la Municipalité parisienne a un réel attachement à ce dispositif, parce qu'il permet, de fait, la scolarisation d'enfants en situation de handicap.

Ce n'est pas une lubie de notre part, c'est l'application stricto sensu de la loi du 11 février 2005 : l'intégration des enfants handicapés en milieu ordinaire. C'est le respect de la loi, tout simplement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame DUBARRY. Je crois qu'il y a une demande d'explication de vote du groupe U.M.P. Monsieur MENGUY, m'a-t-on dit.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Une explication de vote, parce que je crois que c'est une question qui ne doit pas être clivante en l'occurrence.

Toutes et tous ici sommes particulièrement attachés à ce que les enfants handicapés puissent être accueillis dans les meilleures conditions dans les structures scolaires. Évidemment, nous travaillons pour le bien de ces familles.

Je tiens à préciser deux choses. Tout d'abord, de façon plus globale sur 2009 et 2010, ce sont plus de 185.000 enfants qui ont été scolarisés en classe ordinaire, soit 30.000 de plus qu'il y a trois ans, et 40 % d'élèves handicapés de plus qu'il y a cinq ans.

Pour ceux qui sont affectés par des handicaps lourds, le Gouvernement et le Ministère de l'Éducation nationale ont créé en trois ans plus de 200 C.L.I.S. dans les écoles et plus de 600 U.P.I. dans les collèges et lycées.

Vous l'avez dit, déjà en ce qui concerne la situation parisienne, je crois qu'il faut, non seulement faire preuve de prudence mais également de pragmatisme. La rentrée précédente a été riche en enseignements sur ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas et il faudra effectivement prendre acte à la rentrée de ce qui pourrait être fait.

Ce qui n'est pas acceptable, à mon sens, c'est que de façon systématique, la Gauche parisienne, quel que soit l'élu qui prend la parole sur ce sujet, brandisse un chiffon rouge comme quoi la Droite ne prendrait pas en compte les difficultés des familles et des enfants, ferait tout pour casser l'école, ferait tout pour éviter que les enfants handicapés soient scolarisés, avec de toute façon un sentiment global que la Droite ne défend pas l'Éducation nationale.

C'est faux, et nous regrettons la tournure du vœu qui est présenté ici, parce que je crois que ce n'est pas de bonne attitude politique que de stigmatiser un clan plutôt qu'un autre, une famille politique plutôt qu'une autre, sous prétexte que vous seriez plus vertueux en la matière et que nous, finalement, nous voulions que les enfants parisiens et français ne soient que des débilés, des analphabètes et surtout pas scolariser les enfants handicapés !

Je crois que c'est un mauvais pli qui est pris ici, qui est systématique maintenant, et cette politisation à outrance n'est franchement pas productive et ne défend pas les familles et les enfants.

C'est la raison pour laquelle le groupe U.M.P.P.A. s'abstiendra sur ce vœu.

(Applaudissements).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je crois que les actes comptent. Beaucoup de faits ont été rappelés tout à l'heure, par Colombe BROSSEL sur notamment le nombre de postes d'enseignants supprimés, il vient d'être rappelé aussi les difficultés que rencontrent les familles.

Il vaut mieux anticiper la rentrée du 3 septembre. Je crois qu'il est tout de même grand temps de se poser la question de comment se passera la rentrée à Paris, puisque nous sommes à Paris, et que c'est à Paris que nous essayons d'améliorer la situation des familles qui ont des enfants handicapés.

Comme seuls les actes comptent, et que chacun est comptable des actes qu'il pose, je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté par la majorité municipale parisienne. (2010, V. 178).

Vœu relatif à la sécurisation du groupe scolaire Saint-Charles/Varet (UMPPA).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 49 relatif à la sécurisation du groupe scolaire Saint-Charles/Varet a été déposé par le groupe U.M.P.

Je donne la parole à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu vise à rappeler une situation qui dure depuis plusieurs mois et qui pose un vrai problème pour la communauté éducative Saint-Charles/Varet, tout comme pour les habitants de ce quartier.

Depuis plusieurs mois, ce groupe scolaire est l'objet de multiples intrusions par des individus, avec des dégradations et en tout cas un sentiment que rien n'est fait pour empêcher ces intrusions.

Le paroxysme a certainement été atteint il y a quelques semaines, avec tout d'abord pour l'école maternelle Varet le drapeau tricolore qui a été brûlé, ce qui a impliqué l'intrusion dans l'école pour brûler le drapeau de la République.

Ensuite, les élus du 15^e arrondissement, avec Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR, ont décidé d'apporter un drapeau de remplacement, installé quelques jours après, qui, lui, a été volé, ce qui implique également une autre intrusion dans l'école Varet.

Pendant un conseil de quartier, il y a un an et demi, nous avons été témoins, nous élus du 15^e arrondissement assistant au conseil de quartier qui était organisé dans l'école Saint-Charles, d'une intrusion en direct, si j'ose dire, par le portail arrière pour être précis.

L'objet de ce vœu est de procéder aux travaux de sécurisation élémentaires, demandés notamment par les directrices des deux écoles, le plus vite possible.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Deux choses sur le vœu que vous proposez, auquel je vais apporter un avis défavorable si vous ne le retirez pas, Monsieur MENGUY.

Les faits que vous rappelez sont des faits graves, personne ne doit minimiser les intrusions. Elles n'ont pas systématiquement conduit à dégradation mais personne ne doit minimiser des intrusions dans des bâtiments relevant du service public, et encore plus dans des bâtiments qui accueillent, le reste du temps, des enfants. Il faut être vigilant.

Je ne peux pas vous laisser dire que rien n'est fait, parce que suite aux derniers événements que vous relatiez, bien au contraire les services ne sont pas restés immobiles et ne l'avaient pas été auparavant puisque la dernière visite d'architecture avait permis de recenser les travaux qui pourraient être nécessaires pour sécuriser la cour de l'élémentaire.

C'est donc sur la base de ces travaux repérés au cours de la dernière V.A. que sont en train d'être établis des devis de travaux en cours.

Par ailleurs, considérant qu'il y avait dans le cas présent une situation un peu plus complexe qu'uniquement des intrusions qui devraient être arrêtées par un rehaussement de clôture, la D.P.P. a été appelée pour travailler à un diagnostic également sur les travaux et pour participer à des rondes qui pourraient permettre là aussi une entreprise de sécurisation.

Je fais partie de ceux qui considèrent que la présence humaine est aussi efficace, si ce n'est plus parfois, que le rehaussement de grilles pour sécuriser un certain nombre d'endroits.

Je ne peux donc pas vous laisser dire que rien n'a été fait.

Une fois que je vous ai dit cela, et d'ailleurs je vous l'ai dit en 7e Commission, Monsieur MENGUY, c'est la forme de ce vœu qui m'étonne. C'est notamment la raison pour laquelle j'y apporterai un avis défavorable.

Ce vœu laisse entendre que, dans sa grande solitude, la Ville de Paris déciderait seule de ce type de travaux. Il se trouve toutefois que la programmation des travaux dans le patrimoine scolaire est totalement faite en concertation avec les mairies d'arrondissement, et ce depuis bien avant moi. Je n'ai vraiment aucun mérite à en retirer, ce processus de déconcentration a été initié par mes prédécesseurs.

S'il y a bien un budget à la Ville de Paris qui n'est pas décidé par un adjoint au Maire seul dans son bureau mais qui est décidé en concertation avec l'ensemble des Maires d'arrondissement, en présence des élus d'arrondissement, en présence des D.G.S. des mairies d'arrondissement, des services de la DASCO et du cabinet de l'adjoint en charge de la vie scolaire, c'est bien l'élaboration des travaux dans le premier et le second degré. C'est d'ailleurs Pascal CHERKI qui l'avait initié dans le second degré.

Je n'ai aucun souci quant à ce que ces travaux soient faits, mais pourquoi ne l'évoquer qu'aujourd'hui sous la forme d'un vœu en Conseil de Paris et pourquoi ne l'avoir jamais évoqué dans les réunions de programmation des travaux pour 2011 qui se sont tenues le 6 avril ?

Cette question n'a jamais été abordée, elle arrive de manière "un peu politicienne" tout de même par le biais d'un vœu. Je trouve que ce sont de drôles de façons de faire.

Je ne me permettrai jamais de prendre des décisions de cette nature seule et sans avoir concerté le Maire d'arrondissement.

Ne me demandez pas, Monsieur GOJJON, de prendre seule des décisions que jamais je ne prends sans les Maires d'arrondissement.

Bien entendu, si vous souhaitez que ces travaux soient faits, nous pourrions en concertation avec vous opérer une substitution, parce que vous aviez fait le choix par contre le 6 avril de programmer 80.000 euros de réfection de peinture dans cette même école.

Si vous estimez plus urgent, et je m'appuie toujours sur la compétence des élus de terrain, de faire aujourd'hui des travaux de sécurisation, c'est avec un grand plaisir que j'accompagnerais cette substitution, bien entendu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame Colombe BROSSEL.

Un avis défavorable à un vœu qui n'est pas retiré, je pense ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame BROSSEL, dans la même phrase vous avez utilisé concertation, anticipation et d'autres mots. Vous nous avez donné une belle leçon de politique politicienne.

Dieu sait que vous les maniez à escient et souvent à mauvais escient quand cela vous arrange.

Je trouve dommage que vous demandiez de retirer ce vœu. Vous connaissez la situation. Vous nous avez dit en 7e Commission que ce n'était pas le cas, je m'inquiète un peu.

Je pars du principe que vous connaissez cette situation depuis plusieurs mois, notamment parce que les directrices ont saisi leur direction de rattachement. On ne peut que regretter que vous preniez ce vœu de cette façon.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - C'est une intervention pour dire que vous retirez ou non ce vœu.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - C'est une explication de vote.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Sur un vœu que vous présentez ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Où est-il marqué dans le règlement que je n'ai pas le droit de faire une explication de vote ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous dépassez votre temps.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Si vous m'interrompez, c'est sûr.

Je regrette que vous nous demandiez de retirer ce vœu parce que c'est aussi l'expression de quelque chose de grave qui a été perpétré et je salue que vous ayez reconnu cela dans votre propos, sur le fait de brûler le drapeau tricolore puis de le voler.

J'en appelle à tous les élus ici sur ces bancs, je sais qu'ils ont un esprit républicain, je crois que c'est aussi un signe important en direction d'une communauté scolaire qui a été assez traumatisée par ces faits.

Je regrette, je tiens à le dire publiquement, qu'en Conseil d'arrondissement, lorsque l'on a évoqué cette question, que certains de vos collègues nous aient accusés de faire de l'apologie. C'est une petite façon de faire de la politique.

Nous maintenons ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Il maintient son vœu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2010, DJS 338 - Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association A.C.T.I.S.C.E pour la gestion du centre d'animation Interclub 17 (17e).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 338. Il s'agit d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association "A.C.T.I.S.C.E." pour la gestion du centre d'animation Interclub 17, dans le 17e arrondissement.

Madame GASNIER, vous avez la parole.

Mme Fabienne GASNIER. - Je vous remercie.

Je connais bien l'association puisque c'est elle qui gère le centre d'animation Interclub 17 dans le quartier Legendre/Lévis dont je suis le déléguée du Maire pour le conseil consultatif de quartier.

C'est une association précieuse qui remplit là-bas une véritable mission de service public, car son action, qui implique aussi bien les jeunes que les adultes, est porteuse de valeur forte dans notre société : le respect des autres, la citoyenneté et la laïcité.

Depuis sa création en 1979, "A.C.T.I.S.C.E." a toujours participé activement dans le 17e arrondissement à la politique locale en faveur de la jeunesse.

En raison de cette proximité, elle est très appréciée par les habitants du quartier. Surtout, elle a acquis au cours des années une expérience remarquable dans le domaine de l'action sociale, mêlant culture, éducation et loisirs.

Je me réjouis de savoir que "A.C.T.I.S.C.E." va également gérer le centre de La Jonquière qui se trouve lui aussi dans 17e. Ainsi, elle va pouvoir étendre son périmètre d'action dans l'arrondissement.

Réunir les deux centres sous l'autorité de l'association ne manquera pas d'engendrer une synergie vertueuse avec la multiplication des échanges entre les différentes composantes.

Les expériences et les atouts de l'un pourront ainsi profiter à l'autre, afin d'améliorer la qualité et d'assurer la diversification des prestations.

D'ailleurs, il me semble que c'est un mode de gestion qu'il faudrait favoriser à l'avenir, fédérer plusieurs centres sous l'égide d'une association compétente ne peut en effet qu'être bénéfique à ceux-ci et les rendre d'autant plus appréciables auprès de la population.

Je suis certaine que les résultats de l'action de "A.C.T.I.S.C.E." ne manqueront pas d'en faire un modèle.

J'aimerais enfin féliciter l'association pour le thème qu'elle a choisi cette année : énergie, quel choix pour demain ? C'est là une question particulièrement importante dans le contexte actuel.

Je me réjouis que "A.C.T.I.S.C.E." attire l'attention sur ce sujet. Je ne doute pas qu'elle saura, par le biais de ses multiples activités, initier les jeunes aux questions de l'avenir énergétique.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je me réjouis que Mme GASNIER soit pleine d'enthousiasme pour l'association "A.C.T.I.S.C.E.", enthousiasme que nous partageons.

Je citerai d'autres délégataires de délégation de service public ou de l'article 30 du marché public, gestionnaires de centres d'animation, qui font également un travail remarquable sur l'ensemble de Paris. Je pense notamment aux M.J.C. ou à la Ligue de l'Enseignement qui font toutes un travail remarquable sur l'ensemble de Paris.

"A.C.T.I.S.C.E." en fait également partie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 338.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 338).

Vœu relatif au maintien de l'antenne jeunes Brisson (PSRGA).

Vœu relatif au maintien de l'antenne jeunes Brisson (UMPPA).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Les vœux n^{os} 50 et 51 sont relatifs au maintien de l'antenne jeunes Brisson, déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et par l'U.M.P.P.A.

La parole est tout d'abord à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Dans le quartier de la porte Montmartre, dans lequel il y a beaucoup de jeunes qui rencontrent des difficultés, nous avons une antenne jeunes information rue Henri Brisson. A l'occasion de l'examen, en février dernier d'une délibération relative au marché des A.J. il est apparu que cette antenne jeunes avait une fréquentation extrêmement faible et donc nous avons voté un vœu à l'unanimité du Conseil d'arrondissement demandant qu'un poste de l'A.J. soit orienté vers le centre d'animation Binet, afin que les jeunes ne souffrent pas de cette fermeture.

Aujourd'hui, nous revenons vers vous pour vous demander que la fermeture de cette antenne jeunes information soit reportée au 31 décembre prochain afin de préparer un programme d'activités en direction des jeunes, sachant qu'actuellement, il n'y a en outre pas d'éducateurs de rue sur ce secteur en raison de difficultés de l'association porteuse de cette équipe.

Nous souhaitons donc, dans l'attente d'un nouvel équipement qui sera livré en 2012 avec un véritable espace jeunes et une vraie offre d'activités en direction de ces jeunes, pour pallier le manque temporaire de structures sur ce territoire, que vous repoussiez la fermeture de cette antenne jeunes.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - Madame la Maire, mes chers collègues, lundi dernier, en conseil du 18e arrondissement, nous avons eu ce débat, et c'est ainsi que le vœu de la majorité municipale est apparu, avec l'idée de surseoir à cette décision de fermeture dans un temps donné.

J'ai tenu à défendre avec force le maintien de l'antenne jeunes Brisson parce que cette antenne a une vraie utilité sociale dans le secteur de la porte Montmartre, secteur en "politique de la ville". Les jeunes du quartier y sont très attachés. Violaine TRAJAN, l'adjointe compétente à la mairie du 18e, les a rencontrés, Bruno JULLIARD également.

Il y a aussi actuellement des malentendus avec les jeunes et les intervenants au sein de cette antenne. Je prendrai pour exemple des témoignages qui ont été recueillis par le journal "le 18e du mois", Mamadou, 24 ans, un usager dit : "Si on nous arrache le cœur, comment vivre ?".

Mamadou estime que "c'est une véritable provocation, une décision arbitraire, sans raison aucune, au lieu de l'agrandir comme on le devrait, on la ferme alors que c'est un lieu vital pour le quartier. Serions-nous des pestiférés à la porte Montmartre, des gens qui ne mériteraient aucune considération ?".

D'autre part, des salariés de l'équipe Brisson, qui savent qu'ils ne risquent rien puisqu'ils seront dans d'autres antennes, expliquent : "30 visites par jour, plus de 3.000 par an, bien plus que d'autres qui ne sont pas menacées ; une ambiance agréable, un fort taux de réussite dans les recherches de formation et d'emploi".

Un autre jeune, Nasser, renchérit : "Je viens d'être embauché en C.D.I. agent de sécurité incendie : c'est grâce à l'antenne que j'ai obtenu mon emploi. C'est ici que j'ai fait toutes mes démarches, envoyé gratuitement 150 lettres de motivation".

Depuis 19 ans, l'antenne dispense des infos sur les études, l'emploi, les droits, la santé, le logement, elle organise en particulier des cours gratuits d'anglais.

On a donc vraiment une démarche audacieuse de sur mesure dans l'accompagnement de chaque jeune.

Face à la fermeture programmée de cette antenne en quartier "politique de la ville", je le répète, nous émettons le vœu que vous reveniez sur cette décision, et à tout le moins, plutôt que de surseoir jusqu'à la fin de l'année, au moins surseoir jusqu'au prochain équipement Binet, qui sera en fin 2012.

D'autre part, Monsieur JULLIARD...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Il va falloir conclure : vous aviez une minute, Madame DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - ... les acteurs des antennes jeunes nous parlent d'un audit qui aurait été réalisé par l'inspection générale de la Ville, et d'autres, par un organisme privé. Qu'en est-il ? Quid de ces audits ? Pourrions-nous en avoir connaissance ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques éléments de réponse et d'information. Nous avons effectivement décidé lors du Conseil de Paris des 8 et 9 février dernier d'une réforme de l'ensemble du marché de gestion des antennes jeunes parisiennes, considérant qu'il y avait une grande hétérogénéité entre l'ensemble des structures, tant quant au nombre qu'aux caractéristiques des jeunes qui viennent aux antennes jeunes, à l'âge ou aux demandes de l'ensemble de ces jeunes.

Nous avons donc souhaité recentrer les missions des antennes jeunes sur des missions d'information, d'accompagnement et d'orientation, notamment pour un public adolescent et de fin d'adolescence, et nous avons décidé de sortir d'ici à quelques mois certaines antennes jeunes du marché pour en faire d'autres structures plus à même de répondre à des besoins spécifiques de certains quartiers, je pense notamment à Sud-13 dans le 13e arrondissement, aux Olympiades, dans le 13e, ou à d'autres structures dans Paris.

Certaines antennes jeunes avaient un taux de fréquentation beaucoup plus faible qu'ailleurs. C'était et c'est toujours le cas de l'antenne jeune Binet. Pour des raisons d'efficacité du service public, nous avons souhaité concentrer les moyens là où les antennes jeunes en avaient le plus besoin et apporter des réponses différentes, améliorées, là où le fonctionnement type d'une antenne jeunes ne fonctionne pas. C'est le cas de Binet.

C'est la raison pour laquelle cet argument a d'ailleurs dû suffisamment vous convaincre pour que vous votiez vous-mêmes, le groupe U.M.P., ces délibérations ainsi que les vœux afférents, notamment la suppression de l'antenne jeunes Binet.

Et effectivement, de proposer avant l'ouverture du centre d'animation Binet, des activités au sein même de ce centre d'animation. Je reconnais que nous avons besoin d'un peu plus de temps, et la proposition du 18e arrondissement portée par Myriam EL KHOMRI me convient très bien, c'est-à-dire de surseoir jusqu'à janvier prochain le temps de discuter avec l'ensemble des associations des jeunes concernées pour que des solutions concertées et négociées satisfassent tout le monde.

Ce que je ne crois pas être la bonne solution, en revanche, c'est de maintenir en tant que telle l'antenne jeunes Brisson pour une raison assez simple, c'est que - vous citez d'ailleurs l'exemple d'un jeune de 24 ans - cela ne correspond pas au public cible des antennes jeunes. C'est une des démonstrations - ce n'est pas la seule - que l'antenne jeunes est une structure qui ne convient pas à ce quartier.

Il faut donc trouver, et nous nous donnons six mois de plus pour cela, cela me convient très bien, une autre solution pour la gestion, tant de ce local, que des activités et des offres à destination des jeunes de ce quartier.

Je reconnais que la priorité absolue est qu'il n'y ait pas de diminution de la qualité du service public dans ce quartier, mais l'antenne jeunes ne correspond en l'état, ni aux besoins, ni aux attentes des jeunes.

Nous allons donc poursuivre les discussions, et nous avons six mois, pour être en mesure d'offrir une bonne réponse.

J'émetts donc un avis favorable au vœu du 18e arrondissement, et je demanderai à Roxane DECORTE de bien vouloir retirer son vœu, tout simplement parce que la solution qui sera trouvée à la fin de ces six mois doit être plus favorable que le maintien d'une antenne jeunes, ce avec quoi vous étiez il me semble d'accord il y a encore quelques mois lorsque nous avons fait cette réforme des antennes jeunes. Je reconnais qu'il faut six mois supplémentaires.

Sur la question de l'audit, dans la préparation avec l'ensemble des adjoints au maire, tous bords confondus d'ailleurs, chargés de la jeunesse d'arrondissements, nous avons demandé des éléments d'information à l'administration qui nous a communiqué des études, mais il ne s'agit pas en tant que tel d'une inspection de l'Inspection générale.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Roxane DECORTE, sur la proposition de retrait de votre vœu ?

Mme Roxane DECORTE. - En Conseil d'arrondissement, on a voté le vœu qui était un peu le contre vœu à ma proposition. Je veux donc bien retirer mon vœu, et on verra dans six mois ce qu'il en est.

Mais je pense que l'idée serait quand même de surseoir au moins jusqu'en 2012, jusqu'à ce qu'on ait le prochain équipement Binet. Je vous laisse donc ce temps et je regarderai dans six mois si cette proposition satisfait les jeunes et les équipes, qui sont quand même assez remontées sur ce sujet.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame Roxane DECORTE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 179).

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'une journée de pré-rentrée en crèche municipale.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 52 est relatif à l'instauration d'une journée de pré-rentrée en crèche municipale.

Il a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous vous en souvenez sans doute, lors de notre séance du Conseil de Paris des 19 et 20 octobre 2009, le groupe communiste et des élu-e-s du Parti de Gauche avait été à l'origine d'un vœu sollicitant la mise en place d'une journée de prérentrée dans les structures d'accueil de la petite enfance parce que notamment, cette première journée de rentrée pose des difficultés dans plusieurs arrondissements.

On se retrouve dans une situation où de nombreux professionnels de la petite enfance dans les crèches, reviennent le jour de la rentrée suite aux roulements beaucoup moins importants pendant la période estivale.

On a des besoins de remise en l'état des crèches qui étaient fermées pendant l'été. Il y a les parents qui reviennent après la coupure d'été, et les adaptations des nouveaux enfants entrant dans les structures d'accueil. Et on a aussi les enfants qui doivent se réapproprier le lieu.

On a en plus beaucoup de familles qui viennent ce premier jour parce qu'elles n'ont pas forcément eu de place en crèche à l'occasion des commissions de mai-juin, qui viennent exposer leurs besoins à la responsable d'établissement.

Pour toutes ces raisons, il nous semble nécessaire qu'il y ait une journée de prérentrée qui permette de mieux organiser cette rentrée dans l'année pour ces structures de la petite enfance, de la même manière que cela se fait dans les établissements scolaires, qu'il s'agisse de la maternelle, du primaire, du collège.

Aujourd'hui, les seules possibilités pour les personnels et les arrondissements, c'est de prendre cette journée de prérentrée sur les trois journées pédagogiques mais du coup au détriment du travail pédagogique, puisque lors de cette journée de prérentrée il s'agit plutôt de travailler les dimensions organisationnelles et logistiques.

Christophe NAJDOVSKI s'était engagé à réaliser une étude sur les conditions de cette journée de prérentrée, donc à travers votre vœu nous voudrions avoir connaissance des résultats de cette étude et affirmer notre attachement à cette journée de prérentrée.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je rappelle que la présentation des vœux, c'est une minute, et jusqu'à présent tout le monde déborde allègrement. Je vous demande vraiment dans la présentation des vœux de vous en tenir à ce que le règlement intérieur prévoit, c'est-à-dire une minute.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Madame la conseillère, suite au dépôt de votre vœu demandant l'instauration de cette journée, j'avais évoqué la réalisation d'une étude permettant de connaître les conditions globales d'accueil au moment de la rentrée de septembre.

La Direction des familles et de la petite enfance et en premier lieu les coordinatrices et les responsables d'établissement ont travaillé sur la question de la remise en l'état nécessaire avant la réouverture des locaux, afin d'évaluer la pertinence de l'instauration d'une journée de prérentrée.

Suite à ce travail les points suivants peuvent être avancés :

En premier lieu, il convient de noter que les arrivées des professionnels sont échelonnées et non pas concentrées sur le jour de la rentrée.

Deuxièmement, seuls les enfants présents l'année précédente sont de retour dans les locaux. En règle générale, les responsables ne commencent les adaptations que quelques jours après la rentrée afin que les enfants et les professionnels se retrouvent sereinement. J'ai visité plusieurs crèches municipales le 1er septembre dernier dans le 11e arrondissement, et j'ai pu constater moi-même le faible nombre d'enfants présents dans chacune de ces crèches, ce qui permettait au personnel de dégager du temps pour l'aménagement des locaux.

Troisièmement, les familles qui font acte de candidature peuvent le faire tout au long de l'année sur rendez-vous avec une responsable ou sans rendez-vous en mairie. En règle générale, les responsables limitent ces entretiens lors des rentrées.

Quatrièmement, en fin d'année, au mois de juin, la dernière journée pédagogique est souvent destinée à dresser un bilan de l'année et à anticiper la rentrée à venir.

Il apparaît donc que l'étendue des difficultés est plus restreinte qu'annoncée dans votre vœu. Les difficultés pour les responsables sont essentiellement relatives à la remise en l'état des locaux. Une typologie des établissements peut être établie selon les difficultés rencontrées et les solutions proposées. Elle montre qu'il n'est pas nécessaire que les crèches soient fermées pour procéder à l'organisation de la rentrée.

Ainsi, le faible nombre d'enfants accueillis est compatible avec les contraintes de la prérentrée et permet aux équipes de dégager le temps nécessaire pour y faire face.

Au vu de ces éléments, il n'y a donc pas lieu d'instituer une journée de prérentrée dans les établissements municipaux.

Voilà la réponse que je peux vous apporter. Votre vœu devenant sans objet, soit je vous demanderai de le retirer, soit je serai amené à donner un avis défavorable.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Au vu des réponses de l'Exécutif, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Ce qui me gêne dans la réponse, c'est que je n'ai pas les éléments de discussion avec les personnels, les premiers concernés, sur les résultats. Ont-ils été associés à l'étude ? Du coup, il n'y a pas non plus de réponse sur concrètement l'organisation de la prérentrée.

Je maintiens donc ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation des données chiffrées livrées en juillet 2009 dans le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur la petite enfance.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 53 relatif à l'actualisation de données chiffrées livrées en juillet 2009, dans le rapport de la mission d'évaluation et d'information sur la petite enfance a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Il y a un an, la première mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris relative à la petite enfance et demandée par mon groupe a remis son rapport au Maire de Paris. Ce document a livré aux élus différents éléments chiffrés que nous avons analysés pour connaître assez précisément pour l'année 2008, pour chaque établissement, le prix de revient d'une place, le taux de couverture par habitant, et un certain nombre de critères d'évaluation RH.

L'analyse assez précise nous a fait poser des questions au Maire de Paris devant cette assemblée. Notamment comment pourrait-il expliquer des écarts de plus de 20.000 euros dans les prix de revient dans les deux établissements d'un même arrondissement, ou pourquoi également le coût d'une place dans une structure associative est-il en règle générale beaucoup moins cher que dans une structure municipale ?

Ces chiffres soulignaient pour nous l'impérieuse nécessité d'une meilleure gestion au service des Parisiens, nous avons donc à ce titre demandé à M. NAJDOVSKI, par courrier du 20 janvier, une actualisation de ces données. Il m'a répondu, le 9 février par courrier électronique, qu'il était d'accord et qu'il transmettait à ses services pour exécution. Depuis, aucune nouvelle.

Le 29 avril, j'ai demandé à M. NAJDOVSKI quand il comptait fournir ces chiffres, il ne l'a pas fait. J'aimerais savoir quand très concrètement il va nous les donner, et lui poser une question : que doit faire l'opposition municipale pour obtenir des chiffres, qui somme toute sont assez importants quand on sait qu'il y a 28.000 places d'accueil et 76.000 enfants de moins de 3 ans qui attendent ? J'aimerais savoir quand on aura ces chiffres.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous avez simplement doublé le temps de parole imparti pour la présentation des vœux. Je demande à chaque orateur de respecter cette règle que nous nous sommes fixée collectivement. C'est une règle collective.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je précise qu'il y a 30.500 places d'accueil et 39.000 enfants accueillis tous les jours à Paris, et non pas 28.000 comme vous le dites, et en accueil collectif uniquement, donc sans compter l'accueil en domicile.

A l'occasion de la mission d'évaluation et d'information qui avait été demandée et présidée par un élu de l'opposition et dont les conclusions avaient été rendues l'an dernier, des milliers de données ont en effet été préparées et communiquées en toute transparence par les services de la Direction des familles et de la petite enfance. L'ensemble des élus siégeant au sein de cette mission dont vous faisiez partie, madame Anne-Constance ONGHENA, avait reconnu la difficulté de l'exercice et salué le travail considérable accompli par l'administration pour réunir ces données, ce travail ayant fortement mobilisé durant plusieurs semaines les services centraux de la direction.

Je rappelle également que par délibération en date des 9 et 10 mars 2009, le Conseil de Paris a décidé la création d'un comité de suivi pluraliste du programme des 4.500 places pour l'accueil collectif de la petite enfance à Paris.

Ce comité a désigné en son sein sous ma présidence, huit élus titulaires et huit élus suppléants dont trois élus de l'opposition pour chaque collègue. Ce comité s'est réuni quelques jours après le courrier que vous m'aviez envoyé puisqu'il s'est réuni le 1er février 2010, et a fait le point sur l'état d'avancement du programme de création des 4.500 places de crèche par arrondissement, mais également sur un certain nombre d'autres données qui rejoignent celles que vous demandiez dans votre courrier de janvier.

Cela concerne le parc global des places et des structures d'accueil collectif par arrondissement, des données en matière d'accueil individuel, des données sur les effectifs globaux et des moyens financiers mobilisés, des données sur les projets de restructuration et de travaux de grosse réparation, des données sur la situation des établissements pratiquant des horaires élargis ou atypiques, etc.

L'ensemble des informations et des chiffres ainsi communiqués et actualisés a été présenté dans un document complet qui a été remis aux membres du comité et mis à disposition de tous les membres du Conseil de Paris.

J'ai d'ailleurs là un exemplaire de ce document que je peux remettre à tout membre de notre assemblée qui n'en aurait pas eu connaissance. Un prochain comité de suivi se réunira en 2011. Les données seront actualisées à fin 2010 et des informations complémentaires pourront être présentées en particulier, comme vous le souhaitez, madame, sur les prix de revient des places d'accueil selon la structure d'accueil considérée et sur les taux d'occupation.

Les coûts étant calculés à partir du compte administratif de la ville, l'analyse issue de ce compte sera disponible d'ici la fin de l'année 2010 et permettra de voir des chiffres actualisés sur les prix de revient des places pour l'année 2009.

Voilà donc les éléments que je peux aujourd'hui vous communiquer. Vous comprendrez que dans ces conditions, je vous demanderai soit de retirer votre vœu, soit je serai amené à donner un avis défavorable et je vous renvoie bien entendu à la réunion de ce comité début 2011 où nous pourrons vous communiquer toutes les données actualisées pour l'année 2010.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame ONGHENA, retirez-vous ce vœu ?

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je ne fais pas partie de cette commission. Je n'ai pas eu le document que vous avez là dont je veux bien prendre connaissance. Je retire mon vœu pour aujourd'hui, dans l'attente de prendre connaissance du document que M. NAJDOVSKI va me transmettre, je suppose par voie rapide. Et je me réserve la possibilité de redéposer un vœu similaire le moment venu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ONGHENA.

Nous ne votons donc pas sur ce vœu qui a été retiré.

2010, CAB_MA 28 - Signature de conventions de partenariat avec les Régions Guadeloupe et Martinique.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération CAB_MA 28. Il s'agit d'une signature de convention de partenariat avec les Régions Guadeloupe et Martinique.

Je donne la parole à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais pouvoir me réjouir sans réserve du projet de délibération relatif à la signature de deux conventions de partenariat avec les régions Guadeloupe et Martinique mais, avant d'en venir au fond, je souhaite m'arrêter un instant sur la procédure pour m'étonner de l'itinérance de cette délibération, ou de l'itinéraire voyageur.

Pourquoi n'a-t-elle pas été examinée dans le cadre de la 8e Commission, celle qui, en présence de Pierre MANSAT, traite de l'intercommunalité ? Car il s'agit bien, n'est-ce pas, sans doute possible, de protocoles de coopération, comme la Ville de Paris en a déjà signé 15 ou 20 ou plus avec les Communes voisines de Paris et avec au moins 2 Départements de la petite couronne.

A défaut, en entérinant les énormes efforts accomplis par la Délégation générale de l'Outre-mer, remarquablement pilotée par Jean-Claude CADENET et son équipe, dans les domaines culturels, de rayonnement international et de francophonie, ces conventions de partenariat auraient pu être examinées en 9e Commission, comme le sont d'ailleurs la plupart des délibérations concernant les subventions à de nombreuses associations culturelles et sportives, ce qui aurait déjà réduit l'angle d'attaque de leur examen aux expositions, aux festivals, au Carnaval tropical, événement prodigieux s'il en est, aux commémorations, à des projections et débats de films.

En lieu de quoi, c'est en 7e Commission, qui traite des dossiers de jeunesse et de sport notamment, que l'on a retrouvé la délibération introuvable !

Limiter l'angle d'examen de documents aussi importants aux paragraphes relatifs au sport contient quelque chose de limité, pas loin des préjugés, voire des clichés, car les ressources de ces régions, de nos régions ultramarines des Antilles françaises, dépassent de loin la seule contribution aux exploits, aux pratiques et aux échanges sportifs.

D'avance, je remercie Jean VUILLERMOZ pour la mise en valeur qu'il va avoir à faire des deux conventions qui couvrent un partenariat dans l'ensemble des domaines administratif, économique, social, sportif et culturel et qui se déploient tant à Paris que dans les deux collectivités d'Outre-mer.

Pour les deux régions, Guadeloupe et Martinique, pour tous ceux ici et là-bas qui ont au coeur le goût de la réussite de liens étroits et fructueux, dans la reconnaissance absolue des fécondations réciproques, c'est avec un très grand plaisir et beaucoup d'espoir que je soutiens l'initiative d'une coopération territoriale renforcée avec la collectivité parisienne, dans l'attente toutefois que des coopérations de même nature soient formalisées, aussi prochainement que possible, avec les deux autres régions françaises d'Outre-mer que sont la Guyane et la Réunion.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame BERTRAND.

Jean VUILLERMOZ va répondre, je n'en doute pas, excellemment.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je ne sais pas si je vais être excellent. En tous les cas, merci, Madame la Maire.

Je me réjouis au même titre que vous, Madame BERTRAND, de cette délibération. Je vous rassure, je ne souhaite pas du tout prendre le travail à un autre maire adjoint. C'est vrai que, pour une grande part, vous avez raison : on peut se demander pourquoi cette délibération est soumise à la 7e Commission et je présume que, dans l'avenir, une réflexion sera menée pour la proposer dans d'autres commissions.

Je veux simplement dire deux mots.

C'est évidemment une délibération à caractère général, donc transversale, qui touche d'autres domaines : le domaine administratif, social, culturel, éducatif, économique et, évidemment et quelque part, un peu sportif, notamment en matière de places pour les jeunes et pour les compétitions qui se déroulent à Paris.

Deux mots.

Vous avez dit : pourquoi pas d'autres territoires ou départements d'Outre-mer ? Je pense que c'est une première étape et qu'il y en aura d'autres. Que cette délibération est le début d'un travail qui a été relativement long et qui se poursuivra.

Enfin, pour conclure, Madame BERTRAND, je crois que ce qui est le plus important dans cette délibération, c'est qu'elle existe et qu'elle soit votée.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAB_MA 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, CAB_MA 28).

2010, DJS 347 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique administratif avec la société Colspa SAS pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 347. Il s'agit de la signature d'un avenant au bail emphytéotique administratif avec la société Colspa SAS pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor. Un vœu n° 54 a été déposé par le groupe U.M.P.

Je donne la parole à Mme HOFFENBERG.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les élus du 16e ont soutenu le projet de rénovation de la piscine Molitor, qui est un site emblématique à valeur historique mais aussi, ou je dirais surtout, sportif car le 16e est un vaste arrondissement qui a besoin de piscines. La société Colspa, émanation de la société Colony Capital, a obtenu le marché, à la suite d'une mise en concurrence, le 24 novembre 2008.

Une majorité des élus du 16e s'était étonnée des tarifs très élevés proposés pour l'utilisation de la piscine découverte, soit, mes chers collègues, je vous le rappelle, 20 euros la demi-journée par personne ! Tarifs que je trouvais déjà indécents en 2008 mais encore plus aujourd'hui en pleine période de crise.

Il nous avait été répondu que ce projet avait été choisi particulièrement pour l'impact esthétique et aussi parce qu'il y avait un parking. Pourtant, nous apprenons aujourd'hui que la société Colspa souhaite modifier le projet en supprimant cette toiture amovible mais que, pour maintenir l'utilisation de cette piscine pendant tout l'hiver, elle souhaite chauffer cette piscine, ce qui, je dois dire, me paraît en contradiction avec le Plan climat qui a été voté ici même au Conseil de Paris.

D'autre part, une autre modification a été prévue, à savoir l'annulation de la construction d'un étage de parking, qui pourrait entraîner des nuisances pour le voisinage.

Pourtant, malgré ces modifications importantes - je le répète, on enlève une toiture en verre, on enlève un parking -, il semble que ces modifications n'aient pas d'impact sur le prix total du projet.

C'est pourquoi, Madame la Maire, mes chers collègues, à cette occasion, nous demandons une fois encore que soient prises en compte ces modifications du projet pour demander à cette société une baisse significative des tarifs du bassin d'hiver mais surtout du bassin d'été - je vous le rappelle, actuellement, c'est 20 euros la demi-journée ! - afin que ce projet ne bénéficie pas simplement aux touristes mais aussi aux familles parisiennes.

Nous demandons aussi à la Ville de Paris, ainsi qu'aux associations locales qu'un effort soit fait en direction des enfants du 16e scolarisés, en vue de leur apprentissage à la natation. C'est pourquoi nous vous demandons que vous exigiez de cette société l'augmentation des créneaux horaires réservés aux scolaires ainsi que des lignes d'eau aux enfants des écoles, et que ce point soit intégré dans le contrat avec la société Colspa.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Bien.

Monsieur VUILLERMOZ, et vous répondez également sur le vœu n° 54.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La suppression de la toiture sur le bassin d'été est évidemment l'élément modificatif le plus visible. Cette suppression va permettre au projet d'être plus conforme à l'esprit original de la piscine Molitor - je rappelle qu'avant, il n'y avait quand même pas de toit - et va permettre une articulation autour d'un bassin couvert et d'un bassin découvert.

En outre, la suppression de la toiture permettra un meilleur ensoleillement du bassin d'été, point qui avait fait l'objet, je crois, de critiques, de votre part, lors de la Commission spéciale.

Il paraît évident que la suppression de la toiture va rendre plus difficile l'optimisation du bassin d'été tout au long de l'année et sans doute reporter un certain nombre de prestations du centre de santé et de l'hôtel sur le bassin d'hiver.

Cela étant dit, la Ville a toujours manifesté son souhait de voir pris en compte les besoins des scolaires, des associations et des habitants du 16e arrondissement, et pas seulement du 16e arrondissement mais aussi de Boulogne.

Je note d'ailleurs que le titulaire du B.E.A. a marqué sa volonté de trouver des solutions en ce sens en proposant une grille tarifaire raisonnable qui devrait permettre un large accès du grand public au bassin d'hiver et en manifestant son intention de soumettre des propositions de créneaux pour les scolaires.

Par rapport à votre vœu, vous souhaitez que les tarifs d'accès soient revus.

Or, vous le savez très bien, le cadre juridique d'un bail emphytéotique ne permet absolument pas d'imposer à son titulaire les tarifs et les amplitudes horaires d'ouverture. Nous l'avions dit lors de cette commission spéciale.

La Municipalité a cependant souhaité connaître les tarifs envisagés par les candidats au B.E.A. Molitor et a souhaité savoir si ces derniers proposeraient d'allouer des créneaux aux associations sportives et aux scolaires.

Je rappelle que le candidat retenu a proposé de développer des activités aquatiques, notamment tournées vers les scolaires. Il s'agit de l'article 3.1.2 du B.E.A. qui habilite le preneur à développer de telles activités.

Ainsi, des indications de tarifs ont été données par le candidat retenu, bien que n'entrant pas, je le répète, dans la liste des critères de sélection mentionnés dans le cahier de consultation.

C'est ainsi que le titulaire a précisé que le bassin d'hiver serait largement ouvert aux scolaires et aux associations, ainsi qu'au grand public à un tarif permettant un très large accès. Le tarif public qu'ils envisageaient était de 4,50 euros pour les adultes et 2,50 euros pour les enfants avec durée illimitée.

Pour mémoire, le tarif d'accès aux piscines municipales est de 3 euros en plein tarif et de 1,70 euro en tarif réduit.

Je signale que la piscine Pontoise, qui est à peu près de la même configuration que le bassin d'hiver de la piscine Molitor et qui est gérée en délégation de service public, propose aujourd'hui un tarif de 4,20 euros en plein tarif et de 2,40 euros en tarif réduit.

Il s'agit à peu près des mêmes tarifs pour la piscine Joséphine Baker durant la période estivale à des tarifs de 5 euros et de 2,60 euros pour deux heures.

Je signale également que des tarifs équivalents sont pratiqués dans les piscines de Boulogne-Billancourt, et même un peu moins cher par rapport à la piscine de Neuilly-Sur-Seine, qui est à 5,20 euros en plein tarif pour les résidents et à 5,70 euros pour les non-résidents et 4,20 euros en tarif réduit.

Voilà, Madame, je ne pourrai évidemment pas répondre favorablement à votre vœu, puisque de toute façon cela m'est impossible du point de vue juridique.

Je vous demande donc de le retirer, sinon j'appellerai à voter contre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je suppose que le vœu n'est pas retiré. Donc, rapidement et ensuite explication de vote.

M. Valérie HOFFENBERG. - Rapidement, Monsieur VUILLERMOZ, vous ne répondez pas sur le tarif de 20 euros la demi-journée, vous ne me répondez pas sur le fait qu'une piscine chauffée toute l'année ne correspond pas au Plan Climat voté au Conseil de Paris. Je pense que ce sont des points qui auraient dû être pris en compte avant de choisir ce projet.

Encore une fois, je ne crois pas que le choix de ce projet satisfasse la grande majorité des familles parisiennes, parce que je ne vois pas pourquoi les familles parisiennes n'auraient pas le droit d'utiliser une piscine découverte et seulement celui d'utiliser la piscine couverte.

Merci.

Je ne retire pas mon vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

M. GAREL pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Oui, une double explication de vote.

Nous allons nous abstenir et sur le vœu, et cette délibération.

Nous l'avons déjà dit, autant il était très important de sauver cette piscine Molitor, autant la confier à des intérêts privés et qui veulent en faire une opération de spéculation immobilière et rentabiliser à tout prix la rénovation, en pratiquant des prix d'entrée aussi élevés, nous semble très contestable.

Je pense que la Ville s'est engagée dans un projet qui n'est pas le bon. Il aurait fallu gérer cette piscine, comme une piscine municipale, et non pas la donner au privé pour essayer de rentabiliser cette affaire.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je redis simplement, puisque c'est un sujet qu'on a vu souvent venir devant notre Conseil de Paris, que nous ne sommes pas dans une délégation de service public.

C'est effectivement une gestion qui a été confiée après appel d'offres, après commission. Beaucoup d'élus étaient ici présents et un grand nombre d'entre eux, la majorité des membres de cette commission a validé le choix qui avait été fait.

Je rappelle aussi que cette piscine est restée pendant très longtemps sans que la moindre opération de travaux ne soit faite. Je rappelle enfin que c'est un bâtiment sur lequel l'Architecte des Bâtiments de France, à juste titre, avait un regard tout particulier.

Je rappelle enfin que les travaux pour réhabiliter, dans des conditions conformes aux exigences du respect du patrimoine, étaient tellement élevés qu'effectivement le choix de bonne gestion que la Ville a fait a été de procéder, non pas à une municipalisation de cet équipement, mais plutôt à un passage par des opérateurs privés, en toute transparence.

Je mets à présent aux voix, à main levée, tout d'abord le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 347.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 347).

2010, DJS 355 - Subvention à la SASP Paris Handball au titre de la saison sportive 2010-2011. Montant : 502.315 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le dernier projet de délibération de cette matinée, le DJS 355, qui concerne une subvention à Paris Handball au titre de la saison sportive 2010-2011, pour un montant de 502.315 euros.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, puis à Jean VUILLERMOZ pour lui répondre.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Maire.

Cette délibération, c'est l'occasion, maintenant que tous les championnats réguliers se sont terminés, de faire un point sur les résultats des clubs professionnels sportifs à Paris, et notamment en matière de sport collectif.

Je ne peux que rappeler, et je partage un certain nombre de points de vue déjà débattus dans cette Assemblée, que la vitalité du sport professionnel et des clubs d'élite participe à la promotion du sport amateur.

On sait que, quand nos clubs d'élite ont de bons résultats sur le plan national et européen, cela favorise l'inscription des plus jeunes et des adolescents dans nos clubs de sports locaux et favorise donc la pratique amateur qui, comme chacun sait, est autant un objectif de cohésion sociale que de santé publique.

Je voudrais donner quelques résultats, pour les Conseillers de Paris moins amateurs de sport, des clubs sportifs professionnels à Paris, dont fait partie Paris Handball, cette année.

En rugby, le Stade français termine 8e sur 14, et n'a pas participé aux Play-offs et ne participera pas à une compétition européenne l'année prochaine.

En volley, le Volley de Paris termine 10e sur 16 et évidemment n'a pas joué les premières places.

En football, le Paris Saint-Germain termine 13e.

En Basket, le Paris Levallois termine 7e et a été éliminé dès le premier tour des Play-offs.

En handball, le Paris Handball n'était même pas dans l'élite cette année et il revient, évidemment je m'en félicite, dans l'élite cette année.

Ainsi, chers collègues, aucune équipe parisienne de sport collectif n'a joué cette année dans le haut du tableau, aucune équipe de sport collectif professionnel n'a été capable de disputer un titre national, ni même de se qualifier pour une compétition européenne, à l'exception du Paris Saint-Germain, bien entendu, grâce à son heureux parcours en coupe.

Évidemment, sur cette délibération, spécifiquement je me félicite du retour du Paris Handball en première division, et notamment de l'esprit qui a animé ces joueurs. Je crois que c'est le moment - les événements des dernières semaines nous l'ont montré - de donner les moyens d'une véritable diversification du sport professionnel à Paris, de sortir d'un modèle exclusivement centré sur le sport professionnel axé sur le foot, et notamment de bénéficier de tous les talents et joyaux que nous avons dans les autres sports collectifs.

A ce titre, la subvention du Paris Handball, que vous nous proposez aujourd'hui, me paraît bien trop faible. Je le rappelle : le handball est l'un des sports qui véhicule des valeurs bien différentes de celles que les footballeurs nous ont démontré il y a quelques semaines.

Plus largement, c'est le sport collectif dans lequel la France réussit le mieux et où la capitale devrait être à l'image de ce pays. Je le rappelle, l'équipe de France de Handball est championne du monde, championne olympique et championne d'Europe, ce qui n'était jamais arrivé dans un sport collectif.

A ce titre, il me semble que Paris devrait jouer l'échelle nationale et européenne.

Je m'arrête juste sur un chiffre, Madame la Maire, si vous me le permettez. L'agglomération de Montpellier donne au Montpellier Agglomération Handball 1,5 million d'euros par an, hors prestations de tickets et hors prestations de promotions que nous faisons par ailleurs.

C'est 1,5 million d'euros pour une agglomération comme Montpellier. Ramené au nombre d'habitants et au budget de cette collectivité, cela paraît un investissement beaucoup plus digne que ce que nous faisons aujourd'hui.

Deuxième élément enfin, je crois que comme cela a été fait pour le handball féminin, ce sport mérite de trouver des synergies à l'échelle du Grand Paris. C'est peut-être le moyen de lui donner les moyens de jouer à l'échelle européenne. Je pense notamment aux collaborations avec Créteil, Tremblay-en-France et avec Ivry, qui sont aussi des clubs d'élite et que nous n'avons pas su faire.

Voilà, malheureusement, je trouve que cette délibération n'est pas à la hauteur de ce qu'on pourrait attendre d'une capitale européenne, qui voudrait jouer au premier plan.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Bien.

Jean VUILLERMOZ pour vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur Jean-François MARTINS, de faire le bilan sportif des clubs, dirons-nous, professionnels de la Capitale.

Vous oubliez qu'il y a quand même beaucoup de clubs et d'associations sportives amateurs dans cette ville, qui jouent à tous les niveaux des différents championnats dans les différents sports.

Je vous rappelle simplement qu'il y a un comité de suivi annuel, qu'il s'est réuni début juin et qu'il fait le bilan de l'année sportive de l'ensemble des clubs de la Capitale.

Je n'irai pas jusqu'à vous suivre en permanence, Monsieur, parce que je pense que le sport c'est aussi admettre que l'on peut perdre et ne pas toujours être le meilleur.

En ce qui nous concerne, dans la Capitale, les clubs, que ce soit en football, en rugby, en volley-ball, en handball ou en basket, ont souvent été parmi les meilleurs. Il arrive de temps en temps qu'ils ne soient pas les meilleurs, heureusement. C'est la logique du sport de faire en sorte qu'il y ait des premiers et qu'il y ait des moins bons.

Par ailleurs, vous faites la promotion du Paris Handball et vous souhaitez évidemment que sa subvention soit revue à la hausse.

Dans l'année, vous le savez, le Paris Handball qui était descendu en deuxième division l'année dernière est remonté cette année en première division avec un budget qui a été relativement diminué.

Je vous rappelle aussi que le club, qui est un club professionnel, a été vendu cette année et racheté par un autre intervenant.

Nous lui avons dit que nous souhaitons maintenir la subvention en l'état, par rapport à ce qu'elle était les années précédentes. C'est ce que nous proposons de faire.

Vous savez, Monsieur, que la Ville de Paris, par rapport aux autres villes du monde ou d'Europe que vous citez, n'a pas la même dimension, pas forcément les mêmes enjeux.

Je l'ai déjà dit au Paris Handball, comme je l'ai dit au Paris Volley ou à d'autres clubs, il me semblerait intéressant que nous réunissions un certain nombre de clubs qui existent et qui jouent en ligue 1, notamment en ce qui concerne le handball.

Vous l'avez cité, il y a quatre clubs : le Tremblay, Créteil et Ivry. C'est vrai qu'avec le Paris Handball il serait envisageable de réunir ces clubs.

Ceci dit, cela ne se fait pas comme cela. Ce sont des clubs qui ont des équipes professionnelles mais aussi des équipes d'amateurs avec toutes les équipes de poussin jusqu'à la première.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Avec le Paris Levallois en basket. Peut-être est-ce une voie à suivre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je rappelle que les filles en football, notamment celles du P.S.G., sont également championnes. Elles ont gagné la Coupe du Challenge contre Montpellier, 5 à 0. On peut les féliciter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 355.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 355).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris est relative "à la gouvernance du Grand Paris".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Centre et Indépendants, concerne "l'insécurité à Belleville".

La troisième question, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, est relative "à la présidence du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P.".

La quatrième question émane du groupe "Les Verts". Elle est relative "aux mouvements de grève dans les piscines municipales".

La cinquième question est posée par le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche. Je vous en donne lecture :

"Dimanche 20 juin se tenait à Belleville autour du mot d'ordre "le droit à la sécurité pour tous" une manifestation qui a rassemblé plus de 8.500 personnes, mettant en évidence l'expression d'une population excédée par ses conditions de vie.

Le quartier de Belleville est par ailleurs un quartier riche en associations qui tentent de construire et de tisser des solidarités concrètes avec l'ensemble de la population et de ses générations. Les équipes municipales des 4 arrondissements concernés sont engagées, avec les services de la Ville et aux côtés de ces partenaires associatifs dans de nombreux projets visant à renforcer ce vivre ensemble laïque et fraternel auquel nous sommes attachés.

Ce quartier a par ailleurs été l'objet de nombreuses manifestations rassemblant un grand nombre d'associations et partis politiques, une par mois, contre les opérations policières de rafle à l'encontre des personnes en situation irrégulière. De nombreux résidents du quartier se sont investis dans la grève des travailleurs sans papiers et l'occupation des marches de la Bastille organisée depuis le 27 mai jusqu'à son issue victorieuse le vendredi 18 juin dernier.

Bien sûr, pour le groupe Communiste et les élu-e-s du Parti de Gauche, le droit à la sûreté s'applique à toutes et à tous sans entrer dans une logique sécuritaire.

Mais notre politique doit d'abord privilégier le renforcement des actions de prévention, la satisfaction des besoins en termes d'équipements publics, dans ce quartier où la population est particulièrement frappée par la crise et où de nombreux besoins ne sont pas satisfaits (petite enfance, jeunesse, etc.), le soutien aux acteurs associatifs et notamment les centres sociaux, toujours menacés de fermeture faute de moyens et le renforcement des partenariats associatifs et institutionnels de l'ensemble des acteurs.

Le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche se félicite de la mise en place d'un comité de pilotage associant les 4 arrondissements du quartier de Belleville. Notre groupe souhaite connaître la composition de ce comité de pilotage et aimerait qu'il implique les adjoints et délégués d'arrondissement concernés (politique de la ville, prévention, vie associative, démocratie locale et intégration...), l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs partageant les principes républicains et souhaitant travailler au renforcement du vivre ensemble à Belleville, comme les équipes EDL, les centres sociaux, les clubs de prévention, les associations de quartier, les représentants des conseils de quartier, conseils de la jeunesse et des Conseils de la citoyenneté, R.E.S.F."

Enfin la dernière question d'actualité est posée par M. Georges SARRE. En voici le texte :

"Monsieur le Maire, chers collègues,

Rien appris, rien oublié. Comme s'ils n'avaient rien compris des causes qui nous ont enfoncés dans la crise à travers le monde, et plus particulièrement en Europe, les chefs d'Etat réunis à Toronto la semaine dernière au G20, ont confirmé leur enlisement dans l'ornière libre-échangiste. Ils n'ont pas réussi à faire bouger le curseur monétaire, notamment vis-à-vis de la Chine et, pour plomber plus encore notre économie, ils ont entériné un virage d'austérité budgétaire qui ne peut que rimer avec recul de la puissance publique et aggravation procyclique de la crise.

Si bien qu'on peut féliciter le directeur général du F.M.I. pour son humour, lui qui a salué, j'espère dans un éclat de rire ironique, je le cite : "Les mesures adoptées par le G20 pour entretenir la reprise économique mondiale et jeter les bases d'une croissance forte, durable et équilibrée". Amen.

L'Allemagne a donné le ton de ce G20 et donne le ton de la politique européenne. Derrière elle, Nicolas SARKOZY saute dans le piège à pieds joints, en annonçant un tour de vis de rigueur budgétaire sans précédent. Le pacte de stabilité budgétaire, funeste héritage du traité de Maastricht, qu'on croyait enfin aux oubliettes de l'histoire néo-libérale, revient paralyser l'action publique.

Les mesures de pacotilles occupent le devant de la scène : une grosse berline en moins par ci par là, un ou deux ministres démissionnés pour avoir eu la voltige coûteuse, ou encore parce que le tabac tue, même en politique...

Mais la réalité de la politique d'austérité budgétaire, c'est celle dont on ne parle pas. On annonce déjà 100.000 postes de fonctionnaires supprimés d'ici 2013. Affaibli, l'Etat ne s'en défaussera que plus sur les collectivités territoriales. Il en va de même pour les programmes co-financés, qui sont toujours les premières cibles des coupes budgétaires. Quant aux transferts de charges, chacun s'attend à ce qu'ils soient moins compensés que jamais.

En somme, d'une part, les néo-libéraux qui nous gouvernent vont plomber la croissance économique et mettre l'Etat aux abonnés absents. Paris, grande métropole économique en France, en Europe et dans le monde, ne peut que voir son activité affectée par cette politique.

D'autre part, notre collectivité, quant à elle, devra faire plus (puisque'il faudra panser les maux de la crise entretenue du néo-libéralisme, et supporter la défausse de l'Etat), et faire plus avec moins (puisque l'Etat abandonnera encore un peu plus les collectivités territoriales).

Dans ce contexte, Monsieur le Maire de Paris, quelles sont les réponses volontaristes que vous préparez et que les citoyens attendent de notre Municipalité progressiste ?"

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - On se retrouve à 14 heures 45 pour l'examen des questions d'actualité.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures treize minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous prenons les questions d'actualité.

I - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la gouvernance du Grand Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Thierry COUDERT pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, le Grand Paris et vous, c'est compliqué. Jusqu'à ce que Nicolas SARKOZY lance l'ambitieux projet du Grand Paris, véritable ville monde sur laquelle plancheraient les plus grands architectes, doté du plus performant des systèmes de transport collectif, vos relations avec les communes limitrophes étaient limitées à des conventions bilatérales dictées par un voisin de palier un peu myope, mais sûr de lui et dominateur. Comprenant que cette politique étriquée ne pouvait continuer, vous vous êtes réfugié dans Paris Métropole, mais avec une vision rabougrie des politiques à mener et un comportement un peu autarcique. De fait, vous n'avez pas pour Paris de stratégie urbaine, de logique de déplacement, de volonté de rayonnement économique et culturel. Pourquoi en auriez-vous pour un Grand Paris ? Tout dossier d'aménagement est traité en soi comme les pièces d'un patchwork. Trois exemples : les berges de la Seine, peu vous importe qu'elles soient un axe de transit majeur en Région parisienne, on les réduit à des problématiques sympathiques mais irresponsables. Les Halles, cœur de Paris, cœur du Grand Paris, nœud essentiel des transports collectifs en Ile-de-France, on les traite comme un quartier vintage années 70 à relooker sans s'interroger sur ce que doit être l'hyper centre d'une ville monde.

Les Batignolles, pour vous c'est une dent creuse que l'on remplit de logements sociaux dissimulés sous les oripeaux d'un éco-quartier sans ambition qui sera plutôt très vite un quartier "politique de la ville" là où on aurait dû bâtir le Paris du XXI^e siècle et travailler sur le lien Paris-banlieue.

Votre vision du Grand Paris, ce n'est pas celui d'un Haussmann qui élargirait les problématiques mais celle d'un Jivaro qui, à défaut de réduire les têtes, réduit les sujets stratégiques à des questions locales.

Mais votre méthode est aussi une méthode autarcique. A défaut d'avoir des idées, on peut écouter celles des autres, ce n'est pas votre péché mignon, on l'a bien compris. Des projets concoctés dans le secret de vos services sortent du jour au lendemain dans la presse, sans être présentés aux élus, sans être concertés avec les forces vives de notre Capitale, ou quand la concertation est obligatoire, des bugs surgissent ici ou là. Par exemple, qu'est devenu le monsieur concertation des Batignolles pourtant peu susceptible d'être proche de l'opposition ? A la manie du secret préparateur de petits coups, voire de mauvais coups, vous ajoutez celle du refus de l'expérimentation que vous essayez de limiter quand vous ne pouvez l'éviter, on en reparlera demain à propos des berges.

Enfin surtout sur des projets qui engagent l'avenir des Parisiens et au-delà, vous refusez d'associer l'opposition, alors qu'il est fondamental que dans Paris Métropole, celle-ci puisse faire entendre sa voix. Je vous pose donc clairement deux questions : comment comptez-vous associer l'opposition dans Paris Métropole et quand aurons-nous un débat que nous avons déjà réclamé et sur lequel vous aviez semblé prendre quelques engagements, un débat en Conseil de Paris sur votre stratégie de Paris dans le Grand Paris ? Il ne faudrait pas en effet que votre vision et votre comportement conduisent notre Capitale à être la grande absente du Grand Paris alors qu'elle en est inévitablement le moteur.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Super ! Je donne la parole à mon adjoint chargé de la "politique rabougrie".

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, c'est une épreuve délicate et compliquée à laquelle je suis confronté. J'en resterai peut-être aux deux questions simplement de M. COUDERT puisqu'il s'agit là de questions d'actualité. Tout d'abord Paris Métropole, je pense que l'on peut simplement revenir aux origines, je crois au contraire que la politique parisienne depuis 2001 que beaucoup reconnaissent aujourd'hui puisque les municipalités, les collectivités de droite sont en train de décider d'adhérer massivement à Paris Métropole, ce qui était une proposition parisienne depuis maintenant presque cinq ans, contredit beaucoup l'argumentaire de M. Thierry COUDERT.

Deuxièmement, Paris Métropole, c'est avant tout un lieu qui s'apparente à une conférence des exécutifs, c'est-à-dire qu'on y retrouve à égalité les présidents des exécutifs, les maires, les présidents d'intercommunalités, les présidents de conseils généraux et en aucun cas dans cette conférence des exécutifs ne se retrouvent les oppositions de chacune des collectivités. Si l'on mettait le doigt dans un tel système on se retrouverait avec plusieurs milliers de participants à Paris Métropole. Cela apparaît bien peu sérieux comme proposition.

En revanche, pour faire en sorte que, justement, tous les élus de toutes les collectivités soient associés, il a été proposé que nous réunissions une ou deux fois par an un forum ou les assises de la métropole réunissant la totalité des élus concernés qui permettraient aux oppositions municipales ou départementales de trouver un lieu d'expression tout à fait pertinent.

Ma dernière remarque portera sur le fait que la question critiquait beaucoup la politique parisienne, et nous sommes bien là obligés de reconnaître à travers l'entrée du Conseil général des Hauts-de-Seine, la future entrée du Conseil général des Yvelines, l'adhésion du Grand Paris Seine ouest Issy-les-Moulineaux et Boulogne Billancourt, que toute entrée des collectivités locales et je passe sur la liste des collectivités des nouveaux centres, montre bien que Paris métropole était, tel que nous l'avons répété sans relâche pendant des mois, le lieu pertinent d'élaboration d'une politique métropolitaine. Et la situation nouvelle à la suite d'une rencontre entre le Maire de Paris, le Président de la Région et le Président de la République permet à certains de venir à de meilleures dispositions, et de reconnaître la pertinence de ce lieu politique et on peut s'en féliciter.

M. LE MAIRE DE PARIS. - No comment ?

M. Thierry COUDERT. - M. MANSAT n'a répondu qu'à la première question que j'ai posée sur l'association de l'opposition. Puisqu'on veut rester dans des systèmes très institutionnels, on pourrait peut-être à ce moment-là, faute d'une meilleure idée, au moins y associer les maires d'arrondissement, ce qui aurait l'avantage de faire rentrer un certain nombre d'éléments institutionnels dont certains sont de l'opposition dans le dispositif.

Je réitère la question que j'avais déjà posée : nous aimerions bien savoir quelle est la stratégie urbaine, quelle est la stratégie en matière de logique de déplacement que la Ville de Paris souhaite faire prévaloir dans le débat réunissant l'ensemble des collectivités territoriales qui participent à Paris métropole, car nous devons avoir un certain nombre de préoccupations à faire jouer dans cet ensemble de collectivités territoriales, et nous n'avons pas aujourd'hui le sentiment que la Ville de Paris exprime son sentiment sur ces grandes questions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vais pas longuement rebondir. Simplement, vous n'êtes pas en harmonie avec beaucoup d'élus de la métropole parisienne y compris de l'U.M.P. Par exemple, en matière de déplacements beaucoup d'élus de l'U.M.P. et du nouveau centre d'ailleurs adhèrent au syndicat Autolib'. Vous, vous êtes contre, vous en avez le droit.

Deuxièmement, lorsque vous demandiez avec beaucoup d'insistance que l'opposition soit représentée dans Paris Métropole, j'avais dit : "pourquoi pas". Et ce sont notamment des élus U.M.P. de l'agglomération qui m'ont dit : "il n'en est pas question, c'est une collectivité qui s'exprime dans Paris Métropole", et ces collègues qui avaient raison m'ont dit : "imagine qu'un responsable de l'Exécutif d'une commune ou d'un département s'exprime, puis qu'un membre de l'opposition, qu'il soit de droite ou de gauche, dise le contraire, ce n'est pas possible. C'est un syndicat de collectivités locales, etc." Ils m'ont donc convaincu figurez-vous parce que j'avais été trop influencé par vous. Cela étant dit, comme nous sommes vraiment extrêmement ouverts avec mon adjoint à la "politique rabougrie", nous avons décidé... oui rabougrie, c'est la politique rabougrie, Pierre MANSAT s'occupe avec moi de la politique rabougrie, nous avons décidé tout de même de créer un forum qui pourrait être annuel, où pourraient être représentées un peu toutes les composantes de toutes les collectivités.

Entendez quand même cette mise en garde que m'ont faite certains de mes collègues de Droite. Si c'est pour qu'au nom d'une même collectivité, les gens se contredisent, cela risque de faire désordre. Cela ne me fait pas peur. Je suis habitué. Nous ferons pour le mieux.

Nous passons aux questions suivantes.

Je vous remercie, Monsieur, de nous donner des occasions de sourire, c'est agréable.

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'insécurité à Belleville.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la constitution d'un comité de pilotage inter-arrondissements sur le quartier de Belleville.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons maintenant une question de Mme Lynda ASMANI sur l'insécurité à Belleville. Il y a également une question de Mme Hélène BIDARD sur Belleville.

Si vous voulez bien, nous allons écouter les deux interpellations auxquelles répondront Anne HIDALGO et le Préfet de police, s'il le souhaite, évidemment.

Mme Lynda ASMANI. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues.

Pour la jeune élue que je suis, voir grandir dans son arrondissement le communautarisme avec son lot de violence, de racisme et de bêtise humaine est très douloureux.

Comme vous le savez, Belleville est, après le 13e arrondissement, le deuxième quartier où la communauté asiatique de Paris a choisi de perpétuer un certain art de vivre, une certaine culture dans le respect des lois de la République.

Belleville est à cheval sur quatre arrondissements dont le 10e dont je suis l'élue. Belleville est un quartier où nos compatriotes d'origine asiatique et les étrangers venus de Chine et d'Indochine connaissent aujourd'hui un véritable calvaire sous la menace quotidienne de bandes de délinquants qui violentent les femmes et détroussent les commerçants.

Nous avons reçu d'ailleurs une délégation après la manifestation qu'ils ont organisée le 20 juin, réunissant comme vous le savez plus de 8.500 personnes qui sont venues dire stop à la violence.

Depuis une dizaine d'années, l'insécurité se développe devant nos yeux, dans le quartier. Elle a explosé ces derniers mois puisque 20 enquêtes préliminaires ont été ouvertes de janvier à mars dernier.

La violence se concentre surtout contre les femmes. Selon nos interlocuteurs, aucune famille asiatique n'est épargnée par ces vols de sacs, de téléphones accompagnés de violences physiques.

Les mineurs, instrumentalisés, sont arrêtés par la police mais sont systématiquement relâchés. Les victimes ne vont donc plus porter plainte.

Le 4 juin d'ailleurs, un ancien militaire de la légion étrangère a été mis en examen pour avoir tiré un coup de feu en l'air, afin de protéger ses proches lors d'un mariage le 1er juin.

Les habitants de Belleville sont à bout et ne comprennent pas la relative impuissance des forces de l'ordre face aux délinquants parfois très juvéniles qui sévissent dans le quartier.

Ma question s'adresse donc à la fois au Maire de Paris et à vous, Monsieur le Préfet de police.

Monsieur le Maire, on nous a annoncé la création d'un comité de pilotage à l'initiative des Maires des 10e, 11e, 19e et 20e arrondissements. Fort bien, mais les représentants du collectif qui ont organisé la marche de protestation du 20 juin y seront-ils conviés ? Cela n'a pas l'air d'être le cas jusqu'à aujourd'hui.

L'Opposition sera-t-elle associée ou se contentera-t-on de rassembler pour la forme les associations satellites ou amies du Parti socialiste dans ce quartier ?

Monsieur le Préfet, les habitants de Belleville attendent légitimement de l'État qu'il assure leur sécurité, qui est la première de leurs libertés. Ils craignent que les mesures prises ne soient temporaires et ne se limitent à la présence durant quelques semaines de renforts de C.R.S.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet pour nous rassurer ?

En conclusion, Monsieur le Maire, ce qu'il nous faut retrouver à Belleville c'est le vivre ensemble, au-delà des appartenances communautaires.

Pour cela, il faut surmonter l'échec de la politique de la ville à Paris. Trop souvent, les ensembles de logements sociaux, surtout les plus récents, sont des abcès de fixation pour la haine, l'intolérance et la violence.

Il y a un problème de la politique de la jeunesse à Paris, les caméras de vidéosurveillance ou les correspondants de nuit de la D.P.P. ne suffisent pas et ne suffiront pas à régler les tensions communautaires qui surgissent, comme c'est le cas à Belleville aujourd'hui.

Il faut tout remettre à plat car, la réaction légitime de la communauté asiatique parisienne le prouve, la situation se dégrade.

Merci donc de nous apporter des éléments de réponse dépassant le cadre des politiques déjà existantes en la matière.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme certains élus, je suis moi aussi passée à la manifestation du 20 juin qui se tenait à Belleville autour du mot d'ordre : "le droit à la sécurité pour tous", mettant en évidence l'expression d'une population excédée par ses conditions de vie.

Dans un contexte de crise économique capitaliste, dois-je rappeler les chiffres du chômage des jeunes à Mme ASMANI, mais aussi dans un contexte de politique d'immigration isolant les familles, le quartier de Belleville est un quartier riche en associations qui tentent de construire et de tisser des solidarités concrètes avec l'ensemble de la population et des générations.

C'est aussi un fait métropolitain en soi, un fait métropolitain populaire d'échanges quotidiens.

Les équipes municipales des quatre arrondissement concernés sont engagées avec les services de la Ville et aux côtés de ses partenaires associatifs dans de nombreux projets visant à renforcer ce vivre ensemble laïc et fraternel auquel nous sommes tant attachés.

Ce quartier a par ailleurs été l'objet d'un grand nombre de manifestations rassemblant de nombreuses associations et partis politiques, une par mois, contre les opérations policières de rafle à l'encontre des personnes en situation irrégulière.

De nombreux résidents du quartier se sont investis dans la grève des travailleurs sans papiers et l'occupation des marches de la Bastille organisée depuis le 27 mai jusqu'à son issue victorieuse le vendredi 18 juin dernier.

Bien sûr, pour le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche, le droit à la sûreté s'applique à toutes et à tous sans entrer dans une logique sécuritaire.

La violence communautaire est plutôt la violence de la misère. Dans le même mouvement, notre politique doit d'abord privilégier le renforcement des actions de prévention, la satisfaction des besoins en termes d'équipements publics dans ce quartier où la population est particulièrement frappée par la crise et où de nombreux besoins ne sont pas satisfaits : petite enfance, jeunesse, etc., le soutien aux acteurs associatifs et notamment les centres sociaux, toujours menacés de fermeture, faute de moyen et le renforcement des partenariats associatifs et institutionnels de l'ensemble des acteurs.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se félicite de la mise en place d'un comité de pilotage associant les quatre arrondissements du quartier de Belleville.

Notre groupe souhaite connaître la composition de ce comité de pilotage et aimerait qu'il implique les adjoints et délégués d'arrondissement concernés, politique de la Ville, solidarité, prévention, vie associative, démocratie locale et intégration, l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs partageant les principes républicains et souhaitant travailler au renforcement du vivre ensemble à Belleville, comme les centres sociaux, les clubs de prévention, les associations de quartier, les représentants des Conseils de quartier, des Conseils de la jeunesse, des Conseils de la citoyenneté et enfin R.E.S.F.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je ne sais pas exactement ce que répondra Anne HIDALGO mais faites attention à ne pas créer des comités où il y a tellement de monde que l'on n'arrive plus à travailler.

Il était aussi question des adjoints d'arrondissement. Cela risque de faire beaucoup de monde.

Anne HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - En effet, vous l'avez rappelé les uns et les autres, le 20 juin dernier s'est déroulée à Belleville, à l'appel d'associations chinoises et franco-chinoises, une manifestation pour dénoncer la recrudescence des agressions et les nombreux actes de délinquance dont sont victimes, pour l'essentiel, les membres de la communauté chinoise.

Les organisateurs de cette manifestation souhaitent interpeller les pouvoirs publics sur leurs difficultés et demander des effectifs de police supplémentaires, j'y reviendrai.

En effet, force est de constater que les habitants de Belleville sont d'une grande diversité, parce que c'est un quartier dans lequel il y a en effet une très large diversité. C'est un quartier populaire, un quartier chaleureux, un quartier dans lequel beaucoup de personnes du monde entier, originaires du monde entier sont venues prendre racine, mais elles ne cessent de dénoncer la dégradation de la sécurité du quartier et exigent un certain nombre de mesures que les élus que je salue ici ont également relayées fortement.

Tout d'abord, dans ce quartier populaire, Monsieur le Préfet, il est clair que les effectifs de police ne sont pas déployés en nombre suffisant. Je crois que c'est un constat que nous faisons tous à l'issue de ces événements qui se sont déroulés à Belleville.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, au regard de la détérioration inquiétante de la sécurité et de la montée de cette délinquance à Belleville, que soient déployés les moyens humains supplémentaires et qu'une veille policière puisse être renforcée sur le terrain.

Les commerçants de Belleville l'ont exprimé, au-delà d'eux-mêmes des passants qui ont été agressés ces derniers jours.

De leur côté, et je ne peux que saluer cette initiative, dès le lendemain de la manifestation, les quatre Maires d'arrondissement concernés, Frédérique CALANDRA, Roger MADEC, Patrick BLOCHE et Rémi FÉRAUD se sont mobilisés en annonçant la mise en place de ce comité de suivi et de pilotage inter-arrondissements.

C'est un élément qu'ils relayent et pour lequel nous sommes extrêmement sensibles : ce quartier qui est un quartier très mixte, un quartier cosmopolite, un quartier populaire, n'envisage sans doute pas son avenir dans le communautarisme.

Je pense qu'il faut que nous soyons tous extrêmement vigilants quant au risque de voir se créer des relations conflictuelles entre communautés. Cela a été dit : les moyens de police doivent être au rendez-vous pour lutter contre cette recrudescence de la délinquance, mais aussi les moyens de prévention, et cela concerne notamment la Ville et les services sociaux, mais tous les services qui travaillent auprès des jeunes, doivent également être mobilisés pour que nous trouvions des solutions.

Ce comité de pilotage que nous envisageons de mettre en place courant juillet, si M. le Préfet en est d'accord, sera bien sûr ouvert à la présence des quatre commissaires d'arrondissement, comme aux élus d'arrondissement. Je pense qu'il faut effectivement rester dans une forme de comité qui permette le travail en commun, comme nous l'avons fait d'ailleurs lorsque nous avons mis en place le comité de vigilance dans le 19^e arrondissement suite aux événements de la rue Petit. Je crois que la forme de ce comité a été assez efficace et, en tout cas, a vraiment permis un travail en commun des élus, des autorités de police, des associations diverses et variées. Je crois que c'est autour de cette forme qu'un comité inter-arrondissements peut trouver son efficacité.

Mes chers collègues, j'insiste donc sur le fait que pour que la sécurité soit rétablie, il faut effectivement que les moyens humains de police soient au rendez-vous, et j'insiste également pour que nous engagions ce travail avec les maires d'arrondissement et les adjoints au maire de Paris, qui soit un travail conduit dans l'idée que nous sommes les garants d'une vie collective qui ne peut pas s'inscrire dans des logiques communautaristes.

C'est dans cet état d'esprit que nous participerons et que nous animerons ce comité inter-arrondissements.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers. D'abord, Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole parce qu'il n'était pas clair, semble-t-il, ce matin, de savoir qui devait répondre et vous avez proposé que je réponde, mais nous n'avions pas dans le détail la question du groupe du centre.

Avant de répondre sur le fond, et sans vouloir être trop long, je voudrais néanmoins, je l'ai déjà fait, faire une remarque de forme sur l'une des questions qui est posée, je répète, c'est une question très importante que je dis solennellement, que les personnes qui travaillent avec moi et moi-même, accessoirement, nous n'acceptons pas le terme de rafle. Je pense que quand on veut appeler à des valeurs républicaines et que l'on veut travailler de façon partenariale et collective, il y a des mots qu'il ne faut pas employer, et...

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

... j'ai des raisons personnelles de ne pas accepter qu'on utilise ce terme.

Cela étant dit, j'espère qu'on pourra progresser. Nous ne menons pas d'ailleurs une politique sécuritaire, mais en tout cas nous sommes prêts, par contre, à assurer la sécurité de tous nos concitoyens parisiens quels qu'ils soient, parce que je suis tout à fait de l'avis de Mme HIDALGO : nous ne sommes pas dans un pays où on doit favoriser le communautarisme.

S'agissant maintenant du fond, nous ne sommes pas ignorants que les habitants du quartier de Belleville ont, à travers la manifestation du 20 juin et le large écho qu'elle a eue dans l'opinion, exprimé de réelles inquiétudes. Je les ai bien sûr prises en compte sans délai avant d'apporter moi-même une réponse rapide parce que là aussi, il ne s'agit pas non plus de renoncer - je pense le montrer depuis trois ans que j'exerce ces responsabilités -, comme de ne pas travailler en partenariat, mais il faut aussi que chacun assume ses responsabilités, et la sécurité, c'est à titre principal la responsabilité de l'État, donc de la Préfecture de police.

C'est la raison pour laquelle, sans attendre, d'ailleurs, cette démonstration du 20 juin, nous avons pris en compte les préoccupations des personnes d'origine chinoise pour la plupart, - ce n'est pas la peine de cacher les réalités -, qui étaient venues nous dire leur préoccupation. Une première réunion a eu lieu le 8 juin à l'initiative de mon directeur de cabinet, une le 15 avec le chef du deuxième district, puisque c'est un district, ce qui nous permettra de travailler en partenariat : cela couvre l'ensemble des commissariats concernés. Nous les avons également reçus le 18 juin.

Après les événements du 20, j'ai reçu l'ambassadeur de Chine, parce que ce n'est pas la peine, non plus, de ne pas prendre en compte les réalités : l'ambassade a un rôle très important. J'ai donc tenu à voir l'ambassadeur qui est venu me voir dans la journée avec le consul, et je peux vous dire qu'ils sont assez favorables à une politique que certains d'entre vous qualifieraient probablement de sécuritaire parce que le fait de ne pas pouvoir mettre la main, au sens convenable du terme, sur quelques galopins qui sont tous pour la plupart des mineurs plongeait nos interlocuteurs dans une situation d'incompréhension complète. Je les ai donc reçus.

J'ai ensuite reçu la vingtaine d'associations concernées pendant trois heures à la Préfecture de police afin de bien voir avec eux ce qui pouvait être souhaité et d'examiner la façon dont on pourrait intensifier la communication entre les membres de ces différentes associations qui, d'ailleurs, ne comportaient pas que des associations avec des personnes d'origine asiatique, mais également des riverains qui souhaitent la tranquillité dans ce quartier, comme Mme HIDALGO l'a signalé.

Ce que nous avons fait, c'est les inciter à déposer plainte, parce que la plupart des victimes de faits délictueux n'osent pas ou ne souhaitent pas déposer plainte. Nous avons déjà des documents en chinois, nous allons faire un guide, mais peut-être pourrions-nous en retravailler dans le cadre du groupe que vous avez proposé, afin que ces personnes puissent accéder comme chacune des personnes qui vivent légalement sur notre territoire, aux services de police.

S'agissant de la situation, s'il ne convient pas d'exagérer l'ampleur des actes de délinquance, nous prenons en compte les réalités, et il est vrai qu'il y a eu des actes de violence plus nombreux depuis quelques mois.

Mais pour autant, la police n'est pas rester bras ballants puisque depuis le début de l'année, 21 personnes ont été mises en cause dans 17 affaires différentes avec un taux de déferrement au parquet assez inhabituel puisqu'il s'élève à 70 %.

Voilà comment nous avons travaillé. Le débat sur les effectifs est un débat récurrent, mais nous mettrons les moyens nécessaires, bien sûr, pour faire face à cette situation dans ces arrondissements.

Mais je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler ma proposition puisque nous savons que la plupart des interpellations des auteurs d'infractions ont montré l'implication de jeunes délinquants des quartiers proches de Belleville. Je me place sur le terrain de la prévention, Monsieur le Maire, suite à la signature, le 3 mars 2009, de notre contrat parisien de sécurité et puisque nous avons maintenant dénombré 13 bandes ou groupes sensibles qui s'adonnent régulièrement à des actes de délinquance dans un périmètre proche de Belleville : deux sont situées dans le 10e, deux dans le 11e, trois dans le 18e, et six dans le 20e.

Il s'agit donc à mon avis d'un dossier sur lequel on peut avancer très vite si on veut bien donner suite à ma proposition qui consiste à mettre en place un suivi individualisé, partenarial et concret des mineurs et jeunes majeurs qui malheureusement, je le dis surtout pour les jeunes mineurs, se sont engagés sur un mauvais chemin. Nous pourrions ainsi montrer, sur cette problématique particulière, qu'un système de suivi individualisé peut nous permettre de mettre fin à l'activité tout à fait répréhensible de ces bandes, mais par une démarche qui n'est pas une démarche sécuritaire, qui est une démarche comme celle qui est souhaitée dans les deux questions, fondée sur la prévention.

J'ai organisé à l'image, parce que j'aime bien que les choses soient claires, de ce que nous avons fait sur la Porte de Montreuil, des réunions à la Préfecture de police. Quand nous avons rencontré cette vingtaine d'associations, j'étais quand même surpris que la moitié des personnes qui étaient devant moi ne pratiquait pas le français. Vous pensez donc qu'elles ne connaissent pas nos institutions, avec l'acuité des membres de cette Assemblée et par conséquent, il vaut mieux être clair puisque ce qu'ils demandaient, je peux vous le dire, c'était moins de la prévention que de la répression. Dans un équilibre qui me paraît de bon aloi, je refais ma proposition sur le suivi individualisée des situations.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je crois que ce sera bien, Anne HIDALGO, qu'il soit fait un point à un des prochains Conseils de Paris sur le résultat du travail de ce groupe.

IV - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la présidence du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe à la question suivante : Mme BLUMENTHAL ?

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, l'occasion de la mise en place de la loi "Hôpital, patients, santé et territoire", l'élection d'un haut fonctionnaire à la présidence du Conseil de surveillance de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, lors de sa première réunion le 30 juin, est un sujet de vives préoccupations pour l'ensemble des Parisiens.

Au terme de cette élection, l'Elysée a imposé l'élection de son propre candidat contre notre collègue Jean-Marie LE GUEN, président délégué du Conseil d'administration sortant de l'A.P.-H.P. Une fois de plus, l'Etat crée une situation d'exception pour la métropole francilienne. Paris sera ainsi la seule grande ville de France dont l'hôpital ne sera pas présidé par un élu et où l'Etat contrôlera toutes les instances de décision.

En tant qu'élue parisienne, je veux dénoncer aujourd'hui cette rupture supplémentaire du pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités locales. L'A.P.-H.P. est un des piliers essentiels de l'accès à des soins de qualité pour tous les habitants de la métropole parisienne. Sa grande proximité avec les Parisiens est essentielle sur un territoire où la médecine de ville est, par endroits, défaillante.

Cette élection est de très mauvais augure avant la présentation officielle du Plan stratégique 2010-2014 de l'A.P.-H.P., et ce, d'autant plus que nous sommes dans une situation inédite. Le plus grand hôpital de France n'a toujours pas de budget, la seule ligne défendue par le Gouvernement étant que le déficit de l'A.P.-H.P. ne doit pas dépasser 80 millions d'euros.

Le Gouvernement cherche à imposer une gestion purement comptable (suppression de 3.800 emplois d'ici 2012, diminution des investissements publics), en dépit du rejet de la communauté hospitalière, des patients, de leurs familles et des élus.

Les élus parisiens demeurent néanmoins mobilisés et vigilants pour que le plan stratégique de l'A.P.-H.P. se fonde non sur une logique comptable mais sur un projet de santé publique concerté et accepté par toute la communauté hospitalière.

Dans le 12e arrondissement, par exemple, je m'alarme des graves menaces qui pèsent toujours sur l'avenir des hôpitaux publics : démantèlements de Trousseau, réouverture effective de Rothschild, devenir de l'hôpital Saint-Antoine.

Monsieur le Maire, le groupe Socialiste, Radical de gauche et Apparentés s'inquiète de cette mainmise de l'Etat sur nos hôpitaux et je veux vous exprimer solennellement notre réprobation face au déni démocratique d'un pouvoir recentralisateur. Partagez-vous notre inquiétude sur l'avenir de l'A.P.-H.P. et la santé des Parisiens ?

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Votre question était très précise : la réponse est "oui".

(Rires).

Je donne quand même la parole à Jean-Marie LE GUEN !

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris sera donc la seule Ville de France à ne pas présider cette institution un peu symbolique qui est le conseil de surveillance de son hôpital. C'est une attaque supplémentaire, après d'autres qui sont portées par le pouvoir au plus haut niveau de l'Etat. Cela a été d'abord l'affaire du Grand Paris, on s'en souvient ; on voit d'ailleurs comment elle se termine. Cela a été la question du travail le dimanche et c'est aujourd'hui la question de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

Je m'étonne que, chaque fois, la Droite parisienne, du moins dans sa représentation officielle, approuve une méthode qui bafoue la démocratie, qui méprise l'esprit républicain. Je rappelle que, pas une fois, la Gauche au pouvoir n'a eu ce type d'attitude vis-à-vis d'institutions municipales et il me semble que les Parisiens ont matière à réflexion quant à l'esprit dans lequel aujourd'hui l'Opposition municipale travaille au service des Parisiens.

Mais évidemment le plus important, c'est la question de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. Notre Conseil de Paris a tenu au mois de mai, après une série d'auditions et de groupes de travail, une réunion très importante où tous les groupes, quelle que soit leur sensibilité, ont exprimé leur très profonde préoccupation devant les dysfonctionnements de l'Assistance publique.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Rien n'est fait, tout est masqué, tout continue comme avant. Des centaines d'emplois sont liquidés cette année à l'Assistance Publique, mais pendant ce temps-là, le pouvoir, qui n'ose pas assumer sa politique, n'est même pas capable de présenter un budget à l'hôpital public. Nous sommes au mois de juillet et il n'y a toujours pas, seul hôpital de France, d'E.P.R.D. qui soit présenté devant les institutions représentatives.

Et nous continuons effectivement à voir ici ou là le départ d'un certain nombre de praticiens, l'explosion d'un certain nombre d'hôpitaux, les uns après les autres. Encore aujourd'hui : l'hôpital Antoine-Béclère, qui refuse la politique conduite par la Direction générale, plus exactement par le Gouvernement.

On le voyait ce week-end encore dans un hebdomadaire que vous connaissez bien, Mesdames et Messieurs de l'Opposition, je veux parler du Figaro Magazine qui donnait une large place à l'inquiétude, pour ne pas dire l'exaspération de l'ensemble des professionnels de santé devant la politique ainsi menée.

Et s'il n'y avait que de l'exaspération ! Non, il y a derrière tout cela maintenant, nous en avons conscience, une politique qui vise tout simplement à la liquidation de l'hôpital public dans ce pays et cela commence bien évidemment par la mise au pas, pour ne pas dire la destruction de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. Face à cela, il est tout à fait désolant de voir une opposition municipale qui prête de sa voix la main aux funestes volontés du pouvoir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien ! Simplement, tout cela étant rigoureusement exact, je me demande si le Maire de Neuilly aussi n'a pas été débarqué de la présidence de l'hôpital de Neuilly par une personnalité qualifiée ! Comme quoi, quand ils en veulent à une collectivité, même...

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Je me permets de rappeler que, dans la liste des hôpitaux fermés qui ont été annoncés cet été, il y avait aussi l'hôpital de Neuilly...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Sectarisme, quand tu nous tiens !

V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux mouvements de grève dans les piscines municipales.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à Danielle FOURNIER.

(Brouhaha).

Dans certains cas, on pourrait croire qu'il n'y en a pas.

(Brouhaha).

La parole est maintenant à Danielle FOURNIER uniquement.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La réforme des agents des caisses des piscines, décidée il y a un an, prévoit la suppression des 94 postes d'agent administratif qui seront remplacés par des tourniquets à l'entrée de la piscine et instaure la polyvalence pour les agents techniques qui devront effectuer les tâches de mandataire de guichet dans les caisses des établissements balnéaires de Paris.

Cette décision, qui supprime des emplois et en fait évoluer d'autres, puisque les agents techniques exerceront des responsabilités dans le domaine de la gestion des fonds, a été imposée aux agents. Cette méthode a inquiété les personnels qui ont déclenché une grève tournante et, depuis plusieurs mois, depuis le 7 février exactement, les piscines, selon les heures, sont en libre accès ou sont fermées parce que le nombre d'agents présents ne permet plus de garantir la sécurité et le bon fonctionnement du bassin, pénalisant les nageurs individuels et les associations qui ne peuvent assurer leurs cours.

Les négociations ont commencé très, très tardivement, après plusieurs mois de grève, et pour l'instant n'ont toujours pas abouti.

C'est dans ce contexte que plusieurs agents grévistes ont été convoqués par leur direction, la D.J.S., et un au moins a reçu un avertissement pour fait de grève. Il a été sanctionné pour ne pas faire grève en début de service, ce qui est assez inédit !

Tout cela s'inscrit dans un climat social qui se dégrade et l'inquiétude se répand parmi les agents parisiens, comme à la Direction des Affaires culturelles, où les personnels des musées voient leur charge de travail évoluer brusquement sans contrepartie et annoncent eux aussi être contraints de faire grève.

Aussi, nous souhaiterions savoir où en sont les négociations avec l'ensemble des représentants syndicaux de la D.J.S. et savoir si l'exercice du droit de grève, qui est un droit des salariés, prévu par la Constitution, est limité pour les agents de la D.J.S. ou peut-être aussi dans d'autres Directions de la Ville.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai trouvé cela un peu excessif !

Jean VUILLERMOZ ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, Madame, contrairement à vous, je pense qu'il y a nécessité de faire des réformes dans le fonctionnement de la Ville, dans l'évolution des métiers, l'évolution de la fonction publique.

Vous avez dit que ces réformes avaient été imposées aux agents. Je vous l'avais déjà dit puisque c'est la troisième fois que vous intervenez sur cette réforme : la réforme a été adoptée lors d'un comité technique paritaire le 31 mai 2010. Elle a été votée d'ailleurs par quelques syndicats. Elle sera mise en place au fur et à mesure de l'installation des tripodes dans les piscines et sera opérationnelle à titre expérimental dans deux piscines, Parmentier et Alfred Nakache à l'automne 2010. Le déploiement des tripodes, dans l'ensemble des piscines, sera étalé sur trois ans.

Madame, cette réforme, je l'ai voulue gagnant pour les usagers, qui subiront moins de temps d'attente pour accéder à la piscine, et gagnant pour les personnels puisqu'ils bénéficieront de vingt-cinq postes supplémentaires d'adjoints techniques qui seront créés dans le cadre de la réforme, dont neuf dès 2011.

Et ce sont des avantages pécuniaires, les adjoints techniques des piscines percevront un complément indemnitaire de 100 euros nets par mois, soit environ 8 % de leur salaire actuel. Quant aux agents administratifs, quelle que soit leur future affectation, leur niveau indemnitaire actuel sera maintenu.

De plus, ils bénéficieront tous et c'est normal des formations spécifiques, notamment pour les AT, et pour les adjoints administratifs, en fonction de leur future affectation, la DRH leur proposera des formations adaptées et, le cas échéant, des remises à niveau dans des domaines spécifiques. Je vous le signale : un accompagnement personnalisé est mis en place dès aujourd'hui.

Le droit de grève, Madame, est un droit fondamental, que la Municipalité respecte au plus haut point, j'espère que vous en conviendrez peut-être.

Ce droit est encadré par des règles, qui prévoient que le début de la grève doit être concomitant avec la prise de service des agents ; il ne s'agit pas seulement de la fonction publique parisienne, mais dans un certain nombre d'endroits que j'ai bien connus, c'est également le cas.

Malgré de nombreux rappels explicites par les chefs d'établissement et les chefs de secteur, un nombre très limité d'agents ont persisté à poser le début de la grève au cours de leur service. Ainsi, un agent prenant son service à 14 heures 30 ne pouvait annoncer à 18 heures 30 qu'il se mettait en grève.

Le nombre d'agents concernés par les avertissements est relativement modeste. Ce sont des avertissements et je rappelle, qu'avant les prises de sanction, ces agents ont reçu deux, voire trois lettres d'observation.

Je tiens à vous rappeler que nous avons également un devoir de service public, et donc un devoir de service municipal rendu aux usagers.

Quelques agents continuent de refuser la réforme et sont donc toujours en grève. Ainsi, le fonctionnement régulier des établissements est encore affecté, car un quota réglementaire d'agents est exigé pour assurer la sécurité des usagers. Ainsi, souvent l'absence d'un agent dans une piscine peut suffire à entraîner la fermeture d'un établissement.

Il s'agit donc, et je vous le confirme, Madame, d'un très petit nombre d'agents grévistes, qui évidemment perturbent le service public et mettent en difficulté, comme vous l'avez dit, les associations concernées, et cela dans quelques piscines au niveau parisien.

Donc, un très gros effort de communication a été fait envers l'ensemble des agents travaillant dans les piscines. Une lettre rappelant l'objectif de la réforme leur a été adressée. La mise en place d'une boîte de dialogue sur Intranet est en cours, afin de permettre à tous les agents des piscines de poser toutes leurs questions en direct avec la DRH.

J'ai souhaité organiser une réunion de l'ensemble des personnels administratifs des piscines pour leur dire de vive voix quels étaient les objectifs de la réforme et ce qui les attendait dans la Ville, sans remettre en cause évidemment le fait qu'ils continueront à travailler dans l'administration parisienne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je me permets d'ajouter que tout votre parcours vous rend particulièrement crédible dans vos relations avec le personnel, et que cela renforce la très grande confiance que je vous fais pour conduire ce dossier.

(Réactions et applaudissements).

Oui, il le mérite.

(Applaudissements).

Qu'est-ce que vous croyez ? Ce n'est pas comme ailleurs, cela ne marche pas à la schlague ici ! C'est une bande d'amis !

VI - Question d'actualité de M. Georges SARRE à M. le Maire de Paris relative au G20.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Georges SARRE, pour une question d'actualité.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme s'ils n'avaient rien compris des causes qui nous ont enfoncés dans la crise, les chefs d'Etat réunis à Toronto au G20, la semaine dernière, ont confirmé leur enlèvement dans l'ornière libre-échangiste. Ils n'ont pas réussi à faire bouger le curseur monétaire, notamment vis-à-vis de la Chine. Et pour plomber plus encore notre économie, ils ont entériné un virage vers l'austérité budgétaire, qui ne peut que rimer avec recul de la puissance publique et aggravation procyclique de la crise.

On peut féliciter le directeur général du F.M.I. pour son humour, lui qui a salué, je le cite : "Les mesures adoptées par le G20 pour entretenir la reprise économique mondiale et jeter les bases d'une croissance forte, durable et équilibrée". A ce moment-là, je dis : "Amen" !

L'Allemagne a donné le ton. Derrière elle, Nicolas SARKOZY saute dans le piège à pieds joints, en annonçant un tour de vis de rigueur budgétaire sans précédent : le pacte de stabilité budgétaire.

M. Jean-François LAMOUR. - On disait avant que c'était très municipal.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Effectivement, cela va le devenir mais cela met du temps. Alors, Georges SARRE, poursuivez et venez-en à l'aspect municipale peut-être.

M. Georges SARRE, adjoint. - Mais j'y arriverai.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je n'en doute pas.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci beaucoup.

Le pacte de stabilité budgétaire, funeste héritage du traité de Maastricht, qu'on croyait enfin aux oubliettes de l'histoire néolibérale, revient paralyser l'action publique.

La croissance économique sera plombée par ces politiques. Paris, grande métropole économique en France, en Europe et dans le monde, ne peut que voir son activité affectée. Comment, Monsieur le Maire, allez-vous anticiper ?

De surcroît, alors qu'on annonce déjà 100.000 postes de fonctionnaires supprimés d'ici 2013, l'Etat ne s'en défaussera que plus sur les collectivités territoriales.

On le sait aussi : les programmes cofinancés sont toujours les premières cibles des coupes budgétaires. Quant aux transferts de charges, chacun s'attend à ce qu'ils soient moins compensés que jamais.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire de Paris, quelles sont les réponses volontaristes que vous préparez, et que les citoyens attendent de notre municipalité progressiste ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vous voyez qu'il fallait attendre la fin, il y a des trucs excellents.

Bernard GAUDILLÈRE.

Oui, la chute est parfaite !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Mon cher collègue, la question que vous posez a des aspects économiques et des aspects budgétaires et, comme je suis chargé d'y répondre, on ne s'étonnera pas que j'insiste plutôt sur les aspects budgétaires.

Je pense comme vous qu'il est...

M. Jean-François LAMOUR. - On va vous laisser entre vous !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je pense que mon propos peut vous intéresser, puisque vous êtes parlementaire et que vous votez le budget de l'Etat.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous écoutez, oui ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je pense, comme M. SARRE, qu'il est particulièrement ironique que les mêmes dirigeants, qui ont plongé l'Etat dans une situation aussi impécutieuse, s'essaient aujourd'hui à des leçons de finances publiques.

Depuis de nombreuses années, l'Etat vit au-dessus de ses moyens, repoussant sur les générations futures le fardeau grandissant de sa dette. Vivre au-dessus de ses moyens, cela veut dire ne pas être capable d'assumer l'ajustement des recettes aux dépenses, et financer ses dépenses par toujours plus d'emprunts.

C'est un choix évidemment désastreux, déjà pour un particulier, mais qui l'est encore plus pour une collectivité et un Etat. L'expérience grecque, qui en annonce d'autres, est là pour le prouver.

On ne peut que s'amuser également des déclarations récentes, vertueuses, et qui pourraient n'être en réalité que poudre aux yeux, annonces de réduction du train de vie de l'Etat, économies de pacotille, grandes déclarations de principe sur l'exemplarité, que nous avons d'ailleurs entendu de nombreux gouvernements depuis quelques années.

Je rappelle qu'il s'agissait déjà d'une promesse du candidat Nicolas SARKOZY. Et sans vouloir le moins du monde polémiquer...

(Réactions dans l'hémicycle).

Le moins du monde. Je ne vous le fais pas dire !

Sans vouloir le moins du monde polémiquer, je m'interroge sur le rapport entre ces quelques économies et les 180 millions d'euros de l'avion personnel du Président de la République.

Monsieur le Ministre, je m'adresse à M. SARRE, quelle est la réponse de la Municipalité au contexte que vous décrivez ? C'est bien simple, c'est l'inverse de ce que fait le Gouvernement.

Le plan d'économie que nous avons initié en 2009 et approfondi au budget primitif 2010 a concerné toutes les dépenses de l'administration et nous a procuré 50 millions d'euros d'économies, essentiellement pérennes.

Lorsqu'on connaît, comme vous, la structure de notre budget, il faut bien admettre qu'il s'agit d'un effort considérable. Ces économies que nous suggérait Mme LAGARDE, ce matin, nous les pratiquons tous les jours.

Deuxièmement, l'Etat ampute les moyens humains si nécessaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé. Et nous qui ouvrons chaque jour de nouveaux services et de nouveaux équipements, nous qui croyons au service public, nous maintenons l'emploi. Ce n'est pas facile, mais nous le faisons.

Troisièmement, l'Etat se désengage de la politique sociale, cherchant à se défausser sur le secteur privé, avec toutes les inégalités que ce transfert engendrera. Notre effort social, déjà considérable, se renforce encore et vous le savez, 48 millions supplémentaires ont été votés ce matin.

Quatrièmement, l'Etat délaisse les cofinancements, revient sur ses engagements, se défait de ses charges sur des collectivités locales qu'il accuse ensuite d'être dépensières. Nous, contre vents et marées, nous restons fidèles à tous les engagements pris devant les électeurs.

Voilà les réponses que nous apportons, et ce volontarisme n'est pas susceptible d'être entamé par la politique du Gouvernement. Nous avons une haute opinion des engagements longuement mûris et pris devant les Parisiens et nous avons le courage de nous donner, par des économies systématiques sur le fonctionnement des services et par une politique prudente, comme je l'ai rappelé ce matin, les moyens de les mettre en œuvre sans obérer l'avenir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Nous avons terminé les questions d'actualité. Donc, nous passons en formation de Conseil général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq minutes, est reprise à seize heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Christophe GIRARD, adjoint).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons en formation de Conseil municipal.

2010, DJS 405 - Autorisation d'occupation précaire et temporaire à l'association le Stade Français pour l'exploitation à des fins privatives du centre sportif Géo André.

Vœu relatif au retrait de la délibération et la poursuite des négociations avec Le Stade Français (UMPPA).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Examen du projet de délibération DJS 405, sur lequel le vœu n° 55 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. GOASGUEN a la parole.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Je vais rapidement intervenir sur la délibération et le vœu en même temps, ce qui permettra d'aller plus vite.

Il s'agit d'une délibération qui concerne la convention passée entre la Ville de Paris et le Stade français.

Cette convention, qui a fait l'objet de nombreuses négociations longues et assez fructueuses, à notre grande surprise, n'a abouti qu'à une convention d'occupation temporaire de deux ans.

Je rappelle que, dans la plupart des cas, les conventions attribuées par la Ville de Paris à ce type d'associations dépassent cette durée pour aller de 6 à 10 ans voire même à 15 ans.

Ce stade est l'un des derniers stades de proximité dans le cadre de Paris et en particulier de Paris Ouest, puisqu'il est géré par le Stade français. Il s'agit du stade Géo André, qui est un stade illustre pour la pratique sportive à Paris.

Nous nous sommes inquiétés de savoir quels étaient les motifs qui avaient poussé la Ville de Paris, à la grande surprise d'ailleurs du Stade français, à limiter la concession à deux ans.

À la lecture de la délibération, nous avons vu quelle était la réalité des choses.

Le constat qui est dressé, c'est qu'en dépit de l'intérêt du volet sportif que reconnaît la Ville de Paris, elle ne répondait pas aux attentes de la collectivité parisienne, au regard de l'objectif de valorisation patrimoniale et financière du domaine public poursuivi par la Ville de Paris.

Aussi, la procédure de mise en concurrence précitée a-t-elle été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Cet argument est en effet recevable, mais il fait sourire quand on sait que la Ville de Paris a vécu jusqu'à présent s'agissant d'autres concessions, sur des rétributions qui étaient pour le moins infimes. On attend d'ailleurs de voir ce qu'elles deviendront concernant Roland Garros.

La réalité n'était de toute évidence pas là parce que le Stade français aurait pu parfaitement revenir à d'autres considérations.

En réalité, on a la réponse plus bas. La Ville de Paris va désormais étudier les possibilités qui s'offrent à elle pour valoriser cet équipement dans le futur, en tenant compte de la proximité géographique immédiate du site Géo André avec le Parc des Princes, lequel va faire l'objet de travaux de réaménagement importants pour accueillir la Coupe d'Europe de football en 2016.

On s'est dit : voilà que la vente à la découpe du parc sportif de proximité continue et, après Jean Bouin et Roland Garros, voilà que nous arrive sur la figure la possibilité d'un équipement supplémentaire pour le Parc des Princes, qui est lui aussi un établissement à visée professionnelle et qui pourrait, sous couvert de la Coupe d'Europe, avaler le stade Géo André et le Stade français, ce qui expliquerait la durée assez limitative.

Inquiétude générale sur laquelle je pose des questions à notre éminent collègue, le Maire chargé des sports, afin de lui demander quelle est véritablement son intention dans ce domaine et s'il faut penser que la grande compétition de 2016 aboutira à ce que la vente à la découpe continue, c'est-à-dire que le stade Géo André disparaisse au profit d'une amélioration du Parc des Princes. On arriverait alors à une politique à 100 % de sport professionnel, se substituant en quelques années au sport de proximité.

C'est la raison pour laquelle le Conseil du 16^e arrondissement a déposé un vœu qui a été longuement discuté et dont les préoccupations sont largement partagées, même si ce n'est pas sur tous les éléments, pour essayer de maintenir un minimum de sport de proximité dans ce domaine, pour savoir quelles étaient exactement les intentions de la Ville de Paris et si elle pouvait reprendre des négociations avec le Stade français pour confirmer l'occupation en faveur du sport de proximité exercé à Géo André par le Stade français, sur cet emplacement qui reste l'un des seuls à l'Ouest de Paris consacré au sport de proximité.

Voilà mes chers collègues quelle est la demande quasi unanime du 16^e arrondissement et nous attendons avec inquiétude et avec détermination la réponse de notre éminent collègue adjoint aux sports.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est donc à l'éminent Jean VUILLERMOZ, pour quelques minutes.

M. GOASGUEN n'a pas dépassé son temps de parole, il a été exact à une seconde près.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GOASGUEN, je peux comprendre votre attachement au club omnisport du Stade français, bien que cet attachement ne soit pas le même pour le Stade français de rugby.

J'ai le même attachement que vous pour le Stade français omnisport. Evidemment, c'est un grand club historique. À partir de là, il a absolument toute sa place dans Paris.

Je voudrais rétablir les faits : la Ville de Paris a lancé en février 2009 une procédure de mise en concurrence destinée à choisir le futur concessionnaire du centre sportif Géo André.

Seul le Stade français, concessionnaire sortant, a déposé une offre. Dans le cadre de cette consultation, la Ville avait manifesté son souhait de voir développé sur le site un projet ambitieux de rénovation et de développement du site, comme en témoigne la possibilité offerte aux candidats de solliciter l'octroi d'un droit réel dans les conditions prévues par l'article L. 1311-5 du Code général des collectivités territoriales ou encore le bénéfice d'une durée d'occupation exceptionnellement longue.

Au cours de ces dernières années, le Stade français avait malheureusement limité considérablement ses investissements sur le site, notamment les investissements courants liés à l'entretien, ce qui avait entraîné une certaine dégradation de l'état des lieux.

La déclaration sans suite de la procédure de consultation découle directement du constat que le seul candidat ayant déposé une offre n'était pas en mesure de répondre à cette ambition.

Cette décision a été prise au terme d'un processus de négociation d'une durée inusitée, de plus d'un an, pendant laquelle nous avons prolongé la CODP actuelle.

Certes, le Stade français avait dans un premier temps présenté une offre très ambitieuse, je pense que vous la connaissez, incluant un programme d'investissement consistant non seulement à rénover et développer les installations sportives de Géo André mais également à accueillir sur le site de nouvelles activités complémentaires, de nature à en accroître l'activité.

Toutefois, le Stade français omnisport s'est avéré incapable d'apporter les garanties requises, notamment sur le plan financier pour la mise en œuvre de ce programme d'investissements.

Il aurait été déraisonnable d'accepter une telle offre qui aurait eu pour effet de lier la collectivité parisienne pour une durée très importante, sans garantie sérieuse sur le développement du site.

Dans ces conditions, la Ville a engagé des négociations avec le club pour tenter d'aboutir à un projet plus réaliste, dans le respect du triple objectif figurant dans le cahier des charges de la consultation : promotion et développement de la pratique sportive, dépendance du domaine public municipal mis à sa disposition et amélioration des installations sportives.

Au terme de ces négociations, la proposition ajustée du Stade français présentait des défauts majeurs que ne contrebalançait pas la qualité indéniable du projet sportif que vous avez souligné et que je souligne également.

Ces défauts consistaient dans une quasi absence de revalorisation du montant de la redevance versée à la Ville, qui est aujourd'hui de 21.000 euros, alors que le niveau de cette redevance ne correspond plus aux avantages économiques que le club retirait du centre sportif Géo André ni au montant de redevance obtenu par la Ville lors des plus récents renouvellements des concessions.

Un programme d'investissement insuffisant, 1.600.000 euros incluant la construction de trois courts de tennis, ne permettant pas la modernisation indispensable des équipements existants (mise aux normes des installations électriques, rénovation des vestiaires et des sanitaires, accessibilité du bâtiment principal aux personnes à mobilité réduite) ni le développement, comme je l'ai dit, de nouveaux équipements et de nouveaux partenaires permettant un financement supplémentaire.

Enfin, une durée de concession demandée de 15 ans, sans cohérence avec le montant des investissements proposés.

C'est pour ces trois raisons que la procédure de mise en concurrence a dû être déclarée sans suite, le projet du candidat ne répondant pas aux attentes minimales, pourtant très raisonnables, de la Ville pour exploiter le site. Je répète vraiment : "aux attentes minimales, pourtant très raisonnables" de la Ville.

Le Stade français bénéficiera, au cours des deux prochaines saisons sportives, d'une occupation, comme vous l'avez dit, domaniale temporaire du centre sportif Géo André, une A.O.T., qui lui permettra de poursuivre ses activités.

La Ville de Paris ne peut que regretter que le candidat, dont la qualité du projet sportif n'est pas en cause, n'ait pas été en mesure de satisfaire les conditions fixées par le cahier des charges de la consultation.

Les négociations ont été très longues et n'ont pas abouti.

C'est la raison pour laquelle nous avons donné un sans suite à la procédure et que nous proposons de délivrer une A.O.T. au Stade français pour les deux prochaines saisons sportives. Nous verrons, à partir de là, quelle sera la procédure que nous mettrons en œuvre et je ne peux donc évidemment que vous demander de retirer votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur le député-maire ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'ai écouté avec beaucoup d'attention mais aussi avec beaucoup de scepticisme, car j'entends bien que les négociations devraient pouvoir reprendre, mais ce qui m'inquiète, c'est cette référence à l'Euro 2016 dont vous voulez bien reconnaître qu'elle n'est pas fortuite. La simultanéité des dates est dans la délibération.

C'est bien ce qui nous a inquiétés. S'il s'agit simplement d'une négociation et de mises aux normes financières et sportives, moi, je demande simplement, et c'est ce que veut dire le vœu, que la négociation se rouvre dans des conditions normales. Elles ont été longues, elles peuvent durer encore un peu de temps. D'autant plus que vous leur avez donné deux années d'occupation temporaire supplémentaire.

Ce qui nous a beaucoup inquiétés et ce qui continue à nous inquiéter, parce que nous connaissons Colony Capital, qui par ailleurs retire de l'argent à Molitor, mais qui serait tout à fait capable de bénéficier d'avantages supplémentaires en essayant d'adjoindre à la réflexion sur le Parc des Princes, qui est entamée, à juste titre, une réflexion supplémentaire concernant l'occupation de Géo André et du Stade français.

C'est pourquoi notre vœu n'est pas polémique, c'est un vœu d'inquiétude mais qui, sérieusement, mérite quand même un peu plus de réflexion que la réponse dilatoire que vous nous avez donnée disant : "On verra."

On verra, mais après tout ce qui s'est passé dans cette vente à la découpe générale des quartiers de l'ouest sur le plan sportif...

Oui, la vente à la découpe, cela veut dire que vous prenez des emplacements sportifs de proximité et que vous les transformez en sport fric et de boîte à fric, avec des paris, pour des associations qui sont professionnelles. C'est la réalité. Vous comprenez qu'on a un peu d'inquiétudes.

C'est la raison pour laquelle, bien sûr, Monsieur le Maire, je maintiens le vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Devant le maintien de ce vœu, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Si maintien du vœu il y a, je demande le vote contre.

Mais quant à la vente à la découpe, alors là, vous "charriez" un peu.

Je vais vous dire pourquoi vous "charriez" un peu ! Parce que, quand même, sur les pelouses d'Auteuil, il va y avoir plus de possibilités d'activités pour les enfants, pour les scolaires du 16e arrondissement et la population du 16e qu'il y en avait aujourd'hui. Donc, ne dites pas cela !

Quant à la piscine Molitor, elle est restée fermée pendant de trop longues années ; c'était une friche. Aujourd'hui, nous refaisons la piscine Molitor et nous allons faire les terrains sur les pelouses d'Auteuil qui permettront d'avoir plus d'activités pour les scolaires et les sportifs de proximité dans le 16e arrondissement qu'il n'y en avait avant !

Ne me dites pas qu'il y a une vente à la découpe.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est bien, la vente à la découpe !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Non, ce n'est pas bien, la vente à la découpe.

Quant au sujet du Stade français de Géo André, je vous dis qu'aujourd'hui, toutes les conditions sont retenues pour que le Stade français reste tel qu'il est aujourd'hui sur Géo André pendant deux saisons sportives jusqu'au lancement d'un nouvel appel à projets.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur l'adjoint au Maire.

Il y a une demande d'explication de vote de M. LAMOUR, président du groupe U.M.P.

Puis nous passerons au vote.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur VUILLERMOZ, on aimerait bien vous croire parce qu'on connaît votre parcours politique. Madame BUFFET, qui a été votre leader pendant de très nombreuses années, défendait ce sport de proximité. Elle ne manquait pas de dénoncer le sport business sous toutes ses formes.

Donc, j'aimerais bien vous croire.

Simplement, le projet de délibération, tel qu'il est rédigé, nous inquiète, que vous le vouliez ou non. Vous le savez très bien, au vu de ce qui s'est déjà passé, dans ce que Claude GOASGUEN a tout à fait raison d'appeler la vente à la découpe d'une partie du territoire sportif de cette partie de Paris. C'est bien de la vente à la découpe.

Monsieur VUILLERMOZ, dites-moi aujourd'hui ce qu'il advient du Lagardère Paris Racing, rue Eblé. Dites-moi ce qu'il advient des activités sportives de proximité sur la Croix-Catelan. Dites-moi ce qu'il advient aujourd'hui, Monsieur VUILLERMOZ, des activités sportives de proximité à Jean Bouin et malheureusement bientôt à Hébert.

Vous le savez très bien, Monsieur VUILLERMOZ, tout est remis en question en matière de sport de proximité.

Vous dites : "Le Stade français n'a pas répondu comme il le devait à cet appel d'offres". Vous estimiez qu'il ne faisait pas suffisamment d'investissement. Mais comment pouvez-vous, comment osez-vous nous expliquer que le Stade français omnisports ne fait pas suffisamment d'investissements sur Géo André, alors que, dans le même temps, vous allez dépenser 200 millions d'euros de la poche du contribuable pour construire un stade de rugby professionnel ? Comment pouvez-vous expliquer cette incohérence permanente, surtout quand cela vient de vous, Monsieur VUILLERMOZ, qui soutenez en permanence le sport de proximité et le sport amateur ?

Il y a là, vous en conviendrez, quelque chose d'inacceptable que nous ne supportons plus, que les habitants de cette partie de Paris ne supportent plus, que les dirigeants bénévoles de ces clubs omnisports ne supportent plus.

Monsieur VUILLERMOZ, on veut aujourd'hui la vérité des prix. C'est pour cela que ce vœu a été déposé. Nous ne vous croyons plus quand vous dites défendre le sport de proximité.

Evidemment, nous maintenons ce vœu. Nous le voterons et nous continuerons à nous battre contre ce que j'appelle cette vente à la découpe.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Maintien du vœu et refus de l'Exécutif.

Nous allons passer au vote, avec un avis négatif de l'Exécutif.

Ça y est, on a compris vos positions respectives.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez été très convaincant.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

(Protestations).

Non, non, j'ai compté. J'ai compté. Je suis rapide et je compte très bien. Et j'ai de la mémoire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 405, présenté par M. VUILLERMOZ au nom de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DJS 405).

Messieurs, un peu d'attention si vous voulez pouvoir voter comme il le faut.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pratique du football par des mineurs étrangers.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la pratique du football par les mineurs étrangers.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant, mes chers collègues, à l'examen de vœux qui ne se rapportent à rien du tout, comme d'habitude : les vœux n° 56 et n° 57, relatifs à la pratique du football par des mineurs étrangers, ont été déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Claudine BOUYGUES a la parole pour une minute.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Monsieur le Maire.

En février 2010, le Conseil de Paris demandait à la Fédération française de Foot de revenir sur sa décision de conditionner l'attribution d'une première licence de foot à des jeunes de nationalité étrangère à une attestation de présence en France lors des cinq années précédentes.

De nombreux jeunes du 18e étant concernés par cette demande, nous avons insisté auprès du Conseil, avec nos collègues communistes, et le Conseil avait approuvé un vœu pour que le Maire de Paris relaie cette demande.

De son côté, Daniel VAILLANT, le maire du 18e, a saisi la Secrétaire d'État aux sports. Si entre-temps la ligue de football de Paris Île-de-France a pris la décision de délivrer les licences aux jeunes étrangers de 7 à 13 ans dans les mêmes conditions que pour les jeunes de nationalité française, cette décision règle quelques problèmes mais elle ne résout pas la situation des jeunes de moins de 7 ans et de plus de 13 ans qui restent dans une situation totalement discriminatoire par rapport au droit.

C'est pourquoi les élus du groupe socialiste demandent au Maire de Paris de relayer l'intervention du maire du 18e, Daniel VAILLANT, auprès de la Ministre des Sports, afin de contraindre la Fédération française de football à renoncer à cette réglementation illégale et à rechercher avec l'ensemble des acteurs concernés les moyens d'action visant à lutter de façon efficace contre le trafic des mineurs dans le sport.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. BROSSAT intervient pour une minute, comme Mme BOUYGUES, et M. VUILLERMOZ pour quelques instants.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, notre vœu va dans le même sens que ce que vient de dire Claudine BOUYGUES : il s'agit de mettre un terme à cette situation discriminatoire qui fait que des jeunes de nos quartiers se retrouvent aujourd'hui privés de licence de foot parce qu'ils sont de nationalité étrangère et qu'ils ne peuvent pas attester d'une présence sur le territoire de plus de cinq ans.

Il s'agit donc de mettre un terme à cette situation scandaleuse parce que, on le sait aussi, la pratique du sport, la pratique du foot, c'est aussi un outil d'intégration essentiel dans les quartiers de la capitale ; je pense notamment à ces jeunes du 18e qui se trouvent aujourd'hui dans une situation où ils ne peuvent plus avoir leur première licence de foot.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons interpeller la ministre des Sports sur cette question, bien que nous l'ayons déjà fait à plusieurs reprises, sans résultats probants pour l'instant.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je suis un peu interloqué par ce qui a été dit par M. LAMOUR. Soyons clairs, Monsieur LAMOUR, je vous ai déjà répondu plusieurs fois, je ne peux pas vous laisser dire que le sport de proximité est attaqué ou moins bien servi qu'il ne l'était dans les précédentes mandatures : ce n'est pas vrai !

M. LEGARET me parlera peut-être de ratios mais soyons clairs, avant 2001, il me l'a déjà dit et il l'a redit ce matin, il y avait 100 millions d'investissement sur le sport, et sur le sport de proximité ; sous la mandature précédente, il y en a pour plus de 250 millions, et cette mandature-ci, il y a 400 millions rien que pour le sport de proximité ! Je ne parle pas de Jean-Bouin, Monsieur. Non, c'est au-delà : cela monte à 580 avec Jean-Bouin.

Donc, ne me dites pas qu'il y a moins d'intérêt pour le sport de proximité aujourd'hui. Vous ne l'avez pas fait avant, nous le faisons aujourd'hui !

Il n'y a pas de vente à la découpe dans le 16e arrondissement, non ! Il n'y a pas de vente à la découpe dans le 16e arrondissement ! Soyons clairs : pour Hébert, par exemple, l'activité va être renforcée ; il va y avoir la création de deux gymnases.

Ensuite, soyons clairs ; les pelouses d'Auteuil, c'est considérable ! C'est la première fois depuis bien longtemps qu'il y aura la création de trois terrains de grands jeux dans Paris.

Alors, ne me dites pas que le sport de proximité est attaqué ; ne me dites pas qu'il y a une vente à la découpe. Il y a au contraire, et vous devriez le reconnaître, et vous devriez être le premier, Monsieur GOASGUEN, je vous l'ai déjà dit, à défendre cette idée : oui ! Dans le 16e arrondissement, il y aura plus de terrains pour le sport de proximité demain qu'il n'y en a aujourd'hui. Alors, ne me dites pas qu'il y a une vente à la découpe.

Je reviens aux vœux de mes collègues Ian BROSSAT et Daniel VAILLANT. C'est la deuxième fois qu'on discute de ce sujet, à savoir que l'attribution de licences de football pour les mineurs étrangers est mise en difficulté par la Fédération.

La Fédération française de football est restée sourde au courrier que je lui ai adressé au mois de mars et aux différentes relances effectuées depuis, courrier et relances qui étaient faits sur un ton très diplomatique.

Je suis évidemment en accord avec ce qui a été dit par les différents orateurs : il y a un problème aigu qui pénalise aujourd'hui de nombreux enfants et clubs parisiens.

Il est à craindre pour la rentrée prochaine une situation chaotique qui va générer des tensions. Personne ne tolérerait à juste titre qu'un enfant étranger ne puisse pas être scolarisé au même titre que les enfants français.

Je crois que pareillement, on ne peut pas refuser à un enfant de pratiquer un sport au seul motif qu'il est étranger. C'est en contradiction avec notre droit national, avec l'idée d'égalité républicaine, avec notre Constitution, qui garantit le droit aux loisirs pour tous et interdit les discriminations fondées sur la nationalité.

Il y a dans l'attitude de la Fédération française de football quelque chose de très choquant.

Nous avons entendu récemment la F.I.F.A. prononcer des mises en garde concernant l'ingérence politique dans le football. Je crois qu'il faut laisser aux fédérations l'initiative et la liberté d'organiser le sport, mais les fédérations doivent nécessairement et obligatoirement respecter les lois et règles qui font notre société ; une fédération ne peut pas se mettre hors-la-loi et se déclarer intouchable.

Je crois sincèrement qu'il est de la responsabilité du ministère de la Jeunesse et des Sports d'agir auprès de la F.F.F. pour que cesse cette situation que je trouve indigne, tout simplement, de nos valeurs, et c'est pourquoi je ne peux donc qu'approuver ces deux vœux.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Explication de vote du groupe U.M.P.

M. Jean-François LAMOUR. - Pour aller, Monsieur le Président, une fois n'est pas coutume, dans la direction de Ian BROSSAT et dans la vôtre, Monsieur le Maire, cette situation est certes inacceptable, mais, vous le savez très bien, elle découle de ce que j'appellerai la traite des jeunes sportifs, essentiellement due à des agents peu scrupuleux qui vont faire leur marché en particulier en Afrique, qui amènent ainsi des gamins avec des promesses mirobolantes, surtout faites à leurs parents, dans des clubs tout aussi peu scrupuleux et qui après avoir testé ces jeunes footballeurs, les laissent traîner dans la rue et évidemment, ils deviennent des S.D.F., avec tout ce que cela peut comporter de souffrance sociale.

C'est pour cette raison que la F.I.F.A., la Fédération internationale de football, mais également l'U.E.F.A., ont tenté une sorte d'encadrement de cette pratique inacceptable en obligeant les clubs à prendre en compte un délai de présence sur le territoire avant le recrutement.

Il faut bien reconnaître que cette solution ne convient pas puisque de jeunes étrangers sont ainsi privés de pratique sportive. Ce qui n'est pas acceptable, c'est que la Fédération ne vous ai pas répondu parce qu'elle a les arguments à faire valoir dans ce domaine, puisqu'elle répond à une injonction de la Fédération internationale de football et également de l'U.E.F.A.

Au-delà de la forme, le fond doit être également traité, et je ne doute pas un instant que le ministère des Sports aura l'intention de porter également l'affaire devant la F.I.F.A. sans que cela semble être une ingérence puisque, semble-t-il, c'est le terme qui convient actuellement.

Il y a deux vœux, une sorte de concurrence entre deux groupes au sein de la majorité municipale, mais nous nous associerons aux deux ou à l'un des deux si l'un ou l'autre des rédacteurs le retire.

Nous sommes assez favorables à ce que la Fédération et le ministère se penchent à nouveau sur cette problématique de la traite des jeunes footballeurs.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Si j'ai bien compris, nous allons passer au vote.

Il n'y a aucune délibération, mais deux vœux.

Alors séparément.

Alors, le vœu n° 56, celui dont M. LAMOUR vient de parler.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Ce sont les deux mêmes !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Les vœux n°s 56 et 57 relatifs à la pratique du football par des mineurs étrangers - je répète ce que j'ai dit précédemment - par le groupe socialiste... Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure... Mais non ! Vous avez encore de la mémoire, quand même !

M. GOASGUEN s'amuse là.

Le vœu n° 56, c'est le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et le n° 57 par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Je pensais avoir été clair. Est-ce que cela change grand-chose ? Vous êtes sectaire.

Non, je me laisse pas perturber, cela m'amuse.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - La prochaine fois que nous déposons un vœu dans les mêmes termes que l'Exécutif, vous ferez voter le vœu de l'Exécutif et de l'U.M.P. en même temps et ce serait une première.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Comme ce n'est pas une première.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés par Mme Claudine BOUYGUES, qui est conseillère de Paris PS !

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 180).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, par M. BROSSAT, qui est à ma connaissance président du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 181).

Les deux vœux sont donc adoptés. Et j'ai fait plaisir à M. GOASGUEN. Eh bien voilà, ce n'était pas un plaisir très cher !

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au centre sportif Jean Dixmier.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur LAMOUR, le vœu n° 58 - là il n'y a qu'un vœu, Monsieur GOASGUEN -, relatif au centre sportif Jean Dixmier. Ah non, on ne dit pas le x ! Pas chez nous.

(Rires).

Il a été déposé par le groupe U.M.P.P.A

La parole est à Pierre AURIACOMBE, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons rester sur le sport de proximité et sur les terrains de sport du 16e arrondissement. Nous allons y revenir.

Tout d'abord il s'agit d'un vœu voté en Conseil à l'unanimité, je tiens à le souligner, tant Gauche que Droite. Il concerne le centre sportif Jean Dixmier, situé dans le Sud de l'arrondissement et qui est constitué de huit terrains de tennis.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation délicate pour ces terrains de tennis, où nous avons une sorte de vacance de pouvoir en la matière. C'est un terrain qui est depuis de nombreuses années à la disposition de l'association des personnels sportifs et des administrations parisiennes de la Ville de Paris, et qui est utilisé par les habitants du 16e arrondissement.

Il semble bien aujourd'hui que le personnel présent n'ait pas de certitude sur son avenir. Nous sommes prudents, comme nous l'avons déjà dit, et nous voulons éviter, sans faire de polémique, différentes ventes à la découpe.

Toujours sans faire de polémique, nous émettons le vœu que le Maire de Paris conserve à l'espace, situé au 19, rue du Général-Malleterre, concernant le centre sportif Jean Dixmier, dans le 16e arrondissement, sa vocation de sports de proximité. Nous voudrions être rassurés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Vous l'avez très bien prononcé !

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'y a aucun problème : la destination sportive du site, et notamment sa vocation prioritaire à accueillir des activités de proximité, sera bien entendu maintenue.

La Ville attachera une importance toute particulière à l'excellence du projet sportif des candidats, ainsi qu'à leur projet de valorisation du site qui mérite, comme l'indiquent les auteurs du vœu, une rénovation de qualité.

Il n'y a pas de vacance actuellement, il y a une fin de concession ; elle fera l'objet d'une consultation d'ici à la fin de l'année, en vue de son renouvellement. Comme c'est le cas dans toutes les concessions de la Ville qui arrivent à expiration.

Donc avis favorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je l'avais compris. Votre ton était vers l'optimisme.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 182).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au centre sportif de la Croix Catelan.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 59, relatif au centre sportif de la Croix Catelan, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Claude GOASGUEN pour une minute, si vous y arrivez.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est un vœu qui pose un vrai problème juridique de forme.

En réalité, j'ai cherché assez longtemps quelle devait être la nature de ma question, tant ce que je vais demander est inclus dans une délibération, qui normalement devrait être exécutoire de plein droit.

La délibération a été votée en 2006, et cette délibération qui concerne la concession dont nous avons discuté suffisamment longtemps, et sur laquelle nous étions d'ailleurs tombés d'accord les uns et les autres, peut-être à tort et l'avenir nous le dira, cependant cette délibération ayant été votée prévoit l'institution d'un comité de suivi.

Ce comité de suivi a été réaffirmé à plusieurs reprises par le Maire de Paris en juillet 2006, en novembre 2006 et en juin 2009, je l'ai d'ailleurs vérifié.

Je demande tout simplement à ce que ce comité de suivi soit mis en place, de manière à ce qu'on puisse examiner quelques éléments qui sont apparus, et nous sommes tous coupables de ne pas avoir réuni plutôt ce comité de suivi, puisque nous avons voté ensemble.

Quelques éléments sont apparus qui tendent à faire réfléchir sur les permis de construire et sur les permis de construire modificatifs. Il y a un climat qui a donné lieu, comme vous l'avez vu, à des manifestations.

Tout cela ne me paraît pas très grave en réalité, mais cela nous fait apparaître que, dans des concessions de ce genre, quand on décide par une délibération de mettre en place un comité de suivi, le mieux est de le faire, de manière à éviter aux concessionnaires éventuels des dérapages ou des constructions exagérées qui dénatureraient la concession initiale.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande de voter ce vœu qui n'en est pas un, mais qui est un simple rappel à une délibération, et de le voter sans ambiguïté, sans agressivité, et que dès le mois de septembre on puisse mettre en place ce comité de suivi, tel qu'il a été prévu par la délibération de 2006.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur VUILLERMOZ, dans votre force tranquille, répondez à Monsieur.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est exact que la création d'un comité de suivi avait été envisagée en 2006 par le Conseil de Paris. L'objet de ce comité était cependant bien différent du rôle qu'on voudrait aujourd'hui lui assigner.

En 2006, la continuité de l'activité des sections du Racing suscitait des inquiétudes. Ce comité de suivi n'aurait aucune autorité dans le contexte actuel de la C.O.D.P. pour trancher des désaccords internes, quant aux conditions de modernisation d'un bâtiment unanimement reconnu comme vétuste. La mise en œuvre du vœu mettrait donc ce comité et ses membres dans une situation de contre-emploi particulièrement délicate.

Par contre, il est vrai que depuis quatre ans le concessionnaire a tenu, ou s'est efforcé de tenir les engagements qu'il avait pris :

- la rénovation de la piscine dans le cadre d'un permis d'aménager, déposé le 13 novembre 2008 et autorisé le 31 septembre 2009, qui incluait aussi l'aménagement paysagé des espaces extérieurs, avec réfection des plages ainsi que la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales ;

- la reprise de l'essentiel des sections sportives du Racing Club de France dans le cadre d'un accord sur la mise à disposition du centre sportif d'Eblé et projet de rénovation des installations du site de la rue Eblé ;

- le versement d'une redevance de plus de 3 millions d'euros à la Ville, ce qui en fait la redevance la plus élevée parmi toutes les concessions sportives de la Ville actuellement ;

- l'ouverture du site à un public plus diversifié ;

- le réaménagement du Club House, dont les installations avaient beaucoup vieilli, dans le cadre d'un permis de construire déposé le 5 mars 2009 et délivré le 5 novembre 2009.

Certes, s'agissant de la couverture temporaire de certains cours de tennis en vue d'améliorer la condition de pratiques sportives des membres de la Croix Catelan tout au long de l'année, le projet qui avait été formalisé a malheureusement dû être retiré en raison de l'avis négatif rendu par la Commission des sites.

Il est vrai que les prolongements éventuels du projet de rénovation quoique non totalement formalisés pour ce que la Ville en connaît ont cristallisé des inquiétudes et entraîné la constitution d'une association fédérant les mécontents, j'ai d'ailleurs reçu leurs représentants récemment. Et même si à ce jour le projet déposé le 14 avril 2010, que les services d'urbanisme de la Ville instruisent actuellement, concerne uniquement l'aménagement partiel du premier niveau de sous-sol à usage de stationnement en vue de l'installation de vestiaires, le club n'a pas caché notamment dans le cadre des publications qu'il édite à l'attention de ses adhérents son souhait de repenser plus globalement l'organisation des espaces dédiés aux vestiaires qui occupent actuellement 4.300 mètres carrés sur les 6.500 disponibles au sein du Club House et de récupérer les espaces libérés pour offrir de nouveaux services de détente et de récupération à ses membres.

Selon les opposants au projet, la mise en œuvre de ces réaménagements risquerait de changer de manière irréversible le positionnement du club, ce qui constituerait une rupture avec son histoire plus que centenaire. Plus prosaïquement, ils redoutent aussi un alourdissement de la cotisation annuelle qu'ils acquittent. Ils estiment enfin, que le projet développé par le club ne respecte pas les engagements contractuels pris par ce dernier à leur égard dans le cadre de leur adhésion.

Je rappelle que des discussions sont en cours entre les représentants du club concessionnaire et ses adhérents sur ces différents sujets. Ces discussions pourraient aboutir à une modification du projet envisagé.

En tout état de cause, la Ville de Paris, et vous le savez, je ne suis pas juriste moi, je suis issu de la classe ouvrière... la Ville de Paris donc n'a aucune légitimité pour intervenir dans ces discussions qui relèvent de la vie interne du club. La convention d'occupation du domaine public qui la lie au concessionnaire lui interdit d'ailleurs de le faire dès que le concessionnaire respecte la destination sportive des lieux. La simple réorganisation du fonctionnement des vestiaires n'affecte pas en particulier cette destination sportive. Pour l'instant, et depuis quatre ans, depuis que la concession de la Croix Catelan a été consentie au groupe Lagardère, le concessionnaire s'est efforcé de tenir les engagements qu'il avait pris. Je ne peux rien vous dire d'autre, je ne peux pas m'engager aujourd'hui à aller dans le sens de votre vœu, c'est pourquoi je vous demande soit de le retirer, soit j'appellerai à voter contre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais rappeler à notre éminent collègue toujours aussi éminent que le texte du vœu V. 244, adopté par le Conseil de Paris est le suivant : "Il sera créé par la Municipalité un comité de suivi de la convention d'occupation domaniale de la Croix Catelan dont l'objet serait de mesurer chaque année les réalisations du cocontractant, tant en termes de destination sportive", ce que vous avez cité, mais vous avez oublié la phrase suivante : "de valorisation patrimoniale de celui-ci, y compris sur le plan environnemental, que de retour financier pour la collectivité". Ce qui veut dire en clair que votre avis est intéressant, Monsieur le Maire, mais il n'est pas du tout conforme à la délibération, car en réalité nous n'aurions même pas dû vous poser la question, elle allait de droit puisqu'elle est incluse dans une délibération et un vœu qui a été voté.

Par conséquent, je le rappelle parce que cette délibération n'a pas été appliquée, mais vous n'avez même pas à vous poser la question de la réunion ou non, elle est applicable de plein droit. Je répète, de plein Droit, avec un D majuscule.

Quand vous nous dites que finalement vous estimez que le concessionnaire a réalisé tous les objectifs, je souris en pensant qu'il y a quelques mois, un des amis du Maire de Paris qualifiait la mairie du 16^e comme étant au service du concessionnaire Lagardère. Je m'amuse de voir aujourd'hui le singulier renversement des choses. Quand je disais à l'époque que M. LAGARDÈRE n'était pas mon employeur, personne ne semblait me croire, et j'ai le sentiment que les employés ne sont pas là où ils devraient être. Moi, je vous dis qu'en toute hypothèse vous serez obligé de réunir le comité de suivi. Le mieux est de le faire d'une manière consensuelle et conforme à la délibération plutôt que d'aggraver un contentieux important car il y a plusieurs centaines de contestataires et certainement des problèmes juridiques, par une attitude incompréhensible et qui peut prêter à confusion. Même sans vœu, si cela vous gêne de voter un vœu, mais réunissez très rapidement le comité de suivi.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je signale que nous avons une heure et demie de retard et que nous sommes au premier jour du Conseil de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - J'attendais le dérapage, je le sentais venir, je ne suis pas un employé de Lagardère, il m'a semblé que vous en parliez... Je n'ai jamais dit que vous étiez... Il ne s'agit pas de revenir sur des dérapages que vous avez déjà commis lors de la dernière séance.

Je reste sur le texte que j'ai lu, il me semble important de rester sur le sport, c'est-à-dire sur quelles sont les capacités sportives qui sont mises en œuvre, et le patrimoine. Mais le patrimoine n'a rien à voir avec ce qui est proposé aujourd'hui par le comité de défense qui s'est constitué.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Ce n'est pas moi qui parle du comité de défense, je vous demande d'appliquer la délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Vous vous êtes exprimés pleinement, nous allons donc voter.

M. Yves POZZO di BORGO. - J'avais déjà posé en 2006 une question à ce sujet, à l'époque j'attirais l'attention du Conseil de Paris sur le fait que la piscine de la rue Eblé, qui dépend de la Croix Catelan, était utilisée par les élèves des écoles publiques des 7^e, 8^e, et 15^e arrondissements, puisque la Municipalité est incapable de trouver une piscine dans le 7^e arrondissement, qui est tout de même important.

Je rappelle aussi qu'à l'époque 18 sections sportives accueillait plus de 3.000 enfants dans lesquelles il y avait également beaucoup d'animateurs, des champions, un creuset social, une mixité sociale extraordinaire. C'était un modèle économique extraordinaire, car à l'époque, l'équilibre économique général du Racing, c'était quoi ? Les riches payaient pour ceux qui avaient moins de moyens sans intervention de l'État ou des municipalités. Tel était le système, les gens cotisaient dans le 16^e et 3.000 enfants en profitaient.

Puis est arrivé M. DELANOË avec ses amis remplis d'argent, qui a changé le modèle économique. C'est pourquoi je dis que c'est très grave, et je soutiens le vœu de M. GOASGUEN car il faudrait tout de même que trois ans après nous fassions le point. Nous avons un modèle économique qui permettait que les gens aisés paient pour les gens aidés, et désormais nous avons un système où seul l'argent compte.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Pour moi il y a largement 15 voix d'avance, donc le vœu est repoussé.

2010, DASCO 56 - Signature d'une convention avec l'association Cap Sport Art Aventure et Amitié (15e) attribuant une subvention pour des programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap organisés au sein des écoles primaires. Montant : 21.450 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 56. Signature d'une convention avec l'association "Cap sport Art Aventure et Amitié" dans le 15^e arrondissement attribuant une subvention pour des programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap organisés au sein des écoles primaires pour un montant de 21.450 euros.

Mme BRUNO a la parole.

Mme Catherine BRUNO. - L'insertion des 120.000 personnes handicapées vivant dans la Capitale ainsi que le développement des échanges entre valides et personnes à mobilité réduite, par le sport, les loisirs et l'art, constituent le terreau d'une politique d'accessibilité ambitieuse et d'intégration à la vie de la cité.

Vous le savez, mes chers collègues, les objectifs de la loi du 11 février 2005 sont encore loin d'être atteints et, malheureusement, la place conférée aux personnes handicapées dans la société semble demeurer mineure.

La pratique collective d'un sport ou d'un art, quel qu'il soit, inscrit l'individu dans une démarche d'interactions, de partage et d'ouverture.

Aussi apparaît-il primordial de soutenir l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" afin qu'elle puisse continuer à faire évoluer les mentalités et à promouvoir une vision énergique et positive du handicap ainsi que le droit à la différence.

Le respect des différences passe par l'organisation de programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap, à l'instar de ceux organisés dans 12 écoles primaires publiques parisiennes dont deux du 15^e, de même qu'au sein du centre de loisirs Jean Rey du même 15^e arrondissement.

À cette occasion, les quatre ateliers modulables proposés permettent d'appréhender le handicap dans sa diversité grâce à la mise en situation de handicap visuel, à l'initiation en fauteuil roulant ou à la langue des signes.

Alors qu'un Parisien sur cinq a franchi le cap des 60 ans et qu'un quart des personnes âgées affiche plus de 80 ans, cette réalité d'un vieillissement très progressif risque à long terme de soulever le problème de l'invalidité et de la dépendance.

Aussi la levée des tabous et la familiarisation avec le handicap contribuent, sans pour autant le banaliser, à cesser de stigmatiser ce dernier.

L'éducation à la différence doit intervenir au plus tôt afin d'être assimilée et intégrée tout en formant de futurs citoyens respectueux d'autrui.

Je souhaite vivement réaffirmer mon soutien au remarquable travail effectué par l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" mais je m'interroge, Monsieur le Maire, sur la diminution du montant de la subvention que vous proposez.

En effet, jusqu'à l'année précédente, la contribution de la Ville s'élevait à 33.000 euros. Une baisse substantielle à 21.450 euros avait été décidée en 2009, du fait du plus faible nombre de classes concernées par le programme éducatif.

Néanmoins, l'association a aujourd'hui rattrapé son retard et le nombre de classes qui se sont vues dispenser cette sensibilisation a augmenté.

Aussi, je crains que ce montant amputé de 12.000 euros ne suscite l'incompréhension des équipes pédagogiques et du Président de l'association, M. SALLEM, qui m'a fait part de son désarroi.

Monsieur le Maire, pourriez-vous m'expliquer la raison qui vous pousse à minorer l'aide que cette association est en droit de se voir apporter ?

Le prix prohibitif d'un fauteuil roulant, environ 5.000 euros, les frais de déplacement des intervenants et de fonctionnement de "Cap Sport Art Aventure et Amitié" justifient au vu des objectifs parfaitement remplis que la confiance de la Ville soit réitérée et que la subvention retrouve son niveau initial.

Dans l'espoir que vous puissiez satisfaire à notre requête et que le travail de cette association soit pleinement reconnu, nous voterons bien entendu ce projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint président. - Merci beaucoup.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Je vous remercie, Madame BRUNO, pour toute la première partie de votre intervention qui reconnaissait le travail que mène la Municipalité parisienne en direction des personnes en situation de handicap.

Vous avez raison de dire que c'est auprès des plus jeunes que nous devons faire ce travail de pédagogie, d'information et de reconnaissance de l'autre. C'est la raison pour laquelle nous subventionnons et nous participons à un certain nombre d'actions.

J'en cite quelques-unes qui viennent en complément de celles de C.A.P.S.A.A.A., par exemple les C.L.A.P., les centres de loisirs à parité de la Municipalité parisienne, qui permettent à des enfants ordinaires et à des enfants en situation de handicap de se retrouver dans les centres d'animation parisiens, six en tout.

L'idée, comme souvent en ce qui concerne le handicap, est d'avoir un maillage territorial qui permette une réponse de proximité aux parents ayant des enfants en situation de handicap.

J'ajoute le festival annuel "Efferves'centre" organisé par le Conseil de la jeunesse, dont un événement aura lieu ce soir dans le 3e arrondissement, qui est aussi un moment de sensibilisation à l'égard des Parisiens et des Parisiennes, organisé entre autres, avec le conseil de la jeunesse, par des associations d'étudiants en situation de handicap avec la mise à disposition et la présentation de pratiques sportives telles que le quad rugby, la sarbacane, etc.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Municipalité organise, depuis l'année dernière et à nouveau cette année, "le Mois extra-ordinaire" qui est un moment en collaboration et en partenariat avec les mairies d'arrondissement et un grand nombre d'associations parisiennes.

C'est une façon de montrer autrement le handicap, de valoriser les activités et les réalisations d'un certain nombre d'associations. Cette année, cela aura lieu au mois d'octobre. Bien évidemment, je vous tiendrai au courant de la série d'événements programmés.

Ce sont d'autres associations qui travaillent dans le sens que vous indiquiez, à savoir l'ouverture vers l'autre, la compréhension du handicap, la compréhension de la différence.

En ce qui concerne maintenant votre question, la question principale de votre intervention, à savoir le soutien à C.A.P.S.A.A.A., si la subvention a été diminuée, c'est parce qu'il y avait moins d'écoles concernées par ses actions.

Il y aura, c'est bien la question, à nouveau un plus grand nombre d'écoles concernées mais l'association a connu un certain nombre de difficultés dans son approche avec les directeurs et les directrices d'école, ce qui explique cette baisse de régime.

Vous avez mentionné le Président de l'association, vous n'êtes pas sans savoir que c'est un Président très actif qui a beaucoup d'associations à gérer. Il fait plein de choses absolument passionnantes et il se trouve que, en ce qui concerne C.A.P.S.A.A.A., il y avait une petite baisse de régime expliquant la baisse de subventions.

C'est une convention, donc nous y reviendrons bien évidemment tous les ans, nous reviendrons l'année prochaine et, en fonction de ce qui a été réalisé, nous augmenterons ou pas la subvention.

On sera tous d'accord sur le fait qu'on calcule les subventions en fonction d'un certain nombre d'éléments et qu'il ne peut pas y avoir d'obligation pour la Ville de verser systématiquement la même subvention dès lors qu'il y a des modifications, des mouvements, parfois des ratés. La subvention est revue à l'aune de ces résultats.

Cela a été le cas l'année dernière, c'est aussi le cas cette année. Si l'année prochaine, la volonté de l'association de faire plus se réalise vraiment, la subvention sera réexaminée en conséquence.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASCO 56).

2010, DU 155 - Secteur "Paul Meurice-Quartier de la porte des Lilas" (20e) : Approbation des caractéristiques principales de la consultation en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement du secteur Paul Meurice (20e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à la 8e Commission avec le projet de délibération DU 155, secteur Paul Meurice, quartier de la Porte des Lilas dans le 20e, approbation des caractéristiques principales de la consultation en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement du secteur Paul Meurice.

M. DUBUS a la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Assez brièvement sur cette délibération, puisqu'il n'y a pas d'opposition majeure sur le principe, je rappelle que c'est une opération sur le secteur Paul Meurice dans le 20e arrondissement qui était individualisé par rapport à la Z.A.C. de la Porte des Lilas.

L'annonce en fut faite fin 2008 alors que la Municipalité soumettait au Conseil de Paris un avenant prolongeant de deux années supplémentaires le traité de concession avec la S.E.M.A.V.I.P.

En effet, le relogement en chaîne de programmes présents sur le site, les appels d'offres infructueux mais aussi les effets du P.L.U. en matière de livraison de logements ont entraîné la reprise des études et donc, des retards dans les livraisons.

Dès lors, il a fallu modifier le calendrier de cette Z.A.C. et plus encore, les procédures. Nous ne vous en ferons pas grief au regard des ambitions de transformer un territoire à usage d'échangeurs routiers et d'offrir à ses riverains un environnement serein et valorisant.

Ainsi, aux termes de l'avenant voté en 2008, nous savions que la Z.A.C. serait supprimée et l'aménagement poursuivi par d'autres moyens. Telle était la certitude. Restait à traiter la question du cadre juridique choisi pour achever la programmation.

La Ville conduirait-elle l'opération elle-même ou ferait-elle appel à un concessionnaire ? C'est la deuxième solution qui a été privilégiée. Je voudrais faire trois remarques sur cette opération.

La première remarque concerne évidemment le programme prévisionnel de la consultation et sans surprise, la part résiduelle faite à l'accession à la propriété. 5.000 mètres carrés sur les 55.000 mètres carrés de S.H.O.N. globale, et un quart environ, seulement, de la S.H.O.N. d'habitation, c'est faible mais nous en avons l'habitude.

C'est certes conforme à l'objectif du P.L.U. de rééquilibrage de ces quartiers de l'Est parisien par la création d'emplois. Mais c'est en ce qui concerne la destination habitation, la manifestation d'une approche comptable et réductrice du logement social.

Le secteur Paul-Meurice n'est pourtant pas déficitaire en la matière. Les grands ensembles immobiliers déjà présents et les programmes livrés par la S.E.M.A.V.I.P. sont consacrés au logement social. Le rééquilibrage doit donc s'entendre, certes par l'implantation d'entreprises et donc d'emplois mais aussi par la diversité de l'habitat.

Deuxième observation qui tient à l'éventuelle implantation d'une déchetterie dans le programme.

Le Service technique d'inspection des installations classées de la Préfecture de police de Paris refuse l'installation de déchetterie dans les programmes de bureaux ou de logements tel que l'envisageait à l'origine la S.E.M.A.V.I.P.

C'est pour nous une satisfaction car il s'agit d'une mesure raisonnable pour les futurs habitants et la certitude, au moins sur ce point, que la nouvelle concession ne sera pas un copié-collé des projets antérieurs.

Enfin, le dernier point est l'aspect financier de l'opération, élément certainement pris en compte dans le choix de la procédure retenue. Sans intention de troubler le jeu du dialogue compétitif qui sera mené avec les candidats, nous demandons clairement à disposer des évaluations des recettes foncières attendues et des dépenses provisionnelles. Il s'agit en clair de nous fournir un bilan de l'opération et, au sein de ce bilan, de la future rémunération du concessionnaire.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO, première adjointe.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci.

M. DUBUS me donne l'occasion de dire quelques mots sur la porte des Lilas. Cela a été la première couverture menée par la Ville dans la dernière décennie. C'est un projet complètement métropolitain. D'ailleurs, pour en avoir discuté souvent avec le Maire des Lilas, je vois à quel point cette couverture du périphérique et le projet de renouvellement urbain qui a été conduit ont apporté un plus à Paris mais aussi aux Lilas, alors que c'était à l'époque une zone d'entre-deux qui était bâtie sur les anciennes fortifications, avec un vrai sentiment d'abandon et de relégation, d'idée qu'il y avait là une tranchée, et que le périphérique constituait une séparation urbaine infranchissable.

Eh bien c'est vrai que la première partie du projet, avec la couverture, avec le jardin Serge-Gainsbourg, qui va être inauguré jeudi prochain par le Maire en présence des Maires des trois communes périphériques, une résidence étudiante, un pôle de bureaux, des commerces en rez-de-chaussée, des tennis couverts, bientôt un cinéma d'art et d'essai dessiné par les architectes HARDEL et LE BIHAN, un hôtel lui-même dessiné par Dominique PERRAULT, bref ! Il y a un mouvement extrêmement positif. En tous les cas, les habitants de ce secteur nous le disent lorsque nous les rencontrons.

Aujourd'hui, les deux tiers de cette Z.A.C. des Lilas sont donc achevés. Reste maintenant à réaliser le tiers restant sur ce secteur Paul-Meurice. Le traité de concession de la S.E.M.A.V.I.P. prendra fin le 31 décembre 2010, et afin d'éviter tout retard dans l'aménagement de ce secteur, il est proposé de lancer très vite, comme vous l'avez dit, une consultation en vue de la désignation d'un aménageur sur ce secteur.

Ce secteur, comme le reste, sera effectivement aménagé en tenant compte de la présence de logements, de logement social, d'accession à la propriété. Vous dites que l'équilibre n'est pas bon. Je pense franchement que par rapport à d'autres secteurs où l'équilibre était totalement en sens inverse, on a là un programme mixte qui fonctionne, qui marche et qui est apprécié.

Certes, il faut laisser sa place à l'accession à la propriété à Paris, mais beaucoup de gens, aujourd'hui, ne peuvent pas accéder aux crédits qui leur permettraient d'accéder à la propriété.

Il faut donc aussi réaliser les logements sociaux avec les différentes catégories, et je pense notamment à la résidence étudiante qui existe sur cette Z.A.C. des Lilas.

En ce qui concerne la déchetterie, des études sont en cours. On verra, c'est un des sujets qui restent ouverts.

En ce qui concerne l'évaluation et l'attente du programme de cette Z.A.C. quant à sa réalisation financière, tous ces éléments seront apportés dans les dossiers que le Conseil et que les élus pourront consulter.

Mais vous savez, parce que vous nous avez souvent fait le reproche de ne pas faire des Z.A.C. aussi profitables qu'il y a 15 ans, c'est-à-dire avant la mandature de 2001, que c'est un choix que de faire du logement en mixant logement social et logement privé ; c'est aussi un choix que de supporter financièrement la réalisation d'équipements publics, et notamment les crèches, les équipements scolaires, qui n'étaient pas complètement envisagés dans les différents projets de Z.A.C. avant 2001.

C'est donc un choix politique, c'est vrai nous l'assumons, mais bien sûr nous l'assumons dans la transparence, et les éléments que vous avez demandés vous seront bien sûr communiqués.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 155.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 155).

Vœu relatif à l'attribution du nom de Renée Lebas à une place ou une rue du 11e arrondissement (PSRGA).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Examen de vœux qui ne se rapportent à rien du tout, encore une fois. Le vœu n° 60 est relatif à l'attribution du nom de Renée Lebas à une place ou une rue du 11e arrondissement, déposé par le groupe socialiste et radical de gauche, MM. BLOCHE et VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Et les socialistes...

Renée Lebas : il y eut cette chanson : "Tire, tire l'aiguille", très marquée par le folklore ashkénaze ou encore, "Paris Canaille", en 1948, d'un jeune inconnu alors, Léo Ferré. Et puis, "Le temps du muguet", qui était une adaptation du folklore russe que Francis Lemarque lui offrit. Il y eut aussi cette voix, cette diction caractéristique des années 1950 héritée de l'avant-guerre et de l'école de la rigueur. Tout cela plaça Renée Lebas dans le groupe de tête des femmes de la chanson française.

Avant-guerre, Renée Lebas habitait le quartier de Belleville avec sa famille, de parents juifs roumains immigrés en France, et avec sa sœur cadette. C'est dans un cinéma de Belleville qu'elle chante pour la toute première fois.

La guerre arrive, juin 1940, les nazis interdisent cette chanteuse juive. Elle s'enfuit donc en zone libre, où elle continue à se produire. Mais c'est en juillet 1942 que le drame survient : sa sœur cadette et son père sont emportés dans la rafle du Vel' d'Hiv. Elle se réfugie en Suisse, à Lausanne, où elle continue sa carrière de chanteuse. Elle enregistre la chanson "14 juillet", du célèbre anti-nazi Gilles Jean-Villard et la chanson "exil", écrite par François Reichenbach, lui aussi exilé en Suisse.

À la Libération, elle revient en force en France : elle fut la première à enregistrer un disque dans un des studios parisiens, et sa carrière s'envole.

Le nombre de ses chansons est considérable. Charles AZNAVOUR, pour la résumer en un mot, disait qu'il voyait dans sa musique tous les éléments d'un klezmer français ; elle-même, d'ailleurs, le concédait volontiers. Elle disait : "Nous voulions faire entrer ce folklore dans la chanson française."

Pour l'ensemble de ces raisons, pour les traditions, l'enracinement dans la tradition populaire et dans la mémoire du 11e arrondissement, nous souhaitons qu'une place ou une rue puisse porter son nom, en hommage à Renée Lebas.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est bien sûr un avis très favorable.

D'abord, François VAUGLIN a fort bien rappelé la vie de cette immense artiste, une femme également engagée et une femme de Belleville, une femme issue aussi des milieux populaires de notre Capitale.

Cette immense artiste mérite vraiment une place ou une rue dans le 11e arrondissement.

Et puis, je voudrais vraiment remercier François VAUGLIN, Patrick BLOCHE et les élus du 11e de vouloir mettre aussi une femme à l'honneur.

Je vous le rappelle, cela se produit encore trop souvent, et je comprends puisque toutes les personnalités qu'on veut honorer en leur attribuant des noms de place ou de rue à Paris le méritent, mais vraiment sur les cinq ou six dossiers de dénomination que nous regardons aujourd'hui, il n'y a qu'une femme. A ce rythme-là, nous n'arriverons absolument pas à remplir l'objectif que nous nous sommes fixé de redonner de la visibilité à l'histoire des femmes dans les rues de notre ville.

Vraiment, je vous le dis parce que de Conseil en Conseil, c'est la même chose, on a toujours de façon extrêmement marginale des noms de femme. Et je vous assure qu'elles sont très, très nombreuses à être en attente. Philippe LAMY au cabinet du Maire avait fait un travail, il y a quelque temps, sur les femmes qui avaient vraiment laissé leur marque dans l'histoire de Paris.

Je vous assure, il y a de quoi proposer des vœux qui permettent de corriger cette invisibilité des femmes qui, malheureusement, continue avec nous.

Merci à François VAUGLIN et à Patrick BLOCHE de m'avoir permis également de rappeler cet objectif qui, je pense, nous tient à coeur.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Cela me permet juste un commentaire, parce que je contribue moi-même aussi à l'apport de noms de femmes artistes régulièrement, mais j'étais très surpris, dans le 1er arrondissement, de voir qu'au-dessus du Chevalier-de-Saint-George, il y a toujours la plaque Richepanse, même si elle est légèrement effacée. Donc, c'est assez étrange.

Avec vous, Monsieur le Maire, je propose que nous nous rendions car je pense que, quand on débaptise une rue, la plaque antérieure devrait au moins disparaître.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu pour une dénomination Renée Lebas, la grande artiste décédée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 183).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en mémoire de José Saramago.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 61, relatif à la dénomination d'un lieu parisien en mémoire de José Saramago, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vise effectivement à ce qu'un lieu parisien puisse porter le nom de José Saramago, écrivain mondialement reconnu et journaliste. José Saramago est mort 18 juin dernier à 87 ans ; il était issu d'un milieu très modeste, dans un petit village du sud du Portugal. Il ne possédait qu'un diplôme de serrurier au moment de commencer à écrire des livres et des articles. Il était, par ailleurs, un écrivain engagé au Parti communiste portugais dès 1959 et il avait participé à la Révolution des Oeilleux. Son œuvre lui a d'ailleurs valu d'être couronné par le prix Nobel de littérature en 1998.

C'est tout le sens de ce vœu qui vise à ce que nous l'honorions en lui attribuant le nom d'un lieu parisien.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avant de vous donner la parole, Madame HIDALGO, je tiens à préciser que M. Hermano SANCHES RUIVO et moi-même avons fait un communiqué lorsque ce grand homme est disparu.

Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

Cela ne m'étonne pas que vous ayez sévi, et vous avez eu raison de le faire !

D'abord, c'est un avis favorable de l'Exécutif à la dénomination d'un lieu dans notre ville nommé José Saramago. Il a été célèbre au début des années 1980 avec "Le Dieu Manchot", et c'est à ce moment-là véritablement qu'il s'est fait reconnaître comme écrivain. C'est un personnage extrêmement important. Il a été prix Nobel de littérature.

Je crois que notre Ville s'honorerait ainsi.

Cela sera aussi tout à fait intéressant, puisque c'est un débat que nous avons souvent avec Hermano SANCHES RUIVO et avec les associations qui représentent la culture portugaise ou lusophone à Paris. C'est vrai que nous avons à cœur de reconnaître des personnages importants qui illustrent cette culture dans notre ville.

Nous l'avons fait récemment et nous avons le souci de reconnaître la place de cette culture peut-être encore plus fortement, puisque, vous le savez, l'influence portugaise dans notre ville est encore extrêmement présente et ancrée. Le fait de donner le nom de José Saramago fera vivre aussi cette culture importante dans notre ville.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 184).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au suivi de l'attribution du nom de Soljenitsyne à une voie parisienne.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets donc maintenant en discussion le vœu n° 62, relatif à l'attribution du nom de Soljenitsyne à une voie parisienne, déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

Et, mes chers collègues, pour une minute si vous pouvez !

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne comptons pas, avec Yves POZZO di BORGIO, revenir sur cette affaire puisque, pour nous, elle était réglée.

Je vous rappelle que nous avons déposé un vœu en septembre 2008 qui avait été voté. Nous pensions que l'attribution allait suivre. Or, nous sommes maintenant un an et demi, presque deux ans après le vote de ce vœu et rien n'est venu.

Il y a des villes, et des petites villes, en France qui ont attribué une place, une rue à Soljenitsyne et pas Paris, ce qui est tout de même un peu dommage !

Nous avons vu les échanges dans la presse. On nous dit que le cabinet du Maire réfléchit, n'a pas trouvé d'endroit, etc. enfin, zut ! Ce n'est quand même pas n'importe qui, Soljenitsyne ! Ce n'est pas n'importe qui, c'est un des plus grands auteurs, un des plus grands écrivains du XXe siècle et il en est réduit à attendre et à quémander une petite place dans Paris !

(Brouhaha).

Il me semble qu'il y a là une véritable injustice que vous allez vous empresser de réparer.

Merci.

(Applaudissements).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Zut !

Est-ce que Mme HIDALGO répond d'abord, avant explication de vote ? Oui.

Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - D'abord, je pense que ce vœu est sans objet.

Franchement, Monsieur DUBUS, je veux bien qu'on essaye de trouver des raisons politiciennes qui seraient à l'origine du fait que nous n'avons pas encore donné le nom de Soljenitsyne à une rue ou une artère de Paris ! Vous le savez, la Commission des dénominations va se réunir à la rentrée. Cette proposition va être examinée dans ce cadre.

Je vous rappelle qu'à ce jour 165 propositions ont été faites, que d'autres personnalités très importantes comme Louis Aragon, Robert Capa, je pense aussi à Marie-Hélène Lefaucheur, seule femme membre du bureau du Comité parisien de la Libération, sont en attente de nom. Je pense également à Françoise Sagan.

On a examiné tous ces noms, et, vous le savez comme moi, Monsieur DUBUS, et je sais que vous êtes quelqu'un de bonne foi, il est très difficile de trouver aujourd'hui des lieux suffisamment prestigieux qui ne soient pas déjà habités, puisque nous ne sommes pas dans une volonté de débaptiser des lieux, sauf cas exceptionnels, cela a été évoqué tout à l'heure, comme pour Alexis Carrel que nous avons également débaptisé dans le 15e dans la mandature précédente.

Mais nous allons bien sûr, à la prochaine commission à la rentrée, faire des propositions. Il faut que ce soit des propositions prestigieuses. Pour nous et pour le Maire de Paris, c'est une priorité, donc ce sera fait. Là-dessus, n'ayez absolument aucune crainte, mais à la différence peut-être de communes, ou plus petites ou qui ont des extensions qui leur permettent d'avoir beaucoup plus de marge de manœuvre dans l'attribution des noms ou des places ou des lieux, Paris est une ville un peu plus compliquée de ce point de vue, puisqu'elle est déjà particulièrement dense et dotée de rues qui, presque toutes portent des noms de personnages que nous ne voulons pas débaptiser.

Je vous demanderai, vraiment en toute bonne foi, de bien vouloir retirer ce vœu, parce que c'est dans notre intention de donner effectivement le nom d'une artère ou d'une voie à Soljenitsyne, mais de le faire en faisant en sorte que ce soit une voie suffisamment prestigieuse, pour que ce nom qui est un grand nom soit véritablement honoré.

Ce sera fait lors de la commission de dénomination des rues, qui se réunira à la rentrée. Vous en avez vraiment mon engagement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour une explication de vote, la parole est à M. CORBIÈRE, pour le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

C'est une occasion, une fois de plus, de nous exprimer dans la continuité de ce qui avait déjà été dit.

Alors que des personnages centraux, du grand événement que constitue la Révolution française, n'ont pas de nom ni de place à Paris - je pense à Robespierre, à Marat ou d'autres -, il nous a été répondu qu'ils étaient des personnages controversés. On en vient aujourd'hui à parler, une fois de plus, d'Alexandre Soljenitsyne.

Nous ne sommes toujours pas d'accord. Pourquoi ? Certes, il y a l'écrivain Soljenitsyne qui, avec "L'archipel du goulag" a dénoncé l'ignominie du stalinisme en 1973. Mais déjà, dès les années 30, certains, qui faisaient parti de la première génération du parti bolchevik, avaient dénoncé le stalinisme.

En 1947, des intellectuels français, comme David Rousset, après avoir écrit ce livre magnifique "L'univers concentrationnaire" avait dénoncé le goulag et le stalinisme. Donc, Alexandre Soljenitsyne n'était pas le premier.

Mais au-delà de cela, Soljenitsyne, ce n'est pas que cet ouvrage, c'est aussi un homme qui, sur la fin de sa vie, ou mêmes durant les dernières vingt-cinq années de sa vie, homophobe, sexiste, antisémite, a soutenu le régime de Franco et a considéré qu'en Espagne sous Franco, c'était un pays de liberté, qui a soutenu le Chili de Pinochet et qui a déclaré et écrit que si le Chili de Pinochet n'existait pas, il faudrait l'inventer ! Qui, encore en 2006, dénonçait dans la presse la Gay Pride à Moscou ! Voilà ce personnage que vous voulez honorer !

Nous considérons, pour notre part, que cela ne doit pas être fait, et nous regrettons que nous ayons pu voter la dernière fois le fait que Soljenitsyne porte des noms de Paris. Beaucoup d'autres grandes personnalités doivent faire honneur à Paris, mais pas celui-là, s'il vous plaît !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, maintenez-vous votre vœu ou le retirez-vous ?

M. Jérôme DUBUS. - Je voudrais rapidement préciser deux choses.

D'abord, ce vœu a été voté, contrairement à celui que vous avez présenté pour Robespierre qui a été refusé.

Deuxièmement, à aucun moment nous n'avons voulu politiser cette affaire. Il ne s'agit pas de politiser cette affaire, c'est vous qui venez de le faire de manière absolument incroyable.

Troisièmement, puisque Mme HIDALGO nous a donné l'assurance qu'avant la fin de l'année nous aurons une solution, je rappelle que M. MARITON, qui est maire d'un tout petit village dans la Drôme, vient de donner le nom de Soljenitsyne à une voie.

Et Paris n'est pas capable de le faire ? C'est quand même hallucinant ! Nous avons bien enregistré votre volonté de le faire avant la fin de l'année et, dans ce cas, nous retirons notre vœu.

Malheureusement M. CORBIÈRE a, une nouvelle fois, dérapé.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. CORBIÈRE a le droit d'avoir les opinions qu'il souhaite et l'Histoire n'est jamais lisse. Et je partage, pour vous dire la vérité, une partie de ce qu'il a dit.

Il n'y a donc pas de vote, puisque le vœu est retiré. Très bien.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une rue "Jerzy Popieluszko".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 63, relatif à la dénomination d'une rue "Jerzy Popieluszko", a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - C'est encore pour faire plaisir à M. CORBIÈRE, qui d'ailleurs s'en va.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ne dites pas d'avance des choses comme cela.

M. Jérôme DUBUS. - Comment ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Il s'agit d'un prêtre et c'est un prêtre très courageux. Allez-y.

M. Jérôme DUBUS. - Oui, justement.

Il s'agit de donner, là également, une rue, une place ou une dénomination au Père Jerzy Popieluszko, qui est né en 1947, qui fut nommé vicaire de la paroisse Saint Stanislas de Varsovie en 1981, qui, avant d'être aumônier, a été aux aciéries de Uta Warsaw.

Dans son église de Varsovie, il accueillait ceux qui voulaient remonter la peur, se regrouper et se rassurer, ceux qui ne savaient plus où aller pour exprimer leur rejet et leur dégoût du régime communiste.

A l'instauration de l'état de guerre en Pologne le 13 décembre 1981, et malgré l'interdiction de réunions publiques, il organisait chaque dernier dimanche une réunion publique, une messe pour la patrie polonaise. Il y prononçait des sermons engagés, sans un mot d'improvisation, rassemblant des milliers de fidèles, bien au-delà de l'Eglise catholique.

Il fut bien évidemment l'aumônier du syndicat démocrate-chrétien Solidarnosc et très proche de Lech Walesa, principale figure de la résistance démocratique polonaise au totalitarisme soviétique.

C'est autour de cette personnalité que les principales figures de l'opposition démocratique ont célébré l'adoption de la loi d'amnistie sur les prisonniers politiques en juillet 1984. Le 19 octobre 1984, ce prêtre a été enlevé par la police politique du régime, torturé de façon terrifiante et jeté mort dans la Vistule. Les commanditaires n'ont jamais été identifiés.

Dans le monde, 73 rues, 4 ronds-points, 3 places et 21 écoles portent déjà le nom de ce martyr du communisme.

Donc, en compagnie d'Yves POZZO DI BORGO, nous demandons que le nom de Jerzy Popieluszko soit attribué à une voie parisienne.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - L'Exécutif émet un avis favorable à ce que ce nom soit évoqué dans les commissions de dénomination des rues parisiennes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce qui nous concerne, nous voterons ce vœu, même si je m'étonne un peu d'avoir entendu tout à l'heure M. DUBUS nous reprocher de politiser les vœux.

Franchement, quand je lis les considérants de ce vœu, je dois dire que s'il y a bien quelqu'un qui politise dans cette affaire, c'est vous.

Monsieur DUBUS, vous qui êtes responsable du MEDEF, si vous aviez autant de compassion pour les victimes du capitalisme que pour celles du communisme, ce pays irait mieux !

(Applaudissements).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - A ma connaissance, nous sommes une enceinte politique, donc nous faisons de la politique. C'est même souhaitable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 185).

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'attribution du nom de Bronislaw Geremek à un lieu, une rue ou une place de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 64 relatif à l'attribution du nom de Bronislaw Geremek à un lieu, une rue ou une place.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS pour le groupe Modem.

M. Jean-François MARTINS. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, et en présentant d'abord toutes mes excuses à Mme Anne HIDALGO de n'avoir pu à ce conseil présenter le nom d'une femme, j'y serai vigilant les fois suivantes.

Il y a deux ans, Bronislaw Geremek nous quittait, suite à un tragique accident de voiture. Je ferai très court. Bronislaw Geremek était un intellectuel, une universitaire polonais, spécialiste de l'histoire médiévale de Paris, où il a enseigné par ailleurs au Collège de France et à la Sorbonne.

Il était évidemment francophone et francophile. Il a rejoint dans les années 70 le mouvement ouvrier et a participé à Solidarnosc, puis fut au moment de la chute du régime soviétique l'un des promoteurs d'une approche pacifiée, qui a permis à la Pologne de gérer la transition avec équilibre et justesse, et devait lui permettre ensuite, proche de Lech Walesa qu'il était, d'assurer les premiers pourparlers pour l'intégration de la Pologne à l'Union européenne.

Ce fut à la fois un défenseur des libertés, un défenseur de l'Europe et un amoureux de Paris. Il nous semblait en tout cas légitime que le Conseil de Paris lui reconnaisse cela et attribue donc un nom de rue à cet homme politique polonais.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame HIDALGO, et d'ailleurs peut-être que quelqu'un aura un jour la bonne idée de présenter un vœu pour Anna Politkovskaïa.

Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, M. Geremek est en effet un grand démocrate, un grand européen. J'ai eu l'honneur de le rencontrer et de participer à un certain nombre de ses conférences et j'avoue que c'était un personnage vraiment impressionnant, un homme tolérant et extrêmement ouvert.

Je crois que chacun a reconnu lorsqu'il est mort dans cet accident de la route tragique combien nous avons tous perdu une figure importante. Les Polonais d'abord, mais aussi les Européens d'une façon plus générale et au démocrate. C'est un avis favorable.

Je rappelle tout de même, et cela ne concerne pas spécifiquement M. Geremek, que j'avais fait la proposition puisque nous avons beaucoup de noms encore en attente, de regarder ce que nous avons fait d'ailleurs avec les services de la Ville, quels sont les équipements publics qui pourraient aussi recueillir le nom de ces personnalités pour lesquelles nous votons ici en Conseil de Paris des vœux approuvant le fait que leur nom soit inscrit sur nos rues.

Nous n'aurons pas assez de rues, de places, et de lieux pour pouvoir répondre favorablement à tous ces vœux que nous votons en Conseil de Paris.

Je pense donc qu'il nous faut refaire ce travail de repérage des équipements publics qui peuvent porter des noms autres que le nom de la rue dans laquelle ils sont situés, pour pouvoir honorer toutes les personnes pour lesquelles nous avons voté favorablement en Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 186).

2010, DU 81 - Site "Saussure Pont Cardinet" (17e). Déclaration de projet de travaux d'investissement routier.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 81 sur lequel l'amendement n° 65 a été déposé par l'Exécutif. Cela concerne le site Saussure-Cardinet dans le 17e arrondissement, déclaration de projets de travaux d'investissements routiers.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Pour rebondir sur ce que Mme HIDALGO vient de dire, je tenais à vous informer que nous allons inaugurer, avec vous-même, Monsieur GIRARD, une bibliothèque du nom d'une femme, Colette Vivier.

Concernant la délibération qui vise à lancer les projets de travaux d'investissements routiers sur le site de Saussure, c'est une délibération importante puisqu'elle traite d'une des parties du projet urbain Clichy Batignolles, l'îlot Saussure. Je rappelle que sur les terrains Clichy Batignolles sur plus de 50 hectares, il y a trois Z.A.C. différentes, la Z.A.C. "Cardinet Chalabre" dont les travaux ont déjà commencé ; l'îlot Saussure ; et la Z.A.C. "Clichy Batignolles" qui rencontre ces temps ci de nouveaux rebondissements qui doivent d'ailleurs inquiéter sur les bancs de cette Assemblée, puisque le Tribunal administratif a annulé les délibérations de novembre 2007 qui approuvaient d'ailleurs le dossier de réalisation de cette Z.A.C.

Mais aujourd'hui, nous devons nous réjouir de l'avancement de l'îlot Saussure, avec cette partie sur les deux voies qui seront prévues en matière routière, d'une part celle réalisée par la Ville de Paris qui desservira le collège, la placette au nord du collège, le pont et la passerelle autour de la tranchée Pereire, et la voie piétonne le long de cette tranchée et d'autre part, une autre voie qui, elle, sera réalisée par la S.N.C.F. sur la rue principale parallèle au réseau ferré.

Ce sont des dossiers importants et notamment la réalisation des deux voies nouvelles qui enjambent les faisceaux S.N.C.F. est pour nous primordiale, car je vous le rappelle, au départ ce projet de création de Z.A.C. a pour objectif de réunir les deux parties du 17e, dont souvent plusieurs personnes font le distinguo. A l'heure actuelle pour nous ces deux liaisons sont primordiales pour créer le lien entre ce secteur et le futur quartier Clichy Batignolles de l'autre côté de la voie ferrée et ainsi fluidifier la circulation entre les différents quartiers de l'arrondissement.

Mais au-delà des voiries nouvelles une vigilance accrue doit être apportée sur la circulation de la rue de Saussure. C'est en effet la principale voie de dégagement vers les Maréchaux, le trafic y est déjà dense et va s'intensifier évidemment dès le début des travaux du secteur Saussure, et c'est le cas dès maintenant car c'est une déviation qu'empruntent tous les camions des premiers travaux du parking Cardinet qui passent déjà par cette voie.

Par ailleurs, je voudrais également appeler à nouveau votre attention sur l'implantation de commerces en bas d'immeubles de la rue de Saussure car ces commerces pourront être amenés à recevoir quotidiennement des livraisons, et évidemment il faudra prévoir en amont des zones de desserte suffisante pour que la circulation de la rue de Saussure qui est en sens unique ne soit pas davantage gênée.

Pour rebondir sur la discussion précédente puisque nous avons là deux nouvelles voies qui seront réalisées, je pense qu'avec Mme HIDALGO et la Ville de Paris nous pourrions trouver là aussi des noms de femmes pour les dénommer.

Je rappellerai également à cette occasion (puisque la délibération très complète fait l'état de l'avancement des travaux de cette Z.A.C. et rappelle d'ailleurs l'enquête publique), notre souhait de voir repenser tout en reconnaissant la difficulté de l'exercice, le devenir de l'école relais Saussure. On a bien vu lors de l'enquête publique qu'il y avait un souhait de maintien, si ce n'est pas sous forme d'école, peut-être de halte garderie, et j'espère que l'on pourra avoir ensemble une discussion posée, en tout cas réfléchie sur ce sujet.

Enfin, je voudrais revenir sur les questions de desserte de transport en commun. Vous le savez, nous nous étions battus particulièrement au niveau de la majorité municipale du 17e pour que, dans le cadre de la concertation sur le prolongement de Météor, la ligne 14, un arrêt soit prévu à Cardinet. Nous avons été entendus par le S.T.I.F. et nous nous en réjouissons. Néanmoins, nous devons tous aller dans le même sens, rappeler cette nécessité à l'heure actuelle au moment où le S.T.I.F. va délibérer sur le sujet.

Je me réjouis également du prolongement du T3 sur la Porte d'Asnières, alternative importante que nous devons prendre en compte pour désenclaver le secteur Pereire Saussure.

Permettez moi de revenir sur les questions de circulation. J'ai oublié de préciser que l'étude d'impact réalisée et mentionnée dans la délibération, fait état du trafic supplémentaire sur la rue de Saussure avant l'installation prévue du T.G.I., donnée qu'il faut aussi avoir à l'esprit.

J'en profite pour vous dire combien nous nous réjouissons de cette délibération et vous dire dès maintenant que nous voterons l'amendement de l'Exécutif concernant les voies et pistes cyclables sur ce secteur, amendement présenté à l'issue de cette délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Je me réjouis très sincèrement que Mme KUSTER se réjouisse de cette délibération, et de l'amendement qui adapte ce secteur au plan vélo.

Oui les deux liaisons que nous avons prévues sont primordiales, c'est d'ailleurs pour cela que nous les avons prévues, cela fait partie de la vision urbaine qui a été travaillée dès le début sur ce secteur. C'est vrai que c'est extrêmement important que l'on puisse relier les différents quartiers. C'est d'ailleurs toujours dans ce sens que l'on travaille sur les nouveaux quartiers qui émergent dans Paris. On essaie toujours, même si c'est compliqué, même s'il faut franchir des ouvrages comme par exemple les voies S.N.C.F., de relier les quartiers entre eux pour éviter des quartiers enclavés ou dans lesquels on est obligé de faire des détours pour en sortir et relier d'autres parties de l'arrondissement. Cela va bien dans ce sens. Je me réjouis de votre soutien.

En ce qui concerne la circulation, oui c'est bien sûr un sujet sur lequel nous sommes tous attentifs et vigilants, et c'est pourquoi avec Annick LEPETIT nous sommes vraiment, et elle en première ligne, en train de travailler sur cette question de l'accroissement de l'offre de transport en commun sur ce secteur. Dans le cadre d'une étude conduite par le S.T.I.F., il est étudié actuellement un arrêt de la ligne 14 à Cardinet plutôt qu'à Rome ; le S.T.I.F. étudie les différentes hypothèses et nous trancherons le moment venu sur la base d'éléments objectifs.

Par ailleurs, la Région a d'ores et déjà retenu l'idée de l'extension de la ligne 14 dans son plan de mobilisation pour les transports.

Nous attendons encore la réaction et l'avis de l'État qui n'a pas encore donné d'éléments d'approbation sur ce sujet, mais nous savons, pour en avoir discuté avec les représentants de l'État, qu'ils sont effectivement eux-mêmes extrêmement concernés par le fait qu'il faut accroître l'offre de transport en commun sur ce nouveau quartier.

La question de la prolongation du tramway comme de la ligne 14 sont des éléments sur lesquels j'espère que nous arriverons, en partenariat avec l'État, à faire bouger l'offre actuelle de transport pour le confort des futurs habitants et usagers de ce quartier des Batignolles.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc d'abord aux voix l'amendement n° 65.

Madame KUSTER, une explication de vote ? J'avais cru comprendre que vous étiez pour.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Oui, nous sommes pour.

C'est pour bien rectifier et qu'on soit bien d'accord sur les bancs de cette Assemblée, cela n'avait échappé à personne mais cela va mieux en le disant, que sur l'arrêt Cardinet, nous sommes les seuls, la majorité du 17e, à nous être battus pour que le S.T.I.F. le prenne en compte.

Je suis heureuse de voir maintenant que ce projet fait l'unanimité. Quand on parle d'un éco-quartier, il faut en effet une desserte en transport en commun.

A l'époque, cela n'avait pas été défendu et je suis heureuse d'avoir été entendue.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Madame KUSTER, vous ne vous grandissez pas en disant cela.

On a tous un souci d'intérêt général, pour nous c'est de faire en sorte qu'il y ait une meilleure desserte dans ce quartier. Ne dites pas de telles choses, Annick LEPETIT a obtenu du S.T.I.F. que ce soit mis à l'étude.

Vous êtes d'accord sur ce sujet toutes les deux, c'est formidable, réjouissons-nous de cela plutôt que d'essayer de tirer la couverture à soi.

Madame KUSTER, vous cherchez à polémiquer systématiquement sur ce dossier pour dire que c'est vous et rien que vous qui avez pensé à tout. On est bien plus intelligent à plusieurs, c'est ce que je vous prouve, notamment avec Annick LEPETIT qui se bat d'arrache-pied sur ces dossiers de transport, également du 17e arrondissement, et tant mieux si vos efforts conjugués font que cela avance.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous savez bien que c'est moi seul qui ai défendu Cardinet devant Jean-Paul HUCHON. C'est grâce à moi que vous avez obtenu Cardinet. Vous le savez, avouez-le.

Vous vous êtes exprimées des deux côtés, reconnaissez que sans moi vous ne feriez rien !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 81 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité, grâce à moi également ! Je vous remercie et je vous quitte. (2010, DU 81).

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Poursuivons. Malgré le départ de Christophe GIRARD, nous allons essayer d'être utile !

2010, DU 101 - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine (1er) : Bilan de la concertation préalable. Approbation après enquête publique du projet de Plan local d'urbanisme de Paris.

Vœu relatif à l'ouverture de la "Maison du Projet" présentant la maquette architecturale de la nouvelle Samaritaine, déposé par M. LEGARET, Mmes BERTHOUT et DAGOMA.

Vœu relatif au maintien du nom de Samaritaine (CI).

Vœu relatif à des mesures préventives à la maîtrise d'ouvrage du projet Samaritaine (UMPPA).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DU 101 sur lequel les vœux n^{os} 66, 67 et 68 ont été déposés.

Le premier l'a été par M. LEGARET, Mme BERTHOUT et Mme DAGOMA, le 67 par le groupe Centre et Indépendants, le 68 par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à Jacques BOUTAULT qui dispose d'un temps de parole maximum de cinq minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Il nous est demandé par cette délibération d'approuver la révision du P.L.U. sur le site de la Samaritaine.

L'enquête publique a tenté sans y parvenir de démontrer l'intérêt général de cette révision. Effectivement, en quoi la création de bureaux supplémentaires relève-t-elle de l'intérêt général ?

En quoi la révision des hauteurs relève-t-elle de l'intérêt général ?

Ce sont chaque jour plus d'un million de Franciliens qui viennent travailler à Paris. Alors même qu'il devient de plus en plus difficile de s'y loger, l'urgence sur notre microterritoire de Paris "intra muros" n'est pas de concentrer une part toujours plus importante des bureaux de l'agglomération.

Non, l'urgence, ce sont de nouveaux logements et pas de nouveaux bureaux, d'autant que le marché de l'immobilier de bureaux est en chute libre. Depuis le début de la crise, ce sont 750.000 mètres carrés de bureaux vides qui ne trouvent pas preneurs dans la Capitale, l'équivalent de huit Tours Montparnasse.

Nous pensons qu'il ne faut pas en rajouter.

Bien sûr, le projet de restructuration de la Samaritaine comporte une part de logements, ce dont nous nous réjouissons, et c'est sans doute au nom de ces 10 % de logements que vous voudrez justifier l'opération.

Mais alors qu'ils représentent moins du 10^{ème} du total des surfaces, nous ne pouvons, comme une espèce de contrepartie, accepter l'accroissement des hauteurs des bâtiments.

En effet, l'îlot 2 qui se situe dans l'étroite rue Baillet doit être surélevé, privant ainsi de lumière les riverains. L'îlot de la rue de Rivoli sera entièrement démoli et reconstruit, surélevé de trois étages, soit de plus de 10 mètres ou un tiers de la surface actuelle.

Si cette révision était votée, il y a fort à redouter un effet jurisprudence qui conduirait à l'alignement progressif des immeubles de la rue de Rivoli à 31 mètres contre les 25 mètres maximum actuellement autorisés par le P.L.U.

Cette logique de bourrage de parcelles, de rentabilisation maximale du territoire est à l'opposé de l'urbanisme de dentelle respectueux du tissu existant défendu par les écologistes.

Pour toutes ces raisons, vous l'avez compris, le groupe Vert ne votera pas cette délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je donne la parole à Seybah DAGOMA pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Seybah DAGOMA, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dès l'annonce survenue en 2005 de la fermeture au public du site de la Samaritaine, la Ville de Paris s'est engagée à ce que la revitalisation de ce lieu exceptionnel situé en plein cœur de la Capitale puisse être mise en œuvre.

Comme en témoigne le contenu du programme de renouvellement urbain de ce site historique, nous pouvons dire sans réserve que ce projet est un grand projet pour l'ensemble des Parisiens et des Franciliens.

La révision du P.L.U. permettra de le réaliser.

Au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je me réjouis de la concrétisation de ce projet. Je salue la concertation exemplaire menée avec le syndicat de salariés, le groupe L.V.M.H., la Ville, la mairie du 1^{er} arrondissement ainsi que la Préfecture de police.

Je souligne également qu'il a recueilli un avis favorable à l'unanimité du Conseil du 1^{er} arrondissement et d'ailleurs nous poursuivons dans cette logique constructive, puisque nous proposerons un vœu aujourd'hui.

Comme il a été rappelé, l'opération porte sur la création d'un pôle commercial de 67.000 mètres carrés avec une surface alimentaire de proximité, une crèche de 60 berceaux accessibles aux habitants du 1^{er} arrondissement, un pôle d'activité comprenant un hôtel et 7.000 mètres carrés de logements sociaux.

À cet égard, je remercie vivement l'ensemble des élus ayant participé aux comités de site et en particulier Anne HIDALGO et Lyne COHEN-SOLAL pour leur ténacité.

En effet, la proportion de logements a été multipliée par trois par rapport aux propositions initiales de L.V.M.H. en octobre 2008.

Le Maire du 1^{er} arrondissement ne me contredira pas, nous sommes extrêmement impatients au regard du déficit de logements sociaux dans notre arrondissement.

Au total, 2.200 emplois seront créés. Je me réjouis qu'il ait déjà été acté qu'une place importante serait réservée à l'insertion des publics les plus en difficulté.

Je me tiens à la disposition de la direction de la Samaritaine pour la mise en relation avec les structures d'insertion par l'activité économique.

Enfin, comme vous le savez, les travaux préparatoires intérieurs ont débuté alors que ceux de l'extérieur commenceront en 2011 pour une ouverture en 2013.

Le public saura, j'en suis certaine, mesurer la portée économique, sociale et patrimoniale de cette réhabilitation pour le profit de tous.

Je vous remercie de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le devenir du site de la Samaritaine qui a fermé ses portes le 15 juin 2005 fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de notre Municipalité.

Le combat mené avec la plus grande détermination par les salariés du groupe à l'annonce de la fermeture a marqué les mémoires.

La Samaritaine tient une place importante dans l'histoire de Paris, lieu d'activité commerciale auquel sont fortement attachés les Parisiennes et les Parisiens, ces bâtiments Art nouveau et Art déco présentent une valeur artistique d'exception.

La Samaritaine est également un lieu de l'identité populaire, ce qui est assez atypique pour un grand magasin.

Ce patrimoine doit à présent se transformer et il nous semble important que notre Conseil continue de délibérer sur les modalités de cette transformation, sur le partage en différentes activités de ces 67.000 mètres carrés en plein cœur de Paris.

J'exprimerais tout d'abord ma satisfaction devant la procédure de concertation et l'enquête publique qui a permis de prendre en compte l'avis des Parisiens et s'est conclue le 30 avril dernier par un avis favorable.

En ce qui concerne le contenu de l'opération, nous approuvons la destination de 24.000 mètres carrés à des activités commerciales, notamment alimentaires. Celles-ci contribueront à diversifier l'offre de services commerciaux du quartier ; cet équipement contribuera à préserver le caractère de mixité sociale du site de La Samaritaine, ce qui n'est pas toujours le cas des autres grands magasins.

Nous sommes également satisfaits du volet logement et équipements publics du projet, qui réserve 7.000 mètres carrés à la production de logements sociaux et 1.000 mètres carrés pour la mise à disposition de 60 berceaux.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est bien entendu très attaché à ce que les arrondissements les plus déficitaires en logements sociaux et très sociaux combulent au plus vite leur retard. C'était d'ailleurs le sens d'un amendement que nous avons fait adopter lors de la séance de juillet 2009, visant à ce qu'il y ait des logements très sociaux sur ce site. En l'occurrence, le 1er arrondissement ne compte que 513 logements sociaux, soit 5 % de ses résidences principales. Ce projet permettra d'augmenter son parc social de 20 %. C'est un progrès qui doit nécessairement se poursuivre dans le 1er mais aussi et bien sûr dans tous les arrondissements déficitaires en logement social que je ne citerai pas parce que nous les connaissons tous trop bien.

Enfin, il semble que la direction de La Samaritaine ait pris des engagements concernant l'accès et l'ouverture au public de la terrasse panoramique du site, ce à quoi nous sommes également favorables.

Vous l'aurez compris, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se félicite des avancées du projet de révision simplifiée du P.L.U. concernant La Samaritaine : nous voterons donc cette délibération.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Les élus U.M.P.P.A. voteront bien entendu cette délibération, et je ne dirai qu'un mot : enfin !

Enfin, ce projet prend tournure, et il va mettre un terme à des années d'inactivité. C'est une étape de procédure ; il a fallu faire cette révision simplifiée du P.L.U. pour un certain nombre de raisons techniques, d'abord parce qu'il convenait de rectifier une erreur matérielle : l'étoile noire qui avait été disposée par erreur sur le magasin 4, qui n'a jamais bénéficié d'aucune protection d'aucune nature est incontestablement une erreur qui sera rectifiée.

Par ailleurs, il y a une question qui concerne les visibilitées sur les lignes supérieures du magasin de La Samaritaine et je regrette, je le dis vraiment très simplement à Jacques BOUTAULT, je regrette que l'on fasse des erreurs d'interprétation. Il ne s'agit en aucun cas de densifier ces deux parcelles ; il s'agit au contraire de les "dédensifier", puisque je rappelle que sur les 80.000 mètres carrés d'origine constitués par les magasins 2 et 4, 14.000 mètres carrés seront démolis et vont être dédensifiés puisqu'il restera in fine environ 67.000 mètres carrés de plancher S.H.O.N.

Je pense donc qu'on ne peut pas dire que cette révision partielle du P.L.U. a pour objet d'autoriser une densification de ces deux parcelles. Non, ce n'est pas exact. Vous avez 38 mètres de point culminant, c'est l'état de fait du côté de la Seine, c'est le magasin Jourdain ; vous avez 34 mètres au maximum sur des aspérités du côté de la rue de Rivoli.

Il s'agit en réalité de lisser les lignes supérieures du magasin de La Samaritaine, notamment du magasin 2, qui sont des lignes très chahutées, et de leur donner plus de cohérence. Voilà pour l'essentiel.

Je ne peux que me déclarer très satisfait que dans ce projet, on intègre le maintien d'une forte identité commerciale du site avec près de 24.000 mètres carrés de commerces incluant notamment la promesse de réouverture de commerces alimentaires pour les riverains, que l'on intègre la création dans le programme présenté de 7.000 mètres carrés de logements sociaux. À l'échelle du 1er arrondissement, c'est considérable : cela représente environ 100 logements sociaux qui s'ajouteront aux 515 existants, vous voyez que c'est une augmentation très sensible.

Une crèche de 60 berceaux, c'est important pour le 1er arrondissement.

La réalisation de cet hôtel.

Et puis, la réaffectation des étages de la partie des bâtiments classés au titre des Monuments historiques, qui sont en réalité totalement inadaptés aux normes obligatoires pour des activités commerciales, ces mètres carrés seront reconvertis en bureau.

Je pense qu'après des années d'immobilité de la part du groupe LVMH, et d'impatience de la part des riverains et des élus, il est fort heureux que l'on aboutisse à ce projet.

Lors de la commission d'enquête, le commissaire-enquêteur a fait six recommandations qui me paraissent être de bons sens et auxquelles on ne peut également que souscrire.

Voilà : j'en viens aux deux vœux, à moins que vous me redonniez la parole tout à l'heure pour les présenter.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Oui, présentez les vœux.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je les présenterai très succinctement puisqu'ils se suffisent à eux-mêmes.

Le vœu n° 66, que nous avons effectivement cosigné avec Florence BERTHOUT et Seybah DAGOMA - cela se passe comme cela dans le 1er arrondissement - vise à renforcer la recommandation n° 4 de la commission d'enquête et à demander au groupe LVMH l'ouverture sans délai de la maison du projet, en présentant la maquette architecturale de la nouvelle Samaritaine.

Quant au vœu 68, il s'agit de prendre des mesures préventives pour protéger les riverains de la rue Baillet, l'école élémentaire de la rue de l'Arbre-Sec et la crèche municipale.

Je sais que quelques modifications de détail nous ont été proposées par le cabinet d'Anne HIDALGO. Bien entendu, je suis absolument d'accord sur ces modifications, de façon à ce que le vœu amendé puisse être, comme nous le souhaitons, adopté à l'unanimité, je l'espère.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Florence BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT. - Mes collègues viennent de le rappeler : La Samaritaine est une vaste opération qui porte sur une S.H.O.N. de quelques 67.000 mètres carrés, et qui doit permettre de revitaliser un site exceptionnel situé en plein coeur de Paris en apportant de nouveaux services.

Ces nouveaux services, on l'a dit, c'est un pôle commercial avec une surface de commerces alimentaires qui sera la première activité, des logements sociaux ; on ne pouvait pas jusqu'à présent faire plus de logements sociaux dans le 1er arrondissement parce que la majorité du patrimoine est classée, je le rappelle.

Un hôtel, une crèche de 60 berceaux, et j'espère, comme première adjointe chargée notamment de la petite enfance, qu'une grande partie de ces berceaux pourra être affectée aux enfants des parents du 1er arrondissement.

Cette restructuration ne peut pas s'exonérer d'enjeux patrimoniaux, Jean-François LEGARET y a fait allusion, que ce soit le bâti qui est en partie inscrit au titre des Monuments historiques ou que ce soit les règlements de sécurité incendie.

Au regard de ce délicat équilibre, même si le projet de révision du P.L.U. a des imperfections, Monsieur BOUTAULT, moi, je considère, comme d'ailleurs le commissaire-enquêteur, qu'il répond globalement à la notion d'intérêt général et aux enjeux socio-économiques.

J'aurais quelques réserves, c'est vrai, mais ce n'est pas le moment d'en débattre, sur les enjeux environnementaux.

La révision simplifiée du P.L.U. - on l'oublie souvent - définit seulement les limites dans lesquelles une construction doit s'inscrire. Elle ne fixe pas l'architecture du projet de restructuration du site. Et les réponses quant à la volumétrie des constructions, les incidences sur les bâtiments de logements, en particulier rue Baillet, puisque les copropriétaires et les propriétaires des 8, 8 bis et 10, rue Baillet sont extrêmement inquiets, ces réponses devront être apportées au moment de l'instruction des permis de démolir et de construire.

Vous rappelez d'ailleurs dans la délibération, Madame le Maire, que le permis de construire en particulier devra faire l'objet d'une enquête Bouchardeau, conformément au Code de l'environnement.

La logique de cette procédure nous conduit, les élus, comme les riverains, et c'est ce qui explique pour partie le fait qu'on ait déposé des vœux cosignés, à être particulièrement vigilants sur les conditions de réalisation du projet.

Je rappelle d'ailleurs, Mme DAGOMA en parlait à l'instant, que c'est un des points forts qui avait été mis en avant par les riverains lors de la réunion de concertation de décembre 2009.

Pour poursuivre ces échéances et ce dialogue qui ont été engagés au moment du lancement de la procédure de révision du P.L.U., il y a deux choses qui sont importantes.

C'est effectivement la maison du site, qui est proposée par le commissaire-enquêteur pour informer les riverains et les Parisiens du projet. J'ai compris que La Samaritaine était d'accord.

C'est aussi un complément à ce dispositif, en autorisant ou en faisant en sorte que le Maire de Paris puisse imposer des mesures préventives à la maîtrise d'ouvrage. C'est absolument essentiel pour garantir la sécurité et les biens des riverains. Le maire du 1er arrondissement le rappelait à l'instant. Il y a en périphérie une école élémentaire de 400 élèves, une crèche de 46 berceaux, et une vingtaine de propriétaires et co-propriétaires rue Baillet.

Ces mesures préventives pourront viser par exemple à limiter la pollution atmosphérique. Je renvoie d'ailleurs l'Exécutif à l'exemple du chantier Hammerson rue Cambon qui avait permis de prendre d'importantes mesures préventives en matière de lutte contre la pollution atmosphérique et les nuisances sonores. Cela pourra également concerner les mesures visant à améliorer les questions d'éclairage du logement. Je rappelle que ce n'est pas pour rien que le commissaire-enquêteur a proposé de réduire l'épannelage du projet sur les constructions environnantes, donc c'est un vrai sujet.

Ces mesures préventives pourront également viser la circulation.

Je comprends que l'Exécutif parisien, en amendant les vœux est d'accord sur le fond et je m'en réjouis.

J'invite, bien sûr, nos collègues sur tous les bancs à voter ces vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame SACHS, allez-y, vous avez 3 minutes pour présenter le vœu n° 67, puisqu'il s'agit d'un vœu rattaché.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en juillet dernier, nous nous étions félicités qu'un accord ait été trouvé pour redonner un avenir à la Samaritaine et avons exprimé un avis favorable à la procédure de révision simplifiée du P.L.U. exigée par le projet de restructuration.

Le projet porté par le groupe L.V.M.H. nous semblait proche du quotidien des Parisiens, respectueux des enjeux patrimoniaux, une vraie respiration pour le 1er arrondissement et l'occasion peut-être de repenser plus globalement la rue de Rivoli.

Aujourd'hui, il s'agit de prendre acte des adaptations réglementaires obligatoires après enquête publique. Le commissaire-enquêteur y apporte un avis favorable, assorti d'une seule réserve levée, correspondant à des erreurs matérielles, mais sans en bouleverser les grandes lignes, ou préconisant plus de concertation ou une meilleure lisibilité dans la présentation du dossier.

Rien qui ne nous oblige donc à revoir notre position.

Ce qui retient néanmoins notre attention et motive notre vœu est une information parue dans Les Échos du 17 juin, selon laquelle L.V.M.H. envisagerait la possibilité de débaptiser le complexe immobilier une fois rénové.

Or, cette hypothèse d'un éventuel changement de nom est en contradiction avec les assurances données par le Directeur général de la Samaritaine en réunion publique qui affirmait que le nom "la Samaritaine" caractériserait toujours le site à sa réouverture.

Y renoncer serait pour nous une erreur.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous demandons de peser de tout votre poids politique pour convaincre L.V.M.H. de pérenniser le nom "la Samaritaine", une référence dans l'histoire des grands magasins parisiens, symbole d'un bazar moderne depuis le XIXe siècle, qui affirmait sa vocation à attirer et retenir les passants, un parfum de Bonheur des Dames auquel nous restons attachés.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci bien.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants et confirmer la position de l'Exécutif sur les trois vœux présentés, je donne la parole à Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, merci à mes collègues, notamment à ceux qui ont soutenu ce projet. Ils sont nombreux sur les différents bancs de cette Assemblée.

Oui, je me souviens, comme vous, des réunions que nous avons eues ensemble au moment de la fermeture du site, du traumatisme des salariés, du traumatisme des riverains, de la difficulté pour ce quartier à voir partir un pan entier de son activité et des risques que cela faisait prendre à ce cœur de Paris que de se voir ainsi vidé d'une grande partie de son activité.

Nous avons beaucoup travaillé, Lyne COHEN-SOLAL notamment et le maire du 1er arrondissement et Seybah DAGOMA également ont été très impliqués dans les comités de site qui se sont réunis. Je crois que, ensemble, nous avons porté l'intérêt général.

Je voudrais aussi remercier le président du groupe Communiste qui a pris part à différentes discussions.

Oui, nous avons porté un projet d'intérêt général et c'est un projet d'intérêt général qui a justifié la modification du P.L.U. que nous avons proposé et qui a conduit le commissaire-enquêteur à émettre un avis favorable, avec un certain nombre de recommandations, mais favorable parce que justement nous étions dans cette recherche d'intérêt général.

C'est vrai que ce n'était pas simple, ce n'était absolument pas facile dans ce secteur de déboucher sur un tel projet d'intérêt général. Je crois que nous l'avons fait. La création de 24.000 mètres carrés de commerces est un élément important qui va générer de l'emploi. Je pense que, par les temps qui courent, avoir des entreprises qui créent de l'emploi dans Paris, c'est quelque chose d'important pour nous tous et surtout pour ceux qui sont à la recherche d'emploi.

La création de 7.000 mètres carrés de logements sociaux - cela a été rappelé par les uns et les autres -, ce n'était pas du tout le dimensionnement initial proposé. Je crois que nous arrivons à un nombre de logements sociaux tout à fait significatif dans le cœur de Paris et le 1er arrondissement sans oublier la crèche également qui est un sujet important.

J'ai entendu mon collègue Jacques BOUTAULT dire que nous allions en profiter pour faire une élévation des hauteurs. Là-dessus, je remercie vraiment Jean-François LEGARET d'avoir dit que c'est une erreur totale d'interprétation. On n'est pas dans une densification et une élévation des hauteurs, vous le savez très bien. Nous sommes sur un site extrêmement protégé, et tant mieux ! L'architecte des Bâtiments de France est présent à chaque étape de ce dossier et c'est très bien puisque nous avons là un patrimoine prestigieux. Mais il s'agit, au contraire, plutôt de régulariser et de permettre un lissage des hauteurs parce qu'il y a beaucoup d'éléments, notamment je pense aux alignements... enfin, au bâtiment Sauvage qui est quai du Louvre et la rue de Rivoli, qui sont au-delà des 25 mètres que vous évoquez.

Il ne s'agit donc absolument pas de construire pour élever. J'ai entendu cela dans la bouche d'un certain nombre d'associations pendant notamment l'enquête publique. Il n'en est rien. D'ailleurs, si cela avait été le cas, je pense que nous n'aurions pas été suivis et nous n'aurions pas eu un avis favorable du commissaire-enquêteur.

Pour ce qui est du commissaire-enquêteur, il nous a fait six recommandations. Effectivement, l'objet de cette délibération, c'est d'apporter des réponses à ces recommandations qui sont faites.

Je voudrais vraiment remercier celles et ceux qui, dans ce dossier difficile et vraiment compliqué et qui auraient pu, c'est vrai, dériver vers une exploitation politicienne des uns et des autres, je remercie vraiment l'ensemble des élus de tous bords qui ont su ensemble porter l'intérêt général et donner une chance nouvelle et une très, très belle chance à cette Samaritaine.

Sur les vœux qui sont proposés, je vais rapidement vous dire notre avis.

D'ailleurs, avis favorable.

Bien sûr, favorable au vœu commun de Seybah DAGOMA et du maire du 1er arrondissement concernant la Maison du projet. Je crois que c'est une très bonne idée. Elle avait été reprise par le commissaire-enquêteur et c'est un avis favorable que je donnerai à cela.

Le vœu de M. DUBUS et de Mme TACHÈNE, qu'elle vient d'évoquer, nous n'avons pas eu d'inquiétude quant au fait que le nom Samaritaine serait oublié. Vous avez peut-être lu cela, effectivement, dans un article des Échos, mais vraiment, les engagements que nous avons reçus témoignent bien que le nom Samaritaine est une marque importante, mais je donne un avis favorable, pour qu'on soit tous d'accord sur ce point-là, au vœu que vous avez présenté.

Sur les mesures préventives liées à la mise en œuvre du projet de la Samaritaine, je vous propose la reformulation suivante, je la lis pour que cela se fasse dans la transparence : "La Ville de Paris s'assure que la maîtrise d'ouvrage, en lien avec la Préfecture de police, prenne bien les mesures préventives pour la conduite du chantier. Et plus particulièrement que la sécurité et les biens des riverains fassent l'objet de mesures précises qui seront présentées aux élus du 1er arrondissement, voire plus largement, si besoin est."

Si vous êtes d'accord avec cet amendement oral, je suis, bien sûr, favorable également à votre vœu.

Je crois que j'ai fait le tour des vœux.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci infiniment.

Je crois qu'il y a un aval de M. LEGARET et de Mme BERTHOUT sur la modification sur le vœu n° 68.

Nous passons aux opérations de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 187).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 188).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 dans une version légèrement modifiée.

Qui est pour ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Le vœu amendé est adopté. (2010, V. 189).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 101.

Qui est pour ?

Pas d'avis contraires ?

Pas d'abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2010, DU 101). Je vous remercie.

Il y avait une abstention, pardon, du groupe "Les Verts" sur le projet de délibération.

Merci.

2010, DLH 41 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris à Pax Progrès Pallas pour les emprunts PLA-I et PEP à contracter en vue du financement du programme de restructuration du foyer de travailleurs migrants Tolbiac comportant l'aménagement d'une résidence sociale de 225 logements PLA-I, 80 rue de Tolbiac (13e) et avenant au bail emphytéotique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 41, sur lequel Jean-Yves MANO, il y a un amendement technique n° 69 de l'Exécutif.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - C'est simplement un amendement rédactionnel concernant un bailleur social.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, cet amendement avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 69 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DLH 41).

2010, DLH 87 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'ensemble immobilier, 1-1 bis - 3 rue Ramponeau (20e). Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet DLH 87 sur lequel les amendements nos 70 et 71 ont été déposés par le groupe "Les Verts".

Je propose à Fabienne GIBOUDEAUX de les présenter.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je ferai une seule intervention pour présenter ces deux amendements qui portent sur la même délibération et sur le même groupe immobilier situé 1 bis et 3, rue Ramponeau dans le 20e arrondissement.

C'est une délibération que le groupe "Les Verts" votera avec satisfaction, car nous l'attendons depuis longtemps. Dans le cadre du plan d'aménagement du Bas-Belleville entrepris depuis une dizaine d'années, qui a permis à ce quartier d'avoir un plan de réhabilitation ambitieux, tant pour l'école rue Ramponeau que pour tous les bâtiments et logements qui ont permis aux habitants du quartier de rester sur place, sans oublier la qualité de cette réhabilitation dont on peut se réjouir, il restait cet ensemble immobilier qui n'avait pas été traité et qui est pourtant emblématique du 20e arrondissement.

C'est le seul ensemble immobilier du XVIIIe siècle dans ce secteur. Je rappelle que la plupart des bâtiments dans le quartier du Bas-Belleville sont des bâtiments faubouriens du XIXe siècle avec des constructions à la fois plus fragiles et plus modestes et là nous avons un bâtiment qui même s'il est en très mauvais état aujourd'hui dû au manque d'entretien et de destination a tout de même été construit sur des caves voûtées, ce qui lui permet encore de tenir debout et de bénéficier d'un projet de réhabilitation.

C'est un bâtiment emblématique aussi car il se situe à l'entrée du Bas-Belleville et donc à l'angle du boulevard de Belleville et de la rue Ramponeau. Il y avait autrefois une boule qui était suspendue à cet angle de rue, qui était vraiment un point de repère et de rencontre pour pas mal d'habitants, à laquelle ils étaient très attachés.

Pour toutes ces raisons, il y a eu une mobilisation importante du 20e arrondissement, des élus qui tiennent beaucoup à ce patrimoine. Ils avaient d'ailleurs soutenu une demande de classement en PVP sur cet ensemble immobilier, parallèlement à une mobilisation des habitants du quartier pour faire en sorte qu'il y ait un vrai projet et un projet de réhabilitation sur ce bâtiment.

Aujourd'hui, il est proposé de conclure un bail emphytéotique avec la R.I.V.P., ce dont nous nous réjouissons, et il semblait important de préciser dans cette délibération deux points. Le premier porte sur les rez-de-chaussée. Il avait aussi été demandé dans le plan local d'urbanisme que soient maintenues les activités commerciales dans ce quartier, et donc un travail assez fin avait été réalisé avec le conseil du quartier et la mairie du 20e pour que les commerces à la fois sur le boulevard de Belleville et aussi dans les rues adjacentes soient préservés. Il me semblait important de rappeler que ce programme de réhabilitation comprend aussi ce maintien des activités commerciales qui participent beaucoup à l'animation de ce quartier.

Le deuxième amendement porte sur le choix et la qualité de ces commerces. On a vu trop souvent dans le quartier des commerces qui ont été installés surtout les 5 et 10 dernières années, qui ne participent pas à l'amélioration de l'image de ce quartier. On a vu beaucoup de magasins de bazar, de boutiques de téléphone, qui ne correspondent pas toujours aux besoins du quartier et surtout ne donnent pas une très bonne image à ce quartier.

C'est pourquoi les habitants et la mairie du 20e sont très sensibles et souhaitent qu'une concertation soit engagée avec la R.I.V.P. dans le cadre des prix liés à l'activité commerciale. Nous ne le contestons pas et nous comprenons tout à fait le souci de la R.I.V.P. d'équilibrer son opération, nous souhaitons que le choix des commerces se fasse en concertation avec la mairie d'arrondissement, les associations, le conseil de quartier, les acteurs locaux.

Je rappelle qu'il y a aussi des associations de commerçants qui sont très mobilisées et souhaitent donc être consultées. La concertation d'ailleurs a déjà été engagée, deux ou trois réunions ont déjà eu lieu à la mairie du 20e. Je pense que dans la tradition de ce qui se fait dans le 20e on pourra continuer cette concertation et que cela doit être réaffirmé dans cette délibération.

Voilà l'objet de mes deux amendements.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO qui présente un vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Effectivement, c'est une adresse symbolique compte tenu du large développement que Mme GIBOUDEAUX vient de faire, qui nous permettra toutefois de ne construire que quelques logements sociaux et un commerce prévu d'ailleurs depuis l'origine.

Certes, c'est un immeuble extrêmement ancien mais qui était totalement délabré et à l'abandon, qui a fait l'objet d'un arrêté de péril de la Préfecture de police au regard de sa dangerosité. Après analyse, nous avons envisagé divers projets.

La R.I.V.P. a élaboré un projet avec des logements sociaux et une partie commerciale. J'entends évidemment les élus du 20e expliquer qu'il faut absolument se concerter avec l'ensemble des habitants de ce quartier sur quels commerces il faudra choisir pour permettre la diversité commerciale liée à l'évolution de ce quartier.

Tout ceci est fort acceptable. Je voudrais simplement alerter Mme GIBOUDEAUX et les élus du 20e sur la nécessité de trouver un équilibre économique à cette opération. Nous sommes engagés dans une réhabilitation extrêmement lourde sur le plan financier, je tiens à le dire, au nom de la conservation du patrimoine c'est important, mais en même temps il faut avoir le sens des réalités économiques.

C'est pourquoi je proposerai un vœu substitutif à ce que vous avez proposé, précisant que bien évidemment une négociation-concertation aura lieu, mais que cette dernière devra intégrer la nécessité d'atteindre un équilibre économique sur la partie commerciale du projet. Je ne doute pas que vous trouverez les commerces en adéquation avec cet impératif, c'est pourquoi je vous soumets l'idée de substituer le vœu de l'Exécutif à l'amendement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX, vous retirez le n° 71 au profit du n° 71 bis ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je suis d'accord avec la proposition de M. Jean-Yves MANO.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 70 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 70 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de substitution déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 190).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 87 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DLH 87).

L'ensemble est donc adopté à l'unanimité.

2010, DLH 101 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2009 de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.

2010, DLH 102 Création d'une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de situations d'habitat indigne situées dans les 2e, 10e, 11e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e. Conclusion avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 101 sur lequel Gauthier CARON-THIBAUT s'est inscrit.

Vous avez la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le début de la première mandature, la lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne constitue une des priorités de la Ville de Paris.

En effet, dans cette perspective, dès 2001 nous avons engagé le traitement de 1.030 immeubles parisiens, 136 seulement l'ayant été lors de la mandature 1995-2001.

De plus, un programme d'intérêt général d'éradication de l'habitat insalubre a été mis en place en 2003. Il a défini les différents axes de la politique d'intervention de la Ville de Paris sur ce sujet, qui mêle soutien aux opérations de réhabilitation privées d'immeubles insalubres, mise en œuvre de moyens coercitifs comme la police de l'insalubrité et du péril en direction des copropriétaires inertes, voire appropriation publique éventuellement par voie d'expropriation des immeubles les plus dégradés.

Ce sont ainsi plus de 200 millions d'euros que la Ville de Paris a engagés durant la précédente mandature pour que, aujourd'hui, plus de 80 % de ces immeubles soient sortis d'insalubrité ou engagés dans un processus de sortie, tout en relogant 19.000 personnes menacées par les conditions de leur immeuble.

Cette opération s'est avérée particulièrement complexe à cause d'une réglementation très lourde dans laquelle les pouvoirs des communes sont malheureusement limités.

À cet égard, il est regrettable que l'actuelle majorité parlementaire n'ait pas posé, voire parfois rejeté, les évolutions législatives qui auraient permis aux mairies d'agir avec plus d'efficacité.

En effet, il faut encore souvent un laps de temps trop important aux assemblées de copropriétaires pour voter des travaux lourds et onéreux, bien que les opérateurs missionnés par la Ville de Paris leur apportent l'appui technique nécessaire et que ces travaux sont subventionnés jusqu'à 70 %.

Lorsque les copropriétaires s'avèrent défaillants, l'appropriation publique s'impose alors mais avec des délais d'expropriation très longs et la nécessité de reloger l'ensemble des occupants.

L'objectif de la municipalité est de pouvoir achever le traitement de l'habitat insalubre d'ici fin 2010. À cet effet, le budget 2009 avait prévu un total de 10,6 millions d'euros, qui a été complété d'un même montant en 2010.

La quasi totalité des 1.030 immeubles insalubres identifiés en 2002 aura été ainsi réhabilitée ou démolie puis reconstruite, soit avec un maintien sous statut privé, soit après appropriation publique.

Pour autant, les situations et les risques de dégradation de l'habitat voire d'insalubrité évoluent. En effet, on ne peut se contenter de ces efforts car l'habitat indigne n'a pas définitivement disparu à Paris et cela doit rester un combat permanent.

Cela suppose donc de maintenir des outils et moyens d'intervention sur le parc privé en voie de dégradation.

Ainsi, pour éviter que de nombreux immeubles basculent dans l'insalubrité et d'engager des interventions en amont, la municipalité a mis en place dès 2009 un Observatoire de la prévention de la dégradation du bâti, dispositif de veille dont l'objectif est de repérer de manière précoce les situations à risque pour, le cas échéant, engager l'action publique à temps.

C'est dans cette perspective qu'en décembre dernier le Conseil de Paris a approuvé la création, conjointement avec la communauté d'agglomération de Plaine commune, d'une société publique locale d'aménagement à vocation métropolitaine, la SOREQA, dont l'objet est de mener des opérations liées au traitement de l'habitat insalubre ou dégradé et de requalification de quartiers ainsi que sur le territoire des collectivités ou groupements de collectivités participant à son capital.

La SOREQA assurera en outre la préparation et la coordination des relogements des occupants des immeubles acquis dans le cadre de sa mission, en lien étroit avec l'ensemble des réservataires des bailleurs sociaux.

La création de cet outil est indispensable pour poursuivre la lutte contre l'insalubrité dans la capitale. Aujourd'hui, dans le cadre de cette nouvelle délibération et à travers le lancement d'une nouvelle concession d'aménagements avec la SOREQA qui succède ainsi à la S.I.E.M.P., la Ville illustre sa détermination à poursuivre son combat permanent.

En outre, l'opération a également pour objectifs de contribuer à mettre en œuvre la politique locale de l'habitat, en destinant les parcelles et biens immobiliers concernés à des problèmes de logements locatifs sociaux, environ 460 logements, à mettre en valeur et à sauvegarder le patrimoine bâti parisien et à maintenir et étendre la diversité des activités commerciales et économiques de proximité ou culturelles et à réaliser des équipements collectifs par leur implantation dans les programmes à réaliser après traitement de l'insalubrité.

Le coût de l'opération représente un montant total de dépenses évalué à 45 millions d'euros.

Pour conclure, l'élu du Centre de Paris que je suis est fier que cette délibération soit présentée ce jour à notre Assemblée.

Quelques mois après la fin de l'O.P.A.H. Arts et métiers et un an et demi après le début de l'O.P.A.H. Sentier, les rapports que nous font remonter les services sociaux de nos arrondissements, les relations que nous avons avec le service technique de l'habitat concernant les immeubles et logements de nos arrondissements et les motivations des demandes de logement montrent bien d'une part la présence de logements sociaux de fait, dans un état déplorable que nous devons réhabiliter, et d'autre part le caractère endogène et évolutif de l'insalubrité dans un bâti ancien, typique de nos arrondissements, trop souvent loué à des personnes très modestes.

Un Observatoire de l'insalubrité à l'image de la réalisation de Daniel VAILLANT dans le 18^e arrondissement pourrait à cet effet permettre de lutter en amont contre la dégradation des immeubles, tout comme une vigilance accrue sur les transactions immobilières dans cet endroit, qui bien souvent se résument à des ventes sans réalisation de travaux.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération montre bien la volonté de la Ville de Paris de tenir les deux bouts de la chaîne du logement et de l'habitat, à la fois offrir aux Parisiennes et aux Parisiens un logement digne à loyer accessible pour continuer à faire vivre la capitale comme ils le font et garantir à chacun un habitat digne, facteur d'épanouissement pour toutes et tous, en particulier pour les enfants des familles nombreuses qui souvent sont les foyers que nous rencontrons le plus dans ces immeubles.

C'est donc avec fierté que nous pouvons voter cette délibération qui nous fixe un défi aussi ambitieux que ceux que nous avons relevés jusqu'à aujourd'hui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO ? Tout a été dit.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - Je serai plus bref que M. CARON-THIBAUT qui a effectivement fait l'éloge de cette initiative positive que la collectivité parisienne a prise, en lien d'ailleurs avec Plaine Commune, communauté de communes, puisque la SOREQA est une S.P.L.A. intercommunale de fait. C'est une concrétisation, ô combien majeure me semble-t-il, de ce que peuvent devenir des outils à l'échelle de Paris métropole.

Oui, la Ville de Paris s'est donnée les moyens de poursuivre l'action de vigilance sur le traitement de l'insalubrité à travers cet outil.

L'Observatoire existe déjà sur Paris, il est justement cet outil de prévention permanente et, en fonction d'un certain nombre de critères, il analyse année après année l'évolution des bâtiments pour éviter de passer dans l'insalubrité et pour éviter tout court d'avoir besoin des services de la SOREQA.

Félicitons-nous de cette réalisation concrète et de l'efficacité de la S.I.E.M.P. ainsi reconnue, pour son personnel dont je ne saluerai jamais assez l'efficacité et le professionnalisme en matière d'insalubrité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Chers collègues, je suis pris d'un doute terrible. J'ai annoncé que nous traitons la délibération 101, éléments financiers au 31 décembre 2009.

Notre collègue est intervenu sur la suivante.

M. DUBUS était inscrit sur la 102 et Jean-Yves MANO a répondu avant que M. DUBUS ait pu dire ce qu'il avait à dire.

J'ai pourtant demandé sur quelle délibération vous interveniez, je pensais avoir été clair.

Monsieur DUBUS, je ne peux que vous proposer une intervention rapide pour que l'histoire en garde trace.

M. Jérôme DUBUS. - Je ne vais pas revenir sur le principe de la S.P.L.A. SOREQA.

Je vais simplement poser quatre questions à Jean-Yves MANO s'il veut bien me répondre. Il a répondu sur la 101, l'intervention SOREQA était bien la 102.

Vous avez sélectionné dans le programme de la SOREQA, qui reprend ce qui reste du programme de la S.I.E.M.P., 27 sites qui représentent 21 immeubles d'habitation, 10 hôtels meublés, deux terrains et deux immeubles à usage principal d'activité, ce qui fait environ 35 parcelles.

Quels ont été les choix et les modalités d'arrêt de ces 27 sites ?

Deuxième question, sur le programme envisagé, il y a un potentiel de 460 logements sur 22.800 mètres carrés de S.H.O.N. et seulement 1.900 mètres carrés pour les locaux d'activité, les locaux commerciaux et surtout les équipements publics.

Ce dernier chiffre est extrêmement modeste. Je me demande si l'on a bien regardé toutes les possibilités dans ce domaine, car 460 logements et aussi peu d'équipements collectifs pose un vrai problème.

Je sais qu'on est en secteur diffus, mais tout de même, rien n'empêche de remonter un peu le niveau des équipements collectifs prévus.

Troisième question, c'est la durée. La convention avec la SOREQA est prévue pour cinq ans jusqu'au 31 décembre 2015. Or, nous venons de voir que la S.I.E.M.P. avait mis deux à trois ans de plus que ce qui était prévu, pour traiter son programme.

Normalement, la S.I.E.M.P. devait arriver à la fin de l'éradication de l'habitat insalubre en 2008. Or, nous sommes en 2010 et il reste encore un certain nombre de programmes qui ne sont pas traités. On prévoit la fin de ces opérations, c'est ce qui a été dit au dernier conseil d'administration de la S.I.E.M.P., plutôt mi 2011, ce sont donc deux ans et demi supplémentaires par rapport au programme prévu.

Enfin, la quatrième question est le montant des dépenses prévues. Vous avez prévu environ 45 millions d'euros, dont un peu plus de 29 millions au titre des acquisitions foncières et des indemnités diverses, le reste correspondant à la rémunération du concessionnaire au titre des études sur l'état technique des bâtiments.

29 millions d'euros pour 33 immeubles me paraît un peu juste. Comment avez-vous calculé ce montant ? Il me semble qu'on est un peu en dessous : cela correspond à 925 euros du mètre carré, ce qui est tout de même relativement faible.

Voilà les quatre questions que je voulais poser à M. MANO.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je redonne la parole à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - On va essayer d'être un peu précis.

Dans la liste, qui est mentionnée, qui est une première liste puisque vous avez remarqué comme moi qu'il sera possible d'abonder régulièrement des adresses complémentaires, ce que permet le statut S.P.L.A. qui est une facilité par rapport au fonctionnement d'une S.P.L.A. classique.

Nous avons un certain nombre d'immeubles issus des O.H.D dont, dans un premier temps, il avait été envisagé qu'ils puissent se sortir avec les aides de la Ville et de l'A.N.A.H., de leur situation de quasi insalubrité. Force est de constater que, malgré tout ce que nous avons pu entreprendre, les choses ne sont pas possibles.

Donc, nous les transférons dans une structure SOREQA pour une appropriation publique, pour éradiquer définitivement ces immeubles, sachant qu'au départ, vous le savez, nous n'avons pas vocation à devenir propriétaire de tous les immeubles, mais bien à tenter dans un premier temps d'essayer de les sortir par leur propres moyens de l'insalubrité avec des aides financières Etat et Ville.

Deuxièmement, nous avons rajouté une forte proportion d'hôtels meublés. Vous le savez, c'est un des bastions de l'insalubrité qui reste sur le territoire parisien. Nous en avons acheté 72 ou 75 aujourd'hui, il en reste. Je trouve que la souplesse d'action de la SOREQA à travers la S.P.L.A. peut être un bon moyen d'éradiquer pour de bon des hôtels meublés qui résistent à toutes les interventions publiques jusqu'à ce jour.

Je pense que cette liste revêt une importance pour lancer des déclarations d'utilité publique sur des adresses concernées, pour enfin voir sortir de Paris ces lieux sordides.

En ce qui concerne l'équilibre logements et équipements publics, honnêtement nous avons une étude de potentiel, une étude spécifique adresse par adresse, sachant qu'elles sont réparties sur l'ensemble du territoire parisien et qu'il est possible qu'une fois que les propriétés auront été acquises par la SOREQA, la destination ultérieure soit légèrement modifiée, en concertation avec les élus locaux.

En ce qui concerne la durée, elle n'est pas définitive, elle pourra prolonger son action. Je rappelle que ceci se fait en concertation bien évidemment avec nos associés, au sein de la SOREQA, puisque nous ne sommes pas seuls. Nous avons défini d'un commun accord une durée initiale que vous avez mentionnée.

Quant à l'enveloppe financière, bien sûr vous l'avez répartie en deux : 27 millions d'euros d'acquisition et 21 millions d'euros de portage de ces opérations. Nous avons une évaluation d'un coût moyen qui est la conclusion de l'expérience que nous avons acquise auprès de la S.I.E.M.P. dans le traitement des immeubles insalubres, ceci en accord avec l'ensemble des partenaires à ce projet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Si vous en êtes d'accord, nous pourrions voter ensemble les deux projets de délibération qui ont été largement évoqués.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DLH 101).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DLH 102).

Je vous remercie.

2010, DLH 130 Réalisation par la SGIM dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 2 logements PLS, 48 rue du Rocher (8e).

**2010, DLH 131 Réalisation par la SGIM dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 4 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 3 logements PLS, ZAC "Beaujon", lot 2 (8e).
Vœux déposés par le groupe U.M.P.P.A.**

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 130 et 131 sur lesquelles le groupe U.M.P. et nos collègues du 8e arrondissement ont déposé les vœux n° 72 et n° 73. Je crois comprendre, Madame MÉRIGOT de TREIGNY, que les deux portent sur les mêmes sujets. Est-ce qu'on pourrait les présenter conjointement ?

Allez-y, Madame.

Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous regrettons dans ces deux délibérations, que les programmes de logement proposés pour le lot n° 2 de la Z.A.C. "Beaujon" et du 48, rue du Rocher ne respectent pas la mixité sociale, car ils ne comportent qu'un nombre infime de logements P.L.S. et aucun logement P.L.I.

Or, aujourd'hui à Paris, on voit des familles souvent nombreuses, aux revenus modestes, refoulées du parc privé. On voit aussi maintenant des personnes nouvellement retraitées exclues du secteur privé, ce dernier ne voulant pas prendre de risques dorénavant avec les personnes d'un certain âge.

Pour toutes ces catégories, nous vous demandons que des engagements de mixité sociale soient respectés, et ainsi que ces programmes comportent des logements intermédiaires, afin de répondre aux attentes et à la diversité des besoins de tous les ménages parisiens.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - La mixité du 8e est donc à sauver et nous allons nous y employer, bien évidemment, en respectant la diversité des produits de logements sociaux.

Dans une opération symbolique de la rue du Rocher, où nous aurons, grâce à la mesure que nous avons prise de prévoir 25 % de logement sociaux, la possibilité de réaliser 11 logements, 2 PLA-I, 7 PLUS et 2 P.L.S. ; c'est cela à notre sens la mixité, s'agissant d'un programme où les habitants voisins sont en train d'acheter à 12.000 euros le mètre carré !

Voilà un exemple parfait de mixité sociale au sein du 8e arrondissement.

Je dirai, Madame, que la notion de P.L.I. aujourd'hui n'a pas de réalité financière. Le P.L.I. n'existe pas de fait aujourd'hui puisqu'il n'y a pas de financements adaptés. Le logement intermédiaire est donc du logement de catégories P.L.S. Nous le faisons en toute conformité.

Quant aux personnes que vous signalez, ayant des difficultés à se loger, je suis persuadé qu'elles trouveraient tout à fait leur place, grâce aux plafonds de ressources des P.L.S. avec les PLA-I dans les logements que nous créerons et elles n'auraient pas la possibilité financière de payer des loyers de catégories intermédiaires que vous souhaitez.

(Applaudissements).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 130.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, avec l'abstention des élus de l'opposition. (2010, DLH 130).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, avec l'abstention des élus de l'opposition. (2010, DLH 131).

2010, DLH 142 - Réalisation par "Coopération et Famille" d'un programme d'acquisition réhabilitation d'une maison-relais de 15 logements PLA-I, 58 rue du Vertbois (3e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 142, sur lequel Gauthier CARON-THIBAUT est inscrit. Il s'agit du programme de la rue du Vertbois.

Allez-y, Monsieur.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous promets de ne pas me tromper de délibération, et juste de vous signaler que c'est la rue du Vertbois et non du Vertois !

(Rires).

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais à souligner cette délibération, qui en fait est la résultante d'un vœu que nous avons voté ici même en juillet 2008.

En effet, je tiens à souligner le travail commun qui a été mené, d'une part entre Coopération et famille et l'Atelier local d'urbanisme du 3e arrondissement, ce qui a permis de nous rapprocher au mieux des exigences du Plan Climat, puisqu'il s'agit de la réhabilitation d'un bâtiment qui aujourd'hui utilise 500 kilowatts-heures par mètre carré et par an. Après sa réhabilitation, ce sera un ordre de grandeur de 130 kilowatts-heures par mètre carré par an.

Quand on sait que ce projet a vocation à devenir une maison relais, avec un public précaire et en difficulté économique et sociale, on se rend mieux compte de l'impact de cette évolution et de l'ampleur du défi qui a été relevé.

Je tenais également à saluer ce travail, car le C.A.S.V.P. et l'association "Aurore" qui sera gestionnaire de cette maison relais, ont travaillé véritablement main dans la main, pour la définition du projet social qui va sous-tendre cette maison relais.

Le projet social que nous avons souhaité est à destination des personnes âgées ayant connu une grande errance urbaine, ce que nous avons coutume d'appeler généralement les SDF vieillissants.

En effet, aujourd'hui, grâce à l'évolution de la prise en charge des personnes sans domicile fixe, nous réussissons à stabiliser des comportements sociaux et, une fois qu'ils ont été stabilisés, la question de leur logement se pose. Beaucoup d'entre eux se tournent, l'âge arrivant, vers les résidences personnes âgées du C.A.S.V.P.

Cependant, ces personnes manifestent encore des troubles sociaux, de socialisation, qui rendent inadéquate leur place dans les résidences du C.A.S.V.P. Je ne dis pas, bien évidemment, qu'ils ne sont pas les bienvenus, mais juste qu'une résidence du C.A.S.V.P. a un objectif, avec un nombre de personnels et une formation en rapport. Du coup, la prise en charge de ces personnes dans ce type d'établissement n'est certainement pas la meilleure des solutions.

Nous sommes donc très heureux, dans le 3e arrondissement, de constater que ce projet va voir le jour, cette maison-relais, pour une quinzaine de personnes sans domicile fixe vieillissantes aux alentours de 50 à 60 ans.

Ce projet "goutte d'eau" permettra à notre Municipalité de réaliser le projet sur lequel nous avons été élus, à savoir créer 2.000 places d'hébergement dans des centres sous-tendus par des projets innovants dont les besoins et leur définition émanent directement du terrain.

Merci, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je vais me réjouir avec M. CARON-THIBAUT de la réalisation du 58, rue du Vertbois dans sa mission sociale et de la capacité que nous avons eu de trouver collectivement un emplacement pour répondre aux besoins exprimés, y compris par les associations locales.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour finir de nous réjouir, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 142.

Qui est pour ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2010, DLH 142).

2010, DLH 144 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 26, rue Popincourt (11e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du projet de délibération DLH 144 sur lequel François VAUGLIN est inscrit.

Il s'agit d'un programme de la rue Popincourt.

M. François VAUGLIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération marque le déblocage d'un projet d'urbanisme majeur pour le 11e arrondissement, situé impasse Truillot.

Dans le 11e arrondissement, le plus dense de Paris, ce projet permet d'ouvrir une perspective entre le boulevard Voltaire, à partir du parvis de l'église Saint-Ambroise, et le boulevard Richard-Lenoir sur un terrain d'une superficie totale de plus de 5.000 mètres carrés qui appartient à la Ville, mais jusqu'ici occupé par un garage automobile, des grossistes textile et le Samu social.

Une solution a été trouvée pour le garage automobile, et c'est grâce au soutien de l'Exécutif, Anne HIDALGO et Jean-Yves MANO, que le Samu social pourra être relogé temporairement avant de revenir dans l'immeuble du 26, rue Popincourt confié à la R.I.V.P. par cette délibération. C'est pourquoi il est important de la voter.

Il faudra ensuite conduire un patient travail de relogement des occupants actuels de cet hôtel meublé avec l'aide de la Préfecture et des services municipaux.

Enfin, pour mener à bien l'opération de l'impasse Truillot, il restera les deux grossistes textile qui sont aux 80 et 84, boulevard Voltaire. Nous attendons une solution des services qui gèrent ces deux locaux car leur bail n'a pas été renouvelé. Il est essentiel que la perspective de leur départ soit tracée. L'ensemble des élus du 11e et les habitants du quartier qui sont associés à ce projet par la concertation que nous avons mise en place avec Patrick BLOCHE espèrent beaucoup de cette opération.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de cette délibération, et nous espérons qu'elle permettra de débloquer le dernier point dur qui se situe aux 80 et 84, boulevard Voltaire.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Jean-Yves MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Il s'agit de l'aboutissement d'un projet après de longues années de négociations pour trouver les opportunités adéquates, qui a été confié à la R.I.V.P.

Dans un premier temps, nous parlons bien sûr de l'acquisition d'un immeuble rue Popincourt, qui est en cours d'acquisition par la Ville. Cette acquisition stratégique d'un hôtel dans un état très médiocre permet en effet d'envisager enfin le déblocage du projet d'aménagement. L'hôtel doit être transformé en C.H.U. qui viendra se substituer de manière pérenne au C.H.U. actuel voué à la démolition, démolition indispensable à l'aménagement de l'impasse Truillot qui, outre la création d'un espace vert, comprendra des logements sociaux et une crèche.

On voit que tout ceci est un puzzle dont les pièces s'emboîtent les unes après les autres avec des délais incompressibles dans les opérations d'urbanisme. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir enfin aboutir la volonté exprimée depuis de longues années par les élus et les habitants du 11e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 144.

Qui est pour ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2010, DLH 144).

Je vous remercie.

2010, DLH 166 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I à contracter par la SNI en vue du financement du programme de construction de 141 logements sociaux dont 8 PLA-I, 77 PLUS et 56 PLS, 9-15 boulevard de Grenelle (15e). Vœu relatif aux demandes faites par le Conseil de quartier Dupleix/Motte-Picquet. (UMPPA).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 166 portant sur un programme de 141 logements sociaux boulevard de Grenelle, dans le 15e arrondissement. Le vœu n° 74 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. ; il nous est présenté par Géraldine POIRAULT-GAUVIN, qui a cinq minutes.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous parlons du devenir du terrain Fédération dans le 15e arrondissement. C'est un sujet qui a fait l'objet de nombreux débats dans notre Assemblée. Je ne vais pas revenir sur le fond de ce projet. Juste quelques mots pour dire que le maintien de la vocation sportive de ce terrain a toujours été le combat des élus du 15e et aujourd'hui, les travaux sont en cours de réalisation. Il y a eu quelques problèmes sur le chantier, mais ils sont en cours de résolution et nous nous en réjouissons.

Mon intervention porte davantage sur l'implantation du projet dans le secteur, dans le quartier Dupleix, qui a fait d'ailleurs l'objet de nombreux débats en conseil de quartier Dupleix-Motte-Picquet, où deux problèmes ont été soulevés.

Le premier problème est le déficit criant de places de stationnement dans ce quartier. A ce propos, le Castorama qui va être installé au rez-de-chaussée de l'immeuble de la rue de la Fédération offrira un garage de 120 places. C'est d'ailleurs une implantation qui a fait "moyennement" plaisir aux habitants du quartier, qui voulaient d'autres commerces. Mais bon ! Maintenant, il a été acté et il est soutenu par la Ville de Paris.

Aujourd'hui, nous demandons par le biais de ce vœu, qui relaie des demandes du conseil de quartier, que ce parking soit ouvert aux résidents de ce secteur. D'ailleurs, il serait bon que la Mairie de Paris plaide dans ce sens dans ses relations avec le pétitionnaire car elle a le pouvoir d'avoir cette exigence.

Nous demandons donc premièrement qu'un effort soit fait sur le stationnement résidentiel, surtout quand on sait que dans ce quartier, rue Frémicourt, nous attendons depuis dix ans que la promesse faite par la mairie centrale soit tenue, à savoir la création d'un parking souterrain de 200 places. Passons sur ce sujet.

Deuxième demande du vœu : nous avons, à maintes reprises, évoqué les problèmes de report de circulation dans ce secteur. La difficulté réside dans l'implantation de plusieurs projets : une piste cyclable boulevard Garibaldi et boulevard de Grenelle, un quartier vert il y a quelques années, aujourd'hui, le projet rue de la Fédération qui va entraîner de nouveaux déplacements et nous avons appris qu'une enquête de circulation avait été réalisée par les services de la voirie du 15e sur la demande de la mairie centrale.

Nous aimerions que cette enquête de circulation soit transmise aux élus du 15e.

Je n'ai pas pris M. MANO en traître puisque lors de la 8e Commission, j'ai bien spécifié que les deux questions seraient posées sur ces problèmes de déplacements et que j'attendais de lui qu'il nous apporte les réponses en séance, même si cela relevait de la compétence de sa collègue Mme LEPETIT.

Nous espérons donc que sur ces deux demandes légitimes des habitants, nous obtiendrons enfin une réponse, surtout que ce sujet a été évoqué à de multiples reprises.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Jean-Yves MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je me suis renseigné par rapport aux demandes précises concernant l'analyse des flux de circulation. Paraît-il, une étude aurait été engagée.

Je suis désolé, Madame, mais je n'ai pas de réponse positive à vous apporter dans la mesure où les services chargés de ce type d'études n'ont pu fournir le moindre document sur le sujet sachant que rien n'a été engagé officiellement, correspondant au souhait qui est le vôtre, qui en soi pouvait correspondre à un besoin. La réalité est qu'aujourd'hui, personne n'a engagé d'études sur le sujet.

En ce qui concerne l'histoire du parking, je rappelle que c'est un terrain d'État vendu à une société qui ne dépend pas de la Ville de Paris, à savoir la S.N.I., qui, dans un accord global sur une répartition des surfaces, a trouvé un volume relativement important d'un commerce Castorama où vous nous dites qu'il y aura un certain nombre de places de parking.

Il est bien évident qu'il aurait peut-être tout intérêt, entre le propriétaire des parkings et l'utilisation rationnelle, uniquement sur des problèmes d'équilibre financier de son projet, à trouver un accord. Nous pouvons transmettre votre demande via la S.N.I., grâce aux contacts que nous pouvons avoir avec Castorama, mais nous n'avons pas le pouvoir d'imposer à un commerçant une telle solution, mais peut-être l'argument financier suffira-t-il à le convaincre de trouver une solution adaptée pour mettre à la disposition des habitants du 15e les emplacements de nuit, et uniquement de nuit car cela ne peut pas être un parking pour résidents, vous l'aurez compris.

Nous relaierons cette demande auprès de l'acquéreur potentiel de cette surface. Néanmoins, je ne peux émettre un avis favorable au vœu que vous nous proposez.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 166.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DLH 166).

Je vous remercie.

2010, DU 65 - Cession à la SOREQA de lots de copropriété dépendant des immeubles situés 110 rue de la Roquette et 23 Jean-Pierre Timbaud (11e), en vue de la réalisation de logements sociaux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DU 65, un amendement technique, le n° 74 bis, précise que les chiffres indiqués sont hors taxes.

Je mets donc aux voix, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

L'amendement technique est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 65 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DU 65).

Vœu relatif à la situation de l'immeuble 45, rue de La Rochefoucauld (9e) (PSRGA).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 75 sur l'immeuble de la rue de La Rochefoucauld, déposé par le groupe socialiste et qui nous est présenté en une minute par Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un immeuble extrêmement dégradé, 45, rue de La Rochefoucauld et qui continue à se dégrader malgré les mises en demeure de la Ville à l'encontre de la S.C.I. qui est propriétaire.

A l'occasion de l'adoption du P.L.U. en 2006, le Conseil du 9e arrondissement avait voté un vœu en vue du classement de cet immeuble en réserve pour du logement social à 100 %. A l'issue de l'enquête publique, il n'avait pas été possible de retenir cette parcelle comme réserve pour du logement social. Aujourd'hui, l'immeuble est toujours vide et continue à se dégrader.

C'est pourquoi le Conseil du 9e arrondissement et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposent que le Conseil de Paris émette le vœu que la Ville de Paris mette en œuvre une procédure d'utilité publique en vue de l'expropriation de l'immeuble du 45, rue de La Rochefoucauld et de la réalisation d'une opération de réhabilitation et de création de logements sociaux dans cet immeuble.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Jean-Yves MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Cet immeuble de la rue de La Rochefoucauld est connu, effectivement, des services de la Ville et nous le suivons avec attention.

Il est évident que cet immeuble, a priori, est dans un état de dégradation de plus en plus avancé. Toutefois, il semble que cet immeuble ne soit pas totalement vide, ce qui pourrait compliquer un peu les choses par rapport à une procédure d'utilité publique.

C'est pourquoi, bien évidemment, nous continuerons à suivre cet immeuble de près. Je vous proposerai un amendement par rapport à votre vœu qui est d'étudier la mise en œuvre d'une procédure d'utilité publique pour que nous soyons certains que, sur le plan juridique, les choses soient réellement possibles, en tout état de cause, ce qui permettrait, me semble-t-il, de faire sortir l'immeuble de sa situation actuelle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti des précisions que Jean-Yves MANO vient d'apporter.

Qui est pour ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Le vœu est donc adopté. Je vous remercie. (2010, V. 191).

(Brouhaha).

Abstention de nos collègues de l'Opposition, pardonnez-moi !

Vœu relatif à la protection des locataires de l'immeuble 30, rue Beaurepaire (10e) (PSRGA).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 76, relatif à la situation des locataires du 30, rue Beaurepaire dans le 10e.

Le vœu nous est présenté par M. le Maire du 10e, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je ferai très bref.

Il s'agit d'un immeuble au 30, rue Beaurepaire, que le propriétaire unique souhaite vendre lot par lot, alors qu'une grande partie des locataires actuels ne sont pas en mesure d'acheter.

Face à la législation actuelle sur les ventes à la découpe, ou plus exactement face à l'absence de législation adaptée sur ce phénomène qui reprend, en tout cas dans le 10e arrondissement, je suis sûr que c'est le cas, et dans les autres également, à l'occasion de la reprise du marché immobilier, notre vœu demande à la Ville d'engager une négociation avec le propriétaire pour racheter l'immeuble dans son ensemble et, à défaut de la réussite de cette négociation, d'envisager la possibilité d'exercer son droit de préemption sur les appartements occupés par des locataires ne pouvant acheter l'appartement dans lequel ils habitent, et ce, afin de maintenir la mixité sociale d'un quartier en pleine évolution.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Jean-Yves MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Cet immeuble est connu par la Ville et a fait l'objet d'ailleurs de négociations directes entre une société qui s'appelle S.G.I.M. et les propriétaires en vue d'une acquisition en bloc. Cette acquisition potentielle a été rejetée par les propriétaires, qui se sont engagés dans une vente à la découpe.

Après étude, il semblerait que 40 % des locataires ne puissent pas acheter leur logement aux conditions évoquées. Nous allons suivre avec attention ce dossier.

Rendez-vous a d'ailleurs été pris pour le courant de la semaine avec ce propriétaire pour mettre en évidence la volonté de la Ville de Paris de suivre avec intérêt le devenir des colocataires et voir si nous n'avons pas la possibilité de faire des acquisitions en bloc des lots dont les locataires ne pourront pas faire l'acquisition directe. Ceci nécessite toutefois une appréhension globale par rapport à la possibilité d'exercer le droit de préemption au bénéfice des locataires à un prix inférieur, s'il s'agit d'une vente à un bailleur social, à celui qui leur a été directement réclamé par le propriétaire. Ceci nécessite, me semble-t-il, des précisions à apporter et aux uns et aux autres.

C'est pourquoi nous allons soutenir le vœu qui nous est proposé, tout en ayant un contact le plus rapide possible avec le propriétaire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Y a-t-il des oppositions ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants. Merci.

Le vœu est adopté. (2010, V. 192).

Vœu relatif à la vente par le Gouvernement de 1.700 biens immobiliers de l'Etat (PCF/PG).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 77, relatif à la vente par le Gouvernement de 1.700 biens immobiliers de l'Etat, déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, et présenté par son président Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 9 juin dernier, le Ministre du Budget François BAROIN annonçait la vente de 1.700 bâtiments et terrains appartenant à l'Etat. Rien que pour l'année 2010, les prévisions de vente à Paris concernent 43 biens immobiliers, dont bon nombre sont situés dans les arrondissements de l'Ouest parisien, dont les arrondissements qui, aujourd'hui, sont les plus en manque de logements sociaux.

Pire que cela, l'Etat est pris en flagrant délit de vente à la découpe pour un immeuble situé au 28, avenue de Friedland dans le 8e arrondissement. Cet immeuble comprend 11 appartements, du studio au F8, et la prévision de vente, que vous pouvez tous lire, précise qu'il s'agira d'une cession lot par lot, belle manière de dire qu'il s'agit en réalité d'une vente à la découpe.

C'est pourquoi, sur proposition de notre groupe, nous souhaitons que le Conseil de Paris émette le vœu que les modalités de vente par le Gouvernement de ses biens immobiliers situés à Paris soient déterminées en vue de la production de logements sociaux.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Jean-Yves MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je soutiendrai bien volontiers le vœu qui est déposé par le groupe du Parti communiste, en rappelant simplement que la Ville de Paris a déjà mis en œuvre de nombreuses acquisitions à travers des négociations directes avec l'Etat. Je veux parler d'un immeuble situé sur l'île Saint-Louis, d'un immeuble rue Saint-Dominique, d'un immeuble rue du Faubourg Saint-Honoré ou encore boulevard du Montparnasse, où nous venons de parvenir à un accord sur l'acquisition qui sera financée vers 2011 pour faire du logement social.

Il est évident que j'étais présent à la conférence de presse du Ministre du Budget qui, visiblement, a besoin de faire les fonds de tiroir pour les comptes de la Nation. Cela n'aura échappé à personne. Néanmoins, vous savez que nous avons une position qui avait été validée par l'Etat.

D'abord, un abattement potentiel de 35 % sur la valorisation des biens pour faire du logement social et nous sommes donc un interlocuteur toujours actif vis-à-vis de l'Etat pour imposer à ce dernier un double engagement : baisser les prix et respecter la mission qui avait été déterminée pour un certain nombre de biens, notamment la Caserne Saint-Didier dans le 16e arrondissement, de faire du logement social sur le territoire parisien à partir des biens de l'Etat.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote du groupe "Centre et Indépendants".

Monsieur DUBUS !

M. Jérôme DUBUS. - Rapidement, pour répondre à M. BROSSAT sur ce vœu qui est plutôt un vœu du genre comique qu'autre chose, puisque ce matin, vous nous avez dit que le Gouvernement gérait mal ses finances publiques.

Aujourd'hui, lorsque le Gouvernement vend son patrimoine au prix du marché, vous n'êtes pas encore content.

Alors, de deux choses l'une : ou bien il gère mal ou bien il gère bien en vendant au prix du marché !

Je rappelle d'ailleurs que la Ville de Paris fait exactement la même chose dans le secteur diffus en vendant à 10.000 euros du mètre carré, 15.000 euros du mètre carré, voire 20.000 euros du mètre carré des biens qui appartiennent à la Ville de Paris.

De deux choses l'une : ou bien vous considérez que la Ville ne devrait pas faire cela et, au contraire, devrait faire du logement social dans le secteur diffus et vous ne pouvez pas attaquer l'Etat dans ces conditions, ou bien vous considérez, à ce moment-là, que l'Etat gère bien et ce vœu n'a plus aucun intérêt.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien, Monsieur DUBUS, je crois qu'on a compris que vous n'étiez pas favorable à l'adoption de ce vœu.

Monsieur BROSSAT, 30 secondes ? Et puis, on vote.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur DUBUS, je comprends bien ce que vous dites. Simplement, ce qui est particulièrement contradictoire, c'est que, d'un côté François BAROIN annonce la cession de tous ces biens immobiliers et, dans le même temps, le Ministre du Logement Benoist APPARU dit partout qu'il s'agit de se saisir de toutes les opportunités, de tous les terrains disponibles pour faire plus de logements sociaux.

Vous voyez qu'il y a quand même là une contradiction, que vous aurez vous-même un peu de mal à résoudre !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. Je vous remercie. (2010, V. 193).

Vœu relatif à un bilan du contentieux locatif des bailleurs sociaux pour les 5 dernières années (CI).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 78 est présenté par le groupe Centre et Indépendants et M. DUBUS en l'occurrence. Il porte sur un bilan du contentieux locatif des bailleurs sociaux.

Monsieur DUBUS, en une minute, et M. MANO vous répondra.

M. Jérôme DUBUS. - On a beaucoup parlé des expulsions, notamment M. BROSSAT qui, à chaque Conseil nous présente des vœux contre les expulsions, mais on parle peu des expulsions pratiquées par les bailleurs sociaux de la Ville.

Or, le nombre des assignations est en hausse sensible depuis quelques années. Sur le motif de ces assignations, nous constatons que la part des impayés est en augmentation. Elle était de 30 % en 2001, elle est aujourd'hui de 43 %.

Nous souhaitons avoir un bilan très clair du contentieux locatif de chacun des bailleurs sociaux pour les cinq dernières années et que ce document recense les motifs à l'origine des procédures juridictionnelles et indique leur taux d'exécution.

M. François DAGNAUD, adjoint président. - Merci.

Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est un sujet important, qui est analysé sérieusement par l'ensemble des bailleurs sociaux parisiens.

Au-delà, Monsieur DUBUS, vous savez qu'environ 30 sociétés de logements sociaux interviennent sur le territoire parisien. Nous en maîtrisons cinq mais je ne pourrais pas m'engager au-delà de ces cinq.

Néanmoins, nous avons un suivi régulier et les commissions sociales de l'ensemble des bailleurs sociaux suivent cette question avec une vigilance accrue ces derniers temps compte tenu de la crise qui se traduit, il faut le dire dès aujourd'hui, par une augmentation des impayés locatifs et la mise en action de tous les services sociaux de ces établissements pour permettre un contact direct avec les locataires concernés, pour voir si on peut mobiliser avec eux l'ensemble des aides dont ils ont besoin pour éviter d'être obligés d'engager une procédure d'expulsion, ce qui permet également au bailleur social de compenser le manque à gagner de loyers si l'expulsion n'était pas réalisée.

Il faut savoir que, pour un bailleur social, une expulsion nécessite trois voire cinq ans de procédure.

Néanmoins, ce sujet est d'importance, c'est pourquoi, sans répondre avec autant de précisions que vous le souhaitez et c'est d'ailleurs pourquoi je ne pourrais pas soutenir votre vœu, je propose que ce dossier sensible et important soit vu et analysé dans le cadre d'une étude régulière qui serait soumise au comité d'orientation de l'Observatoire de l'habitat qui se réunit une fois par an avec différentes instances, travail qui serait communiqué bien évidemment aux membres de la 8e Commission lorsqu'il sera réalisé.

Convenez, Monsieur DUBUS, que ceci est un travail d'importance qui doit être fait sérieusement, il ne peut pas être fait du jour au lendemain. Il fera vraisemblablement l'objet d'une délégation à un opérateur extérieur.

Il sera communiqué à la fois au comité d'orientation et dans le cadre de la 8e Commission.

M. François DAGNAUD, adjoint président. - Merci.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Avis défavorable mais communication ultérieure de l'ensemble des éléments.

M. François DAGNAUD, adjoint président. - Retirez-vous votre vœu à la lumière, à la faveur des engagements pris par Jean-Yves MANO ?

M. Jérôme DUBUS. - La précision nous va très bien, elle est valable pour l'ensemble des arrondissements et les Maires d'arrondissement pourront enfin avoir cette information sur les expulsions locatives des bailleurs sociaux.

Le vœu est retiré.

Vœu relatif au nouveau siège de Paris Habitat (CI).

M. François DAGNAUD, adjoint président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 79, également présenté par M. DUBUS, sur le siège de "Paris Habitat".

M. Jérôme DUBUS. - C'est un vœu extrêmement important puisqu'il s'agit du siège de "Paris Habitat", ex-O.P.A.C. de Paris, réalisé sur le 21, de la rue Claude-Bernard dans le 5e arrondissement.

Je rappelle que j'étais déjà intervenu à ce sujet pour dénoncer la dérive financière de cette affaire et que, malheureusement, le rapport de la Chambre régionale des comptes en date du 7 juin 2010 a repris ces interrogations en les précisant.

Malheureusement, ces précisions vont dans le mauvais sens puisque la Chambre régionale des comptes, sur ce changement de site, dénonce une trop grande rapidité dans le choix du site, sans réelle réflexion préalable, et une forte dérive, tant des coûts que des délais, le coût du projet réalisé étant de 50 % plus élevé.

On arrive effectivement à environ 198 à 200 millions d'euro et la Chambre régionale des comptes dit également que ce projet de changement de site a fait l'objet d'une gestion défailante dans son pilotage.

Il s'agit évidemment d'une affaire importante et nous souhaitons que, sur l'ensemble de ces griefs formulés par la Chambre régionale des comptes, l'Exécutif s'explique.

M. François DAGNAUD, adjoint président. - Merci.

Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je ne sais pas si l'Exécutif doit s'expliquer.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes a été présenté au Conseil d'administration de "Paris Habitat" qui l'a entendu. Je rappelle que le Conseil d'administration de "Paris Habitat" a été associé complètement depuis le début à cette initiative que nous avons prise en son temps.

L'ensemble des membres du Conseil d'administration a voté toujours favorablement, dans sa diversité, y compris les membres de l'opposition.

En tant que Président de "Paris Habitat", je réaffirme que vous avez toujours voté favorablement sur les orientations présentées en matière de siège. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes ne conteste pas le fait, pour une entreprise de cette importance, d'avoir le souci de rassembler dans un siège unique une grande partie de son personnel, notamment les services chargés de la construction et ceux en charge de la gestion locative, qui étaient hébergés dans un siège présentant un caractère historique, mais peu rationnel.

Nous avons au départ une ambition de rassembler les services techniques, informatiques et ceux en charge de la gestion sur un même site.

Il n'a jamais été envisagé de rassembler la partie technique de "Paris Habitat", la partie liée à la santé du personnel ainsi que les archives sur le site de la rue Claude-Bernard.

En ce qui concerne l'évolution du coût et l'ambition de ce projet, il est vrai que ce dossier a évolué, à partir du moment où nous avons élaboré un projet techniquement complexe, nous en sommes conscients, répondant à des normes de développement durable exigeantes, dans une période d'initiative pour les entreprises et pour nous-mêmes, suite à des réflexions sur le sujet dans un bâtiment que nous devons transformer et qui - ceux qui ne le connaissent pas peuvent éventuellement demander à le visiter - ne présente pas aujourd'hui de caractère luxueux, loin s'en faut, mais qui sur le plan architectural est digne d'un organisme de la taille de "Paris Habitat" qui est le deuxième ou le troisième bailleur social de France.

Notre ambition était d'offrir aux personnels un cadre de travail avec des services dont ils ne disposaient pas précédemment, je veux parler de la restauration d'entreprise. Il n'y a pas de bureaux luxueux, de salle à manger présidentielle ou de locaux directoriaux spéciaux.

Il y a une utilisation rationnelle des espaces avec une ambition architecturale, qui a posé un certain nombre de difficultés, sans aucun doute, mais qui répond aujourd'hui aux besoins de l'ensemble de "Paris Habitat".

Il y a d'ailleurs des évaluations des coûts nets faites par la Chambre régionale des comptes et "Paris Habitat", qui font certes apparaître de légères différences d'appréciation, de l'ordre de 11 millions d'euros sur le long terme.

Ceci peut s'expliquer par des méthodes d'appréciation différenciées, qui fondamentalement ne remettent pas en cause le choix qui a été fait.

Je rappelle en même temps que nous avons vendu le siège précédent. Sur une partie de ce siège seront réalisés des logements sociaux. L'initiative que nous avons prise ne met pas en cause la capacité d'investissement de "Paris Habitat" puisque nous sommes passés de 1.100 logements par an à 2.000 logements par an, ce qui prouve bien que nous n'avons pas pénalisé les capacités d'investissement de "Paris Habitat" pendant cette période.

L'investissement proposé correspondait à 16 % de la capacité d'investissement annuelle. Ceci n'est pas récurrent et "Paris Habitat" a tout à fait la capacité de réaliser un tel investissement au service de son personnel et de ses locataires.

En ce qui concerne les problèmes liés à la gestion de cet immeuble, il est vrai que, dans un premier temps, la société titulaire du marché de traitement, chauffage et prestation de services, a souffert de quelques difficultés. Nous en avons d'ailleurs changé.

Nous avons, liés à l'initiative novatrice en matière de refroidissement et de chauffage de cet immeuble, un certain nombre d'arguments techniques qu'il faut mettre au goût du jour dans la mesure où, sur le plan technique, les choses sont un peu complexes.

La nouvelle société s'y emploie et je ne doute pas que ceci va rentrer dans l'ordre dans les plus brefs délais.

S'agissant de la comparaison des dépenses énergétiques, une chose essentielle a été omise, à savoir qu'il existe maintenant un service de restauration pour un grand nombre de personnels ce qui n'était pas le cas bien évidemment dans les sites précédents, ce qui, par définition, a une incidence sur les dépenses énergétiques. Voilà ce que je peux en dire.

Après maintenant plus d'un an et demi de présence sur ce site, je pense que le personnel a compris l'utilité d'avoir ce site qui rassemble la totalité des services, met à leur disposition des salles de réunion, de forum où ils peuvent s'exprimer et se former. C'est un outil qui fait honneur à la qualité technique de ce qu'est capable de construire "Paris Habitat".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Claude GOASGUEN a déposé un vœu sur le même sujet.

Pas tout à fait ? On va éviter les artifices, je vous donne la parole bien volontiers mais n'abusons pas.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - 100 millions d'euros comme artifice, c'est un gros feu d'artifice, vous me permettez, car mon collègue DUBUS, au nom du groupe du Centre et Indépendants a évoqué dans son vœu un aspect seulement du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Il est insensé, sur une telle décision, que le président vient de nous citer, qu'en plus la Chambre régionale ait été assistée par le Conseil d'administration même de "Paris Habitat", circonstance aggravante, ce qui veut dire que le Conseil d'administration de "Paris Habitat" est d'accord avec les conclusions de la Chambre régionale des comptes.

Sur l'immeuble en question, on a quand même une dépense qui passe de 90 millions d'euros à, si j'ajoute les frais financiers, 198 millions d'euros et ces 100 millions d'euros d'augmentation ne font même pas l'objet d'un quart de discussion en 30 secondes au Conseil de Paris.

Vous me permettez de m'étonner un peu de la faiblesse des explications sur cet établissement public lui-même qui dépend, je vous le rappelle, tout de même en grande partie de la Ville de Paris et de l'État. Et donc, à mon sens, le minimum serait qu'on nous permette, au groupe Centre et Indépendants comme au groupe U.M.P. d'avoir une discussion plus large sur la manière dont est géré l'établissement public "Paris Habitat" depuis que la Chambre régionale des comptes vient de nous donner ce manifeste épais et circonstancié.

On nous répond : écouter, c'est le développement durable ! 100 millions d'euros pour le développement durable, ce n'est plus du développement durable, c'est du développement éternel, parce que 100 millions d'euros, ce n'est plus véritablement du bois et des charpentes ou alors il faut liquider 3 forêts des Landes pour faire du développement durable à ce tarif-là.

Si vous croyez qu'on va se contenter de ce genre de réponse vous vous trompez un peu. C'est pourquoi je vous demande de ne pas mésestimer la nature et l'importance du déficit creusé sur des opérations patrimoniales, opérations désastreuses pour le contribuable parisien à terme.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 pour lequel l'Exécutif a émis un avis défavorable, après la réponse longue et argumentée de Jean-Yves MANO.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Office public d'habitat "Paris Habitat".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 80 sur le même sujet, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Ce n'est pas le même sujet, je n'évoquerai pas les 100 millions d'euros de charpente dont "Paris Habitat" s'est dotée. Je voudrais énumérer deux autres points, à commencer par la situation financière très dégradée que pointe la Chambre régionale des comptes. Je cite : "Le directeur général de "Paris Habitat" reconnaît être arrivé aux limites de l'exercice et est incapable en réalité de financer une gestion de proximité et de développer la production de logements sociaux à Paris".

En ce qui concerne les fonds propres indique le rapport, point 1 : "A titre d'exemple pour financer une opération neuve "Paris Habitat" devrait apporter 10 à 15 % de fonds propres. En 2007, l'office n'a pu mettre que 4 %".

Premier élément : une situation financière extraordinairement dégradée.

Deuxième élément : l'absorption du patrimoine de la S.A.G.I., on y reviendra puisqu'un vœu porte sur ce sujet. Cela s'est très mal passé et les conséquences actuelles de cette absorption non seulement ont créé des problèmes sur l'édifice même de "Paris Habitat" mais aussi sur la gestion de la S.A.G.I., on le voit sur le terrain.

En réalité, que se passe-t-il ? En l'état actuel des choses, "Paris Habitat" souffre à nouveau d'une difficulté qui concernait aussi l'office H.L.M. dans les grands temps où la Gauche était dans l'opposition et reprochait à la Ville de Paris de diriger d'une main de fer par l'intermédiaire des ses séides la politique de l'office H.L.M.

Que dit la Chambre régionale ? Elle dit qu'en réalité il y a confusion des fonctions. La Ville de Paris impose à "Paris Habitat" des sacrifices au détriment de ses intérêts économiques, donc au final de ses locataires puisque 90 % des produits de l'office H.L.M. proviennent des loyers.

Cette situation, en réalité, va reproduire des situations que vous même avez désignées à la vindicte publique il n'y a pas si longtemps, ce qui est très grave. Que vous ne vouliez pas répondre sur de tels sujets, cela pose un véritable problème en matière de démocratie.

Personnellement, je suis en train d'étudier et de voir si juridiquement, il n'y aurait pas moyens de mettre en place une commission d'enquête parlementaire sur "Paris Habitat" afin de montrer qu'au fond, vous qui dénonciez avec tant de ferveur, vous reproduisez les mêmes schémas que vos prédécesseurs dans la fêrulerie que vous imposez à l'office H.L.M. par l'intermédiaire...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure.

Très bien, vous avez terminé.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Une réponse complète sur le sujet. Tout d'abord, la situation financière de "Paris Habitat" est saine. Et c'est même relevé par la Chambre régionale des comptes.

Il y a deux catégories d'organisme de logements sociaux. Ceux qui ne construisent pas, et ceux qui font de la construction. Ceux qui ne construisent pas ont une trésorerie abondante qui ne sert à rien. Si ! Elle sert à présent dans le budget de l'État, car cette année vous allez prélever 300 millions d'euros sur des organismes qui ne construisent pas, mais vous ne le ferez pas sur "Paris Habitat", qui développe le logement social sur le territoire parisien.

Je préfère que l'argent soit utilisé pour développer du logement social parisien plutôt que dormir dans un coffre ou bien soit prélevé comme vous le faites pour le 1 % régulièrement, pour boucher les trous du budget de l'État.

Oui la situation financière de "Paris Habitat" est saine.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Seul M. MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ne soyez pas trop réjouis de ce rapport.

(Brouhaha).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On se calme M. MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Vous n'avez pas besoin de commission parlementaire, le logement social est contrôlé de multiples façons, y compris par la mission d'inspection du logement social au niveau national, qui fait l'objet de contrôles réguliers, l'ensemble des organismes et Paris Habitat tous les trois ans sont contrôlés de façon régulière, il n'y a pas d'anomalie.

D'ailleurs, vous pourriez relever que le rapport de la Chambre régionale des comptes note que s'agissant de tout ce qui est marché public, il n'y a rien à redire. Dans le passé, Monsieur GOASGUEN, pouviez-vous en dire autant ? La réponse est non.

En ce qui concerne la S.A.G.I. parlons-en. A l'époque du débat en Conseil de Paris, que n'avons-nous pas entendu sur la qualité de ce merveilleux bailleur qui avait un patrimoine extraordinaire entretenu !

La réalité est différente. Certes, dans les immeubles de la S.A.G.I., il y avait des tapis dans les escaliers, rouge-vif, et les locataires étaient conscients qu'ils appartenaient à un bailleur qui ne pouvait loger que des personnes en situation intermédiaire.

Or en réalité, dans le patrimoine de la S.A.G.I., 14.000 logements n'étaient pas en conformité électrique, il fallait tout refaire. Le patrimoine si bien entretenu de la S.A.G.I. n'avait pas le minimum de protection des locataires par rapport aux ascenseurs ce qui a provoqué un accident grave et le décès d'une personne. Voilà la belle gestion de la S.A.G.I. Effectivement, nous avons dû investir pour assumer notre responsabilité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous avons écouté vos propos parfois virulents, personne ne vous a insulté, écoutez tranquillement la réponse de M. MANO. C'est une marque de respect vis-à-vis de l'opposition que de répondre à vos interventions.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'ai une certaine expérience du débat avec M. GOASGUEN. Cela se passe en général toujours sur ce ton-là. Donc, cela ne m'émeut point.

Voilà les réponses que je voulais apporter à M. GOASGUEN. D'ailleurs, dans le vœu qu'il déposait, il demandait quel lien direct il y avait entre la Ville de Paris et "Paris Habitat". Il y a un lien organique de fait, renforcé par les décrets, qui fait que bien évidemment c'est le Maire de Paris qui désigne la majorité des membres du Conseil d'administration.

On voit donc bien qu'il y a un lien organique. Assumez ! Assumez, Monsieur GOASGUEN. Moi, j'assume le fait que, dans mes fonctions d'adjoint au logement, je fixe des orientations à "Paris Habitat", comme à l'ensemble des bailleurs sociaux dépendant de la Ville, pour appliquer les décisions politiques que nous prenons ici en Conseil de Paris.

Ceci est logique et cohérent. D'ailleurs, tous les offices de France et de Navarre sont à la fois présidés par le Maire ou par l'adjoint au logement. C'est la réalité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO, de ces explications tout à fait convaincantes.

(Applaudissements).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Ecoutez, Monsieur DUBUS, vous avez présenté un vœu sur le même sujet. Je vous rappelle...

Pardonnez-moi, Monsieur GOASGUEN, Monsieur DUBUS, je ne veux mettre en cause aucun de vos présidents qui font leur job avec beaucoup de compétence dans le rôle qui est le leur, je le précise.

Cependant, nous avons une conférence d'organisation. Personne et aucun groupe n'a demandé à ce que cette situation fasse l'objet d'un développement particulier.

Vous avez déposé des vœux. Ils sont examinés conformément à nos règles. On les a déjà largement dépassées. J'ai été, pardonnez-moi, trop bienveillant ou trop souple, on n'ira pas plus loin, surtout que nous arrivons à l'heure de clore notre débat.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je suis maire d'arrondissement et je peux prendre la parole !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Sur les sujets qui concernent votre arrondissement, Monsieur le Maire. En l'occurrence, ce n'est pas le cas.

Vous l'avez eu longuement, Monsieur le Maire du 16e, il n'y a pas de problème.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au respect des engagements de "Paris Habitat" pour les logements des groupes Berthier/Courcelles/Jean Moréas.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons presque avec le vœu n° 81 sur la situation du groupe Berthier/Courcelles/Jean Moréas, présenté par M. BERTHAULT.

En une minute, cher collègue, s'il vous plaît.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est une conséquence directe de ce que soulignait Claude GOASGUEN, c'est-à-dire le transfert de la S.A.G.I. à "Paris Habitat".

Monsieur MANO, vous êtes loin d'être convaincant sur le sujet. Comme si cela ne suffisait pas, en plus j'ai vraiment l'impression que vous souffrez d'un certain autisme à écouter les associations de locataires et les représentants des immeubles concernés.

Si vous étiez un peu plus à leur écoute et plus sur le terrain, vous vous rendriez compte que ce que vous dénoncez sur la qualité de gestion de la S.A.G.I., c'est exactement ce que réclame la totalité des locataires et de leurs représentants aujourd'hui, c'est-à-dire de revenir à la situation, d'ailleurs que vous-même, lors du Conseil de Paris qui avait entériné le transfert de la S.A.G.I. à "Paris Habitat", aviez, la main sur le cœur, promis.

A l'époque, je me souviens très bien, sous la précédente mandature, vous m'aviez dit : "Monsieur BERTHAULT, ne vous inquiétez pas, la qualité de service, la qualité du patrimoine immobilier sera respectée par Paris Habitat". Il n'en est rien. Vous le savez très bien, et vous avez échoué dans cette opération de transfert de la S.A.G.I. à "Paris Habitat".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur BERTHAULT, pardonnez-moi...

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Aujourd'hui, c'est le groupe Berthier/Courcelles/Jean Moréas, parce qu'effectivement cela concerne le conseil de quartier dont je m'occupe, mais je pourrais le généraliser à l'ensemble de ce patrimoine immobilier de la S.A.G.I.

Je vous demande maintenant de vous engager une nouvelle fois sur la qualité de ce service et de ce transfert, sur aussi le rattrapage des travaux dès 2010 qui ont un certain retard...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur BERTHAULT, pardonnez-moi, mais il faut conclure.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - ... qui est constaté sur ces travaux de remplacement de menuiserie. C'est également sur la réactivité plus importante aux demandes des locataires, puisqu'on a aujourd'hui véritablement l'impression, quand on fait partie du patrimoine immobilier de l'exemple S.A.G.I., qu'on n'est pas du tout écoutés ni suivis par "Paris Habitat".

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'ai répondu, en partie, dans mon intervention précédente concernant la S.A.G.I.

D'abord, ces locataires sont connus. Vous le savez bien parce que je les reçois au moins une fois par an, en tant qu'organisation de locataires. Très honnêtement, je ne reçois pas personnellement toutes les associations de locataires du patrimoine de "Paris Habitat".

Cela témoigne donc de l'intérêt particulier que je porte au 17^e arrondissement. L'ensemble de leurs demandes est transmis à "Paris Habitat", qui fait les travaux adéquats à mesure qu'il dispose des budgets nécessaires à la réhabilitation de ce patrimoine,.

La menuiserie a commencé et sera poursuivie, je vous le dis.

J'ai transféré bien évidemment au directeur de "Paris Habitat" l'ensemble des demandes formulées au sein de votre vœu.

J'imagine que des contacts précis seront pris entre la direction territoriale et les associations de locataires, suite à votre intervention.

Je rappelle, bien évidemment, qu'il est de la responsabilité du directeur général, de donner une suite favorable dans un délai relativement restreint aux demandes et sollicitations émanant de l'ensemble des locataires.

Je ne pourrais pas répondre favorablement à votre demande. Néanmoins, je transmets bien évidemment vos demandes particulières concernant cet ensemble immobilier.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2010, SG 153 - Désignation des lauréats de l'appel à projets "Réflexion stratégique et créative sur la métropolisation de Paris par le numérique" et versement de la récompense aux équipes lauréates.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous terminons, pour aujourd'hui en tout cas, avec l'examen du projet de délibération SG 153, sur lequel Julien BARGETON est inscrit, et que je vais inviter à faire preuve de tout son esprit de synthèse avant que Pierre MANSAT ne lui réponde.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour construire la métropole parisienne, renforcer son attractivité et forger un sentiment d'appartenance, il convient d'impulser de nouveaux projets fédérateurs.

Les nouvelles technologies numériques constituent à cet effet un levier important, parce qu'elles irriguent les territoires, à l'instar des réseaux classiques de services publics. Elles contractent l'espace et permettent de faire remonter les initiatives locales, d'échanger les bonnes pratiques, de donner corps à la démocratie participative.

C'est dans cet esprit que le Conseil de Paris a approuvé en novembre 2009 le lancement de l'appel à projet destiné prioritairement aux équipes issues d'établissements supérieurs d'enseignement, de laboratoires de recherche, d'associations étudiantes, de junior entreprises, de jeunes entreprises ou d'associations créatives.

Les quatre objectifs essentiels étaient :

Favoriser l'appropriation de la métropole par le plus grand nombre ; c'est le premier.

Mettre en valeur la créativité, les compétences et les talents. C'est le deuxième.

Favoriser la mutualisation et le partage des savoirs pour mieux vivre, habiter, travailler, se déplacer, s'instruire et se distraire, c'est le troisième objectif.

Faciliter la découverte de la métropole par les touristes et les visiteurs en offrant des opportunités de contact avec les habitants, quatrième objectif.

58 dossiers de candidature ont été envoyés par les équipes réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain, ainsi trois équipes ont-elles été retenues dans la catégorie "projets découverte" et pourront recevoir chacune une récompense de 5.000 euros.

Cinq équipes ont été sélectionnées dans la catégorie "projets confirmés" et pourront bénéficier d'une récompense de 15.000 euros.

Cette délibération illustre en quelque sorte "Paris Métropole" en marche, concrètement, dans les faits, dans la pratique, c'est pourquoi je vous invite à l'approuver.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint, au nom de la 8e Commission. - M. Julien BARGETON a parfaitement mis en évidence le fait que la construction de la métropole n'est pas seulement les grands projets d'infrastructure mais aussi ce type d'initiatives.

Je le remercie de son intervention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 153).

Chers collègues, la séance est terminée pour ce soir, nous la reprendrons demain à 9 heures.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 5 juillet 2010 à vingt heures dix minutes, est reprise le mardi 6 juillet 2010 à neuf heures, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2010, SG 155 - Aménagement des Berges de Seine.
Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des Berges de Seine (1er, 4e, 7e et 16e) et des modalités de la concertation préalable.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à des propositions sur les aménagements des voies sur berges.

Vœu déposé Mme BLUMENTHAL et M. NAJDOVSKI relatif à la continuité piétonne sur la berge rive droite.
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à un aménagement entre les berges d'Ivry, d'Austerlitz et du 5e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au service de navette fluviale Voguéo.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'installation de halles alimentaires des producteurs aux consommateurs.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés relatifs à l'aménagement des berges de Seine.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au renforcement de l'offre de transports collectifs.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un aménagement ambitieux des berges sur les deux rives de la Seine.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement des quais hauts de la Seine en boulevards urbains.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation de l'offre de transports en commun sur les quais hauts de la Seine et leurs environs.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'extension de Voguéo à l'ensemble du bief parisien.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux futures animations des voies sur berges.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'instauration d'une continuité piétonne et cyclable sur l'ensemble des berges de la rive gauche.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de passerelles piétonnes et cyclables entre les deux rives de la Seine.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement prioritaire des berges des 12e, 13e, 15e et 16e arrondissements.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place de capteurs mesurant l'évolution du trafic automobile et ses nuisances.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la consultation des arrondissements riverains et des communes limitrophes.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la discussion du projet d'aménagement des voies sur berges devant "Paris Métropole".

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au retrait de la délibération et au lancement d'un appel international à projets.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux usines à béton dans le 13e.

Vœu déposé par le groupe NI relatif à l'aménagement des quais piétons préexistants le long de la Seine.

Vœu déposé par le groupe NI relatif à l'aménagement

**de parkings aux portes de Paris le long de la Seine.
Vœu déposé par le groupe NI relatif à la progressivité
de la fermeture des voies sur berge rive gauche.
Vœu n° 42 bis déposé par l'Exécutif.**

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bien que nous ne soyons pas très nombreux, je crois préférable de commencer parce que c'est un débat important sur lequel beaucoup vont vouloir s'exprimer. Si on traîne pour commencer, cela ne va pas créer les meilleures conditions de travail.

Les voies sur berges.

Mes chers collègues, nous en avons pris l'engagement devant les Parisiens : nous tiendrons parole. En 2014, Paris aura changé. Et ce matin nous débattons de l'un des actes majeurs de ce changement.

Disons-le simplement : les bords de la Seine, à Paris, sont un site unique au monde. Ils sont d'ailleurs classés par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité.

Or, aujourd'hui, sur 26 kilomètres de berges, 7 sont exclusivement dédiés à la circulation automobile. Nous devons corriger cette anomalie car il n'est pas acceptable qu'un lieu aussi magique, chargé de tant de mémoire et qui s'étend sur près de 15 hectares demeure une autoroute.

Notre capitale doit se réapproprier son fleuve au bord duquel elle est née, autour duquel elle s'est construite.

Nous avons conçu ce projet avec pragmatisme en veillant à ne rien figer d'emblée et en tenant compte de toutes les réalités, notamment celle de la circulation.

Quels en sont les objectifs ? Précisons avant tout que nous distinguons bien entre les deux rives de la Seine. Chacune a ses particularités dont nous devons tenir compte.

Rive droite, il s'agira de transformer une voie autoroutière en boulevard parisien que l'on pourra traverser, sur lequel on pourra se promener. Les files de circulation seront limitées à 6 mètres de largeur, ce qui laissera la possibilité de marcher au bord du fleuve et de retrouver ainsi le sens de la flânerie qui participe de l'esprit de Paris.

Nous aménagerons en outre deux passages : le premier au pied du palais de Tokyo, le second entre les Tuileries et le Musée d'Orsay.

L'idée, rive droite, est donc bien de permettre le maintien d'une circulation automobile tout en prévoyant la présence du vélo, et même la possibilité de faire accoster quelques bateaux près du Pont Marie.

Nous envisageons aussi, comme au port des Célestins, de créer des espaces piétonniers où pourront s'imaginer des activités très diverses dédiées à la culture, au commerce, à la convivialité.

Quant à la rive gauche, ce que nous proposons est clair : la fermeture des quais bas au trafic automobile sur 2,3 kilomètres, entre Solferino et l'Alma à partir de l'été 2012 et un itinéraire cyclable continu d'Ivry, dans le Val-de-Marne à Issy, dans les Hauts-de-Seine.

Sur ce vaste espace, nous pouvons donc laisser libre cours à l'inspiration et à la création. Aucune idée ne doit être écartée a priori. Il y aura là des cafés, des boutiques, des activités nocturnes, des terrains de jeux, des animations pour les enfants, des cinémas en plein air, bref, la vie va revenir au bord de la Seine.

À titre d'exemple, et sans entrer à ce stade dans le détail, je tiens à mentionner le port de Solferino, site exceptionnel aujourd'hui occupé par un parking, et qui pourra devenir un lieu de promenade et de culture.

Ce projet se situe donc au confluent de la préservation d'un patrimoine séculaire et de la conception d'une ville en phase avec son temps. Ce projet a vocation à modifier profondément notre ville.

Je souhaite répondre dès à présent à une question majeure dont la résolution était pour nous un préalable : dans quelle mesure la circulation en sera-t-elle affectée ?

De nombreuses études ont été conduites, notamment par la Direction de la Voirie et des Déplacements, et elles aboutissent à des résultats très convaincants. Au total, compte tenu des reports sur les quais hauts et de la circulation maintenue sur la rive droite, les automobilistes mettraient, pour traverser Paris à l'heure de pointe, six minutes de plus rive droite, et sept minutes de plus rive gauche.

Il reste bien entendu quelques points de vigilance qui appellent un travail très fin, notamment la question de la circulation au carrefour du pont de la Concorde, rive gauche. Sur ce sujet, nous devons, avec la Préfecture de police, définir les aménagements les plus adaptés.

Mais pourquoi ne pas le dire ? Le projet d'aménagement des voies sur berges s'inscrit dans le prolongement direct de notre politique de diversification des modes de transport, et je constate à la lecture des récentes propositions de l'U.M.P.P.A. qu'il y a bien là entre la Gauche et la Droite parisienne une différence de fond, ancienne, durable, parfaitement respectable et que nous, nous assumons.

L'U.M.P.P.A. est hostile à tout ce qui pourrait contribuer à réduire le nombre d'automobiles en circulation dans notre ville. Nous pensons, nous, que cette réduction est une tendance historique profonde, y compris à Bordeaux et à Marseille, avec d'ailleurs pas mal d'embouteillages - et que cette réduction correspond à un objectif affiché dans toutes les grandes métropoles de l'après-Kyoto.

Je rappelle que la circulation dans notre Ville a baissé de 20 % entre 2002 et 2007, ce qui a permis une diminution de 35 % de la pollution de proximité.

Je sais que vous n'êtes pas d'accord, et bien nous continuerons. Notre ambition de reconquérir les berges n'est pas dissociable de l'ensemble des initiatives prises depuis neuf ans pour changer la façon de se déplacer dans la Ville.

Je pense par exemple au tramway et à Autolib' - deux projets auxquels l'U.M.P. Paris s'est opposé -, au renforcement de Vélib' avec un contrat plus exigeant, à la mise en œuvre du schéma Vélo voté ici même le mois dernier, à l'automatisation de la ligne 1 du métro, à la rénovation du R.E.R., au doublement des fréquences de desserte sur le R.E.R. entre Ivry et Vitry ou encore au dispositif Vogüé.

Oui, c'est bien une nouvelle façon de vivre en ville et de rendre l'espace public à tous, qu'il s'agit de définir et de dessiner, dans la ville très dense du XXI^e siècle.

Le projet, pour les voies sur berges, s'inscrit dans la logique de cette histoire. Comment le conduirons-nous ? J'insiste sur la méthode qui repose sur la concertation.

D'abord, bien sûr, nous travaillerons en priorité en relation étroite avec le Préfet de police qui s'exprimera, conformément à son souhait, à l'issue de notre débat. Nous veillons à ce que le projet prenne en compte ses attentes légitimes en matière de sécurité et de gestion de l'espace public.

De même, nous sommes en lien avec des partenaires institutionnels comme les Bâtiments de France dont j'ignore ce qu'ils penseraient des contreprojets présentés la semaine dernière. Je parle bien des Bâtiments de France qui dépendent de l'État, qui sont assez sévères en général sur un certain nombre d'excroissances que j'ai cru apercevoir dans des images.

Nous sommes en relation avec le Port de Paris également, notamment pour développer toute la dimension économique du projet.

Au-delà, j'insiste sur un point. Notre séance de ce matin ne clôt pas le débat, au contraire, elle l'ouvre.

Notre souhait est que les citoyens y contribuent avec leurs attentes, leurs insatisfactions, leurs inquiétudes et leurs espoirs. Une consultation est d'ores et déjà lancée sur le site Internet de la Ville.

Les réunions d'information et de dialogue commenceront...

Monsieur le défenseur acharné des projets d'un Secrétaire d'État qui n'est plus Secrétaire d'État, si nous nous écoutions d'abord ? Vous ne m'avez pas convaincu, j'ai respecté votre position. Je ne suis pas sûr que l'histoire vous donnera raison, on verra bien.

En attendant, nous allons nous écouter, vous et moi. Je n'ai pas l'impression que les derniers jours doivent vous inciter à l'arrogance et à la condescendance à laquelle, parfois, vous nous habituez.

Nous ouvrons seulement le débat. Une consultation est d'ores et déjà lancée sur le site Internet de la Ville, les réunions d'information et de dialogue commenceront dès cet été.

Les collectivités voisines y seront associées, j'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs présidents de Conseils généraux, sans oublier les Hauts-de-Seine qui, eux-mêmes, ont des projets pour l'aménagement des bords de Seine.

Bien sûr, M. HUCHON y sera associé lui aussi. C'est encore plus facile. Si je le fais avec M. DEVEDJIAN, je ne vois pas pourquoi je ne le ferais pas avec M. HUCHON.

Vous pouvez m'interrompre, je suis détendu et pas agressif contrairement à... J'ai cru entendre une tonalité un peu moins calme.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que la Seine n'appartient pas aux seuls Parisiens et que les voies sur berges sont empruntées chaque jour par les habitants de l'agglomération.

Notre projet a donc vocation à s'inscrire dans une démarche plus globale de valorisation des bords du fleuve, et il répond à une ambition partagée par nos collègues des départements limitrophes.

Nous souhaitons que "Paris Métropole", qui est plus que jamais le cadre reconnu par les plus hautes autorités de l'État, le cadre pertinent, se saisisse de ce projet et en fasse l'une de ses initiatives de l'automne prochain.

Bien entendu, comme pour tout ce qui concerne notre Ville, c'est le Conseil de Paris qui aura le dernier mot.

Tous les élus seront associés à la réflexion. Les Maires d'arrondissement de la Majorité, comme de l'Opposition, seront consultés à chaque étape.

L'U.M.P. parisienne a présenté son propre plan. Nous devons en débattre avec sérénité et, là où nous le pourrons, nous convaincre les uns et les autres sans renier nos différences.

Car la reconquête des voies sur berges est un enjeu qui relève de l'image de Paris dans le monde, nous l'abordons avec détermination, avec sérieux et avec la volonté d'aboutir vite à une ville plus belle et plus vivante.

Je tiens à remercier tous ceux qui contribuent et d'abord ma première adjointe, Anne HIDALGO, dont l'efficacité et la subtilité ont été pour nous tous des atouts décisifs.

M. LAMOUR, que vous avez peut-être entendu ou non, a dit ce n'était pas nécessaire. Si cela me fait plaisir ? Si cela dérange les élus du 15^e arrondissement ? Souffrez, je vais même en rajouter, parce que je veux dire aussi ma gratitude à Annick LEPETIT, à Anne LE STRAT et bien sûr à Pierre MANSAT pour leur conviction et leur engagement.

Mes chers collègues, à quelques jours de "Paris Plage" que vous aviez combattu... J'ai l'impression que les Parisiens, y compris parmi vos électeurs, ne détestent pas. J'ai même parfois recueilli les confidences de quelques personnalités qui ne sont pas de Gauche, qui m'ont dit tout le bien qu'elles pensaient de "Paris Plage".

Je nous invite donc à regarder la Seine autrement et à imaginer avec audace l'avenir de Paris autour de son fleuve.

Je vous remercie.

Dans la bonne humeur qui va sans doute irriguer toute la matinée, je donne d'abord la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'aménagement des berges de Seine n'est évidemment pas une opération anodine d'un point de vue symbolique et politique.

Le fleuve est en effet le point de départ de notre Ville, sa raison d'être et son origine.

Si le XX^e siècle avait privilégié des voies rapides sur ces rives, cela correspondait à un état d'esprit qui faisait de la voiture individuelle à la fois un marqueur social, un outil de communication et de déplacement.

Aujourd'hui le monde a changé, la ville a changé, le XXI^e siècle a révolutionné la communication et les déplacements. Nous n'allons plus au monde, c'est le monde qui vient à nous. La vision de la ville a changé elle aussi, les Parisiens n'aspirent plus aux mêmes rythmes, à la même pratique urbaine qu'il y a 50 ans.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, en réaménageant les berges du fleuve, vous proposez une nouvelle façon de vivre la ville, et vous poursuivez l'action entreprise depuis 2001 en faveur de modes de circulation plus apaisés et plus doux. Au pied de ce que l'UNESCO a classé au patrimoine mondial de l'humanité, nous n'aurons plus avec ce projet à souffrir de longues lignes ininterrompues de véhicules polluants ni le murmure incessant des moteurs. Car cette rumeur des voitures, c'est celle du passé, ce n'est plus la nôtre, ce n'est plus celle à laquelle aspirent les Parisiens. Les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ne peuvent qu'approuver cette volonté de faire évoluer la ville, c'est d'ailleurs ce pourquoi militait mon ami Jean VUILLERMOZ sous la précédente mandature.

Une fois n'est pas coutume, nos collègues de l'U.M.P. nous ont fait le plaisir de proposer quelque chose, eux aussi, pour l'aménagement des berges du fleuve. Comme chacun dans cette Assemblée je pense, et notamment dans la majorité, je me suis empressé avec gourmandise de découvrir leur projet. En fait de vision, j'ai été un peu déçu car visiblement l'U.M.P. conduit au rétroviseur. On hésite entre la stupeur et l'incrédulité, on retient même un sourire gêné devant ce vide grenier bétonné de vieilles idées. C'est un étrange mélange entre le boulevard circulaire et un aéroport des années 80 comme si définitivement la Droite parisienne était scotchée au XX^e siècle. J'ai un peu de peine pour cette conception du patrimoine mondial de l'humanité qui empile des caissons de béton, et installe une autoroute en sous-sol. Je suis un peu triste que tout ce que l'U.M.P. propose comme activités aux Parisiens ce soit encore des commerces de luxe et une balade sur le toit des embouteillages. Quelle ville étrange que ce cauchemar en béton armé que nous propose la Droite ! Quelle ville triste et déshumanisée dont l'ambition écologique consiste à cacher ces voitures que l'on ne saurait voir, en les enfermant façon tunnel du Mont blanc ! Sans dire que cela manque d'imagination on devine que cela va coûter cher puisqu'en plus il faudrait organiser un concours international d'architectes pour cette monstruosité. Je ne souhaite à aucun d'entre eux de jamais remporter un pareil concours, à moins que le bunker ne devienne le nouvel idéalisme.

La seule qualité de ces propositions, c'est qu'elles nous confortent dans la légitimité de notre projet. En effet, ce que vous proposez, Monsieur le Maire, est un espace ouvert et cohérent, ajustable et vivant, qu'il est possible de rendre exemplaire d'une nouvelle façon de vivre la ville, son rythme, sa géographie et son esprit.

Nous voudrions qu'il soit le lieu d'une expérimentation à taille humaine de notre besoin de solidarité et de partage ainsi que de la reconnaissance des différentes fonctions de la ville, des différents temps de la ville, le travail, la promenade, le loisir, les rencontres, le sport et la culture. C'est-à-dire tout l'inverse de cette ambition de l'argent et du dioxyde de carbone sous cloche porté par nos collègues de Droite.

Vous l'aurez compris, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est favorable au projet présenté par notre Municipalité, il répond à un besoin essentiel de notre temps. En effet, l'une des caractéristiques de notre modernité est d'accélérer le temps des communications et des transactions, nous enchaînons des temps toujours plus courts, c'est aussi pour cette raison que nous accordons d'autant plus d'importance à ce qui échappe à ce rythme effréné et que nous recherchons d'autres formes d'échanges et de rencontres. Comme n'importe quel être vivant, nous avons besoin de reprendre notre souffle, c'est le sens de la culture, du sport, des loisirs, c'est précisément à cet enjeu qu'il s'agit de répondre avec ce projet, et c'est précisément pour cela que nous l'approuvons pleinement.

Parce que ce nouvel espace doit profiter au plus grand nombre, parce qu'il doit être à nos yeux un espace de partage et de solidarité, nous faisons quatre suggestions afin d'enrichir encore ce projet de réaménagement des voies sur berges.

D'abord, parce que cet espace retrouvé doit être celui de tous les Parisiens et de tous les habitants de la métropole, il nous paraît essentiel d'élargir au maximum le champ de la concertation. Tous les Parisiens, cela signifie qu'à nos yeux la concertation ne se limite pas aux arrondissements directement impactés par la reconquête des voies sur berges. Nous suggérons ainsi, par un amendement, que dans tous les arrondissements de la Capitale une réunion publique et une exposition puissent être organisées. Tous les habitants de la métropole, cela suppose de voir large, d'associer les communes voisines et au-delà les départements de notre Région. Je sais et vous l'avez dit, Monsieur le Maire, que mon ami Pierre MANSAT y est particulièrement attaché. C'est la même volonté qui nous amène lorsque nous proposons que les équipements publics qui seront installés sur les berges puissent être mis à disposition du plus grand nombre et pas seulement des riverains qui habitent à proximité.

Parce que nous voulons placer les valeurs de solidarité au cœur de ce projet, nous suggérons également que des clauses d'insertion soient systématiquement introduites dans les marchés relatifs à cet aménagement, nous pourrions permettre à des hommes et femmes très éloignés de l'emploi de retrouver un travail et contribuer à l'aménagement d'un des grands projets de notre mandature.

Enfin, c'est l'objet d'un autre amendement, nous suggérons de faire de cet espace un lieu de développement en grand de l'économie sociale et solidaire, nous avons proposé à maintes reprises la création de halles alimentaires permettant de mettre en relation directe des producteurs de fruits et légumes bio et des consommateurs de notre Région, il nous semble que les berges de Seine réaménagées nous donnent l'occasion de donner corps à ce projet, c'est le sens d'un des vœux que nous présentons.

Monsieur le Maire, avec ce projet, il s'agit de faire en sorte que la Seine retrouve son sens premier, celui d'un déplacement doux, de l'échange, du partage et de la rencontre, le fleuve est le premier espace naturel de coopération, à nous de le rendre aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, vous avez décidé de poursuivre votre croisade destructrice et démagogique contre la voiture à Paris et je suis convaincu que les Parisiens et les Franciliens ne vous suivront pas dans cette obsession. Paris ne deviendra pas une ville dont l'hyper centre sanctuarisé aspire, tel un trou noir, toutes les perspectives de son rayonnement.

Je constate d'ailleurs avec regret que toutes ces années passées à l'Hôtel de Ville ne vous auront pas permis de saisir les enjeux majeurs du Paris du XXI^e siècle. La Capitale se retrouve aujourd'hui face à un enjeu crucial pour son avenir : celui de trouver sa place au sein du Grand Paris. Nous devons être les créateurs d'une vraie dynamique innovante, afin de réconcilier Paris et sa banlieue.

Votre projet, étriqué, et financé comme d'habitude par les seuls contribuables, n'a pour conséquence que de refermer la Capitale sur elle-même. A l'heure où les transports sont la première préoccupation des Parisiens, votre manque d'ambition démontre une fois encore votre incapacité à concevoir pour notre ville un avenir conciliant développement économique et amélioration de la vie quotidienne des Parisiens.

En outre, ce projet n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse mesurant les conséquences de la fermeture des voies sur berges que vous préconisez. Il est impératif de mener des études d'impact rigoureuses et une expérimentation sur six mois, afin de quantifier concrètement le report de la circulation.

Mais surtout je veux dénoncer la confiscation du débat aux dépens des Parisiens. Cet unique projet élaboré dans la confidentialité de votre cabinet, a été conçu par un service technique de la Ville et pire encore, il est d'ores et déjà inscrit sur la liste des réalisations qui seront soumises à l'étude de Paris Métropole sans que l'ensemble des élus parisiens ait pu être associé aux discussions. C'est un véritable scandale, un déni de démocratie dont vous vous faites en permanence le chantre.

Il est indispensable de lancer un appel à projets pour que les cabinets d'architectes et d'urbanistes du monde entier puissent y concourir et offrir aux Parisiens un débat de qualité sur une décision qui les engagera sur 50 ans.

Pourquoi n'avez-vous pas consulté les 10 cabinets d'urbanisme que le Président de la République avait lui-même consultés afin d'élaborer le projet du Grand Paris ? Ils n'attendaient que cela. Certains d'ailleurs comme Antoine GRUMBACH avaient anticipé ce moment.

La conséquence directe de tout cela est que vous nous présentez un projet sans envergure et non consensuel. Nous souhaitons que notre Conseil ait une réelle ambition pour Paris et propose un projet sérieux et innovant aux Parisiens, un projet qui ne saurait se réduire à un "non à la voiture".

Monsieur le Maire, faites confiance comme nous à l'industrie automobile. Faites confiance à sa capacité à innover afin de mettre au point des technologies propres, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, écoutez tranquillement.

M. Jean-François LAMOUR. - Oui, Monsieur le Maire, d'autant plus que vous-même, vous avez fait référence à 'Autolib'. Vous allez mettre sur le secteur parisien 4.000 véhicules électriques. Alors, comment ne pas faire confiance à l'industrie automobile pour nous permettre d'avoir un dispositif de circulation propre.

Il est impensable aujourd'hui de remettre en cause les voies de circulation et de provoquer, comme vous le souhaitez, Monsieur le Maire, l'embolie du cœur de Paris, sans avoir prévu une amélioration des transports en commun. J'attends d'ailleurs les déclarations du Préfet de police.

Comme il est impensable de ne pas avoir songé à valoriser les secteurs piétons existants, ceux des rives des 12^e, 13^e, 15^e et 16^e arrondissements.

Le projet de réaménagement des voies sur berges doit proposer un modèle économique viable et indolore pour les Parisiens. Il n'est pas question d'aménager sans équilibre financier, sans investisseur et sans activité économique supplémentaire.

Monsieur le Maire, votre projet n'est rien d'autre que la démonstration de votre conception de l'écologie : une écologie contrainte. Nous préférons, pour notre part, défendre une écologie choisie par l'ensemble des Parisiens.

L'aménagement des voies sur berges doit se concevoir dans un objectif de fluidité, pour concilier et réconcilier piétons, voitures, vélos, motos, transports en commun, et il doit surtout avoir pour objectif de donner à Paris sa place dans le Grand Paris.

Nous vous le demandons, Monsieur le Maire, faites acte de démocratie, alors qu'elle n'est souvent qu'un vœu pieu au sein de cette assemblée. Le retrait de cette délibération s'impose. Faites preuve d'ouverture : lancez un appel international à projets, et surtout, Monsieur le Maire, consultez les Parisiens sur les différentes visions qui seront proposées, et impliquez tous les élus, toute la collectivité, autour d'un projet ambitieux.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous aurons plein d'échanges sur le fond. Je voulais juste vous informer qu'à ma connaissance les équipes d'architectes, avec qui j'entretiens des relations assez bonnes - d'ailleurs Anne HIDALGO aussi - sont plutôt intéressées par ce projet, qui est ouvert.

Attendez, laissez-moi finir.

Deuxièmement, vous dites qu'on fait cela dans le secret de quelques services, etc. Parmi ceux à qui j'ai fait appel, il y a l'A.P.U.R. et, vous écoutant, cela me faisait sourire, parce que lorsque je rencontre un certain nombre de personnalités importantes de l'Exécutif, qui me disent : "est-ce que l'A.P.U.R. pourrait nous aider sur les projets Grand Paris, etc. ?", c'est précisément ceux avec qui j'ai beaucoup travaillé sur l'élaboration du projet que je vous présente, dont on me demande de bien vouloir les mettre aussi à la disposition du projet du Grand Paris, porté par le Président de la République.

Je ne pouvais donc pas résister au plaisir de vous le dire, compte tenu de la manière dont vous avez qualifié ceux qui m'ont aidé à faire ce projet.

Je donne la parole à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Voici donc, Monsieur le Maire, ce que vous nous avez présenté à grands renforts médiatiques, comme le grand projet de votre mandature. Un grand projet donc, que vous avez préparé dans le secret de votre cabinet et que vous nous présentez comme la reconquête des voies sur berges.

Conquête est un mot guerrier : il signifie gagner par la force. En même temps, conquérir, c'est séduire. C'est donc déjà tout un programme. Mais conquête, dans son étymologie latine, c'est aussi "conquiere", et cela veut dire : rassembler.

Vous dites que vous souhaitez que ce lieu soit des lieux de vie et des lieux de plaisir. Ce projet devrait donc nous rassembler, nous Parisiens, de la rive gauche et Parisiens de la rive droite, Parisiens du centre historique et des quartiers périphériques, nous Franciliens, habitants du Grand Paris. Nous tous, amoureux de Paris, la plus belle ville du monde, nous qui sommes sensibles à la beauté, nous qui aimons nous promener, profiter de la vie parisienne.

Votre idée pourrait être bonne : la Seine peinte par Renoir, Manet, Sisley, doit retrouver un écrin et devrait nous rassembler.

Pourtant, le projet, tel que vous nous le présentez, ne nous paraît pas rassembleur, mais malheureusement plutôt diviseur. Parce que vous ne souhaitez pas embellir les berges de la Seine, mais simplement les voies sur berges, et parce que votre ligne politique, c'est la politique des privilégiés : toute votre attention est exclusivement tournée vers l'hypercentre, vers ceux qui ont les moyens de vivre Paris comme un village.

(Réactions dans l'hémicycle).

Si vous voulez me laisser parler, je recommence ma phrase.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez parler et laissez moi quand même plaider coupable : c'est vrai que je suis à fond pour le bouclier fiscal, Monsieur POZZO di BORGO, vous avez raison de me critiquer. Je suis pour les privilégiés !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - C'est la politique des privilégiés, et toute votre attention est exclusivement tournée vers l'hypercentre, vers ceux qui ont les moyens de vivre Paris comme un village.

Diviseur aussi, votre projet, parce qu'il méprise donc les quartiers périphériques. Diviseur, parce qu'il rejette les habitants des communes limitrophes. Une réflexion plus générale vous aurait amenés à considérer non seulement tous les arrondissements concernés, mais aussi les incidences sur la vie de tous les Franciliens.

Ce projet en fait n'est malheureusement qu'un habillage distrayant de l'idéologie régressive qu'il promeut.

40 millions d'euros pour quelques petites attractions dans l'hypercentre, alors qu'on nous parle de reconquête des berges.

40 millions d'euros pour supprimer la circulation automobile sur la rive gauche et la diminuer sur la rive droite.

40 millions pour nous couper un peu plus de la banlieue et empêcher le transit d'Est en Ouest, sans consulter en amont les maires des villes limitrophes.

C'est ça Paris Métropole ? Renvoyer les banlieusards dans leurs banlieues ? C'est vrai qu'ils ne sont pas vos électeurs. Est-ce cela votre vision métropolitaine ?

Et pourquoi ne rien proposer dans l'Est parisien, par exemple, où l'espace souvent en friche ne manque pas ? On aurait pu imaginer plein de choses sur ces berges non circulées.

Comme le soulignera plus tard mon collègue Patrick TRÉMÈGE, le 13e arrondissement, par exemple, ne serait-il bon, selon vous, que pour les usines à béton ? Alors qu'un aménagement réfléchi, concerté, élargi à l'ensemble des berges parisiennes aurait pu être une très belle occasion de réaliser un rééquilibrage entre les quartiers les plus favorisés et les autres, un fil conducteur pour nos voisins.

Nous craignons qu'au contraire votre projet n'accroisse encore la fracture des territoires.

Monsieur le Maire, il aurait fallu dépasser le stade de l'événementiel.

Dans une crise économique sans précédents, nous nous trouvons face à une décision qui nous paraît symptomatique d'une politique peu soucieuse des réalités.

Les loisirs, le goût du beau, la détente, comment ne pas y être sensible quand les jours sont longs en plein été ? Pour autant, elle ne paraît pas politiquement responsable de favoriser à tout prix la fête, au détriment du travail et du développement économique.

La possibilité de circuler d'Est en Ouest et le désengorgement des voies hautes, qui permettent ces voies rapides sur berges, ne peuvent être rayés d'un coup de crayon, même joliment coloré.

Je vous rappelle d'ailleurs que vous aviez pris l'engagement dans le P.D.P. de 2007 de conditionner l'aménagement des voies sur berges à une augmentation de l'offre de transports, permettant un report de trafic. Mais ce n'est pas le cas. Le R.E.R. C ne suffit pas. L'offre de transports en commun sur ces trajets n'est pas suffisante.

En fait, votre croisade contre la voiture risque de vous aveugler et de finir par nous asphyxier, pour n'avoir pas pris la mesure de thrombose et de reports de circulation.

Il ne faudrait pas que votre croisade anti-voitures ne nous écarte du développement durable. Raison pour laquelle probablement la Préfecture, si j'ai bien compris, vous demande de mener une expérimentation d'un an, avant de vous lancer dans votre projet.

Mais votre réponse est curieuse, si ce n'est stupéfiante. Vous répondez oui à une expérimentation, mais à condition de réaliser avant la totalité des 40 millions d'aménagement. C'est original, il faut le reconnaître, vous venez d'inventer le concept de l'expérimentation définitive !

Nous estimons que Paris capitale, avec ses 2 millions d'habitants, l'Île-de-France, première région européenne, méritent l'excellence. Nous ne la trouvons pas malheureusement dans les aménagements proposés, qui nous paraissent au total réducteurs. Tout juste distrayants quelques jours par an. C'est dommage, parce que, faut-il vous le rappeler, Monsieur le Maire, vous êtes le maire d'une capitale monde, pas le président du comité des fêtes d'une station balnéaire !

(Applaudissements).

Il ne faudrait pas tomber dans le tout ludo-culturel, oubliant les contraintes de la vie quotidienne, les exigences du travail et de la vie économique, la nécessité et le droit de se déplacer, les besoins de gommer les fractures territoriales. Un petit projet finalement, mais qui peut avoir de lourdes conséquences et qui aurait vraiment mérité une réflexion à la hauteur des enjeux et du rayonnement que nous pourrions attendre de notre Capitale.

Cette réflexion devrait s'inscrire dans un projet de requalification territoriale et de rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest. Elle devrait prendre en compte l'élaboration préalable d'un plan de communication. Elle devrait être menée à travers la confrontation de différentes visions d'architectes urbanistes. Elle ne devrait pas non plus sortir ex nihilo, alors que se préparent les travaux du Grand Paris.

Telles sont, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les propositions que nous vous formulons pour un vrai projet d'aménagement de toutes les berges parisiennes, dans un esprit constructif et avec une vision toute métropolitaine.

Merci.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la délibération que nous examinons ce matin n'est pas seulement la traduction d'un engagement pris par notre majorité en 2008.

Par son contenu, elle constitue à l'évidence un enjeu majeur pour Paris, pour son visage, son avenir et pour les pratiques de ceux qui y vivent ou y viennent. Par les perspectives qu'elle ouvre, elle revêt sans doute une importance particulière pour la métropole et, au-delà, pour l'aménagement de la vallée de la Seine jusqu'au Havre. Ce débat stratégique sur la valorisation de la Seine jusqu'à son embouchure a d'ailleurs commencé au début du mois de mai dernier.

Dans le temps qui m'est imparti, je ne reviendrai pas longuement sur les principales caractéristiques de ce projet, mais je me bornerai à dire qu'il est à la fois ambitieux et réaliste.

Ambitieux parce qu'il permet la reconquête et l'embellissement de l'un des plus beaux sites de Paris inscrit au Patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O.

Réaliste parce qu'en raison de sa conception, de son dimensionnement et de la judicieuse distinction opérée entre la rive droite et la rive gauche, il ne menace pas les grands équilibres et les principales fonctions urbaines de la Capitale. Ce sont ainsi 7 kilomètres de voiries, aujourd'hui domaine exclusif de l'automobile, sur les 26 kilomètres des bords de Seine qui vont être rendus aux Parisiens et à tous ceux qui fréquentent Paris.

Rive droite : l'autoroute actuelle sera transformée en un boulevard parisien moderne pour un meilleur partage de la berge au profit des piétons et des circulations douces.

Rive gauche : la reconquête de la rive qui, n'étant utilisée qu'à la moitié de sa capacité, n'aura qu'un impact limité sur les itinéraires de report, permettra de consacrer près de 5 hectares à des usages inédits et diversifiés sur un parcours piéton de plus de 2 kilomètres.

Mais, au-delà de ce bref rappel, ce que je voudrais souligner au nom de mon groupe, c'est que loin des caricatures qui en sont faites par la Droite parisienne qui, visiblement, reste engluée dans une vision de l'aménagement urbain datant des années 60 du siècle dernier, ce projet est un projet global qui se fonde sur les conceptions contemporaines de la fabrication d'une ville durable, de son renouvellement, de la diversité de ses fonctions et des instruments qui les favorisent, ainsi que de la nécessaire mixité de ses usagers.

Oui, les aménagements proposés dans cette délibération sont conçus pour créer un nouveau rapport au fleuve en lui redonnant son lustre et en permettant aux Parisiens, aux Franciliens et aux touristes de se réapproprier les berges de la Seine.

Pour autant, nous ne considérons pas que la Seine soit un décor de carte postale. La Seine, c'est un territoire stratégique, la colonne vertébrale d'un véritable écosystème et pas seulement le vecteur de déplacements automobiles grâce à ses berges. Si ce projet est moderne, c'est parce qu'il combine de nombreuses dimensions urbaines.

Pour notre part, nous en voyons quatre parmi les principales.

La première de ces dimensions, c'est évidemment celle d'un nouveau partage de l'espace public et d'un enrichissement de ses usages s'adressant au plus grand nombre, qu'ils soient culturels, sportifs ou simplement de promenade.

La deuxième dimension a trait au renforcement du potentiel économique de la Capitale - eh oui, Messieurs de l'U.M.P. ! - car il est clair que la réalisation de ce projet générera des activités nouvelles. A celles qui concerneront les loisirs, il faut ajouter les activités portuaires et industrielles qui pourront connaître un nouveau développement dans les espaces qui leur sont dédiés dans le P.L.U.

Je n'ai pas le temps, hélas, d'insister sur l'impact positif quant à l'image internationale de Paris qui ne peut sortir que renforcée d'une telle réalisation, tant il est vrai que l'attractivité de la Capitale ne peut se résumer à un temps de parcours en automobile sur les voies sur berges.

Troisième dimension : les transports. Vous en avez parlé, Monsieur le Maire, et je serai donc bref. Mais qui ne voit que ce projet peut être porteur d'un développement significatif des transports fluviaux qui pourraient être maillés avec le réseau de transports existants ?

J'ajoute qu'il s'inscrit dans une politique de renforcement considérable des transports collectifs le long de la Seine et dans l'axe Est-Ouest de la métropole qui permettra une augmentation de capacité de plus de 10.000 passagers à l'heure, alors que la reconquête des voies sur berges ne modifie à la baisse ses capacités que de 1.500 à 2.000 passagers par heure.

Pour notre part, nous pensons que cette perspective vaut bien celle du Grand Huit imposé aux collectivités territoriales dans les conditions que l'on sait.

La quatrième et dernière dimension, que je ne ferai qu'évoquer, et qui mériterait sans doute une réflexion approfondie, c'est celle de fonction de corridor écologique et de biodiversité de la Seine, qu'il nous faut intégrer totalement dans les aménagements qui seront soumis à concertation.

C'est de la prise en compte de l'ensemble de ces dimensions, qui contribueront à faire de Paris une ville durable, que dépend le succès de ce projet et, avec mon groupe, je ne doute pas qu'elle le soit.

Mais ce projet a, semble-t-il, un concurrent. C'est celui qui a été annoncé par le groupe U.M.P. Je dis à dessein "annoncé" et non "présenté", car à part quelques coupures de presse, nous en savons bien peu.

Nous en savons pourtant suffisamment pour formuler quelques commentaires.

(Brouhaha).

Laissez-moi terminer, vous pourrez me répondre autant que vous voulez !

Je dis que nous en savons pourtant suffisamment pour formuler quelques commentaires.

Certes, ce projet a, paraît-il, été préparé par un collectif d'urbanistes, dénommé Bureau autonome d'anticipation urbaine, mais force est de reconnaître que la discrétion de ce collectif, qui confine à une sorte de clandestinité, n'est pas sans susciter quelques interrogations.

Certes, ce collectif dispose d'un site Internet, récent d'ailleurs, puisqu'il a été créé le 19 juin dernier. Mais on y cherchera vainement la trace des propositions de l'U.M.P. dans les quelques croquis sommaires mis en ligne vendredi dernier et sans rapport avec ce que nous avons pu voir dans la presse.

Monsieur LAMOUR, pour ce qui est du secret des travaux de l'A.P.U.R., très franchement, je vous renvoie la balle : faites en sorte que nous puissions tous débattre avec ce collectif d'urbanistes, qui reste d'une discrétion que personne ne peut comprendre dans cette enceinte.

Mais là n'est pas l'essentiel !

L'essentiel, c'est la philosophie urbaine véhiculée par ce que l'U.M.P. croit pouvoir appeler un contre-projet. Cette philosophie est simple et se résume à ce credo : ne pas interrompre le flot de véhicules sur les voies sur berges, bref ne pas diminuer la circulation automobile, même sur ce site exceptionnel. Et tout le reste en découle pour finalement déboucher sur une sorte de cauchemar urbain rive gauche de la Seine.

Songez, chers collègues, que l'U.M.P. y propose de couvrir partiellement la voie sur berges par une sorte de gruyère en béton qui servirait de promenade. Imaginez la promenade sur cette couverture ajourée avec vue imprenable sur les voitures qui défilent quelques mètres en dessous, sans parler bien évidemment du bruit et des gaz d'échappement.

Pour faire bonne mesure, afin, paraît-il, de financer cet aménagement, l'U.M.P. propose d'arrimer sur les quais et de les relier directement à la couverture - ce qui laisse supposer qu'ils seraient pérennes - des caissons destinés à l'événementiel et aux activités. Quel événementiel ? Quelles activités ? De luxe, évidemment ! Forcément de luxe ! Bref, en quelques mots, un projet d'activités de luxe réservé sans doute à quelques Parisiens privilégiés et desservi par une autoroute urbaine sur laquelle on pourrait se promener en contemplant les véhicules sous ses pieds.

Pour faire bonne mesure également, l'U.M.P. a ajouté à cette proposition une touche écologique : il s'agit de cultures maraîchères et bio sur l'Île aux cygnes, dont je rappelle au passage qu'elle est un site de biodiversité reconnu qui a vu réapparaître des espaces végétales et animales qui avaient disparu.

En tout état de cause, cette proposition semble bien anecdotique au regard des dimensions de cette île artificielle, car longue de 850 mètres, large de 11 mètres, si mon calcul est bon, sa superficie est donc inférieure à un hectare. Alors, à moins de supprimer son allée centrale, qui est un véritable paradis des promeneurs, les surfaces qui pourraient être consacrées aux cultures bio n'excéderaient pas quelques centaines de mètres carrés. À coup sûr, compte tenu des conditions d'accès et d'exploitation, le coût de la salade y sera élevé.

(Rires).

Mais il me faut conclure chers collègues, et je dirai simplement que la Droite parisienne qui, il y a près de dix ans maintenant, était opposée aux couloirs de bus et au tramway des maréchaux, n'a pas pris la mesure des enjeux de la construction de la ville durable du XXI^e siècle.

Ne laissons pas en outre dénaturer les berges de la Seine, qui sont au cœur de l'identité de Paris, par le cauchemar urbain, je répète ce terme, par le cauchemar urbain que nous propose l'U.M.P.

Tout au contraire, le projet de la municipalité, par son ampleur et aussi par sa souplesse, par les perspectives qu'il ouvre pour notre ville et sans doute pour le cœur de la métropole, est particulièrement stimulants.

C'est pourquoi mon groupe lui apportera son soutien enthousiaste.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce dont je ne suis pas surpris, c'est de l'excellent niveau de cette intervention. Il paraît que vous n'aimez pas que je fasse des compliments, mais moi, j'aime bien.

Oui, je suis assez fier d'eux, figurez-vous !

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Réinventer les berges de Seine, réinventer Paris, tel est le mot d'ordre auquel nous invite le projet de reconquête des berges de la Seine.

Oui, réinventer Paris, car de tout temps, la ville a vécu avec son fleuve. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les armoiries de la Ville de Paris sont symbolisées par un bateau voguant sur la Seine : la Seine est la colonne vertébrale de Paris, sa ligne de vie.

Pendant des siècles, les Parisiens ont été proches de leur fleuve. Il est utile de rappeler que les Parisiens s'y baignaient jusque dans les années 1930, avant que la baignade soit interdite pour cause de trafic fluvial intensif et de pollution.

Mais depuis quelques décennies, Paris tourne le dos à son fleuve. La raison est simple : ce sont les choix d'aménagement urbain réalisés dans les années 1960 et 1970, le règne du tout automobile, qui ont coupé la ville de son fleuve. Il fallait à l'époque, selon les propres mots de Georges Pompidou, adapter la ville à la voiture.

Les berges offrent aujourd'hui un spectacle indigne de notre capitale, celui d'une autoroute urbaine en plein cœur de la ville alors même que les berges de la Seine sont classées au patrimoine mondial de l'Unesco.

Là où elles ne sont pas circulées, les berges offrent un aspect morcelé, illisible, peu cohérent, les continuités piétonnes sont mal assurées quand elles ne sont pas purement et simplement absentes. Et je ne parle même pas des continuités cyclables, presque inexistantes.

Le paysage des berges aujourd'hui est donc celui d'un espace inhospitalier, un tube à voitures générateur de nombreuses nuisances comme le bruit ou la pollution de l'air. Une autoroute en plein cœur de ville pour y faire passer le trafic de transit métropolitain, c'est une aberration urbanistique, un anachronisme inexplicable.

Reconquérir les berges, s'est entré de plain-pied dans la ville du XXI^e siècle, comme l'ont fait de nombreuses villes en France et en Europe, qui ont retrouvé le lien avec leur fleuve ou la mer. Citons par exemple les villes de Lyon ou de Bordeaux.

Cette ambition, les écologistes la défendent depuis toujours. En 2002, le succès de la première édition de "Paris plage" nous a renforcés dans notre conviction que la reconquête des berges répond à une réelle attente. Quatre semaines durant, notre cité renoue les liens avec son fleuve et nous avons à maintes reprises exprimé notre souhait que cette opération ponctuelle soit progressivement étendue.

Monsieur le Maire, vous avez présenté en avril dernier un projet de reconquête des berges. Les élus Verts vous soutiennent pleinement dans cette initiative en considérant qu'il s'agit là d'une première étape d'un plan plus global qui nous mènera jusqu'à la restitution globale des berges aux Parisiens, aux Franciliens, aux touristes, bref, à tous ceux qui aiment Paris.

Nous pouvons émettre le regret que ce projet n'ait pas été co-élaboré avec vos partenaires de la majorité municipale...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

... et nous souhaitons en conséquence proposer un certain nombre d'amendements ou de vœux pour que le projet soit bonifié.

Nous pensons notamment que deux ou plusieurs scénarii d'aménagement pourraient être soumis à l'enquête publique plutôt que le seul scénario que vous proposez. D'autant que, si nous sommes parfaitement en accord avec la perspective d'aménagement de la rive gauche, nous avons des interrogations sur le schéma que vous proposez pour la rive droite, à savoir la cohabitation entre une circulation qui restera intense et la volonté de restituer une partie des berges aux piétons.

Nous souhaitons donc que des études approfondies puissent être menées pour déterminer les conditions d'une reconquête plus globale des berges, en rive droite comme en rive gauche, et les présenter à l'enquête publique.

Bien entendu, la reconquête des berges de la Seine devra s'accompagner d'un plan de renforcement des transports collectifs de manière à inciter au report du trafic sur les transports en commun.

Mon collègue Denis BAUPIN insistera sur le renforcement des RER A et C, de la ligne 1 du métro, de la création d'une ligne de bus à haute qualité de service sur les quais hauts, ou d'un service public de transport fluvial sur l'ensemble du bief de Paris.

Penser les berges, c'est aussi penser à l'aménagement des quais hauts. Les propositions d'amélioration des traversées proposées au niveau du palais de Tokyo ou du Jardin des Tuileries vont tout à fait dans le sens d'une meilleure intégration urbaine de ces quais.

Nous pensons malgré tout que ceux-ci resteront encore fortement marqués par un aspect routier. En de nombreux endroits, en particulier en rive droite, les trottoirs sont extrêmement étroits et la circulation des piétons, dont celle de nombreux visiteurs, y est malaisée.

Aussi nous proposons que la Ville de Paris étudie le réaménagement des quais hauts en boulevards urbains avec la priorité donnée aux bus en site propre, à des trottoirs élargis et à des itinéraires cyclables sécurisés et continus.

Nous voulons aussi que la qualité des berges soit améliorée avec de véritables continuités piétonnes et cyclables, et que la biodiversité soit préservée, affirmant la Seine dans son rôle de corridor écologique.

Aménager les berges, c'est aussi penser à la réalisation de nouvelles passerelles piétonnes accessibles aux vélos pour mieux relier les deux rives, en particulier aux endroits ou l'inter-distance entre les ponts de Paris est importante. C'est le sens des vœux que nous vous présentons.

Un mot sur l'opposition municipale. L'U.M.P. parisienne a présenté un contreprojet dont le principe consiste à surtout ne rien changer. Pour la droite parisienne, les berges de la Seine doivent rester une autoroute que l'on habille de vert pour faire moderne et tendance.

Elle propose ainsi une hasardeuse dentelle de passerelles qui relierait des espaces événementiels de luxe. Couvrir les berges d'une chape de béton : voilà le projet de l'U.M.P. pour Paris. La droite parisienne du XX^e siècle, c'était Georges Pompidou, la droite parisienne du XXI^e siècle, c'est Georges Pompidou, plus le béton ! Vous aurez noté l'évolution.

À l'opposé de ces évolutions, nous voulons rendre la beauté des berges de Paris à d'autres usages que celui d'un aspirateur à voitures, car l'aménagement des berges de Paris, ce n'est pas simplement traiter une question de circulation, c'est aussi et surtout développer d'autres usages, sportifs, culturels, citoyens - ma collègue Danièle FOURNIER en parlera tout à l'heure - mais aussi des usages économiques, avec la préservation et même le développement de l'activité portuaire fluviale pour le fret des marchandises.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je voudrais vous dire l'enthousiasme des élus "Verts" à voir se concrétiser les engagements pris au début de la décennie précédente.

Au cœur de la Capitale, les berges sont classées au patrimoine mondial de l'humanité. Parce que nous aimons Paris, nous voulons que les berges de la Seine aient un autre destin que celui d'une autoroute urbaine.

Rendons aux berges de la Seine un statut digne de leur rang : faisons-en des espaces ouverts à tous pour que notre capitale, la ville lumière, brille de tous ses feux !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, outre le désenclavement d'un certain nombre de nos quartiers, la reconquête de nouveaux espaces publics est sans aucun doute l'un des premiers objectifs de développement urbain de la Capitale et l'un des défis majeurs que nous avons à relever pour notre ville, avec sa densité et son histoire.

Reconquérir ces nouveaux espaces, c'est aussi créer et construire des espaces publics nouveaux, partagés, accessibles, pacifiés et qui devront représenter les nouveaux leviers d'amélioration de la qualité de la vie et du développement économique de Paris.

A ce titre, reconquérir les berges de la Seine est le bon objectif à suivre, c'est un objectif qui est fidèle à notre histoire, à l'histoire de Paris et conforme à l'attente des Parisiens.

Reconquérir les berges de Seine, reconquérir le fleuve, c'est aussi le pari qu'ont fait les grandes capitales du monde et, à ce titre, Paris ne pouvait pas rater son histoire.

Son histoire, également, à Paris, c'est celle de réduire la place de la voiture. Nous ne faisons pas de dogmatisme sur ce point, nous devons inventer la société de l'après carbone, cette société se fera avec moins de voitures, moins d'énergies fossiles et nous devons, nous le savons, réduire la place de l'automobile dans Paris.

Ainsi, si l'objectif est le bon, si le dommage qu'il crée, c'est-à-dire réduire le nombre de voitures dans Paris va dans le sens de l'histoire, pour autant, votre projet Monsieur le Maire comporte un certain nombre de lacunes que je veux souligner ici.

La première, ne vous en déplaise, vous n'inventez pas les quais piétons le long de la Seine, il en existait, il en préexistait un certain nombre avant ce projet et c'est malheureusement le traitement que vous leur infligez ou que vous ne leur infligez pas qui est en cause ici.

Il y a un certain nombre de quais piétons sur lesquels les Parisiens ont déjà l'habitude de se promener, de s'arrêter, de pique-niquer, de découvrir les premières amours autour de l'Île de la Cité ou du Port Saint-Bernard qui, dans votre projet, n'ont aucune place et ne font l'objet d'aucun investissement.

Aujourd'hui, ils sont peu accessibles aux poussettes par exemple, ils sont peu végétalisés, leurs revêtements sont très rarement de bonne qualité, etc. Aucun investissement n'est fait sur ces quais piétons, autres que ceux que vous proposez aujourd'hui, c'est le premier reproche que je vous ferai.

Monsieur le Maire, j'ai deux minutes, j'ai un amendement et trois vœux. Vous qui êtes tellement attaché au vote des Parisiens, je vous rappelle que le Mouvement démocrate a fini troisième aux élections municipales à Paris devant vos alliés "Verts", au premier tour de l'élection municipale.

Je vais prendre plus que ces deux minutes pour m'exprimer et présenter les trois vœux et amendements que j'ai déposés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous ai fait un signe discret.

Si déjà vous perdez deux minutes pour donner toutes ces explications... Les règles s'appliquent à tous, soyez gentil. Je n'ai pas l'œil rivé sur le chronomètre mais tenez compte de votre statut de non-inscrit.

M. Jean-François MARTINS. - Tenez compte du vote des Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y en a qui font école sur le ton de donneur de leçons. Vous arrivez et déjà vous faites la leçon à tout le monde.

Parlez en étant réaliste.

M. Jean-François MARTINS. - Ainsi, c'est l'un des vœux que j'ai déposés, les autres quais, ceux qui ne sont pas concernés par le projet d'aujourd'hui, devront faire l'objet d'un investissement lourd, les rendant plus accessibles, végétalisés et surtout créant une continuité urbaine, une continuité piétonne et cyclable dans Paris pour créer cette Coulée bleue à l'image de la Coulée verte de l'Est de Paris.

Deuxième reproche à faire à ce projet, c'est l'approche brutale que vous avez eue de la fermeture des rives gauches, notamment pour deux raisons, la première étant l'absence d'offre alternative de transport, notamment l'absence de renforcement des transports publics.

La voiture existe encore dans Paris, les Franciliens l'utilisent encore, c'est aussi l'absence de projet de parking relais aux portes de Paris permettant à ceux qui veulent se rendre à Paris de se rapprocher de la capitale pour ensuite faire les trajets intérieurs en transports publics. Aucun projet de cet ordre n'a été retenu, c'est bien dommage.

Dernier élément, la modification des pratiques, le changement des choix de mobilité, ce n'est pas un choix facile, c'est un choix coûteux pour un certain nombre de Parisiens. Ce sont des décisions lourdes qui changent les habitudes du quotidien : comment aller chercher les enfants à l'école ? Comment aller au travail ? Ce sont des décisions qui prennent du temps et que l'on ne peut imposer aux Parisiens du jour au lendemain.

Je ne suis pas favorable à l'approche expérimentale mais en revanche à une approche progressive qui ferait de cette fermeture une fermeture par tronçons, notamment d'abord le week-end puis trois jours par semaine, pour permettre aux Parisiens et aux Franciliens de trouver leurs nouvelles habitudes et leurs nouveaux modes de mobilité.

C'est rapidement et trop brièvement le sens des vœux et amendements que j'ai déposés, je serais particulièrement attentif aux réponses que vous nous apporterez, qui conditionneront mon vote.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Anne HIDALGO vous répondra. J'ai l'impression qu'on n'est pas tout à fait sur la même logique. Vous voulez des choses un peu réduites. Vous avez beaucoup moins, semble-t-il, la volonté de remettre durablement en cause la place de la voiture sur les voies sur berges.

Quelques jours de temps en temps, ce n'est pas comme cela que l'on fait de grands aménagements. J'ai le droit de penser quelque chose de vos propositions.

La parole est à Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, si le réaménagement des berges de Seine est un enjeu urbain, culturel et économique, on ne peut nier qu'il bouleverse également les déplacements à l'intérieur de Paris.

Comme vous l'avez rappelé, cette opération s'inscrit dans une volonté de réduire la place de l'automobile dans les déplacements, ce que mon groupe a toujours soutenu.

Dans le cas présent, il s'agit bel et bien d'un acte fort qui ne se limite pas à la réorganisation ou à la requalification d'une voie parmi d'autres.

En intervenant sur les bords de Seine, nous supprimons de fait la seule voie rapide "intra muros" qui permettait de traverser Paris.

Au fond, le défi est double, il s'agit évidemment de restreindre la place de la voiture. C'est un objectif légitime que nous approuvons pleinement. Dans le même temps, il faut faire respecter le droit à la mobilité. Cela suppose qu'à chaque fois que nous faisons le choix de réduire la place de l'automobile dans les déplacements, nous prenons le parti d'accroître et d'améliorer l'offre de transports collectifs.

A la différence de l'U.M.P., c'est une décision que nous voulons assumer. Redonner les berges du fleuve aux Parisiens, c'est effectivement reconsidérer les usages de certains espaces, reconsidérer nos priorités d'aménagement à l'aune de la crise écologique que nous traversons d'une part, ainsi qu'à l'aune de la vision que nous avons d'une métropole moderne, d'autre part.

Depuis 2001, notre Municipalité a fait des efforts importants pour favoriser une diversification réelle des modes de déplacement qui permettent à des véhicules plus respectueux de l'environnement et de la ville de trouver une vraie place dans nos rues.

La création de lignes de tramway, l'installation d'un réseau de pistes cyclables et le lancement de Vélib' mais aussi la création des voies dédiées aux bus et aux taxis vont dans ce sens, la mise en service future d'Autolib' également.

De fait, si nous réaménageons les voies sur berges pour des raisons diverses et notamment pour que les Parisiens se réapproprient un espace symbolique de la métropole, les conséquences sur la circulation participent d'un même idéal de déplacements apaisés.

Néanmoins et bien que les différentes études jointes au projet de délibération indiquent que les effets de report sur le reste du réseau seront en partie accessoires, il faut les anticiper car Paris est une ville déjà engorgée.

Si nous plaçons pour un changement des rythmes de la ville, pour une urbanité qui s'accorde aux nouveaux besoins des habitants, il existe des contraintes qu'il faut prendre en compte pour un grand nombre de personnes.

Mon groupe tient à attirer l'attention de ce Conseil sur les nombreux Franciliens qui travaillent à Paris et utilisent leur véhicule pour se rendre dans la capitale ou dans un département voisin.

Nous le savons, les trajets entre domicile et travail s'allongent. A l'avenir, cela ne risque pas de s'arranger du fait de la spéculation immobilière et de la cherté de la vie à Paris.

On ne choisit pas d'habiter loin de son travail, il ne faudrait pas que les familles franciliennes, les travailleurs précaires ou certaines classes moyennes voient encore leur temps de trajet s'allonger.

Pour cette raison, l'aménagement des voies sur berges renvoie pour nous à un enjeu essentiel, celui du transport collectif qui existe bel et bien à Paris mais qui est proche de la saturation.

Dans la métropole, ces transports en commun sont largement insuffisants. Comme le disait Ian BROSSAT tout à l'heure, le seul succès possible des voies sur berges est métropolitain ou il ne sera pas.

Nous ne pouvons pas inviter les Franciliens à venir si nous leur promettons des bouchons en récompense. La pénibilité des trajets longs à l'issue de journées de travail harassantes est une réalité que nous ne pouvons ignorer.

La responsabilité d'une offre renforcée de transports collectifs, nous la partageons avec la région et avec l'État. Ce dernier est actionnaire de la R.A.T.P., il pourrait au moins, à ce titre, participer à la rénovation des rames ou décider d'un financement massif voire contribuer à celui du tramway, comme il le fait dans d'autres villes.

On le sait, la contradiction entre les vœux pieux du Gouvernement en ce qui concerne le Grenelle de l'environnement et la réalité de l'action médiocre est trop proverbiale pour même en rêver.

C'est la raison pour laquelle mon groupe tient à déposer un vœu rattaché à ce projet de délibération qui s'adresse au S.T.I.F. pour qu'il étudie une offre renforcée à l'échelle de la métropole.

La question est trop sérieuse et elle concerne des milliers de salariés. Nous devons montrer une solidarité exemplaire avec les autres territoires de l'agglomération.

Le réaménagement des voies sur berges est un choix politique, nous devons faire en sorte d'anticiper toutes ses conséquences.

Nous ne partageons pas le fatalisme aveugle de l'U.M.P. qui voudrait faire de ce projet une question seulement de circulation et s'en remet à une notion floue et magique de l'avenir qui a vaguement à voir avec la fameuse main invisible du marché.

Ainsi, dans un entretien au "Figaro", M. LAMOUR veut nous faire croire que le marché se chargera de tout, encore une fois. Il nous explique qu'il faut faire confiance à l'industrie automobile et que les déplacements propres ne dépendent que du bon vouloir de ces entreprises à fabriquer des véhicules écologiques.

A peine deux ans et demi après la crise financière, c'est au choix à la limite de l'indécence ou la preuve que l'amour du marché est définitivement aveugle. La main invisible se retrouve plus souvent en train de faire les poches des Français que de dessiner les plans d'un futur véhicule propre. Les Parisiens ne sont pas amnésiques, ils se souviennent de la privatisation de l'eau et des grandes professions de foi qui nous garantissaient que les entreprises concernées allaient innover et trouver la bonne formule.

Le seul résultat a été la multiplication des montants à payer au bas des factures et la multiplication de leurs profits.

De ce fait, dans ce projet, l'U.M.P. a fait la démonstration de son manque d'imagination et de son archaïsme. En guise d'architecture : du béton, en guise de progrès : la main invisible du marché, en guise d'activité et de services : des magasins de luxe. Voilà comment la Droite parisienne voit l'aménagement de la Seine, l'origine de notre ville et son lieu le plus naturel, le théâtre d'une culture et d'une histoire. Du béton, de l'argent et encore de l'argent.

Parce que nous croyons que l'avenir s'invente avec les habitants de la métropole et que le projet urbain existe, nous proposons de faire des rives du fleuve un espace exemplaire d'un point de vue urbain, culturel, et économique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme DOUVIN a la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Pour un lieu prestigieux et unique vous nous proposez un projet étriqué, dicté par votre obsession récurrente anti voitures, et au profit de l'installation d'un Paris plage permanent. Au lieu de considérer la Seine dans le cadre du Grand Paris comme un lien, une artère, un fleuve nourricier, vous réduisez son traitement à un "spécial voies sur berges", limité à la pose de cinq feux tricolores sur la rive droite, et à la suppression de la circulation sur la rive gauche. Quelle déception !

Au lieu d'un grand projet de vie, c'est un timbre-poste que vous nous proposez. Monsieur le Maire, vous vous trompez de cible, en pleine crise, dans un contexte de hausse doublement répétée des impôts locaux (les 25 % en deux ans dont parlait Mme LAGARDE hier), vous présentez un projet ludique, économiquement stérile, qui coûte 40 millions en plus du prix faramineux et non chiffré lié à l'engorgement permanent de la circulation. Monsieur le Maire, si cela ne vous intéresse pas je m'arrête.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne m'amuse pas, je règle un problème important en lien avec notre débat.

Mme Laurence DOUVIN. - Prenez votre temps.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Poursuivez.

Madame DOUVIN, si je devais interrompre toutes les interventions quand l'un d'entre vous n'écoute pas, notamment les présidents de groupe, ce serait assez drôle. Je vous accorde ce que vous n'accordez pas au Maire de Paris.

Allez-y et continuez à vous amuser comme cela, cela vous réussit bien. Ici et ailleurs...

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, je ne m'amuse pas et ensuite vous êtes le Maire de Paris. Il me semble que vous avez le devoir...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne suis pas votre esclave. Je suis élu de Paris depuis 1977, jamais je ne me suis permis de parler comme cela à Jacques CHIRAC et à Jean TIBÉRI, jamais !

M. CHIRAC était là un petit peu, il ne nous écoutait pas beaucoup, et je l'ai toujours respecté. D'ailleurs, à aucun moment il n'y a eu de ma part de diffamation à son égard.

Deuxièmement, M. TIBÉRI pendant 6 ans a présidé, et je l'ai respecté. Voilà.

Madame DOUVIN, je vous ai même beaucoup connue dans les conférences d'organisation, vous représentiez un groupe du centre quand je représentais le groupe socialiste, et je me souviens qu'à l'époque nous préparions ensemble les séances dans un climat respectueux où nous facilitions la tâche de l'Exécutif.

Aujourd'hui, l'U.M.P. à laquelle maintenant vous appartenez est toujours dans la mesquinerie, dans les petits...

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Monsieur LAMOUR, Mme DOUVIN m'interpelle, c'est son droit, je dois lui répondre. Monsieur LAMOUR, calmez-vous, moi je suis très calme. Madame DOUVIN, je vais vous accorder ce qu'aucun Maire de Paris n'a accordé à personne, je vais vous écouter de la première à la dernière seconde et je vais me régalier.

Madame DOUVIN, vous seule avez la parole.

Monsieur LAMOUR, que voulez-vous dire de si essentiel ?

M. Jean-François LAMOUR. - On dirait un professeur de 6e.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Lamentable et pitoyable a dit M. GOUJON. Cela continue. Lamentable et pitoyable. Monsieur LAMOUR, vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, j'ai l'impression que ce débat vous pose problème. Depuis ce matin, Monsieur le Maire, vous faites preuve d'une condescendance à notre égard qui est inacceptable comme si finalement seul vous et votre majorité pouviez proposer des projets aux Parisiens dignes d'écoute, d'attention, et de validation. Non, Monsieur le Maire, vous avez une opposition, elle est tout aussi respectable que votre majorité. Or, depuis ce matin, votre ton, Monsieur le Maire, la façon dont vous venez de traiter Laurence DOUVIN sans écouter son propos alors que vous présidez...

Monsieur le Maire, je vous ai regardé. Depuis le début de son intervention, Monsieur le Maire, vous ne l'avez pas écoutée. Faites preuve d'attention à notre égard, évitez ce ton méprisant et je vous assure, nous respecterons la présidence de ce Conseil de Paris. Je demande une suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui décide du temps, 5 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures vingt minutes, est reprise à dix heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons nos travaux.

2010, SG 155 - Aménagement des Berges de Seine. Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des Berges de Seine (1er, 4e, 7e et 16e) et des modalités de la concertation préalable (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Je disais donc : Monsieur le Maire, vous vous trompez de cible.

En pleine crise, dans un contexte de hausse doublement répétée des impôts locaux - vous savez, ce sont les 25 % en deux ans, comme le disait Mme LAGARDE hier -, vous nous présentez un projet ludique qui est économiquement stérile, qui coûte 40 millions, en plus du prix faramineux et non chiffré lié à l'engorgement permanent de la circulation.

Vous vous trompez aussi d'échelle, puisque la Seine ne se limite pas aux voies sur berges ; elle est d'une tout autre richesse, c'est une ressource urbanistique unique. Or, depuis 10 ans, vous n'avez rien fait pour la Seine et cela se voit particulièrement bien quand on considère l'ensemble de ses rives et qu'on découvre sans peine toute une série d'espaces non utilisés, dans un état d'abandon et de saleté invraisemblable et qui ne demanderaient qu'à être aménagés pour le plus grand bien des Parisiens.

Evidemment, ces espaces ont à vos yeux un grave handicap : ils ne sont pas circulés !

Vous aviez déclaré, lors de la campagne des dernières élections municipales, que vous présenteriez un projet concernant les voies sur berges quand le volume de la circulation aurait baissé et quand des moyens de transports alternatifs seraient mis en place. Mais, depuis lors, Monsieur le Maire, le trafic n'a pas baissé. Il n'y a aucun bus supplémentaire et l'automatisation de la ligne 1, comme le Schéma directeur de la ligne C n'apporteront à terme qu'un soulagement modeste à des besoins criants. Vous ne tenez donc pas vos engagements.

Et vos arguments sur la pollution sont éculés, puisque la baisse, limitée, de la pollution est bien majoritairement due aux progrès des constructeurs automobiles, ceux qui font rire votre majorité, d'ailleurs, et ceux que vous niez !

Les chiffres présentés dans votre projet en termes de vitesse et d'allongement du temps de parcours sont totalement sous-estimés. Les phénomènes de report qu'entraîneraient de tels aménagements, que ce soit sur les quais hauts ou bien la rue de Rivoli, le boulevard Saint-Germain mais aussi le boulevard périphérique ou les Champs-Élysées, sont délibérément présentés comme mineurs et sans conséquences. Ce sont vos chiffres mais ils ne correspondent pas du tout à l'expérience des Parisiens.

Tous les dimanches, avec les opérations "Paris respire", tous les soirs où les voies sur berges sont fermées pour entretien, l'été lors de "Paris Plage" ou lors des crues, des embouteillages monstres se forment, avec klaxon et pollution, démentant tous les modèles abstraits sur lesquels reposent vos hypothèses. Et encore, ces expériences se tiennent-elles dans le cadre d'une circulation diminuée le soir, pendant les vacances ou le dimanche. Ces interruptions sont souhaitables, car elles sont limitées dans le temps ; elles ont un but de loisir ou bien elles sont imposées par des opérations de maintenance, mais elles ne peuvent pas être permanentes dans l'état actuel des besoins liés à la circulation et d'absence de transports alternatifs.

Ne vous en déplaise, Monsieur le Maire, nous aussi nous souhaitons globalement moins de voitures à Paris mais pas n'importe comment.

Vos chiffres ne tiennent pas. Ce serait facilement démontré dans le cadre d'une expérimentation de six mois sans autre aménagement que l'installation des feux de régulation prévus sur la rive droite et la fermeture de la voie rive gauche ; une expérimentation transparente avec l'installation sur les voies de report et sur la voie sur berge rive droite d'instruments de mesure du volume du trafic, de la pollution et du bruit, et des instruments qui soient visibles par tous, et non les résultats d'un observatoire cantonné dans les bureaux.

Sinon, Monsieur le Maire, le cauchemar urbain, eh bien, c'est vous qui nous le promettez.

Si votre projet est étriqué, il est aussi, depuis sa genèse, un projet confisqué.

Un projet confisqué, puisqu'il est élaboré par vos services dans le plus grand secret, sans aucune concertation avec les élus, même pas avec ceux des arrondissements riverains de la Seine.

Quant à nous, c'est encore une fois par la presse que nous avons eu connaissance du projet. Quel mépris de nos électeurs vous manifestez ainsi !

C'est un projet tout ficelé que vous soumettez à une soi-disant concertation parce que votre concertation, c'est toujours une concertation après-coup. De plus, il y a le risque de voir ce débat nous échapper complètement, si vous apportez ce dossier dans la corbeille des 110 initiatives de Paris Métropole.

Si tel était le cas, eh bien, cela voudrait dire que les Parisiens seraient dépouillés d'un débat majeur pour la vie de leur ville et la leur. Et c'est un peu la méthode que vous avez employée pour Autolib', qui a exonéré ce projet de tout passage en Conseil de Paris, une fois le principe de création du syndicat mixte adopté.

Alors, Monsieur le Maire, pas deux fois !

Toutes ces raisons font que nous avons choisi de travailler sur une autre option.

Une option parmi d'autres mais porteuse et globale, comportant des aménagements qui tiennent compte de deux dimensions totalement absentes de votre projet : l'aspect écologique et l'aspect économique.

Mes chers collègues, il faut croire que notre projet vous gêne. Eh bien, il va falloir vous y habituer.

Madame HIDALGO, par voie de presse, vous avez qualifié cette vision de "exhumée des années 70", autrement dit ringarde ou dépassée. Eh bien, c'est exactement ce que nous pensons de votre projet !

Un projet du XXe siècle, un projet du siècle dernier, qui se réduit à un "non" à la voiture totalement dépassé, une posture idéologique qui a 15 ans d'âge, qui ne tient aucun compte des nouveaux modes de déplacements qui se préparent, aucun compte des projets technologiques en cours, pour nous offrir d'autres modes non polluants, ces modes qui vont rapidement faire reposer sur d'autres critères les choix en matière de déplacements.

Être moderne, c'est ouvrir la Seine à tous les Parisiens, c'est la leur rendre accessible et aménagée partout où elle peut l'être.

Et il y a beaucoup d'endroits : les quais le long des 12e et 13e, l'allée aux Cygnes, la troisième île de Paris - une ressource existante complètement oubliée dans votre projet -, les quais le long des 15e et 16e arrondissements, le prolongement des quais hauts au-dessus des voies sur berges pour rapprocher les promeneurs du fleuve.

Je suis désolée de vous décevoir, car ce projet n'est pas fait de béton armé et de carbone sous cloche, mais de transparence et d'ouverture.

Etre moderne, c'est concevoir la Seine dans toutes ses fonctions et toutes ses potentialités : énergétiques en produisant de l'énergie avec des miroirs solaires ou des turbines sous-marines, écologiques en installant des serres de production biologique, économiques en créant aussi bien des micro-activités que des équipements flottants dédiés à des événements commerciaux ou internationaux.

C'est ainsi qu'on bâtit un projet, bâti sur le développement durable.

Etre moderne, c'est aussi utiliser la ressource Seine pour le déplacement des personnes, en remettant à l'étude Voguéo et Batobus, et en développant la circulation des marchandises.

Etre moderne, c'est enfin proposer des projets économiquement viables et financièrement équilibrés, où activités et services auront toutes leurs places, et qui soient une vitrine de Paris ville monde.

En conclusion, vous nous proposez un projet ludique, une sorte de "short" anti-voiture. Nous vous demandons, nous, la création d'un habit de lumière pour toute la Seine, un vrai projet du XXIe siècle, et non un simple coup médiatique.

Monsieur le Maire, je terminerai, puisque vous avez rendu hommage à Mme HIDALGO, et bien je souhaiterais rendre hommage aux élus du groupe qui ont travaillé sur notre projet, et annoncer les orateurs de notre groupe qui vont s'exprimer : Jean-François LEGARET, Vincent ROGER, Patrick TRÉMÈGE, Rachida DATI, Gérard d'ABOVILLE et Jean-Pierre LECOQ.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

A l'orée de cette période estivale, à quoi pensent réellement les Parisiens ?

Ils pensent d'abord à leur emploi, car malheureusement Paris est toujours médaille d'argent du chômage en Ile-de-France derrière la Seine-Saint-Denis.

Ils pensent ensuite à leur logement car le nombre de demandeurs atteint aujourd'hui le chiffre record de 120.000, en progression de 15 % depuis 2001.

Ils pensent également à trouver pour la rentrée un mode de garde pour leurs enfants, quand il manque encore 15.000 places en crèche.

Ils pensent aussi à la carence des services municipaux, notamment en matière de propreté.

Oui, Monsieur le Maire, vous qui parliez hier soir de décadence de l'esprit public, commencez par éviter la décadence de vos propres services municipaux !

Alors, les Parisiens pensent-ils à l'aménagement des voies sur berges ?

Si les problèmes que j'ai évoqués étaient facilement résolus, on peut le penser. Malheureusement, nous nous en éloignons chaque jour un peu plus.

Il y a pourtant une vraie volonté de la part des Parisiens à vouloir profiter de la Seine, autour de laquelle Paris s'est construite, autour de laquelle la structure urbaine de notre Capitale s'est édifiée.

Mais avec le projet présenté aujourd'hui, vous incarnez à merveille, Monsieur le Maire, le P.I.L. : le parti des illusions lyriques !

Les Parisiens pensent : emploi, logement, mode de garde, propreté. Vous leur répondez : chaises longues, parties de pétanque et pistes de danse !

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

Les Parisiens n'ont pas de pain ? Qu'on leur donne de la brioche !

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

Voici un nouvel exemple du constructivisme municipal, que depuis 2001 vous imposez aux Parisiens.

Certes, avec un indéniable talent de communicateur, avec un effet politique non négligeable, mais avec un impact qui ressemble plus à la politique du leurre.

Oui, Monsieur le Maire, ce projet que vous nous proposez aujourd'hui est un véritable leurre, qui arrive d'ailleurs à un moment où votre politique urbanistique patine.

Où en sont les quatre nouvelles merveilles urbaines parisiennes ? Jean Bouin, contesté de toutes parts, les Halles attaquées après huit longues années de tergiversations, les Batignolles, retoquées par le Tribunal administratif. Enfin, vos fameuses tours, balayées par la crise et réduites désormais à la seule fonction du logement social.

Oui, mes chers collègues, il ne reste plus grand-chose des grands projets de cette seconde et dernière mandature. A l'ambition a succédé une espèce de lassitude, un désintérêt, un je-ne-sais-quoi qui annonce déjà une mandature pour rien. C'est l'effet Congrès de Reims !

Je n'invente pas. Ce constat vient de vos propres troupes, inquiètes de cette dérive. Comme disent "Les Verts", ces opérations sont devenues des gouffres financiers, des imbroglios judiciaires au calendrier retardé.

Alors, comment réagir avant qu'il ne soit trop tard ? Eurêka ! Vous avez trouvé en ressortant ce projet de réaménagement des voies sur berges. Non pas sous une forme approfondie et travaillée, qui aurait nécessité un travail urbain long et complexe, mais sous la forme d'un petit projet, un projet crouillon, un projet guinguette, plus proche du "panem et circences" de l'empire romain que d'un geste urbain majeur.

Le leurre va peut-être remplir son objectif pendant un temps, mais ce sera très court, très, très court, tant ce projet est mal ficelé, tant il a été élaboré à la va-vite, tant ses concepteurs ont travaillé in vitro. Pourquoi seulement l'A.P.U.R. ? Oui, pourquoi ? Très compétente mais pourquoi seulement l'A.P.U.R.

Et pourtant, je le répète, Paris a besoin d'un grand projet de reconquête de son fleuve, qui allie imagination et rayonnement, qui soit la nouvelle voie lactée du modernisme parisien.

Paris doit voir en grand, mes chers collègues !

Mais pour cela, il faut oser, et cette équipe n'ose plus.

Pour cela, il faut impulser et cette équipe n'impulse plus.

Le réaménagement du fleuve aurait pu être un événement historique pour notre Capitale, pour notre Région, pour notre pays. Regardez les exemples des capitales européennes, qui ont récemment rebondi ou qui vont rebondir : elles ont toutes allié l'événement fondateur, le grand geste urbain ou l'infrastructure totémique, et la relance d'une vocation nouvelle.

Des exemples ? Hier, Bilbao et le musée Guggenheim, Lisbonne et l'exposition universelle, Barcelone et Athènes avec les Jeux olympiques de 1992 et de 2004, demain Londres et les Jeux olympiques de 2012.

Cela pouvait être Paris, mais nous avons perdu les Jeux olympiques, et vous avez, de manière assez légère, écarté la candidature de Paris à l'exposition universelle de 2020.

Alors, il nous reste effectivement la reconquête du fleuve, souhaitée par les Parisiens, et qui doit être l'occasion d'une grande mobilisation autour d'un projet emblématique qui ne soit pas un frein à la mobilité.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, et nous avons été les premiers à le faire, de lancer un grand concours international sur l'ensemble des voies sur berges de Paris, et pourquoi pas en incluant les communes environnantes.

Pour une capitale millénaire comme la nôtre, confrontée aux enjeux de la mondialisation, la reconquête de la Seine doit faire l'objet d'un projet urbain ambitieux.

Je veux bien qu'on fasse plaisir à ceux qui ne conçoivent la mobilité que dans l'immobilité. Mais, tout de même, un peu d'audace, un peu de souffle ! Un peu d'ambition pour l'épine dorsale de notre ville, pour ce fleuve chargé d'histoire.

Il est encore temps de changer de braquet, en rejoignant notre projet de grand concours international, portant sur la totalité des berges et intégrant les quais hauts et bas.

Si tel n'est pas le cas, alors votre ambition restera lettre morte et ce réaménagement laissera peu de place et peu de traces dans l'innovation urbaine et l'entraînement économique de Paris. Vous aurez tout simplement cabossé Paris un peu plus.

Au lieu de vous attribuer le prix de la modernité urbaine, nous vous attribuerons le prix de l'égoïsme hédoniste, tant ce projet va réduire la mobilité des banlieusards, de celles et ceux que vous avez déjà repoussés de Paris, ces prolos et ces classes moyennes exclues de l'accès au travail par de nouvelles entraves à la mobilité.

Mes chers collègues, en conclusion, je vous demande de nous rejoindre dans notre volonté d'un projet ambitieux pour Paris, comme le déclarait le grand urbaniste américain, Daniel BURNHAM : "Ne faites pas de petits plans, ils n'ont pas la magie de remuer l'âme humaine".

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme BERTINOTTI.

Mme Dominique BERTINOTTI, maire du 4^e arrondissement. - Oui, je vais essayer d'élever le niveau en portant la parole des Parisiens et des Parisiennes, et de ceux en particulier qui sont directement concernés par la Seine.

La Seine, moteur du développement de Paris au fil des siècles.

Mes chers collègues, j'ai envie de dire : quoi de plus naturel et évident que d'engager aujourd'hui une réflexion sur l'avenir des voies sur berges, dans la mesure où la Seine a joué, depuis de très nombreux siècles, un rôle déterminant dans le développement économique et urbain de Paris.

Il ne s'agit de faire ni l'histoire de Paris ni l'histoire de la Seine, mais de s'interroger sur les relations entre la ville et son fleuve. C'est effectivement s'interroger sur un espace urbain original qu'est la Seine, un espace construit qui concilie deux approches, celle du fleuve dans la ville et celle des Parisiens sur le fleuve, à la jonction d'une histoire des formes, des usages et des représentations.

Depuis le Moyen-Age, la Seine est un espace partagé au cœur de la ville : fleuve nourricier avec près des deux tiers des consommations parisiennes qui transitaient par les ports, voie de brassage de populations par les coches d'eau, la Seine a été longtemps le lieu de vie d'une population nombreuse (porteurs d'eau, blanchisseuses, commerçants, meuniers, promeneurs, etc.). Le fleuve détermine ainsi un monde urbain singulier associant à ses rives, ses quais, ses ports, ses grèves ou ses ponts, la ville entière.

À ce titre, je ne peux m'empêcher d'évoquer en tant qu'élu du 4^e ce qui fut un des plus importants ports parisiens, le port de Grève, au pied de l'actuelle place de l'Hôtel de Ville, s'étendant jusqu'au Pont-Marie, qui recevait vins de France et de Bourgogne, grains, bois, marché flottant aux fruits, installé lui aussi sur le port de la place de Grève, qui demeura jusqu'à la Première Guerre mondiale, ou encore les bateaux-lavoirs communiquant entre eux entre le pont d'Arcole et le Pont-Neuf.

La présence de ces diverses activités économiques sur les berges au long des siècles démontre combien la Seine a été un lieu de vie dense et varié, lieu de croisements et d'échanges.

L'essor du chemin de fer au XIX^e, puis la crue de 1910 qui provoqua la volonté de maîtriser ce fleuve un peu impétueux, vont certes aboutir à une réduction des activités économiques sur la Seine mais surtout ont conduit à un détournement de ses habitants vers elle. Le délaissement du fleuve est alors en marche.

La rupture entre le fleuve et ses habitants va être en effet encore plus symbolique lors de l'inauguration de la voie express rive droite en décembre 1967 par Georges Pompidou, et je me permets, comme Christophe NAJDOVSKI, de rappeler les propos de ce Premier Ministre : "il s'agit d'adapter Paris à la fois à la vie des Parisiens et aux nécessités de l'automobile", ce que "Le Monde" titrait de la façon suivante : "Adapter Paris à l'automobile". C'est véritablement la création de cette autoroute urbaine, consécration du règne de l'automobile, qui a fait que le fleuve est devenu, et je reprends une des expressions qui a été citée dans les dix grands projets, "étranger à sa ville".

Notre souhait : pour un réaménagement ambitieux des berges de Seine dans le 4e.

Mes chers collègues, le projet qui nous est proposé par le Maire de Paris aujourd'hui autorise enfin la reprise du fil d'une histoire que la voie express avait quasi définitivement interrompu. Autrement dit, mettre fin à l'histoire de cette rupture entre la ville et son fleuve.

Dans les propositions élaborées par les dix équipes pluridisciplinaires, et je trouve que M. Jean-François LAMOUR a une lecture sélective, nombreuses ont été celles qui ont évoqué la transformation de la voie express rive droite.

Pour Jean NOUVEL, il s'agit tout simplement de "retrouver la Seine". Dans ce projet porté aujourd'hui par la Municipalité, beaucoup de sources de satisfaction. Le projet de réaménagement des berges dans le 4e s'inscrit dans la démarche de requalification des quais, tout d'abord des quais hauts, engagée par notre équipe municipale depuis quelques années, qui s'est traduite très concrètement par la réalisation de la piste cyclable bidirectionnelle Seine, l'amélioration et la sécurisation de la circulation automobile sur les quais hauts en rééquilibrant la chaussée entre deux voies entrantes et deux voies sortantes. Ces initiatives ont fortement contribué à l'amélioration de la qualité de l'espace public des quais de Seine dans le 4e et participent ainsi à rendre plus agréable le cadre de vie des très nombreux habitants qui y résident.

C'est pourquoi nous accueillons très favorablement le changement de statut de la voie Georges Pompidou, laquelle, d'autoroute urbaine, deviendra un boulevard parisien permettant aux piétons de fréquenter de façon permanente les abords du fleuve.

Nous nous réjouissons de constater que sera réalisée dans le cadre de ce réaménagement une véritable trame bleue - parcours piétonnier continu et permanent sur les berges de Seine du pont d'Arcole - et que nous souhaitons voir prolongée jusqu'au bassin de l'Arsenal, c'était un de nos engagements de mandature.

Nous prenons acte également de la nécessité de créer de nouvelles activités en bord de Seine.

Forts de ce constat, nous souhaitons pouvoir renforcer l'ambition de ce projet en menant une concertation approfondie. Parce que la réussite de ce projet est liée à sa nécessaire appropriation par les habitants, nous tiendrons, et je l'ai évoqué avec Anne HIDALGO, cinq réunions de travail avec le Conseil de Quai qui sera mis en place à cet effet, car comme le rappelle Richard ROGERS : "Paris ville historique sera une ville adaptée aux enjeux du XXIe siècle. Elle doit continuer à explorer les voies de l'invention, qu'elles soient techniques, esthétiques, sociales ou économiques, et elle doit le faire avec les Parisiens".

Des habitants, des commerçants, des associations du 4e, le B.H.V., mais aussi d'autres partenaires (les Voies Navigables de France, le Port autonome, le Bassin de l'Arsenal...) seront invités à faire partie de ce Conseil de Quai. Ainsi, comme l'exprime Jean NOUVEL, il faut que les citoyens soient les "co-acteurs et les coproducteurs" du projet métropolitain dont la Seine est un des éléments.

Je tiens à dire, ayant entendu les propos précédents : pourquoi ne pas faire confiance aux Parisiens eux-mêmes, qui sont d'excellents connaisseurs de leur propre vie et qui, je suis sûre, feront d'excellentes propositions dans le cadre de cette concertation ?

Cette démarche facilitera la mise en œuvre des objectifs présentés par le maire de Paris mais aussi, je n'en doute pas un seul instant, leur approfondissement autour de trois axes :

- Premier axe : une réflexion sur les liens entre les quais hauts et les quais bas, en intégrant les impératifs du commerce de centre-ville au plus près des utilisateurs. Le fleuve devrait remplacer utilement les gros camions de livraison qui sillonnent nos rues. Ainsi, les activités économiques et d'emplois du centre de Paris, notamment ceux du 4e - 40.000 emplois dont beaucoup sont commerciaux - pourront bénéficier de ces aménagements pour accueillir de nouveaux espaces de livraison de marchandises et de nouveaux services.

- Deuxième axe : nous souhaitons l'extension du périmètre du réaménagement envisagés dans le 4e jusqu'au Bassin de l'Arsenal en intégrant ainsi le quai haut et le quai bas Henri IV avec une redéfinition des usages des entrepôts qui figurent sur les quais bas.

- Troisième axe : l'examen des modalités d'implantation de nouvelles activités économiques sur les berges, activités entrepreneuriales, activités de développement durable au travers de l'installation possible de nouvelles barges.

Ainsi, cette concertation permettra de diversifier la vocation de la Seine, vecteur de liens essentiels pour que Paris soit une métropole adaptée aux enjeux du XXIe siècle.

Silencieux, fiable, ayant une forte contenance et peu consommateur d'énergie, le transport fluvial peut apporter une alternative pertinente pour lutter contre l'engorgement des villes en réduisant les nuisances sonores et environnementales.

Il apparaît dès lors plus que nécessaire de développer de nouveaux trafics sur la Seine, en particulier ceux liés à la grande distribution, au secteur des déchets, au transport des personnes, et d'imaginer un nouveau concept de port de centre-ville intégrant la notion de partage de l'espace, dans le temps, entre activités portuaires et loisirs.

Pour la réalisation de ces ambitieux objectifs, nous appelons de nos vœux une large concertation, sans dogmatisme ni sectarisme, réaffirmant encore plus fortement la vocation de transport des hommes et des marchandises du fleuve dans la perspective d'une ville en mouvement et d'une ville durable renforçant l'image d'un Paris dynamique à la hauteur de l'emblème de Paris qui reste encore aujourd'hui le symbole du rôle structurant que la Seine a joué et continuera à jouer dans le développement de la ville.

Moi, je fais confiance à l'intelligence des habitants parisiens et parisiennes, et en particulier des arrondissements qui longent la Seine.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Danièle FOURNIER.

Mme Danièle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est clair, à l'écoute des différents intervenants qui m'ont précédée, que nos débats sur le réaménagement des berges renvoient à des visions différentes, voire opposées de la ville et de Paris.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la vision qui s'est exprimée sur la droite de notre Assemblée est datée, pour ne pas dire périmée. À l'heure où l'urgence des défis écologiques s'impose à tous, Paris, et les berges en particulier, peuvent-ils être conçus uniquement comme des espaces à rentabiliser ?

Et que dire de la vision soi-disant écologique qui transparaît dans le vague contreprojet présenté par l'opposition municipale et concocté par un cabinet qualifié à juste titre de clandestin par Jean-Pierre CAFFET ? Un coup de crayon vert par ci sur un plan, un minuscule jardin bio par là... mais aussi et surtout un tunnel en béton pour laisser la place à toujours plus de voitures, et des activités haut de gamme, nous assure-t-on, pour que le territoire soit rentable, bien fréquenté, et que les aménagements soient financés par des industriels ou des investisseurs privés, comme l'a suggéré M. LAMOUR dans son intervention.

Comme l'a fait en son temps Georges Pompidou, la droite parisienne continue de vouloir adapter la ville à la voiture sans respect pour ce site exceptionnel.

C'est pour notre part une autre vision pour Paris et les berges de Seine que nous portons. Rendre les berges aux piétons, faciliter les accès au fleuve et mieux relier les deux rives nécessitent de garantir une continuité des parcours piétons et cyclables le long de la Seine.

Les berges doivent devenir ou redevenir un lieu de promenade où seront investies et mariées les deux identités du lieu, celle du paysage urbain, un paysage reconnu par le classement au patrimoine mondial de l'Unesco et celle du fleuve qui, au cours des aménagements des dernières décennies, s'est trouvée éloignée des habitants et des passants.

La Seine est reconnue par le schéma directeur de la région Ile-de-France comme un corridor écologique et, malgré les nombreuses atteintes qui lui sont portées, elle reste un réservoir de biodiversité crucial pour Paris et sa Région.

A ce titre, elle doit être protégée et valorisée. Nous aurons tous à y gagner. Pour cela, nous proposons que, dans le futur aménagement, soient préservés des espaces de respiration pour la détente, la promenade, le pique-nique, le jeu improvisé, des espaces libres où chacun pourra à son gré se déplacer ou faire une pause.

Cette liberté laissée à chacun, c'est ce qui fait une ville vivante et agréable, une ville où on prend le temps de s'arrêter aussi et de ne rien faire, une ville qui vit le jour et la nuit. Nous sommes satisfaits qu'un lieu ait été prévu pour les noctambules.

A l'heure où les discussions sur le règlement local de publicité ont repris, nous restons particulièrement vigilants sur la préservation du paysage de ce site.

Préservons-nous de la tentation de faire se succéder les commerces. Les berges doivent être reconquises par les piétons, les vélos et les rollers, pas par les marques et les logos géants.

Il faut diversifier, certes, les usages en offrant des activités sportives, culturelles voire économiques liées à la nature et au fleuve, mais il faut aussi garantir la gratuité dans de nombreux espaces et la liberté d'accès pour que ces espaces en plein air, en plein Paris, jouent leur rôle social.

Enfin, c'est dans la conduite du projet de réaménagement que les berges doivent être rendues aux citoyens. En effet, c'est bien avec eux que doit s'élaborer une politique urbaine, audacieuse et moderne.

Les associer à l'élaboration de nos projets, c'est renforcer ces projets, c'est faire émerger des propositions innovantes.

Nous avons proposé cet hiver que le projet fasse l'objet d'un concours international d'architecture. Nous regrettons que cette voie n'ait pas été retenue. Le projet qui nous est présenté a été élaboré dans le secret et, nous le savons, un urbaniste participatif suppose que les citoyens soient associés le plus en amont possible.

C'est le sens de l'amendement que nous déposons qui propose notamment la création d'ateliers thématiques ouverts à tous les Franciliens et non une simple concertation réservée aux seuls Parisiens dont le territoire est riverain de la Seine.

Nous avons besoin d'une vision globale et cohérente et nous avons proposé d'élargir et de diversifier les modalités et le périmètre de la concertation.

Nous connaissons l'intérêt profond des Parisiens pour ce qui touche à l'évolution de notre ville, il aurait été vraiment dommageable de s'en tenir au minimum légal dans le cadre d'aménagements de cette envergure.

Il nous semble au contraire que la concertation doit être à la hauteur de l'ambition du projet qui est un enjeu majeur pour notre Ville.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

C'est souvent comme cela avec vous, Monsieur le Maire. Cela commence sur les berges de la Seine, comme aux Halles, par une bonne idée et, très vite, vous étalez, vous bidonnez, vous dérapez, vous abusez les Parisiens et vous vous trompez vous-même, et sur les objectifs, et sur les moyens.

La bonne idée, c'est qu'enfin vous vous occupez de la Seine, parce que depuis 2001, rien n'a été fait hormis "Paris Plage", bien sûr.

Puis-je rappeler qu'avant 2001 beaucoup a été fait sur les berges de la Seine, beaucoup ? Je parle notamment des trois années qui ont précédé votre élection : le ravalement intégral des berges et des quais, la restauration des ponts, les fêtes de la Seine et le déménagement de plusieurs centaines de places de stationnement, pour les voitures et pour les autocars qui ont débarrassé les berges de la Seine.

Vous l'avez complètement oublié.

Enfin, vous vous intéressez à la Seine, mais vous nous proposez un projet mitigé, limité, bâclé, factice et bien entendu sans concertation, ni avec les Parisiens ni d'ailleurs avec les représentants de l'État.

Cela me paraît assez imprudent, compte tenu de la complexité de la superposition de gestion qui caractérise la domanialité de ces berges.

En réalité, ce que vous proposez, Christophe NAJDOVSKI nous l'a confirmé, c'est "Paris Plage" 12 mois sur 12.

Bien entendu, "Paris Plage" est un succès pendant l'été, beaucoup plus grâce aux touristes qu'aux Parisiens d'ailleurs, mais, Monsieur le Maire, vous vous êtes probablement déjà promené sur une plage d'une station balnéaire en novembre ou en février. Vous savez comme moi qu'il n'y a pas grand monde, que les guinguettes, les paillotes et les activités ferment pendant la saison hivernale.

"Paris Plage" est sans doute une bonne idée, mais c'est une idée qui finalement consiste à faire une plage sans tenir compte de la présence de la Seine. C'est probablement un cas unique au monde de plage sans eau, puisqu'aucune activité n'utilise la Seine, ce fleuve mythique, ce fleuve nourricier, ce fleuve qui explique toute l'histoire de Paris.

Ce n'est pas avec quelques îles flottantes ou des écrans de cinéma, qui probablement tremblent à chaque passage de Bateaux-mouches, et quelques guinguettes médiocres que vous arriverez à rebâtir, à revaloriser ce paysage unique au monde, classé patrimoine mondial de l'humanité par L'UNESCO.

Surtout, c'est le principal reproche que je vous adresserai, il n'y a rien sur les quais hauts, rien. Or, le paysage de la Seine, le site de la Seine ne peut pas s'expliquer historiquement sur le plan urbanistique et architectural sans ces quais hauts.

Nous le savons très bien, pendant la période de Paris Plage, en tant que Maire du 1er arrondissement - et je pense que les Maires des autres arrondissements concernés le savent -, c'est effectivement un enfer pour les riverains et pour les commerçants.

Or, ces quais hauts, c'est un endroit où l'on trouve des commerces, des restaurants, des cafés, des bouquinistes, beaucoup d'activités qui justement s'adressent aux promeneurs, aux Parisiens et éventuellement aux touristes.

C'est la raison pour laquelle les limitations de circulation que vous envisagez sur la rive droite et les barrages complets de circulation sur la rive gauche nous amènent à vous faire une proposition qui va dans le sens que vous préconisez, uniquement en parole, de la transparence.

C'est de mettre en place avant toute expérimentation et naturellement pendant toute expérimentation des capteurs à affichage direct et permanent, c'est notre vœu n° 35, permettant de mesurer en temps réel le nombre de véhicules par heure, les taux de pollution et le bruit.

Tous les Parisiens, tous les riverains pourront juger par eux-mêmes de la situation avant toute expérimentation et pendant l'expérimentation et, si c'était nécessaire, après l'expérimentation.

Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous donnerez un avis favorable sur ce vœu, en faisant observer que c'est une situation un peu particulière. Sur les 10 arrondissements qui bordent la Seine, sept n'appartiennent pas à votre majorité.

Votre légitimité est grande, Monsieur le Maire de Paris, mais la légitimité accessoire des Maires des arrondissements concernés doit également être prise en compte, c'est la raison pour laquelle nous demandons aussi que ces éléments de mesure soient transmis aux Conseils de quartier et puissent être discutés en Conseils d'arrondissement.

J'ai entendu avec intérêt Mme BERTINOTTI parler d'un comité de quai, j'espère que cette proposition ne se limitera pas au 4e arrondissement mais que le dispositif pourra être utilisé au bénéfice de tous les arrondissements concernés.

Monsieur le Maire, votre idée de départ est une idée que je salue, enfin, il va se passer des choses sur la Seine, mais en proposant de réaménager la Seine et les berges, défendez la Seine pour Paris et pour les Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues.

L'aménagement des berges de Seine tel qu'envisagé dans le projet que nous examinons ce matin va profondément marquer, et pour de longues années, le paysage parisien sur un site particulièrement important pour notre ville. N'en déplaise à certains, ce projet s'inscrit dans une tendance de fond, une tendance que connaissent les métropoles de la planète qui ont la chance d'avoir été placées par l'histoire au bord de l'eau, qu'il s'agisse d'un fleuve ou d'un bord de mer.

Ainsi, dans les années 60, les villes américaines suivant l'exemple de Baltimore et Boston ont commencé à reconquérir leurs quais, puis le mouvement est passé à notre continent dans les années 80 en commençant par le réaménagement des docks de Londres.

Depuis, il s'y est généralisé. Rotterdam, Amsterdam, Bilbao, Barcelone, ont rétabli le contact entre leur centre de ville et l'eau qui les traverse ou les borde.

En Allemagne, les rives de la Spree ont fait l'objet d'un traitement particulier à l'occasion de la réunification urbaine de Berlin. Paris ne peut pas rester à l'écart de ce mouvement.

Au demeurant, le projet que nous examinons aujourd'hui s'inscrit dans une idée constante de la politique parisienne suivie depuis 2001 : conduire un nouveau partage de l'espace public. Il s'agit de faire en sorte que le privilège incontesté dont bénéficiait l'automobile à Paris depuis les années 60 soit progressivement remplacé par une conception plus équitable des rapports entre modes de déplacement.

Il s'agit également de diversifier les usages du domaine public en laissant davantage d'espace aux loisirs, au tourisme, à la culture, mais aussi d'ailleurs, c'est prévu dans le projet que nous étudions, à l'occasion aux activités économiques. En même temps, toute politique publique doit faire avec la situation de départ à laquelle elle est confrontée, et si l'automobile est minoritaire dans les déplacements dans notre ville, on l'oublie trop souvent, elle y occupe néanmoins encore aujourd'hui une place importante, on ne saurait l'ignorer et ce projet tient pleinement compte de cette réalité.

En fait, l'aménagement des berges de la Seine qui nous est proposé est équilibré en cela qu'il conjugue et articule deux qualités : le volontarisme et le pragmatisme. Le volontarisme d'abord, il faut dire que nous revenons de loin. Il n'y a pas si longtemps dans l'histoire d'une ville comme la nôtre, il y a à peine 30 ans, Jacques CHIRAC formulait une proposition diamétralement opposée à celle que nous examinons aujourd'hui. Il s'agissait alors de créer rive gauche une voie sur berges de bout en bout de la Capitale, passant au pied de Notre-Dame sur le modèle de celle existant rive droite.

Fort heureusement, cette voie sur berges rive gauche ne vit jamais le jour et le projet qui nous est proposé aujourd'hui apure en quelque sorte cet échec en proposant de supprimer le seul tronçon réalisé, qui est devenu de ce fait inutile : celui qui va du musée d'Orsay au pont de l'Alma.

Mais il suffit d'entendre les cris d'orfraie de la droite pour percevoir combien le volontarisme de la Municipalité dans ce domaine est bien réel. Dès qu'il s'agit de reconsidérer la place de l'automobile à Paris, les groupes de pression se déchaînent et les vieux démons conservateurs de la droite se réveillent.

Volontarisme également quand il s'agit de retraiter la liaison routière de la rive droite. Car il n'est pas simple, visiblement, de soutenir qu'une idée est aujourd'hui dépassée, celle selon laquelle on doit pouvoir traverser Paris en automobile en passant dans son centre historique sans rencontrer de feux tricolores pendant plusieurs kilomètres, comme c'est le cas aujourd'hui, empêchant de ce fait les Parisiens et les touristes d'accéder aux bords de l'eau.

Volontarisme donc mais pragmatisme également : l'étude minutieuse des reports de circulation fait que ce qui nous est proposé est calibré pour éviter de créer des encombrements routiers notables.

Rive gauche, on l'a dit, il s'agit de supprimer une anomalie.

Rive droite, aucune file de circulation n'est supprimée et il s'agit d'implanter des feux tricolores pour transformer une autoroute en boulevard urbain.

Enfin, ce pragmatisme est également visible dans le fait que ce projet s'accompagne d'un développement en contrepartie des modes de déplacements collectifs : automatisation de la ligne 1, nouvelle rame sur le R.E.R. A, amélioration de la ligne C et, demain, amélioration des liaisons par le fleuve.

En face de cela, nous trouvons une U.M.P. emmenée par M. LAMOUR qui nous expliquait déjà au Conseil du 15^e arrondissement que ce projet à la fois manque d'ambition et qu'il va créer des désordres majeurs de circulation.

L'U.M.P. ne nous avait pas accoutumés aux subtilités de la dialectique, je crois néanmoins qu'elle nous montre ici qu'elle peut dans ce domaine aussi beaucoup progresser.

Et puis, je veux l'indiquer ici : je trouve, pour tout dire, que la position de la droite parisienne sur ce dossier, telle qu'elle s'exprime ce matin est à l'image de son contreprojet, cette position de la droite parisienne est marquée par une réelle médiocrité.

Monsieur le Maire, chers collègues, il nous est proposé aujourd'hui un projet qui permet à Paris de s'inscrire dans la modernité urbaine. Je compte sur le vote de notre Assemblée pour montrer aux Parisiens qui, parmi les élus de notre Conseil, reste ancré dans un passé largement révolu et quels sont ceux d'entre nous qui préparent l'avenir de notre ville.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je signale à tous les orateurs de tous les groupes que le temps est en train de se raréfier pour les groupes.

La parole est maintenant à Denis BAUPIN.

Pour le moment, c'est Denis BAUPIN qui prend le temps de l'U.M.P., c'est cela ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - D'abord, Monsieur le Maire, je voudrais dire que je me réjouis, comme les autres orateurs de mon groupe, que le projet de délibération que vous nous proposez aujourd'hui permette de marquer une nouvelle étape de reconquête des berges de la Seine.

Dès 2001, nous avons franchi une première étape, lorsque nous avons réservé aux piétons, aux cyclistes, aux rollers les berges de la Seine pendant un mois, pendant l'été, et que n'avions-nous pas entendu alors !

Que n'avions-nous pas entendu alors de la part des mêmes qui aujourd'hui refusent encore toute avancée ! Heureusement que nous avons alors résisté aux conservateurs et heureusement que nous avons anticipé.

Monsieur LAMOUR, je me permets de vous interpeller. Franchement, quand vous dites qu'il faudrait faire confiance aux actionnaires des constructeurs automobiles pour résoudre les problèmes de pollution de l'air dans Paris, rassurez-moi, vous n'êtes pas sérieux ?! Faire confiance aux actionnaires des constructeurs automobiles, c'est comme si vous nous disiez qu'il fallait faire confiance aux banques pour résoudre la crise financière, faire confiance à Mme BETTENCOURT pour résoudre l'injustice sociale et fiscale !

Non. Les constructeurs automobiles, certes, peuvent évoluer mais ils ne le font jamais que sous la contrainte que nous exerçons et c'est pour cela que nous avons intérêt à ne pas abolir notre propre volonté politique, comme nous l'avons fait depuis maintenant près de 10 ans.

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Alors, si nous avons réussi à Paris à réduire la pollution de l'air, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, c'est parce que nous avons choisi, et cela a été rappelé par de nombreux orateurs, de repartager l'espace dans Paris. Et si nous avons obtenu ce résultat, c'est parce que la circulation automobile dans Paris a été réduite de 450.000 déplacements en voiture par jour.

Donc, il faut ramener tout cela à de justes proportions.

Le projet concernant le tronçon dont nous parlons aujourd'hui est un projet très raisonnable qui vise à peu près 20.000 véhicules par jour. On est sur 1/20e de ce que nous avons réussi à réaliser dans la mandature précédente et nous avons réussi à le faire. Pourquoi ? Parce que nous avons mis en place les transports collectifs qui permettraient d'absorber les déplacements. Evidemment, tout le monde a besoin de se déplacer. C'est un million de places supplémentaires de transports collectifs qui ont été mises en place dans la mandature précédente.

Regardez ce qui s'est fait en matière d'offre de métros, en matière d'offre de tramway, en matière d'offre de bus pendant toute cette mandature. Donc il faut poursuivre, et cela a été rappelé, dès l'intervention du Maire, que nous avons des marges en matière de renforcement, notamment avec la ligne 1 de métro, avec le R.E.R. A, avec le R.E.R. C.

C'est un rapport quasiment de 1 à 10. Donc, on a réellement de la marge. Peut-être même que l'on aurait pu aller plus loin.

Un de mes regrets, c'est que l'on soit aujourd'hui dans le cadre du droit tel qu'il est à Paris, obligé quelque part de s'auto-censurer.

Ce n'est pas une attaque vis-à-vis des services de la Préfecture de police mais il y a quand même un certain archaïsme à ce que, aujourd'hui, dans la répartition des droits sur la voirie parisienne, l'électeur parisien, lorsqu'il a voté aux dernières élections municipales et qu'il a voté pour un projet de réduction de la circulation automobile, notamment sur les berges, n'ait pas les mêmes compétences que les électeurs de Lyon, de Bordeaux, de Marseille quand ils choisissent de réduire la circulation automobile.

Puisque je dois conclure, je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, que, évidemment, nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération. Nous espérons que cette situation du droit pourra se poursuivre, de façon que, réellement, on puisse reconquérir de façon définitive ces berges de la Seine pour la majorité qui en est aujourd'hui exclue : les piétons, les cyclistes, les usagers des transports collectifs. Et répondre à M. LAMOUR que non, ce n'est pas une écologie de contrainte mais qu'au contraire, c'est une écologie de liberté et de qualité de vie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Vincent ROGER ?

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Maire, chers collègues, au-delà des effets d'annonce, le projet de délibération qui nous est soumis ce matin pourrait avoir deux mérites.

Le premier devrait nous autoriser à lancer un débat plus large et moins restrictif que celui qui nous est proposé. Votre projet de délibération nous incite, en effet, à repenser l'avenir de ce patrimoine commun à tous les Parisiens qu'est la Seine.

Voulons-nous, par exemple, développer le transport fluvial, notamment des marchandises ? Souhaitons-nous avoir un plan ambitieux pour sauvegarder son écosystème ? Espérons-nous faire de ces berges un cadre harmonieux où coexistent piétons, cyclistes et automobilistes ?

Le deuxième atout de notre débat, c'est qu'il nous permet de répondre à une question importante : voulons-nous, oui ou non, faire accéder un plus grand nombre de Parisiens au fleuve ? La réponse est bien évidemment positive. Elle pourrait, me semble-t-il, faire l'objet d'un consensus sur l'ensemble des bancs de notre Conseil.

Pour cela, Monsieur le Maire, il faudrait que votre discours soit en adéquation avec vos actes.

Si, sur la forme, vous faites ce matin, en apparence, preuve d'ouverture, sur le fond, tout semble malheureusement déjà verrouillé. L'idée d'aménager les voies sur berges est en soi séduisante, mais vous avez décidé de la préempter sous le prisme certes avantageux mais ô combien réducteur de la communication.

Et non, sous celui de la concertation, ou mieux, sous l'angle de la réalité.

Ce qui explique que votre projet de délibération pourrait s'appeler "la délib qui ne tient pas compte de".

Il ne tient pas compte des autorités compétentes que vous nous proposez de consulter, après nous avoir fait voter. Vous souhaitez donc recevoir de notre part un chèque en blanc. Il ne peut en être question de la part d'une opposition aussi vigilante que responsable.

Il ne tient pas compte ensuite de la réalité, notamment lorsque vous annoncez que la durée des trafics routiers n'augmenterait que de 7 minutes en moyenne si votre projet se réalisait.

Je crains, Monsieur le Maire, que vous soyez, si j'ose dire, en dehors des clous de la vie réelle de nombreux Parisiens.

Je pense d'ailleurs qu'il est assez aisé d'en faire la démonstration par la preuve. Je vous propose, Monsieur le Maire, d'effectuer un dimanche soir le trajet porte Saint-Cloud/Hôtel de Ville avant 17 heures et après 17 heures, heure de réouverture à la circulation des berges. Vous pourriez apprécier : on passe du simple au double en termes de temps perdu. Alors, je vous laisse imaginer ce que cela produirait en semaine, où la circulation est beaucoup plus dense.

Enfin, votre projet ne tient surtout pas compte pour l'instant de l'avis des Parisiens. Votre majorité se gargarise de démocratie locale mais que proposez-vous pour les consulter ?

Lors du dernier Conseil du 4e arrondissement, une élue de votre majorité m'a rétorqué que vous alliez organiser des expositions. Vous m'accorderez que c'est une forme de consultation pour le moins perfectible.

Monsieur le Maire, la Seine est la sève de Paris. Elle doit nous fédérer. À vous de faire en sorte qu'elle ne nous divise pas inutilement. Notre président de groupe vous a proposé une méthode : celle du bon sens, celle liée au respect de chacun.

Pour ma part, je vous suggère d'organiser des Etats généraux de la Seine qui auraient pour mission de répondre en cohérence à toutes les problématiques liées au fleuve. Ils auraient pour ambition de rassembler tous les acteurs de la Seine.

Monsieur le Maire, comme tout grand fleuve, la Seine symbolise le temps qui s'écoule. Vous ne pourriez lui rendre plus bel hommage qu'en prenant le temps de rassembler les Parisiens, tous les Parisiens, autour de son embellissement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur ROGER, vous proposez que l'on ne se divise pas inutilement, même s'il faut assumer les différences.

Vous êtes le deuxième orateur du groupe U.M.P. à mettre en cause l'opération du dimanche de fermeture des quais. Moi qui suis soucieux de vérité, je veux vous rappeler qu'elle a été créée par mon prédécesseur Jean TIBERI, que je la poursuis, que je l'assume et que je l'approuve !

C'est vrai ! Ce n'est pas vrai ?

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Maire...

C'est un constat !

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est un constat et dans la vie, il faut un peu assumer.

Moi je vous dis : j'assume ! Y compris quelques amis automobilistes qui m'engueulent le dimanche soir. J'assume ! J'assume même les décisions de M. TIBERI quand je les trouve pertinentes ! Voilà ! C'est cela !

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Écoutez ! Si vous ne pouvez même pas entendre cet argument, comment échanger entre nous ? Je n'ai rien dit d'agressif, je vous dis des choses simples !

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Au nom des élues républicaines socialistes, je veux tout d'abord remercier Anne HIDALGO et l'ensemble de son cabinet pour ce projet de délibération qui expose clairement l'enjeu historique que représente aujourd'hui la reconquête des quais de Seine.

Je salue également l'esprit troubadour de l'U.M.P. qui décidément ne cessera pas de nous faire rire.

Non contents de s'être opposés au tramway, à Vélib', à "Paris Plage", bref, à tous les projets qui permettent de faire de Paris une ville moderne et agréable à vivre, voilà qu'ils ne s'opposent pas, non ! qu'ils nous livrent un contreprojet de derrière les fagots insipide et vaseux émanant d'un excellent bureau autonome d'anticipation urbaine dont le coming-out est fort récent, comme l'a démontré Jean-Pierre CAFFET.

Pas étonnant dans ces conditions qu'aucune estimation de coûts ne soit livrée et que les Parisiens et Franciliens non motorisés y constituent la variable d'ajustement.

Il est alors du plus grand comique que M. LAMOUR dise dans "Le Parisien" du mercredi 30 juin : "Le projet du Maire se borne à un énorme "Paris Plage" qui se tiendrait tout au long de l'année", et plus loin : "Bertrand DELANOË ne se soucie que des privilégiés qui habitent le centre de Paris".

"Ne se soucie que des privilégiés", c'est connu ! Ce sont le parti communiste, le parti socialiste, le parti de gauche, "Les Verts", le P.R.G., nous républicains de gauche, qui se soucient des intérêts des privilégiés, pas l'U.M.P. !

Non ! L'U.M.P., elle, se contente de soutenir le bouclier fiscal, de laminer les retraites, de détruire le Code du travail, de mettre l'A.P.-H.P. à l'encan.

Ce serait drôle...

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Ce serait drôle si ce projet proposé par notre Municipalité n'était pas de cette envergure, de cette qualité et de cette importance pour les Parisiennes et les Parisiens, pour les Franciliennes et les Franciliens.

Soyons sérieux, ce dont il est question, c'est de permettre à l'ensemble des Parisiens de se réapproprier la Seine, de la retrouver au cœur des activités de la ville.

Et ce, en y incluant des lieux pour le sport et la culture afin d'en faire un lieu de mixité sociale : je sais que cela vous dérange.

En fait, un lieu de vie avec un large secteur d'activité non marchand et un secteur d'activités économiques et commerciales à échelle humaine.

Notre projet ne prévoit pas de donner la Seine aux promoteurs immobiliers et à la "jet set", alors que le vôtre, mes collègues de l'U.M.P., souhaite concentrer, je cite, "des activités économiques haut de gamme".

Cela ferait plaisir, je pense, aux Parisiens, de savoir quelles activités économiques vous étiquetez comme "bas de gamme".

Est-ce que ce sont les bars, les restaurants, les salles de concert ? Qu'est-ce que qui vous gêne dans ce projet ? Le skate park ? L'espace de travail ? L'espace de lecture ? Les terrains de sport ? Les activités économiques ? "Quelques guinguettes médiocres" ? Monsieur LEGARET, vous nous avez habitués à moins de mépris.

La volonté de notre Municipalité est claire : il s'agit de refaire de la Seine le cœur de notre cité. Pour cela, il faut garantir les continuités cyclables, développer et intensifier les transports collectifs le long de la Seine - plusieurs vœux y insistent -, permettre les connexions Voguéo et Batobus, bref, rendre la Seine à sa vocation première, celle d'un fleuve, c'est-à-dire d'un lieu d'échanges et de vie, pas une frontière autoroutière entre deux quais, mais un lien unissant deux rives et au-delà, l'ensemble des Franciliens.

Sa dimension à l'échelle humaine permettra sa réalisation d'ici 2012.

D'aucuns nous reprochent de souhaiter réaliser ce projet en pleine crise sociale. Pourtant, il est bien utile en la période de se projeter dans l'avenir en alliant loisirs et culture à activités économiques.

Qui, en l'absence des projets de la Ville, fera une politique des grands travaux ? Certainement pas le Gouvernement. Lui, il assèche les finances locales et mène une politique d'austérité la plus drastique possible pour le peuple, la plus légère possible pour ces amis.

Je terminerai en insistant sur la dimension métropolitaine de cet aménagement. Je me félicite que l'Exécutif ait pris la décision d'associer la Préfecture de police, Voies navigables de France et le Port de Paris à cette concertation, mais cela allait de soi.

Ce qui est beaucoup plus remarquable, c'est la volonté d'associer des communes de banlieue à la concertation. Je note d'ailleurs que ce projet de délibération a aussi pour but de nous proposer de faire de ce projet l'initiative parisienne répondant à "l'appel à 110 initiatives pour une métropole" lancé par Paris Métropole.

L'aménagement des berges de Seine correspond parfaitement à l'ambition de cet appel, qui veut promouvoir des initiatives à dominante économique, sociale, culturelle ou spatiale qui contribuent au développement durable de la métropole.

C'est ainsi l'ensemble des Franciliens qui vont devenir les propriétaires de ce projet.

Paris n'est plus repliée sur elle-même, et la ville lumière, la plus belle ville du monde et son fleuve appartiennent désormais à tous : ceux qui habitent à Paris comme ceux qui y travaillent.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur TRÉMÈGE.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire, de mémoire d' élu, je ne crois pas avoir jamais eu à débattre d'un projet comme celui que vous nous proposez aujourd'hui, aussi mal préparé, aussi mal présenté, aussi peu étayé, aussi peu concerté, enfin et surtout un projet qui répond aussi peu aux préoccupations de nos concitoyens.

Après votre folie de Jean Bouin et votre obstination à refuser à Charléty le rôle qu'il pourrait jouer, et par conséquent au 13^e arrondissement de pouvoir bénéficier d'une animation de qualité ; sûrement que mon arrondissement n'est pas suffisamment "classe" pour recevoir le Stade Français, pas plus qu'il ne l'a été pour recevoir le T.G.I. ; nous voilà donc confrontés à un nouveau caprice et vous avez la main lourde : 40 millions d'euros pour ce pseudo réaménagement des voies sur berges.

En écrivant cette intervention, je me suis demandé quelles pouvaient bien être vos motivations à nous présenter un tel projet de délibération.

Après tout, peut-être souhaitez-vous, à travers ce projet, diminuer la pression automobile dans Paris ? Je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Les intervenants précédents, notamment Laurence DOUVIN, l'ont démontré de façon assez claire. En rien vous ne diminuerez le nombre de véhicules dans Paris, d'autant que vous allez mettre sur le marché près de 4.000 véhicules supplémentaires. Les chiffres que vous nous présentez systématiquement sont faux, et vous le savez : ils ne tiennent pas compte de la situation économique difficile qui est la nôtre.

Vous ne voulez pas comprendre qu'en très grande majorité, les utilisateurs de ces voies ne peuvent faire autrement que de les utiliser parce que la Région et vous-mêmes n'avez en réalité aucune offre nouvelle de transports.

C'est notamment le constat qui a prévalu pour imaginer le Grand Paris, et je comprends mieux le pourquoi de votre opposition.

Vous voulez en réalité pénaliser les Parisiens qui vont et qui rentrent de leur travail ; ceux qui utilisent ces voies soulagent par là même toutes les autres artères de la Capitale. Et enfin, tous ceux qui viennent à Paris pour travailler, consommer, en réalité, ceux qui enrichissent Paris, vous voulez les pénaliser.

Mais peut-être, Monsieur le Maire, souhaitez-vous améliorer, par ce projet, la qualité de l'air à Paris ?

Mais, là encore, c'est un leurre, et AIRPARIF vous le démontrerait par ses modélisations, pour peu que vous vous donniez la peine d'interroger ses ingénieurs.

En réalité, les baisses relatives observées, et dont vous vous glorifiez, suivent à peine, à peine, les courbes normales de baisses obtenues par les seules améliorations des moteurs des constructeurs automobiles.

Chacun, de bon sens et surtout de bonne foi, sait qu'en favorisant les congestions de circulation partout dans la Capitale, vous augmentez, et ce de façon très significative, les pollutions de proximité et les risques sur la santé des Parisiens. Mon collègue LEGARET en a fait l'illustration.

Mais peut-être aviez-vous un vrai projet ambitieux de reconquête des berges et de valorisation de la Seine ? Alors, j'ai cherché, j'ai regardé tous les plans et j'ai même regardé à l'envers des feuilles pour voir si je n'oubliais rien, mais non, absolument rien !

Des petits croquis avec des photomontages mensongers, où l'on voit des gentils piétons traverser entre deux ou trois voitures qui passent par là. Spectacle surréaliste ! Des îles au milieu du fleuve où seraient installées des salles de spectacle. J'imagine qu'en cas de crue, elles seraient hélimitreuillées.

Tout un tas d'installation de plein air, avec au doigt mouillé nos quatre-vingts jours d'utilisation. On va tous avoir l'air fin !

J'ai connu l'A.P.U.R. plus inspiré, en d'autres temps. Il faut dire que les commandes des élus étaient probablement moins baroques.

Le plus triste, c'est le grand absent de votre dossier : la Seine.

Pitoyables, vos propositions ! Rien sur de vraies lignes de transports, rien sur l'utilisation rationnelle du fleuve, pour les touristes, afin notamment d'éviter que la capitale soit traversée en tous sens par les autocars. Sachant que les monuments les plus visités, à l'exception de Montmartre, sont tous sur le Seine, j'imaginai des propositions ambitieuses.

Imaginez-vous que je voyais une proposition de gare multimodale, associée à un port fluvial, dans le 13^e arrondissement, pourquoi pas ? Gare qui aurait permis, grâce à la proximité du train, d'envisager le transport de matériaux de construction, notamment pour la Z.A.C. "Seine Rive Gauche". Ou encore du transport de déchets à proximité du SYCTOM.

Plus grave, vous nous proposez des aménagements, là où personne ne les veut, et vous oubliez ceux, là où les gens en veulent ! Avouez que ce n'est pas banal. C'est pourquoi j'ai notamment déposé un vœu, avec mon groupe et auquel j'associe mon excellente collègue Edith CUIGNACHE, pour que soient examinés en priorité de vrais aménagements de berges, sur lesquels il n'y a aucune circulation automobile en priorité. Dans le 12e, dans le 13e, dans le 15e, dans le 16e arrondissement.

J'observe d'ailleurs que le maire du 13e n'est pas loin de partager mon sentiment, puisque il propose un vœu similaire. C'est vous dire.

J'ajoute à ce vœu celui de voir les berges du 13e arrondissement enfin débarrassées des usines à béton, en face de la magnifique fac Diderot. Je souhaite qu'une vraie étude sur les nuisances de ces installations soit menée sans délai.

Monsieur le Maire, la seule explication rationnelle est qu'il vous fallait une idée pour terminer votre mandature. Celle-ci ou une autre, après tout, et comme vous êtes majoritaire, vous vous pensez autorisés à faire ce qu'il vous plaît.

L'opposition que vous traitez, à longueur de séance avec dédain, avec condescendance, s'attachera avec beaucoup d'humilité, quant à elle, à défendre les intérêts des Parisiens et leurs conditions de vie singulières, au moment où ils rencontrent d'énormes difficultés, que vous vous employez, vous et votre majorité, à amplifier.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous adorez qualifier le comportement du Maire ou de la majorité. J'ai l'impression que votre propos, et ce qu'il contient, qualifie votre propos et votre attitude.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Ce n'est pas clair ?

Alors, vous ne cessez de nous critiquer, de me critiquer en particulier, sur mon comportement. Et je note ce que contient une intervention comme celle-là, comme relation aux autres collègues de cette Assemblée, et notamment au Maire.

Mai, cela ne m'empêche pas de dormir. C'est d'une violence inouïe ! C'est d'une violence inouïe !

Monsieur ALAYRAC ?

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Si les Parisiens ont la chance de vivre en bordure d'un site aussi magnifique que la Seine, ce site unique ne leur appartient pas tout à fait, pas plus qu'aux centaines de milliers de touristes qui n'en connaissent qu'une partie seulement, et ne bénéficient pas de tous ses attraits.

Pour les promeneurs et pour les cyclistes, la continuité le long de la Seine n'existe pas, du fait de la place qui est réservée aux infrastructures dédiées au trafic automobile.

Jusqu'au début des années 2000, ni l'Etat ni les municipalités successives parisiennes ne se sont soucies de remédier à cet état de fait, tant on considérait comme inéluctable la place qui revenait à la voiture.

Mes chers collègues, nous avons constaté, encore une fois ce matin, que l'U.M.P. n'a pas pris une ride, elle est toujours la même et elle maintient le cap de la défense systématique de l'automobile.

Avec "Paris Plage", la Mairie a tourné cette page pour se lancer à la reconquête des voies sur berges et aujourd'hui de leur embellissement. Nous avons la possibilité de renforcer encore l'attractivité touristique de la Capitale par cette opération.

La zone concernée par les propositions d'aménagement se trouve en effet en plein dans le triangle d'or du tourisme. Exemple : avec la proposition de traversée piétonne en surface, entre le Palais de Tokyo et le musée du quai Branly, on touche un nombre considérable de promeneurs. Le musée du quai Branly attire entre environ 1.300.000 visiteurs par an.

La liaison piétonne, réaménagée entre les Tuileries et le musée d'Orsay, est également une opportunité de valoriser un passage, qui n'est pas aujourd'hui exploité à sa juste valeur. Le musée d'Orsay, c'est 3 millions de visiteurs chaque année.

Ce qu'il faut souhaiter aussi, c'est que le schéma d'aménagement accorde une place significative, permettant à l'activité des bars, restaurants, cafés, mais aussi aux artisans, aux commerces indépendants de s'installer et de dynamiser ces voies.

La réouverture de quais doit permettre la création de richesses à travers d'abord une nouvelle exploitation portuaire, par exemple entre Alma et Solferino.

Il faudra aussi songer à la reconversion des lieux aujourd'hui désaffectés, comme sous le pont Alexandre III, pour y implanter de l'activité économique.

L'activité économique justement, elle peut aussi être une activité festive.

Ces nouveaux lieux, situés sous les arches de ponts ou sur les quais bas, pourraient accueillir de nouveaux espaces ouverts à la vie nocturne, dont on sait qu'à Paris elle se heurte de plus en plus à l'hostilité des riverains. Nous avons là l'occasion d'offrir aux noctambules de nouveaux emplacements, singuliers, et insusceptibles de gêner qui que ce soit.

Alors, ce projet d'aménagement des voies sur berges n'ira pas jusqu'aux rives du 15e arrondissement. Le Port autonome de Paris semble aujourd'hui être un obstacle insurmontable. Je le regrette, car on aurait pu imaginer que, sans renoncer à ses activités naturellement, il concède au moins un passage, permettant une continuité pour les promeneurs et pour les vélos.

Je sais qu'actuellement la Ville en discute et, Madame HIDALGO, on doit souhaiter que cette demande puisse aboutir bientôt.

Mais dans l'immédiat, pour nous, l'essentiel, c'est la reconquête, c'est l'embellissement d'un site magnifique qui mérite qu'on lui accorde enfin tout l'intérêt qu'il mérite.

Monsieur le Maire, telles sont les raisons parmi d'autres, qui font que d'autres groupes soutiendront avec conviction et énergie ce très beau projet.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame DATI ?

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues.

Vous avez présenté, Monsieur le Maire, le 14 avril dernier, un projet pour reconquérir les voies sur berges.

Il est peu dire que cette ambition est contestable dans la forme comme dans le fond, sans vouloir, et je prends les précautions, vouloir vous critiquer, Monsieur le Maire.

Dans la forme, ce que vous proposez ressemble à une véritable révolution urbaine. Vous avez décidé d'en faire une révolution autoritaire, c'est-à-dire sans les Parisiens.

Si vous vous êtes enfin décidés à organiser un débat en Conseil de Paris, c'est un peu sous la contrainte. Mais ce débat, ici, n'est pas à la hauteur des enjeux, puisqu'un bouleversement de cette nature pour réussir, et quel que soit le projet, a besoin d'un débat important, mobilisateur, de longue durée et non d'un débat en catimini.

C'est vrai au premier chef pour les habitants du 7^e arrondissement, mais ce débat concerne l'ensemble des Parisiens et même au-delà.

J'ai pu le mesurer d'ailleurs à la réunion publique que j'ai organisée le 31 mai dernier sur le sujet. J'avais d'ailleurs invité votre adjointe et vos services, et nous avons tous pu constater que les réponses étaient évasives, notamment sur les reports de circulation et l'aggravation des diverses pollutions, à la grande stupéfaction des habitants.

Votre projet allie tous les inconvénients : il va augmenter la pollution, provoquer des embouteillages, qui vont dégrader le cadre de vie des arrondissements touchés ; il va augmenter les difficultés de circulation de tous les Franciliens.

Il s'agit là d'un acte concret de votre volonté d'isoler la ville de son environnement. C'est cette erreur, dont vous ne voulez pas débattre avec les Parisiens et avec les Franciliens, avec les élus et les responsables des communes avoisinantes.

Parce que c'est aussi une erreur sur le fond, votre projet d'aménagement des berges correspond à votre philosophie et à votre ambition pour Paris : une ville d'où les familles doivent partir, faute de crèches, une ville où les femmes qui travaillent seront d'autant plus pénalisées, une ville où ne vivraient finalement que des célibataires, n'ayant qu'une seule idée en tête : faire la fête sur des péniches ou en night club, et pour seule activité culturelle du skate !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Alors que chacun s'accorde à dire qu'au sein de notre jeunesse il y a une progression de la consommation d'alcool extrêmement inquiétante, Monsieur le Maire, et vous souhaitez augmenter les lieux de consommation.

Alors que la Seine a toujours été la colonne vertébrale de la ville, à la fois son poumon et la source de son développement économique, vous voulez faire un "Paris Plage" permanent avec le sentiment de vacances éternelles.

Les Parisiens n'ont pas besoin de plus d'embouteillages le jour et de plus de fêtes la nuit. Ils ont besoin de plus de dynamisme, d'emplois, de logements et de culture vivante.

La Seine, les voies sur berges pourraient être un formidable outil si vous aviez une ambition comparable à celle qui a présidé à la création de Beaubourg, de la Bibliothèque nationale de France et des aménagements de Bercy.

Il faut pour cela arrêter de faire du nombre de boîtes de nuit la mesure de toutes choses en bord de Seine.

La ville n'est vivante que grâce à la circulation permanente de ceux qui créent et produisent de la richesse. Laissez donc les quais en bordure de Seine remplir leur fonction et aménagez avec inventivité les quais hauts où les commerçants offrent aux habitants de ces quartiers la possibilité de s'approvisionner.

Le projet piétons augmentera les difficultés pour les petits commerces, en rendant encore plus difficile les livraisons notamment, en rendant plus difficile l'accès à ces commerces, des nuisances encore plus grandes, des riverains qui ne pourront même plus ouvrir leurs fenêtres le dimanche car la voie du haut sera devenue l'autoroute du dimanche.

Monsieur le Maire, avec tout le respect que nous vous devons, vous êtes devenu l'otage de l'idéologie régressive d'une partie de votre Majorité qui, pourtant, a bien été en difficulté ces derniers temps, je pense notamment à M. BAUPIN.

Vos alliés préfèrent tellement la nature à la culture qu'ils ne conçoivent la ville que vide de mouvement et de circulation. Leur objectif n'est pas uniquement de supprimer la circulation, comme cela est écrit dans la présentation de votre projet, mais en fait de supprimer toute circulation.

Il n'est pas étonnant qu'une étude récente place notre ville au 34^e rang pour la qualité de vie, et que les organisateurs des congrès internationaux préfèrent finalement Vienne et Barcelone. A Barcelone, les familles peuvent vivre, circuler et s'installer.

Dans le 7^e arrondissement comme dans d'autres, 50 à 100 demandes annuelles de crèches ne peuvent pas être satisfaites.

Employez les 12 millions d'euros prévus pour le 7^e arrondissement à faire des crèches. Sans cela, vous ne pourrez pas attirer les familles, en particulier les classes moyennes dont les femmes aspirent à travailler, mais souhaitez-vous aussi que les femmes aient des conditions de vie meilleures qui leur permettent de s'émanciper par le travail ?

Le 7^e n'a plus de piscine publique depuis la disparition des bains Deligny. Une piscine publique servirait à la fois aux habitants des quartiers mais aussi à ceux qui travaillent dans le 7^e arrondissement, je pense notamment aux fonctionnaires des ministères ou aux employés des services.

Je vous dis cela car mieux vivre dans le 7^e, c'est aussi, pour ceux qui y travaillent, bénéficier de meilleures conditions de vie.

Je vous ai proposé que cette piscine puisse se construire sur le terrain de la rue Bixio. Nous attendons toujours vos décisions, de même en ce qui concerne l'aménagement des carrefours dangereux, d'abord pour les plus jeunes et les plus âgés.

Ces 12 millions d'euros pourraient également servir à la rénovation des cuisines des écoles dont la vétusté est inqualifiable. Le bio, c'est aussi la qualité des cuisines et pas uniquement du gadget.

J'en appelle au bon sens des élus des arrondissements, au bon sens des élus de la petite et de la grande couronne pour qu'ils manifestent très clairement leur volonté de ne pas faire des voies sur berges un instrument d'exclusion des autres, mais qu'elles demeurent un lieu où la vie circule, et que l'on ne se limite pas à de l'artifice.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame DATI, vous avez utilisé tout le temps de l'U.M.P. mais je donnerai volontiers deux minutes à M. d'ABOVILLE.

Avant, je voudrais vous informer de ce que vous semblez ignorer.

Paris a perdu 200.000 habitants entre 1975 et 2000. Depuis, Paris a regagné environ 70.000 habitants et, dans "Le Parisien" de ce matin, il était rappelé, Madame DATI, un chiffre que vous semblez ignorer : ces dernières années, Paris a gagné 10.000 familles.

C'est donc exactement l'inverse de ce que vous avez dit.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Monsieur d'ABOVILLE, de la part du Maire condescendant, sectaire, etc., vous avez la parole et je vous la donne volontiers !

M. Gérard d'ABOVILLE. - Monsieur le Maire, je vous remercie, mais j'espère que, lors de nos Conseils d'arrondissement, M. GOUJON sera aussi sévère avec les temps de parole de notre opposition.

Je vous dirai tout simplement que la déception est à la hauteur de l'enjeu, qu'à l'heure où la réflexion porte sur le grand Paris, voici un projet étriqué, limité aux quais aujourd'hui dévolus à la circulation, comme si les 26 kilomètres de berges de notre Capitale devaient se résumer à quelques tronçons, aux voies sur berges, sans inclure l'ensemble des arrondissements parisiens, bordés par le fleuve, et même pourquoi pas au-delà puisque la Seine, avec ses quais, est la seule avenue qui permet à ceux qui l'empruntent de franchir le périphérique sans même s'en apercevoir.

Quand on parle de berges à nous, élus du 15e arrondissement, nous avons naturellement une première pensée pour nos quelque cinq kilomètres de quai, en comptant l'île aux Cygnes, où les espaces industriels et les espaces de promenade sont parfois si mal répartis.

Il est vrai que, pour vous, les berges des 12e et 15e arrondissements sont une fois pour toutes reléguées aux activités portuaires.

C'est dans le projet de délibération, Monsieur ALAYRAC.

Pourtant, tout y est à faire. Depuis des années, habitants et élus du 15e déplorent, à deux pas du parc André-Citroën, la présence de friches qui concentrent nuisances, insécurité et difficulté d'accès.

Vous nous dites que nous ne pensons qu'à la circulation automobile mais, dès 2003, notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE a engagé un dialogue avec le Port de Paris, dont les responsables ont été reçus à plusieurs reprises par Philippe GOUJON, pour tenter de réorganiser les berges, afin notamment d'ouvrir une promenade piétonnière et cycliste ininterrompue.

Vous nous demandez d'approuver premièrement les objectifs poursuivis, deuxièmement les modalités de la concertation.

Il y a là deux supercherries, les objectifs tout d'abord, puisque sous couvert de rendre les berges aux Parisiens, vous avez comme ambition réelle de réduire la circulation automobile en la rendant insupportable.

Nous savons bien qu'une partie du trafic est un trafic de transit. Nous savons bien qu'il se reportera sur le périphérique et notamment sur le périphérique sud et nous, habitants du 15e, nous savons que ce périphérique, déjà surchargé, est souvent saturé, notamment quand il y a des expositions, et que ceci entraîne un blocage complet de tout le sud du 15e arrondissement.

Comment peut-on croire que la coupure par des feux rouges sur la rive droite n'aura pas pour effet d'embouteiller en permanence le cœur de Paris ? Nous avons tous vécu un certain nombre de crues qui nous en donnent une idée.

Quant à la concertation, c'est un simulacre car les jeux sont faits, tout a été élaboré en douce, tout est bouclé. Qu'est-ce que cette concertation ? Des mini débats pour savoir si ici où là on installera une guinguette plutôt qu'un club Mickey ou bien l'examen du plan de répartition des sanisettes ?

En conclusion, le projet qui nous est soumis est sans avenir, sans avenir. Nous espérons un grand projet, faisant l'objet d'un concours d'architectes et de paysagistes, au lieu de quoi voici une opération de communication dont la seule idée forte est un non à l'automobile et qui, dans l'état actuel des choses, je pense notamment à la pauvreté de l'offre de transports en commun, entraînera la paralysie du centre de Paris.

Jean-François LAMOUR vous a présenté un exemple de projet alternatif ambitieux, considérant les berges parisiennes dans leur ensemble, c'est-à-dire pour nous, élus du 15e, en intégrant nos berges dans un tout cohérent avec une vraie promenade piétonnière, des espaces de loisirs, des espaces commerciaux, une recherche d'exemplarité énergétique et tout cela en tenant compte des réalités économiques, c'est-à-dire en conservant une capacité de circulation raisonnable.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre votre projet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Après ce très long débat, tout le monde a pu s'exprimer très largement, je crois souhaitable que nous entendions d'abord M. le Préfet de police puis Anne HIDALGO, au nom de l'Exécutif.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Depuis le début de la matinée, vous débattiez du projet d'aménagement des voies sur berges, présenté par vous-même, Monsieur le Maire.

En raison des missions qui lui sont dévolues, ce débat concerne aussi directement la Préfecture de police.

Tout d'abord, je voudrais indiquer que j'aborde ce dossier, et la concertation publique qui s'ouvre pour plusieurs mois, comme vous l'avez rappelé dans votre propos d'ouverture, Monsieur le Maire, j'aborde donc ce dossier avec ouverture d'esprit et sérénité, mais aussi avec méthode et prudence.

Indéniablement, une dimension fondamentale de ce projet concerne l'aménagement urbain. Il interroge la vision de la ville que chacun porte pour les prochaines décennies. Dans sa double nature étatique et municipale, la Préfecture de police reconnaît bien sûr la légitimité de cette ambition, et la nécessité des débats qui en découlent, et sans doute est-ce cette double nature que certains qualifient d'archaïsme, mais après tout, la tradition a quelquefois quelque intérêt et je ne pense pas, en tout cas, que l'on puisse quelles que soient les majorités que choisiront nos concitoyens, comparer Paris à d'autres très grandes villes de notre pays.

D'ailleurs, l'État lui-même ne s'y est pas trompé puisqu'il promet, je suis d'ailleurs assez surpris que peu de références aient été faites à ce travail, une réflexion urbanistique et architecturale audacieuse pour l'avenir de la Capitale et de sa région. C'est évidemment le projet de Grand Paris.

Beaucoup plus modestement quant à elle, la Préfecture de police a déjà largement tiré les conséquences du fait métropolitain ces dernières années en élargissant son périmètre d'intervention avec la création, en septembre dernier, de la police d'agglomération.

La circulation et la sécurité routière sont bien sûr une des composantes essentielles de cette action régionale.

Monsieur le Maire, vous avez à plusieurs reprises fait référence à cette dimension métropolitaine, comme de nombreux orateurs ensuite, aussi bien pour justifier la symbiose à établir entre Paris et le fleuve, que pour fixer l'étendue de la concertation qui s'engage.

Il m'est donc tout à fait impossible de ne pas rappeler qu'outre le statut de capitale de Paris, c'est cette même dimension métropolitaine qui détermine la compétence juridique qui est la mienne sur les voies sur berges en matière de circulation.

Le Code général des collectivités territoriales, dans une rédaction que vous connaissez tout particulièrement, Monsieur le Maire, puisque je crois que vous êtes l'initiateur de l'amendement qui avait été adopté, un amendement sénatorial, m'impose de tenir compte des conditions de circulation dans l'agglomération parisienne et en Ile-de-France pour fixer les règles de circulation et de stationnement sur certains axes parisiens, dont font partie les voies sur berges.

L'exercice pragmatique et réaliste de cette responsabilité m'a conduit à verser au débat plusieurs séries de remarques.

Premièrement, s'agissant de l'équilibre entre les différents modes de déplacement, il est exact que le système de transport a sensiblement évolué au fil des temps, notamment grâce à l'impact des politiques publiques menées par l'État et les collectivités.

Les transports collectifs se développent, ce qui est heureux, et la place de la voiture individuelle recule, ce qui est également tout à fait satisfaisant pour tous.

Le nombre d'immatriculations est en baisse notable à Paris.

Une partie des déplacements individuels mécanisés se reporte donc vers les transports en commun, pas suffisamment d'ailleurs, vers les deux-roues à moteur ou le vélo.

Ces tendances se prolongeront dans l'avenir et le projet peut y contribuer.

Toutefois, le recul de la circulation générale n'est pas uniforme, et quand on cite un certain nombre de chiffres, il faut voir que ce sont très souvent des moyennes, et il semble plus marqué sur les axes secondaires, ce qui est tout à fait positif pour la vie des quartiers, que sur les axes structurants.

L'État d'ailleurs accompagne la création de zones apaisées en milieu urbain. Je crois que tout le monde s'en félicite. En témoigne par exemple le décret généralisant les doubles sens cyclables dans les zones 30 à compter du 1er juillet de cette année, et Paris en a bénéficié largement, tout le monde je crois s'en félicite, il s'applique désormais aux 65 zones 30 de la capitale.

Mais la consultation d'architectes du Grand Paris et les réflexions du Grenelle de l'environnement l'ont montré : l'avenir est aussi à un certain mode de densification urbaine, et à l'intégration des différentes fonctions urbaines. On peut aussi espérer d'ailleurs dans un futur proche de grands progrès en matière de véhicules individuels non polluants, car je crois que l'intérêt des grandes firmes, qui a été évoqué tout à l'heure, est maintenant parfaitement compris par ses responsables, et que nous aurons de plus en plus de véhicules propres.

Il faut donc dans ces conditions préserver des axes de communication suffisamment calibrés et fluides, et à cet égard le projet proposé a bien sûr un impact puisqu'il réduira d'un quart, c'est d'ailleurs les études qui l'ont montré, la capacité d'écoulement des automobiles sur la rive droite et pratiquement de moitié sur la rive gauche.

C'était là ma première série de remarques.

Les secondes doivent nous permettre de garantir la cohérence du projet avec les politiques de déplacement franciliennes, afin de ne pas aggraver la congestion actuellement constatée sur les principaux axes routiers d'Ile-de-France.

C'est une question d'égal accès de tous, quel que soit son lieu de résidence, aux institutions et équipements nationaux implantés à Paris, c'est là où Paris n'est pas Lyon, Marseille, ou Bordeaux, ou Lille, ces équipements d'ailleurs étant très largement soutenus financièrement par l'État.

C'est aussi une question de compétitivité économique et sociale de l'agglomération parisienne, car celle-ci est indexée sur l'efficacité de son système de transport, et si la part des transports collectifs est amenée inéluctablement à s'accroître, il faut prendre garde au niveau global de la congestion routière, chaque matin et chaque soir, on le regrette tous, 250 à 300 kilomètres de congestion sont recensés sur les principaux axes de circulation de la région.

Certains approfondissements sont donc encore nécessaires pour vérifier l'absence d'impact négatif marqué sur la saturation des axes de rocade en banlieue. La concertation devra être approfondie sur ce point.

En outre, la réduction de la place faite à l'automobile ne peut se faire sans dommage qu'à un rythme progressif et soutenable compatible avec les modifications de comportement et l'offre de transports alternatifs.

Voilà ma deuxième série de remarques.

La troisième concerne la méthode et la prudence à conserver quant aux conclusions à tirer des analyses théoriques.

J'ai demandé aux services de l'État appelés à fournir un avis, de se départir de tout esprit de système, bien sûr, et d'objectiver le plus possible leurs analyses.

Un groupe de travail associant la Direction de la Voirie et des Déplacements, puisque nous avons bien sûr travaillé avec vos services, Monsieur le Maire, la Préfecture de police et les services chargés de l'équipement et de l'exploitation routière a été créé pour analyser les paramètres de circulation et valider les études techniques dont je reconnais la qualité.

Mais l'ensemble de toutes ces études n'étant pas encore achevé, les premières conclusions de ce groupe ne peuvent être que provisoires.

A ce jour, tout indique qu'un avis définitif pourra être formulé avant la fin de la concertation.

La transformation de la rive droite en boulevard urbain, avec un quart de circulation en moins à l'heure de pointe sera loin d'être sans impact sur l'amplitude de la plage de saturation, la durée de traversée, et la régulation du trafic au début de la voie Georges Pompidou.

Néanmoins, les données théoriques disponibles montrent que les reports de circulation devraient être gérables surtout si le système de feu, qui est envisagé, fait l'objet d'une régulation dynamique.

La fermeture complète de la circulation des quais bas de la rive gauche constitue un bouleversement nettement plus radical et engendre ipso facto des reports de circulation très significatifs sur d'autres axes.

Certes la situation de départ est plus fluide que la rive droite, puisque aujourd'hui la capacité d'absorption de véhicules n'est pas entièrement utilisée y compris aux heures de pointe en situation moyenne seulement.

Il convient également de différencier selon les secteurs, et à ce stade des analyses, la situation paraît plus délicate en aval du pont de la Concorde qu'en amont.

En particulier, et vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre propos liminaire, Monsieur le Maire, les services nourrissent des interrogations réelles quant au bon fonctionnement futur de l'intersection entre deux axes majeurs de circulation, que sont le mouvement Ouest-Est vers le boulevard Saint-Germain, et le mouvement est-ouest des quais hauts de la rive gauche.

En supprimant la dérivation basse du sens Ouest-Est, le projet entraînera le croisement direct et intégral des deux flux au niveau du pont de la Concorde et s'agissant des reports, la capacité d'absorption me paraît assez réduite sur le boulevard Saint-Germain et la rue de Rivoli.

Je veux également insister sur les limites intrinsèques de tous ces modèles théoriques, tant qu'ils ne sont pas confrontés à la réalité. Ils sont fondés sur des moyennes, je l'ai déjà indiqué, ils ont tendance à minorer la congestion et leurs conclusions sont d'autant plus fragiles que nous nous trouvons souvent proches des limites de saturation. Un petit delta peut alors entraîner des conséquences importantes et c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons dans le centre de Paris.

Ces conclusions théoriques méritent donc quelques tests de la réalité.

A titre d'exemple, d'ailleurs, c'est notre méthode, puisque c'est ce que nous avons fait l'année dernière, quand l'Etat s'était engagé à tester l'idée de réserver aux taxis et aux transports collectifs une voie de circulation sur l'A1 entre Roissy et le périphérique. Et, au terme d'une période d'essai de plusieurs mois, nous nous sommes aperçus d'écarts assez significatifs entre les prévisions théoriques : 300 véhicules/heure supplémentaires pour un débit pourtant conséquent de 5.000 véhicules/heure. La réalité observée en termes de congestion supplémentaire était évidemment un peu différente.

Je me souviens d'ailleurs, à ce propos, des critiques assez vives concernant l'impact de ce projet sur le périphérique parisien, alors qu'il était plutôt positif en termes de bien social et d'intérêt général perçu au niveau de l'agglomération.

Nous avons également testé très longuement l'ensemble du dispositif de partage des zones de livraison, pour valider le bon comportement des usagers au petit matin.

La formule du test me paraît donc pouvoir être pratiquée de façon limitée ou pour bien valider les hypothèses.

De plus, il faut noter, et c'est très important, et c'est ce qui différencie Paris et qui nous occupe beaucoup, c'est que la vie de la Capitale est rythmée par de nombreuses manifestations sur la voie publique, revendicatives, festives et sportives. Et en 2009, ce ne sont pas moins de 227 événements de voie publique qui ont concerné les voies sur berges dont 121 ont nécessité l'utilisation des ponts de la Capitale. Evidemment, on ne peut pas ignorer cette réalité.

Enfin, je voudrais rappeler que la protection des Parisiens implique le maintien de délais très réduits d'acheminement des secours en cas d'urgence. La prise en charge à temps d'un infarctus peut se jouer à quelques minutes, c'est l'évidence ; l'interpellation en flagrant délit d'un agresseur violent également.

Nous évaluerons donc l'impact du projet sur la durée moyenne d'acheminement des secours urgents dans la zone centrale, qui sont, à l'heure actuelle, de l'ordre de 7 minutes pour les pompiers et d'un peu plus de 7 minutes pour les policiers.

Telles sont, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les réflexions qui animent la Préfecture de police. Je serai très attentif au déroulement de la concertation publique qui s'engage et, bien sûr, à l'aboutissement des différentes études techniques.

La reconquête des berges par le public est un magnifique enjeu urbain. Je n'ai d'ailleurs pas entendu dans cet hémicycle ce matin beaucoup qui soient hostiles à cette idée et comment pourrait-on être hostile à cette idée de reconquête des berges ?

Mais à Paris, en matière de circulation - c'est mon secteur d'intervention -, nous nous trouvons un peu dans la situation de l'équilibriste qui traverse la piste sur une corde raide. Il convient donc de combiner agilité et prudence, et il serait sage, me semble-t-il, de songer à utiliser le filet de la validation in vivo de toutes les hypothèses de travail.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, je viens de vous écouter avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais vous remercier d'abord de votre proclamation d'un état d'esprit constructif, et j'en fais l'épreuve avec vous très régulièrement.

Je voudrais vous confirmer que je serai particulièrement attentif à toutes vos observations concernant la sécurité et l'ordre public à Paris.

Pour le reste, la légitimité de l'aménagement de Paris appartient aux Parisiens à travers leur vote.

(Applaudissements nourris sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Les Parisiens m'ont mandaté en 2001 pour remettre en cause l'hégémonie automobile. Je l'ai fait dans les polémiques, dans les critiques et je me souviens très bien que, lorsque nous avons fait les travaux du tramway, j'étais très, très, très critiqué. A telle enseigne, qu'un certain nombre d'élus ont boycotté l'inauguration du tramway. Pas tous : je me souviens d'élus de l'opposition, qui sont dans cette pièce, et qui eux avaient osé être présents.

Et je l'ai fait. Si nous avions, Monsieur le Préfet, à l'époque, fait des tests ou des expérimentations, on n'aurait jamais fait le tramway parce que, de toute façon, dès qu'on enlevait un certain nombre d'espaces à l'automobile, il y avait un certain nombre de désordres.

C'est la première remarque que je veux vous faire.

Deuxièmement, je suis revenu devant les électeurs en 2008, après avoir fait cela, après avoir enlevé 20 % des automobiles de Paris et des résultats. Et ils ont mandaté une équipe, un projet, y compris pour réaménager les voies sur berges.

Alors, je suis désolé ! Vous avez parlé du Grand Paris et de beaucoup de choses. Beaucoup de choses qui peut-être, d'ailleurs, ont parfois une certaine relativité.

Vous permettez, j'ai entendu "Grand Paris" !

D'ailleurs, tiens, au fait, pour l'échange intéressant que nous avons, vous et moi, je vous signalerai que les 10 équipes d'architectes, qui parlent effectivement, comme vous l'avez dit, de densité - puisque vous avez parlé d'aménagement urbain et de ville dense -, recommandent justement qu'il y ait le moins possible de déplacements par véhicule individuel, y compris si c'est non polluant.

Parce que, la ville étant très dense, ce qui est prôné d'ailleurs par les 10 équipes d'architectes, il faut, dans une ville très dense, plutôt prendre des transports en commun que des véhicules individuels, même s'ils ne sont pas polluants.

Enfin, dernier point : nous allons donc travailler ensemble, vous et moi, d'ailleurs avec beaucoup de bonne volonté et de bonne foi, mais bien entendu, une fois que nous aurons travaillé ensemble à fond, c'est le Conseil de Paris, représentatif des Parisiens, qui décidera de l'avenir des bords de la Seine.

(Applaudissements nourris et longs sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Cela vous fait plaisir, j'imagine ? J'imagine que cela vous fait plaisir !

La parole est à Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de vous dire qu'à l'issue de ce débat, un débat dense, riche, dans lequel on a vu beaucoup de convergence et, je dirais, une vision commune de l'évolution de notre ville, de notre espace public et de l'espace public le plus exceptionnel que nous ayons dans notre ville, la Seine. Convergence, bien sûr, de la majorité qui est la vôtre, Monsieur le Maire. Nous avons vu aussi - j'y reviendrai - les points de clivage importants que nous continuons à avoir avec l'U.M.P.

Mais je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des présidents de groupe de la majorité et tous les orateurs des groupes de la majorité qui ont apporté un soutien enthousiaste, un soutien exigeant. Ils ont fait beaucoup de propositions, d'ailleurs beaucoup d'entre elles sont reprises dans les vœux et amendements que nous voterons tout à l'heure.

Et je voudrais vraiment les remercier, tout comme je remercie également les maires d'arrondissement de votre majorité, Monsieur le Maire. Je pense notamment au travail remarquable qu'a fait Dominique BERTINOTTI avec son Conseil d'arrondissement et les propositions particulièrement intéressantes qu'elle nous fait et que nous allons approuver.

Ce débat est un débat extrêmement important, puisqu'il s'agit de l'avenir de notre ville, de l'avenir de notre métropole. Comme toutes les grandes villes du monde - permettez-moi de vous dire que Paris peut aussi regarder ce qui se fait de bien dans d'autres grandes villes du monde et d'ailleurs dans d'autres grandes villes de notre pays -, comme toutes les grandes villes du monde qui ont un fleuve ou un accès à la mer, nous travaillons à la reconquête de ce fleuve et de cet accès à la mer. Nous n'avons pas la mer mais nous avons, et cela a été dit tout à l'heure, dans le cadre du projet porté notamment par Antoine GRUMBACH, également tout ce travail sur ce rapport de Paris jusqu'au Havre.

Donc, oui, nous travaillons la question du fleuve parce qu'elle est décisive. Cela a été très bien dit dans les interventions des orateurs de la majorité : l'aspect structurant de ce fleuve dans son histoire.

Rapidement, pour répondre aux interventions du débat, je reprendrai les mots qui ont été évoqués par les uns et les autres pour qualifier le projet qui est le nôtre : "un projet ambitieux et réaliste", a dit Jean-Pierre CAFFET. Je crois que ce sont vraiment les termes qui conviennent.

Ambitieux parce qu'il s'agit de redonner cet espace extraordinaire aux Parisiens, aux habitants de la métropole et aux amoureux de Paris, mais réaliste parce qu'effectivement, nous avons tenu compte d'un certain nombre de particularités, et notamment le fait que l'on ne traite pas de la même façon la rive droite et la rive gauche.

Effectivement, si nous avons pris la décision d'interdire la voiture rive droite aujourd'hui, eh bien, là, nous aurions eu effectivement des effets de congestion de Paris dont nous avons tenu compte.

En revanche, nous considérons, à l'instar de ce qui a été fait pour d'autres grands boulevards, et je pense aux boulevards des Maréchaux, transformer ce qui est rive droite en boulevard urbain, c'est-à-dire permettant différents usages en réduisant la vitesse des véhicules, en permettant l'accès à la Seine aux piétons, et en permettant également d'accéder à un certain nombre d'espaces qui pourront être construits sur des barges sur la Seine - je pense à des espaces de loisirs, de détente, de promenade ou à des cafés dans lesquels nous pourrions profiter de ce paysage magnifique. C'est une façon réaliste et ambitieuse de proposer ces aménagements.

Sur la rive gauche, on reviendra, et nous aurons le temps de travailler avec M. le Préfet et l'ensemble des services sur les points qu'il a soulignés. Mais sur la rive gauche, à l'évidence, il y a déjà des parties entières de ces quais qui ne sont pas circulées aujourd'hui, et sur lesquelles nous pouvons effectivement faire des propositions, propositions tournant autour de ces quatre idées : la nature, la culture, le sport et l'emploi.

Je crois que c'est extrêmement important, et quand j'entends, je vais y revenir, certains orateurs nous expliquer que la fête, et toujours la fête, ce serait quelque chose de réhibitoire, j'ai envie de vous dire : regardez quand même comment l'attractivité de Paris, son attractivité internationale et donc, aussi, son attractivité économique puisque le tourisme joue quand même un rôle particulièrement important dans l'économie de la capitale, regardez comment tous les aménagements, les évolutions urbaines que nous avons conduits depuis la précédente mandature, je pense bien sûr au tramway, mais je pense aussi à des innovations qui tiennent à la qualité de vie, par exemple "Paris Plage", "Nuit Blanche" ou Vélib', ont contribué au rayonnement de notre Capitale et donc, à son influence, y compris économique, d'une façon sans doute beaucoup plus importante et forte que ce que l'on a pu entendre dans certains débats.

Pardon, Monsieur le Préfet, mais vraiment, le projet de loi Société du Grand Paris ne peut pas être mis sur le même plan que le travail ambitieux des architectes qui nous ont permis de penser la métropole de demain. Je me référerai beaucoup plus au travail des architectes et de la consultation conduite, c'est vrai, par le Président de la République, et à laquelle nous avons participé, notamment avec Pierre MANSAT, mais ce que les grands architectes et urbanistes ont dit sur l'avenir de notre métropole et de notre ville nous a influencés.

Ils nous ont fait percevoir un élément très important, ce qui fait la compétitivité et l'attractivité économique de notre ville, et nous y sommes très attachés, c'est justement le fait d'avoir des infrastructures de transports collectifs, mais d'avoir également de la qualification de la main d'œuvre, des entreprises présentes sur notre territoire, mais c'est d'avoir aussi une qualité de vie qui est reconnue dans le monde comme un élément très spécifique de notre Capitale, et qui est un élément au moins aussi important de l'attractivité économique de notre ville.

Donc, attention à ne pas avoir des visions uniquement technocratiques ou, je dirai, extrêmement distanciées du terrain, qui ne feraient pas percevoir l'impact et l'importance de la qualité de la vie dans notre ville.

Alors, j'ai entendu beaucoup de choses et permettez-moi d'en venir maintenant aux propos de l'U.M.P.

Alors, contrairement aux apparences que vous avez voulu donner, puisque vous avez parlé de dentelle de béton, vous n'avez pas fait dans la dentelle ce matin.

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Je dois dire que je suis particulièrement choquée de l'agressivité du discours qui a été le vôtre. Parce que vraiment, cette agressivité a été à la mesure d'un objectif unique que vous poursuivez : sauvegarder à tout prix la place de l'automobile et finalement rester bec et ongles accroché à un modèle d'aménagement urbain qui est né en 1967.

Je suis désolée, vous ne pouvez pas nous dire aujourd'hui que pour faire la ville de demain, la ville durable, puisque vous vous référez aussi à cette terminologie-là, il va falloir laisser les voitures circuler en grand nombre. De toute façon, vous l'avez dit : faisons confiance à l'industrie automobile ; elle va nous offrir des voitures non polluantes en grande série parce qu'électriques.

Mais vous le savez très bien, si les voitures non polluantes électriques, et nous misons avec le projet Autolib', sur le fait que oui, il faut permettre à ces voitures de pouvoir circuler dans Paris, mais sur un mode qui n'est pas celui de la voiture individuelle, qui est celui d'un service public que nous allons offrir aux Parisiens et aux Franciliens. Vous savez très bien que si ces voitures auront un impact plus positif sur l'émission de particules, le fait qu'il y ait plus de voitures dans Paris, plus de voitures dans notre métropole n'est pas acceptable. Ce sera un engorgement. Vous ne pouvez pas prôner l'accélération et l'augmentation du trafic automobile, fussent-elles des voitures électriques.

Donc, oui, vous êtes dans des combats d'arrière-garde, permettez-moi de vous le dire, vraiment dans des combats d'arrière-garde. Vous n'avez absolument tiré aucun enseignement, justement, de ce débat particulièrement riche que nous avons eu avec les architectes du Grand Paris, qui nous ont dit combien la ville dense, la métropole post-Kyoto devait respecter, oui, ces corridors écologiques, et la Seine est un corridor écologique ! Combien nous devons faire en sorte que le rapport à ce fleuve soit un rapport beaucoup plus pacifié. Qu'il était indigne que le rapport à ce fleuve soit uniquement traité sous l'angle d'une autoroute urbaine alors que nous pouvons profiter de ces paysages magnifiques !

Combat d'arrière-garde, le Maire l'a rappelé, comme vous les avez menés dans la mandature précédente, et c'est vrai que le souvenir de votre boycott de l'inauguration du tramway reste quand même gravé dans nos mémoires.

Je me souviens même, d'ailleurs, que pour ne pas venir vous aviez organisé une réunion de l'U.M.P. quelque part dans Paris pour faire en sorte que surtout, aucun élu U.M.P. ne vienne participer à ce grand moment. Cela a été un grand moment et je crois aujourd'hui que les Parisiens se félicitent de cette innovation.

Mais je voudrais vous dire aussi, parce que le projet que vous avez présenté, que Jean-Pierre CAFFET a très justement qualifié de grand gruyère de béton, ce projet que vous avez présenté, puisque vous êtes soucieux de vos rapports avec l'État, j'ai le sentiment que vous n'avez pas franchement vérifié du côté des A.B.F., des architectes des Bâtiments de France, leur compatibilité.

Vous avez même, finalement, la mémoire un peu courte, parce que je me souviens, M. TIBERI, en 1999, avait fait voter une charte en Conseil de Paris sur les prescriptions architecturales et paysagères concernant la Seine. Elles avaient été approuvées par le Conseil de Paris pour tenir compte notamment du fait que ce paysage magnifique est protégé notamment au titre du Patrimoine mondial de l'humanité.

Vous n'en avez certes pas tenu compte tant vous êtes obsédés par l'unique idée de laisser la place aux voitures, surtout de ne rien changer, et vous nous dites : "Mais nous avons travaillé, lancé un grand projet architectural ; vous avez travaillé dans l'opacité et dans le secret, et votre travail est bâclé".

Mais vraiment, Monsieur LAMOUR, vous qui nous avez parlé de ce mystérieux bureau d'aménagement urbain dont Jean-Pierre CAFFET a rappelé que le nom de domaine a été très récemment déposé, le 19 juin dernier, au même moment où la presse faisait état d'un certain nombre d'images, vous ne nous en dites pas plus sur ce mystérieux bureau d'aménagement urbain.

Moi, je serais très heureuse d'en rencontrer les membres, de pouvoir discuter avec eux des aménagements qu'ils ont prévus. Je pense que là aussi, la transparence pourrait être de votre côté.

Et là aussi, la transparence pourrait être de votre côté.

Je m'étonne également des propos que j'ai entendus ce matin sur les bancs de l'U.M.P., parce qu'ils sont un peu en décalage - peut-être était-ce à l'époque des propos de campagne - avec les propos de votre tête de liste aux élections régionales, Mme JOUANNO qui n'est certes pas élue parisienne.

Pendant les régionales, elle nous a tout de même appelé à plus d'audace et d'innovation. Je me souviens qu'elle nous avait dit qu'il fallait "casser les conservatismes de la pensée pour aller vers des solutions radicalement nouvelles", concernant notamment l'aménagement des quais.

J'entends Mme DATI nous expliquer que ce n'est pas bien de penser toujours à la fête et aux boîtes de nuit, toutefois je me souviens très bien que Mme JOUANNO nous avait expliqué à l'époque qu'il fallait en installer tout le long de la Seine des barges. J'ignore comment on y accédait à partir du quai rive droite, peut-être avait-elle pensé à la fermeture de ces quais. Ces barges étaient pour y faire des boîtes de nuit.

Avez-vous oublié cela ou était-ce uniquement des propos de campagne, sans la sincérité que nous devons aux électeurs lorsque nous nous présentons à eux et que nous émettons des idées avant les élections ?

Enfin, je voudrais dire aussi à Mme DATI, parce que j'ai entendu ses propos très durs à propos d'une ambition critiquable, d'une révolution autoritaire, de la stupéfaction qui a été la sienne, de l'erreur qui est la nôtre...

Je vais vous taquiner, Madame DATI. Lorsque le Maire a présenté ce projet à la presse, nous étions quelques-uns, Pierre SCHAPIRA était présent, à une inauguration très importante dans le 7^e arrondissement, je me souviens que vos propos n'étaient pas du tout ceux-là.

Vous nous aviez même fait remarquer à l'époque combien vous n'aviez pas réagi négativement à la proposition faite par le Maire de Paris.

Que s'est-il passé depuis ?

Je m'étonne vraiment d'avoir un changement aussi radical de position, alors que vous étiez plutôt contente, finalement, que votre arrondissement soit bien traité et concerné par ces aménagements des voies sur berges.

Que s'est-il passé entre-temps ? Je l'ignore, je ne suis pas dans votre groupe, mais je sais que nous allons avancer.

Sur la méthode...

Non, Madame DATI, je vous taquinais.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis ravi d'entendre ces quelques applaudissements pour Mme DATI.

On n'insulte pas pendant qu'un adjoint...

Nous vous avons écoutée. Tout à l'heure, Madame DATI, ce que vous disiez à mon égard était au moins aussi désagréable. Il faut l'accepter. Vous m'avez dit que j'étais autoritaire et je ne sais plus quoi d'autre.

Mme HIDALGO a aussi le droit de faire des commentaires sur votre intervention, comme vous en faites sur la mienne.

Vous n'êtes pas au-dessus de nous. Eh non !

Vous allez écouter, c'est très intéressant.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Je vais poursuivre puisque plusieurs vœux et amendements ont été présentés. Je crois que nous avons travaillé d'une façon particulièrement intéressante, notamment avec les groupes de la Majorité.

La concertation qui s'ouvre maintenant - puisque j'ai entendu certains nous dire que la concertation est déjà ficelée, ce n'est pas le cas -, ce projet de délibération ouvre justement une phase dans laquelle nous allons pouvoir travailler, préparer à travers les réunions publiques dans les arrondissements nos propositions, les affiner, et nous avons jusqu'à la fin de l'année - c'est le délai que nous nous donnons dans ce projet de délibération - pour effectivement travailler avec les Parisiens, avec les Franciliens et avec les habitants de la métropole.

Cette concertation qui s'ouvre va bien sûr impliquer très fortement tous les arrondissements. En ce sens, nous avons suivi des propositions faites par les élus de notre Assemblée.

Il y aura aussi, par exemple, sur les arrondissements et je pense au 4^e arrondissement, aux propositions de Dominique BERTINOTTI, quelque chose de particulièrement intéressant, qu'elle a déjà initié avec notamment son Conseil des quais. On va poursuivre.

Mais surtout, pour retenir l'une des propositions fortes qui a été faite, notamment par le groupe Communiste, bien sûr que la concertation métropolitaine va être un élément très important.

Pierre MANSAT, qui aujourd'hui est au Havre et donc ne pouvait pas répondre à la fin de notre débat, est bien sûr extrêmement impliqué, déjà, avec l'ensemble des élus de la métropole, et d'ailleurs Paris Métropole a souhaité de façon extrêmement volontariste que ce projet des voies sur berges fasse partie des 110 propositions.

Nous allons donc travailler en ce sens, mais j'ai souhaité aussi, et je vais conclure, que les petits Parisiens et, au-delà, que les jeunes de notre ville en associant des jeunes de banlieues viennent travailler dans le cadre d'ateliers ville. Je pense qu'il faut vraiment leur donner la parole parce que cette ville est aussi pour eux.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je voudrais saluer le travail remarquable de l'A.P.U.R., de son directeur notamment et de sa directrice adjointe, Francis ROL-TANGUY et Dominique ALBA, et saluer également le travail remarquable des services qui, effectivement, dans des temps extrêmement courts mais avec beaucoup de professionnalisme, nous permettent d'avoir des éléments très objectifs, y compris sur les comptages de circulation, pour pouvoir travailler et faire avancer ce que vous avez énoncé tout à l'heure, Monsieur le Maire, l'ambition d'une ville portée par ses élus et par son Maire.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien. C'est la première fois que j'entends des huées. Essayez de garder votre calme...

Monsieur DESTREM, vous vous réveillez ? De temps en temps, vous vous énervez et cela ne vous réussit pas, cela ne vous fait pas de bien. Je me fais du souci pour votre santé, dans ces cas-là. Vous savez que, malgré tout, je vous aime bien.

M. Alain DESTREM. - Moi aussi !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne veux pas que vous vous fassiez du mal comme cela.

Ne vous inquiétez pas, on aura encore beaucoup d'occasions de reparler de ce sujet. A ce stade, il faut voter, sur un certain nombre de contributions, notamment des amendements ou des vœux.

Chers collègues, avant de passer au vote sur le projet de délibération, je vous demande de vous taire, s'il vous plaît, pour que l'on entende sur quoi on vote.

Madame DATI !

J'ai besoin d'un certain silence pour que l'on sache sur quoi on vote.

Je vais tout d'abord vous demander de vous prononcer sur l'amendement n° 19 bis de l'Exécutif qui, à ma connaissance, répond à l'amendement n° 12 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, qui répond aussi à l'amendement n° 15 du groupe "Les Verts".

Monsieur MARTINS, est-ce que vous considérez que l'amendement n° 19 bis de l'Exécutif répond à votre amendement n° 19 ?

M. Jean-François MARTINS. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Donc les trois amendements nos 12, 15 et 19 tombent.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 19 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 19 bis est adopté.

Maintenant, il y a l'amendement n° 19 ter de l'Exécutif qui devrait répondre aux amendements n° 13 du groupe Communiste, n° 14 du groupe "Les Verts" mais aussi, s'ils le veulent bien, au n° 18 du groupe Centre et Indépendants.

Le retirez-vous ? Je pose la question au groupe Centre et Indépendants, il s'agit de votre amendement n° 18 auquel nous répondons par le n° 19 ter. Donc retirez-vous votre n° 18 ?

Chut ! Laissez faire, mais il faudrait que cela se fasse rapidement.

Est-ce que vous retirez le n° 18, oui ou non ? Si vous ne le retirez pas, je le mets aux voix.

L'U.M.P. ne parle pas à la place du Nouveau Centre.

Chut !

Oui, Madame, allez-y ?

Vous le retirez ou vous le maintenez.

Vous le maintenez. Voilà, laissez le temps...

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 18 du groupe Centre et Indépendants.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 18 est repoussé.

Je mets maintenant... Chut ! Ce n'est pas bien ce brouhaha pendant le vote, ce n'est pas pratique. Non, c'est un moment démocratique, un vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 19 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 19 ter est adopté.

Maintenant, je voudrais demander l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 16 du groupe Centre et Indépendants.

Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 16 est repoussé.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 17 du groupe Centre et Indépendants.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 17.

Chut ! S'il vous plaît, les votes se font dans une certaine sérénité.

Oh, ne dérapons pas !

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 17 est repoussé.

Le vœu n° 20 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 166).

Surtout, si vous vous taisiez, ce serait bien.

Le vœu n° 42 bis de l'Exécutif...

Chut ! Ne vous y mettez pas.

Le vœu n° 42 bis de l'Exécutif devrait répondre au vœu n° 21 de Mme BLUMENTHAL et de M. NAJDOVSKI. Est-ce le cas ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

Le vœu n° 22 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, Jean-Pierre, est retiré.

Le vœu n° 26 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ? Retiré.

Les vœux n°s 28, 29, 32 et 33 du groupe "Les Verts" ? Retirés.

Et je pense aussi le vœu n° 41 de M. MARTINS.

Est-il retiré, Monsieur MARTINS, le n° 41 auquel nous tentons de répondre par le n° 42 bis ?

M. Jean-François MARTINS. - Non.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pardon ? Vous le maintenez ?

M. Jean-François MARTINS. - Ah, oui !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui. Si tout le monde n'a pas entendu, M. LAMOUR a dit qu'il voulait voter pour.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 de M. MARTINS, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 42 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 173).

Maintenant, il y a le vœu n° 23 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Avis ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 167).

Maintenant, le vœu n° 24 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 168).

Le vœu n° 25 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 169).

Maintenant, le vœu n° 27 du groupe "Les Verts" est-il maintenu ?

Le vœu n° 27 du groupe "Les Verts" est maintenu. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Maintenant, le vœu n° 30 du groupe "Les Verts". Vous êtes ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 170).

Le vœu n° 31 du groupe "Les Verts". Vous êtes favorable ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 171).

Le vœu n° 34 du groupe U.M.P.P.A. Quel est votre avis ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, dans le silence, le vœu n° 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Le vœu n° 35 du groupe U.M.P.P.A.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Restez patients !

Le vœu n° 36 du groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Le vœu n° 37 du groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Non, il y a aussi des abstentions !

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 38 du groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 39 du groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Maintenant, le vœu n° 40 de M. MARTINS, votre avis ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Favorable.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 172).

Maintenant, le vœu n° 42 de M. MARTINS ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42.

Qui est pour ?

Votez tout de même pour votre vœu ! Monsieur DESTREM, calmez-vous.

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Bien. On m'a demandé un scrutin public sur le projet de délibération, il est bien sûr de droit, mais il nécessite une courte interruption de séance de 5 minutes que M. DAGNAUD va mettre à profit pour organiser tout cela dans la sérénité.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures trente minutes, est reprise à douze heures trente-cinq minutes, sous la présidence

de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux.

2010, SG 155 - Aménagement des Berges de Seine. Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des Berges de Seine (1er, 4e, 7e et 16e) et des modalités de la concertation préalable (suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, les groupes vont vous distribuer les cartes nominatives qui vous permettront de voter. Je vous préviendrai dès que le vote pourra être lancé.

Chers collègues, tout le monde est en place, je déclare la procédure de vote ouverte. Vous connaissez la procédure, "pour, contre, abstention" après avoir introduit votre carte en biais mais comme d'habitude.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je déclare le scrutin clos et vous en livre aussitôt le résultat :

162 élus ont participé à ce vote.

Pour le projet d'aménagement des berges : 98 voix.

57 voix contre.

4 abstentions.

3 n'ont pas pris part au vote.

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2010, SG 155).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Nous poursuivons l'examen de l'ordre du jour, et je vous invite pendant ce temps à rendre les cartes à vos groupes.

Ceux qui voudraient quitter la salle sont invités à le faire rapidement, puisque nous avons encore beaucoup de travail et je vais vous inviter à ne pas perdre trop de temps. Merci à ceux qui veulent partir de quitter l'hémicycle dans le silence.

(Voir annexe n° IV).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" en faveur d'un 14 juillet sans défilé militaire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous engageons maintenant l'examen des projets de délibération inscrits en 9e Commission. En premier lieu le vœu n° 82, qui ne se rattache à aucun projet de délibération, déposé par le groupe "Les Verts", et présenté par le Président Sylvain GAREL.

Les collaborateurs notamment sont invités à ne pas obstruer les salles, et les élus à rester à leur place, ou à défaut à se taire.

Sylvain GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, il y a quelques jours, nous avons demandé, dans le cadre des mesures d'économie décidées par le Président de la République lors de la fête nationale du 14 juillet, de supprimer le défilé militaire.

En effet, ce défilé militaire coûte beaucoup d'argent. Alors, nous n'avions pas la somme au début de cette polémique et d'ailleurs cette polémique a déjà eu une retombée positive, c'est qu'un général a reconnu qu'elle coûtait 4 millions d'euros, chiffre sans doute sous-estimé lorsqu'on sait que les Grecs qui ont renoncé au défilé militaire de leur fête nationale du 25 mars ont économisé 5 millions d'euros.

On sait aussi que c'est quelque chose qui est extrêmement polluant puisque vous avez ce jour des centaines de véhicules dont des chars qui pèsent très lourd, des dizaines d'aéronefs, d'hélicoptères, qui survolent Paris et rejettent énormément de gaz à effet de serre, des produits polluants et qui font un bruit considérable.

C'est aussi pour nous et je dirai même surtout, une volonté de faire en sorte que la France rejoigne les autres grandes démocraties qui existent sur cette planète, en faisant des fêtes nationales, et nous ne sommes pas contre une fête nationale le 14 juillet bien au contraire, qui ne soient pas organisées autour d'un défilé militaire.

Les défilés militaires pour les fêtes nationales sont généralement l'apanage des dictatures, cela a été le cas pendant longtemps de l'U.R.S.S. et aujourd'hui de la Chine, de l'Iran, de la Corée du Nord, des pays qui ne font pas du tout honneur à la démocratie. De grandes démocraties comme l'Allemagne, la Grande Bretagne, le Canada, le Japon ont renoncé depuis très longtemps ou même pour certaines n'en ont jamais fait, à faire des défilés militaires pour leur fête nationale.

Au contraire, ce jour, nous demandons que ce soit la population qui défile, et qui ne soit plus spectatrice mais actrice de la fête nationale, et c'est ce nous souhaitons, c'est-à-dire qu'une partie de l'argent économisé en supprimant ce défilé militaire qui se déroule sur le territoire parisien, soit utilisé pour promouvoir des rassemblements festifs, des défilés festifs qui pourraient se tenir d'ailleurs dans toute la France et pas uniquement à Paris. Voilà pourquoi nous demandons que soit supprimé le défilé militaire du 14 juillet.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

C'est Mme Odette CHRISTIENNE qui va vous répondre.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très surprise par le vœu des "Verts" demandant la suppression du défilé militaire du 14 juillet en faveur d'un rassemblement populaire.

Qu'il me soit permis d'abord de rappeler que l'organisation de la fête est du ressort de la Présidence de la République et non de la Mairie de Paris. Cela dit, nous sommes tous concernés par cette manifestation dans notre Capitale et comme correspondant défense, il me paraît utile de donner notre point de vue.

En effet, le 14 juillet est une des rares occasions de maintenir ce que l'on appelle le lien Armée-Nation après la suspension du service militaire en 1996. De fait, la méconnaissance du bien-fondé de l'existence de l'Armée et de ses missions progresse malheureusement au fil des ans depuis cette date, et de nombreux citoyens se demandent s'il ne faut pas regretter le service national, ou du moins une certaine forme de service qui créait indéniablement des liens, non seulement avec l'armée mais entre conscrits de toutes classes sociales.

Or, dans le contexte, le défilé du 14 juillet est un moment fort qui souligne, lors de la seule fête nationale de notre pays, que l'armée est au service des institutions républicaines qui incarnent la nation. C'est le sens précis de ce défilé effectué devant les plus hautes autorités de l'Etat.

Je pense que les élus "Verts" ne souhaitent pas que l'indispensable armée soit livrée à elle-même et agisse de manière autonome.

Ne vaut-il pas mieux que l'armée, rappelant symboliquement par ce défilé qu'elle est l'Armée de la République, reste au service et à la disposition du politique ?

Personnellement, je ne regrette pas les moments de notre histoire où cette soumission de l'armée a failli ne plus être de mise.

Par ailleurs, les élus "Verts" demandent le remplacement du défilé par un rassemblement populaire, mais le défilé est déjà un magnifique rassemblement populaire. Demandez-le aux milliers de spectateurs, dont ceux qui montent de province exprès, et aux millions de téléspectateurs qui le suivent sur le petit écran quand ils n'ont pas la chance d'y assister. Car le peuple aime l'armée et c'est, me semble-t-il, ce que n'arrivent pas à comprendre certains élus !

C'est d'ailleurs ce qui explique le succès, jamais démenti depuis sa création, de l'opération "Les Parisiens accueillent leurs soldats" du 14 juillet après-midi qui permet aux Parisiens d'échanger avec des militaires présents avec leur matériel dans plus de la moitié des arrondissements. Leur vif intérêt montre que, contrairement à certains élus, ils sont désireux de mieux connaître leur armée et, pour peu qu'on leur en donne l'occasion, ils lui manifestent son soutien.

Dès lors, je m'étonne du dénigrement, sous-jacent à ce vœu, de l'idée même de Nation, célébrée lors de ce défilé qui fédère largement. Car comment, précisément, envisager de faire référence à la fête de la Fédération en occultant le fait qu'elle a été organisée sciemment, jour pour jour, un an après la prise de la Bastille du 14 juillet 1789, date symbole du début de la Révolution ?

Le 14 juillet 1790, d'un bout à l'autre du pays, des Pyrénées aux Alpes et au Rhin, de toutes les parties du territoire national, arrivent à Paris les députations des gardes nationales et de l'armée qui venaient célébrer l'œuvre de 1789. Elles y retrouvent tout un peuple, sans distinction de rang ou de fortune, pour les préparatifs de la Fête de cette Fédération.

Cette journée fut en quelque sorte la consécration du ralliement de l'armée à la République.

Comment, dès lors, dissocier cette journée de la prise de la Bastille ? Car comme l'affirmait Clemenceau, siégeant sur les bancs les plus à gauche de la Chambre des députés, "La Révolution est un bloc", il me paraît nécessaire de rappeler que notre République et ses valeurs procèdent essentiellement de la grande Révolution, dont les effets se sont d'ailleurs diffusés dans toute l'Europe.

Et que serait devenue la Révolution sans les soldats de l'An II et le peuple en armes qui ont défendu l'intégrité du territoire ? "Soldats de la République, parfois sans vivres et pieds nus", dit un chant populaire qui leur rend hommage et après avoir rendu hommage à notre pays "Gloire à toi, ô France, ô Patrie, foulée aux pieds de l'étranger par d'aveugles Français meurtrie, salut ô patrie en danger."

De surcroît, nous refusons la culture de la repentance systématique qui conduit à ne retenir que les pages les plus sombres de notre histoire, au détriment de ce qui fait la grandeur de notre nation. Cette idée fondée sur la volonté de vivre ensemble qui permet de "faire France", selon l'expression de Michèle TRIBALAT.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame CHRISTIENNE, je vais devoir vous inviter à conclure, pardonnez-moi !

Mme Odette CHRISTIENNE. - Car, comme l'écrivait l'historien Marc Bloch, et ce sera ma conclusion, dans "L'Etrange défaite" : il est deux catégories de Français qui ne comprendront jamais l'histoire de France : ceux qui refusent de vibrer au souvenir du Sacre de Reims ; ceux qui lisent sans émotion le récit de la Fête de la Fédération" et on ajoute : ou ceux qui veulent en donner une image restrictive.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux opérations de vote sur...

Vous n'allez pas expliquer que vous votez pour le vœu que vous défendez, Monsieur GAREL !

M. Sylvain GAREL. - Je peux m'exprimer ! Il y a 10 minutes...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Non, pas 10 minutes ! Vous avez pris 3 minutes pour présenter un vœu pour lequel vous aviez 1 minute. Mme CHRISTIENNE a répondu... elle ne monopolise pas la parole en séance trop souvent !

J'ai aussi la responsabilité de faire en sorte que les débats folkloriques ne polarisent pas toute l'attention du Conseil de Paris. On a encore beaucoup de projets de délibération et la responsabilité de finir dans des délais raisonnables qui permettent aux élus d'être là.

On peut faire le show pour s'amuser, on a des choses sérieuses à examiner aussi !

(Protestations sur les bancs du groupe "Les Verts").

Allez-y ! Et on va y passer la journée, il n'y a pas de problème, mais vous serez là tous à 22 heures ce soir pour finir la séance ! D'accord ?

Monsieur GAREL, amusons-nous !

M. Sylvain GAREL. - Je souhaite répondre à la très longue et assez incroyable intervention que l'on vient d'entendre.

La commémoration du 14 juillet, effectivement, vient du 14 juillet 1790, mais la décision de faire un défilé militaire, cela remonte à 1880, 10 ans après la défaite de Sedan et c'est pour préparer la revanche sur la Prusse. C'est pour préparer la revanche qui va nous conduire à la boucherie de 1914-1918.

Il faut se rappeler du contexte politique et ne pas tout mélanger. Nous ne sommes pas contre la Révolution française, nous ne sommes pas contre le fait que le 14 juillet soit la fête nationale, nous sommes contre le fait que cette fête nationale soit principalement organisée autour d'un défilé militaire. Voilà !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Cette fois, nous pouvons passer aux opérations de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour l'adoption de ce vœu ?

Qui s'y oppose ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté. Je vous remercie.

2010, DAC 369 - Subvention à l'association Mouvance d'Arts (12e). Montant : 10.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de la 9e Commission, relevant de la délégation de M. Christophe GIRARD.

Et on va essayer de boucler avant la pause déjeuner.

En l'occurrence, le projet de délibération DAC 369 portant subvention à l'association Mouvance d'Arts pour 10.000 euros.

Pour un amendement de l'Exécutif, si j'ai bien compris ? Rapidement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Comme vous le savez, l'amendement Bloche a permis de créer en 2005 une enveloppe spécifique destinée aux structures et associations qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers. Ces crédits Bloche permettent d'aider chaque année entre 50 et 60 associations menant des actions culturelles de proximité et de qualité.

Le maire du 1er arrondissement a souhaité affecter 2.500 euros à l'association Mouvance d'Arts qui organise l'événement "Entrez dans la danse", dont l'excellent danseur et chorégraphe Johan AMSELEM est conseiller artistique.

Intervenant dans trois arrondissements, les 12e, 13e et 1er, l'association Mouvance d'Arts réussit depuis six ans à faire danser la ville autour d'une trentaine de spectacles et de nombreux ateliers. Elle s'est d'ailleurs produite à la Maison des pratiques amateurs dans le 6e arrondissement.

Cet amendement de l'Exécutif vise à intégrer la demande de la Mairie du 1er qui n'avait pas pu être inscrite à temps dans le projet de délibération : la subvention de l'association Mouvance d'Arts est ainsi abondée de 2.500 euros et je m'en réjouis.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, cet amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 369 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DAC 369).

2010, DAC 417 - Signature d'un marché de prestations de services confiant à l'association Paris Bibliothèques la gestion des animations gratuites dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 417 sur lequel Laurence GOLDGRAB s'est inscrite.

Madame Laurence GOLDGRAB, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - L'évolution des technologies va changer de façon spectaculaire les pratiques des usagers des bibliothèques parisiennes. Si tous les Parisiens n'ont pas encore accès aux e-books, iPad et autres innovations technologiques ne doutons pas que les autres générations vont grandir avec ces outils.

La Ville de Paris a déjà pris l'ampleur du phénomène et a décidé d'anticiper ces évolutions, notamment au cours de la rénovation des établissements de lecture publique déjà existants ou récemment créés.

Ainsi, les huit bibliothèques créées entre 2008 et 2010 sont dotées de nombreux services multimédias ou ont adopté le modèle des médiathèques, comme en témoigne la médiathèque Marguerite Duras ouverte au public le mois dernier dans le 20e arrondissement.

L'un des enjeux est, bien sûr, de réduire la fracture numérique qui est bien souvent corrélative à la situation sociale des habitants, et je rappelle simplement que la Ville a installé des connexions Internet gratuites et proposé un programme innovant avec la société Web-lib pour traiter gratuitement un notebook avec une connexion Internet sur place.

Mais surtout, c'est une nouvelle conception des bibliothèques que la Ville met en œuvre.

Les bibliothèques ne seront plus de simples lieux d'emprunt des documents, mais des lieux de vie culturelle où les usagers échangent et partagent des savoirs et des informations dans un cadre convivial ponctué d'animations, et c'est là tout l'enjeu du projet de délibération que nous nous apprêtons à voter, à savoir faire des bibliothèques des lieux de vie culturelle en proposant des animations gratuites dans ces bibliothèques.

L'expérience très satisfaisante et très professionnelle menée l'année dernière par l'association "Paris Bibliothèques" lui a permis de remporter cette année le renouvellement de marché pour la gestion de ces animations.

Ce sont 850 animations et manifestations annuelles qui devront contribuer au développement culturel autour du livre, de la musique, de l'image et du multimédia, à l'accueil de nouveaux publics et au renforcement du rôle des bibliothèques comme acteurs de diffusion culturelle et de lien social.

Tout cela, bien sûr, à côté d'événements majeurs et ouverts à tous, tel que le festival "Paris en toutes lettres", qui a cette année encore rencontré un franc succès.

Au premier semestre 2009, 422 projets ont été mis en place, touchant un public de 12.000 personnes. Ces actions en direction du public se font notamment par le biais de partenariats avec d'autres équipements culturels ou publics de la Ville : les conservatoires, les théâtres, les parcs et jardins, une mise en réseau des bibliothèques elles-mêmes.

Face à ceux qui, il y a peu encore, ne voyaient pas venir, dans le domaine de la littérature, la révolution numérique, permettez-moi de féliciter Christophe GIRARD et l'Exécutif d'avoir su anticiper cette évolution en repensant la conception des bibliothèques.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je suis très heureux de m'adresser aux 38 conseillers de Paris présents en séance.

Depuis 2001, la Ville de Paris a fait de la lecture publique l'une des priorités de sa politique culturelle.

Je vais raccourcir au maximum.

Il est en effet désormais possible, non seulement d'emprunter, de lire et d'étudier, mais également de découvrir des expositions, d'assister à des conférences et de trouver des outils de formation et d'accès aux documents numériques.

C'est bien d'une nouvelle conception des bibliothèques qu'il s'agit : des lieux d'éducation et de réflexion répondant aux besoins des Parisiens.

Forts de cette nouvelle dynamique, ce sont aujourd'hui plus de 350.000 Parisiens qui sont inscrits dans les bibliothèques municipales, soit un parisien sur six.

Le réseau des 59 bibliothèques municipales de prêt, complété par les bibliothèques patrimoniales et spécialisées, dont Mme POURTAUD a la responsabilité, doit son succès tant au travail considérable réalisé par l'ensemble des personnels des bibliothèques afin d'améliorer les services offerts aux Parisiens qu'au vaste chantier de rénovation entrepris dans 32 bibliothèques depuis 2001.

Ainsi, depuis le début de la mandature, la Ville de Paris s'est lancée dans une importante politique de rénovation d'établissements et de réalisations de nouvelles médiathèques, répondant à ces besoins et à ces nouvelles pratiques des publics.

Si vous ne l'avez pas encore fait, je vous conseille, comme Laurence GOLDGRAB, de vous rendre dans la nouvelle médiathèque Marguerite Duras, dans le 20^e arrondissement, inaugurée par le maire de Paris le 9 juin dernier. La création de cette grande médiathèque de plus de 4.200 mètres carrés répartis sur trois niveaux dans le nord-est parisien est un enjeu essentiel, tant pour l'aménagement du territoire que pour la politique de développement de l'offre de lecture publique à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 417.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2010, DAC 417).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association PROCREART d'un montant de 20.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant une série de vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

En premier lieu, le vœu n° 84 relatif à l'association "PRO-CREART" qui est présentée en une minute par Roxane DECORTE à qui je donne la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association "PROCREART", qui gère deux salles de spectacle "Le Lavoir moderne parisien" et "L'Olympique Café" situées 35 et 20 rue Léon, au cœur du quartier de la Goutte d'Or, symbolise la culture de proximité, la créativité et l'audace dans le rapprochement des cultures.

Son bilan sur le plan culturel est solide mais, sur le plan financier, la structure est plus que fragile et en danger, avec des difficultés importantes financières dues à une forte augmentation des charges avec un loyer en hausse de 45 % en dix ans.

On se rend compte, quand on regarde de près toutes les subventions, que les grandes institutions, les grands équipements culturels à Paris voient plutôt leurs subventions augmenter, alors que les petites structures de proximité ne voient pas cette augmentation se faire.

L'idée serait de pouvoir augmenter, faire une subvention complémentaire d'un montant de 20.000 euros pour permettre à cette structure de continuer d'exister, parce que véritablement, sur un plan financier, elle est en danger.

Merci, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - J'avais déjà eu l'occasion de répondre à un amendement similaire du groupe "Les Verts", il y a un mois exactement.

Pour les difficultés financières de l'association "PRO-CREART", qui gère comme vous venez de le dire deux établissements, elle a été mise en redressement judiciaire. Cette association a présenté un plan de redressement, qui a été respecté jusqu'en 2005, mais qui ne semble plus l'être depuis 2006.

Je rappelle que la subvention de la Ville de Paris à l'association "PROCREART" est passée de 37.000 euros en 2001 à environ 50.000 euros aujourd'hui. C'est donc une augmentation substantielle.

Par ailleurs, en complément de cette subvention de fonctionnement, l'association a bénéficié plusieurs fois d'une subvention exceptionnelle de la Ville : 10.500 euros en 2004, 27.500 euros en 2005, 12.500 euros en 2009.

En effet, l'an dernier, à un moment où l'association risquait la mise en liquidation par le Tribunal de grande instance de Paris, en raison d'une dette de près de 50.000 euros non réglés à l'URSSAF, nous avons décidé de l'aider à faire face à ses difficultés financières en versant une nouvelle fois une subvention exceptionnelle.

Vous comprendrez donc que les efforts réguliers qui sont faits sont bien la preuve que nous protégeons et défendons la culture de proximité. Sachez que le maire du 18^e arrondissement, M. VAILLANT, et l'ensemble du conseil municipal y sont très attentifs. Dans le contexte budgétaire actuel, l'ensemble des grandes structures culturelles est amené à faire des efforts d'économie, mais nous soutenons une structure fragile comme celle du "Lavoir moderne parisien" à hauteur de 50.000 euros, il me semble que c'est bien un gage de soutien.

Pour toutes ces raisons, je ne peux pas accéder à votre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Une demande d'explication de vote du groupe "Les Verts".
Danielle FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - Nous avons déposé en temps et en heure, le mois précédent, un amendement en conformité avec ce que nous avons défendu : une augmentation de la subvention du LMP. Nous allons voter ce vœu.

C'est vrai que c'est une association dont l'économie est très fragile, mais dont la solidité culturelle est vraiment assise dans le quartier, et dont l'importance en termes de lien social est aussi remarquable.

C'est pourquoi nous souhaitons, nous insistons pour qu'une subvention exceptionnelle soit intégrée finalement à la subvention initiale, qui visiblement ne permet pas de remplir les missions de cette association.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous pouvons maintenant passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif, assorti des précisions données par Christophe GIRARD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Michel Guy.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons et nous terminons cette matinée avec l'examen du vœu n° 85 déposé par le groupe U.M.P., proposant une plaque en mémoire de Michel Guy, rue de Rivoli.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - 20 ans après la disparition de Michel Guy, on est encore très impressionné par l'imagination, la densité, la pérennité des initiatives de ce Secrétaire d'État à la Culture qui n'a pourtant été chargé de ce poste prestigieux que pendant une période qui a à peine dépassé deux années.

Il habitait le 1er arrondissement, 156 rue de Rivoli, où le Festival d'Automne a toujours son siège et nous avons adopté ce vœu au Conseil du 1er arrondissement à l'unanimité.

J'en ai d'ailleurs informé aussitôt Christophe GIRARD. Il m'a indiqué par téléphone qu'il partageait le souci d'honorer la mémoire de Michel Guy qui, je crois, le mérite très amplement.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Ce vœu dont je partage évidemment le contenu me permet aussi de rappeler que l'excellent directeur du Festival d'Automne, Alain Combrecque, est décédé très récemment.

Je crois qu'il faut l'associer aujourd'hui à ce vœu, il en serait très fier et reconnaissant.

Collectionneur d'art moderne et contemporain - il se trouve que j'étais lié d'amitié avec Michel Guy, je le connaissais bien - amateur de danse, d'opéra, de cinéma et de musique, il fut conseiller artistique du Festival international de Danse à Paris puis créa le Festival d'Automne qu'il dirige jusqu'en 1974, puis de 1977 jusqu'à sa mort en 1990.

Ce Festival demeure un événement majeur pour la promotion de la création contemporaine et le rayonnement international de Paris. Je ne reviendrai pas en détail sur sa carrière ni son parcours qui ont marqué durablement la politique culturelle en France, que vous avez très bien présentés dans votre vœu.

Outre le Festival d'Automne, nous devons notamment à Michel Guy la suppression de la censure au cinéma, l'augmentation des crédits de l'avance sur recettes, la création de l'Office national de la diffusion artistique que l'on appelle l'O.N.D.A., la diffusion de l'opéra à la télévision, le lancement de projet du Musée d'Orsay et celui du Centre Pompidou. Seule ombre au tableau à mes yeux, il fut contre le projet de la pyramide de Pei au Louvre.

Je suis bien sûr favorable à l'apposition d'une plaque commémorative rendant hommage à Michel Guy au 156, rue de Rivoli, adresse de son dernier domicile qui reste aujourd'hui le siège du Festival d'Automne et de le faire en mémoire d'Alain Combrecque.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2010, V. 194).

Mes chers collègues, nous arrêtons pour ce matin. Nous reprendrons à 14 heures 30 précises avec l'examen des vœux qui relèvent de la délégation de Pierre SCHAPIRA.

Bon appétit et à tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Chers collègues, la séance est reprise.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants suivants au sein des organismes ci-après :

Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L. 1414-6 du Code général des collectivités locales) (R. 33) :

Titulaires :

- M. Julien BARGETON,
- M. Romain LEVY,
- M. Daniel ASSOULINE,
- M. Jean-François LEGARET,
- M. David ALPHAND.

Suppléants :

- Mme Claudine BOUYGUES,

- Mme Sandrine CHARNOZ,
- Mme Halima JEMNI,
- M. Alain DESTREM,
- M. Jean-Baptiste MENGUY.

Commission spéciale pour l'audition des candidats à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituée du centre sportif Jean Bouin (16e) (R. 34) :

- Mme Anne HIDALGO,
- M. Jean-Yves MANO,
- Mme Isabelle GACHET,
- M. Julien BARGETON,
- Mme Marie-Annick BARTHE,
- M. Gilles ALAYRAC
- Mme Liliane CAPELLE,
- M. Daniel MARCOVITCH,
- M. Patrick KLUGMAN,
- M. Yves CONTASSOT,
- M. Jean VUILLERMOZ,
- M. Claude GOASGUEN,
- M. Bernard DEBRE,
- Mme Danièle GIAZZI,
- M. Pierre GABORIAU,
- M. Pierre AURIACOMBE,
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER,
- Mme Valérie SACHS,
- M. Eric HELARD.

(Les votes sont recueillis).

Vœu relatif à la libération du soldat Gilad SHALIT (CI).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 86 déposé par le groupe Centre et Indépendants et le vœu n° 86 bis de l'Exécutif, qui ont trait à la libération du soldat Gilad SHALIT.

Je donne la parole à M. DUBUS, qui n'est pas là.

M. POZZO di BORGO, voulez-vous présenter le vœu ?

Alors, Madame ASMANI.

Mme Lynda ASMANI. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu, malheureusement, arrive encore à point nommé dans une actualité brûlante puisqu'il y a plusieurs jours, des centaines de milliers de personnes s'étaient rassemblées au Trocadéro, sur le parvis des Droits de l'Homme pour redire leur souhait que le terrorisme cesse enfin et que les otages du terrorisme soient libérés, notamment le pauvre Gilad SHALIT qui, je vous le rappelle, est un jeune français et israélien.

Ce vœu arrive aussi malheureusement à un quatrième anniversaire ; quatre ans, c'est très long pour un jeune homme qui est loin de sa famille depuis fort longtemps.

Effectivement, il y a l'engagement de l'État, qui est extrêmement fort, et j'ai d'ailleurs vu que l'Exécutif avait précipitamment déposé un vœu bis sur notre vœu : c'est bien que la spontanéité du vœu pour Gilad SHALIT n'était pas une priorité mais seulement une réponse à notre vœu à nous, qui appelle évidemment que la diplomatie joue tout son rôle, et je suis là pour dire que le Président de la République, comme vous le savez, a écrit personnellement à la famille de Gilad SHALIT il y a quelques jours. Il a réaffirmé son souhait. Il s'est engagé personnellement pour la libération de ce jeune franco-israélien, ce ne sont pas seulement les services de la diplomatie française, mais c'est bien l'engagement personnel du chef de l'État.

Je souhaiterais, moi, que la Ville de Paris aussi, puisqu'elle s'engage dans des combats pour les Droits de l'Homme, et c'est son honneur, que parfois elle s'engage aussi dans des combats qui sont à la limite de la légalité ou de la légitimité, puisse nous faire l'honneur que le portrait de Gilad SHALIT, et je le redis vraiment fermement, soit un symbole fort sur le fronton de notre Hôtel de Ville.

Cela ne suffit pas qu'il soit dans le jardin...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame...

Mme Lynda ASMANI. - Je n'ai pas fini ma minute !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Si ! Vous en êtes déjà à deux minutes.

Mme Lynda ASMANI. - Dans le jardin Itzhak Rabin, où il est maintes fois, vous le savez, détruit, tagué.

Donc, je demande instamment, et j'insiste, ne me faites pas de réponse diplomatique et ne renvoyez pas cela à l'État : mettre la photographie de Gilad SHALIT, c'est de la responsabilité du Maire de Paris.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, je donne la parole à Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - La Ville de Paris, le Maire de Paris, font ce qu'ils devaient faire depuis le début.

Gilad SHALIT a été fait citoyen d'honneur de la Ville de Paris : ce n'est pas rien !

Le Maire de Paris a reçu plusieurs fois le père de Gilad SHALIT ! Nous l'avons vu ici à chaque fois qu'il vient à Paris, et nous l'avons vu aussi à Tel-Aviv ; nous avons même vu ses grands-parents à Haïfa. Nous avons donc fait ce qu'il fallait.

Nous avons participé à toutes les manifestations. Nous savons que c'est un otage, nous savons ce qu'il endure, mais nous avons décidé depuis quatre ans maintenant, ou trois ans, de ne plus mettre de portrait, et vous le verrez tout à l'heure, je ferai la même réponse pour les journalistes ; depuis trois ans, nous ne mettons plus de portrait d'otage sur l'Hôtel de Ville. Nous avons mis un panneau pour tous les otages qui sont actuellement pris dans le monde.

Donc, c'est pour cela que nous avons proposé un vœu de l'Exécutif pour le quatrième anniversaire, demandant évidemment à la diplomatie française, puisque c'est son rôle, de faire le nécessaire. D'ailleurs, le Président de la République, Bernard KOUCHNER le font.

Mais on ne peut pas voter votre vœu car au-delà de la question des portraits, vous voudriez que le Maire de Paris demande solennellement à ses ravisseurs de permettre à Gilad SHALIT... Attendez, les ravisseurs, si vous les connaissez, dites-nous qui c'est : on ira en délégation les voir, mais demander à ses ravisseurs comme ça, une bouteille à la mer.

Non ! Écoutez, Je crois que c'est une affaire extrêmement grave, c'est un otage dont on n'a pas de nouvelles, la Croix Rouge ne peut pas le visiter, ses parents ne peuvent pas le visiter. Il y a eu deux lettres, en tout et pour tout, en quatre ans. Nous sommes à côté des parents de Gilad SHALIT pour sa libération ; nous avons fait ce que nous devons faire.

C'est pour cela que nous proposons un vœu de l'Exécutif, et je vous demande, Madame, de retirer le vôtre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je présume que vous n'allez pas retirer votre vœu, Madame ?

Mme Lynda ASMANI. - Absolument pas.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vais donc le mettre aux voix avec un avis...

Allez-y, Madame ?

Mme Valérie HOFFENBERG. - Le groupe U.M.P. ne peut que soutenir toutes les initiatives qui rappellent les conditions inacceptables et inhumaines dans lesquelles vit le soldat Gilad SHALIT et apporte son soutien à sa famille. Et je sais que dans cet hémicycle, c'est un sentiment qui est partagé par de très nombreux élus.

Néanmoins, il y a encore des choses qui peuvent être faites. Vous l'avez dit, Pierre SCHAPIRA, il est vrai que c'est peut-être difficile d'imaginer qu'une organisation terroriste comme le Hamas puisse écouter le Maire de Paris quand il appelle à la libération alors que toutes les instances, le Gouvernement français, le Président de la République, les gouvernements espagnol, allemand, égyptien tentent de demander la libération de Gilad SHALIT.

En revanche, je pense qu'au moment où nous avons demandé à Israël de faire preuve de d'humanité en soulageant le blocus de Gaza, lorsque Israël a fait ce geste, le Président de la République a rappelé une fois encore qu'il était temps au Hamas de pouvoir faire un geste de ce côté.

Moi, ce que je demande, c'est qu'il est temps, Pierre SCHAPIRA, effectivement, de prendre cette initiative maintenant et de se dire qu'il faut peut-être mettre ce portrait pour rappeler à la fois que Israël a fait un geste au moment du blocus mais aussi de demander la libération de Gilad SHALIT.

Deuxièmement, j'aimerais dire un point, il y a quelque chose que cette Assemblée peut faire, c'est qu'il n'y ait pas une émotion sélective, parce qu'il est toujours trop facile de condamner d'un seul côté, de condamner Israël, et je crois qu'il faut que sur ces rangs aussi, très souvent, plus souvent, nous condamnions le Hamas et toutes les organisations islamistes qui imposent la terreur, non seulement aux Palestiniens, mais aussi aux Israéliens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Mme Valérie HOFFENBERG. - Alors oui, nous voterons, le groupe U.M.P. votera en faveur du vœu du Nouveau Centre et nous allons nous abstenir sur le vœu de l'Exécutif parce que je ne vois pas l'intérêt de demander à Bernard KOUCHNER ou au Président de faire ce qu'il faut pour demander la libération de Gilad SHALIT parce que vous le savez, ils sont complètement acquis à cette cause.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ce n'est pas cela qui va arranger les choses, je crois.

Donc, on va passer au vote.

Non, Madame, je ne vois pas pourquoi je vous redonnerais la parole maintenant. Je vous ai demandé tout à l'heure si vous retiriez votre vœu, vous m'avez répondu non, à partir de là on passe au vote sur la proposition de l'Exécutif qui est un vote défavorable à ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous le direz après ce vote.

On vote, et je vous donnerai la parole après.

Il n'y a pas d'arrangement de règlement, j'ai mis au vote le vœu n° 86 avec un avis défavorable, il a été repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif puisque c'est le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 195).

Maintenant, si vous voulez la parole, Monsieur le Président, je vous la donne.

M. Yves POZZO di BORGO. - Arrêtez de me prendre pour un imbécile.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je ne vous prends pas du tout pour un imbécile.

M. Yves POZZO di BORGO. - Nous avons demandé une explication de vote du vœu de l'Exécutif, arrêtez de me prendre pour un imbécile !

Vœu relatif à l'installation des portraits de Hervé GHESQUIERE et de Stéphane TAPONIER sur la façade de l'Hôtel de Ville. (UMPPA).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors je passe au vœu n° 87 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation des portraits de Hervé GHESQUIERE et Stéphane TAPONIER sur la façade de l'Hôtel de Ville.

Je donne la parole à Mme DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien entendu vos arguments comme quoi depuis trois ans on ne met plus de portrait sur la façade de l'Hôtel de Ville et que Paris serait solidaire de tous les otages dans le monde.

Pourtant, Paris s'est toujours mobilisée par rapport à une valeur essentielle : la liberté. En particulier la liberté de la presse sans laquelle il ne peut pas y avoir de démocratie. Hervé GHESQUIERE et Stéphane TAPONIER, journalistes de France 3, ainsi que leurs trois accompagnateurs ont été enlevés le 30 décembre dernier dans la province Kapisa, en Afghanistan, alors qu'ils réalisaient un reportage pour le magazine Pièces à conviction de France 3, il y a plus de six mois. Il s'agit de la liberté de cinq hommes pris en otage. Par le passé, Paris s'est particulièrement mobilisée pour Ingrid BETANCOURT, pour Florence AUBENAS, en mettant leur portrait sur la façade de l'Hôtel de Ville comme symbole. Cette mobilisation est utile pour le moral, utile pour la liberté, utile pour l'honneur de Paris.

Pourquoi dans ce cadre, le Conseil régional mettrait-il sur sa façade le portrait de ces deux journalistes ?

Pourquoi n'y aurait-il pas une espèce d'unité dans cette quête de la liberté où le symbole est important ?

Et également, sur les frontons de nos mairies d'arrondissement, on trouve tous des choses très différentes selon l'arrondissement.

Il n'y a pas un statut particulier des otages, mais la liberté de la presse est quand même quelque chose d'essentiel dans le monde.

J'insiste de nouveau sur l'idée que l'on puisse apposer les portraits d'Hervé GHESQUIERE et Stéphane TAPONIER sur la façade de la maison commune.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Madame, merci, Monsieur le Maire.

Paris se mobilise pour la libération de Stéphane TAPONIER et d'Hervé GUSQUIÈRE et de leurs accompagnateurs afghans depuis plusieurs mois. D'ailleurs, nous avons affiché ici sur le parvis de l'Hôtel de Ville, avec Anne HIDALGO, Christophe GIRARD, d'autres et moi-même, le portrait des deux journalistes. Mais à la demande des familles et de la rédaction, les portraits étaient floutés.

Je tenais à vous le rappeler.

Nous travaillons avec Reporters sans frontière, Jean-François JULLIARD, de manière extrêmement active. La semaine dernière, il y avait sur les grilles du Sénat toute une manifestation de signatures avec les familles, nous y étions, j'ai reçu des représentants du comité de soutien dont font partie des membres de leurs familles d'ailleurs et je vous invite à porter ce petit bracelet qu'elles nous ont demandé de financer, il y en a à l'extérieur pour montrer notre solidarité avec les journalistes.

Donc, nous ne mettons pas la photo, d'ailleurs cela ne nous a pas été demandé, les membres du comité de soutien en sont informés et de toute manière nous avons pris cette décision et nous l'appliquons pour tous.

Donc, nous sommes très favorables à l'aide que l'on peut apporter à "Reporters sans frontière", aux familles dans la mobilisation, mais nous ne mettons pas leur portrait.

J'ajoute sans vouloir être polémique, mais cela tombe très mal, qu'hier, à l'Assemblée nationale a été voté un projet de loi sur l'action extérieure de l'État dont le titre 4 porte sur les remboursements des frais engagés par l'Etat à l'occasion des opérations de secours à l'étranger, dont les journalistes et les humanitaires n'ont pas été exclus. C'est dans le texte, je vous le communiquerai.

Donc, nous sommes, l'Exécutif et je pense le Conseil, aux côtés des familles des journalistes, pour les aider, pour mobiliser. Mais comme nous vous l'avons dit, nous ne mettons plus de portrait sur la façade de l'Hôtel de Ville. Enfin, je vous rappelle que la mairie du 9e a accueilli récemment une conférence sur l'Afghanistan organisée par le comité de soutien avec Florence AUBENAS. On y travaille et c'est tout de même extrêmement important.

C'est pourquoi que je vous demanderai, Madame, dans un esprit unanime manifesté lors du vote du vœu de l'Exécutif lors du précédent Conseil, de retirer votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame DECORTE ?

Mme Roxane DECORTE. - Juste par rapport à la polémique sur les otages, j'en ai parlé avec mon Président de groupe tout à l'heure, qui m'a dit que dans le texte les humanitaires et les journalistes...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Très rapidement.

Mme Roxane DECORTE. - On polémique très souvent au sein de cette enceinte sur l'action du Gouvernement.

Les journalistes et les humanitaires ne sont pas concernés apparemment.

Puisque vous avez voulu polémiquer, nous maintenons notre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu est maintenu. C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2010, DPVI 50 - DAC 286 - DJS 173 - Signature d'une convention avec la Salle Saint-Bruno pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la fête de la Goutte d'Or. Montant : 33.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DPVI 50 - DAC 286 - DJS 173, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 88 et le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, l'amendement n° 89. Il s'agit d'une convention avec la Salle Saint-Bruno pour une subvention pour l'organisation de la fête de la Goutte d'Or.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention concerne effectivement la convention annuelle avec l'association "Salle Bruno" pour l'organisation de la fête de la Goutte d'Or. Celle-ci existe maintenant depuis 25 ans. Elle joue un rôle important dans un quartier populaire du 18e arrondissement et on peut le dire, dans le contexte politique que nous connaissons avec toute une série de tentatives visant à semer le venin de la division dans ce quartier, je pense à ce fameux "apéro saucisson pinard", la meilleure réponse c'est précisément la fête de la Goutte d'Or qui célèbre la diversité de ce quartier. C'est pourquoi nous nous sommes inquiétés au départ parce qu'il était envisagé une baisse de la subvention attribuée à la Salle Saint-Bruno pour l'organisation de la fête de la Goutte d'Or cette année, baisse qui intervenait après une diminution de la subvention déjà l'année dernière.

C'est la raison pour laquelle cet amendement visait à ce que la subvention retrouve son niveau de l'année 2008, et qu'elle soit donc augmentée de 4.000 euros par rapport à ce qui était prévu pour cette année.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci pour la réponse.

Bruno JULLIARD...

M. Bruno JULLIARD. - Merci, Monsieur le Maire, merci également à Ian BROSSAT ainsi qu'aux élus du 18e pour leur légitime interpellation quant au sort réservé à cette association qui réalise effectivement un excellent travail dans le 18e arrondissement.

Nous avons considéré que nous pourrions mettre cette association à contribution dans le cadre de recherches d'économies, notamment à la subvention, nous avons été alertés notamment par Ian BROSSAT et les élus du 18e arrondissement.

Nous proposons un amendement de l'Exécutif pour revenir au montant de la subvention de 2009 afin que l'association "Salle Saint-Bruno" dispose du même montant pour organiser la fête de la Goutte d'Or dans le 18e, événement fortement soutenu par trois directions et trois adjoints : Gisèle STIEVENARD, Christophe GIRARD et moi-même.

Je proposerais donc que nous maintenions le montant de l'année dernière, c'est-à-dire 35.000 euros, si je ne me trompe pas.

En revanche, si Ian BROSSAT en est d'accord, qu'il retire son vœu mais que nous nous limitons à 35.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BROSSAT, retirez-vous le vœu ?

M. Ian BROSSAT. - Je voudrais d'abord évidemment remercier Bruno JULLIARD pour sa réponse, et je pense que c'est utile pour l'Association Salle Saint-Bruno, pour la fête de la Goutte d'Or, que l'on puisse rehausser cette subvention.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - L'amendement n° 89 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 88 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 88 est adopté à l'unanimité.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 50 - DAC 286 - DJS 173 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DPVI 50 - DAC 286 - DJS 173).

2010, DAJ 17 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 10 juin et 22 juin 2010. - Attribution et signature des marchés de maîtrise d'oeuvre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à la 1ère Commission.

Nous examinons le projet de délibération DAJ 17, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 89 bis : il s'agit de la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 10 et 22 juin. Attribution et signature des marchés de maîtrise d'oeuvre. C'est un amendement technique.

Je donne la parole à Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - C'est effectivement un amendement technique, un des marchés avait été oublié et il sera rajouté sur cette liste, tout simplement.

Il s'agit du diagnostic et de l'accompagnement personnalisé pour la réduction des déchets auprès des entreprises.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 89 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 89 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 17 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DAJ 17).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements commerciaux sur les Z.A.C. Clichy Batignolles, Cardinet-Chalabre et l'îlot Saussure.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 90 déposé par le groupe U.M.P.P.A., qui est relatif aux aménagements commerciaux sur les Z.A.C. "Clichy Batignolles", "Cardinet-Chalabre" et "l'îlot Saussure".

Je donne la parole à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement des aménagements commerciaux sur les Z.A.C. "Clichy-Batignolles", "Cardinet-Chalabre" et "l'îlot Saussure".

Nous demandons que la concertation sur les projets d'aménagements commerciaux soit réalisée avec les élus d'arrondissement, qu'il y ait identification d'une voie de marché, de manière à accueillir une concentration de commerces de proximité dont nous avons besoin, et également qu'un projet de lieu de marché découvert soit étudié. On connaît bien l'attachement des Parisiens à un lieu de marché, surtout pour un nouveau quartier.

En conséquence, que les prochains aménagements en matière d'urbanisme et de paysage de la rue veuillent bien intégrer ces propositions.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL pour la réponse.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire à Mme DOUVIN et à Mme KUSTER que ce vœu ne nous pose pas de problème sur le fond, mais je le trouve tout à fait bizarrement inopportun. Première chose - sur ce point, nous ne sommes pas d'accord - dire que les élus d'arrondissement soient associés à la concertation, oui, bien sûr, et d'ailleurs vous l'avez été jusqu'à présent. D'ailleurs la concertation n'a pas beaucoup avancé sur Clichy-Batignolles parce qu'on était au début des débuts.

C'est la première chose : la mairie du 17e arrondissement a été associée aux études de programmation commerciale. Elle a participé aux rendus des études des quatre opérateurs commerciaux. Donc, la mairie du 17e continuera à être informée et consultée, comme elle l'a été depuis le début, dès septembre prochain. Il n'y a aucun problème sur ce point.

C'est la première chose. Sur ce point, le vœu est un peu superfétatoire.

D'autre part, vous demandez qu'une voie de marché soit d'ores et déjà identifiée et qu'un lieu de marché découvert soit fait. Je trouve que vous allez vraiment trop vite. Franchement, nous n'avons rien contre le fait qu'il y ait un marché couvert ou découvert, peu importe, dans cet endroit.

Cependant, premièrement nous ne savons pas, et nous ne pouvons pas savoir pour ce marché, où il faut le mettre, s'il est vraiment opportun ou pas. Il faut attendre un peu que ce quartier se découvre et que l'on voie comment il sera structuré, pour pouvoir dire pour l'instant qu'il y aura un marché ou pas de marché. Je pense que vous allez trop vite sur ce sujet.

Je pense qu'il est difficile de prendre des engagements pour l'instant, en disant qu'il faut que cette voie soit une voie de marché, et que telle autre, etc. C'est vraiment beaucoup trop tôt.

Troisième chose, il y a eu une évaluation à 8.500 mètres carrés de commerces et de services dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", et nous avons tous convenu que c'était sous dimensionné.

Il y a à nouveau ce dossier de Z.A.C. qui sera soumis au Conseil de Paris début 2011, qui intégrera la Cité judiciaire, qui est tout de même arrivée depuis, et qui devra comprendre une offre commerciale trois fois plus importante, puisqu'elle sera autour de 25.000 mètres carrés. Tout cela doit être précisé, retravaillé en liens étroits avec la mairie d'arrondissement, et naturellement la mairie du 17e sera consultée.

Par conséquent, ce vœu nous semble vraiment pas du tout opportun pour l'instant. Pour nous, il est sans objet et je vous invite à le retirer, Madame, sinon je serai dans l'obligation d'émettre un avis défavorable, alors que sur le fond nous n'avons pas beaucoup de lieux de désaccord.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Ce vœu est effectivement une déclaration d'intention sur un certain nombre de principes. Je vois qu'avec Mme COHEN-SOLAL, nous sommes d'accord a priori sur cette déclaration d'intention.

Je ne comprends donc pas pourquoi ces propositions ne sont pas intégrées au niveau des études en matière d'urbanisme et de paysage.

Donc, nous maintenons le vœu.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2010, DDEEES 174 - Signature d'une convention fixant les conditions d'installation et d'exploitation de la grande roue place de la Concorde (8e) et des points de vente au pied de la grande roue.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 174.

Il s'agit de la signature d'une convention fixant les conditions d'installation et d'exploitation de la grande roue Place de la Concorde, et des points de ventes au pied de la grande roue.

Je donne la parole à M. LEBEL.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

La grande roue, quelle surprise, Monsieur le maire, que l'arrivée du projet de délibération. Grande roue 2010 ! Vous savez, la grande roue sur la place de la Concorde. Celle que, fraîchement élu à la mairie de Paris, vous aviez eu tant de mal à faire déguerpir, et dont vous aviez accusé votre prédécesseur de je ne sais quelles turpitudes pour l'avoir laissée perdurer sur ce monument historique classé, durant de nombreuses années.

Eh bien, la voilà qui revient comme par miracle !

Elle revient, mais pas comme les années précédentes, où vous aviez accepté, ce qui prouve que vous n'êtes pas rancunier, qu'elle repointe son nez seulement pendant un petit mois entre Noël et le jour de l'An.

Mais ce revenez-y avait l'excuse, l'excuse valable d'ailleurs, de compléter les illuminations de Noël sur les Champs Elysées.

Non, cette fois-ci, c'est un retour en force miraculeux que nous expose ce projet de délibération. Car ce n'est plus seulement à Noël, mais maintenant dès les vacances de Toussaint que reviendra la grande roue, et bien sûr un peu plus tard en janvier, vers le 15. On passe ainsi de 35 jours de présence à 103 jours, rien de moins !

Alors, je suppose que l'an prochain, vous nous proposerez de pousser un peu jusqu'au vacances de février, en 2012 jusqu'aux vacances de Pâques, et qu'en 2013 il faudra bien nous préparer à ce que la roue soit 365 jours par an sur la place de la Concorde !

C'était bien la peine de dénoncer, et de montrer du doigt en 2001, les abus de sa présence sur ce monument historique, où à vrai dire elle n'a strictement rien à faire hors la période de Noël et des fêtes de fin d'année.

Alors, on peut se poser une question. Pour être ainsi choyée, qui donc peut bien se cacher derrière la mystérieuse société "Loisirs associés" qui exploite cette roue ?

Ceci d'autant plus que pour un emplacement aussi financièrement juteux, nous n'avons vu passer aucun appel d'offres, aucune mise en concurrence. C'est donc bien un arrangement entre quatre yeux, qui porte tout de même sur un demi million d'euros, soit 4.000 euros par jour. Excusez du peu !

D'ailleurs, cette redevance est-elle elle-même suffisante ? Est-elle bien calculée, sur quelle base ? Comment a-t-elle été établie ? Nous n'en savons strictement rien.

Pourtant, à l'époque, le tribunal n'avait-il pas estimé, et c'était au début des années 2000, que l'astreinte qui devait être payée en cas de maintien de la roue sur la place de la Concorde se montait à 100.000 francs par jour ?

C'était clairement dire que les magistrats avaient estimé à l'époque à sa juste valeur la rentabilité de cette véritable roue de la fortune. On en est très loin aujourd'hui.

Aussi, pour la transparence, Monsieur le maire, Madame COHEN-SOLAL, excusez-moi de l'expression, mais vous repasserez.

Nous voterons évidemment contre cet arrangement, effectué en toute obscurité et en toute opacité.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole pour la réponse.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci.

Je voulais, juste pour que votre mémoire soit un peu plus excellente que cela, vous rappeler, Monsieur LEBEL, que la consultation du Conseil de Paris sur la mise en place de la grande roue ne date pas d'avant 2001, elle date de bien après.

Quand nous avons trouvé la grande roue sur la place de la Concorde, en 2001, son installation n'était soumise en aucune façon au Conseil de Paris, ni sur l'autorisation de l'installer ni sur ce que cela rapportait à la Ville de Paris et aux Parisiens.

Souvenez-vous de tout, ce serait mieux, et remarquez que les choses ont grandement changé, sur ce plan au moins. La transparence existe. Ce n'est pas une lettre du Maire de Paris à une personne privée qui fait installer cette grande roue sans indication ni de date ni de tarif.

Nous vous proposons un projet de délibération, vous êtes tout à fait libre de voter pour ou contre ce projet de délibération, comme vous l'avez annoncé d'ailleurs. Ce qui me réjouit, c'est que nous puissions en parler, Monsieur LEBEL.

Là aussi, les choses changent.

Cette grande roue, ce n'est pas la Mairie de Paris qui a décidé de l'y mettre, c'est une proposition qui nous est faite. On vous soumet cette proposition en vous donnant les conditions dans lesquelles nous vous proposons de l'accepter. Vous êtes tout à fait libres de le refuser.

Nous sommes en train de voir avec les services juridiques de la Ville de Paris dans quelles conditions nous pourrions effectivement passer à un autre système, ce qui sera plus confortable pour les années suivantes, mais pour ce qui est de l'année 2010 et le début de l'année 2011, nous proposons l'occupation du domaine public du 15 octobre au 25 janvier et une rémunération pour la Ville de Paris de 400.000 euros.

Je me permets juste de vous signaler que, quand j'ai pris cette délégation en main, la grande roue payait 10.000 euros à la Ville, elle était remboursée parce que la Ville lui rachetait des billets pour les enfants.

Souvenez-vous, Monsieur LEBEL, nous l'avons nous-mêmes constaté dans les papiers. La grande roue ne payait donc rien.

Aujourd'hui, elle va payer 400.000 euros et 50.000 euros pour chacun des stands à ses pieds. De plus, 20.000 places seront offertes gratuitement aux petits Parisiens.

Vous pouvez estimer que ce n'est pas suffisant. Vous avez tout à fait le droit de le faire. Vous pouvez voter contre mais, au moins, vous savez de quoi il s'agit et nous avons proposé au Conseil de Paris ce projet de délibération pour la plus grande transparence.

J'appelle le Conseil de Paris à le voter.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 174.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEEES 174).

Vœu déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à la nomination d'un médiateur commerces sur les Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 91 a été déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS. Il est relatif à la nomination d'un médiateur commerces sur les Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre".

Je donne la parole à Hervé BENESSIONO.

M. Hervé BENESSIONO. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à la nomination d'un médiateur commerces sur les Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre".

En effet, les élus du 17e arrondissement émettent ce vœu parce qu'ils demandent à la Mairie de Paris de bien vouloir prendre en considération la mise en péril de l'activité commerciale du quartier, de réaliser un état des lieux des attentes des riverains professionnels, notamment par le biais d'un questionnaire d'autodiagnostic, d'évaluer les préjudices subis en raison des travaux d'aménagement, et enfin, pour cela, de nommer un médiateur commerces qui permettrait de faire la synthèse de l'ensemble de ce qui est souhaitable pour l'avenir de cette zone d'activité commerciale.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur BENESSIONO.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je suis surprise de ce vœu qui me semble être une espèce de vœux pieux, ce qui n'a pas beaucoup de sens dans le contexte actuel.

De quoi parle-t-on ?

Le préjudice que certains commerçants du secteur "Clichy-Batignolles" ont à subir à ce jour n'est pas lié aux effets d'un chantier qui n'a pas véritablement commencé mais à la libération du site par un certain nombre d'entreprises, libération préalable au lancement de ce futur chantier. Le chantier n'a pas commencé.

La période actuelle durant laquelle des entreprises ont libéré le site sans que d'autres soient encore arrivées, et bien avant que n'arrivent les mètres carrés du T.G.I., de bureaux, de logements et de futurs commerces, est indéniablement difficile à supporter mais elle n'est pas très longue. Il est de l'intérêt de tous de réduire au maximum cette durée.

Certaines personnes ont sans doute très bien pensé à engager des recours judiciaires contre la Ville avec comme conséquence de ralentir encore davantage le lancement de ce chantier. Plus vite il démarre, plus vite on est à bout des moments difficiles pour le quartier.

Le lancement effectif de ce chantier pourrait avoir lieu au deuxième semestre de cette année et surtout, à partir de 2011, on va retrouver une activité sur ce site qui commencera à bénéficier aux commerçants, du fait même du chantier, on l'a vu partout.

Simultanément, tout ce que l'on pourra faire pour limiter et minimiser les nuisances aux commerçants sera fait et bien entendu on compte sur la Mairie du 17e pour nous en avertir.

Naturellement, comme dans tous les chantiers que nous faisons, chantiers de grande importance, dès que les travaux commenceront à monter en puissance, il y aura une concertation entre l'aménageur et les commerçants du quartier, comme la Ville le fait partout.

J'aimerais que la Ville puisse servir d'exemple à l'État. Je suis élue du 5e arrondissement, le chantier Jussieu dure depuis quelques années, c'est le plus grand chantier de désamiantage d'Europe. Il n'a jamais fait l'objet de la moindre concertation entre l'aménageur qui est l'État et les commerçants du quartier Jussieu qui, eux, appellent dans le vide.

Nous avons voté quelques vœux pour les aider mais l'État répond toujours absent. En l'occurrence, la Ville le fait.

L'avenir est plus que prometteur puisque, normalement, devant leur porte, ces commerçants vont avoir le T.G.I., 6.500 nouveaux habitants, 12.000 et quelques emplois et naturellement des consommateurs aussi nombreux.

Il faut savoir de quoi on parle et ramener ce problème à sa juste mesure. Sur 70 commerces et services qui sont dans le périmètre délimité, quatre locaux sont aujourd'hui fermés, deux autres sont en rénovation. Ce sont les chiffres qui ont été retrouvés. Ce sont les constatations faites par les aménageurs locaux.

Il y a une difficulté pour certains commerçants mais, pour l'instant, on peut dire qu'elle est encore limitée.

De plus, des commerçants sont atteints par autre chose que par le chantier. On peut quand même dire que certains ont décidé de fermer, d'autres ont décidé de vendre. Il y a des aléas et la loi fait que, naturellement, les commerces vivent une vie libre.

Aujourd'hui, ce vœu n'a pas d'objet, à moins que vous n'ayez en tête que la Ville doivent subventionner les commerçants qui sont sur le quartier Clichy-Batignolles.

Venant de gens qui aiment le libéralisme autant que vous, cela m'étonnerait, parce que je ne connais pas de commerces qui vivent subventionnés. Laissons les commerçants s'adapter et réagir à ce nouveau quartier moderne et intéressant qui va naître sous leurs yeux.

Je vous demande de retirer ce vœu qui me semble sans véritable objet. Nous travaillerons ensemble évidemment, comme nous avons travaillé dans d'autres lieux et comme nous le faisons actuellement sur les Halles et ailleurs, afin que le commerce local supporte le chantier et puisse justement profiter du nouveau quartier une fois le chantier terminé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur BENESSIANO ?

M. Hervé BENESSIANO. - En deux phrases, il est évident que c'est la situation actuelle qui, comme Mme COHEN-SOLAL le sait, va perdurer un certain nombre d'années avant que l'on arrive à ce côté idyllique de la zone concernée.

Le but de ce médiateur serait aussi d'accompagner ces commerces qui vont se retrouver en difficulté. Vous avez très bien signalé il y a quelques instants que certains d'entre eux étaient en difficulté. D'autres le sont mais ne sont pas encore dans l'état de dépôt de bilan. Pour autant, on peut peut-être les accompagner pour leur permettre de passer cette transition. C'est le principe d'un médiateur.

Et puis, j'ai quand même vu la tonalité de la réponse de Mme COHEN-SOLAL. Votre hésitation par rapport au vœu que nous proposons cela veut dire que vous n'êtes pas totalement opposée à son principe.

C'est la raison pour laquelle nous maintenons le vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 91 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au prix des manèges parisiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 92, qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants est relatif au prix des manèges parisiens.

Je donne la parole à M. Yves POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, vous affichez la volonté de faire de Paris un vaste lieu de plaisir et pourtant le simple loisir pour un enfant de faire un tour de manège est devenu un luxe, car, en de nombreux lieux de la Capitale, le prix du ticket est aujourd'hui fort élevé et il y a eu, depuis six mois, des augmentations qui sont presque de 50 à 100, quelquefois 150 %.

L'exemple du Village des manèges du Jardin d'acclimatation en ce sens est marquant : non seulement le tour de manège coûte 2,50 euros mais il faut, à cela, ajouter un droit d'entrée équivalent.

Les familles ne peuvent plus assumer tout cela. Il suffit d'aller devant un manège, j'y vais de temps en temps, et de voir les enfants qui pleurent parce que les parents les retirent après un seul tour ou deux tours.

Mais je vous assure que ce n'est pas du tout une plaisanterie que je dis là, Madame Lyne COHEN-SOLAL. Allez voir, allez vous promener dans les manèges et vous verrez comment les enfants actuellement sont obligés de se retirer, compte tenu du coût, que les parents ne peuvent pas supporter, du prix du manège. Et je sais de quoi je parle. Enfin, moi, je peux assumer mais je sais de quoi je parle.

Or, le remplacement du régime des autorisations municipales pour les activités foraines par un marché public en procédure adaptée, s'il est tout à fait louable au nom des principes de mise en concurrence et de transparence de la vie économique, risque d'engendrer une hausse du montant de la redevance versée par les forains. Et cette hausse inexorablement se répercutera sur le prix des tickets.

Cette réalité ne manquera pas de pénaliser les familles et elles sont très fortement pénalisées, d'ailleurs à Paris et en France.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous allez croire que je vous en veux, ce n'est absolument pas vrai, vous le savez bien, mais vous êtes déjà à 1 minute 40 donc il faudrait arrêter.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je vous l'accorde.

Laissez-moi juste une phrase.

C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Maire que la Ville réalise une étude sur la disparité des prix des manèges et que, lors de la passation de marchés publics en procédure adaptée, le critère de sélection ne soit pas exclusivement le montant de la redevance versée à la Ville mais aussi les conditions tarifaires pour les familles.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, la parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - D'abord, je voudrais répondre à M. POZZO di BORGIO que, dans ma délégation, je n'ai pas eu le mandat du Maire de Paris de faire de Paris une vaste zone de plaisir. Ce n'est pas du tout mon objectif.

On va en faire un lieu dans lequel il y a des activités économiques, des services et on va faire en sorte que ces services rémunèrent la Ville là où ils se trouvent quand ils sont sur le domaine public.

Deuxième chose : nous avons voté le mois dernier une délibération pour faire des appels pour un certain nombre d'activités économiques. Les manèges n'étaient pas dedans, Monsieur POZZO di BORGO.

(Protestations sur les bancs du groupe Centre et Indépendants).

Non, ce n'était pas dedans ! Je ne sais pas ce que vous racontent les gens qui tiennent les manèges, mais moi je vous dis la vérité.

Vous me les amènerez s'ils disent autre chose, mais en tout cas, ils ne sont pas dedans.

D'autre part, je dois dire que, pas plus pour les manèges que pour les marchés alimentaires dont je m'occupe aussi, vous le savez bien - et cela, c'est une vaste zone de plaisir aussi -, dans les marchés alimentaires, nous ne tenons pas ni le prix des oranges, ni le prix des bananes, ni le prix des pommes.

Je vais vous dire aussi quelque chose parce que vous êtes aussi un tenant du libéralisme : le commerce est libre, en France et à Paris ! A Paris aussi, figurez-vous !

Je veux vous dire aussi que le détenteur du manège, sur le prix qu'il demande à votre bébé, il verse 8 % à la Ville de Paris, donc quand vous versez 2,50 euros, j'ai calculé rapidement que ce n'est pas beaucoup plus que 3 centimes d'euros qu'il verse à la Ville de Paris, donc il a une marge pour baisser ! Vous voyez ce que je veux dire ? Entre ce que la Ville touche et ce qu'il touche lui-même, il a une grande marge, surtout que tous ces manèges sont totalement amortis.

Franchement, allez voir avec lui et faites baisser le prix.

Ou alors je vais vous conseiller d'autres choses. Cela, c'est le prix de l'offre et du marché : n'allez pas à ce manège-là, trouvez un manège moins cher !

(Rires dans l'hémicycle).

Il y a des manèges qui sont beaucoup moins chers et c'est comme quand vous changez de magasin pour acheter le même pantalon. Vous achetez là où c'est le moins cher. Donc, vous allez dans le manège moins cher.

Et si vous n'allez plus dans ce manège, je vous jure que les prix baissent. C'est comme cela, moi, on m'a appris cela chez les libéraux, c'est le prix de l'offre et du marché.

Si vous n'y allez pas, il va être obligé de baisser ses prix !

(Protestations sur les bancs du groupe Centre et Indépendants).

Moi, en tout cas, je suis obligée de donner un avis défavorable à votre vœu parce que la Ville n'a aucun pouvoir sur le prix des manèges parce que ce n'est pas un service public, c'est un service privé.

Si on faisait un service public des manèges, on aurait un cahier des charges avec le prix obligatoire des manèges. Cela, c'est un service privé. Le type chez qui vous allez, le marchand de tours de manèges, lui, il est privé, il fait ce qu'il veut, il paie 8 % de son chiffre d'affaires déclaré - déclaré ! - à la Ville.

Si vous êtes sûr qu'il déclare entièrement son chiffre d'affaires, c'est 8 % des 2,50 euros qu'il verse à la Ville. C'est tout, pas plus.

Vous voyez que la Ville n'est pas la plus demandeuse dans cette affaire et donc je donnerai un avis défavorable à votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGO, vous voulez ?

Allez-y, Monsieur ! Rapide ! Très, très rapide !

M. Yves POZZO di BORGO. - Très bien.

Madame, je constate une situation. Je comprends très bien que les manèges soient amortis. Moi, je constate ce problème-là.

C'est vrai que vous ne pouvez pas avoir, en tant que Maire, en tant que gestionnaire de la Ville, la simple vision que vous avez, enfin une vision plus libérale que les libéraux qui sont chez nous !

(Rires sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Excusez-moi ! Moi, je vous dis de tenir compte d'autre chose.

Je maintiens mon vœu. On verra bien si vous le votez ou pas.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Donc le vœu est maintenu avec un avis défavorable...

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Monsieur le Maire ?

Je précise juste une chose : c'est que, pendant les fêtes de Noël, la Ville prend en charge les manèges et c'est gratuit, d'accord ? Pendant 15 jours de Noël, c'est gratuit. Le reste du temps, ils mettent les prix qu'ils veulent, c'est libre.

(Protestations sur les bancs du groupe Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux terrasses mobiles.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ensuite, nous examinons le vœu n° 93, qui a été déposé par le groupe "Les Verts" et qui est relatif à l'usage alternatif aux emplacements réservés au stationnement automobile.

Je donne la parole à Jacques BOUTAULT, pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, on va rester dans les lieux de plaisir, puisque les terrasses sont des lieux de plaisir à ciel ouvert, indispensables au charme de la vie parisienne, mais parfois trop de terrasses tue le plaisir de circuler sur le trottoir pour les personnes à mobilité réduite, pour les parents avec poussette ou les personnes âgées.

Dans le même temps, on sait que 80 % d'une chaussée circulée, d'une rue dans laquelle il y a de la voiture et du stationnement, 80 % sont occupés par la voiture.

Donc, l'idée de créer des terrasses mobiles, faciles à déplacer répond bien à cette problématique puisque ces terrasses mobiles peuvent être installées sur des places de stationnement, qui sont provisoirement libérées au profit des piétons qui prennent un verre en terrasse. Ces terrasses peuvent être aussi végétalisées. Leur usage n'est donc pas uniquement commercial.

Dans le deuxième arrondissement, l'une de ces terrasses, créée par un cabinet d'architectes, a été expérimentée avec succès mais une seule journée seulement car, d'après l'actuel règlement des terrasses et étalages, les contre-terrasses sont interdites dans les chaussées circulées.

C'est la raison pour laquelle ce vœu a pour objectif de demander que cette question de la terrasse mobile soit intégrée à l'ordre du jour du groupe de travail qui se tient actuellement sur la refonte de la réglementation des terrasses et étalages.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole pour la réponse à Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je vais répondre à Jacques BOUTAULT que cette idée de terrasse mobile est intéressante et que l'expérience qui a été menée dans son arrondissement nous ouvre effectivement quelques pistes de réflexion. On a essayé aussi des expérimentations mais moins mobiles, si j'ose dire, dans d'autres quartiers.

Cette possibilité, il faut l'étudier à fond, c'est-à-dire en concertation avec la Préfecture de police et aussi la Direction de la Voirie et la Direction de l'urbanisme.

Vous savez, Monsieur le Maire, que nous travaillons actuellement à une révision du règlement des terrasses et étalage, et que nous sommes en train d'ouvrir cette réflexion à d'autres modes d'installation des terrasses, plus modernes et plus nouvelles. Donc, nous sommes tout à fait disposés naturellement à mettre cette terrasse mobile dans notre champ de réflexion.

Mais tel que votre vœu est rédigé là, il me semble difficilement acceptable parce que c'est une façon de modifier le règlement de la voirie parisienne afin de permettre un usage alternatif. Moi, je préférerais que vous puissiez retirer votre vœu et que nous prenions l'engagement de retrouver ces terrasses mobiles dans le nouveau règlement des étalages et des terrasses que nous pourrions élaborer pour l'année 2011.

Vous le savez, en tant que maire d'arrondissement, et tout simplement Parisien, vous serez concerné, puisque nous allons concerter largement et en discuter avec les associations, de riverains comme de professionnels.

Voilà la proposition que je peux vous faire, Monsieur BOUTAULT.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je sais que Mme DOUVIN a demandé la parole pour une explication de vote, mais avant, il faut bien que je demande à l'auteur du vœu s'il retire le vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'ai bien entendu l'engagement qui vient d'être pris par Mme COHEN-SOLAL d'intégrer cette question au nouveau règlement des terrasses et étalages.

Donc, le vœu est bien entendu retiré.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Donc, Madame DOUVIN, je ne vous donne pas la parole.

Le vœu est retiré.

2010, DAJ 20 - DDEES 178 - Création et signature des statuts d'un fonds de dotation en faveur de l'ESPCI. Participation de la Ville de Paris à cette création comme membre fondateur.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAJ 20 - DDEES 178. Il s'agit de la création et de la signature des statuts d'un fonds de dotation en faveur de l'E.S.P.C.I., avec une participation de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Ce doit être un amendement technique, je présume.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Non, c'était une intervention, une inscription.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors, allez-y, Madame.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je voulais simplement intervenir pour dire que l'E.S.P.C.I. est une école exceptionnelle, une école dont la Ville de Paris est extrêmement fière, et que le travail qui a été fait depuis quatre ans, est de faire que cette école qui était une école de la Ville de Paris gérée par la DASCO devienne une véritable université et un lieu de recherche, et qu'elle se dote de tous les outils pour pouvoir travailler de manière autonome et responsable, comme le font les grandes universités comparables en Europe et aux États-Unis.

Je voulais donc dire combien j'appréciais la création d'un fonds de dotation en faveur de l'E.S.P.C.I. parce que cela donnera à cette école la possibilité de pouvoir faire appel à des sponsors et des délais afin de pouvoir naturellement améliorer ses ressources et pouvoir, soit embaucher des chercheurs ou des enseignants supplémentaires, soit se doter des matériels extrêmement sophistiqués dont elle a besoin.

Voilà les raisons pour lesquelles je voulais me féliciter de ce projet de délibération, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Effectivement, l'E.S.P.C.I. est une des écoles les plus prestigieuses dans le domaine de la physique et de la chimie à Paris.

Vous savez que beaucoup de prix Nobel sont issus de cette école, les plus récents étant Pierre-Gilles de Gennes et Georges CHARPAK. Il se trouve que cette école n'avait pas d'outils lui permettant de gérer les dons et les legs ; elle n'avait pas non plus d'outils lui permettant de gérer ses participations dans les start-up qui étaient créées sur la base de ses brevets ou de ses découvertes.

C'est l'objectif de ce fonds de dotation qui est créé par la Ville de Paris, par l'E.S.P.C.I. et par l'Association des anciens élèves de l'E.S.P.C.I., de recueillir les dons et les legs et de permettre à l'E.S.P.C.I. de bénéficier des retombées de la création d'entreprises liée aux brevets de cette école.

Je remercie beaucoup Lyne COHEN-SOLAL de son intervention, et je voulais insister sur le fait qu'aujourd'hui, l'E.S.P.C.I. dispose de tous les moyens qui permettent à une école d'ingénieurs de pouvoir valoriser sa recherche.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 20 - DDEEES 178.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAJ 20 - DDEEES 178).

2010, DRH 15 - Fixation des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire relatifs aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous revenons, maintenant que nous avons retrouvé Maïté ERRECART, à l'examen du projet de délibération DRH 15. Il s'agit de la fixation des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire relatif aux emplois d'experts de haut niveau et de directeurs de projet de la Ville de Paris, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 94.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET, que je remercie.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est donc un projet de délibération qui fixe des dispositions statutaires de l'échelonnement indiciaire relatif à l'emploi d'experts de haut niveau de la Ville de Paris.

En réalité, si j'ai déposé cet amendement, c'est parce que la Ville est tenue au principe d'homologie avec les statuts de l'État qui sont fixés par le décret du 21 avril 2008.

Or, le projet de délibération s'est écarté sur deux points de ce décret, et j'ai donc proposé qu'on les rétablisse.

D'abord, à l'article 4, pour permettre aux personnes intéressées de présenter leur candidature, dans un délai, ce qui n'était pas prévu par le texte.

A l'article 9, pour que les candidats ne puissent en réalité conserver les avantages que lorsqu'ils peuvent le faire.

Il y a donc deux articles qui proposent de compléter l'article 4 et l'article 9 en se calquant simplement sur les dispositions de ce décret du 21 avril 2008 qui a valeur obligatoire pour la Ville de Paris en vertu du principe d'homologie.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Mme Maïté ERRECART pour la réponse.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - En m'excusant de mon absence tout à l'heure.

Le projet de délibération crée un statut d'emploi d'expert de haut niveau par homologie à la fonction publique d'État. Ce nouvel emploi fonctionnel est destiné à renforcer la capacité d'expertise, de conseil et de pilotage du changement au sein des directions de la ville en s'appuyant sur des agents ayant acquis une expérience professionnelle avérée.

M. LEGARET propose effectivement deux modifications sur deux articles. Sur le premier point, qui concerne le délai de publication de la fiche de poste et la date de clôture des candidatures, une pratique à la Ville prévoit qu'il y ait un délai d'un mois, mais vous souhaitez effectivement que ce soit inscrit dans le projet de délibération et donc je n'y vois aucun inconvénient.

Sur l'article 9 du projet de délibération, pour tenir compte de situations individuelles extrêmement marginales, il était prévu que certains hauts fonctionnaires désignés en qualité d'experts de haut niveau puissent exceptionnellement conserver leur traitement antérieur.

Vous proposez au contraire qu'ils soient reclassés au traitement afférent au sixième échelon.

Je me range à votre proposition et j'émet un avis favorable à votre amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 94 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 15 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DRH 15).

Merci beaucoup.

2010, DDEEES 175 - Signature d'une convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le programme "Research in Paris". Montant : 1.750.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous revenons et examinons le projet de délibération de DDEEES 175.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention pour le programme "Research in Paris".

Je donne la parole à Mme CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

"Il faut se frotter la cervelle à celle des autres", écrivait Rabelais. Le sens délivré par cette maxime reste d'actualité. La création est collective, les innovations naissent des échanges d'idées individuelles confrontées.

Les universitaires ont eu depuis longtemps à cœur de faire fi des barrières territoriales et d'organiser des échanges internationaux, mais c'est aujourd'hui plus qu'une option, c'est une nécessité impérieuse.

Dans la carte que peuvent jouer l'Europe et la France, il y a l'éducation et la recherche. La recherche est fondée sur la coopération et la compétition. Dans les pays développés, la compétitivité dépend fortement de la part d'investissement réalisée en recherche et en enseignement supérieur, et en France, nous suivons les transformations engagées par les grandes écoles et les universités vers l'internationalisation de leurs structures.

Les pouvoirs publics doivent attirer les meilleurs chercheurs internationaux sur leur territoire. Les États-Unis ont organisé dès 1945 un véritable "brain drain".

Dans ce contexte, la Ville de Paris avait lancé dès 2003 un programme de bourses de recherche. C'est pourquoi je tiens à saluer tout spécialement l'effort considérable que la Ville va engager à hauteur de 1,75 million d'euros pour soutenir des post-doctorants et des chercheurs étrangers confirmés.

Cette politique participera largement au rayonnement économique de la Ville de Paris. La Mairie de Paris joue ici pleinement son rôle et participera à la bonne place de la France en matière de recherche et d'essor économique.

Ainsi, nous nous réjouissons de la convention signée avec la cité internationale universitaire de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint président. - Merci.

Je donne la parole pour la réponse à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Je remercie Odette CHRISTIENNE de mettre en valeur et en lumière cet effort considérable de la Ville en faveur du financement de la recherche.

Ce programme "Research in Paris" commence à avoir une notoriété internationale très forte.

Il est en croissance sur le plan du financement puisqu'on est passé d'une dotation de 1,415 million d'euros en 2009 à une dotation de 1,750 million d'euros en 2010.

Cette année, les résultats ont donné les données suivantes : 70 candidats ont été sélectionnés, le Jury est un Jury constitué par les membres du Conseil scientifique de la Ville de Paris soutenus par un certain nombre d'experts selon les disciplines.

Donc, 77 candidats, avec 52 bourses post-doctorales, et 25 bourses seniors.

Tous les candidats reçoivent une dotation, ainsi que les frais de leur voyage aller-retour, l'assurance maladie ainsi qu'une aide administrative, notamment pour les candidats extra communautaires, pour l'obtention de la carte de séjour.

Ces chercheurs viennent de tous les pays du monde. Une cinquantaine vient d'Europe, plusieurs viennent d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Asie, notamment la Chine, l'Inde et ce qui est intéressant c'est de voir que la recherche scientifique dans les laboratoires parisiens attire des chercheurs venant parfois d'universités ou de laboratoires de niveau mondial.

Et concernant la répartition des candidats, il faut noter la place tout à fait significative des sciences humaines et sociales dans notre dotation, puisque, sur les 77 candidats, 42 sont des chercheurs en sciences humaines et sociales et 36 sont des chercheurs en sciences exactes, dont 11 sur les questions de santé et de biologie.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 175.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEEES 175).

Vœu relatif au maintien du Centre de formation et d'insertion Gambetta (PSRGA, Les Verts).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Tout d'abord, le vœu n° 95 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", relatif au maintien du centre de formation et d'insertion Gambetta.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots sur le C.F.I. Gambetta qui accueille pour des formations qualifiantes de nombreux jeunes principalement issus de l'Est parisien. Les résultats de cette école sont particulièrement bons, ce qui est tout à fait satisfaisant étant donné que les élèves sont souvent en difficulté scolaire.

La grève des enseignants, qui a été soutenue par la Mairie du 20e et par de nombreux élus, je dépose en effet ce vœu avec Frédérique CALANDRA, la maire du 20e et avec Fabienne GIBOUDEAUX, semble avoir payé et la Chambre de Commerce a affirmé récemment que la pérennité du C.F.I. n'était pas en cause.

Il me semble toutefois, des signes concrets et budgétaires n'ayant pas été donnés, que la vigilance impose de voter ce vœu qui affirme que nous suivrons cette affaire avec attention.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame GIBOUDEAUX, un mot ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Un petit mot pour dire que c'est un centre de formation qui forme à des métiers liés à l'industrie, c'est le dernier grand centre de formation sur Paris, donc s'il venait à disparaître sur Paris ce serait un mauvais signe pour le milieu de la formation et notamment des métiers liés à l'industrie.

A ce titre, je précise que c'est un centre de formation qui forme aussi aux métiers liés aux énergies renouvelables, et l'un de ses départements répare et met en œuvre des panneaux solaires, des éoliennes. On est vraiment dans cette politique un peu contradictoire de grandes annonces du Grenelle de l'Environnement et de fermetures de formations qui est tout à fait inquiétante.

Je pense qu'il faut vraiment faire en sorte que ce centre de formation reste dans Paris et ne soit pas installé dans un lieu éloigné en grande banlieue, et qu'il faut maintenir des emplois ouvriers sur Paris. A ce titre, il faut vraiment que nous soyons très vigilants sur le devenir de ce centre de formation et qu'il ait vraiment tous les moyens de se maintenir dans le Nord-est parisien.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je ne peux qu'être d'accord évidemment avec Marinette BACHE et Fabienne GIBOUDEAUX sur la nécessité d'être vigilant en ce qui concerne l'avenir du centre des formations industrielles Gambetta, qui est financé par la Chambre de commerce et par la Région.

Une menace très importante a pesé sur ce centre, qui a ému les élus du 20^e arrondissement, mais, c'est vous dire la gravité de la situation, même la maire du 7^e arrondissement a publié un communiqué considérant qu'une telle fermeture serait totalement incompréhensible. Il faut dire, mais cela a été très bien dit par les deux oratrices, que c'est le dernier centre de formation industrielle. Fabienne GIBOUDEAUX a ajouté une information intéressante, il s'agit d'industries d'avenir puisqu'il y a un département d'énergie renouvelable, 900 jeunes y sont formés en alternance, il compte plus de 90 % de sorties positives. Bref, comme cela a été très bien dit, l'État est complètement incohérent : d'un côté Laurent WAUQUIEZ, le Secrétaire d'État à l'Emploi, dit que l'apprentissage est une filière d'excellence, et M. BORLOO plaide pour les énergies renouvelables, et de l'autre, l'État supprime des moyens aux Chambres de commerce et d'industrie, ce qui pourrait amener celles-ci à réduire leur contribution à de tels centres de formation.

Il est vrai que la Chambre de commerce a publié un communiqué disant qu'il n'y aura pas de fermeture, et le Président Pierre SIMON de la Chambre de commerce s'est lui-même exprimé mais je pense qu'un peu de vigilance ne fait jamais de tort et je donne un avis très favorable à ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 196).

Vœu relatif à l'installation d'une Maison du Développement Économique et de l'Emploi dans le 15^e arrondissement (UMPPA).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 96 déposé par le groupe U.M.P.P.A. est relatif à l'installation d'une Maison du Développement économique et de l'emploi dans le 15^e arrondissement.

Je donne la parole à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le présent vœu a pour objet de demander au Maire de Paris de tenir l'engagement formulé par M. SAUTTER et les services de la Ville, d'implanter dans le 15^e arrondissement une Maison du développement économique et de l'emploi pour l'Ouest parisien.

Comme vous le savez, le 15^e arrondissement manque cruellement d'infrastructures municipales à vocation économique. Or, avec plus de 11.000 entreprises, c'est un des arrondissements les plus dynamiques en termes de développement économique.

Les entrepreneurs et les chercheurs d'emploi ont de nombreux besoins, notamment celui d'être informés au mieux des possibilités qui s'offrent à eux au travers de la politique municipale.

L'implantation d'une M.D.E.E. dans le 15^e semble en tout point légitime et cela avait d'ailleurs été reconnu par la Ville, qui avait à un moment donné trouvé un local rue Lecourbe. Malheureusement, cette installation n'eut jamais lieu, et depuis les élus du 15^e n'ont pas été informés de l'évolution de ce projet qui semble malheureusement au point mort.

C'est pourquoi nous demandons au Maire de Paris de réitérer son engagement et de nous confirmer l'installation prochaine d'une M.D.E.E. dans le 15^e.

Je tiens à ce propos à saluer l'excellent travail de l'adjoint en charge de ces questions dans le 15^e, Grégoire LUCAS, qui accomplit, avec le Maire du 15^e et le député Jean-François LAMOUR, un travail de premier plan pour l'activité économique dans le 15^e.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - M. SAUTTER qui fait aussi excellemment son travail va nous répondre.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, je remercie M. MENGUY de parler de la Maison des entreprises et de l'emploi des 14^e et 15^e arrondissements.

Il est vrai, comme cette maison était à l'étroit dans le 14e arrondissement, on avait cherché des solutions à cheval sur le 14e et le 15e et M. MENGUY l'a rappelé, deux adresses avaient été trouvées dans le 15e arrondissement. Malheureusement, pour l'une les copropriétaires ont refusé qu'une telle maison s'y installe, et pour l'autre vraiment le loyer était très cher.

J'insiste beaucoup, Monsieur MENGUY, sur le fait qu'il s'agit de la maison des 14e et 15e arrondissements.

Et juste pour vous rappeler un point d'histoire, cette maison 14e-15e a été créée en 1998, donc par la majorité précédente, dans le 14e arrondissement. Le Maire de Paris ce matin, sur un cas très particulier, a rendu hommage à M. TIBÉRI, je dois dire qu'il était logique de créer la Maison des entreprises et de l'emploi des 14e et 15e arrondissements dans le 14e arrondissement parce que la situation de l'emploi y était un peu plus préoccupante.

De plus, le quartier politique de la ville de Porte de Vanves méritait d'avoir un service de l'emploi de proximité.

Nous avons cherché des solutions, nous n'en avons pas trouvé. La Maison 14e-15e reste où elle est, rue Rémy-Dumoncel, dans le 14e arrondissement.

Puisque vous avez rendu hommage - je lui rends hommage également - à l'adjoint au Maire du 15e arrondissement en matière de politique de l'emploi, je rappelle que, lors d'un Forum de l'Emploi qui s'est tenu dans le 15e arrondissement au mois d'avril, forum très bien organisé, la Maison des entreprises et de l'emploi des 14e et 15e arrondissements a apporté un concours apprécié.

Autre intervention de cette maison, pour Beaugrenelle, Anne HIDALGO s'était engagée à ce que les emplois qui seront ouverts sur les chantiers (500) et ceux qui seront ensuite permis par l'ouverture du futur centre commercial (1.200) soient, dans la plus large mesure, pourvus par des jeunes habitant à proximité.

Pour ce faire, en dehors de Pôle Emploi, la Maison des Entreprises et de l'Emploi des 14e et 15e sera mobilisée, je vous en donne l'assurance.

Je ne peux pas laisser dire que le 15e arrondissement se sent orphelin d'une Maison des Entreprises et de l'Emploi. Une Maison couvre les 14e et 15e arrondissements ainsi d'ailleurs, c'est lourd, que les 16e, 6e, 7e et 8e arrondissements. Cette Maison intervient dans le 15e arrondissement d'une façon satisfaisante, je crois.

J'émet un avis défavorable pour votre vœu, mais défavorable modéré.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2010, DVD 94 - Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de 19 parcs de stationnement de surface pour une durée de 8 ans. Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

Vœu relatif à l'obligation pour le délégataire de concevoir un espace pour les 2 roues (NI).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons, en 3e Commission, le projet de délibération DVD 94 sur lequel Jean-François MARTINS a déposé le vœu n° 97.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, pour trois minutes maximum.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération nous propose de renouveler le délégataire pour les parcs de stationnement de surface.

Ils sont 19 à Paris et, huit ans après la dernière délégation, les modes de mobilité, les choix de transport de nos concitoyens ont changé. On le sait, la place de la voiture a diminué, la place du stationnement résidentiel également.

On a vu, d'une part grâce à une politique de la Ville que j'ai déjà saluée, la pratique de plus en plus fréquente du vélo et, par ailleurs, un effet collatéral de la politique dissuasive à l'égard des voitures, l'augmentation des véhicules deux-roues motorisés dans Paris.

Il faut savoir tenir compte de ces évolutions des pratiques de mobilité, sans dogmatisme particulier.

On a aujourd'hui plus de deux-roues motorisés dans Paris, près de plus 20 % d'immatriculations l'année dernière.

Aujourd'hui, le sens du vœu rattaché à ce projet de délibération est tout simplement que le délégataire gestionnaire des parcs de surface ait l'obligation, en plus des stationnements de voitures, de créer des places de deux-roues motorisés et de vélos sur au moins une partie des 19 parcs concernés par le projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je demande à M. MARTINS, s'il en est d'accord, de retirer son vœu puisque, bien sûr, et comme il vient de le dire, lors de chaque renouvellement de délégation de service public concernant les parkings, nous en profitons pour demander aux délégataires de créer davantage de places pour les vélos, les deux-roues motorisés mais aussi pour les véhicules électriques, les stations Autolib' ou encore les véhicules d'autopartage.

Mais, dans le cas présent de ce projet de délibération, il s'agit de parkings de surface qui ne sont pas clôturés, qui n'accueillent les usagers que par un dispositif de contrôle d'accès automatique par une barrière. Aucun personnel n'est d'ailleurs présent en permanence sur ces sites.

Pour les deux-roues motorisés, une telle offre ne serait guère attractive à mon avis, notamment par rapport aux places dans les parkings souterrains qui, elles, sont sécurisées et surveillées.

Quant aux vélos, là aussi, seules des solutions de box sécurisés présenteraient un intérêt par rapport à l'offre existante gratuite développée sur la voie publique.

Pour ces raisons essentiellement techniques, je ne peux pas accepter ce vœu. En revanche, je partage tout à fait l'avis et le souhait de M. MARTINS de voir le nombre de places de vélos et de deux-roues motorisés augmenter dans la Capitale.

Vous le savez, nous allons en créer 3.000 par an pour les deux-roues motorisés d'ici 2014 et 2.000 par an pour les vélos, que ce soit sur la voie publique, dans les parkings ou encore dans les immeubles.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MARTINS, est-ce que vous retirez le vœu ?

M. Jean-François MARTINS. - Je vais maintenir ce vœu parce que je suis persuadé que, au moins sur une partie de ces parcs, des espaces pourraient être disponibles avec des marquages au sol pour les deux-roues motorisés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 94).

2010, DVD 164 - Approbation du principe des travaux de démolition et de reconstruction de l'ouvrage de la petite ceinture ferroviaire (PCF) en vue de l'élargissement du passage sous l'ouvrage rue de Patay (ouvrage d'art OAO2) (13e) dans le cadre de l'extension du tramway T3.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 164.

Il s'agit de l'approbation du principe des travaux de démolition et de reconstruction de l'ouvrage de la Petite Ceinture ferroviaire, dans le cadre de l'extension du tramway T3.

Je donne la parole à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, je saisis l'occasion que fournit ce projet de délibération pour interroger l'Exécutif sur le dossier de l'ouverture à la promenade du site de la Petite Ceinture ferroviaire.

De cette ligne de chemin de fer, abandonnée depuis des décennies, ne subsistent que 23 kilomètres de voie ferrée, pour la plupart inutilisés, entre la Porte de Clichy et le boulevard Victor en passant par l'Est de Paris.

Cette situation ne conduit toutefois pas son propriétaire, Réseau Ferré de France, à vouloir s'en séparer. Il affirme au contraire vouloir préserver cette emprise pour des besoins de transport à moyen ou long terme. Soit.

Mais rien n'est prévu dans ce domaine pour les années à venir. Or, il s'agit là de sites de premier choix de notre Capitale où la nature a repris ses droits. Il serait souhaitable qu'ils puissent être largement ouverts aux habitants et aménagés à cet effet.

C'est pourquoi, lors de la session du Conseil de Paris des 15 et 16 mai 2006, nous avons voté un protocole d'accord entre la Ville et Réseau Ferré de France concernant ce site.

La signature de ce protocole a marqué une étape importante puisqu'il permettait à la Ville de réfléchir sur quatre zones d'aménagement paysager.

Dans l'idée de transformer la Petite Ceinture en Coulée verte, à la demande de R.F.F., le principe de réversibilité a été retenu, il s'agit de pouvoir réaffecter ce site à son activité d'origine si une décision en ce sens était un jour prise.

Dans le 15e arrondissement, la création d'une Coulée verte sur ce site permettrait de créer une liaison entre deux grands parcs : André-Citroën et Georges-Brassens.

Cette possibilité est donc très attendue par les habitants. Depuis la signature du protocole il y a quatre ans, force est de constater que la situation n'a en apparence guère évolué.

Je n'ignore pas que dans un protocole on est deux et que, si la Ville est très intéressée par l'avancement de ce dossier, R.F.F., entreprise publique, entreprise d'État, est peut-être moins réactive sur cette transformation.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Enfin, le principe de réversibilité ne doit pas, à mon sens, empêcher de réaliser des aménagements commodes et agréables pour les usagers. Je souhaiterais donc que ce principe ne contraigne pas trop l'aménagement du site.

Le seul acte qui pourrait condamner le retour à un usage ferroviaire de cette emprise, c'est que R.F.F. en vende telle ou telle portion.

Autrement, en dernière analyse, tout aménagement est finalement réversible.

Que peut nous dire également l'Exécutif sur cet aspect du dossier ?

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jérôme COUMET ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour éviter de revenir sur ce qu'a dit excellemment mon collègue Claude DARGENT, ce sera pour moi l'occasion de soulever deux questions importantes, la première d'intérêt local va dans le même sens que son intervention. La deuxième est beaucoup plus lourde de conséquences.

En effet, il s'agit du devenir de la Petite Ceinture. Tout d'abord, cet aménagement réalisé par le tramway permettra d'implanter un escalier au niveau de la Porte de Vitry, c'était un engagement de la DVD, et de créer un accès de plain-pied au niveau de l'ancienne gare R.E.R. Masséna.

Ainsi, il pourrait très aisément dégager une petite emprise de la petite ceinture, réservée à la promenade, comme le suggérait Claude DARGENT, sur plusieurs lieux parisiens, et notamment sur un tronçon très visible, à côté de cette ancienne gare qui sera à terme reconverte en lieu culturel.

Ce serait évidemment formidable d'obtenir de R.F.F. cette fameuse autorisation et d'engager rapidement ce projet.

Cela aura le même impact qu'une promenade récemment créée à New York sur une ligne de métro désaffectée - je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir dans un certain nombre de journaux d'urbanisme - ou évidemment, et je pense à des choses plus près de nous, comme la promenade du 12e arrondissement au-dessus du Viaduc des arts notamment.

Le deuxième grand sujet, qui est cette fois-ci beaucoup plus lourd de conséquences, est l'avenir ferroviaire de la petite ceinture.

Partout dans Paris, particulièrement dans le 13e arrondissement, nous engageons des travaux très importants et très coûteux, pour préserver la possibilité de faire circuler des trains, dans un avenir incertain.

C'est vrai pour la Z.A.C. de la gare de Rungis, c'est vrai pour la Z.A.C. "Paris-Rive gauche", et c'est vrai ici pour l'aménagement du tramway.

Or, on apprend que R.F.F. réfléchit à mettre en vente la gare des Gobelins, l'une des rares possibilités de brancher une gare avec la petite ceinture.

Est-ce à croire que ce serait un acte fort d'un abandon de l'utilisation ferroviaire de la petite ceinture ? Pourrait-on en conclure que tous ces travaux très coûteux, auxquels je faisais allusion et imposés par R.F.F. aux différents opérateurs, auraient été inutiles ?

Il est sans doute trop tôt pour répondre à ces questions, mais bien nécessaire de se rapprocher de R.F.F. et sans doute aussi de la S.N.C.F. pour obtenir un certain nombre d'éclaircissements.

C'est donc le sens de mon intervention. J'interroge ainsi Annick LEPETIT et lui propose de me rapprocher avec elle de ces deux acteurs pour élucider ces questions.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je vous rappelle qu'un scrutin est ouvert dans la salle de travail.

Pour la réponse, je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage l'avis de Claude DARGENT, comme de Jérôme COUMET.

Aujourd'hui, sur la petite ceinture, évidemment un certain nombre de projets ont vu le jour, particulièrement lors de la précédente mandature. C'est la raison pour laquelle, il y a eu un protocole qui a été signé entre R.F.F. et la Ville.

Tout ce que nous autorise R.F.F. doit être réversible. C'est d'ailleurs l'objet de ce protocole. On peut et nous pouvons faire des aménagements, mais ces aménagements, Jérôme COUMET l'a rappelé, sont lourds techniquement et financièrement.

Je pense qu'aujourd'hui il est temps d'évoluer quant au devenir de la petite ceinture pour arriver à faire des aménagements pérennes, ce qui in fine coûterait moins cher à la Ville.

Claude DARGENT parlait du projet de créer une liaison entre les deux parcs dans le 15e, le parc André-Citroën le parc Georges Brassens. C'est un projet d'ailleurs qui, du côté de la Ville, est prêt. Nous attendons bien évidemment les prix de location de R.F.F.

Il faut savoir que, là aussi, sur le plan technique, c'est un projet important. Il faut aussi qu'il soit mis en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Donc, nous devons savoir si R.F.F. a aujourd'hui évolué et est d'accord pour revoir ce qu'il compte faire de son patrimoine, à savoir notamment la petite ceinture. Moi aussi, comme Jérôme COUMET, j'ai su que R.F.F. était prêt à vendre un certain nombre de gares : la gare des Gobelins mais aussi la gare Clignancourt, la gare Saint-Ouen. Cela signifierait que R.F.F. estime ne plus avoir d'utilisation de la petite ceinture pour le transport.

Les prix de R.F.F., ce projet de délibération le montre, sont constamment en augmentation, ce qui bien évidemment induit pour la Ville des hésitations. Lorsque nous avons des projets - et de très beaux projets, ils ne manquent pas - nous regardons toujours d'extrêmement près s'il est possible de les mettre en œuvre compte tenu des prix que nous impose R.F.F.

Donc, je m'associe bien volontiers au souhait du maire du 13e de pouvoir discuter ensemble avec R.F.F., notamment pour leur demander des précisions sur le devenir de la petite ceinture et ce qu'ils comptent en faire in fine.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il n'y a pas de vœux, mais je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 164.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 164).

2010, DVD 43 - Lancement d'une consultation pour l'attribution de 3 marchés relatifs à la distribution de la carte de paiement du stationnement à Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 43.

Il s'agit du lancement d'une consultation pour l'attribution de trois marchés relatifs à la distribution de la carte de paiement de stationnement à Paris.

Je donne la parole à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous savons que le taux de recouvrement du stationnement payant est particulièrement bas à Paris. Tout ce qui peut donc le faire remonter est souhaitable.

Donner aux automobilistes désireux de régler leur stationnement avec les moyens les plus commodes de le faire va donc évidemment dans le bon sens.

C'est pourquoi nous sommes très attentifs aux conditions qui nous sont présentées pour la Paris Carte, puisque c'est aujourd'hui à 95 % à l'aide de cette carte qu'ils le font.

Ces cartes sont principalement en vente dans les bureaux de tabac et bien entendu elles ne sont pas toujours très faciles à trouver, en tout cas dans un temps très restreint.

C'est la raison pour laquelle nous demandons depuis des années l'introduction de la possibilité de payer son stationnement de surface à l'aide d'une carte bleue ou bien à l'aide d'un téléphone portable, ainsi que les moyens techniques le permettent aujourd'hui.

Nous apprenons que des négociations sont enfin en cours pour mettre en route ce processus, qu'il exigera une centralisation de tous les horodateurs et qu'un changement ou une adaptation du matériel sera probablement nécessaire. Nous voudrions savoir quel est le coût global de l'opération, dans quelle mesure les marchés qui font l'objet de ce projet de délibération seront impactés par un tel changement. Et, si cette opération se déroule par phase, quelle est la première zone qui sera équipée ?

Enfin, toujours dans l'objectif d'inciter les automobilistes à régler leur stationnement, nous voudrions qu'il soit tenu compte de l'emplacement de l'ensemble des horodateurs, qui est à revoir au fur et à mesure des changements, de l'implantation, puisqu'elle est inégale aujourd'hui, et non adaptée aux besoins qui bien entendu évoluent. Le nombre des horodateurs devant selon nous ne pas être diminué.

Je vous remercie de ces précisions.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Je vais répondre précisément aux questions de Mme DOUVIN, même si - elle le sait - nous en avons parlé souvent et longuement en Commission des transports.

Nous allons, en effet, prochainement mettre en place le paiement par carte bancaire sur une partie des horodateurs : 2.000 environ, ce qui représente un quart du parc des horodateurs actuels. Mais cela nécessite un investissement extrêmement conséquent, puisqu'il faut d'abord les centraliser, puis installer un dispositif qui permette le paiement par carte bleue.

Ces préalables techniques sont à l'étude et seront mis en œuvre dès l'année prochaine.

C'est clair que la mise en place de la carte bancaire permettra d'offrir un moyen de paiement plus pratique aux automobilistes et de les inciter davantage à payer leur stationnement.

Vous le savez, aujourd'hui nous ne sommes pas satisfaits de ces paiements, puisqu'il y a 10 % à peine des usagers qui payent leur stationnement à Paris.

Au-delà des conséquences sur les recettes de la Ville, cet incivisme a des conséquences sur le bon fonctionnement de l'espace public : faible rotation des véhicules sur les places, multiplication des stationnements illicites, voire même dangereux.

Alors, on a des marges de manœuvre, puisque le taux de respect moyen dans les villes françaises est de 30 %. Cela passe par des actions multiples, bien évidemment le contrôle, avec un contrôle plus efficace. Le montant de l'amende pour non-paiement doit également être plus dissuasif. C'est une question qui est du ressort de l'Etat, que nous avons saisi à plusieurs reprises, et qui est d'ailleurs étudiée en ce moment même.

Et c'est aussi offrir des moyens de paiement plus pratiques, comme la carte bancaire. Bien sûr, sur ce dernier point, je viens de le préciser, la Ville y prend toute sa part.

Voilà, Madame DOUVIN. Je ne sais pas si vous en parlez depuis longtemps, mais en tout état de cause cela sera mis en œuvre prochainement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 43).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Les scrutins sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ces scrutins :

Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L. 1414-6 du Code général des collectivités locales) (R. 33) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 29

Non participation au vote : 134

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Pour : 29

Commission spéciale pour l'audition des candidats à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituée du centre sportif Jean Bouin (16e) (R. 34) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 30

Non participation au vote : 133

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Pour : 30

Les candidatures proposées sont adoptées (2010, R. 33 à R. 34).

Vœu déposé par le Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux dispositifs d'expérimentation de péage urbain dans les communes de plus de 300.000 habitants.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner en 3e Commission des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Il s'agit du vœu n° 98 qui a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'expérimentation de péages urbains dans les communes de plus de 300.000 habitants.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le Parlement a adopté le 16 juin dernier la possibilité d'expérimenter un dispositif de péage urbain pour les communes de plus de 300.000 habitants.

Ce dispositif serait préjudiciable pour plusieurs raisons. D'abord parce que sa mise en œuvre pèserait lourdement sur le pouvoir d'achat d'un certain nombre de salariés qui ne peuvent pas faire autrement que de prendre leur voiture pour se rendre dans une ville comme Paris, et parce qu'il existe bien d'autres possibilités de financer des transports collectifs, des transports en commun, qu'à nos yeux il faudrait privilégier.

Je pense en particulier à l'augmentation du versement transport des entreprises, à la taxation des profits des grands groupes pétroliers ou encore à un investissement plus massif de l'État dans les transports en commun, investissement qui manque aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle, par ce vœu, nous souhaitons que le Conseil de Paris exprime son opposition à la mise en œuvre d'un tel péage.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme LEPETIT.

Suivra une explication de Mme DOUVIN.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Après ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Oui, après la réponse de l'Exécutif.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je suis bien évidemment en parfait accord avec le vœu qui vient d'être présenté par Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste.

Je voudrais juste attirer l'attention de Ian BROSSAT sur le dernier considérant, puisqu'il est écrit "qu'il serait préférable d'étudier la mise en place d'un dispositif de taxation ciblé sur les entreprises de véhicules "poids lourds" aux entrées de Paris".

Je vais faire un petit point de quelques secondes sur la question des péages parce que c'est vrai qu'on en a beaucoup entendu parler ; j'ai eu l'occasion de m'exprimer, notamment sur l'amendement tel qu'il a été voté, puis repoussé, puis à nouveau revoté, soutenu sans être soutenu par le Gouvernement. Bref ! Tout cela n'a pas créé un débat qui m'a semblé très constructif.

En fait il existe de nombreuses sortes de péages. À Paris, nous sommes très clairs sur cette question : nous sommes opposés à un péage cordon, c'est-à-dire un péage autour de Paris.

En revanche, qu'au-delà de Paris, il y ait des études qui puissent examiner le péage en réseau, c'est-à-dire sur route ou autoroute, en ciblant particulièrement des véhicules polluants - je pense bien sûr aux poids lourds mais aussi, pourquoi pas, aux gros 4x4 -, nous n'y sommes pas opposés.

Mais ce n'était pas, bien évidemment, l'objet de l'amendement parlementaire qui a été voté dans le cadre du Grenelle II dernièrement.

Je conviens donc que ce qu'a écrit Ian BROSSAT dans son vœu va parfaitement à Paris puisque bien sûr, les comparaisons avec les capitales étrangères ne sauraient avoir lieu.

Je conclus, Monsieur le Maire, pour préciser que nous avons un dispositif qui avait été voté lors du Grenelle I qui, je crois, recueillait l'unanimité, et qui était la taxation des poids lourds sur route avec une mise en œuvre dès 2011.

À peine le Grenelle I voté, nous avons appris que cette mesure serait repoussée à 2013. Je trouve que c'est vraiment dommageable parce qu'il s'agit d'une réelle mesure écologique et qu'en plus, nous aurions pu nous appuyer sur l'expérience de l'Allemagne en sachant que cela rapporte au gouvernement allemand 3 milliards d'euros par an, ce qui est une somme très conséquente, surtout si elle est ciblée sur les transports en commun.

(M. Christian SAUTTER, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Deux explications de vote : Mme DOUVIN et M. BAUPIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous opposons au côté péremptoire du vœu, qui va contre l'adoption par le Parlement de la possibilité d'expérimenter une forme de péage urbain pour les villes de plus de 300.000 habitants.

Je rappellerai qu'en septembre 2009, notre groupe avait déposé un vœu demandant une étude sur un écopass, sous une forme qui soit la plus appropriée à Paris et aux communes avoisinantes, tout en tenant compte de l'équité sociale.

Nous restons donc sur cette position. L'écopass est un dispositif qui a fait ses preuves dans d'autres villes, même s'il n'y a aucune transposition à faire d'une ville à l'autre. Ce dispositif est bien à considérer dans son ensemble comme l'un des outils permettant de limiter congestion et pollution, et de participer aux conditions de financement de l'accroissement des transports publics.

Donc, nous nous opposons à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

M. BAUPIN n'est peut-être pas du même sentiment.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Pas tout à fait en effet. Souvent avec Mme DOUVIN sur les questions de déplacements, on a du mal à suivre les raisonnements par rapport aux débats qu'on a eus ce matin.

Au nom de notre groupe, nous voterons pour ce vœu, même si nous ne sommes pas d'accord avec tous les considérants. Sur la partie du délibéré du vœu, nous sommes d'accord.

Nous ne pensons pas, en effet, comme il est proposé par le vœu, qu'un péage à la londonienne, pour le dire simplement, sur le territoire parisien, soit pertinent.

Ce n'est pas que nous sommes contre la mise en place d'un dispositif qui serait sur le principe pollueur-payeur. Par exemple, pour faire payer les camions, les 4x4, etc., sur les autoroutes, nous pensons que ce serait pertinent.

Mais mettre en place un dispositif discriminant entre les habitants de Paris et ceux de banlieue ne nous paraît pas pertinent d'un point de vue social, mais pas non plus du point de vue des déplacements.

En effet, aujourd'hui, les principaux problèmes de déplacement automobile dans l'agglomération ne sont pas sur le territoire parisien, mais plutôt de banlieue à banlieue, et mettre en place une zone sur Paris qui limiterait la circulation et reporterait les déplacements sur la banlieue ne serait évidemment pas pertinent d'un point de vue environnemental.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Après ces deux explications de vote, je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 197).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'élargissement des usages du pass Navigo.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 99 déposé par le groupe "Les Verts", relatif à l'élargissement des usages du pass Navigo.

C'est M. CONTASSOT qui le présente en une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Il s'agit simplement de faire en sorte que le pass Navigo, qui peut par exemple être utilisé pour payer des parkings-relais en périphérie de Paris puisse également être utilisé dans Paris intra muros, ce qui n'est pas autorisé aujourd'hui, pour qu'il puisse avoir ces usages étendus au-delà de simplement Vélib', pour d'autres types d'usages, tel l'autopartage par exemple.

Nous demandons donc qu'on aille plus loin dans l'utilisation du pass Navigo en matière de multimobilité.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT. C'était clair et bref.

Mme LEPETIT donne l'avis de l'Exécutif.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je vais essayer de l'être tout autant, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce vœu est tout à fait intéressant : il pose la question de l'utilisation du Pass Navigo. Je veux juste rappeler que s'agissant de l'utilisation dite annexe pouvant être faite du Pass Navigo, celle qui avantage l'intermodalité, de nombreuses expérimentations ont d'ores et déjà été menées.

L'accès au Vélib' via le Pass Navigo est actif depuis 2007. En 2008, le S.T.I.F. et la S.N.C.F. ont testé la possibilité d'un accès au train Thalys avec un billet électronique chargé sur le Pass Navigo. Le paiement du stationnement par un Pass Navigo pour les abonnés de parc-relais dans des communes franciliennes est en expérimentation. Ces mesures pourraient se pérenniser et bien sûr se généraliser. Si le bilan de ces expérimentations, qui devrait être fait d'ici la fin de l'année 2010 en confirme les bienfaits, nous pourrions envisager de l'étendre au parc parisien.

Il faut donc, bien sûr, que ces expérimentations puissent se généraliser et que, petit à petit, on puisse utiliser un seul Pass Transport pour avoir accès notamment à l'intermodalité, ce qui aujourd'hui est de plus en plus demandé par nos concitoyens.

Vous pouvez compter sur moi, Monsieur CONTASSOT, pour m'en faire une nouvelle fois l'écho auprès du S.T.I.F.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Cela veut dire, Madame LEPETIT, que votre avis est favorable ou défavorable ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Favorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 198).

Vœu relatif au stationnement des véhicules de location (UMPPA).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 100, déposé par le groupe U.M.P.P.A., qui est relatif au stationnement des véhicules de location.

C'est M. LEBEL auquel je donne la parole, pour une minute.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous en remercie.

L'objet de ce vœu est de demander au maire de Paris de saisir le préfet de police afin que la question des utilisations du stationnement payant de façon pérenne par des activités commerciales soit réglementée et si possible interdite. En effet, certains loueurs de véhicules dans le centre de Paris entreposent leurs camionnettes, voitures, camions parfois, destinés à la location, et parfois en très grand nombre, sur les chaussées, en faisant ainsi délibérément l'économie de la location de places de parking ou de garage.

Cette pratique permet ainsi aux loueurs de gagner en compétitivité face à leurs concurrents, car cela leur permet de se rapprocher au plus près et à moindres frais de leur clientèle de centre ville. C'est un mésusage de la voie publique et un détournement des objectifs d'origine du stationnement payant rotatif résidentiel qui est plutôt destiné aux riverains et pas aux entreprises.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEBEL.

Madame LEPETIT, l'avis de l'Exécutif ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'émet un avis favorable sur ce vœu, Monsieur le Maire. Je partage pleinement la préoccupation de M. LEBEL. Les places de stationnement ne sauraient être privatisées au profit de qui que ce soit. J'ajouterai d'ailleurs à ce vœu, si M. LEBEL en est d'accord, un vœu oral pour souligner aussi les pratiques de certains vendeurs de deux-roues motorisés qui, dans le même cas que les loueurs, occupent souvent de façon illicite l'espace public.

Vous le savez, en la matière, le contrôle et la verbalisation sont des compétences de la Préfecture de police et j'imagine que M. le Préfet va nous apporter quelques éclaircissements sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre ces pratiques. Je sais qu'il y est attaché.

J'en profite d'ailleurs pour lui demander des nouvelles du groupe de travail concernant les voituriers dont les pratiques, similaires à celles évoquées aujourd'hui, ont été déjà critiquées à l'occasion de vœux en Conseil de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Cette curiosité partagée par M. LEBEL et Mme LEPETIT est trop rare pour que j'attende pour vous donner la parole, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La Préfecture de police est également favorable à ce vœu, puisqu'elle n'est compétente qu'à titre subsidiaire.

En effet, il y a eu un arrêté préfectoral pris le 10 juillet 1995 qui, dans son article 1er, avait interdit le stationnement sur la voie publique de ces véhicules de location. Ce principe d'ailleurs a été validé par les tribunaux.

En revanche, ce qui n'a pas été validé, ce qui a été annulé par le Conseil d'Etat en 2002, le 29 mai 2002, c'est une disposition qui prévoyait l'enlèvement et la conduite en fourrière de ces véhicules. La Préfecture ne peut donc pas le faire légalement à ce jour. Mais le Conseil d'Etat a indiqué qu'il fallait pour cela que l'autorité compétente pour le stationnement fixe un délai au-delà duquel le stationnement devenait abusif et pouvait justifier l'enlèvement. Il convient donc à l'autorité principalement compétente pour le stationnement de le prendre, c'est-à-dire la Ville de Paris, et, subsidiairement, dans certains lieux et certains sites, la Préfecture de police. Nous sommes donc parfaitement ouverts à travailler dans un groupe de travail, à prendre une telle disposition.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Il me semble que vous n'avez rien dit sur les voituriers, mais cela doit être une mission...

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - S'agissant des voituriers, nous avons également effectivement fait des réunions sur ce sujet avec les services de la Ville qui n'ont pas forcément non plus émis, au titre du stationnement, de propositions très précises, pas plus que la Préfecture de police, je le précise. C'est un dossier extrêmement compliqué qui n'est pas de même nature, puisque les voituriers n'empiètent pas sur le stationnement autorisé. Là, ce serait tout à fait légal, puisqu'en plus, les voituriers, ce sont des activités temporaires, une soirée, quelques heures. Par contre, ils empiètent parfois en stationnement gênant, donc là aussi il y a des enjeux économiques. Nous avons travaillé avec les services de l'adjoint au Maire chargé du tourisme. Nous sommes ouverts à faire de nouvelles réunions sur ce sujet.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci pour ces réponses précises et encourageantes.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 199). Bravo, Monsieur LEBEL !

Vœu relatif à l'information sur l'introduction des contresens cyclables dans les zones 30 (UMPPA).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - J'arrive au vœu n° 101, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'information sur l'introduction des contresens cyclables dans les zones 30. Chacun comprend ce dont il s'agit, mais Mme DOUVIN va l'expliquer en une minute et Mme Annick LEPETIT va vous répondre.

Allez-y, Madame DOUVIN !

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, je crois que tous les conseillers sont bien au fait de cette question. Mon vœu est incliné par le souci d'augmenter la sécurité notamment des piétons, puisque l'introduction des contresens cyclables bouleverse un certain nombre d'habitudes et qu'il y a des populations encore plus vulnérables que d'autres : les personnes âgées, les enfants et les personnes en situation de handicap.

Nous considérons que les personnes malvoyantes sont tout particulièrement visées par ces changements de pratique. C'est pourquoi nous exprimons le vœu que le très bon dépliant explicatif édité par la Mairie de Paris soit réalisé en braille à leur intention et qu'il soit largement diffusé dans les lieux publics.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - D'abord, je veux rassurer Mme DOUVIN.

Contrairement à ce que pourrait laisser penser votre vœu, les double-sens cyclables ne sont pas générateurs de danger. Nous avons eu l'occasion de nous en expliquer plusieurs fois.

En revanche, bien évidemment, nous devons être vigilants à l'information de tous les Parisiens. Vous souhaitez que nous menions des actions particulières en direction des plus vulnérables, notamment des personnes malvoyantes. Nous en avons, bien sûr, également le souci. Souci d'ailleurs partagé par ma collègue Véronique DUBARRY.

Il est déjà possible d'écouter sur le site "paris.fr" les textes du dépliant double-sens cyclables, grâce au logiciel de synthèse vocale. Chacun peut les trouver dans la rubrique "vélo". J'ajoute que cette brochure peut être aussi téléchargée.

Bien évidemment, nous travaillons avec Véronique DUBARRY et les associations, les structures existantes, pour relayer au maximum toutes ces informations.

Quant à une brochure en braille, vu les délais d'élaboration d'un tel document et les coûts extrêmement importants d'une large diffusion, je ne crois pas que ce soit aujourd'hui, dans l'urgence, si je puis dire, le support le mieux adapté.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame DOUVIN, vous êtes courtoisement invitée à retirer votre vœu, puisque les dispositifs à destination des personnes malvoyantes ou non voyantes existent déjà, selon des technologies plus modernes que le papier. Qu'en pensez-vous, Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, je ne suis vraiment pas convaincue que le fait de pouvoir entendre par Internet un certain nombre de recommandations suffise. Je ne suis pas convaincue non plus qu'il faille agir dans l'urgence. Nous avons le temps, c'est un dispositif qui vient d'être introduit. On ne sait pas s'il est accidentogène ou non, donc je ne comprends pas la position de Mme LEPETIT de refuser une telle dépense qui, je pense, n'est pas excessive et qui serait certainement fort utile.

Donc nous maintenons le vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu est maintenu, Madame DUBARRY. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Est-ce que les deux membres de l'Exécutif, aussi sympathiques l'un que l'autre, sont d'accord sur : quel avis ?

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement.

Le petit échange auquel nous venons d'avoir droit démontre une réelle méconnaissance des besoins spécifiques de la population des personnes malvoyantes. Le fait que le document soit téléchargeable, le fait que j'aie déjà pris la peine de le diffuser à un grand nombre d'associations et le fait que ce soit écoutable est nettement plus efficace qu'un document en braille qui restera coincé dans une ou deux structures, je vous assure, Madame DOUVIN, cela n'est pas nécessaire. S'il arrive que des associations décident que tel ou tel document de la Ville peut être utile et décident d'en traduire telle ou telle partie parce que cela vient se rajouter à leur propre documentation, ce n'est pas du tout la règle générale, bien au contraire. Les associations avec lesquelles la Ville travaille préfèrent nettement avoir la possibilité de télécharger les documents, de les agrandir, de les lire, etc.

Honnêtement, le document en braille pour toutes les raisons techniques ajoutées par Mme LEPETIT, à savoir le coût et les délais, n'est vraiment pas la panacée en la matière.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Donc, Madame DUBARRY, vous voulez que je soumette ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Donc vive les technologies modernes, le vœu est repoussé.

Vœu relatif à l'aménagement de la place et de la rue Cambronne (UMPPA).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 102 déposé par le groupe U.M.P.P.A, relatif à l'aménagement de la place et de la rue Cambronne. C'est Mme POIRault-GAUVIN qui va présenter le vœu et Mme LEPETIT répondra.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Depuis que je suis élue dans le 15e, c'est-à-dire depuis 2001, la place et la rue Cambronne sont régulièrement évoquées, dans les réunions du conseil de quartier et dans les réunions publiques, comme des voies qui nécessitent une amélioration. La place Cambronne est très dangereuse, surtout pour les piétons, les cyclistes, et les deux-roues motorisés. Les pavés provoquent des parcours chaotiques, les piétons ont le plus grand mal à traverser cette place de manière sécurisée. Et pour ce qui concerne la rue Cambronne entre la rue Lecourbe et la place Cambronne, c'est une rue triste, les commerçants s'en plaignent, elle nécessite un embellissement, des aménagements de trottoir ; l'alignement des immeubles n'est pas satisfaisant, cette rue et cette place méritent une "respiration".

Pour toutes ces raisons, nous proposons avec Jean-François LAMOUR et Philippe GOUJON que le Maire de Paris engage une réflexion sur un parcours sécurisé sur cette place et cette rue. Et comme cela dépasse largement le budget d'investissement de la mairie d'arrondissement, nous avons besoin du soutien de la mairie centrale, c'est l'objet de ce vœu et j'espère que nous aurons le soutien du Conseil de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Mme LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je tiens à préciser en ce qui concerne la rue de Cambronne, que le revêtement de la chaussée a été rénové l'an dernier. On ne peut donc pas dire que la Ville reste sans répondre aux demandes des élus du 15e.

Concernant l'accidentologie, les services de la Voirie et des Déplacements nous ont communiqué les chiffres : ces trois dernières années on enregistre pour la place Cambronne 7 accidents dits légers. Aucun accident grave ne s'est produit place Cambronne, et rue Cambronne c'est la même chose.

Le coût, parce que les services ont travaillé à une étude, tel que vous voudriez réaménager la place uniquement, est de l'ordre de plus de 1 million d'euros. Ceci est tout de même très élevé, et au regard des éléments apportés concernant les chiffres de l'accidentologie, celle-ci n'est pas jugée prioritaire. Il y a malheureusement d'autres endroits dans Paris plus accidentogènes et qui font l'objet aujourd'hui d'aménagements.

Je suis au regret, Madame, de ne pas pouvoir voter votre vœu, mais en tout état de cause nous sommes extrêmement vigilants à l'accidentologie dans le 15e comme dans l'ensemble de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102, mais avant, Madame POIRAUT-GAUVIN...

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je comprends ce que vous venez de nous dire, le tronçon réaménagé il y a trois ans, ce n'est pas celui que j'évoque dans ce vœu, et vous ne pouvez pas dire que le Maire du 15e ne vous alerte pas sur ces priorités... Parce que c'est souvent la réponse qu'on nous fait, "Le Maire du 15e arrondissement n'a qu'à dire que l'aménagement de la place Cambronne fait partie de ses priorités".

Ainsi, le Conseil de Paris saura que la place fait partie des priorités, et dans le dialogue que vous avez régulièrement avec la mairie, j'espère que vous en tiendrez compte. Je maintiens mon vœu naturellement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2010, DVD 148 - Approbation du programme 2010 de mise en accessibilité des autobus à Paris aux usagers en fauteuil roulant sur certaines lignes et demande des subventions correspondantes auprès du STIF et de la Région d'Ile de France.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Projet de délibération DVD 148. Il s'agit d'approuver le programme pour 2010 de mise en accessibilité des autobus à Paris aux usagers en fauteuil roulant sur certaines lignes. Il s'agit de demander les subventions nécessaires auprès du Syndicat des transports d'Ile-de-France et de la Région Ile-de-France.

Trois intervenants inscrits. Tout d'abord, M. Gauthier CARON-THIBAUT, cinq minutes au maximum.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Mes chers collègues, six ans avant la loi de 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes en situation de handicap, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France à travers le S.T.I.F. ont investi 12 millions d'euros afin d'assurer la mise en accessibilité de points d'arrêt sur les lignes de bus parisiennes. Cet enjeu est des plus importants afin de permettre aux personnes en situation de handicap de rompre un isolement social possible, se rendre sur leur lieu de travail, ou de soin, ou profiter de la culture et des loisirs de notre Région et capitale, comme tout le monde.

Sur son territoire, la Ville de Paris s'est chargée de l'aménagement des points d'arrêt quand la R.A.T.P. s'occupait de remplacer progressivement son matériel roulant. C'est ainsi qu'aujourd'hui, grâce à cet effort conjugué, sont disponibles 14.115 bus à 70 % équipés de rampes, d'un plancher bas, de palettes rétractables et d'un système d'abaissement du bus côté trottoir. Autant de bus qui sont accueillis par des trottoirs rehaussés, des passages pour piétons en amont et aval du point d'arrêt, des marquages de repères jaunes quand ces arrêts n'ont pas été déplacés pour les rendre plus facilement accessibles.

Suite à l'adoption par notre Conseil en septembre du programme 2009 de mise en accessibilité pour les 8 dernières lignes à traiter, Bertrand DELANOË, Jean-Paul HUCHON et Pierre MONGIN, PDG de la R.A.T.P. ont pu inaugurer en janvier 2010 l'accessibilité des 59 lignes parisiennes intra-muros.

Cette inauguration n'était en rien une finalité, mais plutôt le lancement d'un nouveau chantier afin de renforcer et garantir la place des personnes en situation de handicap dans notre Capitale et notre Région.

En effet, les acteurs en présence se sont dès lors fixés comme objectif la mise en accessibilité d'ici 2015, de l'intégralité des lignes de bus franciliennes, à savoir 350. Audacieux, ce nouveau défi nécessite pour la R.A.T.P., la Région Ile-de-France, la Ville de Paris et le S.T.I.F. de maintenir un fort niveau de travaux à hauteur de 40 à 50 lignes traitées par an. Paris, participant à hauteur de 30 % du budget du S.T.I.F., est donc partie prenante de cette ambition, c'est pourquoi nous est proposé le programme 2010 de mise en accessibilité de 19 lignes du réseau de jour ayant une origine parisienne et une destination francilienne. Les lignes choisies l'ont été en partenariat avec la R.A.T.P. en fonction des programmes de travaux habituels prévus dans les banlieues desservies.

Soulignons également que ces travaux permettront de renforcer l'accessibilité de bus et de points d'arrêt remplissant des normes aujourd'hui obsolètes.

400 points d'arrêt feront ainsi l'objet de travaux d'accessibilité dont la Ville de Paris assurera la mise en œuvre et l'entretien par la suite.

Ces travaux ont mis à jour la nécessité de travailler également sur l'accessibilité des personnes malvoyantes, malentendantes et en situation de handicap psychique. C'est ainsi que des initiatives, en partenariat avec l'Institut de la vision entre autres, ont permis de mettre en place des pictogrammes pour faciliter les orientations, et des informations sonores.

Ces efforts devront être renforcés pour garantir une accessibilité à tous les types de handicap. Ce projet de délibération montre deux choses : la solidarité régionale dans nos engagements pour que l'Ile-de-France bénéficie d'un aménagement cohérent, et notre volonté, notre ambition de faire toute leur place aux personnes en situation de handicap dans notre cité, notre capitale, et notre région.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - L'accessibilité de l'espace public pour les quelque 120.000 Parisiens en situation de handicap est un enjeu majeur dont dépend leur intégration au sein de la cité. La pleine autonomie des personnes à mobilité réduite ne peut être promue qu'en leur garantissant le respect de la chaîne des déplacements, comme le veut le schéma directeur d'accessibilité qui constitue la base théorique des divers aménagements mis en place.

Depuis début 2010, la totalité du réseau de bus parisiens de jour, soit 59 lignes d'autobus, est accessible aux personnes handicapées motrices.

Si cette mise aux normes répond aux attentes de nombreux Parisiens, elle ne peut néanmoins se cantonner à Paris "intra muros". Ce serait priver les personnes à mobilité réduite de la possibilité d'effectuer un certain nombre de trajets quotidiens, notamment ceux séparant leur domicile de leur travail, en transports en commun.

En effet, la mobilité infrarégionale des salariés ne cesse de progresser. En 2006, trois Franciliens sur quatre exerçaient leur activité professionnelle dans une commune différente de leur commune de résidence et un sur deux quittait son département pour aller travailler.

Paris, qui concentre une part importante des activités productives, attire ainsi une grande partie des travailleurs d'Ile-de-France ou des départements limitrophes.

Aussi, le programme de travaux pour les 19 premières lignes du réseau jour de banlieue empruntant les voies parisiennes s'inscrit dans l'esprit de ces préoccupations, visant à proscrire tout ostracisme et tout frein à l'insertion sociale et professionnelle.

Une telle initiative ne peut qu'être plébiscitée, encouragée, soutenue et défendue.

Cependant, un certain pragmatisme s'impose et justifie la levée de zones d'ombre afin de mieux comprendre les modalités de cette mise aux normes.

Rendre une ligne d'autobus accessible implique, vous le savez, un matériel roulant adapté doté d'un plancher bas, d'une palette rétractable et d'un système d'agenouillement.

Ces 19 lignes qui comportent en tout 400 points d'arrêt nécessitent un rehaussement du trottoir pour 62 d'entre eux.

Aussi, j'ai plusieurs questions qu'il me semble utile de soulever avant de programmer les travaux prévus dans le programme d'aménagement de mise en accessibilité.

Un calendrier de cette mise en accessibilité a-t-il été défini ?

Quel est le critère prioritaire justifiant l'ordre d'exécution des travaux ?

Une formation sera-t-elle bien dispensée aux conducteurs de bus pour qu'ils prennent en compte l'écart formel entre le trottoir et le bus, afin que la palette puisse être efficacement déployée ?

Une sensibilisation au handicap permettrait à ces derniers d'anticiper les besoins des personnes à mobilité réduite, car le handicap doit devenir une composante ordinaire du quotidien des chauffeurs de bus, afin que, sans pour autant être banalisé, il ne soit plus stigmatisé.

L'accessibilité doit devenir la norme, elle doit être une composante inhérente au transport et à la mobilité citadine et non pas se concevoir comme un aménagement "a posteriori". J'avais déjà eu l'occasion de le dire.

Un schéma d'accessibilité de l'espace doit avoir à cœur de proposer des initiatives, visant à ce que nous puissions tous vivre en bonne intelligence.

Ainsi, qu'en est-il du partage concret de l'espace du bus lorsque poussettes, bagages ou fauteuils roulants s'y rencontrent ?

Il est nécessaire de développer un certain nombre de bonnes pratiques, d'usages à vocation coutumière et de savoir-vivre élémentaires.

La collectivité parisienne doit s'associer encore davantage à la Région et particulièrement au S.T.I.F. au travers d'un partenariat engagé afin de participer à une mise en accessibilité du réseau métro, onéreuse et difficile à réaliser, mais néanmoins primordiale.

Nous attendons l'exposé des objectifs à trois ans des transporteurs qui sera présenté lors de la prochaine réunion de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité universelle, mis en place en février dernier par la Secrétaire d'État chargée de la Famille.

Bien sûr, pour le moment, nous saluerons la mise en accessibilité des 19 bus de banlieue empruntant des voies parisiennes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BRUNO.

Je donne la parole à M. MENGUY, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais prendre la parole en parallèle de ce projet de délibération pour aborder deux points.

Premièrement, vis-à-vis de ce programme largement financé par la Région Ile-de-France et que nous soutenons toutes et tous sur les bancs de cet hémicycle, ce programme appelle, ma collègue Catherine BRUNO l'a évoqué, la question du calendrier des travaux de voirie, évidemment, parce qu'un certain nombre de problématiques se posent et se poseront, notamment la question de la hauteur des trottoirs pour les bus à plancher bas.

Autre problème qui doit être évoqué, c'est le respect par les automobilistes de ces emplacements. On le sait bien, une grande part de la politique du handicap au quotidien s'articule aussi par le respect des personnes valides des dispositifs et dispositions existant pour les personnes handicapées.

Le second aspect que je voudrais évoquer est d'ordre plus général mais le présent projet de délibération m'en donnait l'occasion. Je crois important de rappeler qu'en termes d'accessibilité, il y a plusieurs types de moyens de transport et que les personnes à mobilité réduite ne sont pas que des personnes handicapées.

Je crois, en la matière, qu'il faut continuer le travail de développement de moyens de transport alternatifs et les traverses électriques que nous connaissons à Paris sont de bons moyens.

Je ne peux qu'insister, suite aux propos d'hier du Maire du 15^e arrondissement, Philippe GOUJON, pour rappeler l'intérêt de Jean-François LAMOUR et de l'ensemble des élus de l'arrondissement pour la ligne de traverse du 15^e arrondissement, parce que c'est également un moyen de transport qui facilite l'accessibilité des personnes à mobilité réduite handicapées mais également des parents avec des poussettes et des personnes âgées.

Je prends l'exemple de la rue Olivier-de-Serres dans le 15^e, remonter cette rue quand vous êtes chargés, quand vous avez des problèmes pour vous déplacer ou quand vous êtes avec votre enfant est compliqué. À n'en point douter, une traverse serait plus pratique.

C'est évidemment la question des stations de métro. A l'heure actuelle, les stations de la ligne 14 et quelques stations de la ligne 6 sont accessibles. L'un des prochains grands challenges de Paris, un des grands défis que nous devons relever, sera de répondre à la question de l'accessibilité des stations de métro, non seulement pour les personnes souffrant d'un handicap mais également pour les personnes âgées ou les parents avec des poussettes.

Je discutais récemment avec une jeune maman qui se promène dans Paris en poussette et qui disait qu'il faudrait un jour que poussettes et stations de métro ne soient plus deux mots incompatibles dans la même phrase.

C'est un vœu que nous devons porter pour que, un jour, les stations de métro également puissent être accessibles à toutes les formes de mobilité réduite.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci de votre intervention, brève comme celles des deux orateurs précédents.

Je donne la parole successivement à Mme LEPETIT et à Mme DUBARRY qui ont dû se partager très intelligemment les réponses de façon à être aussi concises que possible.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Gauthier CARON-THIBAUT a tellement bien présenté le projet de délibération que je n'ai plus à le faire.

Je vais juste peut-être rebondir sur quelques propositions qui ont été faites par Mme BRUNO et avec elle me tourner vers la R.A.T.P. concernant la formation des conducteurs et le civisme aussi auquel elle fait allusion -elle a raison de le faire- dans les bus.

Il faut que nous profitions de ce projet de délibération pour sans doute interroger la R.A.T.P. si vous en êtes d'accord, Mme BRUNO. Je le ferai en notre nom à tous.

J'en profite aussi pour rappeler, cela a été très bien fait d'ailleurs tout à l'heure par Gauthier CARON-THIBAUT, l'inauguration de la mise en accessibilité aux usagers en fauteuil roulant de 59 lignes d'autobus, inauguration faite par la Ville de Paris, par le S.T.I.F., par la Région et par la R.A.T.P. fin 2009.

Le Président-directeur général de la R.A.T.P., puisqu'on en parle, s'était tourné vers le Préfet de police pour lui demander davantage de contrôles concernant le stationnement illicite des voitures devant les abribus.

Effectivement, on peut équiper tous les bus que l'on veut pour que les personnes à mobilité réduite puissent plus facilement descendre et monter, mais si le bus ne peut pas stationner le long du trottoir, tous ces investissements ne servent à rien.

J'imagine que ma collègue Véronique DUBARRY y reviendra parce que nous souhaitons toutes les deux, à nouveau, interpeller la Préfecture de police.

Finalement, il y a un travail de la Préfecture de police mais aussi un travail de civisme dont on parlait tout à l'heure. Le civisme doit avoir lieu dans les bus, mais aussi à l'extérieur des bus.

Enfin Jean-Baptiste MENGUY en a profité pour parler du bus de quartier du 15^e. C'était hier que nous examinions un projet de délibération concernant le bus de quartier du 15^e. Vous le savez, Monsieur MENGUY, que ce soit Mme HIDALGO ou le Maire de Paris, ils y sont totalement favorables, mais vous conviendrez qu'on ne peut pas tout faire en 2010 ou en 2011 ! En tout cas, c'est un engagement que nous avons pris.

Enfin, sur l'accessibilité du métro aux personnes à mobilité réduite, là aussi nous avons eu l'occasion d'échanger, notamment avec vous, Monsieur MENGUY, ainsi qu'avec le maire du 15^e aussi. Je connais vos préoccupations sur ce sujet. Nous avons dit qu'il serait souhaitable qu'il puisse y avoir au moins une, deux ou trois lignes totalement équipées, avant de s'attaquer à l'ensemble du métro, compte tenu des difficultés techniques, des coûts financiers absolument gigantesques.

Il est vrai que l'on voit aujourd'hui avec la loi l'obligation, dès qu'il y a des travaux de mettre un ascenseur, mais quelquefois les couloirs eux-mêmes ou le métro lui-même ne sont pas accessibles. Il faut peut-être qu'on réfléchisse.

Ce n'est pas facile car il y a effectivement cette loi qui nous y oblige, mais je pense qu'il vaudrait mieux que les coûts soient mis sur une, deux ou trois lignes, pour qu'il puisse y avoir possibilité pour ces personnes - je pense aux personnes âgées mais aussi aux personnes avec poussette - de savoir exactement, avant même de prendre le métro, quelle ligne elles peuvent utiliser du début à la fin.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je donne la parole à Véronique DUBARRY pour compléter cette réponse.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Sans redondance, je vous le promets.

Gauthier CARON-THIBAUT a insisté sur un aspect qui me paraît important et qui rejoint en partie les préoccupations exprimées par Mme BRUNO et M. MENGUY, à savoir qu'il s'agissait bien d'accessibilité universelle et que c'est dans cet esprit que nous devons aborder cette question.

Il y a l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mais il est tout aussi important de s'attaquer - en ce qui concerne le métro, soyons un peu objectif, il y a de grandes chances pour que ce ne soit que de cette façon qu'on puisse s'attaquer à l'accessibilité du métro -, s'intéresser aussi à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap psychique ou mental, et pour les personnes en situation de handicap sensoriel, c'est-à-dire visuel ou auditif.

La R.A.T.P. travaille, avec son agence qui s'appelle Infomobi, à la création de petits boîtiers pour les personnes mal ou non voyantes, qui permettraient à ces personnes de se guider, et donc seules, en parfaite autonomie, dans les couloirs du métro et dans certaines des stations de métro les plus compliquées.

Je vous en citerai une, parce qu'ils ont commencé par là, et je trouvais cela intéressant. Ils n'ont pas évité la difficulté, ils ont commencé par la station Champs Elysées. Ce n'est pas rien.

Sur le respect de la chaîne des déplacements, Madame BRUNO, c'est effectivement dans ce cadre-là que la Ville de Paris a travaillé avec l'ensemble des associations représentant les personnes en situation de handicap, à l'élaboration de son plan de mise en accessibilité de la voirie, qui vous sera présenté à l'automne prochain. Il contient toutes ces questions, tous ces aspects.

Effectivement, Mme LEPETIT a raison d'insister sur ce point, et vous l'avez fait également, il contient aussi l'aspect bâton à l'égard des personnes commettant des incivilités et se garant sur ou trop près des arrêts de bus et ne permettant pas ainsi aux chauffeurs de se positionner à l'exact emplacement où ils devraient être. Ces emplacements leur sont signalés sur la voirie, par les travaux faits par la DVD, par une bande peinte sur le trottoir, qui fait partie de la formation qu'ils reçoivent par la R.A.T.P.

Il n'en reste pas moins qu'une campagne de sensibilisation et d'information, non pas à l'égard des chauffeurs qui la reçoivent déjà mais à l'égard de nos concitoyens et concitoyennes, ne serait effectivement pas un luxe et cela pourrait être envisagé en partenariat avec la R.A.T.P.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 148).

2010, SG 150 - Réaménagement du quartier des Halles (1er, 2e, 3e et 4e). Approbation de la convention entre la Ville de Paris et la RATP, régissant les modalités financières de réalisation des études approfondies nécessaires au réaménagement du pôle d'échanges RER de Châtelet - Les Halles.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération SG 150, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé le vœu n° 103. Il s'agit du réaménagement du quartier des Halles, et plus précisément de l'approbation d'une convention entre la Ville de Paris et la R.A.T.P. qui organise les modalités financières de réalisation des études approfondies nécessaires au réaménagement du pôle d'échanges R.E.R. de Châtelet - Les Halles.

Il y a deux inscrits : M. LEGARET et M. BAUPIN.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous allons bien entendu voter ce projet de délibération, qui consacre l'approbation de la convention entre la Ville de Paris et la R.A.T.P. du réaménagement du pôle d'échanges R.E.R. Châtelet - Les Halles.

Je ne cesse de dire et répéter sur cette opération des Halles que la rénovation du pôle transports me paraît être l'opération principale, prioritaire, primordiale, notamment au titre de l'utilité publique.

Je m'étonne toujours que ce soit l'opération dont on parle le moins. C'est celle qu'on relègue en fin de planning, et c'est celle sur laquelle il n'y a jamais d'information donnée.

Encore tout récemment, lors d'une réunion publique sur tous les problèmes liés aux chantiers, on a parlé de tous les chantiers, excepté le chantier du pôle transports, ce dont je me suis publiquement étonné.

Je trouve que c'est vraiment l'aspect prioritaire. Le conseil d'arrondissement du 1er arrondissement a bien entendu donné un avis favorable à l'unanimité.

Je crois d'ailleurs que le fait d'avoir confié la maîtrise d'ouvrage unique à la R.A.T.P. est un bon choix, parce que la R.A.T.P. a incontestablement la solidité, l'expérience. A chaque fois que j'ai eu l'occasion de voir la R.A.T.P. exécuter un chantier dans le 1er arrondissement, j'ai toujours pu constater que ça marchait bien, que les délais étaient scrupuleusement respectés et que la maîtrise des nuisances était également appréhendée de la meilleure manière.

Il y a naturellement toujours des nuisances qui sont liées à un chantier de cette importance, cela va de soi, mais je considère que c'est un bon choix.

De la même manière que je considère que le fait d'avoir désigné le cabinet Berger-Anziutti comme architecte pour l'aménagement de la salle d'échanges est également un choix qui a mon approbation.

Voilà, pour toutes ces raisons, sur lesquelles je me suis déjà beaucoup exprimé, je tiens simplement à saluer ce projet de délibération, en considérant qu'il est dommage que cet aspect des Halles ne soit pas plus médiatisé, parce que je crois, je considère, je suis persuadé que c'est vraiment l'aspect d'aménagement des Halles qui est le plus urgent. C'est celui qui concerne le plus grand nombre de personnes. Ce n'est pas ce qui coûte le plus cher, mais c'est incontestablement ce qui est de loin le plus justifié, en terme d'intérêt général et d'utilité publique.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je donne la parole à M. Denis BAUPIN, qui présentant un vœu rattaché à un projet de délibération a droit à 3 minutes.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, sur le fond du projet de délibération, notre groupe n'est pas loin de partager ce qu'a dit M. LEGARET à l'instant, sur l'importance de cette partie du projet et sur le fait qu'il va toucher le quotidien de beaucoup plus de monde que tout ce dont on discute par ailleurs sur les Halles. Ce sont 800.000 personnes qui utilisent ce pôle d'échanges des Halles.

Donc, sa réhabilitation, l'ouverture supplémentaire, le fait de rendre plus lisible ce pôle d'échanges est une nécessité absolue, qui va être l'élément le plus constitutif d'un changement sur ce site.

Concernant le vœu que nous présentons, il vise à ce qu'on n'oublie pas, dans ce chantier de réaménagement en matière de déplacement, la question de la logistique urbaine.

C'est un sujet que nous portons depuis de nombreuses années. Lorsque j'ai porté, dans mes précédentes responsabilités, cette question pour que nous fassions en sorte que, dans ce réaménagement, nous prenions en compte que sur un site desservi par trois RER, cinq lignes de métro, il y a des capacités potentielles à l'avenir pour acheminer des marchandises sur un centre commercial et un quartier commercial aussi importants. De premières études ont été effectuées, qui montrent une faisabilité du projet sans pour autant qu'aujourd'hui se dégagent des projets économiques totalement validés.

L'objet de ce vœu est donc de dire : dans ce réaménagement, faisons tout ce qui est possible pour qu'on n'obère pas les potentialités futures du site pour accueillir des marchandises. En effet, si dans 10 ou 15 ans, voire moins, on se rendait compte qu'il y a une vraie pertinence mais qu'on n'ait pas pris en compte ces possibilités techniques, on se dirait : qu'est-ce qu'ils ont été stupides de ne pas y avoir pensé !

Je pense donc qu'aujourd'hui nous devons faire en sorte de prévoir les dispositifs nécessaires. D'après les premières études effectuées, il n'y a rien d'impossible en la matière. Simplement, il y a des normes de sécurité et un certain nombre de choses à prendre en compte.

C'est l'objet de ce vœu, et j'espère qu'il pourra être retenu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je donne la parole à Mme LEPETIT pour répondre et donner le point de vue de l'Exécutif sur ce vœu n° 103.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite remercier M. LEGARET de son enthousiasme pour ce projet de délibération, et notamment pour la maîtrise d'ouvrage confiée à la R.A.T.P. Je suis d'accord avec ses propos et je pense que le travail qui va être effectué va sans doute être mieux connu. Je ne demande pas mieux que nous parlions davantage du pôle transports des Halles. C'est en effet un excellent projet qui concerne bien sûr les Parisiens mais aussi, puisque c'est un nœud ferroviaire extrêmement important, beaucoup de Franciliens.

Les objectifs qui sont poursuivis par ce projet, c'est d'abord d'améliorer les accès et les circulations des espaces de transports proprement dit, d'améliorer le dispositif de sécurité incendie et d'évacuation du site, qui n'est plus aux normes aujourd'hui. C'est également améliorer la circulation des piétons, mais aussi celle des voyageurs dans leurs correspondances, puisqu'il y a de nombreuses correspondances à la station Châtelet-Les Halles. C'est enfin améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite - nous en parlons tout à l'heure - ainsi que la qualité de service et le confort des espaces pour les voyageurs.

Le coût des études approfondies s'élève à 4,735 millions d'euros. La Ville de Paris attribue à la R.A.T.P. une participation non révisable de 4,155 millions d'euros, le reste étant directement pris en charge par la R.A.T.P. : je souhaitais apporter ces précisions.

Concernant le vœu de Denis BAUPIN et du groupe "Les Verts", j'émetts un avis favorable. Des études ont déjà été menées sur cette question du fret urbain.

Bien évidemment, la Ville y est très attachée, et de ce point de vue, le vœu permet de poursuivre la réflexion. Rien n'interdira donc à ce que nous puissions également utiliser ce grand nouveau pôle de transport pour le fret urbain et le fret ferroviaire. Cela va dans le sens de l'histoire de Paris. Nous poursuivons bien ce même objectif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 200).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 150.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SG 150).

2010, DEVE 26 - Création de l'Agence Parisienne du Climat et fixation du montant de la contribution financière au budget de l'association pour la préfiguration de l'Agence Parisienne du Climat - Montant : 100.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons en 4e Commission en commençant par le projet DEVE 26. Il s'agit de la création de l'Agence parisienne du climat et nous devons fixer ensemble le montant de la contribution financière au budget de l'association de préfiguration de cette agence. Le montant est de 100.000 euros.

Il y a deux inscrits : Mme GASNIER et M. CONTASSOT.

M. BAUPIN répondra.

Mme Fabienne GASNIER. - Je me réjouis de la création de l'Agence parisienne du climat. Celle-ci était attendue depuis longtemps, car jusqu'alors, il faut le reconnaître, la dispersion du réseau parisien de gestion des espaces d'information en matière énergétique était assez handicapante.

On espère désormais que le guichet unique permettra une meilleure identification et une plus grande lisibilité de l'action de la Ville de Paris en matière de développement durable.

L'instauration de ce guichet en est d'ailleurs un point essentiel car il assurera un véritable rôle de proximité. Ce sera aussi un lien direct avec la population, mais aussi avec les entreprises.

En outre, cette agence devrait permettre le recentrage de la performance énergétique, au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique. Dans le cadre d'une action pour une ville durable, c'est même, je dirai, une priorité.

Il faudra ainsi que l'agence parisienne assure au mieux son rôle d'expertise et d'information.

Il est donc indispensable que son siège au Pavillon du lac, dans le 12e arrondissement, ne soit pas qu'une vitrine, un lieu symbolique d'exposition comme ça peut être malheureusement le cas du Pavillon de l'eau, dont peu de personnes connaissent l'existence.

Au contraire, l'agence devra travailler en étroite collaboration avec de nombreux acteurs, telles les entreprises du bâtiment, car ce sont elles qui constituent le premier maillon dans la chaîne de construction d'un écohabitat. Ce seront elles également qui seront associées et sollicitées pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments déjà construits.

Enfin, l'Agence parisienne du climat devra travailler en étroite collaboration avec les associations de consommateurs pour sensibiliser et informer la population des aides à la fois administratives et financières dont ils peuvent bénéficier pour mettre leur bien immobilier aux normes écologiques.

À ce titre, une collaboration de l'agence avec les syndicats d'immeubles et les bailleurs sociaux constitue aussi une dimension d'action essentielle.

Je vous remercie.

(Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur la Maire.

Évidemment, je ne peux que me féliciter de la création de cette agence parisienne du climat, qui figure comme un des objectifs parmi d'autres du Plan climat que nous avons adopté à l'unanimité.

Deux ans de travail, ou presque, et je sais les efforts déployés par Denis BAUPIN pour que cette agence voie le jour, et je voudrais l'en remercier.

Comme l'a dit Mme GASNIER, il faut se méfier que cette agence - ses propos m'inquiètent, d'une certaine manière - ne se résume pas à ce que d'autres collectivités territoriales ont fait, qui sont des agences locales de l'énergie.

Je crois que l'Agence parisienne du climat telle qu'elle a été voulue par le Plan climat a une vocation beaucoup plus large, et quelques éléments du projet de délibération montrent effectivement qu'elle ne se limitera pas à une agence parisienne de l'énergie, à une agence locale de l'énergie.

Je souhaite que très vite, au-delà des premiers partenaires qui ont été identifiés et qui semblent d'accord, en tout cas pour certains c'est déjà acté, pour participer à cette agence parisienne du climat, d'autres partenaires puissent participer.

Il y a en effet la question de l'énergie, la question des transports qui est évoquée, mais aussi tout ce qui figurait dans le Plan climat à côté de ces deux thèmes, notamment en matière de consommation, de déchets, d'activité économique, d'adaptation du territoire, tous thèmes qui progressivement, je l'espère, devront être intégrés aux missions de l'Agence parisienne du climat pour qu'elle joue pleinement son rôle.

Je ne doute pas que ce sera une montée en charge nécessairement progressive et que des moyens seront donnés à cette agence pour qu'elle remplisse pleinement son rôle et qu'elle ne soit pas limitée dans ses ambitions.

Sinon, je pense que nous passerions à côté d'un enjeu tout à fait essentiel et donc, je lui souhaite d'autant meilleure chance et longue vie que la directrice qui a été pressentie est quelqu'un d'une extrême qualité qui, j'en suis convaincu, saura porter haut le développement de cette agence.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour répondre, je donne la parole à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Pas grand-chose à ajouter aux interventions de Mme GASNIER et de M. CONTASSOT qui ont évoqué les différentes fonctions de l'agence et salué sa création. Je pense que c'est un moment important. Va pouvoir se mettre en place un outil fondamental pour le développement, le déploiement du Plan climat sur le territoire parisien, pas simplement, on va y revenir d'ici quelques instants, par exemple, sur les écoles et des politiques directement menées par la Ville mais pour faire en sorte réellement que l'ensemble des acteurs du territoire puissent déployer ces politiques.

Je voudrais tout de suite rassurer tout le monde sur le fait que, bien évidemment, il s'agit de mener l'ensemble du Plan climat, tel qu'il a été adopté par la collectivité parisienne, par le Conseil de Paris à l'unanimité, en 2007 et sur l'ensemble des champs qui le concernent.

Pas uniquement les questions d'énergie, même s'il faut bien constater que ces questions énergétiques étaient sans doute l'un des points les moins visibles de l'action municipale et que l'absence de stratégie globale est un élément qui sans doute pénalise la Capitale. En créant cette agence, nous avons pu d'ores et déjà initier une première discussion entre la C.P.C.U., EDF, travailler avec GRDF, etc. C'est une occasion de commencer à affirmer la compétence de la Ville, d'affirmer que nous voulons jouer pleinement notre rôle en tant qu'entité politique conduisant une politique énergétique sur la Capitale.

Bien évidemment, il ne s'agit pas que de cela. Tous les partenaires qui ont été évoqués - je pourrais en ajouter beaucoup d'autres : Météo France, la R.A.T.P., la Chambre de l'Industrie et du Commerce de Paris, vous avez cité les syndicats d'immeuble, les associations de consommateurs, l'A.D.I.L., tous ces acteurs ont leur place dans le travail que nous allons mener. Il s'agit bien de travailler sur trois axes :

1/ le guichet unique grâce auquel on pourra trouver de l'information ;

2/ la sensibilisation de l'ensemble des acteurs, donc aller vers les gens ;

3/ être un pôle d'expertise qui nous permettra de renforcer nos capacités de mise en œuvre du Plan climat.

J'allais oublier, et Yves CONTASSOT l'a évoqué, toutes les questions qui sont non seulement liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais aussi à l'adaptation du territoire par rapport à un dérèglement climatique qui, malheureusement, on le voit depuis quelques jours avec la canicule qui va probablement se poursuivre pendant cet été, est inéluctable. Ces questions de réchauffement climatique dans une ville comme Paris, où il y a beaucoup d'îlots de chaleur, est un élément sur lequel nous devons aussi travailler pour anticiper les conséquences du dérèglement climatique, en tout cas en ce qui concerne la partie que nous ne pourrions pas réussir à empêcher.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DEVE 26).

2010, DEVE 103 - Signature de l'engagement 10 : 10, campagne de mobilisation contre le réchauffement climatique lancée par la Fondation GoodPlanet.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DEVE 103. Il s'agit de la campagne de mobilisation contre le réchauffement climatique lancée par la fondation GoodPlanet.

Je donne la parole à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je me réjouis, et je pense que nous nous réjouissons tous ici, de ce projet de délibération qui permet de relayer au niveau parisien cette opération GoodPlanet qui a été lancée par Yann ARTHUS-BERTRAND.

Cette opération est simple. Nous sommes en 2010 et Yann ARTHUS-BERTRAND et ses amis demandent que chacun d'entre nous fasse des efforts pour, dans l'année, réduire de 10 % nos rejets de gaz à effet de serre.

Pour les collectivités locales qui, comme Paris, ont déjà fait d'énormes efforts de réduction, il est demandé une réduction de 3 % et, à travers ce projet de délibération, notre Ville s'engage à respecter cette recommandation.

Ce qui est bien dans cette démarche, c'est qu'à la fois c'est une démarche collective et c'est une démarche qui responsabilise chacun d'entre nous, qui dit qu'on peut chacun réduire à son niveau ses rejets de gaz à effet de serre. Cela peut être en triant ses déchets, en prenant moins souvent une automobile, moins souvent un avion, en essayant de couper son robinet, en essayant de mettre des lampes à basse consommation et aussi, par exemple, en tant qu'élus, en dénonçant les gaspillages, les défilés militaires et autres raisons de gaspiller de l'énergie et de l'argent, parce que cela va souvent ensemble.

Cette opération de Yann ARTHUS-BERTRAND, GoodPlanet, va être relayée par notre Ville. Dans ce projet de délibération, on explique - je ne vais pas reprendre parce qu'on a déjà beaucoup de retard - tous les moyens qui vont être mis en place par notre Ville pour s'inscrire dans cette réduction et remplir, et même sans doute aller au-delà, d'une réduction de 3 % des émissions de gaz à effet de serre sur les 12 mois qui viennent et que cette campagne 10:10 soit un succès au niveau mondial, parce que c'est une campagne mondiale, et aussi au niveau parisien.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Pour répondre, je donne la parole à Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Qu'ajouter après ce qu'a dit Sylvain GAREL, si ce n'est que je ne crois pas que le Ministère de la Défense ait prévu de participer à cette campagne 10:10, on a pu l'entendre tout à l'heure. Cela ne concernera donc pas forcément le sujet que vous avez évoqué et qui fut évoqué ce matin.

Concernant l'engagement de la Ville, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit par Sylvain GAREL et qui sont les éléments qui font que Paris, en tant que collectivité, va participer à cette campagne 10:10, parce qu'elle permet de sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens sur la modification des comportements - et c'est important non seulement que chacun modifie ses comportements. Cette question du dérèglement climatique, chacun doit bien être conscient que cela reste une question majeure. Ce n'est pas parce qu'à Copenhague, il n'y a pas eu de succès de la conférence, ce n'est pas parce que certains chefs d'Etat nous disent : "L'environnement, cela commence à bien faire", que la question est réglée. Nous devons rester mobilisés.

Au niveau de la Ville de Paris, nous avons mis dans l'accord que nous avons passé avec l'association GoodPlanet, un certain nombre d'engagements qui sont ceux du Plan climat, que nous mettons en œuvre en ce qui concerne le Plan école - on va y revenir -, la réduction de nos consommations énergétiques à l'occasion du marché d'éclairage public, le travail que nous effectuons avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris en matière de réhabilitation thermique des immeubles, ce que nous avons fait sur l'opération d'échange d'ampoules, etc., beaucoup d'initiatives prises par la Ville qui, progressivement, contribuent à mettre en œuvre le Plan climat et qui seront reprises, notamment en fin d'année, lors du bleu climat qui fait l'état de l'avancement de notre Plan climat et qui nous sert, en quelque sorte, de guide année après année pour mettre en évidence tout ce qui avance dans la mise en œuvre de ce plan.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DEVE 103).

2010, DPA 50 - Contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes et autorisation d'engager la procédure de consultation par voie de dialogue compétitif et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de partenariat. Constitution du dossier de demande de subvention auprès de la Banque Européenne.

Vœu déposé par M. MARTINS relatif au respect des clauses sociales des marchés publics dans le Contrat de Partenariat de Performance Énergétique.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons à présent le projet de délibération DPA 50, sur lequel Jean-François MARTINS a déposé le vœu n° 104. Il s'agit du contrat de partenariat et de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes et autorisation d'engager la procédure de consultation.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le bilan carbone de la Ville de Paris réalisé lors de la phase d'élaboration du Plan climat faisait apparaître que les bâtiments étaient aussi émissifs en gaz à effet de serre que le transport de personnes ou le transport de marchandises, avec une part équivalente de 1,75 million de tonnes équivalent carbone.

Sur cette part imputable aux bâtiments, les bâtiments municipaux comptent pour environ 7 à 8 %. Compte tenu de ce poids dans le bilan total, la Ville de Paris se doit d'être exemplaire dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Je rappelle que la Ville de Paris a un patrimoine d'environ 3.000 équipements et l'objectif fixé par le Plan climat est de réduire de 30 % à l'échéance 2020 les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments. Le lancement d'un plan de rénovation thermique de 100 écoles parisiennes constitue donc une avancée majeure dans la mise en œuvre du Plan climat que nous avons voté en octobre 2007.

Cette première tranche, qui permettra d'établir un mode opérationnel de traitement des bâtiments, préfigure en effet le traitement des 600 écoles parisiennes d'ici 2017.

Voici donc un projet concret et ambitieux qui doit servir de modèle pour la rénovation thermique de l'ensemble du patrimoine municipal.

Il est important, à ce stade, d'enclencher un processus et je me réjouis de l'ambition du projet présenté aujourd'hui, ambition qui n'a d'ailleurs pas échappé à la Banque Européenne d'Investissement qui a décidé de lui accorder son soutien en assurant le financement de 90 % des dépenses liées aux études et à la mise en place de l'équipe chargée du suivi des projets.

Pour mettre en œuvre ce plan, vous avez, par ailleurs, choisi un dispositif nouveau, avec la mise en place d'un C.P.P.E., un Contrat de Partenariat de Performance Énergétique, qui consiste en une délégation à une entreprise privée du traitement de l'ensemble des écoles ciblées. L'entreprise a contractuellement une obligation de résultat et est payée en retour par la Ville de façon étalée dans le temps, sur une période de 20 ans dans ce cas précis.

On peut regretter le recours et la délégation de cette action au privé. Cependant, on peut noter que, quand bien même les opérations auraient été montées en interne par les services de la Ville, la réalisation des travaux aurait également été confiée à des entreprises privées.

La différence est qu'ici, le montage des opérations est réalisé et mis en œuvre par un opérateur unique, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle.

Le cabinet chargé d'évaluer la pertinence du dispositif a d'ailleurs estimé que le coût de l'opération serait de 45,4 millions d'euros contre 51,4 millions en maîtrise d'ouvrage public.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que ce choix soit gage d'efficacité et le lien contractuel qui sera établi entre la Ville et l'entreprise attributaire devrait garantir cette efficacité.

Une autre solution aurait pu être de recourir à une société d'économie mixte spécialisée, or, cette S.E.M. n'existe pas et il importe d'agir rapidement et de façon pragmatique.

Le C.P.P.E. permet ainsi de poser des jalons, d'acquiescer une expérience. A moyen terme toutefois, il est tout à fait envisageable que cette expérience soit mise à profit dans le cadre d'une structure telle qu'une S.E.M.

La Région souhaite créer une S.E.M. énergies nouvelles qui soit le bras armé du développement des énergies renouvelables ou de toute autre opération liée au développement durable en Ile-de-France.

Dès lors, pourquoi ne pas envisager la participation de la Ville à une telle S.E.M. L'Agence parisienne du climat va être créée pour apporter conseils et expertise aux particuliers et aux professionnels. La création de cette agence doit être complétée par la création d'une structure capable de soutenir et de monter des projets et où la puissance publique garde la maîtrise de ses projets.

Au regard de l'enjeu, cela semble tout à fait pertinent. Les écoles représentent en effet 20 % des bâtiments municipaux. Pour traiter l'ensemble du parc municipal, il est certain que de nouveaux plans visant d'autres types de bâtiments devront être mis en place dans les prochaines années.

Pourraient ainsi être visés l'Hôtel de Ville, les mairies d'arrondissement mais également les équipements municipaux de la Ville de Paris, je pense bien entendu aux crèches, aux gymnases, aux équipements culturels, collèges, bâtiments administratifs, etc.

En conclusion, je voudrais saluer cette initiative qui est le lancement de ce contrat qui traduit concrètement les engagements du Plan Climat.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne à présent la parole à M. LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, l'exposé des motifs du projet de délibération dont nous débattons se réduit à quatre pages. Il s'agit pourtant d'un sujet absolument crucial pour notre politique du développement durable dans la Capitale. Le groupe des élus communistes et du Parti de gauche pense que si l'on commence par 100 écoles, tous les autres bâtiments publics seront à terme concernés et que ce qui nous est proposé aujourd'hui préfigure ce qui pourrait être généralisé.

Or nous avons droit à une présentation tout ce qu'il y a de "light". Ce qui est stupéfiant, c'est que l'argumentaire de la Mairie de Paris se réduit à peine à ces 4 feuillets. Le vrai argumentaire nous a été adressé en annexe, il fait 149 pages. Le problème, c'est que ce document porte la seule signature d'une société de conseil "PricewaterhouseCoopers/Landwell & associés". Une des interrogations du Grenelle de l'environnement portait justement sur la nécessité de séparer l'expertise de la décision. Là c'est le cas typique de l'expert qui fait la décision. Il faut dire que l'on a bien choisi l'organisme de conseil qui revendique sur son site son expertise pour : "L'amélioration de la performance et l'optimisation de l'utilisation des moyens, grâce au PPP".

Le problème pour nous, élus communistes et du Parti de gauche est le suivant : l'objectif annoncé de réduire le plus rapidement possible de 30 % les émissions de gaz à effet de serre, nous le votons sans réserve.

Mais, le choix du mode opératoire qui nous est proposé pour atteindre cet objectif, nous semble contradictoire avec l'objectif même.

En lien étroit avec l'énergie, c'est une des questions capitales pour l'avenir de la planète. Sur un enjeu comme celui là, nous aurions souhaité un débat public en amont. Chacun sait que le bâti est le premier facteur d'émissions dans ce domaine. Là, nous parlons dans un premier temps des 100 premières écoles, avec en perspective le traitement de l'ensemble du patrimoine ville/département, un ensemble considérable de millions de mètres carrés.

Vous nous proposez d'en confier la gestion, durant 20 ans, au secteur privé via un "contrat de partenariat de performances énergétiques". On est tellement fier de cette démarche que l'on ne l'appelle pas par son nom : un partenariat public privé.

Nous sommes pour le développement humain durable, mais là, on répond à l'attente des grandes sociétés qui lorgnent sur le business vert. On ouvre largement un nouveau marché à des opérateurs financiers qui ont compris que le développement durable, les économies d'énergie, ça pouvait être un marché extrêmement rentable. C'est ça le véritable enjeu (page neuf : "l'analyse de ces projets a permis d'observer une réponse positive de la part du marché"). Tout le dossier de la société de conseil est fait à charge pour dénigrer les autres formes possibles d'actions.

Le cabinet de consultants souligne pourtant à plusieurs reprises que les conditions à remplir pour pouvoir faire appel au partenariat public privé dans le cadre d'un contrat global sont restrictives. Le Conseil constitutionnel a strictement encadré le recours aux contrats globaux en dénonçant que "de telles dérogations au droit commun de la commande publique" ne peuvent être admises que s'il y a des "motifs d'intérêt général les justifiant ; que répondent à un tel motif, outre la complexité du projet, l'urgence qui s'attache à la réalisation du projet (...) et le bon emploi des deniers publics (...)" (Décision numéro 2003 - 473 DC du 23 juin 2003 et numéro 2008 - 567 DC du 27 juillet 2008).

1) La notion d'urgence est catégoriquement écartée par le cabinet de consultants.

2) La complexité. Comme le relève en note de bas de page 56 le rapport lui-même, changer les fenêtres dans les écoles, isoler des façades, changer des chaufferies... s'apparente à des travaux de restauration ou de réhabilitation d'un immeuble donc relevant de la loi MOP. Plus grave, la production énergétique, confiée à la société qui gagnera l'appel d'offres. Dans un quart des 100 écoles concernées, l'énergie est déjà confiée au privé, mais les trois-quarts sont en régie... Vous écrivez en quelque sorte : qu'on se rassure, le personnel, on ne va pas le virer, on ne va pas privatiser. Mais ils devront obéir aux recommandations en matière d'économie d'énergie qui seront édictées par la société en question. Je vous le dis clairement, ce que vous proposez est tout simplement légalement impossible. Je vous l'annonce à l'avance : les entreprises consultées refuseront de s'engager sur des résultats si ceux-ci dépendent des personnels de la Ville : elles vous mettront devant le choix que vous voulez contourner et vous diront : si vous voulez des performances de notre part, il faut privatiser Monsieur le Maire ! En effet, en cas de difficultés de la partie délégataire à atteindre les objectifs fixés, cela pourrait l'amener à arguer du fait que cela résulte de la non-application de directives par un personnel dépendant de la partie délégante, mais surtout cela impliquerait que des fonctionnaires soient placés sous l'autorité d'une personne privée.

3) Le bon emploi des deniers publics. Selon le rapport du consultant, le groupe financier qui emportera le marché se fixera une rentabilité financière de 12 % l'an (p.98 "le surcoût du contrat de partenariat par rapport à la maîtrise d'ouvrage public a pour principale origine le coût plus élevé du financement privé par rapport au financement public, l'exigence par les actionnaires d'un taux de rentabilité de 12 % et des frais de gestion et d'administration en période d'exploitation pour la société de projet". Ainsi, si nous votons ce principe nous nous engageons à assurer, sur fonds publics, pendant 20 ans, un rendement spéculatif assuré grâce aux impôts des parisiens, d'autant qu'au moment de la signature du contrat il sera exigé la garantie par la Ville d'une partie de la dette qui est en général dans ce type de contrat estimé à 80 %. Pour les investisseurs, le risque est donc plus que limité, le rendement est assuré, c'est ceinture et bretelles pour les spéculateurs.

Cela est tellement visible dans ce type de contrat que l'Union Européenne vient de décider pour les Etats qui y ont fait appel, de les pénaliser fortement en les obligeant à intégrer dans leur dette près de trois fois l'investissement l'année de la signature du contrat. Dans le cas qui nous intéresse, pour 100 écoles la Ville serait amenée, si un tel dispositif était étendu aux collectivités territoriales, ce qui est plus que probable à terme, à intégrer dans son endettement en 2013, 150 millions d'euros.

Autrement dit, le recours au PPP, qui a l'avantage apparent de différer le moment où le budget municipal s'engage, puisque la Ville paie sous forme de loyers quand les travaux sont livrés va se payer d'un double prix exorbitant : un coût de l'argent beaucoup plus cher que les emprunts municipaux et en prime une dégradation de notre endettement par la prise en compte immédiate du contrat PPP, donc demain des conditions de prêts dégradées à la Ville pour ses propres emprunts classiques !

Enfin, le document pour conforter son indication favorable pour le PPP relève que celui-ci a déjà été utilisé pour des bâtiments scolaires en Alsace ! La seule région restée à droite. Eh bien, on a un modèle, l'Alsace qui envisage de déréglementer les services régionaux de chemins de fer SNCF pour les confier au privé, c'est la seule région dans toute la France.

Dernier argument dérisoire donné dans le document, le PPP est mieux adapté aux objectifs du développement durable : "en premier lieu, dans le cadre d'un contrat de partenariat les personnes publiques sont tenues de prévoir un dispositif de contrôle respect des objectifs de performance particulièrement en matière de développement durable, lesquels figurent nécessairement parmi les critères d'attribution. En MOP en revanche, le critère de développement durable n'est qu'une possibilité laissée à l'appréciation de l'administration". Autrement dit, si notre Municipalité qui depuis 2001 a fait du développement durable l'axe majeur de son action, l'oubliait en route, les termes du PPP viendraient le lui rappeler...

En conclusion,

Oui à l'objectif, 100 fois oui.

Non au PPP.

Nous n'avons pas besoin de ce type de contrat pour coopérer avec le privé. Cela se fait tous les jours à la Ville de Paris dans le cadre de la loi MOP par appels d'offres.

Pour piloter cette opération majeure, qui va se développer sur de nombreuses années pour mettre l'ensemble des bâtiments publics municipaux et départementaux aux normes de la lutte pour la réduction de production du gaz carbonique, et contrôler le travail des entreprises privées qui seront retenues dans le cadre de la loi MOP, il nous apparaît nécessaire de créer, à partir des compétences internes existantes (STEGC, SLA) et de recrutement de compétences externes nécessaires, une mission de pilotage publique.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche votera contre ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je donne la parole à M. VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - En matière de sobriété énergétique, la Ville de Paris aura vraiment été un formidable précurseur.

Quand on pense que le Plan Climat est en vigueur depuis bientôt trois ans alors que le Grenelle ne le sera que dans deux ans et demi, quand on pense qu'à Paris, la Ville s'impose de limiter la consommation énergétique de ses nouveaux bâtiments à 50 kilowatts/heure par mètre carré par an et 80 pour ses bâtiments rénovés, alors que l'État arrive cinq ans après, sans pour autant rattraper son retard. Bien au contraire, puisqu'il est 30 % moins disant !

En effet, les seuils fixés par le Grenelle sont respectivement de 65 et 104 kilowatts/heure par mètre carré par an à Paris par rapport aux 50 et 80 que je viens d'évoquer.

Autre illustration, nous ne sommes plus dans l'affichage puisque notre objectif d'une réduction de 30 % des consommations énergétiques et de 30 % des émissions de gaz à effet de serre trouve ici même une traduction concrète.

Chacun sait qu'une rénovation lourde peut être extrêmement onéreuse. Dès lors, ce qu'il nous est possible de financer avec le budget dont nous disposons est nécessairement limité.

S'il nous permet d'en faire plus, je ne vois pas de raison objective de rejeter le contrat de partenariat et de performance énergétique. Nous faisons appel au privé dès que nous passons un marché, alors oui, toutes les variantes doivent être étudiées.

Loin des esprits chagrins qui en font une position de principe, je le dis clairement, je n'ai pas d'état d'âme sur ce choix.

Cela ne signifie pas pour autant que je ne m'interroge pas sur certaines modalités. Il se peut que ma lecture et ma compréhension du projet de délibération soient imparfaites.

L'Exécutif pourrait alors m'éclairer par exemple sur le montage financier de l'opération. Beaucoup d'intervenants sont évoqués : Ville, Région, A.D.E.M.E. et même la Fondation Clinton, sans parler des certificats d'économie d'énergie. Mais je n'arrive pas à comprendre clairement qui finance quoi ou combien dans les 45 millions évoqués. Enfin si, j'ai compris que le partenaire privé avance tout, en contrepartie d'une redevance de la Ville sur la durée.

Si j'avais une réserve de principe à émettre, ce serait sur ce point, la substitution d'une dépense d'investissement en fonctionnement, préférant naturellement la transformation inverse pour des raisons de bonne gestion budgétaire.

C'est d'ailleurs là le risque principal contenu dans les modalités choisies pour ce projet, car une fois le partenaire privé désigné, il ne pourra qu'être tenté de chercher des voies d'augmentation de la redevance et ce d'autant plus que les contraintes portent à juste raison sur le partenaire privé et sont particulièrement fortes. Ce n'est pas là une crainte théorique, car on le constate régulièrement sur des P.P.P.

Il me semble qu'un investissement de la Ville dans une S.E.M. dédiée à l'efficacité énergétique aurait pu être une réponse aussi, mais elle n'est hélas pas étudiée dans l'intéressant rapport joint au projet de délibération.

Autres interrogations, comment s'organise la chaîne des responsabilités dans les centres thermiques gérés en régie ? Comment une entreprise privée pourra-t-elle donner ou faire donner des ordres aux agents publics chargés de l'exploitation et de la maintenance ou encore les former ? Elle devra pourtant le faire pour atteindre les objectifs du contrat.

Au-delà de ces quelques interrogations, je crois qu'il est sain d'avoir un débat qui aille jusqu'au bout des questions et toutes ces interrogations sont bien normales dans le contexte de rénovation que j'évoquais au début de mon intervention. Elles montrent l'impérieuse nécessité d'une évaluation très fine des premières actions.

Plus encore elles ne doivent pas nous faire oublier l'objectif premier de cette action : agir pour préserver l'avenir car nous en avons l'ardente obligation.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Dans le cadre du Plan Climat, l'action de la Ville doit se porter en priorité sur l'efficacité énergétique car c'est là qu'elle peut agir au mieux. Forte de ces 3.000 bâtiments publics, elle a un vrai rôle à jouer dans ce domaine, elle peut et doit se montrer exemplaire. Avec son projet de mettre 100 écoles aux normes écologiques, la Ville de Paris s'inscrit parfaitement dans le mouvement tracé par le législateur européen, directives européennes de 2002, sur la performance énergétique des bâtiments et par le paquet énergie climat 2008 et le Grenelle 2 de l'Environnement.

Prévoir la rénovation des écoles parisiennes obsolètes sur le plan éco-énergétique est une très bonne initiative qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat. Toutefois, on peut tout de même regretter que la Ville de Paris n'ait pas associé les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier et les associations de parents d'élèves sur le choix des 100 écoles qui bénéficieront en premier du programme de rénovation. Je dois reconnaître qu'en tant que déléguée du maire du 17^e arrondissement pour le conseil de quartier Legendre-Lévis, je n'ai pas à me plaindre puisque sur les 5 écoles retenues dans le 17^e arrondissement, 2 de ce secteur ont été sélectionnées : l'école maternelle 48, rue de Saussure, et l'école élémentaire 49, rue Legendre, qui ont grandement besoin de travaux de rénovation et d'entretien.

Sur le principe, je trouve dommageable que ces différents acteurs directement concernés n'aient pas été invités à participer à l'élaboration du projet, car les écoles primaires demeurent avant tout des lieux d'ancrage locaux, de proximité. Ce n'est pas vers le Maire de Paris que se tourneront ceux qui auront des réclamations si les travaux étaient amenés à durer ou engendrer des nuisances pour les élèves. Pourquoi ne pas avoir consulté les maires d'arrondissement, qui mieux que quiconque connaissent dans le détail chacune des écoles de leur arrondissement ? Ce genre d'expérimentation, car il s'agit d'écoles test sur ces 100 premières écoles retenues, ne peut fonctionner que si tous les acteurs sont concernés en particulier les arrondissements. Pour ce qui est de la réalisation des travaux, il me semble essentiel que les initiateurs du projet respectent leurs engagements à trouver une solution qui ne compromettra pas les activités scolaires. Car si la rénovation de bâtiments peu écologiques afin de les mettre aux normes est nécessaire et d'une importance absolument incontestable, il ne faut surtout pas que cela se fasse au détriment de l'enseignement dispensé dans ces écoles durant les travaux. A ce sujet, il me semble que le projet ne comporte pas de volet pédagogique. Or il est vrai que les interventions sur la préservation de l'environnement se multiplient déjà depuis quelques années à l'école, il est dommage de ne pas profiter de ce problème pour en présenter l'intérêt aux enfants. Après tout, les écoles parisiennes, leurs écoles, étant à termes concernées, ce sont les premiers intéressés.

Il importe surtout de montrer aux élèves que ces travaux ne sont pas inutiles, car les transformations ne seront pas visibles et avec leur jeune âge, il s'agit d'élèves de CP, CE1, CE2, les plus âgés ne seront qu'en CM2, ils risqueraient de ne pas comprendre l'intérêt de ces travaux. Peut-être s'attendent-ils à découvrir une nouvelle salle de classe, ainsi si on ne leur explique pas, ils ne verrons pas pourquoi il y a des perturbations dans leur vie scolaire et l'essence même du projet passera inaperçue, ce qu'il faut éviter.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Madame GASNIER.

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je suis contente de passer la dernière parce que j'ai bien écouté ce qui a été dit juste avant. Le Maire de Paris a fait un discours en novembre 2009 où il a pris un certain nombre d'engagements. Certains ne seront jamais tenus, comme les 200.000 mètres carrés de panneaux solaires, et je crains en voyant ce contrat que d'autres engagements ne fassent que déraiser.

M. LHOSTIS a tout à fait raison de bien mettre des mots sur ce qui est un partenariat public privé, c'est une très bonne chose, en revanche, Monsieur LHOSTIS, je suis désolée de vous le dire, mais votre discours n'est même pas anticapitaliste, il est démagogique. Pourquoi faudrait-il maintenir des services de la Ville sans préjuger de leur qualité ? M. BAUPIN a eu l'occasion de reconnaître, en Conseil d'arrondissement, que les partenaires privés disposent d'un savoir-faire dont ne disposent pas toujours les services de la Ville en matière de performance énergétique, premièrement. Deuxièmement, ils sont mieux placés dans certains cas pour réaliser des économies d'échelle. Pourquoi jeter la pierre tout de suite quand on fait appel à des entreprises privées ? Il n'est pas question d'engraisser qui que ce soit, simplement il faut savoir reconnaître les compétences de chacun et les répartir équitablement.

Je regrette que la question n'ait jamais été posée, le périmètre technique de ces marchés n'a jamais été discuté. Il ne faudrait pas que le fait de déléguer aux partenaires privés nuise à la gouvernance, à la bonne coordination du projet. C'est une question qui n'a simplement pas été soulevée. Je pense qu'il ne faut pas écarter les services de la Ville, mais en tout cas on est en droit de se demander qui doit faire quoi et qui aurait raison de faire quoi. La question n'a pas été posée, je la pose : que confiera-t-on exactement aux prestataires privés et comment les compétences seront-elles réparties ? On n'en sait rien à ce stade.

La deuxième question que je voudrais soulever concerne le périmètre géographique des marchés. Mme GASNIER avant moi a eu raison de le souligner, d'où sont sorties ces 100 écoles ? Personne n'a été consulté, or j'ai en mémoire dans la liste des écoles, des écoles du 20^e arrondissement, je ne veux pas verser dans la facilité mais j'aimerais comprendre ce qui a permis d'élaborer ce choix. A-t-on donné priorité à 100 écoles parce que ce sont celles synonymes des dépenses énergétiques les plus élevées ? A-t-on donné priorité à certaines écoles parce qu'elles sont d'un bord qui n'est pas le nôtre ? Je voudrais savoir, c'est une question qui n'a pas été abordée en Conseil d'arrondissement, j'aimerais comprendre pourquoi 100, pourquoi pas 50, pourquoi ces 100 écoles. On a un objectif, à savoir celui du Maire de Paris qui est tout à fait louable, M. VAUGLIN disait que la Ville de Paris était tout à fait précurseur, il a raison, la Ville de Paris a de bonnes idées, se fixe de beaux objectifs, mais il n'est pas dit qu'elle les atteindra tous.

D'ailleurs, je voudrais souligner, j'ai du mal à croire que vous puissiez comparer le Plan Climat au Grenelle de l'Environnement, je ne vous apprend rien en disant que d'un côté on parle de la Ville, de l'autre d'un pays. Des débats n'existent pas dans la Ville, il n'est pas question de L.G.V. ou de transport autoroutier au sein d'une ville. Il y a des spécificités régionales à prendre en compte quand on parle du Grenelle, on ne peut pas tout mélanger. Il est à peu près normal que le Grenelle mette un peu plus de temps à être mis en place. C'était une parenthèse.

Sur ces 100 écoles, je pose la question, d'où sortent-elles ? Pourquoi ces 100 écoles ?

Dernière question et plutôt relative au calendrier, j'aimerais comprendre, l'objectif est de permettre une réduction des dépenses énergétiques de 30 % dans les 600 écoles parisiennes d'ici 2020. On commence par 100 écoles.

Quand est-ce que les travaux seront-ils faits ? C'est une troisième question que je pose. Il faudra les faire pendant les vacances d'été pour perturber le moins possible les élèves. Est-ce qu'au rythme de 100 écoles par 100 on arrivera d'ici 2020 à obtenir les 30 % qui ont été promis initialement ?

Encore une fois, je ne veux pas taper pour taper. Je trouve que les objectifs sont tout à fait louables, je trouve très bien que la Mairie de Paris prenne en main les performances énergétiques des équipements publics et des écoles. Simplement, il ne faut pas le faire dans l'opacité.

La première question est : pourquoi ces 100 écoles ?

La deuxième question est : qui va faire quoi entre les partenaires publics et privés ?

La dernière question est : quand seront faits ces travaux et nous permettront-ils d'obtenir les objectifs prévus d'ici 2020 ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Madame HAREL.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

J'ai entendu des choses intéressantes, à la fois sur fond et sur les conditions de réalisation.

Je dois dire d'abord à mon ami et camarade, Alain LHOSTIS, que j'aimerais qu'il déploie la même motivation, la même énergie, le même talent, pour convaincre ses amis, là où ils sont en responsabilité, de ne pas privatiser, qu'il s'agisse de l'eau, par exemple, au S.E.D.I.F. ou de la collecte des déchets dans de nombreuses communes gérées par le parti communiste.

J'aimerais qu'il ait la même conviction, et surtout le même pouvoir de faire en sorte. Or, dans toutes les communes de Seine-Saint-Denis, il n'y en a plus aucune qui gère la collecte de déchets en régie municipale.

Ian, je te donne, hélas, je le dis, la liste...

Mais oui, c'est une erreur. Et je suis bien d'accord de la même manière que certains élus ont fait en sorte que les grands industriels rentrent au Conseil d'administration au détriment de la gauche en favorisant la droite.

Oui, on est à Paris, mais les cohérences d'ensemble ne sont pas absolument impossibles à réaliser.

Cela étant, de la même manière, quand on dit que c'est légalement impossible, j'attends de voir parce que le projet de délibération propose que le Maire de Paris recoure au dialogue compétitif. Le dialogue compétitif fixe les conditions dans lesquelles on peut y recourir. Ce sont rigoureusement les mêmes conditions que pour les contrats de partenariat de performance énergétique. Ce sont rigoureusement les mêmes conditions.

Donc, soit le dialogue compétitif est impossible, soit il est possible et dans ce cas-là, le C.P.P.E. est également juridiquement possible. C'est, hélas ou pas, en tout cas comme cela, que c'est vu.

Alors, j'ai une petite nuance par rapport à ce qui a été dit sur la possibilité de créer une S.E.M.

Je ne suis pas favorable à ce que l'on crée une S.E.M. mais plutôt une société publique locale, ce qui est assez différent, et la loi ayant été modifiée sur ce point, s'il doit y avoir une structure à moyen terme, et je le souhaite, chargée de piloter ce type de projets, je souhaite effectivement que ce soit une S.P.L., et j'y reviendrai.

Ce qui me paraît néanmoins le plus important, c'est quand même le fond, c'est-à-dire les objectifs à atteindre.

Les objectifs à atteindre sont clairs. Quand on regarde, et cela figure dans le dossier, les niveaux d'émission et de consommation énergétique aujourd'hui, on a plus de 10 % de nos écoles qui sont à plus de 10 fois les objectifs du Plan climat, plus de 10 fois les objectifs du Plan climat !

Les ramener à des niveaux extrêmement bas de consommation énergétique, je pense que c'est une urgence absolue et que cela justifie qu'il y ait ce que je considère être comme un processus d'apprentissage aux fins que l'on puisse ensuite, à travers une société publique locale, avoir la maîtrise de l'ensemble du processus, ce qui aujourd'hui n'est certainement pas le cas et qui nous amènerait à retarder probablement d'un an ou deux le démarrage des travaux et leur réalisation. Mais cela ne peut être que transitoire ; en tout cas, je le vis et ne le conçois que comme cela.

De ce point de vue, dans le cadre du dialogue compétitif, puisque c'est ce qui est retenu, l'essentiel sera dans le cahier des charges.

Et hélas, le dialogue compétitif fait en sorte que l'instance délibérative est un peu dessaisie de ces questions, on l'avait vu dans d'autres procédures de dialogue compétitif. Je souhaite que l'on puisse, dans un cadre adapté, avoir un débat sur ce cahier des charges, notamment parce que certaines des recommandations qui sont faites peuvent être débattues, notamment raisonner en moyenne plutôt que cible par cible, et donc déroger aux clauses spécifiques du plan climat en la matière, privilégier par exemple, c'est aussi important, évidemment, le raccordement à la C.P.C.U. ou au recours à la géothermie, et je pense que cela doit figurer, et c'est évoqué mais sans plus dans le rapport. Ne pas s'interdire les chaudières bois, contrairement à ce qui est écrit parce que même si aujourd'hui on a des difficultés juridiques par rapport au plan de protection de l'atmosphère, rien n'empêche d'aller plus loin dans ce domaine, et aussi faire attention aux matériaux.

Quand j'entends l'A.D.E.M.E., porte-parole, si j'ose dire, bras séculier du gouvernement, vanter dans sa dernière publication la réhabilitation d'un immeuble en disant que l'on a fait l'isolation grâce à des panneaux d'aluminium en mettant du polystyrène et en plus, en changeant les fenêtres pour y mettre du P.V.C., je pense que l'on a encore beaucoup de progrès à faire si on veut être exemplaire dans ce domaine, et je pense que la Ville doit montrer qu'elle sait mieux faire que l'A.D.E.M.E. dans ce domaine.

Voilà quelques éléments complémentaires, mais c'est évident qu'il faut absolument aller vite compte tenu de l'urgence en matière de dérèglement climatique et de consommation énergétique.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je donne à présent la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Maire, je vais profiter de la présentation de mon vœu pour donner par ailleurs mon sentiment sur ce projet de délibération.

C'est enfin un projet de délibération qui met un coup d'accélérateur sur le Plan climat parce qu'un grand nombre de réaménagements, un grand nombre de constructions, notamment d'écoles, souvent, s'affranchissent du plan climat. On l'a vu récemment sur un certain nombre d'immeubles, particulièrement dans le 14^e arrondissement où, à plusieurs reprises, était inscrit dans le cahier des charges qu'on s'affranchirait du Plan climat.

Donc, pour une fois, un projet de délibération qui nous propose sur 100 équipements publics de se mettre en conformité avec les engagements du Plan climat, c'est évidemment une démarche que nous soutenons, y compris sur la forme, parce que n'ayant pas un dogmatisme absolu d'y avoir systématiquement recours, on trouve que typiquement, là, et notamment pour les questions de qualification des agents de la Ville, qui ne sont pas encore tous qualifiés et formés sur les questions de performance énergétique, le recours à l'initiative public-privé est en ce sens une bonne chose.

Je ne vais pas revenir sur tout ce que les intervenants précédents ont mentionné à ce titre. Il y a un point, et c'est ce qui justifie notre vœu sur ce projet de délibération, c'est que la commande publique à Paris a réussi au fil des années à avoir une vertu, celle notamment de promouvoir l'insertion sociale des Parisiens les plus éloignés de l'emploi, en particulier les jeunes. Cela fait très souvent partie des critères de C.C.A.P., notamment sur la commande publique en matière de bâtiments et de travaux et à ce titre, nous voudrions avoir une réponse de l'Exécutif sur le respect par l'opérateur qui gèrera le C.P.P.E., l'obligation d'avoir à respecter ces mêmes conditions de promotion d'insertion des plus fragiles et des jeunes en particulier.

C'est le sens de ce vœu sur lequel nous espérons un avis favorable de l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARTINS.

Pour répondre, je donne la parole à Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4^e Commission. - Merci, Madame la Maire, et merci à l'ensemble des orateurs qui sont intervenus sur ce dossier.

Chacun l'a compris : c'est un dossier majeur de mise en œuvre du Plan climat.

Je remercie Yves CONTASSOT d'avoir rappelé l'urgence que nous avons à avancer, et je ne veux pas cacher ici la complexité du dispositif sur lequel nous travaillons et sur lequel, comme l'a dit François VAUGLIN, nous sommes précurseurs. Nous tentons de construire progressivement un savoir-faire, à la fois un savoir-faire en matière thermique mais aussi en matière de montage de projets aussi complexes qui prennent en compte énormément de critères.

Je veux rappeler que nous en avons d'abord pris l'engagement au travers du Plan climat, chacun l'a rappelé, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, pour nos bâtiments publics d'une réduction de 30 % à l'horizon 2020 de nos consommations énergétiques. Ce plan, il ne suffisait évidemment pas de le voter : il faut maintenant le mettre en œuvre.

Nous avons donc adopté un dispositif, et j'en profite pour répondre sur ce point à Mme HAREL, qui prévoit le lancement de six lots de 100 écoles qui vont être mis en réhabilitation. Cela ne signifie pas pour autant, je le précise et j'y reviendrai, que ce sera forcément le même dispositif qui sera mis en place. Mais l'idée est bien de lancer, année après année, un lot de 100 écoles, donc sur six années successives, sachant que cela ferait 300 écoles qui seraient mises en réhabilitation dans cette mandature municipale et 300 dans la mandature suivante. Globalement, pour faire simple, le plan climat s'étale entre 2008 et 2020 sur deux mandatures municipales.

Je voudrais rappeler aussi, en termes de grands objectifs, que ce que nous allons faire au travers de ces écoles, c'est non seulement de respecter le Plan climat en matière de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre mais aussi d'améliorer la qualité de vie pour l'ensemble des personnes qui sont dans ces écoles ; on connaît tous des écoles qui sont parfois surchauffées ou au contraire insuffisamment chauffées en raison d'un manque de régulation thermique.

C'est aussi un élément de pédagogie, et je le dis à Mme GASNIER qui évoquait cette question, bien évidemment, c'est un élément de la pédagogie en direction des enfants des écoles que d'être dans des écoles qui seront concernées par ce plan climat.

Et c'est aussi un élément d'économie. On a voté hier un budget supplémentaire qui prévoyait notamment 6 millions d'euros supplémentaires pour les dépenses énergétiques : c'est bien la démonstration que dans des périodes où le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter, réduire nos consommations énergétiques, c'est aussi particulièrement sain pour les finances de la collectivité.

Alors, on a procédé par plusieurs étapes pour aboutir à ce résultat. D'abord, des diagnostics ont été effectués. Yves CONTASSOT le rappelait tout à l'heure : on a une grande hétérogénéité et beaucoup d'écoles qui sont aujourd'hui des passoires énergétiques, il faut le dire ainsi, et d'autres sont au contraire plutôt pas trop mal placées. Mais globalement, quand même, un parc qui mérite très largement que nous travaillions sur ce point.

On a testé sur cinq écoles représentatives de nos écoles parisiennes, ce que pouvaient nous proposer les opérateurs possibles, ce qui nous a amenés à réfléchir sur ce dispositif de C.P.P.E., contrat de partenariat de performance énergétique.

Alors, j'ai bien entendu l'intervention tout en nuances d'Alain LHOSTIS sur ce sujet, et donc, je voudrais lui répondre.

D'abord lui dire que les questions qu'il pose, nous nous les sommes posées aussi et que ce ne sont donc pas des questions illégitimes, sur la façon dont ce projet va être piloté.

Si nous avons retenu pour ces 100 premières écoles le contrat de performance énergétique, c'est parce que c'est celui qui nous apparaît aujourd'hui le seul que nous ayons qui soit capable de garantir le résultat.

En effet, l'objectif de ce plan n'est pas seulement de faire des travaux, c'est réellement de pouvoir constater, sur une durée de vingt ans, que nous aurons réduit de 30 % nos consommations énergétiques. Le contrat de performance énergétique est celui qui aujourd'hui nous permet de nous engager maintenant et d'avoir des résultats sur cette durée parce que les entreprises ne seront payées qu'en fonction des résultats.

Je ne dis pas que c'est parfait. Je ne dis pas que cela résout tous les problèmes mais aujourd'hui, dans l'état du droit, et je n'ai pas forcément envie d'attendre éternellement qu'éventuellement le droit change alors que le Gouvernement en place dit plutôt que "l'environnement, cela commence à bien faire", plutôt que d'améliorer les choses, dans l'état aujourd'hui du droit, nous n'avons que cela en magasin.

Cela ne nous empêche pas, et je vais y revenir, d'essayer de réfléchir à améliorer notre capacité pour l'acteur public que nous sommes et avec nos partenaires publics comme la Région, de renforcer notre capacité à piloter ce type de dispositif.

Le gros avantage pour moi, en tout cas, je l'ai défendu tel quel dans toutes les commissions où nous y avons travaillé, c'est cette garantie de résultat. L'étude a montré aussi des économies financières. Elle a montré aussi un raccourcissement des délais. Ce sont des éléments qui viennent comme des "plus" mais qui ne seraient pas forcément discriminants, s'il n'y avait pas ce résultat.

Je voudrais quand même rappeler à Alain LHOSTIS que ce projet de délibération ne tombe pas du ciel. Il a été présenté notamment à la C.C.S.P.L., donc la Commission consultative des services publics locaux. Cette commission a émis un avis favorable à l'unanimité, commission dans laquelle l'ensemble des groupes politiques sont représentés, y compris, pour le dire clairement, votre groupe.

La lecture que vous faites du rapport est votre lecture ; elle me semble extrêmement partielle sur à la fois les conclusions en ce qui concerne la complexité et sur les coûts. Il nous semble, et c'est l'analyse que nous avons faite, que cette étude permet de confirmer qu'il y a pertinence, en l'occurrence, pour lancer ce type de dispositif.

Ce que je voulais dire en complément, c'est que nous lançons sur ces 100 premières écoles mais que, bien évidemment, nous voulons associer dans ce travail totalement nos services de la Ville, et j'en profite pour dire notamment à François VAUGLIN que nous allons conserver, dans la gestion des centres thermiques de nos écoles, la répartition entre privé et public telle qu'elle existe aujourd'hui. Les centres thermiques publics continueront d'être gérés par le public. Et nous allons, au fur et à mesure de cette expérimentation, réussir à faire remonter des compétences au niveau de nos propres services.

Et nous réfléchissons aussi avec la Région Ile-de-France parce que cela fait partie du contrat de second tour sur lequel Jean-Paul HUCHON a été élu, nous réfléchissons à la création d'une S.E.M. ou d'une société publique locale, puisque Yves a introduit cette nuance dans le débat. En effet, la forme juridique reste à discuter. Cette structure pourrait s'appeler Ile-de-France Énergies Nouvelles et nous aiderait à la fois dans le travail que nous voulons mener sur la réhabilitation thermique et sur la production énergétique... J'en profite pour dire à Mme HAREL que je ne sais pas où elle a lu qu'on ne ferait pas les 200.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, mais cela reste notre engagement et nous nous donnons aujourd'hui les outils pour pouvoir le réaliser.

L'idée est donc que cette S.E.M. ou S.P.L. soit en capacité de pouvoir être intervenante sur ce type de dispositif. Est-ce que ce sera pour le deuxième lot ou le troisième lot d'écoles ? Cela dépend de la rapidité avec laquelle nous réussirons à monter un tel dispositif, mais des études faites par la Caisse des Dépôts, notamment sur ces dispositifs de tiers investisseurs, nous permettent aujourd'hui de penser qu'il y a réellement une capacité à les mettre en place.

Je crois que j'ai à peu près répondu à l'ensemble des interventions.

Donc, à Christophe NAJDOVSKI sur la question de la S.E.M.

Si, le choix des écoles, pardon ! Je n'ai pas répondu sur les 100 premières écoles, comment elles ont été choisies.

Je dois reconnaître qu'on peut faire mieux et que l'on fera mieux par la suite, sur le choix des écoles. On a été un peu pris par la complexité des dispositifs sur la mise en place de cette première sélection parce qu'il fallait à la fois prendre en compte le fait que nous souhaitions une représentation qui soit homogène par rapport aux arrondissements mais aussi représentative de la qualité des écoles et représentative de la diversité des centres thermiques. C'est relativement complexe et donc c'est un élément qui a fait que nous n'avons pas forcément suffisamment pris en compte un travail au niveau local avec les arrondissements, ce que nous ferons mieux par la suite.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Donc, reconnaître :

- que nous sommes dans quelque chose qui est complexe, que nous tentons des choses nouvelles ;

- que nous n'avons pas forcément toutes les réponses ;

- que le dialogue compétitif doit nous permettre d'améliorer le cahier des charges ;

- que nous prenons en compte la proposition et le vœu qui étaient déposés par M. MARTINS, sur lequel on va donner un avis favorable, de façon à prendre en compte évidemment les clauses sociales dans le dispositif qui sera mis en place ;

- que nous allons évidemment favoriser le recours à la C.P.C.U., comme me l'a rappelé Yves CONTASSOT.

Je crois avoir répondu à tous. J'espère ne rien avoir oublié d'important.

Donc, nous allons évidemment vous tenir informés de tout cela au fur et à mesure, sachant que, de toute façon, à partir du moment où nous allons travailler par lots de 100 écoles, cela veut dire que systématiquement, évidemment, pour les nouveaux dispositifs, nous reviendrons devant le Conseil de Paris.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable.

Pardon ?

Jean-Pierre CAFFET ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Une explication de vote extrêmement rapide.

Simplement pour dire que, bien évidemment, mon groupe votera ce projet de délibération mais, pour revenir quand même également sur un certain nombre d'interventions, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les orateurs et je voudrais lever une ambiguïté : c'est que certaines interventions faisaient comme si ou faisaient mine de croire que ce projet de délibération passait un marché avec une entreprise dans un contrat de partenariat public-privé, ce qui n'est pas le cas.

Ce projet de délibération engage une procédure, permise par la loi, et qui, parce qu'elle est exceptionnelle et fortement encadrée... Et M. LHOSTIS le sait très bien, puisqu'il a abondamment commenté l'étude qui a été faite. Cette étude est obligatoire par la loi, c'est une évaluation préalable qui doit répondre à un certain nombre de questions et dire si, oui ou non, la collectivité publique a intérêt à s'engager dans une démarche de loi M.O.P. ou si elle a intérêt à s'engager dans un contrat de performance énergétique en contractualisant avec des entreprises privées.

Evidemment, cette évaluation a été faite par une entreprise capitaliste !

Mais je ne connais pas sur le marché d'entreprise qui ne soit pas capitaliste, à moins de faire appel, bien évidemment, à un bureau d'études municipal, mais je crois qu'il vaudrait mieux ne pas s'engager dans cette direction.

Ce qui est apparu dans cette évaluation préalable, c'est que la Ville pouvait avoir un avantage à la fois en termes de temps, de délai de réalisation de ces travaux dans les écoles et en termes financiers. Mais en aucun cas, à l'heure actuelle, nous ne passons dans ce projet de délibération un contrat de performance, c'est-à-dire un contrat de partenariat public-privé, avec une quelconque entreprise.

J'ajoute d'ailleurs, et j'en terminerai là, parce que je ne veux pas excéder mon temps de parole, qu'il n'est pas exclu que ce ne soit pas une entreprise privée qui remporte à la fin cet appel d'offres, car à ma connaissance, par exemple, EDF est une entreprise qui est sur le marché, sur ce marché énergétique, qui a remporté en France, parce que de multiples collectivités territoriales, Monsieur LHOSTIS, se sont d'ores et déjà lancées dans ce partenariat de performance énergétique, avec l'aval des élus communistes d'ailleurs quand ils sont dans les majorités municipales, et que je sache, pour terminer, je ne crois pas qu'EDF soit une entreprise qui soit actuellement privatisée, puisque 80 % du capital appartient encore à l'Etat.

Donc, prenons ce projet de délibération pour ce qu'il est. Nous engageons une procédure et attendons de voir ce que nous dira le marché.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Jean-Pierre CAFFET.

Monsieur GAREL, pour une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Très rapide parce que Jean-Pierre CAFFET a dit l'essentiel.

Mais je suis un tout petit peu surpris d'entendre un certain nombre de groupes s'opposer à ce partenariat public-privé pour permettre d'entrer de plain-pied dans le Plan climat, et pour certains d'entre eux, d'avoir accepté le "naming" du P.O.P.B. qui est là un partenariat public-privé beaucoup plus contestable à mon avis, puisqu'on va donner le nom d'une société privée à un établissement public.

Donc, je pense que, si on veut être cohérent, soit on ne veut qu'aucune société capitaliste ne mette les pieds dans les affaires de la Ville et, à ce moment-là, on est cohérent jusqu'au bout. Soit, sinon, je pense qu'entre faire faire quelques économies à la Ville et faire en sorte que le Plan climat se mette en route, pour moi, la priorité est claire, le Plan climat doit se mettre en route et, dans les écoles, c'est plus urgent encore qu'ailleurs.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Monsieur LHOSTIS, pour une explication de vote ?

M. Alain LHOSTIS. - Apparemment personne n'a voulu écouter ce que j'ai dit exactement. Je n'ai pas récusé le partenariat avec le privé, puisque la loi MOP est destinée justement à contractualiser les liens entre le public et le privé. J'ai donc dit que c'était dans ce cadre que cela se faisait. Première chose.

Faire le parallèle avec ce qui vient d'être dit sur le POPB, cela n'a rien à voir.

Dans la maison d'en face, les élus de la majorité municipale étaient avec moi, quand je présidais le Conseil d'administration de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, l'administration est venue nous proposer pour construire des hôpitaux, de faire des partenariats public/privé, en laissant entendre que l'on n'avait pas assez de technicité pour le faire.

Je m'honore d'avoir fait écarter à l'époque ces projets avec le soutien des élus socialistes et Verts.

Quand on fera les comptes, quand vous aurez votre dossier final à soumettre au Conseil de Paris, car j'ai bien compris qu'on en était à une phase de prise de décision en matière d'orientation, et que vous proposez bien de choisir le partenariat public-privé et de ne pas choisir un contrat de type MOP ; c'est bien cela que vous avez dit, c'est bien cela que nous faisons maintenant.

Nous verrons. Vous devez encore soumettre ce dossier à la mission nationale sur ces questions. Je pense que le dossier est "tellement bien monté" que nous serons récusés ! Là, nous ne prendrons pas six mois d'avance, mais nous prendrons à nouveau deux ans de retard.

Je trouve qu'il y a effectivement urgence pour le climat !

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - On passe au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 201).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPA 50).

Merci.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tenue de la Commission consultative de l'Environnement de l'Héliport de Paris Issy-les-Moulineaux.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner en 4e Commission des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 105, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la tenue de la Commission consultative de l'Environnement de l'Héliport de Paris Issy-les-Moulineaux.

Je donne la parole à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, il est toujours là question d'environnement mais sous une autre facette.

En deux mots, il existe une Commission d'environnement de cet héliport, qui concerne d'ailleurs l'ensemble du Sud de Paris, parce que la route d'accès de cet héliport passe au-dessus du boulevard périphérique.

Or, cette commission était traditionnellement tout à fait timorée dans ses recommandations, à tel point que le Maire de Paris n'avait pas signé, à juste titre, la charte de l'environnement qu'elle avait adoptée en 2007.

Elle était timorée à cause de la présence dans cette commission de représentants de l'Etat et de maires U.M.P. et Nouveau Centre des Hauts-de-Seine.

Quand a été élu, en 2008, M. GOUJON, il a inversé sa position et a dit : je souhaite des restrictions du trafic de cet héliport.

Très bien. Je suis toujours ravi quand les élus de droite changent de position, se rendent compte qu'ils ont eu tort et viennent sur les positions de la gauche. Le seul problème est que depuis la commission ne se réunit plus, pour constater les évolutions et les évolutions sont loin d'être sensibles.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé avec les élus de mon groupe que notre Assemblée demande au Maire de Paris de saisir le Préfet pour qu'il réunisse de nouveau cette commission de l'environnement de l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux.

(*M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence.*)

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, je vais donner un avis favorable à ce vœu, parce que sa pertinence ne fait aucun doute. D'autant plus qu'en effet nous ne sommes plus informés en tant qu'élus. Aujourd'hui, il n'y a plus de réunions de cette commission pour nous informer de la tenue d'engagements qu'on a lu ici ou là, qui iraient dans le sens d'une réduction.

D'ailleurs, le Conseil de Paris avait préconisé une réduction des vols sur l'héliport pour se limiter aux vols de services publics.

Depuis, plus rien, plus d'information. Cela nous paraît particulièrement important que cette commission se réunisse.

Par ailleurs, nous sommes en train d'élaborer au niveau de la Ville de Paris le plan de prévention du bruit dans l'environnement (P.P.V.E.), sur lequel nous avons adopté une délibération.

Monsieur LAMOUR, vous avez l'air de le découvrir mais nous avons eu une délibération, il y a quelques mois, lançant cette procédure, et dans laquelle l'ensemble des acteurs qui sont responsables de nuisances sonores, qu'il s'agisse des entreprises ferroviaires, par exemple, qu'il s'agisse de l'Etat et de la Préfecture de police en ce qui concerne les infrastructures routières ou l'héliport, doivent nous présenter leur rapport pour la réduction des nuisances sonores.

C'est d'autant plus pertinent que cette commission se réunisse.

Evidemment, avis favorable pour ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une explication de vote de M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je demande à M. BAUPIN et à M. DARGENT de cacher leur joie. En tout cas, de faire contre mauvaise fortune bon cœur, en évitant les manœuvres retardatrices, dans l'intérêt des riverains.

Oui, ils le savent, il ne l'ont pas dit mais ils le savent, le secrétaire d'Etat aux transports a bien annoncé, à notre demande, à celle de Jean-François LAMOUR et la mienne - il l'a d'ailleurs annoncé à la mairie du 15^e - que l'héliport serait fermé au trafic commercial à la mi 2011.

C'est ce qui compte d'ailleurs, parce que seule cette mesure, chacun le sait, est efficace et s'inscrit pleinement dans la nécessaire protection de notre environnement et de la qualité de vie des riverains.

Alors oui, plusieurs sites aujourd'hui sont expertisés par la Préfecture. Ces sites évidemment seront soumis à la concertation. Ce que je demande à la Ville, d'ores et déjà, étant donné les délais qui approchent, et je le dis à un certain nombre d'adjoints ici présents, il est nécessaire d'étudier l'aménagement d'une partie des terrains de cet héliport pour prolonger les espaces verts du parc Suzanne Lenglen ou les équipements sportifs dont on a besoin, et M. VUILLERMOZ le sait bien, sur le stade Suzanne Lenglen.

Voilà simplement ce que je peux dire. Cette commission n'a pas abouti. Nous avons pris les choses en mains. Nous espérons aboutir prochainement et de façon radicale.

Evidemment, je ne peux pas me prononcer sur ce vœu, puisque le Maire de Paris n'a pas jugé utile de désigner comme représentant le maire du 15^e pour un équipement qui est pourtant sur le territoire du 15^e. C'est comme cela. J'aurais pu siéger dans cette commission, mais je ne sais pas ce qui s'y passe, en tant que maire du 15^e, puisque je n'y siége pas.

En tout cas, je dirai à M. DARGENT simplement, au lieu de faire le grincheux, de se réjouir de cette bonne nouvelle pour les habitants du 15^e et de retirer son vœu, parce qu'il nous a annoncé en conseil d'arrondissement du 15^e, que le groupe de travail de la commission en question allait se réunir prochainement.

Donc ce vœu est satisfait. Je pense qu'il doit être retiré.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une courte réponse de M. BAUPIN, très courte.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Non, cela n'en finit plus. Je vais redemander après la parole. Non, cela n'existe pas !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Si, l'Exécutif le demande régulièrement.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Juste pour dire à M. GOUJON que d'abord nous nous réjouissons, si tant est que la promesse soit tenue.

Par contre, je trouve qu'il est particulièrement désagréable avec son collègue KOSCIUSKO-MORIZET, qui préside cette commission, et qui fait en sorte de mettre en œuvre une charte que nous avons considérée, au niveau de la Ville de Paris, comme insuffisante, et de considérer que parce qu'il n'aurait pas bien fait son travail cela a été rattrapé par les élus du 15^e arrondissement. Rendez à M. KOSCIUSKO-MORIZET ce qui lui appartient.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 202).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la fiscalisation des retraites des anciens Conseillers de Paris.

Vœu déposé par MM. ALPHAND, BOURNAZEL et Mme POIRAUULT-GAUVIN relatif au soutien de la politique du Gouvernement en faveur d'une réforme juste et équitable des retraites.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 106, déposé par l'Exécutif et le vœu n° 107 par MM. ALPHAND, BOURNAZEL et Mme POIRAUULT-GAUVIN ont trait à la retraite des anciens Conseillers de Paris.

Je donne tout d'abord la parole à M. David ALPHAND pour le groupe U.M.P.P.A. pour une minute.

Pardon ? 106 et 107. On commence par le 106.

Alors, je donne d'abord la parole à M. François DAGNAUD pour le vœu n° 106. Dans l'ordre.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, cela me paraît respecter l'arithmétique, telle que je la connais en tout cas.

Vous le savez, c'est un Gouvernement de gauche qui a posé les bases d'un statut des élus locaux avec la loi Joxe de février 1992. Cette loi organisait pour la première fois une protection sociale des élus, notamment en matière de retraite, en soumettant à l'imposition les indemnités de fonction ainsi que les pensions.

Dans le même temps, les associations des départements et régions versant des pensions aux anciens élus ayant acquis des droits avant 1992 ont été placées en extinction.

Elles ne perçoivent que les subventions de la collectivité pour verser les pensions encore dues.

A Paris, depuis la suppression de la Questure décidée en 2001, les comptes de ces associations sont présentés chaque année devant notre Assemblée, après certification par un commissaire aux comptes.

Reste en effet la question de l'exonération fiscale des pensions perçues par les anciens conseillers. Il s'agit là, vous le savez, d'une décision ministérielle constamment confirmée par le Ministère du Budget et les autorités de référence depuis 1994 et à nouveau en mai 2010, très récemment, par le Ministre en réponse à une question écrite d'un parlementaire de la Majorité, mais peu importe.

Nous considérons pour notre part que cette défiscalisation est un héritage de l'ancien système de gestion associative des retraites d'élus, qui n'est plus compatible avec l'exigence publique de transparence et d'égalité.

Comme cette décision relève uniquement du Gouvernement, le vœu que je présente au nom de l'Exécutif demande à ce que le Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour mettre fin à une survivance que l'on peut, à bon droit, aujourd'hui, considérer comme obsolète.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. David ALPHAND pour le groupe U.M.P.P.A.

M. David ALPHAND. - Le vœu que nous avons déposé, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Pierre-Yves BOURNAZEL et moi-même visait à évoquer la question qui vient d'être rappelée à l'instant.

Cette situation se devait d'être traitée courageusement et sans fard, au risque dans le cas contraire de devenir une véritable bombe à retardement dans le contexte actuel de la réforme des retraites.

Il est juste regrettable que le Maire de Paris n'en ait pas été le premier à l'initiative, et cela malgré un rapport de la Chambre régionale des comptes de la Région Ile-de-France, qui pointait ce risque il y a déjà plusieurs années.

Comme quoi, le Maire de Paris n'a pas nécessairement un temps d'avance, il peut aussi avoir deux trains de retard.

Mais après tout, l'objectif est atteint. Le terrain est déminé. Le Gouvernement a annoncé la constitution d'un groupe de travail, en vue d'une réponse juste et équitable. Nous nous en félicitons.

Notre vœu étant donc, de fait, satisfait, je le retire, la forme n'étant pas l'essentiel dans cette question.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je précise que ce vœu n'était pas déposé au nom du groupe U.M.P.P.A.

Monsieur DAGNAUD, souhaitez-vous apporter une réponse tout de même ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je suis frustré de la réponse que j'avais prévu de faire à nos collègues mais je prends acte du retrait du vœu.

Je voudrais simplement revenir sur un point, puisqu'il a mis en cause, malgré son retrait, le Maire de Paris à qui il est reproché "d'avoir non pas un temps d'avance mais deux trains de retard".

Je voudrais vous rappeler, chers collègues, que dans la réponse que la Ville a faite au rapport de la C.R.C. paru en 2007, le Maire de Paris a explicitement indiqué que, si la loi devait évoluer, naturellement, comme nous le faisons toujours en pareilles circonstances, la Ville de Paris appliquerait la loi. C'est ce que nous faisons.

Sachez, mais j'ai le sentiment que vous avez du mal à vous y faire, que c'est chez nous une ligne de conduite assez constante dont nous n'avons pas l'intention de dévier.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Evidemment, le groupe "Les Verts" votera le vœu de l'Exécutif.

Je voudrais rappeler que, en l'occurrence, le Maire de Paris n'a absolument rien à faire, ni dans un sens ni dans l'autre. Appliquer la fiscalité ne dépend que d'une seule instance, c'est le Gouvernement, c'est le Parlement.

En aucun cas le Maire de Paris ne peut appliquer ou ne pas appliquer une loi. Ce sont les services fiscaux qui pourraient ne pas appliquer la loi, mais certainement pas notre collectivité territoriale.

Je voudrais dire au passage que le vœu qu'avait déposé l'U.M.P. était assez grossier parce que, en fait, il souhaitait d'abord et avant tout que l'on soutienne le projet de réforme des retraites en y ajoutant au passage la question de la retraite des Conseillers de Paris élus avant 1992.

C'était un peu gros et je trouve qu'effectivement, dans le contexte actuel, c'est la pudeur minimale qu'il convenait de respecter en retirant le vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une explication de vote, Monsieur CORBIÈRE ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Oui, mon collègue et ami Yves CONTASSOT a bien parlé pour caractériser le vœu n° 107.

Bien évidemment, nous soutiendrons le vœu n° 106 mais je voulais dire, si je puis me permettre, c'est ce qui avait fait l'actualité, ce qui avait occasionné un article de presse dans un journal que nous lisons tous, le vœu déposé, non pas par l'U.M.P. si j'ai bien compris mais par trois membres du groupe U.M.P. la précision, manifestement, est d'importance et on comprend là où il y a effectivement importance à rappeler que ce n'est pas le groupe U.M.P. Je referme cette parenthèse.

Il y avait un aspect amusant, presque comique à la lecture de ce vœu, mais Yves l'a dit, en réalité ce vœu visait à ce que cette Assemblée soutienne la réforme des retraites que vous jugiez même, c'était l'occasion du vœu, comme étant juste et équitable.

Puisque justement vous avez voulu politiser et donner une dimension nationale, elle n'est pas juste et équitable cette réforme des retraites. Si vous en voulez un seul chiffre, c'est vous rappeler qu'entre 1993 et 2009, le volume des cotisations sociales a augmenté de 19 %, le P.I.B. de notre pays a augmenté de 33 % et la réforme que vous soutenez ne dit pas un mot sur le fait que les revenus financiers des entreprises et des banques ont augmenté de 143 %.

Précisément parce que vous ne posez pas la question de la répartition des richesses mais que vous faites supporter aux salariés la réforme des retraites en augmentant la durée du temps de travail, cette réforme n'est ni juste ni équitable et je tenais à le rappeler à cette occasion.

Enfin, pour finir, vous voulez que l'on parle des retraites et notamment de celles des grands patrons. J'ai entendu Éric WOERTH, il y a quelques jours, dire qu'il allait s'en occuper. Depuis, il est occupé par autre chose.

Vous voulez que je vous dise ? La retraite chapeau la plus importante est celle de M. Lindsay OWEN-JONES, elle est de 3,4 millions d'euros. Vous savez de quel groupe ce Monsieur est le P.-D.G. sans doute ? Le groupe L'Oréal.

Bon travail, puisque manifestement vous voulez vous en occuper, là il y a un scandale dans la retraite des grands patrons.

Vous avez dernièrement, je dis vous, M. WOERTH, fait des effets de manche en disant qu'il allait prendre la question à bras-le-corps, là il y a un vrai chantier.

Je conclus là-dessus : nous voterons le vœu n° 106 mais, comme l'a dit François DAGNAUD, ne vous trompez pas de cible.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 203).

Vœu relatif à la mise en œuvre de la Ressourcerie Porte de Montreuil (PSRGA).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 108 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est relatif à la mise en œuvre de la Ressourcerie Porte de Montreuil.

Je donne la parole à Julien BARGETON pour une minute.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet "Ville Plus" qui s'applique dans le quartier Saint-Blaise, dans le 20e, est piloté par la Direction de la Politique de la ville et de l'Intégration et par la Direction des Affaires culturelles, il y associe des Directions en fonction des sujets.

Le Comité de "Ville Plus" s'est réuni plusieurs fois à la demande de la mairie du 20e récemment, afin de mettre en place les premiers projets. Dans les projets innovants prévus figure notamment le lancement, la création d'une Ressourcerie.

Les projets dans le cadre de "Ville Plus" doivent être innovants, d'un point de vue écologique, esthétique et social. Effectivement, parmi les trois premiers projets prioritaires figure la Ressourcerie Porte de Montreuil.

Compte tenu de la situation particulière de la porte de Montreuil actuellement, la mairie du 20e, Frédérique CALANDRA et moi-même souhaitons que cette Ressourcerie puisse être mise en place et créée rapidement.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON, pour cette intervention extrêmement précise au niveau du temps.

Je donne la parole pour vous répondre à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci.

Le programme de réaménagement de la porte de Montreuil prévoit en effet, dans le cadre de la future Z.A.C., la création d'un centre de valorisation des déchets.

Les Parisiens pourront ainsi apporter leurs encombrants afin qu'ils soient transférés dans les centres du SYCTOM pour y être triés et recyclés.

Mais sans attendre la réalisation de ce centre de valorisation, il est effectivement souhaitable de contribuer par tous les moyens à la réduction des déchets dont le volume est accru par les activités des vendeurs à la sauvette locaux.

Un projet comme celui que porte la Maire du 20e, Frédérique CALANDRA, épaulée par son premier adjoint Julien BARGETON et l'ensemble de l'équipe municipale, à mi-chemin entre les points Relais et les structures de ressourcerie de réemploi auraient donc une vraie utilité environnementale.

Ils faciliteraient par ailleurs la sécurisation du site et créeraient des emplois sociaux.

C'est la raison pour laquelle, en lien et en collaboration avec ma collègue Gisèle STIEVENARD, je suis favorable au principe de cet équipement. Restera néanmoins à désigner l'association porteuse, à valider avec le STIC la faisabilité technique puisqu'il s'agit d'une installation classée, et à définir enfin son financement, mais j'ai le sentiment que sur ce point les choses avancent vite.

Avis favorable sur ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 204).

Vœu relatif à la réduction des dépenses de fonctionnement des cabinets du Maire et de ses adjoints, déposé par MM. ALPHAND, BOURNAZEL et Mme POIRAULT-GAUVIN.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 109 déposé par M. ALPHAND, M. BOURNAZEL et Mme POIRAULT-GAUVIN est relatif à la réduction des dépenses de fonctionnement des cabinets du Maire et de ses adjoints.

Je donne la parole à M. David ALPHAND pour une minute.

M. David ALPHAND. - Merci.

Ce vœu s'inscrit en réalité dans la suite des échanges que nous avons pu avoir hier matin sur le budget de la Ville.

J'ai bien entendu M. BRAVO qui nous a dit : "la gauche municipale fait exactement le contraire de la droite au Gouvernement" et c'est bien cela qui est inquiétant dans l'affaire.

Le Gouvernement de Nicolas SARKOZY et de François FILLON s'est engagé dans un effort d'économie sans précédent, en mettant en œuvre la R.G.P.P. Et il a notamment annoncé il y a quelques semaines un objectif de baisse de 10 % des dépenses de fonctionnement des cabinets ministériels d'ici à 2011.

Le Maire de Paris, en revanche, lui, préfère augmenter l'impôt.

Il a augmenté de 9 % en 2009, et 8 % en 2010.

Vous nous avez présenté, Monsieur GAUDILLÈRE, puisque vous êtes présent au nom de l'Exécutif, quelques trains d'économies qui sont plutôt faméliques et qui en réalité se reposent, j'allais dire vous vous reposez sur vos lauriers, sur la cagnotte des droits de mutation, qui par bonheur pour la Ville de Paris, se remet à gonfler.

Néanmoins, les efforts d'économie ne peuvent être éludés. C'est la raison pour laquelle avec ce vœu, nous proposons au Conseil de Paris de s'engager sur un effort de réduction du train de vie des cabinets du Maire de Paris et de ses adjoints, à l'identique de celui du Gouvernement, moins 10 % dans les meilleurs délais.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Monsieur ALPHAND, de nous offrir une après-midi un peu récréative. Votre vœu qui demande à réduire les dépenses de fonctionnement du Conseil de Paris en prenant exemple, en prenant modèle sur les cabinets ministériels est sans doute une manifestation d'humour.

Sur quels cabinets vous proposez-vous de prendre exemple ? Celui de M. BLANC ? Celui de M. JOYANDET, de Mme YADE, ou de M. ESTROSI ? Et c'est sans doute par timidité que votre vœu ne propose pas d'ailleurs que les mairies d'arrondissement participent de l'effort de réduction de dépenses de fonctionnement courant.

Mais votre vœu arrive surtout après la bataille.

Car depuis 2001, Paris a changé d'ère et de pratique et la réduction du train de vie de l'Hôtel de Ville de Paris et des élus est inscrite dans la réalité des actes et des chiffres.

C'est ainsi que les frais de fonctionnement du cabinet du Maire et du S.G.C.P. ont été réduits de moins 22,6 % depuis 2001. Les comptes administratifs que nous adoptons régulièrement en témoignent.

Quant au train de vie des élus, le B.P. 2010 a acté une nouvelle économie de 23 % sur les frais de réception, de représentation et de formation.

Faut-il vous rappeler que les appartements de fonction du Maire ont été transformés en crèche pour les enfants du personnel, que les personnels de maison ont été remis au service des Parisiens, les déjeuners et les déplacements contingentés, les voitures de fonction remplacées par un pool, les frais de fournitures et de fleurissement diminués de moitié, et je pourrais poursuivre indéfiniment les exemples qui en témoignent.

Autant d'efforts que je vous invite au contraire à proposer à titre d'exemple au Gouvernement, comme je vous invite à retirer votre vœu pour éviter une comparaison qui ne sera manifestement pas à votre avantage.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur ALPHAND, retirez-vous votre vœu ou bien le maintenez-vous ?

M. David ALPHAND. - Je le maintiens car je constate malheureusement que M. DAGNAUD applique l'adage "bravo la gauche municipale fait exactement le contraire de la droite gouvernementale". Je précise simplement que j'aurais préféré que vous justifiez votre position par des arguments un peu plus sérieux, car cette situation est plus que sérieuse, Monsieur DAGNAUD, cela aurait mérité une réponse mieux argumentée.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2010, DEVE 11 - Opération de remise en état des réseaux hydrauliques et des voiries dans le parc des Buttes Chaumont (19e) et modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre technique.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 11. Il s'agit de l'opération de remise en état des réseaux hydrauliques et des voiries dans le parc des Buttes Chaumont dans le 19e arrondissement et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre technique.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT pour le groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, créer de nouveaux espaces verts est extrêmement important, mais encore faut-il que les espaces verts existants soient entretenus et bien entretenus. C'est ce qui nous est proposé ici, de poursuivre le travail de réhabilitation du parc des Buttes Chaumont qui a été entrepris il y a déjà quelques années et qui malheureusement a subi des revers à la suite d'un concours qui a été annulé, dans des conditions sur lesquelles je préfère ne pas revenir, mais hélas cela s'est traduit par un retard et un allongement des délais et des procédures.

Alors, ce parc est important parce que c'est effectivement un ancien parc qui a subi des dégradations au fil du temps, et qui doit aujourd'hui subir de nouveaux travaux.

Des travaux importants parce que malgré les injections de béton qui ont été réalisées au cours du précédent mandat, si on ne remettait pas aux normes et en sécurité tous les réseaux hydrauliques, le risque serait important de voir des effondrements se produire sous ce parc et donc, il faut absolument aller plus loin.

Alors, au-delà des réseaux hydrauliques en eux-mêmes, se pose la question de la nature de l'irrigation si j'ose dire, avec des difficultés dans le système actuel, avec notamment des questions de pression d'eau qui empêchent un arrosage optimal, et le nouveau système qui sera mis en place sera plus efficace.

Le fait de rester en alimentation non potable est tout à fait positif.

Je m'interroge néanmoins sur un seul point, l'arrêt de la surverse dans le réseau, car on sait qu'aujourd'hui on a une diminution considérable de l'eau qui circule dans notre réseau d'égouts et qu'il finit par y avoir un vrai problème sur la capacité de nos usines d'assainissement à traiter ces faibles quantités d'eau qui arrivent. Il ne faudrait pas qu'à un moment on soit obligé d'alimenter en eau potable les égouts pour simplement faire tourner nos usines d'assainissement.

Donc, oui à la gestion intelligente de l'eau, mais attention à ne pas avoir des effets indirects qui pourraient se révéler totalement négatifs.

En même temps, il y a des travaux de réaménagement de toutes les allées, avec une reprise de l'état initial qui va redonner encore plus de caractère à ce parc, et c'est là encore, des travaux tout à fait intéressants.

Enfin, la réalisation de l'étude technique pour l'île et la falaise pour préparer des futurs travaux va également dans la bonne direction.

Je crois qu'il est tout à fait utile déjà d'anticiper la phase suivante, et j'espère qu'en 2017 pour celles et ceux qui le pourront, ce sera l'occasion de fêter les 150 ans d'un parc rénové et qui donne autant de plaisir toujours à toutes celles et ceux qui le fréquentent et ils sont particulièrement nombreux.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Je remercie mon collègue Yves CONTASSOT pour l'intérêt qu'il porte à la rénovation de ce parc.

Je pense que les élus du 19e présents dans cette salle y sont sensibles ainsi que tous les amoureux des Buttes Chaumont et ils sont nombreux.

Ce sont des travaux importants, c'est le plus gros chantier de rénovation que j'ai dans mon budget du P.I.P.P., je l'ai beaucoup défendu pour des raisons notamment de sécurité, parce que là il ne s'agit pas de travaux d'embellissement mais de travaux pour faire en sorte que le parc des Buttes Chaumont tienne encore debout. En effet, comme cela a été dit par mon collègue Yves CONTASSOT, les fuites du réseau d'eau viennent fragiliser la structure du parc construit sur une carrière de gypse, ce qui explique le mauvais état des allées fragilisées par des mouvements de structures.

Ce sont des travaux importants, plus de 12,5 millions d'euros qui vont permettre de refaire ce réseau qui a plus de 130 ans. Il était donc nécessaire de le refaire, de rationaliser aussi notre consommation d'eau et de permettre l'installation d'un arrosage automatique, donc faciliter aussi le quotidien des jardiniers qui entretiennent ce grand parc.

Egalement, faire en sorte que l'on rejette beaucoup moins d'eau dans le réseau d'assainissement. Là, on était sur un volume très important : c'était l'équivalent d'une ville de 27.000 habitants de rejets d'eau par an dans les réseaux.

Donc, on voit bien la quantité importante que cela concerne.

Il est évidemment important de poursuivre dans les années suivantes la rénovation de ce parc. Reste l'île et la falaise, qui doivent être rénovées. Les études vont être menées durant ce mandat, mais il sera nécessaire aussi d'engager ces travaux pour des questions de sécurité car si l'on ne fait rien, il risquerait d'y avoir des chutes et des accidents très graves, liés à des morceaux qui pourraient tomber dans le parc.

Donc, on est au début, enfin on poursuit, parce que cela a été engagé, vous l'avez dit, cette rénovation, avec des injections de béton qui ont été faites et des rénovations des pavillons qui ont été importantes et qui avaient aussi engagé une somme importante. Nous continuons donc cette rénovation qui va nous permettre de remettre ce parc dans un fonctionnement normal, avec son réseau d'eau, ses allées qui seront refaites. Je me félicite, en tant qu'adjointe aux espaces verts, de pouvoir porter cette rénovation.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DEVE 11).

Vœu relatif aux aménagements du jardin des Plantes (PSRGA).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le vœu n° 110, qui ne se rattache à aucun projet de délibération.

Ce vœu, déposé par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, est relatif aux aménagements du Jardin des Plantes.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE pour une minute.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu correspond à notre interpellation par des enseignants et parents d'élèves de plusieurs écoles, dont une des traditionnelles sorties de fin d'année consiste dans l'ensemble Muséum national d'histoire naturelle et Jardin des Plantes.

Nous avons constaté avec eux qu'aucun endroit non marchand n'était prévu pour que les enfants, d'ailleurs également les familles, puissent passer la journée entière sur le site, et donc puissent déjeuner.

C'est tout l'objet de ce vœu : répondre à cette demande par l'instauration d'aires de pique-nique au Jardin des Plantes.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je partage le point de vue, et aussi l'inquiétude des riverains et des habitants du Jardin des Plantes, et du fait qu'il n'y ait pas d'espace suffisant pour accueillir les familles.

Je donnerai donc un avis favorable à ce vœu et je m'engage à écrire au directeur du Jardin des Plantes pour voir quelles sont les solutions qu'il peut apporter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, une explication de vote rapide, s'il vous plaît.

M. Yves CONTASSOT. - Bien sûr, nous voterons ce vœu avec enthousiasme.

Je regrette que les seuls jardins où les pelouses sont inaccessibles à Paris sont ceux de l'État. Là encore, on pourrait peut-être dire à l'État qu'il peut s'aligner sur la Ville de Paris : on est peut-être en avance, là encore.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Sur le fond de ce vœu, bien évidemment, nous partageons votre souhait qu'une aire de pique-nique soit réalisée.

En revanche, sur la forme, je suis un peu surprise, parce que l'aire de pique-nique est prévue dans le schéma directeur d'aménagement du Jardin des Plantes, puisque nous sommes dans une période de rénovation du jardin. Elle est programmée, et a même été présentée aux personnels et à l'ensemble des acteurs du Jardin des Plantes.

Je m'étonne d'autant plus de la démarche de ma collègue Lyne COHEN-SOLAL qu'elle représente notre Municipalité au sein du Conseil d'administration. Elle aurait donc eu tout le loisir d'avoir des éléments de réponse et du coup, je pense que ce vœu n'a pas de raison d'être puisque cette aire de pique-nique est bien programmée.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 205).

2010, DVD 172 - Adhésion à l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine et signature de la Charte correspondante.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 172 concernant l'adhésion à l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine, et signature de la charte correspondante.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Valoriser la biodiversité, tout particulièrement dans un cadre urbain où sa nécessité est peut-être encore plus patente qu'ailleurs demande une démarche volontaire entraînée en particulier par les élus locaux.

C'est pourquoi ce projet de délibération a retenu toute notre attention, et nous avons pris connaissance avec intérêt des objectifs et des missions de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine de Seine-Saint-Denis.

Être un centre de ressources, un espace d'échange d'expériences et de débats sur la biodiversité, et définir des enjeux de préservation et de développement de cette même biodiversité.

Mais tous ces objectifs sont présentés comme étant liés au territoire du Département de Seine-Saint-Denis, à l'exclusion de tout autre.

L'Observatoire est d'ailleurs placé sous l'autorité du Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis et il est clairement exprimé qu'il a pour cible de valoriser l'image de ce Département.

Alors, nous souhaiterions savoir que viennent faire les canaux dans ce cadre, canaux dont il n'est d'ailleurs pas fait mention dans la brochure de l'observatoire.

Certes, bien sûr, nous savons que les canaux sont un véhicule fort intéressant de circulation de la biodiversité, mais ils n'en sont qu'un élément. Et si le domaine fluvial de la Ville de Paris s'étend au-delà des limites géographiques territoriales de la capitale, un observatoire départemental, je veux dire d'un seul département, paraît être un organisme véritablement restreint géographiquement par rapport à une préoccupation qui trouverait certainement dans un cadre régional une dimension plus naturelle.

C'est pourquoi nous nous étonnons de cette demande d'adhésion, et nous souhaiterions donc avoir un certain nombre d'éclaircissements de manière à avoir les moyens d'être les plus performants et de progresser dans le domaine de la biodiversité.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, Mmes LE STRAT et GIBOUDEAUX.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Madame DOUVIN, je note d'abord l'intérêt que vous portez à ce projet de délibération et au sujet de la biodiversité, je vous en remercie.

Par contre, je n'ai pas l'impression, avec tout le respect que je vous dois, que vous avez totalement bien compris le projet de délibération.

En l'occurrence, il s'agit d'adhérer à l'O.D.B.U. de Seine-Saint-Denis parce que, comme vous l'avez d'ailleurs précisé, les canaux sont en partie sur le territoire de Seine-Saint-Denis et qu'une étude a été lancée, un schéma directeur sur la biodiversité concernant tout le patrimoine fluvial des canaux.

C'est plus de 130 kilomètres de patrimoine fluvial et donc cette étude, ce schéma directeur, évidemment, traverse le territoire de Seine-Saint-Denis, et les informations que nous voulons recueillir pour ce schéma directeur sont en lien également avec les travaux effectués dans le cadre de cet observatoire.

Il nous a semblé judicieux, non seulement pour des raisons d'intercommunalité, mais aussi pour des raisons d'efficacité, de s'inscrire dans cet observatoire qui a déjà été mis en place et créé par le département de Seine-Saint-Denis depuis 2005 pour travailler sur la biodiversité du territoire séquano-dionysien, pour nourrir notre schéma directeur, pour un échange d'informations. C'est vraiment un projet de délibération de bonnes relations intercommunales et d'approfondissement de ce sujet que nous partageons avec la Seine-Saint-Denis.

Si d'autres observatoires se créaient dans d'autres départements qui pourraient être d'une manière ou d'une autre concernés par le patrimoine des canaux, nous serions dans la même démarche, c'est-à-dire d'adhésion, d'ailleurs gratuite, à cet observatoire avec la volonté quasi unique de partager nos informations, nos projets, nos actions, sur le terrain de la biodiversité.

J'ai cru comprendre dans votre interrogation que vous sembliez mettre en doute l'intérêt pour la Ville de Paris. Or, de fait, il y a un intérêt assez évident pour les services des canaux à s'inscrire dans le cadre des observatoires existants, en l'occurrence c'est celui de Seine-Saint-Denis qui existe, pour travailler de manière plus partagée et plus collégiale sur ce sujet.

Il y a d'autres acteurs impliqués, et vous avez pu voir dans le projet de délibération que c'est un ensemble de partenaires concernés, à la fois au sein de l'observatoire et au sein de ce schéma directeur de biodiversité, schéma que nous avons déjà voté en Conseil de Paris. C'est avec cet ensemble de partenaires que nous travaillons sur l'amélioration de la connaissance de la biodiversité sur ce patrimoine, et des actions que nous pouvons mettre en œuvre pour développer et promouvoir la biodiversité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Juste rajouter un point, c'est-à-dire que nous travaillons aussi avec la Région qui d'ailleurs cofinance cette étude sur la biodiversité le long des canaux, à la fois au niveau des directions (la Direction régionale de l'environnement) mais aussi avec l'association "Natureparif" qui recueille les données sur toute la région, sur les questions précises de la biodiversité. Donc, nous sommes aussi dans ce cadre sur un territoire beaucoup plus large et nous sommes en train, à Paris, de travailler sur un "plan de biodiversité". Je pense que vous en avez déjà eu connaissance.

Dans ce cadre, on a eu un atelier qui parlait des territoires pertinents pour travailler sur la biodiversité, il était dit dans chaque atelier qu'il était indispensable de travailler à une échelle beaucoup plus large que Paris. La biodiversité ne s'arrête pas, évidemment, aux portes du périphérique mais va bien au-delà, donc il était nécessaire de renouer des relations à la fois avec les communes riveraines et tous les observatoires, ou organismes en tout cas, qui peuvent mutualiser leurs connaissances et approfondir les connaissances sur une question complètement transversale.

On a beaucoup parlé du climat tout à l'heure, mais la disparition du vivant aujourd'hui est une question très inquiétante. Il faut agir aussi à toutes les échelles pour pouvoir contrer cette 6e extinction du vivant qui est en route depuis pas mal d'années.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 172.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 172).

2010, DEVE 100 - DJS 358 - Approbation du principe d'aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil (16e) et autorisation de déposer la demande de permis d'aménager, de signer le marché de travaux préparatoires et de lancer les marchés de travaux d'aménagement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 100 - DJS 358 relatif à l'approbation du principe d'aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil, dans le 16e arrondissement, et autorisation de déposer la demande de permis d'aménager, de signer le marché de travaux préparatoires et de lancer les marchés de travaux d'aménagement.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT pour le groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, on ne va pas revenir sur l'origine du dossier, vous savez ce que nous en pensons.

Néanmoins, sur l'aménagement lui-même des pelouses d'Auteuil, je dois dire que, moi, je suis assez content de la manière dont le dossier a évolué, puisque, dès le départ, nous avons émis des réserves sur le fait d'y installer en grande quantité des pelouses en synthétique et que le Ministre de l'Environnement a entendu, si j'ose dire, un certain nombre de ces remarques puisqu'il limite à 15.000 mètres carrés la capacité de ces pelouses sur l'ensemble du site.

Je crois que c'est une excellente chose, même s'il faut être prudent, puisqu'il est écrit par ailleurs que l'on verra au bout de deux ans s'il faut revenir sur ce dispositif pour accroître éventuellement les surfaces synthétiques.

Je voudrais rappeler quand même ce que nous avons déjà dit de nombreuses fois ici : il y a des alternatives à tous points de vue en termes d'usage qui permettent d'avoir des choses plus écologiques que des pelouses synthétiques.

Deuxième élément : le fait que l'on va reboiser de manière assez sensible cet espace avec 284 arbres supplémentaires, c'est une excellente chose. Là encore, on ne peut qu'approuver le fait d'accroître les plantations d'arbres, dans les bois comme sur l'espace public.

Le fait d'y intégrer de la gestion différenciée, comme dans d'autres parcs parisiens, est une excellente nouvelle et je pense qu'il faut qu'on généralise ces techniques sur l'ensemble des espaces verts progressivement. Le développement des milieux humides va également dans la bonne direction, ainsi que le traitement des eaux.

La manière dont le chantier lui-même sera géré avec le réemploi des terres excavées est une bonne décision, puisqu'elle est conforme là aussi à la limitation des rotations de camions.

Le seul point, je dirais, sur lequel j'ai personnellement une réserve, c'est que tout cela ne fera que 12 hectares sur les 36 de l'hippodrome d'Auteuil et je pense qu'à l'heure du Grand Paris, il serait vraiment temps qu'on rationalise l'usage des hippodromes et que celui-ci soit intégralement rendu à l'usage des Parisiennes et des Parisiens et non pas réservé à quelques personnes pour une dizaine de jours par an.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, sans surprise et conformément au vote qui a été celui de notre élu dans le 16e arrondissement, je vais voter contre ce projet de délibération parce que, vous le savez, l'activité sportive des scolaires est très impactée sur le 16e arrondissement par le projet Jean-Bouin et l'exclusion des scolaires de la pratique sportive dans le futur projet. A ce titre, les pelouses d'Auteuil étaient censées être l'alternative miraculeuse qui allait permettre d'avoir un véritable terrain de sports.

Aujourd'hui, le projet, dans sa forme actuelle, ne répond pas au cahier des charges nécessaire à la pratique du sport par les scolaires, en tout cas dans de bonnes conditions. C'est un équipement qui ne sera pas fermé, qui sera partagé, qui ne sera pas exclusivement dédié aux scolaires, donc cela ne répond pas, loin de là, au déficit créé par le projet Jean-Bouin.

Donc, nous nous opposerons à ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil me permet aujourd'hui d'intervenir sur la problématique des équipements sportifs que la Ville nous promet sur cette pelouse d'Auteuil et de rappeler que le 16e manque d'ores et déjà, avant même la perte de Jean-Bouin, d'un terrain de football aux normes, utilisable concrètement sept jours sur sept, d'un voire deux gymnases, d'une piscine municipale sachant qu'aujourd'hui il n'est pas possible d'apprendre à nager à l'ensemble des scolaires en collègue.

Après la démolition de Jean-Bouin, il nous manquera immédiatement un terrain de hockey sur gazon et une piste d'athlétisme en plein cœur d'un quartier où vivent plusieurs des vastes cités scolaires de l'Ouest parisien, en particulier Jean-Baptiste Say, Jean de la Fontaine, Molière et Claude-Bernard.

La Ville de Paris prétend remplacer les installations de Jean-Bouin non pas par un stade mais par une plaine de jeux.

Car, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est bien de cela dont il s'agit : une plaine de jeux. Comme à Bagatelle, où les associations sportives et les scolaires ne se battent vraiment pas pour l'utiliser !

L'hippodrome d'Auteuil, ce nouvel espace ouvert sera-t-il même gardienné, alors que l'on connaît, grâce en particulier au contrat local de sécurité, les difficultés au sein des stades géographiquement les plus proches, Suchet et la Muette, les difficultés que rencontrent les personnels des stades pour disposer effectivement de l'équipement, les squatteurs y étant de plus en plus nombreux, alors qu'ils sont grillagés.

Je ne reviendrai pas sur la nature engazonnée et non pas synthétique du terrain de football pour lequel la consternation des responsables de nos clubs de football est grande.

Je ne reviendrai pas sur les 35 jours de courses hippiques les mercredis et samedis, où il nous sera impossible de courir ou de jouer.

Je ne reviendrai pas sur l'éclairage très réduit qui rendra forcément problématique l'utilisation de ce site une bonne partie de l'année.

Tout simplement, Monsieur le Maire, ce projet est conçu comme un pis-aller sur un espace qui n'était pas destiné à recevoir des équipements sportifs de proximité, dont pourtant notre arrondissement a tant besoin.

Je regrette personnellement très vivement que les engagements du Maire de Paris et de son adjoint chargé des sports, M. VUILLERMOZ, encore une fois ne soient pas tenus.

"La démolition de Jean-Bouin n'aura en aucun cas lieu, tant que les terrains de sports de remplacement sur l'hippodrome d'Auteuil ne seront pas livrés", aviez-vous déclaré ! Non seulement ils ne remplaceront pas les installations sportives par un vrai stade mais par une plaine de jeux ; de plus, outre la livraison du terrain de football en septembre 2011, la livraison des autres installations n'aura lieu qu'en septembre 2012, soit deux ans après la destruction de Jean-Bouin. Où les scolaires et les associations sportives iront pratiquer leurs sports pendant ces deux ans ?

Tout ceci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, est une véritable tromperie. Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux différents orateurs, je vais tout d'abord donner la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX et ensuite à M. Jean VUILLERMOZ.

Madame GIBOUDEAUX ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Je voudrais un peu rappeler la particularité de ce projet, vous avez dit que c'était une plaine de jeux mais c'est aussi un parc redonné aux Parisiens et aux riverains, un usage aussi de promenade et de détente, et un espace qui était complètement dévolu à l'activité de l'hippodrome et qui s'était au fil du temps très minéralisé, qui offrait un paysage finalement peu qualitatif dans le bois de Boulogne.

Je voudrais quand même saluer à cette occasion le travail qu'a fait l'Agence PENA qui a pu lier différents usages. Je pense que cela aussi, c'est l'avenir ; c'est de ne pas faire des espaces fermés les uns sur les autres. Dans d'autres arrondissements, on réfléchit d'ailleurs à ouvrir des terrains de jeux et des terrains de sports sur des parcs paysagers. Je pense que c'est cela, l'avenir.

Et d'ailleurs, je pense que d'autres arrondissements auraient aimé avoir ce beau budget pour faire de grands parcs paysagers ou même avoir la place, puisque ce n'est pas toujours le cas ; je pense notamment au 20e arrondissement où on aurait aimé avoir cet argent aussi pour faire ces grands parcs paysagers sportifs.

Pour revenir à cet aménagement, il permet de concilier différents usages, et tout cela dans les normes des équipements sportifs. Je pense que mon collègue Jean VUILLERMOZ vous le rappellera mais c'est un vrai stade de foot qui sera installé, une vraie piste d'athlétisme, un vrai terrain de hockey, des vestiaires aux normes, des terrains de basket, tout cela pour les riverains et aussi les scolaires. Vraiment, tout a été étudié pour permettre l'usage de ces terrains de sports aux scolaires.

On est dans le résultat d'une négociation entre le concessionnaire et la Ville, qui a permis de récupérer 12 hectares. Yves CONTASSOT l'a rappelé, on aurait aimé peut-être en récupérer plus, mais on verra dans l'avenir.

Mais je pense que c'est déjà un modèle que d'autres hippodromes pourraient appliquer, c'est-à-dire pouvoir ouvrir plus largement tous ces espaces - on en a beaucoup dans les grandes villes des grands hippodromes qui occupent des surfaces importantes et qui sont fermés - et là, on a vraiment un projet tout à fait qualitatif, d'un point de vue paysager.

Il a été dit d'ailleurs à la commission des sites que ce travail était exemplaire et qu'il respectait aussi le tracé historique du bois de Boulogne, qu'il reprenait l'esprit du concepteur et du jardin, du grand bois, qui a été imaginé par Haussmann et Alphand.

On peut donc se féliciter de la qualité de ce travail, de cette réouverture de 12 hectares au public et aux Parisiens pour permettre de s'y promener et d'y faire du sport.

Alors, ont dit, les orateurs, notamment Yves CONTASSOT, qu'il fallait faire attention aux pelouses synthétiques. C'est vrai qu'il y a aujourd'hui des propositions qui sont faites, pour permettre d'avoir un usage intensif des terrains de sports, tout en ne mettant pas des pelouses complètement synthétiques. Je pense qu'il faut peut-être continuer à travailler sur ce sujet.

Je pense qu'avec Jean VUILLERMOZ et la Direction de la jeunesse et des sports, nous sommes tout à fait ouverts pour pouvoir progresser sur cette question et offrir des procédés, en tout cas, qui soient d'un point de vue environnemental beaucoup plus acceptables.

Il a été dit aussi par M. GABORIAU qu'il y avait un problème avec l'éclairage. C'est vrai qu'à la commission des sites, il y a eu beaucoup de discussions. Cela s'est beaucoup focalisé sur le design, la façon dont ils étaient installés.

Des choses peuvent évoluer mais on a fait appel à un cabinet de design tout à fait prestigieux qui a dessiné, qui a pris la peine de dessiner des mâts d'éclairage qui prennent en compte le contexte du bois, avec un dessin tout à fait particulier et original, qui sort un peu des lampadaires autoroutiers.

Je pense qu'au contraire, c'était plutôt une qualité de ce projet, et qu'il faut la garder. Il y a eu un travail assez fin qui a été fait justement pour permettre d'avoir un éclairage qui apporte la sécurité et qui, en même temps, soit esthétique.

Tout cela peut encore être amélioré mais je pense que l'équipe a fait un travail assez poussé sur cette question.

L'hippodrome, je voulais le rappeler, utilise cet espace 44 jours par an en 2010. Cela fait beaucoup de jours dans l'année où tout cet espace, c'est-à-dire pour 35 hectares, est ouvert complètement au public. Cela donne la sensation d'être dans un grand parc urbain.

C'était à rappeler car pendant 44 jours, c'est finalement peu de jours sur toute une année. Cela permet de pouvoir bénéficier d'un espace tout à fait important, tout proche de Paris, qui est vraiment un espace assez magnifique.

Je voulais rappeler aussi que, par rapport à l'état initial, des pelouses au centre de l'hippodrome, on gagne aussi en végétalisation. Cet espace sera deux fois moins minéral qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'espaces qui sont dédiés aux parkings de stationnement, à des voies aussi qui ne sont plus utilisées.

On va donc pouvoir replanter, cela a été dit par Yves CONTASSOT : 284 arbres sur ces espaces, et aussi revégétaliser, créer une rivière, des zones humides et c'est vraiment quelque chose de très important pour requalifier cet espace qui était au fil du temps minéralisé de façon trop importante, et était même contraire aux objectifs initiaux des concepteurs de ce bois.

Je pense que c'est vraiment un projet tout à fait qualitatif, que nous allons mettre aux voix et je vous invite donc à le voter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je vais aller très vite, parce qu'on ne va pas rester trop longtemps sur ce projet de délibération.

Cela dit, je voudrais remercier Yves CONTASSOT. Cela fait plaisir quand même, quelque part, que l'on soit d'accord sur cette partie du 16e arrondissement.

Après, pour le reste, je ne comprendrai jamais. Je suis désolé, mais vraiment je ne comprendrai jamais les élus de droite U.M.P.P.A. et MoDem du 16e arrondissement. Voilà.

Je ne comprends pas. Vous ne défendez pas l'intérêt de vos administrés. Quand même ! Les pelouses d'Auteuil, c'est, comme cela vient d'être dit, 12 hectares supplémentaires d'espaces qui seront livrés à la population et qui seront livrés principalement quand même aux habitants du 16e et aux scolaires du 16e arrondissement. Il ne faut pas se raconter d'histoires.

Évidemment, d'autres vont venir, tant mieux, mais c'est quand même le 16e qui va en bénéficier. Il va y avoir des espaces verts, des terrains que vous n'avez pas suffisamment, tout le monde le sait. Vous allez donc avoir des terrains en plus, vous allez avoir 284 arbres, comme cela vient d'être dit.

Puis, ce sera une amélioration considérable du paysage par rapport à ce que vous avez. Vous y alliez de temps en temps sur l'hippodrome d'Auteuil ? C'est affreux ce qui existe aujourd'hui, c'est affreux !

Donc, je ne comprends pas pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec ça. Et vous n'allez pas du tout dans le sens, dans l'intérêt de vos administrés. J'espère qu'un jour ils vous diront : il y en a marre et qu'il faudra voter pour quelqu'un d'autre !

Sur le reste, Monsieur MARTINS, je crois qu'il y a un petit problème de compréhension : les terrains, qui seront sur les pelouses, seront tous utilisés par les scolaires toute la journée, comme partout. C'est-à-dire que partout dans Paris les scolaires ont l'utilisation des terrains de sports ou les gymnases dans la journée. Et dans la journée, il n'y aura donc personne d'autre que les scolaires, tout au moins les créneaux qui seront donnés seront donnés prioritairement aux scolaires. Voilà.

Evidemment, après, les quelques questions qui ont été abordées, franchement, vous le savez bien, nous avons tout fait, malgré les travaux qui vont commencer, j'espère le plus tôt possible, sur Jean-Bouin, malgré ces travaux qui vont commencer, nous avons tout prévu avec le rectorat pour que aussi bien les lycées Jean-Baptiste Say, Claude-Bernard et le lycée Jean de la Fontaine soient accueillis dans de bonnes conditions, que ce soit sur Georges Hébert, Suchet, la Muette. Comme il y avait une petite réticence à aller sur Suzanne Lenglen, nous avons privilégié les installations du 16e plutôt que le 15e, mais évidemment il y aura besoin d'aller sur le 15e. Vous savez bien que les coûts de transports seront intégralement pris en compte par la Mairie de Paris.

Le gymnase Jean-Bouin ne sera pas impacté puisqu'il restera ouvert, donc les scolaires pourront continuer à être accueillis sur ce gymnase, puisque, vous le savez, nous l'avons repris en régie et qu'il restera, lui, en régie. Donc, il ne sera plus dans la concession Jean-Bouin, il sera en régie.

Il y a pour l'année à venir, puisqu'une partie des équipements seront ouverts, comme vous l'avez dit, dès 2011 et qu'une autre partie sera ouverte en 2012... En fait, il y aura déjà plus d'équipements sportifs en 2011 qu'il y en a aujourd'hui dans le 16e.

Vous dites que Bagatelle n'est pas utilisé, oui, Bagatelle n'est pas utilisé, mais pourquoi ?

Premièrement, parce qu'on a une difficulté pour y aller et que les vestiaires sont mal accessibles. Ce n'est pas notre faute à nous, quand même, cela !

Deuxièmement, les terrains sont dans un état assez déplorable. Moi, je voudrais bien mettre du synthétique mais je ne peux pas ! Donc, il y a une situation qui fait que les gens ne vont pas suffisamment sur Bagatelle.

Dernière chose, vous nous dites : "Le terrain de football, malheureusement, il n'est pas en synthétique". Mais pourquoi ? Vous savez bien que nous avons fait une proposition. Et là, cela ne plaît pas, évidemment, à Yves CONTASSOT, mais c'est un compromis et le compromis, je trouve qu'il est bon. Mais si le terrain de foot n'est pas en synthétique, c'est tout simplement parce que M. BORLOO a proposé que les surfaces synthétiques sur les terrains de jeux soient réduites.

Ce n'est pas de notre fait. Vous nous reprochez quelque chose qu'il faudrait reprocher à M. BORLOO.

Cela dit, je l'ai dit tout à l'heure, je trouve que, pour l'instant, le compromis est bon. Il y a deux terrains en synthétique et un terrain en herbe. Cela fait beaucoup d'herbe qui va être redonnée, de terrains et d'espaces verts qui vont être redonnés.

Vous n'en avez pas parlé beaucoup mais il y a toutes les promenades qui sont énormes. Cela va être redonné à la population et, là encore, à la population du 16e arrondissement.

Je pense que les choses sont bien...

Je n'ai jamais dit cela, vous vous trompez, ce n'est pas moi mais mon prédécesseur. J'en ai parlé pour ce qui concerne Hébert, on verra mais je pense que ce sera réalisé.

Je ne veux pas être plus long, c'est tout ce que je voulais dire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 100 - DJS 358.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DEVE 100 - DJS 358).

2010, PP 45 - Revalorisation du taux des vacances allouées aux membres des organisations professionnelles du taxi participant aux commissions de discipline des conducteurs de taxi.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération PP 45 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 111 : revalorisation du taux des vacances allouées aux membres des organisations professionnelles du taxi participant aux commissions de discipline des conducteurs de taxi.

Monsieur Georges SARRE, souhaitez-vous présenter cet amendement technique ? C'est la rectification d'une erreur matérielle.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Monsieur le Maire, chers collègues, je donne bien entendu un avis favorable à ce vœu.

J'ai moi-même d'ores et déjà saisi...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - C'est l'amendement technique n° 111.

C'est bon ?

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 45 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, PP 45).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au retour d'effectifs policiers supplémentaires aux alentours du Carré aux Biffins et à une action concertée sur tous les sites parisiens où se développent la vente à la sauvette.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons examiner en 5e Commission des vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 112 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est relatif à la présence policière aux alentours du Carré aux Biffins.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Colombe BROSSEL, pour une minute.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je vais présenter, en lieu et place de Myriam EL KHOMRI qui s'excuse de ne pouvoir être présente, le vœu n° 112.

Je ne reviens pas sur l'ensemble des considérants, mais juste pour signaler que depuis que la baisse du nombre de vendeurs à la sauvette est intervenue, suite à la mise en place de ce carré, des effectifs supplémentaires mis à la disposition par la Préfecture de police ont été retirés et seuls les effectifs de police du 18e continuent d'assurer et d'assumer une présence.

Depuis quelques semaines, un certain nombre de difficultés reviennent et les habitants de la Porte Montmartre s'en sont fait l'écho auprès des élus. Des tensions recommencent à exister dans ce quartier.

C'est pourquoi, sur proposition de Daniel VAILLANT, Myriam EL KHOMRI et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris demande à M. le Préfet de police le retour d'effectifs supplémentaires pour occuper le terrain dès le matin et empêcher la présence des vendeurs à la sauvette aux alentours du Carré aux Biffins, comme il s'y était engagé en octobre 2009, ainsi qu'une action concertée sur tous les sites parisiens où se développe la vente à la sauvette.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Comme j'avais commencé à vous le dire, j'ai moi-même d'ores et déjà saisi M. le Préfet de police, après une réunion au Secrétariat général de la Ville de Paris, où nous avons pu constater la nécessité de remobiliser la police dans le cadre de notre action concertée et équilibrée et nonobstant les contraintes d'effectifs des uns et des autres.

Sans une mobilisation soutenue des effectifs de la Préfecture de police aux abords du Carré aux Biffins fin 2009, nous n'aurions pas obtenu alors la quasi disparition de la vente à la sauvette avenue de la porte de Montmartre et sur le mail Binet. Il faut donc renouveler les actions qui portent leurs fruits.

A contrario, le départ de ces effectifs supplémentaires a pour conséquence le retour en force des vendeurs à la sauvette sur ce site.

Face à cette situation, qui n'est pas seulement le fait de la misère sociale mais aussi, pour partie, de groupes organisés, irrespectueux des règles de notre société, la Ville de Paris, heureusement, s'est mobilisée.

La D.P.P. a renforcé ses effectifs sur le Carré afin d'aider l'association "AURORE" à faire face à l'afflux de vendeurs non autorisés. La D.P.E. a augmenté la fréquence des opérations de nettoyage sur le site.

Nous voulons aller plus loin et réfléchissons aux moyens de permettre à nos inspecteurs de sécurité de procéder à des saisies conservatoires, en lien avec le commissariat central du 18e arrondissement.

Par ailleurs, il me semble effectivement indispensable que l'action de lutte contre le phénomène de la vente à la sauvette soit élaborée de manière concertée sur tous les sites parisiens où il se développe.

Lutter contre le développement des marchés sauvages de manière séquencée a pour corollaire immédiat le report des vendeurs d'un bout à l'autre de Paris.

A titre d'exemple, la mobilisation massive de la Préfecture de police, au niveau de la Porte de Montreuil, n'est sans doute pas étrangère au retour des vendeurs sur le Bas-Belleville.

Enfin, j'ai récemment demandé à M. le Préfet de police de bien vouloir demander à ses services d'opérer un contrôle des véhicules qui viennent approvisionner les stocks de fripes et qui mettent de ce fait en péril la visibilité de l'espace de vente et le travail de l'association "AURORE".

Aussi, je donne un avis favorable à ce vœu.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Afin de mieux sécuriser le Carré aux Biffins, chaque week-end, deux équipages du commissariat du 18e arrondissement sont présents sur l'espace pour évincer les vendeurs à la sauvette installés en dehors du Carré, ce qui n'est pas négligeable par rapport à la capacité de patrouille sur la voie publique des effectifs de l'arrondissement.

En bientôt six mois, depuis le mois de janvier, 3.855 personnes ont été évincées, 1.875 contrôlées, 61,7 tonnes d'objets divers confisqués, Monsieur le Maire, vous en parlez, et 271 procès-verbaux dressés.

Je rappelle que, pour l'instant, la vente à la sauvette n'est punie que d'une peine de contravention, qu'une disposition législative est en cours d'adoption dans la LOPPSI et qu'elle est absolument indispensable à l'efficacité plus grande du travail policier.

Pour faire des opérations de saisie, y compris conservatoires, un camion-benne est nécessaire. Actuellement, celui de la Ville de Paris n'est disponible qu'entre 10 heures 30 et 16 heures 30, soit après l'horaire d'installation et avant la fin de la journée.

En dehors de ces horaires, les policiers sont obligés d'utiliser le camion-benne de la ville de Saint-Ouen.

Depuis quelques semaines, effectivement, on a à nouveau constaté une réinstallation de certains biffins, ce qui a entraîné des opérations ciblées et conjointes de la Préfecture de police, en prélevant les effectifs des forces mobiles qui étaient au départ implantées Porte de Montmartre pour sécuriser la mise en place du carré aux biffins et qui avaient ensuite été déplacés à la Porte de Montreuil, puisqu'il y a effectivement une problématique encore plus aiguë.

J'ajoute que, par rapport à la lutte contre les filières organisées, la Préfecture de police a lancé des enquêtes de police judiciaire au long cours, certes pas sur ce site mais cela y viendra sans doute prochainement.

La semaine dernière, une grande opération a permis de neutraliser plusieurs filières d'organisation de vente à la sauvette, 40 personnes ont été interpellées et placées en garde à vue et des dirigeants de sept sociétés ont été impliqués.

Le service des douanes, le G.I.R. et l'U.R.S.S.A.F. interviendront pour suivre la procédure.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GAREL, pour une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Nous allons voter ce projet de délibération comme nous l'avons voté à la mairie du 18e.

Je fais simplement remarquer que, bien sûr, une présence policière pour permettre au Carré aux Biffins de fonctionner est nécessaire, mais ce qui est également nécessaire et urgent, c'est l'ouverture d'autres Carrés aux Biffins dans Paris et dans les communes limitrophes, pour que la pression ne soit pas uniquement sur la Porte de Montmartre.

Nous souhaitons - d'ailleurs nous avons fait voter dans le cadre du budget supplémentaire une subvention de 100.000 euros pour créer un autre Carré aux Biffins - que rapidement d'autres Carrés se créent pour qu'en diluant un peu plus le problème, on le rende plus facile à résoudre.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 206).

2010, DPVI 76 - Subvention d'investissement au Logement Francilien pour la création d'une ludothèque dans le quartier de Fontaine au Roi (11e). Montant : 20.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DPVI 76. Ce projet est relatif à une subvention d'investissement au logement francilien pour la création d'une ludothèque dans le quartier de la Fontaine au Roi dans le 11e arrondissement pour un montant de 20.000 euros.

Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Un beau projet qui concerne le quartier de la Fontaine au Roi dans le 11e arrondissement. Depuis plusieurs années, ce quartier fait l'objet d'un volontarisme municipal qui n'a pas faibli. Ce secteur qui se caractérise par une forte densité démographique et de réelles difficultés économiques et sociales a bénéficié de nombreux équipements récemment créés. C'est pour poursuivre cette action qu'un diagnostic a été réalisé concernant l'accès à la culture, le lien intergénérationnel et la socialisation des jeunes.

Dans le quartier Fontaine au Roi, les jeunes fréquentent peu les bibliothèques en raison de leur éloignement. Les plus proches ne se situent qu'aux environs des quartiers de Parmentier ou de Couronne. De surcroît, ce sont ces mêmes jeunes de 12 à 15 ans qui concentrent l'échec scolaire. Le manque d'espace intergénérationnel dans le quartier est réel. Aucun lieu à ce jour ne permet la création d'un tel lieu intergénérationnel et le développement de la culture par le livre et les jeux. Une activité ludique encadrée à destination des jeunes est en effet une activité de socialisation et d'accès à la culture primordiale. Plus largement, un outil culturel majeur de l'enfance est le livre qu'il s'agit de promouvoir absolument.

C'est pourquoi, mes chers collègues, le choix de la Municipalité, en lien avec les acteurs de projet, s'est porté sur une ludothèque, espace étant apparu comme l'outil adéquat répondant aux besoins du quartier de la Fontaine au Roi. Concrètement, le local consacré à cette ludothèque prendra place à proximité des équipements structurants de ce secteur, comme la résidence pour personnes âgées, le square Jules Verne, deux crèches, une P.M.I., la régie de quartier, l'école maternelle Pivert ou encore le gymnase Maurice Berlemont.

Principalement par l'aménagement d'espaces et de scénarios de jeux, la mise en relation autour de la culture, du livre, et du jeu offrira la possibilité d'un dialogue renouvelé entre les générations et la promotion de la culture. Des activités spécifiques seront organisées en fonction des âges, de la petite enfance aux grands frères et aux grandes sœurs. De cette manière, le rôle des parents sera valorisé.

Un tel lieu participera aussi, je me permets d'attirer ici votre attention, à la prévention précoce de l'échec scolaire, des comportements difficiles, ou à la détection des dysfonctionnements familiaux.

Les activités de socialisation par le jeu et la culture inscrites au sein de la promotion d'un lieu intergénérationnel seront autant d'occasions de renforcer le lien social dans ce quartier. C'est pourquoi un relais assistance maternelle complétera par ailleurs le dispositif.

L'association "Ici et d'ailleurs", compétente et reconnue pour le travail similaire qu'elle a accompli dans le 18^e arrondissement assurera le portage du projet.

La présente délibération doit permettre le financement des travaux d'aménagement spécifiques par l'attribution d'une subvention. Le coût total des travaux sera donc l'objet d'un financement partagé entre la Ville de Paris d'une part, et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour saluer le travail de Gisèle STIEVENARD, Nawel OUMER sans oublier Liliane CAPELLE, qui a œuvré avec moi dans le 11^e arrondissement, toutes ces personnes ont fait qu'aujourd'hui ce projet va voir le jour dans un quartier qui en avait besoin.

Je tiens également à associer le maire du 11^e arrondissement, la Région Ile-de-France, qui au titre des contrats urbains de cohésion sociale en a fait un projet prioritaire, le Logement francilien, la Caisse d'allocations familiales, et le Fonds d'innovation sociale également, mes remerciements vont vers eux.

Mes chers collègues, pour terminer mon propos, je vous invite bien entendu à voter vivement ce projet de délibération pour qu'au final dans les quartiers dits "politique de la ville", l'espace public soit pleinement réinvesti par notre Municipalité avec l'objectif de garantir à tous une égalité pleine et entière.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5^e Commission. - Je remercie Philippe DUCLOUX pour son intervention, qui nous permet d'évoquer la jeunesse en cette fin de séance.

En effet, nous avons un projet très intéressant de ludothèque dans le quartier populaire de la Fontaine au Roi dans le 11^e arrondissement. C'est une initiative représentative des réalisations menées dans le cadre de la politique de la ville.

Ce projet de ludothèque est inscrit dans le contrat enfance qui unit la Ville de Paris et la C.A.F. Il est dans la logique du soutien à la parentalité et de valorisation des liens familiaux qui sont pour nous une priorité.

Il est vrai que le secteur de la Fontaine au Roi est caractérisé, comme la plupart de nos 14 quartiers "politique de la ville" par une précarité sociale importante, un retard scolaire des enfants supérieur à la moyenne parisienne.

C'est pourquoi cette ludothèque va répondre à un réel besoin. Nous le portons avec le soutien de la Région et de la C.A.F. La D.P.V.I. a souhaité favoriser son émergence grâce à des subventions d'investissement et d'équipement et elle va offrir un lieu intergénérationnel, interculturel d'accueil et de rencontre pour les familles et pour les jeunes qui y trouveront des activités ludiques et l'accès à la lecture et à la culture.

Des activités communes seront organisées autour de la lecture entre les jeunes de la ludothèque et les seniors de la résidence pour personnes âgées de la rue Morand.

Comme vous l'avez mentionné, c'est l'association "d'ici et d'ailleurs" qui gèrera cette structure, qui dispose d'une expérience en la matière. Elle gère déjà un équipement dans le 18^e arrondissement, dans le quartier de La Chapelle.

Avec la régie de quartier et l'association SAFIP récemment installée à proximité, cette nouvelle ludothèque viendra renforcer un pôle associatif en développement dans un site du 11^e qui, en effet, en manquait jusqu'ici.

Il y a la proximité du square Jules Verne, de plusieurs établissements scolaires. C'est donc un nouvel équipement important qui va arriver dans ce secteur de la Fontaine au Roi. Je m'en réjouis car dans cette période économique difficile, nos quartiers ont plus que jamais besoin du soutien de la puissance publique.

Donc, merci à l'équipe du 11^e arrondissement, qui est très dynamique et très mobilisée pour le devenir de ce quartier.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DPVI 76).

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avant de lever la séance, permettez-moi de vous souhaiter à tous, élus, collaborateurs et fonctionnaires en séance, d'excellentes vacances, si vous en prenez.

(Rires dans l'hémicycle).

(La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes).

Votes spécifiques.

M. Patrick KLUGMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DPVI 80 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention conclue avec l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 46.000 euros.

M. Roger MADEC, **Mmes Claudine BOUYGUES**, **Isabelle GACHET**, **MM. Rémi FERAUD**, **François DAGNAUD**, **Denis BAUPIN**, **Mme Brigitte KUSTER**, **MM. Hervé BENESSIONI**, **Jean-Jacques GIANNESINI** et **Mme Fabienne GASNIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DU 88 ZAC "Champerret" (17e). Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

2010 DAC 313 Signature d'une convention avec la SEMA-VIP pour l'attribution d'une subvention. Montant : 29.620 euros.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DLH 34 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 9 logements PLUS et 2 locaux d'activités, 74 rue des Poissonniers (18e).

2010, DLH 101 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2009 de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.

2010 DLH 135 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 6 logements PLUS et un local d'activités 18 rue Geoffroy l'Angevin (4e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DLH 35 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 16 rue de Beauce (3e).

2010 DLH 65 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'ensemble immobilier communal situé 13-15 rue Bleue (9e).

2010, DLH 87 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'ensemble immobilier, 1-1 bis - 3 rue Ramponeau (20e).

2010 DLH 115 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant un logement PLA-I, 16 logements PLUS et 4 logements PLS situé 5 bis rue du Dahomey (11e).

2010 DLH 119 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 7 logements PLA-I, 20 logements PLUS et 5 logements PLS, 59 rue Louis Blanc (10e).

2010 DLH 129 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 24 logements PLUS et 7 logements PLS, 104 rue Alexandre Dumas (20e).

2010 DLH 138 Signature d'un avenant au bail emphytéotique portant location au profit de la RIVP d'une partie de l'immeuble communal situé 76-76 bis rue de Rennes (6e).

2010 DLH 139 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction neuve comportant 6 logements PLA-I, 3 logements PLS situé 18 rue de la Voûte (12e).

2010, DLH 144 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 26, rue Popincourt (11e).

2010 DLH 150 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 93 boulevard du Montparnasse (6e).

2010 DLH 157 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement de 2 logements PLA-I, 15 logements PLUS et 5 logements PLS, 27 rue Greuze (16e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DLH 69 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 9-9 bis rue Labie (17e).

2010 DLH 70 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 60 rue Bayen (17e).

2010 DLH 109 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", d'un ou plusieurs lots de volumes dépendant de l'immeuble communal, 117 à 121 rue de Ménilmontant et 301 à 303 rue des Pyrénées (20e).

2010 DLH 120 Création par "Paris Habitat - OPH" de 2 logements PLUS sur la parcelle du groupe Gérard de Nerval, 2-14 rue Gérard de Nerval (18e).

2010 DPVI 72 Signature d'une convention avec Paris-Habitat pour l'attribution d'une subvention pour des travaux dans la Résidence Michelet. Montant : 72.500 euros.

2010 DPVI 88 Signature d'une convention avec Paris Habitat OPH pour l'attribution d'une subvention pour la rénovation de commerces Porte de Montmartre (18e). Montant : 43.455 euros.

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DLH 113 Réalisation par la SGIM d'un programme de 4 logements PLUS, 43 rue des Bourdonnais (1er).

2010, DLH 130 Réalisation par la SGIM dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 2 logements PLS, 48 rue du Rocher (8e).

2010, DLH 131 Réalisation par la SGIM dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 4 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 3 logements PLS, ZAC "Beaujon", lot 2 (8e).

2010 DLH 163 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 5 logements PLUS et un local d'activités, 35 rue des Petits Carreaux (2e).

Mme Anne-Christine LANG ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DLH 158 Réalisation par Sageco d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 95 rue Julien Lacroix (20e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DLH 162 Réalisation par "Immobilière 3F" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I et 4 logements PLUS, 57 rue Jean-Baptiste Pigalle (9e).

2010 DLH 169 Remboursement anticipé des avances consenties par la Ville de Paris à la SA d'HLM "Immobilière 3F" au titre de participation financière à 4 programmes de logements sociaux. Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt bancaire à contracter par la SA d'HLM "Immobilière 3F".

MM. Patrick BLOCHE et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DAC 94 Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'établissement public Maison des Métallos pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.020.000 euros.

Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Danièle POURTAUD, M. Philippe MOINE et Mme Catherine DUMAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DAC 485 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Paris-Ateliers (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.138.850 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Karen TAIEB, MM. Romain LEVY, Jean-Pierre LECOQ et Mme Catherine DUMAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DAC 511 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs - Auditorium Saint Germain (6e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 650.000 euros.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DDEEES 148 Signature d'une convention avec l'APUR et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, relative à l'attribution d'une subvention à l'APUR pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris. Montant : 42.000 euros.

2010 DU 178 Acquisition des parcelles, 83 bis et 85 rue Philippe de Girard (18e).

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DPP 6 Signature d'une convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.500 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010 DEVE 55 Demande d'autorisation formulée par ICADE Property Management en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations de réfrigération dans l'ensemble immobilier Maine Montparnasse, Secteur 1, 47 boulevard de Vaugirard et 83 boulevard Pasteur (15e).

2010 DEVE 58 Demande d'autorisation formulée par la SNCF Paris-Nord en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations situées 18 rue de Dunkerque (10e).

2010 DEVE 87 Subvention à l'association PRIARTÉM pour des actions de sensibilisation aux effets de la téléphonie mobile. Montant : 2.000 euros.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2010 DPVI 63 Subvention au titre des Droits de l'Homme à deux associations : Observatoire International des Prisons et Primo Levi. Montant : 30.000 euros.

2010 DPVI 65 Subventions à quatre associations menant des actions sur le thème de la lutte contre les discriminations. Montant total : 14.000 euros.

2010 DPVI 66 Subvention à l'Acort sur le thème de la lutte contre les discriminations. Montant : 3.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2010 DPVI 54 Subvention à l'association Africultures (20e). Montant : 15.000 euros.

2010 DPVI 64 Subvention à l'association Form'accueil sur le thème de la diversité culturelle. Montant : 1.000 euros.

2010 DPVI 75 Subvention à l'association Culture 2+ au titre de l'intégration. Montant : 1.500 euros.

2010 DPVI 79 Subvention à l'association D'Ici-D'Ailleurs sur le thème de la diversité culturelle. Montant : 3.000 euros.

2010 DPVI 81 Subvention à l'association France Amérique Latine (14e) pour le projet "9èmes rencontres avec le cinéma d'Amérique Latine et de la Caraïbe". Montant : 3.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2010 DDATC 30 Signature d'une convention avec l'association Juste debout (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.600 euros.

2010 DDATC 50 Subvention à l'association Ateliers Villes (13e). Montant : 15.000 euros.

2010 DDATC 61 Subvention Fonds du Maire à l'association La maison de la place des Fêtes du 19e. Montant : 10.000 euros.

2010 DDATC 63 Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relatif à la gestion et à l'entretien de panneaux municipaux d'affichage sous vitrines.

2010 DDATC 109 Subvention à l'Association pour la fondation internet nouvelle génération (AFING) au titre du projet Innovations democraTIC. Montant : 10.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2010 DDEEES 130 Signature d'une convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2010 DDEEES 131 Signature d'une convention avec le Comité des Fêtes du 13e pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2010 DDEEES 132 Signature d'une convention avec l'Institut Français du Tourisme pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2010 DDEEES 133 Signature d'une convention avec l'Association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de la Seine-Saint-Denis, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2010 DDEEES 134 Subvention à la fédération nationale du folklore français. Montant : 2.000 euros.

2010 DDEEES 165 Subvention à l'association A Suivre pour l'organisation de la 1ère édition du festival Bastille quartier libre, le festival des indépendants (11e). Montant : 10 000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2010 DASCO 34 Signature d'une convention avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Paris (6e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010 DASCO 35 Subvention à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (9e) pour le dispositif parisien "Lire et faire Lire". Montant : 5.000 euros.

2010 DASCO 67 Signature, avec la RIVP, d'une convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage au titre de l'article 2 de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, pour la réalisation d'une école polyvalente de 14 classes sur le lot M10C du secteur Masséna Sud de la ZAC PRG (13e).

2010 DASCO 70 Signature d'une convention avec la région Ile-de-France pour le remplacement du système de sécurité incendie unique du groupe scolaire Fondary-Verlomme (15e).

2010 DDATC 110 - DASCO 104 Acceptation de la donation consentie à la Ville de Paris pour l'école élémentaire située 7, rue Asseline (14e) par la Société Pyramide. Autorisation à M. le Maire de Paris de signer la convention de mécénat correspondante.

2010 DPA 18 Signature d'un avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise COLAS IDF NORMANDIE pour la construction d'une école polyvalente de 10 classes 32-34, rue Olivier Métra (20e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2010 DASCO 43 Signature d'une convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris attribuant une subvention pour le fonctionnement du centre de loisirs associatif 28 rue Saint-Jacques (5e) accueillant des enfants handicapés et valides. Montant : 93.400 euros.

2010 DASCO 44 Signature d'une convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19 attribuant une subvention pour le fonctionnement du centre de loisirs associatif 16 rue Tandou, accueillant des enfants handicapés et valides. Montant : 95.150 euros.

2010 DASCO 57 Subvention à l'association Vivement l'Ecole (17e) pour un dispositif d'accompagnement d'enfants autistes en vue de leur intégration scolaire en milieu ordinaire. Montant : 13.000 euros.

Mmes Colombe BROSSEL et Véronique DUBARRY, rapporteures.

2010 DASCO 46 - DPVI 362 Subventions à deux associations pour des actions Politique de la Ville dans le 11e arrondissement. Montant total : 6.000 euros.

2010 DASCO 47 - DPVI 364 Subventions à cinq associations pour des actions Politique de la Ville dans le 13e arrondissement. Montant total : 9.382 euros.

2010 DASCO 48 - DPVI 358 Subventions à six associations pour des actions Politique de la Ville dans le 14e arrondissement. Montant total : 9.640 euros.

2010 DASCO 49 - DPVI 365 Subventions à trois associations pour des actions Politique de la Ville dans le 17e arrondissement. Montant total : 5.278 euros.

2010 DASCO 50 - DPVI 366 Subventions à douze associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement. Montant total : 24.300 euros.

2010 DASCO 51 - DPVI 367 Subventions à deux associations pour des actions Politique de la Ville dans le 19e arrondissement. Montant total : 8.500 euros.

Mmes Colombe BROSSEL et Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2010 DDEEES 76 Subvention à l'association La commune libre d'Aligre (11e et 12e). Montant : 5 000 euros.

2010 DDEEES 111 Signature d'une convention entre la Ville de Paris et la Chambre Régionale de Métiers d'Ile de France (12e) prévoyant l'attribution d'une subvention de 50 000 euros pour la réalisation de la 6e édition du Carrousel des Métiers d'Art et de Création. Montant : 50.000 euros.

2010 DDEEES 148 Signature d'une convention avec l'APUR et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, relative à l'attribution d'une subvention à l'APUR pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris. Montant : 42.000 euros

2010 DDEEES 153 Subvention de fonctionnement à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e (4A) pour l'organisation du Salon de l'Artisanat d'Art 2010. Montant : 8.000 euros.

2010 DDEEES 156 Subvention à l'association des commerçants du cours du Vincennes Nation (12e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 2.000 euros.

2010 DDEEES 159 - DPE 64 Indemnisation amiable d'une exploitante d'un commerce situé 3, boulevard Indochine (19e) en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1.000 euros.

2010 DDEEES 183 Approbation du règlement applicable aux artistes de la place du Tertre (18e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2010 DPE 48 Lancement d'un marché d'évacuation et traitement des terres polluées de l'ancien site de l'usine d'incinération des ordures ménagères situé à Issy-Les-Moulineaux.

2010 DPE 57 Signature de 2 avenants aux contrats de soutien à la collecte sélective et à la reprise du verre en vue de sa valorisation, passé avec les sociétés Adelphe et Saint Gobain Emballage.

2010 DPE 58 Lancement et approbation du principe et des modalités d'attribution de marchés de fourniture de pneumatiques poids lourds neufs ou rechapés ainsi que l'outillage spécifique en 3 lots séparés.

2010 DPE 65 Lancement de marchés relatifs à l'enlèvement des graffitis à Paris en deux lots séparés.

2010 SGCP 6 Approbation des modalités d'attribution d'un marché sur appel d'offres ouvert relatif à la prise des débats des séances du Conseil de Paris.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2010 DAJ 10 Lancement d'une consultation en vue de la passation, en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics, d'un marché de services pour la gestion et la coordination des activités organisées au sein du Point d'accès au droit du 13e.

2010 DAJ 11 Lancement d'une consultation en vue de la passation, en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics, d'un marché de services pour la gestion et la coordination des activités organisées au sein du Point d'accès au droit du 19e.

2010 DAJ 19 Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société SIEPER FRANCE afin de mettre un terme au litige relatif à l'utilisation des marques "PARIS" et "PROPRETE DE PARIS".

2010 DALIAT 19 Signature d'un contrat de transaction avec la société ISS ABILIS France SAS.

2010 DALIAT 21 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 3 lots séparés.

2010 DRH 36 Modification de la délibération DRH 55 des 10 et 11 juillet 2006 fixant le régime indemnitaire applicable à l'emploi de directeur de projet de la Ville de Paris.

2010 DRH 37 Fixation des dispositions statutaires relatives aux emplois de médecin d'encadrement territorial et de responsable de projet dans le domaine de la santé.

2010 DRH 39 Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la gestion des frais de soins de santé, accidents de service, maladies professionnelles et maladies contractées en service dont sont victimes les agents de la Ville et du Département de Paris, lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2010 DRH 40 Abrogation et rectification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Commune de Paris.

2010 DRH 41 Lancement de marchés à bons de commande relatifs à la conception, l'organisation et l'animation de modules de formations à la filière achat public destinés aux agents de la Ville de Paris en trois lots séparés.

2010 DRH 43 Signature de la prolongation du contrat de bail de l'hôtel Alcyon (12e).

2010 DRH 44 Création d'emplois permanents par transformation d'emplois de médecins contractuels existants dans le domaine de la santé au travail.

2010 DSTI 17 Signature d'un marché négocié relatif au renouvellement du droit de suivi des modules et des extensions du progiciel HR Access, à la réalisation de prestations associées et à l'achat de modules supplémentaires auprès de la société HR Access Solutions SAS.

2010 DSTI 21 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la mise en oeuvre des applications de recette de la taxe de balayage et de la taxe de séjour.

2010 DSTI 24 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture et à l'installation de terminaux et d'accessoires radionumériques de norme TETRA.

2010 DSTI 25 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la conception, au développement et à la maintenance d'applications géomatiques.

2010 DSTI 28 Résiliation pour motif d'intérêt général de marchés relatif à la fourniture, l'intégration, l'assistance à l'exploitation et la maintenance des systèmes de télécommunication sur les sites de la Ville de Paris.

2010 DSTI 32 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture d'équipements et de prestations de câblage informatique et téléphonique.

2010 DSTI 35 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de fourniture de logiciels pour la gestion des identités numériques.

Mme Maité ERRECART, rapporteure.

2010 DF 50 Lancement d'un d'appel d'offres ouvert européen relatif au renouvellement des contrats d'assurance TAM de la Ville de Paris.

2010 DF 52 Mise en place d'un programme de billets de trésorerie.

2010 DF 55 Signature de l'avenant n°1 à la convention de garantie d'emprunt passée avec la SAEMES, et de l'avenant n°1 à la convention de prêt passée avec la Caisse d'Epargne et la SAEMES, prolongeant de cinq mois la durée de la garantie d'emprunt de la Ville.

2010 DF 56 Attribution de la délégation de service public relative à la gestion de l'activité de kiosquier à Paris.

2010 DF 57 Signature d'un avenant à la convention d'affichage publicitaire passée avec la société Clear Channel.

2010 DF 65 Fixation du montant annuel de la redevance afférente à l'exploitation de panneaux publicitaires sur les quais des quatre stations parisiennes de la ligne T2 du tramway et sur les quais du T3.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010 DEVE 82 Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables des exercices 2009 et antérieurs du budget annexe du fossoyage.

2010 DEVE 66 Subvention à l'association CORIF pour son programme d'inventaire des oiseaux mené sur Paris par l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Ile-de-France. Montant : 1.000 euros

2010 DEVE 78 Subvention à l'association Chadhal pour son action de suivi de la population féline dans le jardin des Halles (1er). Montant : 1.000 euros.

2010 DEVE 90 Subvention à l'association Grumpy Nature pour son étude ornithologique sur le Fuligule Milouin au lac du Bois de Vincennes. Montant : 1.700 euros.

2010 DEVE 98 Signature d'une convention modificative n° 2 avec l'Association pour le Développement de l'Apprentissage Francilien (ADAFA), gestionnaire du Centre de Formation d'Apprentis des métiers de l'Agriculture (CFA), pour la mise en place d'une nouvelle formation.

2010 DEVE 36 Signature d'un protocole d'accord autorisant le règlement amiable d'un litige impliquant le service des cimetières.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2010 CAB_MA 13 Subvention à l'Association internationale culture sans frontière - AICSF (20e) pour l'organisation de la remise d'un trophée "La marmite d'or" dans le cadre d'un concours culinaire. Montant : 5.000 euros.

2010 CAB_MA 15 Subvention à l'association Studio Olinda (10e) pour le récital de la chanteuse lyrique Marie-Claude Bottius dans le concert "Classic in Black". Montant : 1.800 euros.

2010 CAB_MA 17 Signature d'une convention avec l'association Good Music Diffusion pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

2010 CAB_MA 18 Subvention à l'association Gloriana pour la production et la diffusion de l'opéra lyrique "L'île de Merlin" de Gluck avec des artistes lyriques de l'Outre-Mer. Montant : 15.000 euros.

2010 CAB_MA 19 Subvention à l'association La Compagnie des Mornes Bleus pour l'organisation de plusieurs séances d'un spectacle intitulé "Conteur soleil raconte et chante..." à l'auditorium de l'Hôtel de Ville. Montant : 5.000 euros.

2010 CAB_MA 20 Subvention à l'Association réunionnaise communication et culture - ARCC (20e) pour la mise en oeuvre de son programme d'activités. Montant : 7.000 euros.

2010 DAC 22 Subvention à l'EUURL Le Coach (9e) au titre de ses actions en faveur d'artistes des musiques actuelles. Montant : 12.000 euros.

2010 DAC 84 Subvention à l'association Ensemble Alternance (4e). Montant : 6.000 euros.

2010 DAC 94 Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'établissement public Maison des Métallos pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.020.000 euros.

2010 DAC 98 Signature d'une convention avec l'association Le Mystère Bouffe (93310 Le Pré Saint Gervais) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 8.000 euros.

2010 DAC 99 Subvention à l'association Les Complices de Nina (94260 Fresnes). Montant : 5.000 euros.

2010 DAC 103 Signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 avec l'association Fiches Théâtre Urbain (17e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010 DAC 119 Subvention à l'association Les Nouveaux Gitans (10e). Montant : 7.500 euros.

2010 DAC 121 Signature d'une convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 223.100 euros.

2010 DAC 139 Signature d'une convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation des festivals Musiques et jardins et Jazz nomades - La voix est libre. Montant : 30.000 euros.

2010 DAC 189 Subvention à l'association Atelier Théâtre du Tourtour pour l'organisation de Mélomania (4e). Montant : 5.000 euros.

2010 DAC 215 Subvention à l'association BCDV Théâtre (4e). Montant : 6.000 euros.

2010 DAC 230 Signature d'un avenant à convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 550.000 euros.

2010 DAC 236 Subvention à l'association Courant d'Art Frais (13e). Montant : 5.000 euros.

2010 DAC 239 Subvention à l'association Théâtre Pixel et Gémopro productions (18e). Montant : 1.500 euros.

2010 DAC 256 Subvention à la SARL Spectaculaire (2e). Montant : 22.000 euros.

2010 DAC 266 Subvention à l'association REALI (3e) pour l'organisation de la 6e édition du festival de musique Gwo-Ka à Paris en 2010. Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 283 Subvention à la Société historique et littéraire polonaise (4e) au titre de ses actions artistiques dans le cadre de l'Année Chopin en 2010. Montant : 5.000 euros.

2010 DAC 284 Subvention à l'association Ruban vert (20e). Montant : 7.000 euros.

2010 DAC 285 Subvention à l'association Club Franco-russe de la Culture et des Arts (Artcorusse). Montant : 3.000 euros.

2010 DAC 292 Subvention à la Compagnie RL (18e). Montant : 8.000 euros.

2010 DAC 293 Subvention à l'association 4 Tomorrow (18e). Montant : 5.000 euros.

2010 DAC 296 Subvention à l'association Agrafmobile (11e). Montant : 2.000 euros.

2010 DAC 313 Signature d'une convention avec la SEMA-VIP pour l'attribution d'une subvention. Montant : 29.620 euros.

2010 DAC 322 Subvention à l'association CIRCE - Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques (5e). Montant : 15.000 euros.

2010 DAC 337 Subvention à l'association Atelier Musical Paris Seine (18e). Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 346 Subvention à l'Association pour le Rayonnement des Grandes Orgues de l'église Saint-Eustache (ARGOS) (1er). Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 347 Signature d'une convention avec l'association Conservatoire municipal de musique, d'art dramatique et de danse du 15e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 5.608 euros.

2010 DAC 354 Subvention à l'association Pour ainsi dire (94220 Charenton). Montant : 5.000 euros.

2010 DAC 356 Subvention à l'Association de la Médiathèque Musicale Mahler (8e). Montant : 13.000 euros.

2010 DAC 405 Subventions aux associations Cie Jean-Pierre Garnier (20e), Les Compagnons de la Chimère (7e), A.R.R.T (12e), Pas Sage à l'Acte (16e), Le Théâtre de la Querelle (42 000 Saint Etienne), Cie La Mandarine Blanche (93500 Pantin) en 2010.

2010 DAC 429 Signature avec l'EURL Espace Pierre Cardin d'un avenant à convention pour l'occupation du Pavillon des Ambassadeurs (8e).

2010 DAC 438 Signature d'une convention avec l'association Groupe Rires, Rage, et Résistance (GRRR 19e) relative à l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la 9e édition de l'opération En compagnie(s) d'été au Théâtre 14 - Jean Marie Serreau (14 e) en 2010. Montant : 30 000 euros.

2010 DAC 444 Subvention à l'association Actuel-Art (11e) pour l'organisation de ses activités 2010. Montant : 7.000 euros.

2010 DAC 485 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Paris-Ateliers (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.138.850 euros.

2010 DAC 511 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs - Auditorium Saint Germain (6e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 650.000 euros.

2010 DICOM 6 Signature d'une convention de parrainage avec Epson pour l'exposition "Paris d'Amour".

2010 DICOM 7 Signature d'une convention de co-production avec France Télévision pour le bal-concert de la solidarité du 13 juillet 2010.

2010 SG 81 Subvention à l'association Evropa Film Akt. Montant : 1.500 euros.

2010 SG 124 Signature d'une convention avec l'Association du Festival du cinéma chinois de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 5.000 euros.

2010 SG 131 Subvention à l'association Poudre de sourire (11e). Montant : 2500 euros.

2010 SG 138 Subvention à l'association Espagnolas en Paris. Montant : 8.000 euros.

2010 SG 139 Subvention à l'association Extra muros. Montant : 5.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2010 DAC 360 Subvention à l'association Caravansérail et Cie (10e) pour l'organisation de la 6e édition du New Bled Festival. Montant : 19.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2010 DAC 134 Subvention à l'association La Fabrique des petits hasards (11e). Montant : 4.000 euros.

2010 DAC 187 Subvention à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie (5e). Montant : 20.000 euros.

2010 DAC 269 Subvention à l'Association des donateurs de voix - Bibliothèque sonore de Paris Albert Roos (15e). Montant : 7.000 euros.

2010 DAC 276 Subvention à l'association SESAME - Service pour l'Edition Spécialisée destinée aux Aveugles, Mal voyants et autres personnes Empêchées de lire (7e). Montant : 4.500 euros.

2010 DAC 290 Subvention à l'association Clair Obscur (17e). Montant : 4.500 euros.

2010 DAC 345 Subvention à l'association SIDVEM (14e). Montant : 3.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2010 DAC 398 - DEVE 80 Subvention à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e). Montant : 7.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Fabienne GIBOUDEAUX et M. Denis BAUPIN, rapporteurs.

2010 DAC 177 - DJS 330 - SG 47 Signature d'une convention avec l'association L'Esprit Jazz (13e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation de la 10e édition de son festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés (6e). Montant : 19.000 euros.

MM. Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD et Mme Fatima LALEM, rapporteurs.

2010 DAC 370 Signature d'une convention avec l'association Bétonsalon (18e) pour l'attribution d'une subvention et d'une convention d'occupation de locaux. Montant : 53.000 euros.

MM. Christophe GIRARD et Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2010 DAC 291 - SGRI 54 Subvention à l'association Fonds Social Juif Unifié (5e). Montant : 15.000 euros.

MM. Christophe GIRARD et Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2010 DAC 513 - SGRI 28 Subvention à l'association Coup de soleil. Montant : 22.800 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Catherine VIEUCHARIER et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2010 DDEEES 71 Subventions à 7 associations étudiantes. Montant total : 14.500 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2010 CAB_MA 30 Attribution d'une aide en faveur du département du Var particulièrement touché par les pluies torrentielles le 15 juin 2010. Montant : 100.000 euros.

2010 DU 5 Cession de la propriété communale Château Bouchet située à Fareins (Ain).

2010 DU 88 ZAC "Champerret" (17e). Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

2010 DU 103 Cession d'une emprise de voirie au droit du n° 46 rue Blomet (15e).

2010 DU 135 Cession d'un hôtel, 77 rue du Ruisseau (18e).

2010 DU 176 Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer le permis d'aménager le site 112 à 122 rue des Poissonniers (18e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2010 DU 118 GPRU Site des Olympiades (13e). Convention avec l'ASL Olympiades pour une subvention pour l'année 2010. Avenant à la convention du 14/12/09 pour une subvention relative à la réalisation d'études pour le réaménagement de la cour Rome, du grand parvis, et de la liaison dalle basse/dalle haute.

2010 DU 105 GPRU Porte de Montmartre / Porte de Clignancourt / Porte des Poissonniers (18e). Modification du PLU Secteur Porte de Saint-Ouen.

Mmes Anne HIDALGO et Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2010 DJS 274 Subvention à l'association Silhouette (19e). - Montant : 3.000 euros.

2010 DJS 324 Signature de 16 conventions annuelles avec l'Union Régionale des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs en Ile-de-France, acteur du réseau UNHAJ et de son organisation en unions régionales (URHAJ) - URFJT Ile-de-France et 15 associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs qui lui sont affiliées pour l'attribution de subventions.

2010 DJS 325 Signature de 9 conventions, avec l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes Travailleurs (ARFJ) et huit associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs qui lui sont affiliées, pour l'attribution de subventions. Montant total : 496.570 euros.

2010 DJS 327 Subvention à 1 000 Visages Production (91170 VIRY CHATILLON). Montant : 3.000 euros.

2010 DJS 337 Subvention à Compagnie Point de Rupture. Montant : 4.000 euros.

2010 DJS 340 Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association MJC en Ile-de-France - Fédération régionale pour la gestion du centre d'animation Montparnasse (14e).

2010 DJS 341 Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales Sportives Culturelles et Educatives (A.C.T.I.S.C.E) pour la gestion du centre d'animation La Jonquièrre (17e).

2010 DJS 342 Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et la Ligue de l'Enseignement pour la gestion du centre d'animation Les Amandiers et du centre d'animation et d'hébergement Louis Lumière avec son annexe Serpollet (20e).

2010 DJS 343 Signature d'un marché article 30 pour la gestion de l'espace jeunes Saint-Blaise (20e).

2010 DJS 345 Subvention au Conseil Parisien du Mouvement de la Paix. Montant : 2.000 euros.

2010 DJS 359 Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association Ligue de l'Enseignement-Fédération de Paris pour la gestion des centres d'animation Baudricourt, Richet, Daviel, Dunois, Poterne des Peupliers et Oudiné (13e).

2010 DJS 360 Lancement d'un marché de prestations de services, article 30 du code des marchés publics, pour la gestion du centre d'animation Mercoeur (11e).

2010 DJS 361 Signature d'une convention de délégation de service public avec l'association Action pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales et Sportives Culturelles et Educatives (ACTISCE) pour la gestion du centre d'animation Les Halles Le Marais et son antenne Saint-Honoré (1er).

2010 DJS 371 Subvention à l'Office Régional des Oeuvres Laïques d'Education par l'Image et le Son (OROLEIS de Paris). Montant : 2.000 euros

2010 DJS 374 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Beaujon (8e).

2010 DJS 375 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Point du Jour (16e) et de son antenne Mesnil-Saint Didier (16e).

2010 DJS 379 Signature d'un marché article 30 relatif à la gestion des centres d'animation Arras et Censier (5e).

2010 DJS 380 Signature d'un marché article 30 relatif à la gestion du centre d'animation Valeyre (9e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2010 DPA 36 Approbation du principe de construction d'un Centre d'Animation, 13-15, rue Mouraud (20e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire et de permis de démolir.

M. Bruno JULLIARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2010 DJS 270 - DPVI 343 Subvention à l'association Pérédelkino (14e). Montant : 1.000 euros.

2010 DJS 273 - DPVI 322 Signature d'un avenant à la convention triennale 2009-2011 avec l'association R.Style (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 10.000 euros.

2010 DJS 282 - DPVI 325 Subvention à Tremplin Théâtre des 3 Frères (18e). - Montant : 2.000 euros.

2010 DJS 309 - DPVI 331 Subvention à l'Association Rungis Brillat Peupliers (ARBP). - Montant : 2.000 euros.

2010 DJS 310 - DPVI 332 Subvention à La Compagnie à L'Affût. Montant : 2.500 euros.

2010 DJS 312 - DPVI 330 Subvention à Fabrication Maison pour son projet Passage en images conduit dans le 20e arrondissement. - Montant : 2.000 euros.

2010 DJS 334 - DPVI 347 Subvention à Art Exprim (18e).
- Montant : 4.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010 SG 17 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale - ANRS (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

2010 SG 19 Subvention à l'association Cippora (17e).
Montant : 5.000 euros.

2010 SG 20 Signature d'une convention avec l'association Aux captifs, la Libération (8e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2010 SG 23 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Altair, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 41.000 euros.

2010 SG 26 Subvention à l'association Pulsart. Montant : 5.000 euros.

2010 SG 31 Subvention à l'association Pour qu'elle revienne (18e). Montant : 3.000 euros.

2010 SG 32 Subvention à l'association Foyer de Grenelle - Centre Social (15e) pour son action "parcours de femmes vers l'autonomie". Montant : 4.000 euros.

2010 SG 33 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association IRFED Europe (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2010 SG 49 Subvention à l'association Libres Terres des Femmes pour son action en faveur de femmes. Montant : 2.500 euros.

2010 SG 52 Subvention à l'association "Mouvement Ni Putes, Ni Soumises pour ses actions de lutte contre les violences faites aux femmes. Montant : 20.000 euros.

2010 SG 55 - DASES 28 Signature d'une convention avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010 SG 92 Subvention à l'association Enjeux (3e).
Montant : 3.500 euros.

2010 SG 93 Subvention à l'association Femmes Pour le Dire, Femmes Pour Agir (15e) pour son action en faveur de femmes handicapées. Montant : 3.000 euros.

2010 SG 94 Subvention à l'association "Femmes de la Terre" (19e). Montant : 1.500 euros.

2010 SG 102 Subvention à l'association Avec Nos Aînées - ANA (11e). Montant : 1.000 euros.

2010 SG 144 Subvention à l'association ProChoix (11e) pour son action d'information. Montant : 12.000 euros.

2010 SG 149 Subvention à l'Association des Tunisiens de France pour ses actions de lutte contre les violences faites aux femmes. Montant : 6.000 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2010 DASES 12 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'AP-HP (Hôpital Robert Debré) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Olivier BAUD, lauréat 2007 - Annuité 2010. Montant : 63.750 euros.

2010 DASES 13 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'INSERM ADR Paris VI pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Jérôme GALON. Annuité 2010. Montant : 63.750 euros.

2010 DASES 14 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'INSERM (délégation ADR Paris XII Henri Mondor) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Sonia GAREL. Annuité 2010. Montant : 63.750 euros.

2010 DASES 15 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'Institut Curie pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Simon SCHEURING lauréat 2007. Annuité 2010. Montant : 63.750 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010 DASES 27 - SGRI 43 Signature d'une convention avec l'association Croix Rouge Française (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 215.000 euros.

MM. Jean-Marie LE GUEN et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2010 DVD 194 Signature d'une convention de concession avec la société SPIE Autocité pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement Porte de Saint Cloud (16e) pour une durée de 18 ans.

2010 DVD 67 Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux de mise en conformité des passages souterrains de la Porte de Pantin (19e). Signature d'une convention pour un plan d'actions attachées à la sécurité de T3 et des passages souterrains au titre du contrat particulier 2009-2013 et demande des subventions correspondantes.

2010 DVD 49 Approbation des modalités d'attribution et signature des marchés à bons de commande relatifs à l'exploitation et l'entretien des installations d'éclairage public du boulevard périphérique, des voies sur berges et des tunnels sécurisés.

2010 DVD 30 Approbation des modalités d'attribution et signature d'un marché à bons de commande sur catalogue relatif à la fourniture de matériels de signalisation temporaire.

2010 DVD 178 Approbation et signature d'un marché à bons de commande, divisé en deux lots géographiques, relatif à la réalisation de travaux de reconnaissance de sols.

2010 DVD 183 Signature d'un contrat de transaction valant protocole d'indemnisation avec la société Eau et Force, suite à la rupture d'une canalisation d'eau potable sous le boulevard Lefebvre à l'angle de la rue Brancion (15e).

2010 DVD 202 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2010 DVD 181 Fixation du montant des redevances forfaitaires pour l'emplacement des buvettes et des glaciers sur le domaine public fluvial municipal dans le cadre de l'opération Paris Plage 2010.

Mmes Annick LEPETIT et Anne LE STRAT, rapporteures.

2010 DPE 56 Modalités d'attribution de six marchés pour l'entretien, la réparation et les améliorations localisées des ouvrages d'assainissement parisiens de la section de l'assainissement de Paris.

2010 DPE 60 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la réalisation de la version 6 du système d'information TIGRE du service technique de l'eau et de l'assainissement.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2010 DPE 25 - SGRI 22 Signature d'une convention avec l'association Coredia attribuant une subvention pour son projet de mise en place d'un service public de l'eau potable dans la ville de Diawara (Sénégal). Montant : 23.374 euros.

2010 DPE 26 - SGRI 23 Signature d'une convention avec l'association Action contre la faim, pour l'attribution d'une subvention pour son projet de développement d'un centre urbain afghan à travers l'amélioration des services en eau de la ville de Charikar (Afghanistan). Montant: 150.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2010 DLH 29 Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne pour l'attribution d'une subvention. Montant : 85.312 euros.

2010 DLH 30 Autorisation d'acquérir par la Ville de Paris des parties communes dans l'immeuble en copropriété situé 5-5 bis rue Basfroi (11e). Signature avec PROLOGUES d'un avenant au bail emphytéotique conclu le 5 septembre 2008.

2010 DLH 34 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 9 logements PLUS et 2 locaux d'activités, 74 rue des Poissonniers (18e).

2010 DLH 35 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 16 rue de Beauce (3e).

2010 DLH 40 Réalisation par le CASVP d'un programme de construction neuve comportant un EHPAD de 100 logements PLS, ZAC "Gare de Rungis", lot D (13e).

2010 DLH 65 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'ensemble immobilier communal situé 13-15 rue Bleue (9e).

2010 DLH 69 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 9-9 bis rue Labie (17e).

2010 DLH 70 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 60 rue Bayen (17e).

2010 DLH 109 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", d'un ou plusieurs lots de volumes dépendant de l'immeuble communal, 117 à 121 rue de Ménilmontant et 301 à 303 rue des Pyrénées (20e).

2010 DLH 113 Réalisation par la SGIM d'un programme de 4 logements PLUS, 43 rue des Bourdonnais (1er).

2010 DLH 115 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant un logement PLA-I, 16 logements PLUS et 4 logements PLS situé 5 bis rue du Dahomey (11e).

2010 DLH 119 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 7 logements PLA-I, 20 logements PLUS et 5 logements PLS, 59 rue Louis Blanc (10e).

2010 DLH 120 Création par "Paris Habitat - OPH" de 2 logements PLUS sur la parcelle du groupe Gérard de Nerval, 2-14 rue Gérard de Nerval (18e).

2010 DLH 129 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 24 logements PLUS et 7 logements PLS, 104 rue Alexandre Dumas (20e).

2010 DLH 135 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 6 logements PLUS et un local d'activités 18 rue Geoffroy l'Angevin (4e).

2010 DLH 138 Signature d'un avenant au bail emphytéotique portant location au profit de la RIVP d'une partie de l'immeuble communal situé 76-76 bis rue de Rennes (6e).

2010 DLH 139 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction neuve comportant 6 logements PLA-I, 3 logements PLS situé 18 rue de la Voûte (12e).

2010 DLH 143 Réalisation par Aximo, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLS, 57 rue de la Jonquière - 53 rue Gauthey (17e).

2010 DLH 145 Autorisation au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale de copropriété l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des tantièmes de charges qui en résulte, dans l'immeuble en copropriété situé 13 quai Conti (6e).

2010 DLH 150 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 93 boulevard du Montparnasse (6e).

2010 DLH 155 Avenant au bail emphytéotique, consenti au CASP, portant location des lots domaniaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 113 avenue Jean Jaurès (19e).

2010 DLH 156 Réalisation par la Fondation Hospitalière Sainte-Marie d'un programme de construction neuve d'un foyer pour personnes handicapées comportant 45 logements PLS et d'un EHPAD comportant 20 logements PLS, 110 rue des Poissonniers (18e).

2010 DLH 157 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement de 2 logements PLA-I, 15 logements PLUS et 5 logements PLS, 27 rue Greuze (16e).

2010 DLH 158 Réalisation par Sageco d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 95 rue Julien Lacroix (20e).

2010 DLH 162 Réalisation par "Immobilière 3F" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I et 4 logements PLUS, 57 rue Jean-Baptiste Pigalle (9e).

2010 DLH 163 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 5 logements PLUS et un local d'activités, 35 rue des Petits Carreaux (2e).

2010 DLH 169 Remboursement anticipé des avances consenties par la Ville de Paris à la SA d'HLM "Immobilière 3F" au titre de participation financière à 4 programmes de logements sociaux. Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt bancaire à contracter par la SA d'HLM "Immobilière 3F".

2010 DU 144 Cession par voie d'adjudication publique d'un logement vacant dépendant de l'ensemble immobilier "Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï" (16e).

2010 DU 178 Acquisition des parcelles, 83 bis et 85 rue Philippe de Girard (18e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2010 DASCO 23 Indemnisation amiable de la MATMUT, subrogée dans les droits de son assuré, au titre d'un dommage matériel survenu à l'école Boule (12e) dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2010 DDEEES 127 Subvention à l'Institut Pierre Mendès France pour l'organisation d'un colloque scientifique "Pierre Mendès France et Charles de Gaulle : deux passions françaises". Montant : 8.000 euros.

2010 DDEEES 128 Signature d'une convention avec l'Association Science et Télévision pour l'attribution d'une subvention. Montant : 80.000 euros.

2010 DDEEES 167 Subvention à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). Montant : 905.645 euros.

2010 DDEEES 173 Subvention à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) pour l'organisation d'un colloque sur Siegfried Kracauer. Montant : 2.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010 DA 6 Lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de portage destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services rattachés disposant d'un budget annexe.

2010 DA 10 Lancement de marchés à bons de commande pour des prestations de géomètres topographes et de géomètres experts, dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris en cinq lots séparés.

2010 DICOM 3 Approbation du principe et des modalités d'attribution du marché relatif la mise à disposition d'articles de presse régionale et nationale et la gestion des droits d'auteurs afférents.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010 DFPE 3 Signature d'une convention avec l'association "Crèche Parentale du Sentier" pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement d'une crèche parentale de 20 places dans des locaux situés 17, rue du Sentier - 4-6, rue du Croissant (2e). Montant : 390.110 euros.

2010 DFPE 19 Signature d'une convention avec l'association Centre Psychanalytique de Consultations et Traitement de Paris (CPCT), gestionnaire du lieu d'accueil enfants/parents dénommé Le 40 des tout-petits (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2010 DFPE 45 Signature d'une convention avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement de locaux, 13, rue des Bluets (11e) en vue de la création d'un établissement d'accueil collectif non permanent de type multi-accueil de 62 places. Montant : 1.112.799 euros.

2010 DFPE 48 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour l'attribution d'une subvention. Montant : 39. 112 euros.

2010 DFPE 56 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Gribouille Alesia (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 88.444 euros.

2010 DFPE 57 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Oeuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge pour l'attribution d'une subvention (14e). Montant : 44.100 euros.

2010 DFPE 58 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie (14e). Montant : 54. 348 euros.

2010 DFPE 59 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association "La Planète des Enfants" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50 579 euros.

2010 DFPE 60 Signature d'une convention avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la création d'un établissement d'accueil collectif non permanent de type multi-accueil dénommé Le Petit George (15e). Montant : 107.668 euros.

2010 DFPE 77 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche, 5, rue Yves Toudic (10e). - Montant : 114.529 euros.

2010 DFPE 78 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins Franco-Allemands - AJEFA pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie dénommée Sampaix (10e). Montant : 31.557 euros.

2010 DFPE 79 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins Franco-Allemands - AJEFA pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin d'enfants dénommé Sampaix (10e). - Montant : 32.090 euros.

2010 DFPE 81 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins Franco-Allemands - AJEFA pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin d'enfants Saint Martin (10e). - Montant : 21.468 euros.

2010 DFPE 82 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association La Cool Douche pour l'attribution d'une subvention. Montant : 88 233 euros.

2010 DFPE 83 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association La Porte Entr'Ouverte pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale (14e). Montant : 80. 905 euros.

2010 DFPE 84 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA CROIX ROUGE FRANCAISE pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée Charles Fénélon (14e). Montant : 315.684 euros.

2010 DFPE 85 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins Franco-Allemands (AJEFA)pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin d'enfants dénommé Rasselins (20e). - Montant : 29.995 euros.

2010 DFPE 87 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association des Crèches et Pouponnières pour Enfants d'Etudiants (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 103. 176 euros.

2010 DFPE 96 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes" (O.N.C.P.) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée "Saint Ambroise" (11e). Montant : 233.764 euros.

2010 DFPE 97 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes" (O.N.C.P.) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée "Mail-Clery" (2e). Montant : 175.788 euros.

2010 DFPE 102 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes" (O.N.C.P.) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée "Le Petit Moulin" (14e). Montant : 180 083 euros.

2010 DFPE 113 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie dénommée "Le Petit Edgar" (15e). Montant : 155.582 euros.

2010 DFPE 114 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches parisiennes" (O.N.C.P.) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée "Brancion"(15e). Montant : 136.654 euros.

2010 DFPE 116 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches parisiennes" (O.N.C.P.) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée "Crèche du XVI" (16e). Montant : 355.545 euros.

2010 DFPE 117 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Oeuvre Nouvelle des Crèches parisiennes" (O.N.C.P.) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée "Point du Jour" (16e). Montant : 289.335 euros.

2010 DFPE 120 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA CHOUINE pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale du même nom (18e). - Montant : 176.659 euros.

2010 DFPE 122 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Association des Parents d'Elèves des Jardins Franco-Allemands - AJEFA pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie dénommé Lancry (10e). - Montant : 63.879 euros.

2010 DFPE 130 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association "CROIX ROUGE FRANCAISE" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie dénommée "Parnassium"(15e). Montant : 66. 684 euros.

2010 DFPE 132 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association GANONE pour l'attribution d'une subvention (4e). - Montant : 171.764 euros.

2010 DFPE 136 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA CROIX ROUGE FRANCAISE pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée Saint Pierre du Gros Caillou (7e). Montant : 546.481 euros.

2010 DFPE 138 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Croix Rouge Francaise pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée Marie Ernest May (17e). Montant : 278 .388 euros.

2010 DFPE 139 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association La Croix Rouge Française pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée La Butte aux Cailles (13e). - Montant : 226.871 euros.

2010 DFPE 141 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Croix Rouge Francaise pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée CNAVTS (19e). - Montant : 7.930 euros.

2010 DFPE 146 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie "Coquin'ours" (8e). Montant : 72. 250 euros.

2010 DFPE 147 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Arc en Ciel (15e). Montant : 40.571 euros.

2010 DFPE 148 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Violet (15e). Montant : 128.907 euros.

2010 DFPE 150 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Mowgli pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements rue Dieu (10e). - Montant : 85.511 euros.

2010 DFPE 151 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'établissement multi accueil Le 14ème Ours (14e). Montant : 519 825 euros.

2010 DFPE 152 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'établissement multi accueil Quai des Ours (10e). Montant : 291.730 euros.

2010 DFPE 153 Signature d'un avenant n°1 à la convention n°1 passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Calin'ours"(16e). Montant : 40.568 euros.

2010 DFPE 154 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Les Oursons" (16e). Montant : 39.862 euros.

2010 DFPE 155 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie Teddy Club (16e). Montant : 84 245 euros.

2010 DFPE 157 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'établissement multi accueil La Cité des Ours (18e). - Montant : 141.182 euros.

2010 DFPE 160 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'établissement multi accueil Au Fil des Ours (11e).Montant : 169. 424 euros.

2010 DFPE 161 Signature d'une convention avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un établissement d'accueil collectif non permanent de type multi-accueil Le Grand Ours (18e). - Montant total : 180.290 euros.

2010 DFPE 163 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "CROIX ROUGE FRANCAISE" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée "Gabriel de Mun"(10e). Montant : 275.171 euros.

2010 DFPE 164 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Mowgli pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements Pajol (18e). - Montant : 105.069 euros.

2010 DFPE 166 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Gan Yossef pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale Gan Yossef (20e). - Montant : 413.633 euros.

2010 DFPE 176 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Gan Yossef pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Gan Yossef (20e). - Montant : 152.599 euros.

2010 DFPE 187 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective, 20, rue du Chevalier de la Barre (18e). - Montant : 110.738 euros.

2010 DFPE 188 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective, 16, rue Lamarck (18e). - Montant : 296.080 euros.

2010 DFPE 189 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre israélite de Montmartre pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin maternel, 34, rue Lamark (18e). - Montant : 66.458 euros.

2010 DFPE 172 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Arthur et Marine pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements Nieuport (13e). - Montant : 78.365 euros.

2010 DFPE 173 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Arthur et Marine pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements Christiani (18e). - Montant : 73.902 euros.

2010 DFPE 174 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Caramel pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie "La Maison des Ours" (12e). Montant : 60.938 euros.

2010 DFPE 175 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Caramel pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements "La Maison des Oursons" (12e et 19e). Montant : 311 668 euros.

2010 DFPE 177 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Libellule et Papillon pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective du même nom (20e). - Montant : 158.681 euros.

2010 DFPE 178 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Groupe Social des Oeuvres de Belleville pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Françoise Lagrange (20e). - Montant : 514.501 euros.

2010 DFPE 190 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Halte Garderie de L'Annonciation pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie (16e). - Montant : 37.065 euros.

2010 DFPE 191 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association l'Atelier des Enfants (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 42.053 euros.

2010 DFPE 212 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Quel Univers Inventer pour l'attribution d'une subvention pour la crèche parentale située 43, rue des Bois (19e). Montant : 81.749 euros.

2010 DFPE 216 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour l'attribution d'une subvention fonctionnement de la crèche collective " Les Petites Souris du Mont " (14e).Montant : 56.953 euros.

2010 DFPE 221 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi accueil D'ici et d'Ailleurs (13e). - Montant : 200.815 euros.

2010 DFPE 229 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Bout'Chou 1 (14e). Montant : 51.493 euros.

2010 DFPE 230 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective La Maison Enchantée (14e). - Montant : 711.907 euros.

2010 DFPE 236 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Bout'Chou 2 (13e). - Montant : 357.928 euros.

2010 DFPE 237 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Bout'Chou Péan (13e). - Montant : 72.345 euros.

2010 DFPE 238 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin maternel La Maison Enchantée (14e). Montant : 39.206 euros.

2010 DFPE 249 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Union départementale des Associations familiales de Paris UDAF de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Necker (15e). Montant : 44.123 euros.

2010 DFPE 253 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris - U.D.A.F. de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Jonquièrre (17e). - Montant : 38.186 euros.

2010 DFPE 258 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris - U.D.A.F. de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie Ranelagh (16e). Montant : 33.884 euros.

2010 DFPE 268 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Les 400 Coups pour l'attribution d'une subvention. Montant : 42.610 euros.

2010 DFPE 271 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association PETIT CONCEPT pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 18, rue de l'Orillon (11e). Montant : 36.814 euros.

2010 DFPE 272 Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association Solidarité Roquette pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie dénommée Les Pitchouns (11e). Montant : 67.721 euros.

2010 DFPE 276 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Haut Comme 3 Pommes pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte garderie du même nom (11e). Montant : 70.887 euros.

2010 DFPE 292 Signature d'une convention avec l'association Les Pieds Tendres, 10/12, passage Abel Leblanc (12e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour la remise aux normes et la restructuration de sa crèche parentale située à la même adresse. Montant : 105.638 euros.

2010 DFPE 296 Signature d'une convention passée avec l'association La Maison des Bout'Chou (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 583.550 euros.

2010 DFPE 298 Signature d'une convention avec l'association Les Petits Lardons (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.092 euros.

2010 DFPE 309 Approbation et signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement collectif de petite enfance, 18-24 passage Duhesme (18e).

2010 DFPE 310 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance, 11-13 rue Emile Duployé (18e).

2010 DFPE 320 Signature d'une convention avec l'association CRESCENDO pour l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation du jardin de l'établissement d'accueil de la petite enfance Fontarabie (20e). - Montant : 29.644 euros.

2010 DFPE 341 Signature d'une convention avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la création d'un établissement d'accueil collectif non permanent de type multi-accueil dénommé Saint Léon (15e). Montant : 54 .459 euros.

2010 DFPE 350 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association La Clairière (2e) pour l'attribution d'une subvention concernant la gestion d'un relais enfants parents auxiliaires parentales, dans le cadre de son dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaires parentales. Montant : 19.766 euros.

2010 DFPE 351 Signature avec Evancia SAS Babilou d'un marché de prestations de service passé en application de l'article 30 du code des marchés publics pour la mise à disposition de places d'accueil pour les parisiens au sein d'une crèche située dans le quartier n° 67, Batignolles (17e) (12 places à titre indicatif).

2010 DFPE 356 Signature, avec le groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) situé 47-83, boulevard de l'Hôpital (13e), d'un marché de prestation de services pour la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein de la crèche du groupe hospitalier.

2010 DFPE 355 Approbation et signature d'une convention avec le Département de Paris pour la mise à disposition de places d'accueil au sein de la crèche de l'Etablissement Départemental d'Aide Sociale à l'Enfance de l'Ouest Parisien (17e).

2010 DFPE 357 Signature avec l'hôpital Vaugirard-Gabriel Pallez (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) situé au 10, rue Vaugelas (15e) d'un marché de prestation de services passé selon l'article 30 du code des marchés publics ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein de la crèche hospitalière.

2010 DFPE 358 Lancement d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum passé selon l'article 30 du Code des marchés publics et ayant pour objet l'achat de places d'accueil collectif de petite enfance dans le 9e arrondissement.

2010 DFPE 370 Signature avec la société Maintenance Industrie de l'avenant n° 2 au marché relatif aux prestations de nettoyage de la vitrerie, des luminaires, des aérateurs et grilles d'aération dans les établissements municipaux de petite enfance de la Ville de Paris des 1er, 2e, 3e, 4e, 12e, 19e et 20e arrondissements

2010 DFPE 371 Signature avec la société Maintenance Industrie de l'avenant n° 2 au marché relatif aux prestations de nettoyage de la vitrerie, des luminaires, des aérateurs et grilles d'aération dans les établissements municipaux de petite enfance de la Ville de Paris des 6e, 7e, 8e, 10e, 11e, 13e et 15e arrondissements.

2010 DPA 4 Approbation du principe de construction d'une crèche collective de 66 places, 45-47, rue Miguel Hidalgo - 28, rue David d'Angers (19e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

2010 DPA 67 Approbation du principe de restructuration d'une crèche collective municipale 2, rue Maurice Maignen (15e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes de permis de démolir et de déclaration préalable.

2010 DPA 70 Indemnisation de la société J. Brunet et E. Saunier au titre des prestations supplémentaires réalisées lors des travaux de construction de la crèche collective, 62 rue Saint-Sabin (11e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010 DFPE 91 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association pour l'accueil de tous les enfants (A.P.A.T.E) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la multi-structure dénommée "La Caverne d'Ali Baba" (11e). Montant : 219.968 euros.

2010 DFPE 93 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association pour l'accueil de tous les enfants (A.P.A.T.E) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie dénommée La Maison Dagobert (12e). Montant : 108.203 euros.

2010 DFPE 94 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association pour l'accueil de tous les enfants (A.P.A.T.E) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin d'enfants dénommé L'Ecole Gulliver (12e). Montant : 285.162 euros.

2010 DPA 61 Approbation du principe de restructuration d'une crèche collective de 66 places, 34 A, rue des Martyrs (9e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2010 DDATC 87 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Môm'artre pour l'attribution d'une subvention. Montant : 28.000 euros.

2010 DDATC 88 Signature d'une convention d'objectifs avec l'association "Mom'rue Ganne" (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 9.000 euros.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2010 DAC 342 Signature d'une convention entre la Ville de Paris, la paroisse Notre Dame de la Croix et la SMABTP pour le remboursement partiel des travaux de dépoussiérage du grand orgue de l'église Notre-Dame de la Croix, 3 place de Ménilmontant (20e). Montant : 14.197 euros.

2010 DAC 506 Protocole transactionnel concernant un manuscrit et un tapuscrit de l'oeuvre d'O.Zadkine intitulés "Voyage en Grèce".

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2010 DPP 1 Signature d'une convention avec la Protection civile de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.000 euros.

2010 DPP 6 Signature d'une convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.500 euros.

2010 DPP 7 Signature d'une convention avec l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale pour l'attribution d'une subvention. Montant : 34.000 euros.

2010 DPP 12 Signature d'une convention avec 2 associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 10e arrondissement. Montant : 4.300 euros.

2010 DPP 15 Signature d'une convention avec 3 associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 14e arrondissement. Montant : 5.800 euros.

2010 DPP 16 Signature d'une convention avec 3 associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 17e arrondissement. Montant : 13.500 euros.

2010 DPP 19 Signature d'une convention avec 4 associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement. Montant : 6.200 euros.

2010 PP 35 Lancement d'un appel d'offres ouvert pour des travaux de restauration des façades extérieures et réfection des toitures des ailes est et nord de la caserne de la Cité (4e).

2010 PP 36 Lancement d'un appel d'offres ouvert portant sur la maintenance et les services associés du progiciel Gargantua de gestion électronique des dossiers relatifs aux titres délivrés par la Préfecture de police.

2010 PP 37 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2010 PP 38 Signature d'un marché pour la fourniture de repas destinés à ravitailler de manière ponctuelle certains centres de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris pendant la durée des travaux de réfection des cuisines ainsi que de manière permanente le site Limeil Valenton jusqu'à la mise en service de la cuisine du site.

2010 PP 39 Signature d'un marché relatif à la maintenance préventive et corrective de deux maisons du feu et de manoeuvre de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris situées au Fort de la Briche à Saint-Denis (93) et au groupement d'instruction à Villeneuve -Saint-Georges (94).

2010 PP 41 Signature d'une convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police pour la représentation de la Préfecture de police devant les juridictions judiciaires et administratives et consultations juridiques.

2010 PP 42 Signature d'un marché pour la fourniture de pièces détachées de transmission de puissance mécanique, hydraulique, pneumatique et pièces détachées pour les compresseurs d'air et aspirateurs à eau de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2010 PP 43 Signature avec la société Bouygues Bâtiment IDF de l'avenant n° 3 au marché de travaux pour la restructuration du poste de commandement de compagnie Montmartre de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, 12 rue Carpeaux (18e). Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire de 491.000 euros TTC.

2010 PP 44 Signature l'avenant n° 5 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de réhabilitation du poste de commandement de compagnie de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris de Clichy-sous-Bois (93). Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire de 77.000 euros TTC.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2010 DDEEES 142 Signature d'avenants n° 3 aux conventions passées avec les unions départementales syndicales pour le versement du solde des subventions pour 2010.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010 SGRI 29 Subvention à l'association Bibliothèques sans Frontières (Libraries without Borders). Montant : 15.000 euros.

2010 SGRI 32 Subvention au Théâtre Majâz (20e). Montant : 5.000 euros.

2010 SGRI 36 Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2009-2011 passée avec Culturesfrance pour l'attribution d'une subvention. Montant : 200.000 euros.

2010 SGRI 41 Signature d'une convention avec l'association Médecins du Monde pour l'attribution d'une subvention. Montant : 200.000 euros.

2010 SGRI 57 - DRH 45 Signature d'un contrat de subvention avec la Commission européenne relatif au projet "Fit for Europe" (programme d'acquisition de compétence européenne par le biais d'une mobilité dans une ville de l'UE partenaire).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2010 DPVI 72 Signature d'une convention avec Paris-Habitat pour l'attribution d'une subvention pour des travaux dans la Résidence Michelet. Montant : 72.500 euros.

2010 DPVI 84 Quartier de la Goutte d'Or (18e). Signature d'une convention avec l'association Halage pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.703 euros.

2010 DPVI 87 Signature d'une convention avec la SA d'HLM Coopération et Famille pour l'attribution d'une subvention pour la requalification de jardinières place de Vénétié (13e). Montant : 15.584 euros.

2010 DPVI 88 Signature d'une convention avec Paris Habitat OPH pour l'attribution d'une subvention pour la rénovation de commerces Porte de Montmartre (18e). Montant : 43.455 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2010 DPVI 106 - SG 43 Signature d'une convention avec l'association MDSL-Intervention, menant des actions au titre de la politique de la ville sur le quartier Fontaine au Roi (11e). Cofinancement avec l'Observatoire de l'Egalité Femmes/Hommes et la Mission Intégration. Montant total : 18.000 euros.

Mmes Gisèle STIEVENARD et Pascale BOISTARD, rapporteures.

2010 CAB_MA 12 Subvention à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer (CASODOM), pour la mise en oeuvre de son programme d'activités pour 2010. Montant : 10.000 euros.

2010 CAS 6 Fixation pour 2010-2011 de la participation financière demandée aux bénéficiaires de la carte Améthyste.

2010 DASES 9 Subvention à l'association Nouveaux Droits de l'Homme (7e) pour ses actions sociales menées en faveur de personnes démunies. Montant : 5.000 euros.

2010 DFPE 323 Subvention à l'association Culture sur cour (18e) destinée à financer des actions en direction des Familles. - Montant : 3.000 euros.

2010 DFPE 324 Signature d'une convention avec l'association Le Petit Ney (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

2010 DFPE 325 Subvention à l'association Plus Loin (20e), destinée à financer l'action Rencontre, découverte et ouverture en famille. - Montant : 3.000 euros.

2010 DFPE 326 Subvention à l'association Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (10e) destinée à financer des actions de médiation scolaire Ecole-parents. - Montant : 2.700 euros.

2010 DFPE 327 Subvention à l'association Le Picoulet - Mission Populaire 11e, destinée à financer l'action Accompagnement et médiation auprès des familles. Montant : 3.000 euros.

2010 DFPE 328 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole Normale Sociale (18e) pour le fonctionnement de la ludothèque au titre de 2010. - Montant : 80.000 euros.

2010 DFPE 329 Signature d'une convention avec l'association "Réel, Symbolique, Imaginaire La Ressource" (17e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.000 euros.

2010 DFPE 330 Subvention à l'association Caravansérial Développement (13e), destinée à financer l'action Animation des espaces publics - La ludomobile, la ludothèque se déplace dans mes quartiers. Montant : 5.000 euros.

2010 DFPE 331 Subvention à l'association LOREM (Loisirs Résidentiels des Mariniers) (14e), destinée à financer sa ludothèque. - Montant : 5.000 euros.

2010 DFPE 333 Subvention à l'association Latitude Sport et Culture (19e), destinée à financer une ludothèque. - Montant : 4.000 euros.

2010 DFPE 334 Signature d'une convention avec le Comité d'Etablissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF (93) pour l'attribution d'une subvention pour la ludothèque Planète Jeux (18e). Montant : 25.000 euros.

2010 DFPE 335 Subvention à l'association Môm'artre (18e), destinée à financer le fonctionnement de son antenne du 18e arrondissement. - Montant : 5.000 euros.

2010 DFPE 338 Signature d'une convention avec l'association Fondation Oeuvre Croix Saint Simon (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 27.500 euros.

2010 DFPE 340 Subvention à l'association Culture 2+ (18e), destinée à financer les Papothèques africaine, maghrébine, chinoise et tamoule et l'accueil des enfants en 1ère année de maternelle dans leur langue maternelle. Montant : 11.500 euros.

2010 DFPE 344 Subvention à l'association Strata'j'm (20e) destinée à financer l'action Accueil Jeux parents enfants. Montant : 2.000 euros.

2010 DFPE 346 Subvention à l'association D'ici-d'ailleurs destinée à financer la ludothèque Terre de jeux (18e). - Montant : 4.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2010 DAC 7 Signature d'une convention avec la Fondation de la Résistance (7e). Montant : 27.067 euros.

2010 DAC 144 Subvention à l'Association internationale Yahad - in Unum (10e). Montant : 2.000 euros.

2010 DAC 357 Subvention à l'Association des Officiers et Réservistes de Paris et de la Région parisienne (A.O.R.P) (12e). Montant : 500 euros.

2010 DAC 371 Signature d'une convention avec l'association Les Amis du Musée de la Résistance Nationale (94500 Champigny-sur-Marne) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 45.000 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2010 CAB_MA 14 Subventions à 3 associations pour l'organisation de la manifestation "le Paris sports Ultra-marins". Montant total : 9.000 euros.

2010 DJS 91 Signature d'une convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 80.000 euros.

2010 DJS 98 Subventions à 15 associations du 15e arrondissement. Montant total : 20.150 euros.

2010 DJS 114 Signature d'une convention avec la Ligue de Paris de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 32.000 euros.

2010 DJS 122 Signature d'une convention avec l'Entente Sportive Petits Anges (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 13.500 euros.

2010 DJS 132 Signature d'une convention avec le Cercle des Escrimeurs Parisiens (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 24.000 euros.

2010 DJS 135 Signature d'une convention avec Rugby Club Paris 15 (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 17.500 euros.

2010 DJS 138 Signature d'une convention avec l'association Gym' Paris 15 (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 46.000 euros.

2010 DJS 139 Signature d'une convention avec Neptune Club de France (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 8.000 euros.

2010 DJS 145 Signature d'une convention avec Les Enfants de la Goutte D'Or pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 29.000 euros.

2010 DJS 153 Signature d'une convention avec Paris Sport Club (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 9.000 euros.

2010 DJS 233 Subvention au PUC Rugby pour la saison sportive 2010-2011. Montant : 260.000 euros.

2010 DJS 236 Signature d'une convention avec le Centre de Formation de Football de Paris pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2010-2011. Montant : 75.000 euros.

2010 DJS 238 Signature d'une convention avec la Fédération Française de Triathlon pour l'attribution d'une subvention en vue de l'organisation du Triathlon de Paris les 17 et 18 juillet 2010. Montant : 35.000 euros.

2010 DJS 289 Signature d'une convention avec la Fondation Paris Saint-Germain en vue de l'attribution d'une subvention pour la saison 2010-2011. Montant : 150.000 euros.

2010 DJS 291 Signature d'une convention avec la Ligue de Paris de Tennis prévoyant l'attribution d'une subvention pour la saison 2010-2011. Montant : 20.000 euros.

2010 DJS 292 Signature d'une convention avec la Fédération Française de Badminton pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de l'organisation des Championnats du Monde de Badminton du 23 au 29 août 2010. Montant : 100.000 euros.

2010 DJS 318 Signature d'une convention avec l'A.S. Jeunesse Saint-Vincent de Paul (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.000 euros.

2010 DJS 348 Subvention à l'association PUC Volley-ball au titre de la saison sportive 2010-2011. Montant : 1.116.915 euros.

2010 DJS 349 Subvention au club Issy Paris Hand au titre de la saison 2010-2011. Montant : 100.000 euros.

2010 DJS 350 Signature d'une convention avec la SASP Paris Levallois pour l'attribution d'une subvention au titre de la saison sportive 2010-2011. Montant : 1.000.000 euros.

2010 DJS 351 Subvention à la SASP Stade Français Paris au titre de la saison sportive 2010-2011. Montant : 823.225 euros.

2010 DJS 352 Signature d'un marché de prestations de billetterie et de communication avec la SASP Paris Levallois pour les saisons sportives 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

2010 DJS 353 Signature d'un marché de prestations de billetterie et de communication avec la SASP Paris Handball au titre de la saison sportive 2010-2011.

2010 DJS 368 Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le groupement solidaire constitué par les associations du Centre Hippique du Touring Club de France, mandataire, et de la Société d'Equitation de Paris en vue de l'exploitation à des fins sportives du Centre Hippique du bois de Boulogne (16e).

2010 DJS 377 Demandes de permis de démolir et de construire pour la reconstruction d'une tribune au centre sportif Léo Lagrange (12e).

2010 DJS 378 Demandes de permis de démolir et de construire pour la reconstruction de gradins et de deux locaux de rangement à la piscine Roger Le Gall (12e).

2010 DJS 392 Autorisation à M. le Maire de Paris de délivrer à l'établissement public administratif du Musée National du Sport une autorisation unilatérale d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation, à des fins privatives, du parking Suzanne Lenglen, 25, boulevard Galliéni (15e).

2010 DJS 398 Fixation des tarifs d'utilisation des équipements du Stade Charléty (13e) pour les établissements scolaires, associations et autres groupements et fixation des tarifs de location du matériel de la Mission Événementielle de la Direction de la Jeunesse et des Sports aux organisateurs de manifestations sportives à Paris.

2010 DJS 400 Signature de marchés article 30 relatifs à la mise en place et à l'organisation d'animations sportives et récréatives sur la Voie Georges Pompidou, la place de l'Hôtel de Ville et sur le Bassin de La Villette pendant l'opération Paris Plage 2010 pour 17 lots.

2010 DJS 413 Création d'une commission spéciale d'élus pour l'audition des candidats à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituée du centre sportif Jean Bouin (16e).

2010 DPA 72 Signature d'avenants aux divers marchés de travaux relatifs à la construction du complexe sportif Alfred Nackache (20e) comprenant une piscine, trois salles de sport et un centre de remise en forme.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2010 DF 53 Communication sur les rapports des délégués de service public remis au titre de l'exercice 2008.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010 DAJ 16 Communication aux élus de la liste des marchés attribués du 7 mai 2010 au 10 juin 2010.

Mme Camille MONTACI, rapporteur.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Héléne BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Héléne MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACI, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Absents : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Katia LOPEZ, Françoise de PANAFIEU, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Richard STEIN, Philippe TORRETON.

Listes des membres présents en Commission.

1ère Commission

M. Jean-François LEGARET, Mme Geneviève BERTRAND, MM. David ALPHAND, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François MARTINS, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PENINO et Daniel VAILLANT.

2e Commission

MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT et Jean-Louis MISSIKA.

Excusés : Mme Claudine BOUYGUES, M. Romain LEVY et Mme Martine NAMY-CAULIER.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Denis BAUPIN, Jérôme COUMET, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, Annick LEPETIT, MM. Jean-François MARTINS et Christophe NAJDOVSKI.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX et Anne LE STRAT.

5e Commission

MM. Mao PENINO, Hamou BOUAKKAZ, Georges SARRE et Mme Gisèle STIEVENARD.

Excusées : Mmes Sylvie WIEVIORKA, Danielle SIMONNET et Véronique DUBARRY.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Catherine BRUNO, Myriam EL KHOMRI, M. Sylvain GAREL, Mmes Fatima LALEM, Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER et Mme Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Annick BARTHE, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, Valérie HOFFENBERG, MM. Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ et Mme Laurence DREYFUSS.

Excusés : Mme Michèle BLUMENTHAL et M. Richard STEIN.

8e Commission

MM. René DUTREY, François VAUGLIN, Mmes Roxane DECORTE, Laurence DREYFUSS, Anne HIDALGO, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Jean-François MARTINS et Mme Géraldine POIRault-GAUVIN.

Excusés : M. Jérôme DUBUS, Mmes Sandrine CHARNOZ et Anne TACHENE.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, MM. Pierre AIDENBAUM, Thierry COUDERT, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mme Danielle POURTAUD et M. Pierre SCHAPIRA.

Annexe n° I - Budget d'investissement

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME					
Missions	Libellés	Stock brut		Stock net (après déduction des montants déjà liquidés)	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	113 406,49	0,00	55 286,20	0,00
02000	Secrétariat général	33 939 851,50	4 315 728,00	25 264 901,09	2 094 778,86
03000	Inspection générale	35 411,63	0,00	12 725,21	0,00
04000	Secrétariat général du conseil de Paris	450 000,00	0,00	197 402,78	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	28 202 800,00	0,00	20 874 384,55	0,00
06000	Information et communication	505 000,00	0,00	17 053,37	0,00
08000	Prévention et protection	6 809 895,66	0,00	2 270 814,19	0,00
09000	Affaires juridiques	988 457,67	428 410,00	658 245,17	286 508,66
10000	Ressources humaines	5 728 473,54	0,00	5 263 580,73	0,00
11000	Délégation à l'événementiel et au protocole	-184 265,32	0,00	-485 051,31	0,00
13000	Achats, logistique, implantations administratives et transports	102 403 339,23	662 200,00	81 835 493,64	190 775,62
14000	Décentralisation et relations avec les associations, les territoires et les citoyens	18 250 378,47	224 640,00	13 921 999,96	157 620,79
15000	Politique de la Ville et de l'intégration	-1 750 705,31	0,00	-1 831 959,05	0,00
21000	Patrimoine et architecture	327 195 143,96	35 004 171,52	221 347 049,18	27 526 614,23
23000	Espaces verts et environnement	238 863 224,21	1 555 390,00	175 337 561,03	-681 476,72
30000	Familles et petite enfance	447 021 974,66	55 049 181,98	338 799 708,49	36 751 340,60
34000	Action sociale, enfance et santé	-3 250 810,81	183 036,00	-4 503 644,92	183 036,00
40000	Affaires culturelles	560 517 790,12	106 234 846,16	371 213 796,93	84 112 168,48
50000	Finances (services financiers communs)	72 500 540,19	51 571 454,49	67 190 261,29	-10 183 553,51
51000	Finances	8 777 736,06	0,00	-7 265 865,70	-7 532 623,50
55000	Développement économique et emploi	21 918 428,91	40 500,00	13 613 789,55	40 500,00
60000	Urbanisme	379 216 471,33	156 964 595,91	187 904 866,35	-102 034 488,88
61000	Voirie et déplacements	1 433 277 937,40	253 637 775,57	1 174 884 594,89	223 200 406,66
64000	Propreté et eau	133 316 151,05	33 065 250,59	75 122 720,11	24 593 866,14
65000	Logement et habitat	18 800 093,31	285 000,00	10 734 446,08	99 053,92
80000	Affaires scolaires	641 575 066,62	29 124 865,41	466 943 638,59	24 876 733,68
88000	Jeunesse et sports	582 086 913,64	72 859 803,60	485 739 243,41	67 124 254,38
	Missions organiques	5 057 308 704,21	801 206 849,23	3 725 117 041,81	370 805 515,41
90000	Dons et legs	21 268 740,59	155 374 049,00	11 082 802,08	146 118 110,28
90001	Etudes	76 708 387,30	147 677 603,02	53 261 777,60	147 057 397,50
90002	Grands projets de rénovation urbaine	252 648 865,39	47 207 808,41	180 615 187,92	38 363 349,19
90003	Action en faveur des personnes handicapées	39 118 158,46	3 323 200,00	24 363 587,56	3 323 200,00
90004	Opérations sous mandat	54 706 183,76	81 476 374,07	49 566 212,09	74 997 017,50
90005	Schéma directeur informatique	243 938 260,57	1 500 000,00	151 039 849,44	1 500 000,00
90006	Compte foncier	1 962 385 411,52	1 993 287 849,84	928 248 066,16	1 495 161 302,74
90007	Avances de trésorerie	71 280 653,68	92 600 267,81	27 531 278,68	-664 240 367,16
90010	Subventions d'équipement	2 004 862 219,70	88 100,00	1 432 959 686,36	88 100,00
90011	Avances sur marchés	29 992 053,00	29 992 053,00	29 118 737,20	29 238 762,27
	Missions transversales	4 756 908 933,97	2 552 527 305,15	2 887 787 185,09	1 271 606 872,32
	TOTAL GENERAL	9 814 217 638,18	3 353 734 154,38	6 612 904 226,90	1 642 412 387,73

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)	TOTAL NOUVEAU BUDGET (BP + RAR + VOTE)
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 365 450,00	757 677,21			757 677,21	28 123 127,21
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	393 923 172,00	382 678,30	20 000 000,00	20 000 000,00	20 382 678,30	414 305 850,30
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	265 571 161,00	209 086,02	33 637 330,00	33 637 330,00	33 846 416,02	299 417 577,02
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	658 696 518,00	21 848 463,04	5 264 809,00	5 514 809,00	27 363 272,04	686 059 790,04
	Total des dépenses d'équipement	1 345 556 301,00	23 197 904,57	58 902 139,00	59 152 139,00	82 350 043,57	1 427 906 344,57
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	420 000,00					420 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	708 200,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00	708 200,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	930 725 525,00					930 785 525,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES)						
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	6 000 000,00					6 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 300 000,00		268 099 000,00	268 099 000,00	268 099 000,00	271 399 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	4 000 000,00					4 000 000,00
	Total des dépenses financières	945 153 725,00		268 159 000,00	268 159 000,00	268 159 000,00	1 213 312 725,00
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (9)	6 522 615,00	98 942,46	2 565 725,00	2 565 725,00	2 664 667,46	9 187 282,46
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 297 232 641,00	23 296 847,03	329 626 864,00	329 876 864,00	353 173 711,03	2 650 406 352,03
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 900 000,00					5 900 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	67 932 000,00		72 682 128,00	72 682 128,00	72 682 128,00	140 614 128,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	73 832 000,00		72 682 128,00	72 682 128,00	72 682 128,00	146 514 128,00
	TOTAL	2 371 064 641,00	23 296 847,03	402 308 992,00	402 558 992,00	425 855 839,03	2 796 920 480,03
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)						124 207 102,84	124 207 102,84
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						550 062 941,87	2 921 127 582,87

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)	TOTAL NOUVEAU BUDGET (BP + RAR + VOTE)
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	57 250 000,00		3 275 500,00	3 275 500,00	3 275 500,00	60 525 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 470 792 603,00		-186 650 324,00	-186 400 324,00	-186 400 324,00	1 284 392 279,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000 000,00					5 000 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 533 042 603,00		-183 374 824,00	-183 124 824,00	-183 124 824,00	1 349 917 779,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	103 505 500,00		267 000,00	267 000,00	267 000,00	103 772 500,00
1068	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS (10)			147 503 949,87	147 503 949,87	147 503 949,87	147 503 949,87
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES			60 000,00	60 000,00	60 000,00	170 000,00
165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	110 000,00					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES)						
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 337 923,00		40 908 200,00	40 908 200,00	40 908 200,00	109 246 123,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	150 000 000,00		236 913 330,00	236 913 330,00	236 913 330,00	386 913 330,00
	Total des recettes financières	321 953 423,00		425 652 479,87	425 652 479,87	425 652 479,87	747 605 902,87
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (9)	2 136 615,00		41 600,00	41 600,00	41 600,00	2 178 215,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 857 132 641,00		242 319 255,87	242 569 255,87	242 569 255,87	2 099 701 896,87
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	140 000 000,00		234 424 810,00	234 424 810,00	234 424 810,00	374 424 810,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	306 000 000,00		386 748,00	386 748,00	386 748,00	306 386 748,00
041	Opérations patrimoniales (5)	67 932 000,00		72 682 128,00	72 682 128,00	72 682 128,00	140 614 128,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	513 932 000,00		307 493 686,00	307 493 686,00	307 493 686,00	821 425 686,00
	TOTAL	2 371 064 641,00		549 812 941,87	550 062 941,87	550 062 941,87	2 921 127 582,87
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)							
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						550 062 941,87	2 921 127 582,87

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	459 914 799,32
--	--	-----------------------

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

Art. Chap (2)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
INVESTISSEMENT							
	DEPENSES (3)	1 124 727 386,87	190 950 214,00	3 206 113,00	104 641 475,00	83 246 469,00	104 250 698,00
	Dépenses de l'exercice	1 101 430 539,84	190 950 214,00	3 206 113,00	104 641 475,00	83 246 469,00	104 250 698,00
001	SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	124 207 102,84					
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	4 000 000,00					
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 900 000,00					
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	7 110 000,00	33 810 000,00	17 000,00	7 122 000,00	4 300 000,00	4 783 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	500 000,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	930 511 025,00	200 000,00				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 960 412,00	14 137 936,00	70 000,00	170 000,00	250 000,00	2 650 694,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES		22 314 000,00		3 349 400,00	4 700 000,00	2 191 272,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 397 000,00	12 231 112,00	722 604,00	9 951 486,00	9 847 000,00	9 862 625,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 845 000,00	104 707 166,00	396 509,00	81 255 974,00	63 849 469,00	84 763 107,00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	6 000 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000 000,00				300 000,00	
45	COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE		3 550 000,00	2 000 000,00	2 792 615,00		
45621	Libellé inexistant						
45813	Centre social Saint Lazare 10ème						
45813	Opération Pajol 18ème						
	Restes à réaliser - reports dépenses	23 296 847,03					
	RECETTES (2)	2 223 240 709,87	35 855 000,00	2 015 000,00	8 443 615,00	15 292 200,00	9 785 000,00
	Recettes de l'exercice	2 223 240 709,87	35 855 000,00	2 015 000,00	8 443 615,00	15 292 200,00	9 785 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	374 424 810,00					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					223 000,00	
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	306 386 748,00					
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	7 000 000,00	33 810 000,00	15 000,00	7 122 000,00	4 300 000,00	4 785 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	251 003 949,87				272 500,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		500 000,00		1 200 000,00	10 487 500,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 284 392 279,00					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						5 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	32 923,00	1 545 000,00			9 200,00	
45	COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE			2 000 000,00	121 615,00		
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	1 098 513 323,00	-155 095 214,00	-1 191 113,00	-96 197 860,00	-67 954 269,00	-94 465 698,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) S'il s'agit du Budget Supplémentaire ou de Décisions Modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que les restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 - non ventilable.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Art. Chap (2)
---	--------------	---------------	--	---------------------------	-------	---------------------

INVESTISSEMENT

5 938 628,00	69 231 268,00	312 004 830,00	913 570 501,00	9 360 000,00	2 921 127 582,87	
5 938 628,00	69 231 268,00	312 004 830,00	913 570 501,00	9 360 000,00	2 897 830 735,84	
					124 207 102,84	001
					4 000 000,00	020
					5 900 000,00	040
5 482 128,00	14 200 000,00		63 790 000,00		140 614 128,00	041
			420 000,00		420 000,00	10
	28 000,00		180 200,00		708 200,00	13
	1 000,00	60 000,00		13 500,00	930 785 525,00	16
			7 126 408,00		27 365 450,00	20
	8 000 000,00	310 000 000,00	58 052 000,00	5 316 500,00	413 923 172,00	204
165 000,00	2 795 000,00	206 000,00	247 930 664,00	100 000,00	299 208 491,00	21
130 000,00	43 774 643,00	1 738 830,00	267 820 629,00	3 930 000,00	664 211 327,00	23
					6 000 000,00	26
			268 099 000,00		271 399 000,00	27
161 500,00	432 625,00		151 600,00		9 088 340,00	45
					0,00	456210
					0,00	458137
					0,00	458139
					23 296 847,03	
5 482 128,00	18 400 000,00	16 820 000,00	585 683 930,00	110 000,00	2 921 127 582,87	
5 482 128,00	18 400 000,00	16 820 000,00	585 683 930,00	110 000,00	2 921 127 582,87	
					374 424 810,00	021
			386 690 330,00		386 913 330,00	024
					306 386 748,00	040
5 482 128,00	14 200 000,00		63 900 000,00		140 614 128,00	041
					251 276 449,87	10
	4 200 000,00		44 138 000,00		60 525 500,00	13
		60 000,00		110 000,00	1 284 562 279,00	16
					5 000 000,00	23
		16 760 000,00	90 899 000,00		109 246 123,00	27
			56 600,00		2 178 215,00	45
-456 500,00	-50 831 268,00	-295 184 830,00	-327 886 571,00	-9 250 000,00	-0,00	

Annexe n° II - Budget de fonctionnement

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)	TOTAL NOUVEAU BUDGET (BP + RAR + VOTE)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE	713 127 370,00	34 528 686,00	16 483 469,00	16 533 469,00	51 062 155,00	764 189 525,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 824 444 300,00		7 220 000,00	7 220 000,00	7 220 000,00	1 831 664 300,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	234 634 949,00		6 386 764,00	6 386 764,00	6 386 764,00	241 021 713,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 653 280 125,00	66 645,00	-40 295 464,00	-39 795 464,00	-39 728 819,00	1 613 551 306,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 680 400,00					3 680 400,00
	Total des dépenses de gestion courante	4 429 167 144,00	34 595 331,00	-10 205 231,00	-9 655 231,00	24 940 100,00	4 454 107 244,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	95 950 000,00					95 950 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	49 452 800,00		2 266 158,00	2 266 158,00	2 266 158,00	51 718 958,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)						
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	4 000 000,00		0,68	-549 999,32	-549 999,32	3 450 000,68
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 578 569 944,00	34 595 331,00	-7 939 072,32	-7 939 072,32	26 656 258,68	4 605 226 202,68
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	140 000 000,00		234 424 810,00	234 424 810,00	234 424 810,00	374 424 810,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	306 000 000,00		386 748,00	386 748,00	386 748,00	306 386 748,00
043	OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)						
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	446 000 000,00		234 811 558,00	234 811 558,00	234 811 558,00	680 811 558,00
	TOTAL	5 024 569 944,00	34 595 331,00	226 872 485,68	226 872 485,68	261 467 816,68	5 286 037 760,68
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						261 467 816,68	5 286 037 760,68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)	TOTAL NOUVEAU BUDGET (BP + RAR + VOTE)
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	8 696 000,00		7 900 000,00	7 900 000,00	7 900 000,00	16 596 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	300 455 172,00		383 687,00	383 687,00	383 687,00	300 838 859,00
73	IMPÔTS ET TAXES	2 754 772 000,00		25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	2 779 772 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 445 196 640,00		9 089 794,00	9 089 794,00	9 089 794,00	1 454 286 434,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	497 443 461,00		3 418 216,00	3 418 216,00	3 418 216,00	500 861 677,00
	Total des recettes de gestion courante	5 006 563 273,00		45 791 697,00	45 791 697,00	45 791 697,00	5 052 354 970,00
76	PRODUITS FINANCIERS	7 523 731,00		679 361,00	679 361,00	679 361,00	8 203 092,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 582 940,00					4 582 940,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 018 669 944,00		46 471 058,00	46 471 058,00	46 471 058,00	5 065 141 002,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 900 000,00					5 900 000,00
043	OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	5 900 000,00					5 900 000,00
	TOTAL	5 024 569 944,00		46 471 058,00	46 471 058,00	46 471 058,00	5 071 041 002,00
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						261 467 816,68	5 286 037 760,68

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	459 914 799,32
---	---	-----------------------

(1) cf. état - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissements, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre, mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

Art. Chap (2)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
FONCTIONNEMENT							
	DÉPENSES (2)	930 207 737,68	1 083 028 851,00	59 312 349,00	415 619 724,00	265 507 004,00	244 766 791,00
	Dépenses de l'exercice	930 207 737,68	1 048 433 520,00	59 312 349,00	415 619 724,00	265 507 004,00	244 766 791,00
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE	8 710 000,00	192 183 874,00	12 154 049,00	39 204 567,00	31 550 746,00	75 777 451,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		375 986 250,00	41 218 300,00	278 377 910,00	140 187 100,00	153 116 340,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	120 296 549,00	120 725 164,00				
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	3 450 000,68					
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	374 424 810,00					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	306 386 748,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 011 230,00	336 655 232,00	5 940 000,00	97 844 747,00	93 592 000,00	14 709 000,00
658	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 680 400,00					
66	CHARGES FINANCIÈRES	95 748 000,00	200 000,00			2 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 500 000,00	22 683 000,00		192 500,00	175 158,00	1 164 000,00
	Restes à réaliser - reports dépenses		34 595 331,00				
	RECETTES (2)	3 762 606 113,68	160 577 373,00	939 000,00	16 246 809,00	16 517 345,00	61 639 523,00
	Recettes de l'exercice	3 762 606 113,68	160 577 373,00	939 000,00	16 246 809,00	16 517 345,00	61 639 523,00
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	214 996 758,68					
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES		16 596 000,00				
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 900 000,00					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		16 309 900,00	659 000,00	14 162 123,00	11 299 263,00	31 218 863,00
73	IMPÔTS ET TAXES	2 229 000 000,00	260 000,00				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 311 689 355,00	4 640 319,00	280 000,00	1 483 100,00	1 628 000,00	11 658 660,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		121 044 740,00		601 586,00	2 781 404,00	18 640 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS		481 414,00			128 678,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 020 000,00	1 245 000,00			680 000,00	122 000,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	2 832 398 376,00	-922 451 478,00	-58 373 349,00	-399 372 915,00	-248 989 659,00	-183 127 268,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Art. Chap (2)
---	--------------	---------------	--	---------------------------	-------	---------------------

FONCTIONNEMENT

888 413 119,00	323 382 893,00	39 718 075,00	1 003 292 617,00	32 788 600,00	5 286 037 760,68	
888 413 119,00	323 382 893,00	39 718 075,00	1 003 292 617,00	32 788 600,00	5 251 442 429,68	
692 960,00	20 293 200,00	10 518 275,00	333 825 717,00	4 750 000,00	729 660 839,00	011
41 099 100,00	263 835 800,00	18 089 500,00	502 205 400,00	17 548 600,00	1 831 664 300,00	012
					241 021 713,00	014
					3 450 000,68	022
					374 424 810,00	023
					306 386 748,00	042
846 561 059,00	39 253 893,00	10 545 000,00	153 128 500,00	10 244 000,00	1 613 484 661,00	65
					3 680 400,00	656
					95 950 000,00	68
60 000,00		565 300,00	14 133 000,00	246 000,00	51 718 958,00	87
					34 595 331,00	
0,00	182 000 000,00	203 816 447,00	872 481 650,00	9 213 500,00	5 286 037 760,68	
0,00	182 000 000,00	203 816 447,00	872 481 650,00	9 213 500,00	5 286 037 760,68	
					214 996 758,68	002
					16 596 000,00	013
					5 900 000,00	042
	62 000 000,00	2 521 000,00	158 419 710,00	4 249 000,00	300 838 859,00	70
			550 282 000,00	230 000,00	2 779 772 000,00	73
	120 000 000,00	900 000,00	2 007 000,00		1 454 286 434,00	74
		195 414 447,00	158 285 000,00	4 094 500,00	500 861 677,00	75
		4 800 000,00	2 153 000,00	640 000,00	8 203 092,00	76
		181 000,00	1 334 940,00		4 582 940,00	77
-888 413 119,00	-141 382 893,00	164 098 372,00	-130 810 967,00	-23 575 100,00	0,00	

Annexe n° III - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Commission Séance	n° Definitif	N° adopté	Groupes dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A ou V Ynr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère Séance	1ère	01		Exécutif		CM	Lr	DF 38	Complément d'inscription budgétaire de la Préfecture de police	GAUDILLERE	Adopté	05/07/2010
	1ère	02		Exécutif		CM	Lr	DF 38-DF 39		GAUDILLERE	Adopté	05/07/2010
1ère	1ère	02		PCF-PG		CM	A	DF 38	Lutte contre les risques d'exposition au plomb dans les écoles	GAUDILLERE	Retiré	05/07/2010
1ère	1ère	03		Verts	BOUTAILL	CM	A	DF 38	Développement des ressources à Paris	GAUDILLERE	Retiré	05/07/2010
1ère	1ère	04		Verts	GIBOUDEAUX, DJUREY	CM	A	DF 38	Développement de carrés aux biffins	GAUDILLERE	Retiré	05/07/2010
1ère	1ère	05		Verts	FOURNIER	CM	A	DF 38	Augmentation du budget attribué aux jardins partagés	GAUDILLERE	Retiré	05/07/2010
1ère	1ère	06		UMPPA	LEGARET	CM	A	DF 38	Sécurité dans les musées parisiens	GAUDILLERE	Rejeté	05/07/2010
1ère	1ère	07		Verts	GAREL	CM	V	DF 38-DF 39	Financement de l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières	GAUDILLERE	Retiré	05/07/2010
1ère	1ère	08		Verts	GAREL	CM	V	DF 38-DF 39	Renforcement et développement des opérations "Paris respire"	GAUDILLERE	Retiré	05/07/2010
Séance	1ère	08 BIS	164	Exécutif		CM	V	DF 38-DF 39	Réponse au vœu 8	GAUDILLERE	Adopté	05/07/2010
1ère	1ère	09		UMPPA	COUDERT	CM	V	DF 38	Maintenance de la subvention de fonctionnement au Théâtre du Châtelet	GAUDILLERE	Rejeté	05/07/2010
1ère	1ère	10		Verts	GAREL	CM	A	DF 39	Développement des quartiers verts et les zones de rencontre	GAUDILLERE	Retiré	05/07/2010
1ère	1ère-2e	11	165	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DF-DRH 41	Plan de dépréciation des agents de ménage contractuels	GAUDILLERE	Adopté	05/07/2010
1ère	8e-3e	12		PCF-PG	BROSSAT, BECKER, SIMONNET	CM	A	SG 155	Diversification des usages et accès aux équipements publics à l'ensemble de la population métropolitaine	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
8e	8e-3e	13		PCF-PG	BROSSAT, BECKER, SIMONNET	CM	A	SG 155	Elargissement des modalités de la concertation préalable	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
8e	8e-3e	14		Verts	FOURNIER, NAJDOVSKI	CM	A	SG 155	Modalités de concertation	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
8e	8e-3e	15		Verts	NAJDOVSKI	CM	A	SG 155	Objectifs poursuivis	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
1ère	8e-3e	16		CI	DUBUS, CUIGNACHE-GALLOIS, POZZO DI BORGIO	CM	A	SG 155	Modification de l'article premier	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
1ère	8e-3e	17		CI	DUBUS, CUIGNACHE-GALLOIS, POZZO DI BORGIO	CM	A	SG 155	Modification de l'article 2	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
1ère	8e-3e	18		CI	DUBUS, CUIGNACHE-GALLOIS, POZZO DI BORGIO	CM	A	SG 155	Ajout d'un article sur les modalités de la concertation	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
8e	8e-3e	19		Non inscrit	MARTINS	CM	A	SG 155	Continuité des parcours piétons et cyclables	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
Séance	8e-3e	19 BIS		Exécutif		CM	A	SG 155		HIDALGO	Adopté	06/07/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
Séance	8e-3e	19 TER		Exécutif		CM	A	SG 155		HIDALGO	Adopté	06/07/2010
8e	8e-3e	20	166	PS-RGA	BERTINOTTI	CM	V	SG 155	Vocation de transport des hommes et des marchandises du fleuve	HIDALGO	Adopté	06/07/2010
1ère	8e-3e	21		PS-RGA Verts	BLUMENTHAL, NAJDOVSKI	CM	V	SG 155	Continuité piétonne sur la berge Rive droite	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
8e	8e-3e	22		PS-RGA	COUMET	CM	V	SG 155	Etude sur la possibilité d'une continuité entre les berges d'Ivry, d'Austerlitz et du 5e arrondissement	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
3e	8e-3e	23	167	PS-RGA	M BLUMENTHAL	CM	V	SG 155	navette fluviale vogüeo	HIDALGO	Adopté	06/07/2010
8e	8e-3e	24	168	PCF-PG	BROSSAT, BECKER, SIMONNET	CM	V	SG 155	Installation de halles alimentaires des producteurs aux consommateurs	HIDALGO	Adopté	06/07/2010
1ère	8e-3e	25	169	PCF-PG	BROSSAT, BECKER, SIMONNET	CM	V	SG 155	Introduction de clauses d'insertion dans les marchés relatifs à l'aménagement des berges de Seine	HIDALGO	Adopté	06/07/2010
3e	8e-3e	26		PCF-PG	BROSSAT BECKER	CM	V	SG 155	renforcement de l'offre de transports collectifs	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
8e	8e-3e	27		Verts	NAJDOVSKI, BOUTAULT	CM	V	SG 155	Reconquête des berges de la rive droite	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
8e	8e-3e	28		Verts	NAJDOVSKI, BOUTAULT	CM	V	SG 155	Amenagement des quais hauts en boulevards urbains	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
8e	8e-3e	29		Verts	NAJDOVSKI, BAUPIN	CM	V	SG 155	Augmentation de l'offre de transports en commun sur les quais hauts de la Seine	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
8e	8e-3e	30	170	Verts	NAJDOVSKI, BAUPIN, FOURNIER	CM	V	SG 155	Extension de Vogüeo à l'ensemble du bief parisien	HIDALGO	Adopté	06/07/2010
8e	8e-3e	31	171	Verts	FOURNIER	CM	V	SG 155	Futures animations des voies sur berges	HIDALGO	Adopté	06/07/2010
8e	8e-3e	32		Verts	NAJDOVSKI	CM	V	SG 155	Installation d'une continuité piétonne et cyclable sur l'ensemble des berges de la rive gauche	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
8e	8e-3e	33		Verts	NAJDOVSKI, GIBOUDEAUX, BOUTAULT	CM	V	SG 155	Création de passerelles piétonnes et cyclables entre les 2 rives de la Seine	HIDALGO	Retiré	06/07/2010
3e	8e-3e	34		UMP/PA	LAMOUR TREMIEGE	CM	V	SG 155	Reconquête des berges en priorité dans les 12e, 13e, 15e et 16e	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
3e	8e-3e	35		UMP/PA	LEGARET	CM	V	SG 155	expérimentation de capteurs à affichage direct et permanent	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
3e	8e-3e	36		UMP/PA	LAMOUR DOUVIN	CM	V	SG 155	extension à 3 mois de la consultation	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
3e	8e-3e	37		UMP/PA	LAMOUR DOUVIN	CM	V	SG 155	représentation de l'opposition municipale au sein de PARIS Métropole	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
3e	8e-3e	38		UMP/PA	LAMOUR	CM	V	SG 155	retrait du projet et appel international à projet	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
3e	8e-3e	39		UMP/PA	LAMOUR TREMIEGE	CM	V	SG 155	enquête sur la qualité de l'air relative aux usines à béton 13e	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e-3e	40	172	Non inscrit	MARTINS	CM	V	55 155	Aménagement des quais piétons présistant le long de la Seine	HIDALGO	Adopté	06/07/2010
8e	8e-3e	41		Non inscrit	MARTINS	CM	V	55 155	Aménagement de parkings relais aux portes de Paris, le long de la Seine	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
8e	8e-3e	42		Non inscrit	MARTINS	CM	V	55 155	Progressivité de la fermeture des voies sur berges, rive gauche	HIDALGO	Rejeté	06/07/2010
Séance	8e-3e	42 BIS	173	Exécutif			Vnr	-	Déplacements en transport public, des vélos et des piétons parisiens et franciliens	HIDALGO	Adopté	06/07/2010
6e	6e	43	174	PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	Vnr	-	Procès intenté par la Fondation Sasakiwa à Karoline Postel-Vinay	BENIGUIJI	Adopté	05/07/2010
6e	6e	44		PCF-PG Verts	SIMONNET, ARROUZE, BOUTAULT, FOURNIER	CM	Vnr	-	Pour l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur le droit de vote des résidents étrangers	BOISTARD	Retiré	05/07/2010
6e	6e	45	175	Verts	GIBUDEAUX, CALANDRA	CM	Vnr	-	Devenir des familles du 31 rue Rampeau (20e)	BOISTARD	Adopté	05/07/2010
7e	7e	46	176	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CM	Vnr	-	Carte de l'éducation prioritaire dans le 7e arrondissement	BROSSEL	Adopté	05/07/2010
7e	7e	47	177	PS-RGA Verts	CHERKI, POLSKI	CM	Vnr	-	Demande la réouverture de la 7e classe à l'école rue Jacquier	BROSSEL	Adopté	05/07/2010
7e	7e	48	178	PS-RGA Verts	CARON-THIBAUT	CM	Vnr	-	Situation des auxiliaires de vie scolaire à l'approche de la rentrée 2010	BROSSEL	Adopté	05/07/2010
7e	7e	49		UMP	GOUJON, LAMOUR, MENGUY	CM	Vnr	-	Sécurisation du groupe scolaire Saint-Charles-Varet (16e)	BROSSEL	Rejeté	05/07/2010
7e	7e	50	179	PS-RGA		CM	Vnr	-	Maintien de l'ancienne Jeunes Brissou (18e)	JULLIARD	Adopté	05/07/2010
7e	7e	51		UMP	DECORTE	CM	Vnr	-	Maintien de l'annexe rue Brissou (18e)	JULLIARD	Retiré	05/07/2010
7e	7e	52		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Restauration d'une journée de pré-rentree en crèche municipale	NAJDOVSKI	Rejeté	05/07/2010
7e	7e	53		UMP	ONGHEIN, ROGER, BURKLI, TISSOT, BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Actualisation des données chiffrées publiées en 2009 dans le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur la petite enfance	NAJDOVSKI	Retiré	05/07/2010
7e	7e	54		UMP	GOASGUEN	CM	V	DJS 347	Modification des tarifs d'entrée de la piscine Molitor (16e)	VUILLERMOZ	Rejeté	05/07/2010
7e	7e	55		UMP	GOASGUEN	CM	V	DJS 405	Demande de retrait de la délibération et poursuite des négociations portant sur l'exploitation du centre sportif Géo-André (16e)	VUILLERMOZ	Rejeté	05/07/2010
7e	7e	56	180	PS-RGA	VAILLANT	CM	Vnr	-	Pratique du football par des mineurs étrangers	VUILLERMOZ	Adopté	05/07/2010
7e	7e	57	181	PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	Vnr	-	Pratique du football par les mineurs étrangers	VUILLERMOZ	Adopté	05/07/2010
7e	7e	58	182	UMP	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Conservation au centre sportif Jean Dismier (16e) sa vocation de sport de proximité	VUILLERMOZ	Adopté	05/07/2010
7e	7e	59		UMP	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Constitution du comité de suivi du centre sportif de la Croix-Catelan	VUILLERMOZ	Rejeté	05/07/2010
8e	8e	60	183	PS-RGA	BLOCHIE, VAUGLIN,	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Renée Lebas à une place ou une rue du 11e arrondissement	HIDALGO	Adopté	05/07/2010
8e	8e	61	184	PCF-PG	BROSSAT, ARROUZE	CM	Vnr	-	Dénomination d'un lieu parisien en mémoire de José Saramago	HIDALGO	Adopté	05/07/2010
9e	8e	62		CI	DUBUS, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Solentysyne à une voie parisienne	HIDALGO	Retiré	05/07/2010
9e	8e	63	185	CI	DUBUS, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Dénomination d'une rue "Jerzy Popieluszko"	HIDALGO	Adopté	05/07/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Definitif	N° adopté	Groupes dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A V ou Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	8e	64	186	Non inscrits	MARTINS	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Bronislaw Geremek	HIDALGO	Adopté	05/07/2010
8e	8e-3e	65		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 81	Ajout d'un paragraphe à l'exposé des motifs ayant trait à la circulation des cyclistes	HIDALGO	Adopté	05/07/2010
1ère	8e-2e-9e	66	187	UMPPA PS-RGA	LEGARET, BERTHOUD, DIAGONA	CM	V	DU 101	Ouverture de la Maison du Projet Samaritaine	HIDALGO	Adopté	05/07/2010
8e	8e-2e-9e	67	188	CI	DUBUS, SACHS, TACHENE	CM	V	DU 101-	Maintien du nom de "Samaritaine" à la nouvelle structure commerciale	HIDALGO	Adopté	05/07/2010
1ère	8e-2e-9e	68	189	UMPPA	LEGARET, BERTHOUD	CM	V	DU 101	Mesures préventives à la maîtrise d'ouvrage du projet Samaritaine	HIDALGO	Adopté (amendé oralement)	05/07/2010
8e	8e	69		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 41	Rectification d'erreur matérielle portant sur le nom de la SA d'HLM	MANO	Adopté	05/07/2010
8e	8e	70		Verts	GIBOUDEAUX	CM	A	DLH 87	Mention dans l'exposé des motifs de la réalisation de locaux commerciaux en rez-de-chaussée	MANO	Adopté	05/07/2010
8e	8e	71		Verts	GIBOUDEAUX	CM	A	DLH 87	Mention dans l'exposé des motifs concernant le choix en concertation des commerces	MANO	Retiré	05/07/2010
Séance	8e	71 BIS	190	Exécutif	GIBOUDEAUX	CM	V	DLH 87		MANO	Adopté	05/07/2010
9e	8e	72		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	V	DLH 130	Réalisation d'une part de logements intermédiaires à destination des classes moyennes 4e, rue du Rocher (8e)	MANO	Rejeté	05/07/2010
8e	8e	73		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	V	DLH 131	Réalisation d'une part de logements intermédiaires à destination des classes moyennes dans la ZAC "Beaujon" (8e)	MANO	Rejeté	05/07/2010
8e	8e	74		UMPPA	POIRAULT-GAUVIN, GOUJON, DE CLERMONT-TONNERRE, LAMOUR	CM	V	DLH 166	Communication des études de circulation sur le site Duplex/Motte Picquet et ouverture du parking de Castorama aux riverains	MANO	Rejeté	05/07/2010
Séance	8e	74 BIS		Exécutif		CM	A	DU 65		MANO	Adopté	05/07/2010
8e	8e	75	191	PS-RGA	VERON	CM	Vnr	-	Situation de l'immeuble 45, rue de La Rochefoucauld (9e)	MANO	Adopté	05/07/2010
8e	8e	76	192	PS-RGA	FERAUD	CM	Vnr	-	Protection des locataires de l'immeuble 30, rue Beaurepaire (10e)	MANO	Adopté	05/07/2010
8e	8e	77	193	PCF-PG	BROSSAT, BIDARD	CM	Vnr	-	Vente par le Gouvernement de 1 700 biens immobiliers de l'Etat	MANO	Adopté	05/07/2010
8e	8e	78		CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Réalisation d'un bilan du contentieux localif des bailleurs sociaux pour les 5 dernières années	MANO	Retiré	05/07/2010
8e	8e	79		CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Observations de la CRC sur le nouveau siège de "Paris-Habitat"	MANO	Rejeté	05/07/2010
1ère	8e	80		UMPPA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Demande d'informations sur l'OPH "Paris Habitat"	MANO	Rejeté	05/07/2010
8e	8e	81		UMPPA	KUSTER, DE PANAFIEU, BERTHAULT	CM	Vnr	-	Respect des engagements de "Paris Habitat" pour les logements des groupes Berthier/Courcelles/Jean Moréas	MANO	Rejeté	05/07/2010
9e	9e	82		Verts	GAREL, BAUPIN	CM	Vnr	-	Un 14 juillet sans défilé militaire	CHRISTIANNE	Rejeté	06/07/2010

Déposé en	Commission Séance	n° définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	9e	83		PS-RGA	MOINE	CM	A	DAC 256	Augmentation de la subvention	GIRARD	Retiré (non présent)	06/07/2010
Séance 1ère	9e	83 BIS		Exécutif		CM	A	DAC 369	Taponier sur la façade de l'hôtel de Ville		Adopté	06/07/2010
1ère	9e	84		UMPPA	DECORTE	CM	Vnr	-	Subvention complémentaire à l'association PROCREART	GIRARD	Rejeté	06/07/2010
1ère	9e	85	194	UMPPA	LEGARET, BERTHOUT,	CM	Vnr	-	Apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Michel GLY	GIRARD	Adopté	06/07/2010
9e	9e	86		CI	DUBUS, ASAMANI	CM	Vnr	-	Demande d'intervention en faveur d'une libération rapide de Gilad Shalit	SCHAPIRA	Rejeté	06/07/2010
Séance	9e	86 BIS	195	Exécutif		CM	Vnr	-		SCHAPIRA	Adopté	06/07/2010
1ère	9e	87		UMPPA	DECORTE	CM	Vnr	-	Installation des portraits de Hervé Ghesquière et de Stéphane Taponier sur la façade de l'hôtel de Ville	SCHAPIRA	Rejeté	06/07/2010
7e	9e-5e7e	88		Exécutif	JULLIARD	CM	A	DPVI 50-DAC 286-DJS 173	Augmentation de la subvention sur les crédits de la DJS au titre de la jeunesse. Modification des articles 2 et 3	GIRARD	Adopté	06/07/2010
7e	9e-5e-7e	89		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DPVI 50-DAC 286-DJS 173	Augmentation de la subvention	GIRARD	Retiré	06/07/2010
Séance	2e	89 BIS		Exécutif		CM	A	DAJ 17		ERRECAR	Adopté	06/07/2010
2e	2e	90		UMPPA	KUSTER, BENESSIANO, COUDERT, STEIN	CM	Vnr	-	Aménagements commerciaux sur les ZAC "Clichy-Batignolles, Cardinet-Chalabre et Ilot Sausure"	COHEN-SOLAL	Rejeté	06/07/2010
2e	2e	91		CI	KUSTER, DUBUS,	CM	Vnr	-	Nomination d'un médiateur commerciaux sur les ZAC "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre"	COHEN-SOLAL	Rejeté	06/07/2010
2e	2e	92		CI	POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Prix des manèges parisiens	COHEN-SOLAL	Rejeté	06/07/2010
3e	3e	93		Verts	BOUTAULT	CM	Vnr	-	usage alternatif aux emplacements réservés au stationnement automobile	LEPETIT	Retiré	06/07/2010
1ère	2e	94		UMPPA	LEGARET, LAMOUR, DESTREX	CM	A	DRH 15	Modification des articles 4 et 9	ERRECAR	Adopté	06/07/2010
2e	2e	95	196	PS-RGA Verts	CLANDRA, BACHE, GIBOUDEAUX	CM	Vnr	-	Maintien du centre de formation et d'insertion Gambetta	SAUTTER	Adopté	06/07/2010
2e	2e	96		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, WENGUY, DESTREM	CM	Vnr	-	Installation d'une Maison du développement économique et de l'emploi dans le 15e arrondissement	SAUTTER	Rejeté	06/07/2010
3e	3e	97		Non inscrit	MARTINS	CM	V	DVD 94	obligation d'intégrer dans tous les parcs un espace pour 2 roues motorisées et un espace gratuit pour vélos	LEPETIT	Rejeté	06/07/2010
3e	3e	98	197	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	non expérimentation du péage urbain à Paris	LEPETIT	Adopté	06/07/2010
3e	3e	99	198	Verts	CONTASSOT	CM	Vnr	-	élargissement des usages du pas navigo	LEPETIT	Adopté	06/07/2010
3e	3e	100	199	UMPPA	LEBEL MERGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	stationnement des véhicules de location	LEPETIT	Adopté	06/07/2010
3e	3e	101		UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	écriton en braille du dépliant explicatif sur les contre sens cyclables dans les zones 30	LEPETIT	Rejeté	06/07/2010
3e	3e	102		UMPPA	GOUJON LAMOUR POIRAUT-GAUVIN	CM	Vnr	-	Aménagement de la place de Cambrome	LEPETIT	Rejeté	06/07/2010
8e	3e 8e	103	200	Verts	BOUTAULT, BAUPIN	CM	V	SG 150-	Réalisation d'un pôle de fret ferroviaire sur le site des Haïtes	LEPETIT	Adopté	06/07/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	4e	104	201	Non inscrit	MARTINS	CM	V	DPA 50	Respect des clauses sociales des marchés publics dans le Contrat de partenariat de performance énergétique	BAUPIN	Adopté	06/07/2010
3e	4e	105	202	PS-RGA	DARGENT	CM	Vnr		Tenue de la commission consultative de l'environnement de Thélipport de Paris Issy les Moulineaux	BAUPIN	Adopté	06/07/2010
1ère	4e	106	203	Exécutif	DAGNAUD	CM	Vnr	-	Fiscalisation des retraites des anciens Conseillers de Paris	DAGNAUD	Adopté	06/07/2010
1ère	4e	107		UMP/PA	ALPHAND, BOURNAZEL, POIRAVIT-GAUVIN	CM	Vnr	-	Soutien à la politique du Gouvernement sur la réforme des retraites des Conseillers parisiens	DAGNAUD	Retiré	06/07/2010
1ère	4e	108	204	PS-RGA	CALANDRA, BARGETON, ASSOULINE DAVID	CM	Vnr		Mise en oeuvre de la ressource porte de Montreuil	DAGNAUD	Adopté	06/07/2010
1ère	4e	109		UMP/PA	ALPHAND, BOURNAZEL, POIRAVIT-GAUVIN	CM	Vnr	-	Demande de réduction des dépenses de fonctionnement des Cabinets du Maire et de ses adjoints	DAGNAUD	Rejeté	06/07/2010
1ère	4e	110	205	PS-RGA	BACHE	CM	Vnr		Aménagement du Jardin des Fontes	GIBOUDEAUX	Adopté	06/07/2010
5e	5e	111		Exécutif		CM	A	PP 45	Aménagement technique	SARRE	Adopté	06/07/2010
5e	5e	112	206	PS-RGA	D. VAILLANT M EL	CM	Vnr	-	retour d'effectifs policiers supplémentaires aux alentours du carré aux biffins (18e)	SARRE	Adopté	06/07/2010
5e	5e	113		CI	POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Fermeture du Champ de Mars	SARRE	Retiré	06/07/2010
1ère Séance	1ère	01 G	29 G	PCF-PG	BROSSAT	CG	V	DF 7 G	Renforcement du Bureau de l'aide sociale à l'enfance	GAUDILLERE	Adopté	05/07/2010
1ère Séance	1ère	01 G		Exécutif		CG	Lr	DF 7 G		GAUDILLERE	Adopté	05/07/2010
1ère Séance	6e	1 G BIS		Exécutif		CG	A	DASES 365 G		CAPELLE	Adopté	05/07/2010
6e	6e	02 G	30 G	PCF-PG	SIMONNET	CG	Vnr	-	Maintien du centre d'hébergement d'urgence à destination des jeunes femmes de 18 à 25 ans de l'APASO	TROSTIANSKY	Adopté	05/07/2010
6e	6e	03 G	31 G	PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CG	Vnr	-	Augmentation des coupures d'énergie	TROSTIANSKY	Adopté	05/07/2010
6e	6e	04 G	32 G	PS-RGA Verts PCF-PG	CHERKI, DUTREY, POURTAUD, SANCHES-RUNO, ARROUZE, CHRISTIENNE, POLSKI, MERCIER	CG	Vnr	-	Occupation temporaire des locaux vacants du site de Saint-Vincent-de-Paul	TROSTIANSKY	Adopté	05/07/2010
7e	7e	05 G	33 G	PS-RGA	LEPETTI, KLUGMAN, GACHET	CG	Vnr	-	Soutien aux projets éducatifs du collège Boris Vian et limitation des dérogations à la rentrée 2010	BROSSEL	Adopté	05/07/2010

Annexe n° IV - Scrutin public relatif au projet de délibération SG 155.

Résultat

Pour	98
Contre	57
Abst	4
Nppv	3

Votants	163
Voté	162
Procurations	0
Pas voté	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	
47	M.	AIDENBAUM Pierre	PSRG	Pour	1
114	M.	ALAYRAC Gilles	PSRG	Pour	1
126	M.	ALPHAND David	UMP	Nppv	1
18	Mme	ARROUZE Aline	PCPG	Pour	1
150	Mme	ASMANI Lynda	C&I	Contre	1
92	M.	ASSOULINE Daniel	PSRG	Pour	1
135	M.	ASSOULINE David	PSRG	Pour	1
153	M.	AURIACOMBE Pierre	UMP	Contre	1
110	Mme	BACH Marie-Chantal	UMP	Contre	1
2	Mme	BACHE Marinette	PSRG	Pour	1
158	M.	BARGETON Julien	PSRG	Pour	1
90	Mme	BARTHE Marie-Annick	PSRG	Pour	1
13	M.	BAUPTIN Denis	VERT	Pour	1
20	Mme	BECKER Emmanuelle	PCPG	Pour	1
82	M.	BENESSIANO Herve	UMP	Contre	1
26	Mme	BENGUIGUI Yamina	PSRG	Pour	1
106	M.	BERTHAULT Jean-Didier	UMP	Contre	1
86	Mme	BERTHOUT Florence	UMP	Contre	1
72	Mme	BERTINOTTI Dominique	PSRG	Pour	1
124	Mme	BERTRAND Genevieve	C&I	Abst	1
19	Mme	BIDARD Helene	PCPG	Pour	1
24	M.	BLOCHE Patrick	PSRG	Pour	1
25	Mme	BLUMENTHAL Michele	PSRG	Pour	1
27	Mme	BOISTARD Pascale	PSRG	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	
33		M. BOUAKKAZ Hamou	PSRG	Pour	1
85	Mme	BOULAY-ESPERONNIER Celin	UMP	Contre	1
127		M. BOURNAZEL Pierre-Yves	UMP	Nppv	1
22		M. BOUTAULT Jacques	VERT	Pour	1
141	Mme	BOUYGUES Claudine	PSRG	Pour	1
68		M. BRAVO Jacques	PSRG	Pour	1
30		M. BROS Jean-Bernard	PSRG	Pour	1
1		M. BROSSAT Ian	PCPG	Pour	1
31	Mme	BROSSEL Colombe	PSRG	Pour	1
101	Mme	BRUNO Catherine	C&I	Contre	1
129	Mme	BURKLI Delphine	UMP	Contre	1
4		M. CAFFET Jean-Pierre	PSRG	Pour	1
48	Mme	CALANDRA Frederique	PSRG	Pour	1
32	Mme	CAPELLE Liliane	PSRG	Pour	1
65		M. CARON-THIBAUT Gauthier	PSRG	Pour	1
105	Mme	CARRERE GEE Maire-Claire	UMP	Contre	1
123		M. CAVADA Jean-Marie	C&I	Contre	1
91	Mme	CHARNOZ Sandrine	PSRG	Pour	1
59		M. CHARON Pierre	UMP	Contre	1
144		M. Charzat Michel	NI	Pour	1
108	Mme	CHERIOUX de SOULTRAIT Jo	UMP	Contre	1
46		M. CHERKI Pascal	PSRG	Pour	1
121	Mme	CHRISTIANNE Odette	PSRG	Pour	1
51	Mme	COHEN-SOLAL Lyne	PSRG	Pour	1
45		M. CONTASSOT Yves	VERT	Pour	1
42		M. CORBIERE Alexis	PCPG	Pour	1
132		M. COUDERT Thierry	UMP	Contre	1
69		M. COUMET Jerome	PSRG	Pour	1
107		M. COURTOIS Daniel-Georges	UMP	Contre	1
148	Mme	CUIGNACHE-GALLOIS Edith	C&I	Contre	1
131		M. d'ABOVILLE Gerard	UMP	Contre	1
5		M. DAGNAUD Francois	PSRG	Pour	1
52	Mme	DAGOMA Seybah	PSRG	Pour	1
115		M. DARGENT Claude	PSRG	Pour	1
157	Mme	DASPET Virginie	PSRG	Pour	1
36	Mme	DATI Rachida	UMP	Contre	1
160	Melle	DAUVERGNE Emmanuelle	UMP	Contre	1
84	Mme	de CLERMONT-TONNERRE Cla	UMP	Contre	1
118	Mme	de LA GONTRIE Marie-Pier	PSRG	Pour	1
39	Mme	de PANAFIEU Françoise	UMP	Contre	1
62		M. DEBRE Bernard	UMP	Contre	1
102	Melle	DECORTE Roxane	UMP	Contre	1
163		M. DELANOE Bertrand	PSRG	Pour	1
83		M. DESTREM Alain	UMP	Contre	1
35	Mme	DOUVIN Laurence	UMP	Contre	1
134	Mme	DREYFUSS Laurence	UMP	Contre	1
53	Mme	DUBARRY Veronique	VERT	Pour	1
149		M. DUBUS Jerome	C&I	Contre	1
94		M. DUCLOUX Philippe	PSRG	Pour	1
63	Mme	DUMAS Catherine	UMP	Contre	1
80		M. DUMONT Michel	UMP	Contre	1
44		M. DUTREY Rene	VERT	Pour	1
54	Mme	EL KHOMRI Myriam	PSRG	Pour	1
55	Mme	ERRECART Maite	PSRG	Pour	1
70		M. FERAUD Remi	PSRG	Pour	1
137	Mme	FILOCHE Lea	PSRG	Pour	1
95	Mme	FLAM Mireille	PSRG	Pour	1
23	Mme	FOURNIER Danielle	VERT	Pour	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
133	M.	GABORIAU Pierre	UMP	Contre	1
111	Mme	GACHET Isabelle	PSRG	Pour	1
3	M.	GAREL Sylvain	VERT	Pour	1
125	Mme	GASNIER Fabienne	C&I	Abst	1
8	M.	GAUDILLERE Bernard	PSRG	Pour	1
161	M.	GIANNESINI Jean-Jacques	UMP	Contre	1
81	Mme	GLIAZZI Daniele	UMP	Contre	1
56	Mme	GIBOUDEAUX Fabienne	VERT	Pour	1
6	M.	GIRARD Christophe	PSRG	Pour	1
34	M.	GOASGUEN Claude	UMP	Contre	1
113	Mme	GOLDGRAB Laurence	PSRG	Pour	1
37	M.	GOUJON Philippe	UMP	Contre	1
57	M.	GUILLOT Didier	PSRG	Pour	1
162	Mme	HAREL Maire-Laure	UMP	Contre	1
151	M.	HELARD Eric	C&I	Contre	1
7	Mme	HIDALGO Anne	PSRG	Pour	1
152	Melle	HOFFENBERG Valerie	UMP	Contre	1
138	Mme	JEMNI Halima	PSRG	Pour	1
73	M.	JULLIARD Bruno	PSRG	Pour	1
112	M.	KLUGMAN Patrick	PSRG	Pour	1
60	Mme	KUSTER Brigitte	UMP	Contre	1
38	Mme	LAGARDE Christine	UMP	Contre	1
74	Mme	LALEM Fatima	PSRG	Pour	1
14	M.	LAMOUR Jean-Francois	UMP	Contre	1
89	Mme	LANG Anne-Christine	PSRG	Pour	1
75	M.	LE GUEN Jean-Marie	PSRG	Pour	1
76	Mme	LE STRAT Anne	PSRG	Pour	1
61	M.	LEBEL Francois	UMP	Contre	1
40	M.	LECOQ Jean-Pierre	UMP	Contre	1
15	M.	LEGARET Jean-Francois	UMP	Contre	1
64	M.	LELLOUCHE Pierre	UMP	Contre	1
11	Mme	LEPETIT Annick	PSRG	Pour	1
140	M.	LEVY Romain	PSRG	Pour	1
17	M.	LHOSTIS Alain	PCPG	Pour	1
109	Mme	MACE de LEPINAY Helene	UMP	Contre	1
71	M.	MADEC Roger	PSRG	Pour	1
77	M.	MANO Jean-Yves	PSRG	Pour	1
78	M.	MANSAT Pierre	PCPG	Pour	1
159	M.	MARCOVITCH Daniel	PSRG	Pour	1
145	M.	MARTINS Jean-Francois	NI	Abst	1
155	M.	MENGUY Jean-Baptiste	UMP	Contre	1
139	M.	MERCIER Etienne	PSRG	Pour	1
156	Mme	MERIGOT de TREIGNY Marti	UMP	Contre	1
96	M.	MISSIKA Jean-Louis	PSRG	Pour	1
88	M.	MOINE Philippe	PSRG	Pour	1
97	Mme	MONTACIE Camille	PSRG	Pour	1
98	M.	NAJDOVSKI Christophe	VERT	Pour	1
104	Mme	NAMY-CAULIER Martine	UMP	Contre	1
87	Mme	OLIVIER Annick	PSRG	Pour	1
154	Mme	ONGHENA Anne-Constance	UMP	Contre	1
119	M.	PENINOU Mao	PSRG	Pour	1
142	Mme	PIGEON Frederique	PSRG	Pour	1
128	Mme	POIRAULT-GAUVIN Geraldin	UMP	Nppv	1
116	Mme	POLSKI Olivia	PSRG	Pour	1
50	Mme	POURTAUD Daniele	PSRG	Pour	1
100	M.	POZZO DI-BORGO Yves	C&I	Contre	1
136	Mme	RICHARD Firmine	PSRG	Pour	1
130	M.	ROGER Vincent	UMP	Contre	1

#	Civilité	Nom	Parti	Résultat	.
146	Mme	SACHS Valerie	C&I	Abst	1
147	M.	SAINT-ETIENNE Christian	C&I	Contre	1
117	M.	SANCHES-RUIVO Hermano	PSRG	Pour	1
10	M.	SARRE Georges	NI	Pour	1
28	M.	SAUTTER Christian	PSRG	Pour	1
99	M.	SCHAPIRA Pierre	PSRG	Pour	1
41	Mme	SIMONNET Danielle	PCPG	Pour	1
103	M.	STEIN Richard	UMP	Contre	1
29	Mme	STIEVENARD Gisele	PSRG	Pour	1
122	Mme	TACHENE Anne	C&I	Contre	1
21	Mme	TAIEB Karen	PSRG	Pour	1
16	M.	TIBERI Jean	UMP	Contre	1
79	Mme	TISSOT Claude-Annick	UMP	Contre	1
67	M.	TORRETON Philippe	PSRG	Pour	1
58	M.	TREMEGE Patrick	UMP	Contre	1
9	Mme	TROSTIANSKY Olga	PSRG	Pour	1
49	M.	VAILLANT Daniel	PSRG	Pour	1
93	M.	VAUGLIN Francois	PSRG	Pour	1
66	Mme	VERON Pauline	PSRG	Pour	1
120	Mme	VIEU-CHARIER Catherine	PCPG	Pour	1
12	M.	VUILLERMOZ Jean	PCPG	Pour	1
43	Mme	WIEVIORKA Sylvie	PSRG	Pour	1

Sommaire

Ouverture de la séance.	801	2010, DPVI 80 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention conclue avec l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 46.000 euros.	820
Félicitations.	801	Voeu relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales (PCF/PG, Les Verts).	821
Adoption de comptes rendus.	801	Voeu relatif au devenir des familles du 31, rue Ramponeau (20e), déposé par Mmes GIBOUDEAUX et CALANDRA. . .	822
Communication de M. le Maire de Paris sur l'aide exceptionnelle en faveur des victimes des inondations dans le Département du Var.	801	2010, SG 24 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Amicale du Nid (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 37.000 euros.	822
Discussion budgétaire commune Ville et Département.	801	2010, SG 152 - Subvention à l'association Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, pour son action de lutte contre le mariage forcé et l'excision. Montant : 10.000 euros.	823
Suspension et reprise de la séance.	807	2010, DFPE 352 - Subvention à l'association "Môm'rue Ganne" destinée à financer le fonctionnement de son Antenne du 20e arrondissement. Montant : 5.000 euros.	824
Discussion budgétaire commune Ville et Département (suite).	807	2010, DASCO 68 - Evolutions et fixations tarifaires des activités périscolaires.	825
2010, DF 38 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010. - 1°) Budget d'investissement. - 2°) Budget de fonctionnement. Lettre rectificative n° 1. Lettre rectificative n° 2. <u>Vœu</u> relatif au financement de l'extension du T3 jusqu'à la Porte d'Asnières. (Les Verts). <u>Vœu</u> relatif au renforcement et développement des opérations Paris Breathe. (Les Verts). <u>Vœu</u> de l'Exécutif <u>Vœu</u> relatif au maintien de la subvention de fonctionnement du Théâtre du Châtelet. (UMPPA).	813	2010, DPA 81 - Dépôt de la demande du permis de démolir en vue des travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e).	826
2010, DF 39 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2010.	818	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la carte d'éducation prioritaire dans le 17e arrondissement.	829
2010, DF 40 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2010. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.	818	Vœu relatif à la réouverture d'une classe à l'école maternelle rue Jacquier. (PSRGA, Les Verts).	830
2010, DF-DRH 41 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2010. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.	818	Vœu relatif à la situation des Auxiliaires de Vie Scolaire à l'approche de la rentrée 2010. (PSRGA, Les Verts).	831
2010, DALIAT 22 - DF 21 - Budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour 2010.	818	Vœu relatif à la sécurisation du groupe scolaire Saint-Charles/Varet (UMPPA).	833
2010, DPE 35 - DF 19 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Budget supplémentaire pour 2010.	818	2010, DJS 338 - Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association A.C.T.I.S.C.E pour la gestion du centre d'animation Interclub 17 (17e).	835
2010, DPE 36 - DF 20 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Budget supplémentaire pour 2010.	819	Vœu relatif au maintien de l'antenne jeunes Brisson (PSRGA). <u>Vœu</u> relatif au maintien de l'antenne jeunes Brisson (UMPPA).	835
2010, DEVE 51 - DF 21 - Budget supplémentaire du fossage pour 2010.	819	Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'une journée de pré-rentrée en crèche municipale.	837
2010, PP 40 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2010.	819	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation des données chiffrées livrées en juillet 2009 dans le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur la petite enfance.	838
Suspension et reprise de la séance.	819		
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au procès intenté par la Fondation Sasakawa à Karoline POSTEL-VINAY.	819		

2010, CAB_MA 28 - Signature de conventions de partenariat avec les Régions Guadeloupe et Martinique.839

2010, DJS 347 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique administratif avec la société Colspa SAS pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor (16e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.840

2010, DJS 355 - Subvention à la SASP Paris Handball au titre de la saison sportive 2010-2011. Montant : 502.315 euros.842

Dépôt de questions d'actualité.843

Suspension et reprise de la séance.844

I - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la gouvernance du Grand Paris.844

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'insécurité à Belleville. III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la constitution d'un comité de pilotage inter-arrondissements sur le quartier de Belleville.846

IV - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la présidence du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. . . .849

V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux mouvements de grève dans les piscines municipales.850

VI - Question d'actualité de M. Georges SARRE à M. le Maire de Paris relative au G20.851

Suspension et reprise de la séance.852

2010, DJS 405 - Autorisation d'occupation précaire et temporaire à l'association le Stade Français pour l'exploitation à des fins privatives du centre sportif Géo André. Vœu relatif au retrait de la délibération et la poursuite des négociations avec Le Stade Français (UMPPA).852

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pratique du football par des mineurs étrangers. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la pratique du football par les mineurs étrangers.855

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au centre sportif Jean Dixmier.857

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au centre sportif de la Croix Catelan.858

2010, DASCO 56 - Signature d'une convention avec l'association Cap Sport Art Aventure et Amitié (15e) attribuant une subvention pour des programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap organisés au sein des écoles primaires. Montant : 21.450 euros.860

2010, DU 155 - Secteur "Paul Meurice-Quartier de la porte des Lilas" (20e) : Approbation des caractéristiques principales de la consultation en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement du secteur Paul Meurice (20e).861

Vœu relatif à l'attribution du nom de Renée Lebas à une place ou une rue du 11e arrondissement (PSRGA).863

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en mémoire de José Saramago.864

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au suivi de l'attribution du nom de Soljenitsyne à une voie parisienne.864

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une rue "Jerzy Popieluszko".865

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'attribution du nom de Bronislaw Geremek à un lieu, une rue ou une place de Paris.866

2010, DU 81 - Site "Saussure Pont Cardinet" (17e). Déclaration de projet de travaux d'investissement routier. . .867

2010, DU 101 - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine (1er) : Bilan de la concertation préalable. Approbation après enquête publique du projet de Plan local d'urbanisme de Paris. Vœu relatif à l'ouverture de la "Maison du Projet" présentant la maquette architecturale de la nouvelle Samaritaine, déposé par M. LEGARET, Mmes BERTHOUT et DAGOMA. Vœu relatif au maintien du nom de Samaritaine (CI). Vœu relatif à des mesures préventives à la maîtrise d'ouvrage du projet Samaritaine (UMPPA).869

2010, DLH 41 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris à Pax Progrès Pallas pour les emprunts PLA-I et PEP à contracter en vue du financement du programme de restructuration du foyer de travailleurs migrants Tolbiac comportant l'aménagement d'une résidence sociale de 225 logements PLA-I, 80 rue de Tolbiac (13e) et avenant au bail emphytéotique.873

2010, DLH 87 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'ensemble immobilier, 1-1 bis - 3 rue Ramponeau (20e). Vœu déposé par l'Exécutif.873

2010, DLH 101 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2009 de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP. 2010, DLH 102 Création d'une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de situations d'habitat indigne situées dans les 2e, 10e, 11e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e. Conclusion avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération.875

2010, DLH 130 Réalisation par la SGIM dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 2 logements PLS, 48 rue du Rocher (8e). 2010, DLH 131 Réalisation par la SGIM dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 4 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 3 logements PLS, ZAC "Beaujon", lot 2 (8e). Vœux déposés par le groupe U.M.P.P.A.877

2010, DLH 142 - Réalisation par "Coopération et Famille" d'un programme d'acquisition réhabilitation d'une maison-relais de 15 logements PLA-I, 58 rue du Vertbois (3e).878

2010, DLH 144 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 26, rue Popincourt (11e).879

2010, DLH 166 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I à contracter par la SNI en vue du financement du programme de construction de 141 logements sociaux dont 8 PLA-I, 77 PLUS et 56 PLS, 9-15 boulevard de Grenelle (15e). Vœu relatif aux demandes faites par le Conseil de quartier Dupleix/Motte-Picquet. (UMPPA).880

2010, DU 65 - Cession à la SOREQA de lots de copropriété dépendant des immeubles situés 110 rue de la Roquette et 23 Jean-Pierre Timbaud (11e), en vue de la réalisation de logements sociaux.881

Vœu relatif à la situation de l'immeuble 45, rue de La Rochefoucauld (9e) (PSRGA).881

Vœu relatif à la protection des locataires de l'immeuble 30, rue Beaurepaire (10e) (PSRGA).881

Vœu relatif à la vente par le Gouvernement de 1.700 biens immobiliers de l'Etat (PCF/PG).882

Vœu relatif à un bilan du contentieux locatif des bailleurs sociaux pour les 5 dernières années (CI).883

Vœu relatif au nouveau siège de Paris Habitat (CI).884

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Office public d'habitat "Paris Habitat".885

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au respect des engagements de "Paris Habitat" pour les logements des groupes Berthier/Courcelles/Jean Moréas.887

2010, SG 153 - Désignation des lauréats de l'appel à projets "Réflexion stratégique et créative sur la métropolisation de Paris par le numérique" et versement de la récompense aux équipes lauréates.887

Suspension et reprise de la séance.888

2010, SG 155 - Aménagement des Berges de Seine. Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des Berges de Seine (1er, 4e, 7e et 16e) et des modalités de la concertation préalable. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à des propositions sur les aménagements des voies sur berges. Vœu déposé Mme BLUMENTHAL et M. NAJDOVSKI relatif à la continuité piétonne sur la berge rive droite. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à un aménagement entre les berges d'Ivry, d'Austerlitz et du 5e arrondissement. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au service de navette fluviale Voguéo. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'installation de halles alimentaires des producteurs aux consommateurs. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés relatifs à l'aménagement des berges de seine. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au renforcement de l'offre de transports collectifs. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un aménagement ambitieux des berges sur les deux rives de la Seine. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement des quais hauts de la Seine en boulevards urbains. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation de l'offre de transports en commun sur les quais hauts de la Seine et leurs environs. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'extension de Voguéo à l'ensemble du bief parisien. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux futures animations des voies sur berges. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'instauration d'une continuité piétonne et cyclable sur l'ensemble des berges de la rive gauche. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de passerelles piétonnes et cyclables entre les deux rives de la Seine. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement prioritaire des berges des 12e, 13e, 15e et 16e arrondissements. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place de capteurs mesurant l'évolution du trafic automobile et ses nuisances. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la consultation des arrondissements riverains et des communes limitrophes. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la discussion du projet d'aménagement des voies sur berges devant "Paris Métropole". Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au retrait de la délibération et au lancement d'un appel international à projets. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux usines à béton dans le 13e. Vœu déposé par le groupe NI relatif à l'aménagement des quais piétons préexistants le long de la Seine. Vœu déposé par le groupe NI relatif à l'aménagement de parkings aux portes de Paris le long de la Seine. Vœu déposé par le groupe NI relatif à la progressivité de la fermeture des voies sur berge rive gauche. Vœu n° 42 bis déposé par l'Exécutif.888

Suspension et reprise de la séance.899

2010, SG 155 - Aménagement des Berges de Seine. Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des Berges de Seine (1er, 4e, 7e et 16e) et des modalités de la concertation préalable (suite).899

Suspension et reprise de la séance.921

2010, SG 155 - Aménagement des Berges de Seine. Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des Berges de Seine (1er, 4e, 7e et 16e) et des modalités de la concertation préalable (suite).921

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" en faveur d'un 14 juillet sans défilé militaire.921

2010, DAC 369 - Subvention à l'association Mouvance d'Arts (12e). Montant : 10.000 euros.923

2010, DAC 417 - Signature d'un marché de prestations de services confiant à l'association Paris Bibliothèques la gestion des animations gratuites dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.924

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association PROCREART d'un montant de 20.000 euros.925

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Michel Guy.926

Suspension et reprise de la séance.926

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.926

Vœu relatif à la libération du soldat Gilad SHALIT (CI). Vœu déposé par l'Exécutif.927

Vœu relatif à l'installation des portraits de Hervé GHESQUIERE et de Stéphane TAPONIER sur la façade de l'Hôtel de Ville. (UMPPA).929

2010, DPVI 50 - DAC 286 - DJS 173 - Signature d'une convention avec la Salle Saint-Bruno pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la fête de la Goutte d'Or. Montant : 33.000 euros.930

2010, DAJ 17 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 10 juin et 22 juin 2010. - Attribution et signature des marchés de maîtrise d'oeuvre.930

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements commerciaux sur les Z.A.C. Clichy Batignolles, Cardinet-Chalabre et l'îlot Saussure.931

2010, DDEEES 174 - Signature d'une convention fixant les conditions d'installation et d'exploitation de la grande roue place de la Concorde (8e) et des points de vente au pied de la grande roue.932

Vœu déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à la nomination d'un médiateur commerces sur les Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre".933

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au prix des manèges parisiens.934

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux terrasses mobiles.935

2010, DAJ 20 - DDEEES 178 - Création et signature des statuts d'un fonds de dotation en faveur de l'ESPCI. Participation de la Ville de Paris à cette création comme membre fondateur.936

2010, DRH 15 - Fixation des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire relatifs aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet de la Ville de Paris.937

2010, DDEEES 175 - Signature d'une convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le programme "Research in Paris". Montant : 1.750.000 euros.938

Vœu relatif au maintien du Centre de formation et d'insertion Gambetta (PSRGA, Les Verts).938

Vœu relatif à l'installation d'une Maison du Développement Économique et de l'Emploi dans le 15e arrondissement (UMPPA).939

2010, DVD 94 - Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de 19 parcs de stationnement de surface pour une durée de 8 ans. Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation. Vœu relatif à l'obligation pour le délégataire de concevoir un espace pour les 2 roues (NI).940

2010, DVD 164 - Approbation du principe des travaux de démolition et de reconstruction de l'ouvrage de la petite ceinture ferroviaire (PCF) en vue de l'élargissement du passage sous l'ouvrage rue de Patay (ouvrage d'art OAO2) (13e) dans le cadre de l'extension du tramway T3.941

2010, DVD 43 - Lancement d'une consultation pour l'attribution de 3 marchés relatifs à la distribution de la carte de paiement du stationnement à Paris.942

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).943

Vœu déposé par le Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux dispositifs d'expérimentation de péage urbain dans les communes de plus de 300.000 habitants.944

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'élargissement des usages du pass Navigo.945

Vœu relatif au stationnement des véhicules de location (UMPPA).945

Vœu relatif à l'information sur l'introduction des contresens cyclables dans les zones 30 (UMPPA).946

Vœu relatif à l'aménagement de la place et de la rue Cambronne (UMPPA).947

2010, DVD 148 - Approbation du programme 2010 de mise en accessibilité des autobus à Paris aux usagers en fauteuil roulant sur certaines lignes et demande des subventions correspondantes auprès du STIF et de la Région d'Ile de France.948

2010, SG 150 - Réaménagement du quartier des Halles (1er, 2e, 3e et 4e). Approbation de la convention entre la Ville de Paris et la RATP, régissant les modalités financières de réalisation des études approfondies nécessaires au réaménagement du pôle d'échanges RER de Châtelet - Les Halles. Vœu déposé par le groupe "Les Verts".951

2010, DEVE 26 - Création de l'Agence Parisienne du Climat et fixation du montant de la contribution financière au budget de l'association pour la préfiguration de l'Agence Parisienne du Climat - Montant : 100.000 euros.953

2010, DEVE 103 - Signature de l'engagement 10 : 10, campagne de mobilisation contre le réchauffement climatique lancée par la Fondation GoodPlanet.954

2010, DPA 50 - Contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes et autorisation d'engager la procédure de consultation par voie de dialogue compétitif et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de partenariat. Constitution du dossier de demande de subvention auprès de la Banque Européenne. Vœu déposé par M. MARTINS relatif au respect des clauses sociales des marchés publics dans le Contrat de Partenariat de Performance Énergétique.955

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tenue de la Commission consultative de l'Environnement de l'Héliport de Paris Issy-les-Moulineaux.963

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la fiscalisation des retraites des anciens Conseillers de Paris. Vœu déposé par MM. ALPHAND, BOURNAZEL et Mme POIRAULT-GAUVIN relatif au soutien de la politique du Gouvernement en faveur d'une réforme juste et équitable des retraites.964

Vœu relatif à la mise en œuvre de la Ressourcerie Porte de Montreuil (PSRGA).966

Vœu relatif à la réduction des dépenses de fonctionnement des cabinets du Maire et de ses adjoints, déposé par MM. ALPHAND, BOURNAZEL et Mme POIRAULT-GAUVIN. . .967

2010, DEVE 11 - Opération de remise en état des réseaux hydrauliques et des voiries dans le parc des Buttes Chaumont (19e) et modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre technique.967

Vœu relatif aux aménagements du jardin des Plantes (PSRGA).968

2010, DVD 172 - Adhésion à l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine et signature de la Charte correspondante.969

2010, DEVE 100 - DJS 358 - Approbation du principe d'aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil (16e) et autorisation de déposer la demande de permis d'aménager, de signer le marché de travaux préparatoires et de lancer les marchés de travaux d'aménagement.970

2010, PP 45 - Revalorisation du taux des vacances allouées aux membres des organisations professionnelles du taxi participant aux commissions de discipline des conducteurs de taxi.973

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au retour d'effectifs policiers supplémentaires aux alentours du Carré aux Biffins et à une action concertée sur tous les sites parisiens où se développent la vente à la sauvette.974

2010, DPVI 76 - Subvention d'investissement au Logement Francilien pour la création d'une ludothèque dans le quartier de Fontaine au Roi (11e). Montant : 20.000 euros.975

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.976

Clôture de la séance.976

Votes spécifiques.976

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.978

Liste des membres présents.993

Listes des membres présents en Commission.994

Annexe n° I - Budget d'investissement.995

Annexe n° II - Budget de fonctionnement.999

Annexe n° III - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.1002

Annexe n° IV - Scrutin public relatif au projet de délibération SG 155.1008

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT